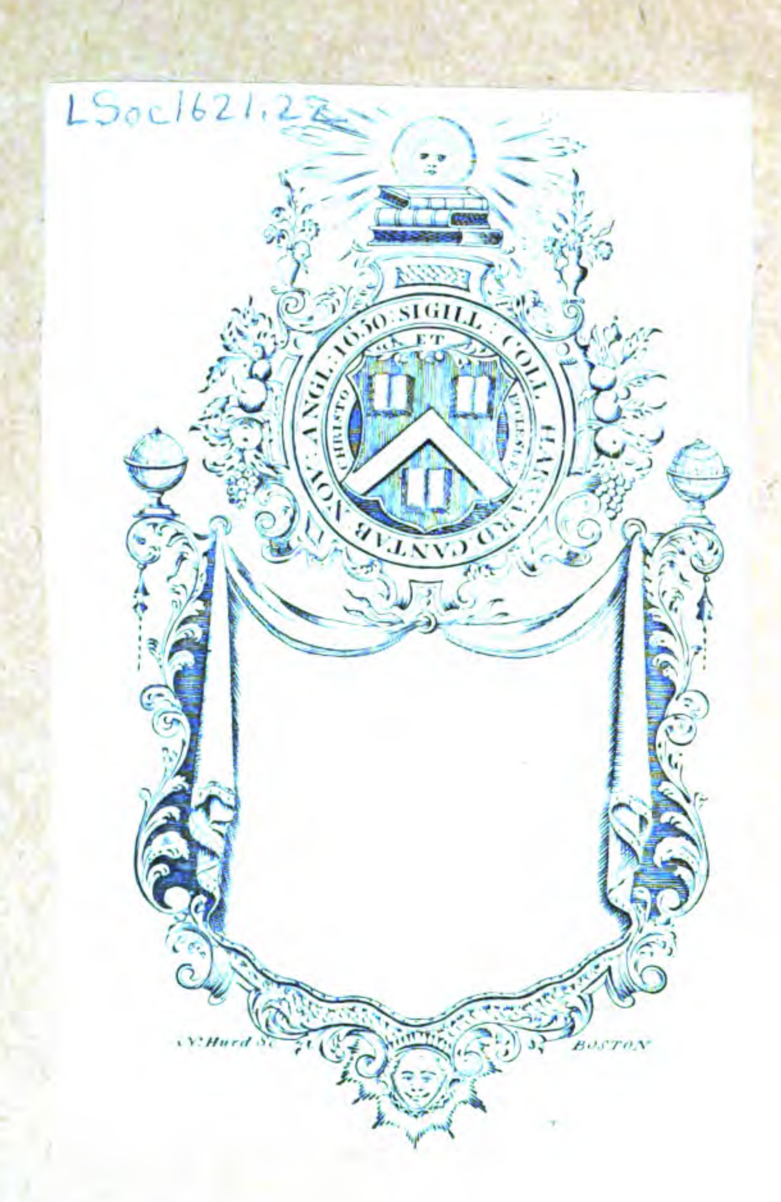

LSoc1621.22
1650 SIGILL: COLL: HARVARD. CANTAB. NOV: ANGL:
CHRISTO ET ECCLESIAE
N. Hurd Sc.
BOSTON

Burckhardt

les deux cartons p. 1 et p. 7 ~~n'ont différent que par le chang~~
n'ont été necessités que par la substitution du mot suff. Roy. à celui d'f. frap.
c'est pourquoi je n'ai pas gardé les feuilles primitives.

AVIS AU RELIEUR

Pour les Tomes I et II des Mémoires de l'Institut royal, Classe d'Histoire et de Littérature ancienne.

POUR LE TOME I.er

On supprimera la première feuille contenant le faux-titre, le frontispice et la table; et l'on y substituera le carton.

On supprimera le feuillet *A* de l'*Histoire*, et l'on y substituera le carton *.A*.

On supprimera les cartons *D*, *E ij*, *K*² et *K*² *ij*, et l'on conservera les feuillets auxquels ces cartons auroient dû être substitués.

On peut indifféremment conserver le feuillet *C ij*, ou le carton qui lui a été substitué.

POUR LE TOME II.

On supprimera la première feuille contenant le faux-titre, le frontispice et la table, et l'on y substituera le carton.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

HISTOIRE
ET MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL
DE FRANCE,
CLASSE D'HISTOIRE
ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.
TOME SECOND.



DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

À PARIS,

Chez FIRMIN DIDOT, Libraire, Imprimeur de l'Institut,
rue Jacob, n.° 24.

1815.

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome II.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,
CLASSE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

MÉMOIRE
SUR L'ORIGINE GRECQUE
DU FONDATEUR D'ARGOS.

PAR M. LOUIS PETIT-RADEL.

« A CONSIDÉRER seulement le grand nombre des ou- » vrages publiés sur l'origine et sur l'ancienne histoire » des premiers habitans de la Grèce, et de ceux où elle » se trouve traitée incidemment, on se persuaderoit qu'elle » doit avoir été si parfaitement éclaircie, qu'il ne reste » plus rien de nouveau à en dire; mais, quand on examine » les plus célèbres et les plus savans de ces ouvrages, on » trouve que presque toutes les difficultés subsistent encore » dans leur entier. » Lu le 10 Octobre 1806.

Ainsi s'exprime l'illustre Fréret dans le préambule d'un

Mémoire intitulé, *Observations générales sur l'origine et sur l'ancienne histoire des premiers habitans de la Grèce;* ouvrage dont nous ne connoissions que des extraits publiés en 1753, mais qui, imprimé en entier dans les derniers volumes du recueil de l'Académie des inscriptions, et réuni aux travaux plus récens de quelques-uns de nos confrères, forme, pour ainsi dire, la dernière pierre du monument que cette compagnie célèbre a élevé à la gloire de la littérature la plus étendue et la plus solide.

Académie des inscript. Mém. tom. XLVII.

Appliqué depuis plusieurs années à des recherches sur les monumens du génie militaire des anciens peuples de l'Italie et de la Grèce, frappé sur-tout des rapports qui me font considérer ces monumens comme des ouvrages des premiers arts autochthones de l'Europe, et comme les témoignages les plus certains de la réalité de ces antiques Dynasties que le scepticisme de nos jours a réputées fabuleuses, j'ai dû chercher à mieux connoître quelle étoit l'opinion de Fréret touchant les mêmes points de critique que j'osois encore envisager après lui et sous un aspect différent. La lecture de son travail entier m'a fait voir que les idées de cet homme célèbre étoient entièrement opposées aux principes sur lesquels se fondent les bases historiques que je me propose de rétablir.

Ce n'est pas un préjugé favorable, en matière sur-tout d'opinions qui peuvent être taxées de nouveauté, que d'arriver à des résultats contraires au sentiment d'un aussi grand critique : mais les monumens qui déposent contre ce sentiment, et sur lesquels Fréret n'avoit point porté une attention suivie, sont si nombreux, si remarquables et si répandus en Grèce et en Italie, qu'on ne sauroit se persuader

qu'il eût persisté dans son opinion, s'il eût voyagé dans l'une ou l'autre de ces contrées ; car, pourroit-on supposer qu'il auroit encore cherché dans l'Égypte l'origine des premiers arts Européens, s'il eût été à portée d'observer, et de comparer avec les témoignages de l'histoire, plus de cent cinquante monumens de murs de villes, dont l'origine se décèle par le caractère irrégulier de leur construction, se lie par des circonstances historiques et locales aux époques reculées de la période où furent fondées Lycosure, Argos et Thèbes, et se sépare, à la seule vue, du caractère régulier des plus anciennes constructions de l'Égypte ? « Nous vivons (disoit Fréret, comme pour me » justifier d'avance contre l'accusation de témérité), nous » vivons dans un siècle où l'on ne confond point avec la » considération due aux grands hommes, ce respect ser- » vile qui défend à ceux qui viennent après eux de s'écar- » ter de leur opinion ; et j'ai cru (continue-t-il) qu'il » m'étoit permis de parcourir de nouveau les routes dans » lesquelles ils avoient marché. » Ainsi parloit le savant académicien, dans son Mémoire sur la chronologie des Assyriens de Ninive; et puisqu'on permettroit encore le même langage à ceux qui, de leur propre choix, recommenceroient après lui des recherches critiques sur les matières qu'il a traitées, on le permettra sans doute à celui qui s'y trouve engagé par l'alternative inévitable ou de le combattre, ou de repousser le témoignage des monumens.

Académie des inscript. tom. V, Mém. p. 332.

En effet, si, pour établir mes preuves de l'origine des villes de l'Italie, je veux m'appuyer sur l'autorité de Denys d'Halicarnasse, je trouve celle-ci absolument décréditée par ce mémoire de Fréret. Si la suite de mes recherches

me porte à prouver, d'après les monumens mêmes, que chez les premiers habitans de la Grèce l'art de bâtir étoit réglé selon un système autochthone et absolument opposé à l'uniformité régulière de celui qu'on voit régner dans les plus anciens monumens de l'Asie et de l'Afrique, et, pour spécifier encore davantage mon assertion, dans les monumens de l'Égypte, je trouve, au contraire, affirmé comme le principe le plus certain, que les premiers arts des anciens Grecs sont nés de leurs rapports avec les colonies Égyptiennes. Je suis donc ainsi réduit, ou bien à abandonner les conséquences historiques de la liaison de mes principes avec des monumens que j'ose le premier interpréter, ou bien à réfuter quelques parties d'un Mémoire où seroient combattus d'avance les points fondamentaux de toutes les vues que j'ai conçues sur l'origine de la civilisation de l'Europe.

Dans cette lutte, bien inégale sans doute à tant d'autres égards, les moyens simples que j'emploie pour établir mon opinion, procèdent du matériel même des monumens; et sous ces rapports, mes preuves se trouvent à la portée des personnes les moins familières avec le genre de nos travaux. Il suffit, pour comprendre ces preuves, de voyager, de regarder les monumens, de vérifier mes observations et de les comparer. Mais, au contraire, les preuves de Fréret sont puisées dans les sources de la plus haute érudition; elles sont aidées de tout l'art possible de mettre en œuvre des matériaux choisis; elles sont établies sur la connoissance la plus étendue des langues primordiales, de l'histoire et de la géographie. Son opinion s'est propagée par-tout à la faveur de l'habileté de sa dialectique, de la rapidité de son style, enfin par cette autorité, que le savant De la Nauze a pu

seul balancer plusieurs fois, pour ne point citer, en leur présence, ceux de nos confrères qui l'ont fait encore avec succès.

On ne doit donc point s'étonner que, relativement à l'origine et aux époques de la civilisation de la Grèce, les principes de Fréret soient adoptés généralement dans notre littérature, et que sa doctrine ait passé de ses écrits dans nos livres élémentaires. Presque par-tout en effet, on a taxé de mensongère une civilisation qui, selon Denys d'Halicarnasse, auroit été portée de Grèce en Italie, à une époque où, d'un côté, on ne trouveroit pas encore en Grèce une colonie Égyptienne qui fût incontestable, et où, d'un autre côté, celle qu'on pourroit supposer telle, auroit produit, si l'on suit l'opinion de Fréret, des monumens construits dans le genre de bâtir le plus contraire au système qu'on voit régner le plus anciennement en Égypte, d'où les premiers arts d'Europe seroient cependant dérivés.

Cet exposé implique, je le sens, une contradiction que le développement de la matière peut seul expliquer; je dois donc me hâter d'entrer dans l'examen des principes que j'entreprends ici de combattre.

Fréret prétend, dans le Mémoire déjà cité, que la fondation d'Argos par Phoronée est due à la colonie Égyptienne d'Inachus, et que c'est des Égyptiens que les Grecs ont reçu les premiers élémens des arts qui constituent la vie civile.

Je pense, au contraire, que cette ville, fondée trois cent cinquante-quatre ans avant l'arrivée de Danaüs, conducteur de la première colonie qui, selon moi, se soit portée de l'Égypte vers l'Europe, doit sa première origine à des Grecs indigènes.

En suivant ces principes, j'attribue à la Dynastie autochthone des Inachides l'origine des murs encore existans de la Larisse d'Argos et de toutes les acropoles du Péloponnèse où se trouve le système d'une construction dont on n'a pu découvrir encore aucune trace en Égypte, et que j'ai nommée *Cyclopéenne*, parce que c'est à l'ancien peuple appelé *Cyclopes*, qu'Euripide, Strabon et Pausanias ont attribué ces grands ouvrages. Je ne sais si je m'abuse; mais il me semble qu'un grand argument en faveur de mon opinion, c'est de trouver toujours cette construction sur les hauteurs où furent primitivement situées les villes fondées par les premiers rois de la Dynastie des Inachides, comme à Argos, à Mycènes, à Mégare, et de trouver une construction différente et régulière dans les murs de leurs plus anciens agrandissemens, sur-tout lorsque pour Mycènes, pour Mégare, l'histoire nomme deux fondateurs séparés l'un de l'autre par l'intervalle de plusieurs siècles, et dont le premier seulement est de la race des Inachides.

De ces faits dont l'accord s'est soutenu, pour la plus grande partie de leurs rapports, par les observations qui ont été faites depuis peu en Argolide, en Thessalie, en Arcadie, dans l'Œnotrie, la Peucétie et autres anciennes divisions de l'Italie, presque par-tout enfin où les anciens descendans de ces rois se sont fait renommer par des fondations de villes, je crois pouvoir conclure que la pratique des arts Européens est d'une époque antérieure à toute navigation Égyptienne vers notre continent, et que ces arts avoient pénétré peut-être aussi dans des régions plus reculées du côté du nord, bien avant qu'aucune colonie Égyptienne ou Phénicienne fût venue changer, comme elle l'a fait

depuis généralement; l'ancien système de nos constructions. Quand cette révolution est marquée aujourd'hui à nos yeux, à-la-fois, par la nature diverse des monumens et par leur situation respective, la mythologie, qui couvre tant de faits réels du voile de l'allégorie, n'en auroit-elle pas perpétué jusqu'à nous la mémoire? Les effets merveilleux de la lyre d'Amphion à Thèbes, de celle d'Apollon à Mégare, lorsqu'Alcathoüs en rétablissoit l'antique enceinte, ouvrage d'une race d'hommes qu'on appeloit les *Protoconstructeurs;* cet Apollon qui passoit pour avoir tué les Cyclopes; tous ces emblèmes n'auroient-ils pas signifié la révolution opérée dans les arts, dont les murs de Thèbes, de Mégare, de Mycènes, présentent encore aujourd'hui les monumens incontestables? Ceux qui ont voyagé et observé depuis peu dans la Grèce, m'entendent: cela suffit à l'objet que j'ai en vue dans cet endroit; car les autres lecteurs pourront n'y voir qu'une digression.

Pausan. Attic. c. XLI et XLII.

Bibl. d'Apollod. lib. III.

Mais, avant de m'éloigner de plusieurs principes assez généralement admis, je crois devoir d'abord transcrire fidèlement et avec toute l'étendue que la matière exige, le texte même des deux ouvrages où je trouve affirmée l'origine Égyptienne d'Inachus, auquel se réfèrent les premières traces de civilisation dont l'histoire Grecque ait fait mention. Voici comment Fréret s'exprime à ce sujet dans son Mémoire :

« Les colonies Orientales qui ont policé les sauvages de
» la Grèce et qui ont changé la face de ce pays, sont au
» nombre de quatre : celles d'Inachus, de Cécrops et de
» Danaüs, qui étoient sorties d'Égypte; et celle de Cadmus,
» qui venoit de la Phénicie.

Académie des insc. t. XLVII, Mém. pag. 20.

Académ. des insc. t. XLVII, Mém. pag. 33.

» . . . . La colonie d'Inachus, arrivée dans la Grèce en » 1970, sera sortie de l'Égypte sous le règne d'Apophis, » cinquième roi des Pasteurs.

Ibid. pag. 36.

» . . . . Le synchronisme de la dernière colonie Égyp- » tienne ou de celle de Danaüs, avec l'expulsion des Pas- » teurs, donne celui des colonies précédentes, et montre » pourquoi ces colonies mêlées de Phéniciens et d'Égyp- » tiens ont été chercher de nouvelles demeures dans un » pays éloigné de celui où ils étoient. Les Pasteurs ou » Hycsos étoient des Phéniciens, ou plutôt des Philistins » et des Arabes occidentaux mêlés avec quelques Égyp- » tiens. La navigation ne leur étoit pas inconnue; et elle » leur étoit nécessaire par la disposition du Delta, rempli » de canaux et de lacs, et dont une grande partie étoit » presque toujours inondée, car on n'avoit pas encore en- » trepris de le dessécher. Cet ouvrage ne s'exécuta que » sous Sésostris. Ces Pasteurs ne pouvoient se dispenser » d'avoir des barques et des bateaux, afin de se rassembler » et de se secourir, lorsque quelques-uns de leurs cantons » étoient attaqués par les Égyptiens naturels.

» On a lieu de croire qu'ils se répandirent dans l'Afrique, » le long de la côte voisine de l'Égypte, et qu'ils pénétrèrent » jusqu'à la côte de la petite Syrte et jusqu'au lac Triton; » car tous les peuples de cette côte avoient beaucoup d'usages » et de coutumes Égyptiennes, comme l'assure Hérodote. » Ils passèrent aussi dans l'île de Crète, dont les hautes » montagnes se découvrent du cap le plus avancé au nord » de la Libye Cyrénaïque. De l'extrémité occidentale de » l'île de Crète, on voit les hautes montagnes du Pélopon- » nèse, qui n'en sont pas à vingt lieues ordinaires; et la

traversée

» traversée en est d'autant plus facile, qu'elle est interrom-
» pue par plusieurs petites îles qui marquent la route. Sans
» doute que les Pasteurs, obligés d'abandonner leurs con-
» quêtes d'Égypte, lorsqu'ils se trouvèrent les plus foibles,
» envoyèrent des colonies le long des côtes d'Afrique, et que
» ce fut de là que vint celle qui alla s'établir au fond du golfe
» d'Argos, sous la conduite d'Inachus.

» Le nom d'*Inachus* étoit une épithète ou un titre d'hon-
» neur parmi les Philistins et les Chananéens. *Enach*, et au
» pluriel *Enachim*, désignoit des hommes redoutables par
» leur force et leur bravoure. L'Écriture donne ce nom aux
» princes et aux braves du pays de Chanaan. Les Grecs ont
» conservé l'usage de ce mot dans le même sens. Leurs poètes
» et leurs anciens écrivains l'employoient souvent en parlant
» des héros et des princes : dans la suite on a cessé de le
» donner aux hommes, et il est devenu le titre des Dios-
» cures, qui souvent n'étoient désignés que par le simple
» titre d'*Anactès* ou *Anakès*. »

Le savant académicien appuie ses preuves de l'origine d'Inachus sur des raisons tirées des étymologies de la langue Égyptienne. Il croit en trouver des indices dans les noms de Phoronée et d'Apis ; mais, voyant que les noms des princes subséquens sont évidemment Grecs, il ajoute « que » les colons, qui étoient en petit nombre, se mêlèrent avec » des naturels, épousèrent des femmes du pays, et perdirent » peu à peu l'usage de leur ancienne langue. » Il reconnoît même pour grec le nom de la ville fondée par Phoronée : « *Argos*, dit-il, signifioit, dans l'ancien éolien, une *plaine*. » *Ibid. pag. 37.*

Quelque longues que soient ces citations, je les ai crues

nécessaires, soit pour éviter le soupçon d'avoir pu modifier le sens de l'auteur dans une analyse infidèle, soit aussi pour qu'on ait présentes ses propres expressions lorsque j'opposerai à une doctrine que je crois très-hypothétique, les preuves de l'opinion contraire que j'embrasse.

Voyage du jeune Anacharsis, t. I, pag. 2.

Je dois de même rapporter en entier un passage d'Anacharsis où cette doctrine erronée s'insinue à l'aide d'un style animé par l'imagination la plus brillante.

« .... Plusieurs hordes de sauvages (dit l'abbé Barthélemy) coururent au-devant des législateurs qui entreprirent de les policer. Ces législateurs étoient des Égyptiens qui venoient d'aborder sur les côtes de l'Argolide: ils y cherchoient un asile; ils y fondèrent un empire. Ce fut sans doute un beau spectacle de voir des peuples agrestes et cruels s'approcher en tremblant de la colonie étrangère, en admirer les travaux paisibles, abattre leurs forêts aussi anciennes que le monde, découvrir sous leurs pas une terre inconnue et la rendre fertile, se répandre, avec leurs troupeaux, dans la plaine, et parvenir enfin à couler dans l'innocence ces jours tranquilles et sereins qui font donner le nom d'*âge d'or* à ces siècles reculés. Cette révolution commença sous Inachus, qui avoit conduit la première colonie Égyptienne; elle continua sous Phoronée son fils: dans un court espace, l'Argolide, l'Arcadie et les régions voisines changèrent de face. »

Il importeroit peu sans doute, dans des recherches sur les origines historiques de ces contrées, que quelques Égyptiens initiés déjà dans la connoissance d'arts et de sciences plus perfectionnés, fussent venus aborder, à une époque aussi ancienne, dans le fond du golfe d'Argos, et que,

pendant deux ou trois générations seulement, qui s'écoulèrent jusqu'au règne de ceux des princes Inachides que Fréret reconnoît pour Grecs, ces aventuriers eussent obtenu le sceptre de cette petite partie du Péloponnèse. Mais que ces Égyptiens aient été les auteurs de toutes les connoissances, même les plus élémentaires, qui nous ont été originairement transmises; que les Européens d'alors aient été dans l'état de barbarie le plus sauvage, c'est une opinion qui ne se soutiendra pas, je le pense, contre l'examen des témoignages et la comparaison des faits, comme elle ne s'accorde aussi nullement avec les résultats de nos observations.

D'abord, cette hypothèse n'est-elle pas contraire à l'expérience de ce qui s'est passé dans les colonies Européennes que les modernes ont établies chez les peuples de l'Amérique ? On a le droit incontestable de supposer que des arts déjà pratiqués chez un peuple autochthones peuvent se trouver modifiés par l'arrivée d'un nouveau peuple : mais on ne pourroit pas citer peut-être un seul fait analogue à ce qu'avance gratuitement l'abbé Barthélemy; car nous ne voyons pas que nos établissemens dans cette nouvelle partie du monde aient communiqué aux sauvages l'idée de fonder eux-mêmes des villes murées : et cependant, selon nos deux savans académiciens, dès l'arrivée de la colonie d'Inachus, tout le Péloponnèse se seroit couvert de villes que les Grecs sauvages auroient bâties à l'imitation des colons Égyptiens, et cela, dans un très-court espace de temps. Il n'est pas possible d'imaginer une supposition plus contraire à ce qui auroit dû arriver chez un peuple qu'on nous représente comme ayant ignoré les

arts les plus élémentaires. Nous devons excepter cependant, du nombre des savans qui ont conçu ou adopté de semblables préjugés, le traducteur François d'Hérodote, puisqu'il reconnoît, dans la partie chronologique de son ouvrage, qu'avant même l'époque du déluge d'Ogygès, l'Attique ne fut pas étrangère aux arts, du moins à ceux de première nécessité.

Hist. d'Hérodot. tom. VII, pag. 287.

Mais il ne suffit pas de substituer ici de simples probabilités à des opinions étayées de noms célèbres ; il faut encore examiner les autorités et discuter les faits.

Une des raisons sur lesquelles Fréret paroît s'appuyer principalement, est celle qu'il tire du rapport que le nom d'*Inachus* lui paroît avoir avec l'usage Chananéen de nommer un prince *un brave*, en employant le mot *Enach* et au pluriel *Enachim*. Mais que conclure de cet usage? S'ensuit-il que la langue Phénicienne ait été la seule dans laquelle le mot *Enach* auroit été employé pour désigner un chef de colonie ? Il faudroit cependant que cela fût ainsi, pour que Fréret eût acquis le droit d'en induire exclusivement l'origine Orientale de ce nom. Fréret n'a-t-il pas affoibli lui-même ce que cette analogie pourroit avoir de favorable à son opinion, en faisant remarquer, dans le même Mémoire, que dès les temps les plus anciens, depuis les frontières des Celtes, des deux côtés du Danube, jusqu'à celles des Syriens et des Mèdes, on parloit les dialectes d'une même langue, et que le grec étoit l'un de ces dialectes ? Après avoir avancé ce fait, dont on reconnoît aisément la source dans la confrontation de plusieurs passages de Strabon, comment pouvoit-il se fonder sur les rapports qui lient, mais non pas exclusivement,

Mém. cité, pag. 107.

le nom d'*Inachus* avec la langue Phénicienne, pour en induire que celui qui portoit ce nom devoit être Égyptien? Si les poètes et les anciens écrivains employoient, et il le dit lui-même, le mot ἄναξ pour désigner l'un ou l'autre Dioscure, n'est-il pas probable que ce nom existoit aussi dans la langue Grecque, et qu'il pouvoit avoir été dans la même langue une qualification honorifique du premier roi d'Argos? Il semble, au moins, que la preuve du contraire est anéantie par l'érudition même avec laquelle ce savant critique établit, dans son Mémoire, la filiation progressive de tous ces peuples, dont la ligne tenoit, d'une part, à l'Orontes, et, de l'autre, au Danube; car personne, avant lui, je crois, n'avoit saisi d'une manière aussi satisfaisante l'ensemble de tous ces rapports.

Or, puisqu'il les avoit trouvés dans l'analogie des langues, comment n'y joignit-il pas aussi tout ce qui auroit dû résulter à ses yeux de la comparaison de la géographie et de l'histoire? et comment n'a-t-il pas vu qu'à l'époque où Moïse écrivit les livres où se trouvent les témoignages les plus anciens, les Phéniciens et les Chananéens devoient être déjà tellement environnés de colonies Argiennes, en Cilicie, en Syrie et dans la Gordiée, qu'il seroit impossible d'assigner distinctement quel peuple, ou des Grecs ou des Phéniciens, auroit communiqué à l'autre l'usage de la qualification d'ἄναξ? Mais Fréret s'étoit privé lui-même de cette source d'éclaircissemens, par son opinion sur l'époque de la première fondation de Tarse, qu'il prétendoit rabaisser jusqu'au temps de Sardanapale, où elle ne présente pas les mêmes rapports.

Strabon. lib. XVI, pag. 750.

Acad. des inscr. tom. XLVII, Mém. pag. 64.

Le synchronisme qui est supposé exister entre l'époque

de la révolution arrivée en Égypte et celle de la civilisation primitive de la Grèce assignée au règne d'Inachus, est-il aussi incontestable que semble avoir voulu se le persuader Fréret ? On ne peut disconvenir de l'art avec lequel le savant académicien réunit et dirige vers le même but la correspondance de beaucoup de faits. Dans son hypothèse, le commencement de la période des 511 ans pendant lesquels les Pasteurs ou Hycsos furent, selon Manéthon, maîtres de l'Égypte jusqu'à l'époque de leur expulsion par Sésostris, qu'il assigne à l'an 1571 avant l'ère Chrétienne, paroît bien coïncider avec l'époque où vécut Inachus : mais, quand on examine sur quoi s'appuie le synchronisme des deux extrémités de la période de ces 511 ans, on trouve d'abord un cycle sothiaque ou caniculaire, qui n'est point déterminé par le fragment de Manéthon. Après avoir essayé deux fois sans succès de décider à quelle année correspond la 700.ᵉ année de ce cycle, où les Pasteurs s'emparèrent de l'Égypte, Fréret ne trouve, pour faire cadrer ses idées, que celui qui auroit commencé 2781 ans avant J. C. L'an 700 de ce cycle, où les Pasteurs auroient envahi l'Égypte, correspondroit, dans ce calcul, à l'an 2082 avant l'ère vulgaire. « Les Pasteurs occupèrent l'Égypte pendant 511 ans entiers (dit » Fréret) ; donc ils en furent chassés par Sésostris l'an 1571 » avant la même ère. » Voilà peut-être, remarquons-le en passant, l'origine secrète de son opinion systématique sur l'époque de Sésostris, opinion qu'il auroit pu aussi ne créer que pour l'intérêt de son autre système sur l'origine Égyptienne d'Inachus. Cette époque, quelle qu'elle soit, est essentiellement liée avec l'expulsion des Pasteurs ; car,

Joseph. contra Apion. lib. I, pag. 1339.

Mém. cité, pag. 32.

selon le même fragment de Manéthon, conservé par Josèphe, ce fut Sésostris qui les chassa entièrement de l'Égypte.

Tous ces rapports sont très-ingénieux ; mais, si Fréret s'est trouvé dans la nécessité d'élever si haut le commencement du cycle sothiaque qu'il a en vue d'accorder avec le synchronisme qu'il propose, la fin de la période des 511 ans se combine-t-elle aussi bien qu'il seroit nécessaire avec l'époque de Sésostris ? Je n'entrerai point dans cette discussion ; et je me réfère, sur ce point, au sentiment de M. Larcher. Notre savant confrère appuie ses calculs chronologiques sur deux époques clairement déterminées, celle du voyage d'Hérodote en Égypte, et celle du règne de Mœris, auquel Sésostris a succédé : de ces deux faits comparés, il résulte que l'époque de Sésostris ne pourroit s'éloigner que d'un très-petit nombre d'années de l'an 1356 avant l'ère Chrétienne. Or, dans ce calcul, il manqueroit 215 ans à l'exactitude du synchronisme d'Inachus et du commencement de la période de 511 ans sur laquelle Fréret se fonde, pour rendre raison de sa colonie Égyptienne.

Hist. d'Hérodote, tom. VII, chap. I, sect. VI, pag. 45.

Les doutes que ces réflexions peuvent faire naître, croissent encore, à proportion de l'importance que Fréret veut nous faire attacher à l'enchaînement des faits écoulés dans une période qui a beaucoup de latitude, et sur-tout lorsqu'il parvient à en déduire une conséquence relative à la navigation de cette colonie vers les côtes de la Grèce. On est bien étonné de la nature des preuves qu'il en apporte, et des efforts qu'il fait pour convertir en certitude historique plusieurs probabilités purement hypothétiques dans leur origine.

Pour en juger, soumettons un moment les preuves qu'il allègue en faveur de la colonie Égyptienne d'Inachus, aux mêmes règles de critique qu'il emploie en se déclarant contre la réalité de la colonie d'Œnotrus, le premier navigateur Européen dont le nom soit cité.

Dionys. Halicarn. Antiq. Roman. lib. I, sect. XI.

Denys d'Halicarnasse rapporte que, dix-sept générations avant la guerre de Troie, une colonie Arcadienne s'est dirigée par mer vers l'Italie. Ce fait est constaté encore par d'autres témoignages que Fréret ne pouvoit ignorer. Ainsi, lorsque, pour nous rendre suspecte la véracité de Denys d'Halicarnasse, il a reproché à ce grand historien de s'être montré mieux informé des détails de l'histoire des colonies Pélasgiques que de ceux de la prise de Rome par les Gaulois, comment a-t-il pu perdre de vue le témoignage de Myrtillus de Lesbos, que Denys cite pour garant de la certitude de ces détails ? Les histoires de Myrtillus sont perdues : qui sait donc s'il n'avoit pas cité les archives mêmes de Lesbos? elles devoient sans doute contenir quelque chose de relatif aux colonies Pélasgiques de l'Italie, dont les Lesbiens étoient originairement une division. Enfin Fréret, voulant décréditer ainsi l'autorité de Denys d'Halicarnasse, étoit-il fondé à révoquer par-là même en doute les autres autorités rapportées par cet auteur, et sur-tout la réalité des monumens de la première colonie, qu'Antiochus de Syracuse et Aristote ont allégués à leurs contemporains ?

Mém. cité, pag. 83.

Dionys. Halicarn. Antiq. Roman. lib. II, sect. XIII.

Idem, ibid. sect. XII.

Aristot. Politic. lib. VII, cap. X.

Fréret n'ignoroit pas non plus que Pausanias a confirmé la réalité de cette navigation par ses recherches, et qu'il affirme bien précisément que l'émigration s'est effectuée par mer. Néanmoins Fréret ne balance pas à prononcer

Pausan. Arc. cap. III, p. 603.

ainsi

ainsi malgré des autorités aussi prépondérantes : « Je ne sais, dit-il, par quelle prévention l'on ne juge jamais les anciens avec la même rigueur que les modernes ; sans cette prévention, l'on ne regarderoit la première partie des Antiquités de Denys d'Halicarnasse, que comme un pur roman historique. » Combien de fois ce jugement n'a-t-il pas été répété depuis ? Il ne s'agissoit, dans le récit de l'historien Grec, que d'un trajet de dix lieues de mer ; encore ce trajet étoit-il environné de grandes îles avec lesquelles on ne peut pas croire que les anciens Grecs n'aient eu aucune correspondance. Cependant le même critique qui traite de roman des récits appuyés sur des autorités aussi positives, n'hésite pas de proposer dans le même Mémoire les hypothèses suivantes, et d'en faire, si j'ose le dire, mais sans aucune comparaison, la Genèse de l'histoire Grecque. *Mém. cité, pag. 83.*

Fréret prétend d'abord que les Pasteurs ou Hycsos se répandirent sur les côtes d'Afrique : il veut fortifier cette première conjecture par les observations qu'Hérodote a faites sur ces côtes ; comme si l'origine des coutumes et des usages des peuples de la Libye, par cela même qu'ils ont été trouvés conformes à ceux des Égyptiens, vers l'an 460 avant l'ère vulgaire, où Hérodote voyageoit en Égypte, remontoit nécessairement à l'an 1821 avant la même ère, où finit le règne des derniers rois Pasteurs, ou bien au moins à l'an 1571 avant la même ère, année que Fréret considère comme l'époque où Sésostris les auroit expulsés entièrement. Ne semble-t-il pas, au contraire, qu'il eût été plus naturel de ne voir dans la correspondance de ces coutumes, que l'effet des communications habituelles et

plus ou moins anciennes de deux peuples limitrophes? On pourra remarquer encore que, dans le même Mémoire, Fréret prétend aussi gratuitement que les hiéroglyphes gravés sur des bracelets de cuivre qui furent trouvés dans le tombeau d'Alcmène, au temps d'Agésilas, devoient faire remonter jusqu'au temps d'Inachus la connoissance et même l'usage de l'écriture hiéroglyphique.

Mém. p. 20 et 38, où il cite Plut. tom. II, de genio Socrat. p. 577 et 578.

Si le savant académicien se fût borné à conjecturer que sa colonie d'Inachus étoit Phénicienne, au moins, en attribuant cette colonie à un peuple réputé navigateur dans les plus anciennes histoires, il eût concilié plus de probabilité à son opinion. Mais Fréret connoissoit bien la valeur des autorités historiques; il n'ignoroit pas que la légère preuve qu'on peut tirer d'un passage d'Istrus et d'un autre d'Arnobe, favoriseroit la supposition d'une colonie Égyptienne: il passe néanmoins ces témoignages sous silence, parce que, sans doute, il n'en faisoit pas grand cas dans cette question; mais il veut s'épargner le reproche de n'y avoir pas été fidèle. Aussi préfère-t-il de se former l'idée d'un mélange de Philistins, d'Arabes occidentaux, d'Hycsos et d'Égyptiens, auxquels il n'hésite pas de faire faire un trajet de mer de cent vingt lieues, pour aller s'établir au fond du golfe d'Argos.

Il est sur-tout nécessaire de remarquer ici avec quel art sa manière de raisonner tend à préoccuper l'esprit, parce que, dans quelques autres points systématiques, il emploie les mêmes moyens, contre lesquels il faut se tenir en garde. Après avoir disposé favorablement son lecteur, en alléguant les coutumes Égyptiennes qu'Hérodote observoit sur les côtes d'Afrique, « On a lieu (dit Fréret) de

» croire que les Pasteurs se répandirent dans l'Afrique,
» le long de la côte voisine de l'Égypte, et qu'ils pénétrèrent jusqu'à la petite Syrte et jusqu'au lac Triton. »
Croit-il avoir obtenu l'aveu de ce point hypothétique;
« Ils passèrent aussi, dit-il, dans l'île de Crète, dont
» les montagnes se découvrent du cap le plus avancé au
» nord de la Libye Cyrénaïque. » Enfin, parce que « de
» l'extrémité occidentale de l'île de Crète on voit les hautes
» montagnes du Péloponnèse, qui n'en sont pas à vingt
» lieues ordinaires », . . . « sans doute (conclut-il) que les
» Pasteurs, obligés d'abandonner une partie de leurs
» conquêtes d'Égypte, envoyèrent des colonies le long des
» côtes de l'Afrique, et que ce fut de là que vint celle
» qui alla s'établir au fond du golfe d'Argos, sous la con-
» duite d'Inachus. »

Voilà donc une navigation de cent vingt lieues attribuée, sur de simples suppositions, à des Égyptiens, par le même savant qui refuse d'admettre, d'après les autorités les plus positives, un trajet de dix lieues, postérieur de cent trente-trois ans à l'époque qu'il assigne à un trajet bien plus long; et, pour cette navigation des Grecs, qui n'est qu'un vrai cabotage, Fréret traite Denys d'Halicarnasse d'écrivain romancier. Il ne veut pas que, dix-sept générations avant la guerre de Troie, les Grecs aient pu faire le trajet d'un détroit de dix lieues; et il veut que, cent trente-trois ans avant l'époque marquée par ces dix-sept générations, un mélange de Pasteurs et d'Arabes fugitifs ait fait une traversée en haute mer, parce que ces Pasteurs avoient l'usage de quelques bateaux pour traverser les bras du Nil. Mais comment notre critique n'a-t-il pas supposé

bien plus raisonnablement que les Épirotes pouvoient avoir dès-lors, comme à présent, l'usage de ces bateaux appelés *monoxyles*, dont l'origine doit d'autant plus remonter aux premiers âges de l'histoire, que leur forme, encore actuellement persistante, n'a point été changée dans les perfectionnemens successifs de la marine ancienne et moderne des Grecs ?

On sera surpris qu'il ait avancé de nouveau dans le même Mémoire, et sur le même sujet, des opinions encore plus directement opposées l'une à l'autre, et que je dois relever. Si ces contradictions n'étoient pas liées essentiellement avec le point d'histoire que je me propose d'établir, peut-être devrois-je me dispenser de les faire remarquer: mais, dans un ouvrage qui jouit justement à bien des titres de la plus grande réputation, l'abbé Barthélemy cite en première ligne l'opinion de Fréret pour garant de l'origine Égyptienne de la colonie d'Inachus ; et voilà comment les erreurs historiques, lorsqu'elles sont accréditées sur-tout par un nom célèbre, peuvent se propager rapidement à la faveur d'un genre d'érudition dénaturé sous les pinceaux de l'imagination romanesque.

Selon un système qui est aussi devenu celui du savant auteur d'Anacharsis, Fréret reconnoît que les colonies Égyptiennes et Phéniciennes ont été précédées en Grèce par des Aborigènes ou anciens habitans : mais il pense que c'est de ces colonies que les Grecs reçurent les arts même les plus nécessaires ; il se fonde, à cet égard, sur l'opinion d'un auteur Grec, et il affirme que les autochthones de la Grèce ne connoissoient pas l'art de bâtir avant leurs communications avec les colonies Orientales qui sont

Mém. cité, pag. 2.

Ibid. pag. 7.

venues chez eux. Mais d'abord dans quels auteurs Grecs trouve-t-il que la première colonie qui a civilisé le Peloponnèse, ait été Orientale?

En adoptant les vues de Fréret, le savant abbé Barthélemy cite, à l'appui de cette opinion, Thucydide, qui ne dit qu'un mot, en passant, sur les origines Grecques : car ce grand historien n'avoit point approfondi l'étude des monumens de l'antiquité; et il le fait bien voir, lorsqu'il dit que les anciens Grecs n'avoient pas de villes murées, et quand il avoue qu'il ne connoissoit point l'origine de ces Cyclopes qui passoient pour avoir été les plus anciens habitans de la Sicile. Euripide, en citant sur la scène *le mur aérien des Cyclopes* d'Argos, et Strabon, en parlant des monumens de leurs travaux à Nauplia, pensoient bien diversement; mais alors, comme à présent, la recherche des monumens des origines historiques fixoit l'attention d'un très-petit nombre d'hommes studieux.

Thucyd. lib. VI, sect. II.

Euripid. Elect. vers. 1158.
Strab. l. VIII, pag. 369, marg.

Pour développer l'idée qu'il avoit conçue de l'état de barbarie dans lequel il croyoit que la Grèce étoit alors plongée, le docte Fréret avance, comme un principe incontestable, que ces sauvages ignoroient l'usage des choses les plus nécessaires à la vie. Il va jusqu'à leur refuser la connoissance du feu, les comparant aux Chichimecas du Pérou: encore moins leur accorde-t-il quelque connoissance de la navigation, même de celle qui, dans son imperfection grossière, eût cependant suffi pour le passage d'un détroit de dix lieues qui les séparoit de l'Italie.

Mém. cité, pag. 28.

Ibid. pag. 7.

Suivant cette manière de juger l'ancien état de la Grèce, tous les bienfaits de la civilisation seroient venus en Europe avec la colonie Orientale d'Inachus. Ce seroit donc

de cette colonie que seroit dérivée, chez les Grecs, la connoissance de l'art nautique; car, si un petit nombre de Pasteurs et d'Égyptiens fugitifs avoit pu subjuguer les sauvages de la Grèce jusqu'au point de les obliger à se vêtir d'étoffes tissues, à fertiliser la terre, à s'occuper du soin des troupeaux, et à couvrir, en très-peu de temps, le Péloponnèse de villes murées, il est à croire que ces Grecs sauvages devoient avoir puisé chez les nouveaux colons la pratique d'une navigation qui se seroit trouvée assez perfectionnée, puisqu'elle auroit fourni déjà les moyens d'effectuer une traversée de cent vingt lieues en haute mer. Une conséquence nécessaire de toutes ces suppositions, c'est qu'à l'époque de la colonie d'Inachus, assignée par Fréret à l'an 1970 avant l'ère vulgaire, les Grecs auroient dû apprendre à naviguer. Mais il faut rappeler que c'est à l'an 1837 avant la même ère que remontent les dix-sept générations antérieures à la guerre de Troie, et que telle est l'époque fixée par Denys d'Halicarnasse pour la navigation de la colonie Œnotrienne.

En admettant, à cet égard, toutes les idées systématiques de Fréret, on trouve donc entre ces deux époques un intervalle de cent trente-trois ans, qui devroit être jugé suffisant pour qu'un peuple, quelque sauvage qu'on puisse le supposer, ait eu le temps de s'instruire dans la pratique de la mer; un peuple sur-tout qui, vivant précédemment, comme on le veut, de chasse et de rapine, auroit consenti, dans le court espace de deux générations seulement, à s'enfermer pour la première fois dans les murs d'une ville, et à y déposer, pour la prospérité commune, une portion de l'indépendance individuelle. Cependant ce sont

ces mêmes Grecs déjà civilisés par les institutions de la colonie d'Inachus, comme a dû le supposer Fréret, qui fournissent à ce savant l'occasion de faire ironiquement aux défenseurs de la véracité de Denys d'Halicarnasse, une question dont je transcris ici les propres termes : « L'époque du déluge de Deucalion précède, dit-il, les colonies de Cadmus et de Danaüs: sur quels vaisseaux les Pélasges traversèrent-ils la mer Égée? » *Mém. cité, pag. 83.*

Pour saisir toute l'incohérence du système de détraction qu'embrassent plusieurs savans à la suite de Fréret, lorsqu'ils veulent juger les premiers chapitres du I.er livre de Denys d'Halicarnasse, il faut remarquer l'identité originaire des Argiens, des Arcadiens et des plus anciens Pélasges, et ne pas perdre de vue les époques des trois grandes émigrations primitives de ces peuples. Je vais les rappeler.

Ce fut vers l'an 1837 avant l'ère Chrétienne, que la colonie Arcadienne d'Œnotrus passa en Italie; ce fut vers l'an 1749 avant la même ère, que la colonie Argienne de Triptolème passa dans la Cilicie, où elle fonda Tarse; ce fut enfin vers l'an 1540 avant cette ère, que la colonie Pélasgique passa en Italie, et vint s'établir dans la partie maritime qui fut ensuite occupée par les Tyrrhéniens. Un examen fait avec attention des fragmens historiques qui nous sont restés concernant ces anciennes expéditions, montre que depuis la fuite des Telchines et des Cariens, sous Phoronée, roi d'Argos, jusqu'à l'expédition des derniers Pélasges qui passèrent de la Grèce en Italie, les navigations qui ont eu lieu à ces époques mémorables ont été entremêlées de beaucoup d'autres qui partoient de *Strab. l. XIV, pag. 673, marg.*

la Grèce. Enfin, après avoir considéré attentivement l'ensemble historique de tous ces faits, croira-t-on que c'est de la dernière expédition Pélasgique de l'an 1540 avant notre ère, que ce savant académicien parle, quand il demande sur quels vaisseaux les Pélasges auroient pu traverser la mer Égée, après avoir fait arriver, 430 ans auparavant, une flotte Égyptienne dans le golfe d'Argos?

Une telle contradiction suffiroit, dans tout autre écrit qu'un Mémoire de Fréret, pour décréditer entièrement les opinions que son auteur auroit eu dessein d'établir; et, sans doute, Fréret l'eût retranchée, si, comme il le dit lui-même, il eût eu le loisir de mettre plus d'ordre et d'ensemble dans les matériaux de son Mémoire. Au reste, il y prouve, avec solidité, l'ancienne influence que les peuples du nord de la Grèce ont dû exercer de proche en proche jusque sur les côtes méridionales de la même contrée; et sa supposition de la colonie Orientale devient un hors-d'œuvre qu'on peut supprimer, ainsi que son jugement sur Denys d'Halicarnasse, sans que cela nuise aux points de vue vraiment neufs sous lesquels il fait envisager d'ailleurs les origines des premiers habitans de la Grèce.

Mém. cité, pag. 129.

C'est, en effet, sous d'autres rapports, dans l'ordre des idées les plus saines, que Fréret assigne l'origine incontestable des premiers arts de cette contrée: mais le synchronisme contradictoire que présente sous sa plume même l'époque de ces arts réellement autochthones dans leur origine, et cependant supposés provenir d'une colonie Égyptienne, d'autres contradictions encore, montrent de plus en plus combien il eût été convenable de retrancher ces hypothèses en publiant un Mémoire dont la rédaction

n'avoit pas été définitivement arrêtée par son auteur. En voici de nouvelles preuves, dans ce simple exposé textuel :

« On prétendoit leur devoir (aux Dactyles) presque toutes » les connoissances utiles. Ils avoient appris, disoit-on, » aux Grecs, encore sauvages, à rassembler les animaux » encore errans dans les campagnes et à en former des » troupeaux, la manière de tirer le miel des ruches et » d'élever des abeilles. On leur devoit aussi, dans la » Grèce, l'art de tirer les métaux du sein de la terre, de » les fondre, de les forger, d'en fabriquer des outils et des » armes. Strabon croit qu'ils étoient les mêmes que les » Cyclopes de l'Argolide, dont on montroit, de son » temps, les ouvrages à Tiryns et ailleurs : il en reste en- » core aujourd'hui des vestiges. »

Mém. cité, pag. 44.

Strab. l. VIII, pag. 369.

Dans un autre endroit du même Mémoire, il dit : « Le » nom des Telchines subsistoit dans la ville de Rhodes, » où il étoit en honneur : on leur attribuoit l'invention » des arts de l'architecture et de la sculpture, et l'éta- » blissement de plusieurs pratiques utiles. On montroit » aussi, dans cette île, plusieurs anciennes statues qui » passoient pour être leur ouvrage, et qui portoient leur » nom. »

Mém. cité, pag. 41.

Comment pourra-t-on concilier de tels faits avec l'origine des premiers élémens des arts attribués, par le même savant, à la colonie d'Inachus ? Si les Curètes, en effet, les Telchines, les Cyclopes et les Dactyles sont les premiers inventeurs des arts dans la Grèce encore sauvage ; si les Telchines ont introduit l'architecture et la sculpture dans l'île de Rhodes ; si les fortifications de Tiryns, et autres du même genre, encore aujourd'hui sur pied, sont

les monumens des travaux de ces peuples qui portoient le surnom de *Cyclopes,* l'identité des Telchines et des Dactyles, admise par Strabon, ne prouve-t-elle pas chronologiquement que ces arts étoient connus en Grèce à l'époque de la colonie, supposée Égyptienne, d'Inachus?

Eusebii Chron. canon. lib. post. pag. 9, 66, 67.

Si nous consultons la nature et l'ordre des faits rapportés par Eusèbe dans sa Chronique, sans doute d'après celle de Jules Africain, nous verrons que les Telchines soutinrent une guerre contre Phoronée et les Parrhasiens, et que ces Telchines vaincus fondèrent Rhodes, auparavant appelée *Ophiussa.* Mais, si ces Telchines étoient établis dès-lors dans la Grèce, quelle raison auroit-on pour ne pas les considérer comme Grecs autochthones? Si, vaincus par Phoronée et réfugiés dans l'île de Rhodes, ils y introduisirent les arts de l'architecture et de la sculpture, ils avoient donc pratiqué déjà ces arts dans la Grèce; et c'est pour cela sans doute qu'il existoit près du Teumesse en Béotie, au temps de Pausanias, une enceinte sacrée que les Telchines avoient dédiée à Minerve Telchinienne.

Paus. Bœotic. cap. XIX.

Pausanias dit, il est vrai, que ces Telchines venoient de Chypre; mais, les plus anciennes chroniques nous ayant fait connoître que des Telchines avoient été chassés par Phoronée, et qu'ils s'étoient réfugiés à Rhodes, où ils avoient porté les arts, il est évident que ceux de Chypre étoient Grecs, et qu'ils étoient de la même race que ceux qui prirent le nom de Sicyoniens dans les temps postérieurs. Cet ensemble de faits montre donc clairement les raisons qui guidèrent Strabon et les autres auteurs, lorsqu'ils ont considéré les Telchines, les Cyclopes, les Dactyles et les Curètes, comme une même race à qui, aux

époques diverses de leurs émigrations et de leur retour, la Grèce a dû les fortifications connues sous le nom d'*ouvrages des Cyclopes.* Fréret avoit vu les dessins de ces ouvrages dans le Voyage manuscrit de Fourmont, qui existe à la Bibliothèque impériale.

Aidé de la connoissance du même Voyage, l'auteur d'Anacharsis s'étend sur la description de ces monumens; et après avoir parlé des murs de Tirynthe et de leur construction, il ajoute que le même travail se fait encore remarquer dans les anciens monumens de l'Argolide; que, dès les temps les plus reculés, les hommes détachoient des quartiers de montagne et en entouroient leurs habitations. « On travailloit, dit-il, alors, sur le plan de la nature, qui ne fait rien que de simple, de nécessaire et de durable. Les proportions exactes (continue-t-il), les belles formes introduites depuis dans les monumens, font des impressions plus agréables; je doute qu'elles soient aussi profondes. »

Voyag. d'Anachars. tom. IV, cap. LIII, pag. 301, édit. in-4.°

En réunissant sous un seul aspect les principes contradictoires d'après lesquels Fréret et l'abbé Barthélemy ont établi les vues qu'ils nous ont laissées sur cette période historique des premiers siècles de la Grèce, on trouve donc que les premiers Grecs, avant leur communication avec les Orientaux, n'avoient pour demeure que des antres et qu'ils ignoroient l'art de bâtir; que, cependant, ils entouroient toutes les villes de l'Argolide de quartiers de montagne, et que les monumens de ces prétendus sauvages ont perpétué jusqu'à nous les impressions les plus profondes. On trouve, d'un côté, que les premiers Grecs, semblables aux Chichimecas du Pérou, ignoroient l'usage

Mém. pag. 28. du feu qu'ils auroient reçu de la colonie d'Inachus ; et de l'autre, que, sous le nom de *Telchines* et de *Cyclopes*, les Grecs, à une époque antérieure à celle des colonies Orientales, auroient connu l'art de fondre les métaux et d'en fabriquer des outils. Or ce tissu de contradictions constitueroit cependant encore l'état de nos connoissances historiques sur les origines Grecques, si les monumens Cyclopéens des colonies Pélasgiques, les caractères tranchans qui les distinguent des constructions Égyptiennes, Phéniciennes et Tyrrhéniennes, enfin si les divers points d'observation qui lient ces monumens avec l'histoire, ne rétablissoient pas la vérité des faits et l'autorité de Denys d'Halicarnasse dans ses droits.

Jusqu'ici je me suis proposé de réfuter l'opinion de Fréret par les contradictions mêmes qu'elle présente : je dois poursuivre l'examen des sources historiques où l'auteur d'Anacharsis a puisé pour en déduire l'origine Égyptienne d'Inachus et de sa colonie supposée. La première autorité qu'il cite est celle de Castor, dont le témoignage est rapporté ainsi par Eusèbe : « Castor le chronographe parle du » royaume d'Argos en ces termes : *En conséquence, nous » détaillerons la série des rois d'Argos depuis Inachus jusqu'à » Sthénélas fils de Crotopus. Cette série complète une période de » 384 ans.* » Eusèbe ajoute ensuite ces paroles : « Io, fille » d'Inachus, que les Égyptiens révèrent sous le nom d'*Isis*... » Apis, réputé le premier dieu en Égypte. »

Euseb. Chronic. lib. I, pag. 11.

Je ne sais de quelle dialectique on s'étaye en alléguant ces passages pour prouver l'origine Égyptienne d'Inachus. Castor ne fait ici autre chose que résumer les 384 ans qui se sont écoulés entre le règne d'Inachus et celui de

Sthénélas, pendant la durée de la Dynastie des Inachides; mais il ne dit absolument rien de l'origine d'Inachus. Eusèbe ajoute, il est vrai, qu'Io, fille d'Inachus, étoit révérée par les Égyptiens sous le nom d'*Isis;* et cette particularité paroîtroit analogue au fait de l'enlèvement d'Io par les Phéniciens, suivant le récit d'Hérodote: mais les remarques de Valkenaer, de Wesseling et de M. Larcher, ont fait voir clairement qu'Io ne peut être considérée comme fille du premier Inachus. Il est prouvé, aux yeux de ces savans, par la suite du texte, qu'il s'agit ici d'Io fille d'Iasus, et que les mots τὴν Ἰνάχου sont une addition de copiste; autrement le récit d'Hérodote seroit plein de contradictions.

Herodot. lib. I, sect. I.
Hist. d'Hérodot. tom. VII, chap. X, sect. 2, pag. 313.

Dans cette supposition, en effet, les Phéniciens enleveroient la fille du roi d'Argos à une époque antérieure à l'existence de cette ville, comme le remarque judicieusement M. Larcher; Hérodote nous peindroit cette ville florissante avant l'époque où les Grecs commençoient à se réunir en société, sous les lois de Phoronée: j'ajouterai encore à ces raisons les rapports contemporains d'Io avec Argus Panoptès, descendant d'Inachus à la septième génération; le silence du scholiaste d'Euripide, qui, citant Phoronée et Phégée comme fils d'Inachus, ne parle pas d'Io; les témoignages positifs d'Apollodore et de Pausanias, qui font Io fille d'Iasus, non d'Inachus; et j'en conclurai qu'il ne doit rester aucun doute sur la véritable époque de ce fait célèbre. Il est donc très-probable qu'Eusèbe, sur l'autorité duquel on s'est appuyé, aura consulté un texte d'Hérodote déjà corrompu dans cet endroit; et le Syncelle cité sur ce point, comme une autorité à part, dans le Voyage d'Anacharsis, n'aura fait que compiler Eusèbe

Ad Orestem, vers. 1247.

Apollod. l. II. Pausan. Corint. cap. XVI.

avec sa faute. Si, malgré toutes ces raisons, qui n'ont pas dû lui échapper, l'auteur d'Anacharsis a cru devoir persister à considérer Io comme fille d'Inachus, et à fixer à cette époque son enlèvement et son apothéose, ces deux faits auroient pu prouver à ses yeux que les Phéniciens communiquoient dès-lors avec la Grèce; mais rien de tout cela ne suffisoit pour établir l'origine Égyptienne d'Inachus.

Cette origine eût été mieux établie en apparence sur le témoignage de Castor, rapporté par Apollodore: mais l'abbé Barthélemy ne cite pas celui-ci; et M. Clavier, dans ses notes sur l'auteur Grec, prouve très-bien, par un passage d'Hygin, que Castor donnoit le nom d'*Inachus* au même prince que d'autres nommoient *Iasus;* ce qui ramène toujours ce trait historique à la même époque. On allègue encore un témoignage d'Istrus, qu'Étienne de Byzance nous a conservé. Voici le passage: « Ægialus, entre Sicyone et » Buprasium; ce lieu prit son nom d'Ægialéus, fils d'Ina- » chus, comme le dit Istrus dans son ouvrage sur les » colonies des Égyptiens. »

Bibl. d'Apoll. tom. II, p. 203, note 21.

Stephan. verb. ΑΙΓΙΑΛΟΣ

La discussion de ce témoignage sera courte. On conjecture qu'Inachus étoit Égyptien, uniquement parce qu'il est nommé dans un ouvrage qui traite des colonies Égyptiennes. Si l'on croit devoir s'appuyer sur ce motif, Inachus eût donc été Italien, si Denys d'Halicarnasse l'eût cité dans ses Antiquités Romaines. Mais, pour tourner plus directement contre les adversaires les conséquences qui dériveroient ici de leur manière de raisonner, je leur opposerai ce que disoit Istrus dans le même livre des colonies Égyptiennes. On y lisoit que l'île de Cypre tiroit son nom de *Cypra*, fille de Cinyras: dira-t-on que Cinyras

Istrus, lib. de Col. apud Constantin. imper. them. lib. I. Præfec. Cyp.

étoit Égyptien ? On y lisoit qu'Io étoit fille de Prométhée ; en conclura-t-on que Prométhée ait été Égyptien ? Il est donc bien plus probable qu'à l'occasion du passage d'Io en Égypte, Istrus aura remonté, comme l'a fait Apollodore, à la souche Grecque de cette princesse, et qu'il aura parlé d'Ægialus fils d'Inachus, sans prétendre désigner ce dernier comme Égyptien.

Idem apud Clem. Alexandr. Stromat. lib. I, pag. 382.

Une autre autorité peut nous être encore opposée, c'est celle d'Arnobe ; et voici le sens qu'on donne au passage dont on s'autorise : « Si vous recherchez, dit-il, qui le premier » a fondé des temples, on vous dira que c'est Phoronée » l'Égyptien, ou Merops. » *Quorum* (templorum) *si quæris audire quis prior fuerit fabricator, aut Phoroneus Ægyptius, aut Merops, tibi fuisse monstrabitur.*

Arnob. advers. Gentes, l. VI.

Ce passage prouveroit seulement qu'au cinquième siècle de notre ère, quelques écrivains considéroient Phoronée comme Égyptien. Potter, dans son édition des ouvrages de S. Clément d'Alexandrie, observe qu'Arnobe a tiré ce passage du Protreptique : mais Potter n'a pas fait remarquer qu'Arnobe a ajouté l'épithète *Ægyptius* qui ne se trouve pas dans le Protreptique ; ce qui résout la difficulté par cela même que sa source se trouve détruite. D'ailleurs, comment ceux qui voudroient établir encore sur cette autorité l'origine Égyptienne du fils d'Inachus, pourroient-ils concilier leur opinion avec les faits rapportés par Hérodote ? Suivant cet historien, le culte de plusieurs dieux avoit passé de l'Égypte dans la Grèce : mais Junon, de tout temps protectrice d'Argos, n'étoit pas une divinité Égyptienne ; Hérodote le dit au même endroit. Comment donc Phoronée, s'il eût été Égyptien, auroit-il

Clem. Alex. Cohort. ad gentes, tom. I, pag. 38, sect. 3, et ibi not.

Herod. lib. II, sect. L.

érigé des temples à une divinité qui n'étoit pas connue en Égypte ?

On conjecture encore la probabilité de l'origine Égyptienne du fondateur d'Argos, d'après un passage d'Apollodore, et un autre de Sophocle, rapporté par Denys d'Halicarnasse. Voici le passage d'Apollodore : « Inachus est » fils d'Océan et de Téthys. » Voici celui de Sophocle : « O Inachus générateur, fils des sources du père Océan ! » Ces deux passages, a-t-on dit, montrent qu'Inachus étoit fils de l'Océan ; d'où l'on peut induire qu'il étoit étranger. Mais, de ce qu'Inachus auroit été étranger, s'ensuit-il qu'il étoit par cela même Égyptien ? L'Océan, dans l'acception que ce mot a chez les poëtes anciens, n'est-il pas la mer qui environne toutes les terres ? Lorsqu'Homère fait aborder Ulysse au pays des Cimmériens, il dit que son vaisseau parvint à l'extrémité du profond Océan. Toute la mer intérieure, et ses différens golfes, étoient donc, selon lui, des portions de l'Océan. Cette dénomination d'*Océan* étoit tellement vague, qu'on la donnoit même à un torrent de l'Asie. Daire, mère d'Éleusis, étoit fille de l'Océan : dira-t-on que Daire étoit Égyptienne ? Triptolème étoit fils de l'Océan et de la Terre ; Triptolème étoit-il Égyptien ? Enfin, Sophocle ne dit pas qu'Inachus ait été proprement fils de l'Océan ; mais il dit qu'il étoit fils des sources du père Océan. Or, cette expression, sous la plume d'un poëte, paroît devoir bien plutôt signifier un fleuve que la mer elle-même ; et elle rameneroit l'interprétation de ce passage au sens de Pausanias lorsque cet auteur dit que Phoronée étoit fils, non d'Inachus homme, mais d'Inachus fleuve. On sait que, dans la poésie des anciens

Apoll. lib. II.

Dionys. Halic. Antiq. lib. I, sect. XXV.

Eudox. apud Strab. lib. II, pag. 100.

Odyss. Λ, v. 13.

Pausan. Attic. cap. XXXV.

Idem, ibid. cap. XXXVIII.

Idem, ibid. cap. XIV.

Idem, Corinth. cap. XV.

anciens cantiques, d'où ces traditions ont passé dans l'histoire en prose, ces locutions désignent toujours un autochthone, et non pas un étranger.

Après avoir combattu les preuves négatives sur lesquelles j'ai trouvé établie l'opinion de l'origine Égyptienne du fondateur d'Argos, je vais en proposer quelques-unes qui me font considérer en lui un autochthone Européen.

Pausanias paroît avoir discuté avec beaucoup de critique l'histoire des colonies parties de l'Orient, qui se sont dirigées vers la Grèce, et de celles qui, parties de la Grèce, se sont dirigées vers l'Asie : il nous fait connoître, entre autres, une colonie très-ancienne qui, provenant de l'antique Azanie, passa dans la Phrygie, sur les bords du Pencale, et probablement donna le nom de *Lycaonie* à cette région. On sait avec quels détails il a traité de la colonie de Danaüs. Il assure expressément qu'elle venoit d'Égypte ; et il nous fait connoître les contestations pour la succession au trône qui eurent lieu entre Gélanor et Danaüs. Ce détail est d'autant plus précieux pour l'histoire de ces temps anciens, que, si l'on compare cette discussion de droit avec le passage dans lequel Apollodore nous a conservé la généalogie de Danaüs, on voit que les prétentions de ce prince au trône d'Argos devoient être fondées sur une ligne de succession qui remontoit à ses premiers rois par Bélus, Libya, Épaphus, Io, Iasus et Argus Panoptès. Tous ces faits font discerner bien clairement, et par des caractères de concordances historiques, la colonie de Danaüs, d'avec cette colonie d'Inachus, qui n'est pas même puisée dans la mythologie, et qui n'est supposée formée que de quelques aventuriers à qui les sauvages de

Pausan. Phocic. cap. XXXII.

Idem, Corinth. cap. XVI, XIX.

Apollod. l. I, cap. I, sect. 4.

la Grèce se seroient soumis sans résistance comme sans motif.

Pausanias a discuté de même l'origine Phénicienne de la colonie de Cadmus, et il nous a donné les détails les plus circonstanciés sur les colonies Ioniennes de l'Asie mineure. Or, un auteur qui a recherché avec autant de soin les origines de la Grèce, et qui montre tant de sagacité dans les connoissances qu'il développe en expliquant les monumens de cette contrée, n'auroit-il pas dû consigner dans les origines d'Argos, qu'il traite fort au long, quelque chose de l'origine Égyptienne de son fondateur? Cependant il ne dit rien qui s'y rapporte. Si la racine des noms d'*Inachus*, de *Phoronée* et d'*Apis*, eût été Égyptienne à ses yeux, l'eût-il passé sous silence, lui qui, dans une matière semblable, se montre si attentif à ne pas négliger les moyens de la critique fondée sur l'étymologie? A l'occasion des origines de Trézènes, ne remarque-t-il pas, en effet, par forme de doute, que le nom d'*Orus* lui paroît Égyptien et non pas Grec? S'agit-il de la colonie de Cadmus, il réfute l'opinion de ceux qui croyoient que Cadmus étoit Égyptien. « Minerve, dit-il, étoit nommée *Siga* dans la langue » des Phéniciens, et non pas *Saïs*, comme dans la langue » Égyptienne. » Et il ajoute que la Minerve consacrée par Cadmus portoit le nom Phénicien *Siga*. De quel poids ne doivent donc pas être à nos yeux la signification Grecque du nom d'*Argos*, et le nom de *Junon* étranger à l'Égypte? Un auteur qui a recherché avec autant de critique ce que la Grèce pouvoit devoir aux origines Égyptiennes ou Phéniciennes, auroit-il passé sous silence l'arrivée de la colonie d'Inachus, si celui-ci n'eût pas été autochthone

Pausan. Achaïc. cap. II.

Idem, Corinth. cap. XXX.

Idem, Bœotic. cap. XII.

Européen ? et le même auteur ne fait-il pas entendre que Phoronée étoit aussi autochthone Argien, en disant qu'il étoit fils, non d'Inachus homme, mais d'Inachus fleuve ?

Je passe maintenant à des raisons plus positives. En parlant de la colonie Italique d'Œnotrus et de Peucetius, Pausanias assure que ce fut la première qui partit de la Grèce pour aller s'établir dans une terre étrangère; il dit de plus, en revenant sur la même idée, et pour confirmer son assertion, que, d'après les calculs les plus rigoureux, aucune autre expédition de barbares n'est partie de leur pays, pour former ailleurs un établissement d'une époque antérieure à celle de la colonie d'Œnotrus. Il montre par cette assertion répétée, qu'il avoit soumis d'abord à ses calculs les époques des colonies parties d'Argos pour aller fonder des villes sur les côtes de l'Asie mineure, et que les sources où Strabon en avoit puisé la connoissance, ne lui avoient pas échappé. Il montre encore qu'il avoit confronté cette époque avec celles des plus anciennes colonies Asiatiques et Africaines dont les ouvrages d'Hécatée lui présentoient le tableau. Pausanias auroit-il assuré aussi formellement le fait qu'on lui conteste, si les auteurs Égyptiens eussent pu lui alléguer la colonie Égyptienne d'Inachus à Argos, établie dans le centre de la région même à laquelle il attribue l'origine de la navigation la plus ancienne ? On voudra peut-être infirmer l'autorité de cet écrivain, en opposant la fuite des Telchines dans les îles, dès les temps de Phoronée, selon Eusèbe. Mais cette fuite n'étant marquée d'aucun des caractères religieux et politiques qui distinguent les colonies dès les premiers temps historiques, elle fait seulement connoître que ces peuples,

Pausan. Arcadic. cap. III.

quelque sauvages qu'ils soient réputés, avoient déjà fait des traversées par mer qu'on veut révoquer en doute, lors même qu'on les trouve assignées à des époques bien postérieures. Enfin, pour diminuer l'enthousiasme avec lequel les Grecs parloient des monumens étrangers à leur pays (remarquons qu'il s'agissoit des monumens Égyptiens), Pausanias oppose aux pyramides d'Égypte le parallèle des murs de Tirynthe. Auroit-il opposé ainsi des monumens Cyclopéens dont l'origine première se rattache à un fils d'Argus qui régnoit à Tirynthe, si ces monumens n'eussent pas été considérés, sans contradiction, comme appartenant proprement au pays, et si l'on eût pu lui répondre qu'ils étoient les premiers vestiges de la civilisation que les Égyptiens auroient apportée aux Grecs, sous la conduite d'Inachus, aïeul d'Argus?

Pausan. Bœotic. cap. XXXVI.

Idem. Corinth. cap. XXV, pag. 169.

J'ai déjà fait remarquer qu'on devroit exiger de ceux qui prétendent établir l'origine Égyptienne de la colonie d'Inachus, qu'ils fussent fondés sur le témoignage, au moins, de quelques traces des arts Égyptiens dans les monumens primordiaux de la contrée. Ils nous ont satisfaits, à cet égard, relativement à celles des colonies Orientales que l'on doit considérer comme certaines. Fréret trouve dans les auteurs et reconnoît lui-même les marques du passage des colonies venues, par mer, en Grèce. A Rhodes, on montroit un temple de Neptune fondé par Cadmus. On conservoit, à Lindus, un vase d'airain de forme antique, chargé de caractères Phéniciens, qu'on assuroit être une offrande de Cadmus. On prétendoit que le temple de Minerve, où ce don étoit déposé, avoit été fondé par les filles de Danaüs. Fréret avoue que ce sont là les vrais témoignages de la

Diodor. Sicul. l. V, s. LVIII, pag. 227, 228, marg.

Strab. l. XIV, pag. 655.

certitude historique des anciens faits de cette nature. Quel monument comparable montroit-on à Argos, pour rappeler la tradition de l'origine Égyptienne d'Inachus? Je n'en connois aucun. A n'en juger même que par l'analogie de ce que pratiquent nos colonies modernes, n'auroit-on pas le droit d'exiger au moins que le nom d'*Argos* eût une signification Égyptienne, au lieu d'en avoir une Macédonienne ou Thessalienne, comme Strabon l'atteste, et comme je l'ai déjà fait remarquer?

Strab. l. VIII, pag. 372.

Nous n'avons plus, il est vrai, cet esprit de grandeur dont les anciens étoient animés en consacrant des temples immenses dans les contrées les plus éloignées, ni cet esprit religieux attestant d'âge en âge, par les monumens de ces fondations sacrées, la reconnoissance des peuples envers la divine Providence, qui avoit heureusement conduit et fait prospérer leurs colonies sur de nouvelles plages: mais toutes les nations Européennes ont donné du moins aux établissemens qu'elles fondèrent dans le Nouveau-Monde, les noms des villes de leur pays. Les anciens avoient la même coutume; et toutes les villes du nom de *Larisse* attestent le séjour des Argiens. Éphore, Denys d'Halicarnasse et Strabon considéroient les homonymies des villes anciennes comme un argument certain d'une origine commune. Comment donc liera-t-on avec une colonie Égyptienne le nom d'*Argos* reconnu par Strabon pour être d'origine Thessalienne ou Macédonienne?

S'il n'existoit à Argos rien qui pût être cité comme un monument de la colonie Égyptienne d'Inachus, existoit-il au moins, en Crète, où Fréret la fait séjourner, quelques vestiges de son passage, comme il en restoit à Rhodes de celui

de Danaüs? Diodore et Strabon se sont étendus sur les temps anciens de la Crète : ils en déterminent les habitans successifs; ils séparent les autochthones des étrangers, parlent des Étéocrètes qu'ils distinguent des Telchines, des Curètes, et de tous ceux qui ont passé dans cette île; et cependant ils ne disent rien d'Inachus. Enfin, à Argos, on citoit l'invention des puits comme Égyptienne, et c'est à la colonie de Danaüs qu'elle étoit attribuée. Inachus Égyptien auroit-il négligé d'introduire une coutume si utile dans cette Argos ἄνυδρος, qui se trouvoit située sur une roche aride et escarpée?

Strab. l. VIII, pag. 371.

Une des plus fortes présomptions en faveur de l'opinion que je soutiens, et qui est encore l'une des plus contraires à celle que j'attaque, c'est le silence de la Chronique des marbres de Paros.

Si l'auteur de cette chronique eût eu pour objet de s'occuper uniquement des origines de l'Attique, et s'il se fût borné, en conséquence, à remonter à la colonie de Cécrops, comme à la plus ancienne époque de la période de temps qu'il embrasse, on ne pourroit, sans doute, se prévaloir du silence de cet auteur contre l'origine Égyptienne du fondateur d'une ville étrangère à la contrée dont on trouve l'histoire analysée dans ces marbres : mais cette chronique fait aussi mention de plusieurs époques relatives aux annales d'Argos, de la Laconie, de l'Arcadie, de la Béotie, sans doute pour établir une concordance entre l'histoire d'Athènes et celle des plus anciennes villes environnantes.

Epoc. VII, IX.

On y trouve de même l'époque de la colonie Égyptienne de Danaüs, de la colonie Phénicienne de Cadmus, et l'on n'y dit rien absolument de celle d'Inachus.

Je sais que le silence de la Chronique de Paros ne semble

opposer qu'une preuve négative au sentiment de ceux qui attribuent à la colonie supposée d'Inachus une origine Égyptienne : mais, quoique négative, la preuve qui en résulte est très-forte, s'il est certain, comme je crois l'avoir montré, qu'aucune preuve bien formelle et bien positive n'appuie le sentiment que je combats.

Il faut remarquer encore comment ce silence s'accorde avec le sens d'un passage où Pline dit que Danaüs fut le premier qui navigua d'Égypte vers la Grèce, et qu'avant cette époque on ne faisoit usage (en Égypte sans doute) que d'une espèce de barque ou de radeau, dont l'invention remontoit au roi Érythras. Il est à croire que Pline avoit tiré ce fait du texte positif de quelque auteur plus ancien : ce pourroit être Apollodore, dont l'autorité se réunit à celle de Pline. « Danaüs, dit l'auteur Grec, craignant les fils d'Ægyptus, construisit, le premier, par » le conseil de Minerve, un vaisseau nommé *Pentécontore.* » La réunion de ces deux témoignages fixe ce qu'entendoit Hygin en disant que Minerve fit, pour la première fois, un vaisseau à deux proues, qui servit à la fuite de Danaüs. Or de toutes ces autorités combinées il résulte une preuve bien positive et bien contraire à la navigation supposée d'Inachus : mais il faut encore que le savant Fréret confirme lui-même la preuve que je déduis de ce qui précède. En récusant le témoignage que Denys d'Halicarnasse rend à la navigation d'Œnotrus, Fréret dit expressément que la colonie de Danaüs est la première qui ait pu faire connoître aux Grecs l'art de construire des vaisseaux. Comment donc concilier encore avec cela son système sur la colonie et la navigation Égyptienne d'Inachus ?

Plin. Hist. nat. l. VII, sec. LVII, pag. 411.

Bibl. d'Apoll. lib. II.

Hygin. Fab. 145.

Acad. des Inscr. tom. XVIII, p. 88, Hist.

Suivant les auteurs que je viens de citer, il paroît que la colonie de Danaüs ne doit marquer que l'époque d'un perfectionnement dans l'art nautique, sans qu'on puisse considérer cette colonie comme l'origine de la première des navigations lointaines : on a vu que des expéditions de ce genre sont assignées à des temps antérieurs, et qu'elles ont été fixées chronologiquement par Denys d'Halicarnasse. La colonie de Danaüs ne doit être, au contraire, qu'un retour des Grecs, dont les progrès plus anciens vers l'Égypte et la Phénicie se reconnoissent si l'on suit les traces de leurs colonies sur la côte inférieure de l'Asie mineure. Ainsi, bien loin de nous porter à regarder, avec Fréret, l'Égypte comme la contrée originaire de la civilisation de la Grèce, tout paroîtroit conduire à nous faire attribuer à la Grèce l'origine de la civilisation de l'Égypte ; et cela, en recherchant la source des deux inventions qui caractérisent le mieux de grands progrès dans les arts, je veux dire la culture des plantes céréales et l'expédition des colonies par mer. Or c'est à Phoronée fils d'Inachus que remontent les généalogies des princes qui ont porté ces connoissances en Égypte ; et si Inachus est Argien, il en résulte que l'origine première de ces connoissances est évidemment Grecque.

Diodor. Sic. l. V, sect. LVII.

Il paroît cependant qu'on n'étoit pas unanimement d'accord sur cette origine Argienne, au second siècle de notre ère, où vivoit S. Justin, philosophe Platonicien, à-peu-près contemporain de Pausanias ; car, en faisant considérer aux Grecs Inachus et Ogygès comme autochthones, S. Justin n'alléguoit en général l'opinion que de quelques-uns de leurs auteurs. Mais, à défaut d'autorités positives,

S. Justin, Cohort. ad gentes, p. 9.

cela

cela suffit pour prouver que c'étoit une tradition connue au siècle de S. Justin ; et, quoiqu'elle ne fût pas unanime, il ne s'ensuit pas que ceux qui pouvoient alors ne pas admettre cette opinion, aient voulu pour cela qu'Inachus fût Égyptien. Il est probable que l'opinion qu'on pouvoit avoir sur l'origine de ce fondateur, a pu se partager entre la Grèce et la Cappadoce ; car S. Épiphane, qui vivoit un siècle et demi après S. Justin, sans nous dire dans quelles sources il a puisé ce fait, cite un Apis ou Sérapis, ancien roi de Sinope, qui étoit aussi nommé *Inachus*, et qui, quoiqu'appartenant sans doute à des temps postérieurs, peut avoir divisé l'attention de ceux qui recherchoient l'origine du premier auteur de la civilisation de la Grèce. Ce roi auroit-il eu quelques rapports d'identité avec Iasus, père d'Io, dont parle Apollodore, et qu'un texte altéré d'Hérodote auroit fait confondre avec le père de Phoronée, fondateur d'Argos ? du moins, selon S. Épiphane, Io, qu'on nommoit aussi *Isis*, étoit fille de ce roi de Sinope. Au surplus, il résulte d'un travail particulier que nous avons fait sur cette matière, qu'au temps de cette princesse, toute la côte inférieure de l'Asie mineure étoit déjà peuplée d'établissemens formés par des colonies Grecques qui avoient été conduites par des fils des rois d'Argos. Il faudroit donc reconnoître dès-lors une suite de rapports bien liés entre les Grecs et les Phéniciens, et par conséquent avec Argos et toutes les autres villes qui existoient bien certainement dans la Grèce à cette époque, comme le dit Hérodote, mais qui n'étoient pas encore fondées à l'époque du premier Inachus, qu'on veut nous faire envisager comme Égyptien dans le récit de cet auteur.

S. Epiphan. in Ancorato, sect. CVI.

Herodot. Hist. lib. I, sect. I.

Enfin, au même temps où S. Justin alléguoit aux Grecs l'opinion de leurs historiens sur l'origine autochthone du fondateur d'Argos, un autre philosophe Platonicien, S. Clément, chef de l'école célèbre d'Alexandrie, leur citoit l'opinion de Ptolémée de Mendès, Égyptien, qui écrivoit sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Pour établir une concordance chronologique entre les anciens temps de l'histoire Égyptienne et de l'histoire Grecque, Ptolémée observoit qu'Amosis, roi d'Égypte, étoit contemporain d'Inachus l'*Argien*. Cette qualification ne montre-t-elle pas clairement que cet auteur étoit du sentiment de ces Grecs dont S. Justin citoit le témoignage aux Grecs mêmes pour preuve de l'origine autochthone d'Inachus? Il est aisé de sentir de quel poids doit être, dans la discussion que je termine, l'autorité d'un auteur Égyptien, qui n'eût pas sans doute qualifié d'*Argien* un prince dont l'origine Égyptienne eût été reconnue dans son propre pays.

Clem. Alexand. Stromat. lib. I, sect. XXI, pag. 378, edit. Oxon.

On ne supposera pas sans doute que ces autorités aient pu échapper à l'érudition d'un critique aussi célèbre que Fréret; mais on aura toujours le droit de s'étonner de ce qu'il n'en a fait aucune mention dans les discussions hypothétiques de la partie du Mémoire que je me suis proposé de réfuter, et sur un point d'histoire aussi important que celui que je remets de nouveau à l'examen de ceux qui écriront sur les temps anciens de la Grèce.

Pour me résumer, on trouvera d'abord dans ce Mémoire un exposé suivi des contradictions dans lesquelles sont tombés ceux qui ont prétendu que l'origine du fondateur d'Argos étoit Égyptienne. Ensuite, dans l'examen des preuves historiques qu'ils ont pu alléguer en faveur de

cette opinion, l'on remarquera sans doute qu'ils ne citent aucune autorité qui soit très-ancienne ni très-positive; et que si l'opinion contraire de l'origine autochthone du fondateur d'Argos ne s'appuie non plus sur aucun témoignage bien formel, elle repose du moins sur un ensemble de rapports qui n'offre point de contradiction. Mais, de plus, l'auteur de la Chronique de Paros, Strabon et Pausanias, tous ceux enfin qui se sont occupés, chez les anciens, de rechercher l'origine, les époques, les monumens des colonies Égyptiennes et Phéniciennes, n'ayant rien dit de la navigation d'Inachus, ce silence, négatif, il est vrai, équivaut à une preuve positive, si l'on réfléchit que ces auteurs ont traité spécialement de toutes les autres colonies du même genre et des mêmes contrées; ce qui auroit dû les conduire nécessairement à toucher le point de notre discussion. Aux résultats assez positifs de ce silence, que l'on ajoute le témoignage des auteurs inconnus qui, selon S. Justin, considéroient Inachus comme autochthone, et celui de Ptolémée de Mendès, qui le qualifie d'*Argien*, ainsi que Ctésias, sans avoir prémuni les lecteurs contre l'équivoque résultant de cette dénomination, s'ils eussent voulu dire seulement qu'il avoit régné sur les Argiens, on aura réuni tout ce qui peut être raisonnablement exigé de preuves textuelles, après la perte de tant d'histoires en matière d'origines aussi reculées.

Apud Clem. Alex. ibid. pag. 379.

MÉMOIRE
SUR
L'ART ORATOIRE DE CORAX.

PAR M. GARNIER.

Lu le 8 Fructidor an XI.

M. HARDION, dans sa huitième dissertation *sur l'origine et les progrès de la Rhétorique*, au tome XV des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, a rassemblé ce que les anciens auteurs nous apprennent sur Corax et Tisias, regardés comme les inventeurs de la rhétorique, mais dont les noms, malgré la gloire attachée à ce titre, sont à peine connus parmi nous, parce que l'on s'est généralement persuadé, depuis la renaissance des lettres, que leur ouvrage étoit du nombre de ceux que le temps nous avoit enviés. Notre célèbre confrère ne paroît pas regretter cette perte. Après avoir rapporté et adopté, sans la moindre restriction, les jugemens peu favorables que Platon et Cicéron en ont portés, il termine ainsi : « Cependant, Alexandre-le-Grand » ayant voulu avoir pour son usage un traité de rhétorique, » l'un de ses maîtres, à qui il le fit demander avec beau- » coup d'instances (on croit communément que c'étoit » Anaximène de Lampsaque), ne se contenta pas de lui » en composer un de ce qu'il avoit pu recueillir de meilleur » et de plus exact dans ceux qui avoient paru jusqu'alors, » mais il lui envoya, de plus, l'ouvrage de Corax ; ce » qui sembleroit prouver, ou qu'on en faisoit cas, ou

» qu'Anaximène n'étoit pas ennemi de la fausse éloquence » des sophistes. »

Après s'être prononcé d'une manière si tranchante, cet estimable littérateur auroit été bien surpris si quelqu'un se fût avisé de lui dire que cet ouvrage, composé, pour l'usage d'Alexandre, de tout ce qu'il y avoit de meilleur et de plus exact dans ceux qui avoient paru jusqu'alors, n'étoit autre chose que cette Rhétorique de Corax dont il parloit avec tant de dédain : sans doute, il auroit été révolté d'une pareille annonce. J'en juge par moi-même : lorsque cette idée se présenta, pour la première fois, à mon esprit, je la rejetai bien loin; car quelle apparence, me disois-je, que, si elle eût eu le moindre fondement, elle n'eût été aperçue de personne parmi cette foule innombrable de commentateurs, d'interprètes et d'habiles critiques, qui avoient cet ouvrage sous les yeux et s'en étoient fortement occupés ? En cherchant à la combattre, je ne fis que m'y affermir davantage; les preuves se présentant en si grand nombre, et me paroissant si claires, que je ne trouvai plus rien à leur opposer. Avant de les soumettre au jugement de la Classe, il convient d'exposer quel hasard me mit sur les traces de cette découverte, soit vraie, soit illusoire, à laquelle je n'ai d'autre part que d'avoir cru ce qu'on me disoit de la manière la plus claire.

On trouve, dans le recueil des œuvres d'Aristote, deux traités de rhétorique, l'un en trois livres, l'autre en un seul. Le premier réunit si complètement tous les caractères qui ont servi aux critiques à distinguer les vrais écrits de ce philosophe, de ceux qui lui étoient faussement attribués; il porte si visiblement l'empreinte de ce génie

lumineux et profond, qu'aucun homme de bonne foi n'en contestera l'authenticité. Il n'en est pas de même du second, intitulé *Rhétorique à Alexandre.* De célèbres critiques, des littérateurs d'un mérite distingué, Victorius, Robortel, Vossius, Muret, Heinsius, Ménage, ont nié qu'il fût d'Aristote, et, dans l'embarras d'en nommer l'auteur, se sont décidés, sur quelques légères apparences, à l'attribuer à Anaximène de Lampsaque, qu'on savoit avoir écrit un traité de rhétorique adressé à Alexandre : mais ils ont négligé de nous expliquer comment cet ouvrage, d'une main étrangère et rivale, s'étoit introduit parmi les œuvres d'Aristote ; comment il portoit son nom ; comment Anaximène auroit eu le front de se donner pour l'auteur de la Rhétorique à Théodecte, sans aucun espoir d'en imposer à personne sur un vol si manifeste, puisque cet ouvrage s'enseignoit publiquement dans les écoles sous le nom d'Aristote, et qu'Alexandre, en particulier, ne pouvoit s'y méprendre; pourquoi, enfin, le monarque, qui avoit emmené ce rhéteur en Asie pour s'aider de sa plume dans ses diverses correspondances, auroit employé la médiation d'un tiers pour solliciter la prompte exécution d'un ouvrage qu'il desiroit ardemment, auprès d'un homme qu'il étoit dans le cas de voir à toutes les heures du jour.

D'ailleurs, pour avoir le droit d'ôter à un auteur un ouvrage qui porte son nom, il faut commencer par prouver, par des raisons valables, qu'il ne lui appartient pas ; or, aucune des trois alléguées par ces critiques n'a paru telle au savant auteur de la Bibliothèque Grecque. La première se tire du silence de Diogène de Laërte, qui, dans le catalogue qu'il a dressé des ouvrages de ce philosophe,

ne fait point mention de la Rhétorique à Alexandre. Fabricius observe judicieusement que ce silence ne forme point une preuve, puisque ce compilateur, peu exact, ne fait non plus aucune mention de la Rhétorique à Théodecte, que toute l'antiquité s'accorde à lui attribuer, et qu'il s'attribue lui-même dans un de ses ouvrages dont l'authenticité n'est point contestée. Sur la seconde raison tirée de la différence du style de cet écrit avec les autres ouvrages d'Aristote, il observe combien peu l'on a droit de rien statuer sur une pareille preuve, puisque le style doit varier et selon la nature des matières qu'on traite, et selon la qualité des personnes auxquelles on s'adresse. La troisième ne lui paroît pas plus concluante : elle se tire de la dédicace à Alexandre, contraire à la pratique constante d'Aristote, qui ne dédioit ses ouvrages à personne. Sur quoi le docte Fabricius observe qu'un homme peut se croire obligé de déroger, dans certaines circonstances, à son usage ordinaire, et que, de plus, ce n'est pas la seule rencontre où Aristote en ait agi de la sorte, puisqu'il a dédié au même Alexandre son *Traité du Monde,* dont l'authenticité lui paroît démontrée, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle étoit combattue par des raisons plus plausibles que celles qu'il venoit de réfuter.

Dans la sorte d'anxiété où me jetoient ces deux sentimens opposés, je me demandai si l'on ne se trompoit pas sur la qualité de la lettre qui précède cet ouvrage, en la regardant, de part et d'autre, comme une épître dédicatoire; si l'on ne devoit pas, au contraire, la regarder comme un écrit à part, commun aux trois rhétoriques dont elle annonçoit l'envoi, puisqu'elle étoit terminée par la formule

ordinaire, *portez-vousbien* [ἔρρωσο], qui formoit une ligne de démarcation entre elles et ce qui la suit. A la vérité, parmi les trois traités qu'elle annonçoit, elle étoit plus particulièrement affectée, elle appartenoit de plus près à celui de commande composé pour l'usage d'Alexandre; mais ce traité étoit-il celui auquel elle se trouve aujourd'hui accolée, ou l'un des deux autres? Le seul moyen de s'en assurer ne consistoit pas à examiner si ce qui étoit annoncé dans l'épître, se trouvoit dans le traité; si, en confrontant l'un à l'autre ces deux écrits, ils pouvoient ou ne pouvoient pas se concilier: dans ce dernier cas, il étoit clair que, mal-à-propos, on les avoit mêlés ensemble; que l'un pouvoit très-bien appartenir à Aristote, et l'autre lui être parfaitement étranger; qu'en conséquence les sentimens des critiques des deux partis, quoique directement opposés l'un à l'autre, pouvoient bien être également erronés. En rapprochant donc les principales dispositions de cette épître avec ce qui paroissoit y être relatif dans le traité, je ne tardai pas à me convaincre que ces deux écrits n'avoient rien de commun l'un avec l'autre, et qu'ils n'avoient jamais été destinés à marcher ensemble.

Dans l'épître, Aristote commence par s'excuser auprès d'Alexandre d'avoir tant tardé à répondre aux demandes réitérées qu'il lui avoit faites d'une rhétorique de sa façon, et le prie de n'attribuer ces délais qu'au projet qu'il avoit formé de la rendre la plus exacte et la plus complète qui eût encore paru.

Il est bon d'observer qu'au moment où Aristote est censé avoir écrit cette lettre, il avoit déjà composé une rhétorique en deux livres, à l'usage de Théodecte, dont il

il fait mention plus bas ; que, n'étant pas entièrement content de cette rhétorique, il en composa une autre en trois livres, qui est celle qui nous est parvenue : or, la prétendue Rhétorique à Alexandre est renfermée dans un seul livre qui n'excède pas la mesure ordinaire. Croira-t-on, sur ce simple aperçu, que cet écrit contienne la rhétorique la plus parfaite qui eût encore paru au temps d'Alexandre, et qu'elle ait exigé, de la part d'Aristote, des méditations et des recherches qui lassoient la patience du monarque ? Pour se le persuader, il faudroit supposer qu'il y a bien des inutilités et des longueurs dans l'ouvrage en trois livres : mais l'on sait assez que ce ne sont pas là des défauts qu'on ait jamais relevés dans aucun ouvrage émané de la plume d'Aristote ; qu'on l'accuse, au contraire, de trop de brièveté et de concision. S'il a conservé son caractère dans ce dernier ouvrage, s'il n'y a pas une page, une ligne à retrancher, il seroit absurde de supposer qu'un autre écrit sur le même sujet, resserré dans un espace deux fois moindre, put, à la même époque, être regardé comme le traité le plus accompli qui eût paru sur cette matière. Poursuivons.

L'auteur de la lettre donne les plus magnifiques éloges à l'ardeur que montroit Alexandre pour l'étude des sciences politiques, dont la rhétorique fait partie : il s'efforce de l'enflammer de plus en plus par tous les motifs d'une noble ambition, en travaillant sans relâche à se rendre aussi supérieur au reste des hommes par ses lumières, qu'il l'étoit par son rang ; par ceux d'un amour-propre bien entendu, puisqu'il se trouvoit placé sur un théâtre où aucune parole échappée de sa bouche ne devoit rester

ignorée; enfin, par ceux du devoir, puisque sa conduite devoit servir de modèle à ses sujets, et leur communiquer ses penchans et ses goûts.

L'auteur du traité, obligé de parler des différentes formes de gouvernement, puisque l'orateur qu'il entreprend de former doit y conformer ses avis et ses discours, les réduit à deux, la démocratie et l'oligarchie; gardant un silence absolu sur la royauté, soit qu'il ne connût pas la monarchie aristocratique telle qu'elle existoit en Macédoine, soit qu'il ne la jugeât pas compatible avec l'éloquence. Quelque opinion qu'on adopte à cet égard, on s'apercevra sans peine combien une pareille omission étoit offensante pour Alexandre, et à quel point il seroit difficile de la concilier avec le passage de la lettre qu'on vient de rapporter. Ce n'est point ici une simple inadvertance; en parcourant des yeux le traité entier, on s'apercevra que tous les préceptes, tous les exemples, sont exclusivement adaptés à ces deux formes de gouvernement: entre cent exemples que j'en pourrois citer, je me contenterai du suivant. « Si, pour nous décrier, on nous » reproche que nous débitons devant les juges des discours » écrits et médités de longue main, que nous nous exer- » çons sans relâche dans l'art de la plaidoirie, que nous ven- » dons notre langue et notre plume à tous ceux qui veulent » la payer, nous répondrons, sans nous déconcerter, que » la loi qui défend à tout le monde de mal faire, laisse à » chacun la liberté d'écrire ou de ne pas écrire les discours » qu'il doit prononcer; que, tout habiles qu'on nous re- » présente dans l'art de la plaidoirie, il est de fait que » nous avons moins intenté de procès à nos concitoyens,

» que celui qui nous fait ce reproche ; que tout homme » cherche à tirer parti de son travail, et veut, d'une ma- » nière ou d'une autre, être récompensé de ses peines, » et que celui qui reçoit de l'argent est peut-être de tous » le moins exigeant. Voilà les réponses que tu feras à ces » sortes d'accusations. » Certainement Alexandre devoit difficilement se trouver dans le cas de faire usage de ces réponses, et ne s'attendoit pas qu'on prît la précaution de les lui suggérer d'avance.

Cependant cet Alexandre, au rapport de la lettre, étoit si jaloux de profiter seul d'un travail entrepris par ses ordres, et à son usage, qu'il avoit expressément recommandé qu'il ne fût communiqué à personne qu'à lui ; et Aristote, de son côté, non moins jaloux de cette production de son génie, lui recommande, avec plus d'instance encore, de le tenir étroitement renfermé dans son cabinet, dans la crainte qu'il ne tombât entre les mains de certains sophistes qui, incapables de rien engendrer, déroboient les productions des autres pour en tirer de l'argent : précaution, certes, bien superflue de part et d'autre, s'il s'étoit agi du traité qui suit la lettre, puisque, dans l'esprit et sous le point de vue dans lequel il est rédigé, Alexandre n'en pouvoit tirer aucun profit, et qu'il n'y avoit non plus nul danger qu'aucun sophiste cherchât à s'approprier un ouvrage qui non-seulement ne contenoit point de nouvelles découvertes, mais encore étoit resté fort en arrière du point de perfection où l'art étoit alors parvenu, comme nous le montrerons plus bas.

Enfin, l'auteur de la lettre déclare à Alexandre que, pour satisfaire au desir que Nicanor lui avoit fait connoître

de sa part, il avoit joint à ses propres découvertes celles des rhéteurs antérieurs qui avoient traité avec le plus de succès quelque partie de l'art; qu'il avoit cru même devoir y ajouter deux traités entiers, l'un de sa façon, savoir, sa Rhétorique à Théodecte, l'autre de Corax. Nous avons donc ici un caractère bien prononcé qui servira à nous faire distinguer la vraie rhétorique composée par l'ordre d'Alexandre et pour son usage, de toute autre avec laquelle on voudroit la confondre; savoir, des notices de tous les rhéteurs antérieurs à Aristote, qui avoient contribué à la perfection de l'art ou de quelques-unes de ses parties. Or, dans le traité qui suit la lettre, on chercheroit en vain quelque chose d'approchant; on n'y trouve le nom d'aucun orateur, d'aucun rhéteur, et, sans un seul passage d'Euripide qui s'y est trouvé, on ne sait comment, l'auteur nous laisseroit ignorer s'il y avoit dans la Grèce un seul écrit avant le sien : au lieu qu'on trouve dans la Rhétorique d'Aristote, qui nous est parvenue en trois livres, des notices plus ou moins étendues des ouvrages de tous les rhéteurs célèbres qui l'avoient précédé, tels que Protagoras, Gorgias, Prodicus, Thrasymaque, Calippe, Alcidamas, Isocrate; qu'on y rencontre à chaque page des citations des orateurs les plus célèbres, avec des jugemens plus ou moins favorables sur leur manière d'écrire; enfin, tout ce qu'Alexandre demandoit, plus même qu'il ne demandoit.

De ce rapprochement il me parut résulter, 1.° que la prétendue Rhétorique à Alexandre est composée de deux écrits très-distincts; savoir, d'une lettre à Alexandre pour accompagner l'envoi de trois traités de rhétorique, dont

un, composé par son ordre et pour son usage, est annoncé comme le plus accompli qui eût encore paru sur cette matière; puis, d'un traité succinct de rhétorique qui pouvoit être l'un des trois mentionnés dans la lettre, mais qui n'est certainement pas celui composé par l'ordre et pour l'usage de ce prince, car, outre qu'il est très-incomplet, il n'est rempli que de préceptes et d'exemples qui n'avoient d'application que pour des cas où ce prince ne devoit jamais se trouver; 2.° qu'on a eu d'autant plus de tort de les accoler l'un à l'autre, et d'envisager la lettre comme une dédicace et une introduction à ce traité, que la plus légère attention suffisoit pour se convaincre que tout le contenu de la lettre étoit en contradiction avec ce qui se lisoit dans le traité; 3.° qu'au contraire, cette lettre n'annonçant rien qui ne se trouve parfaitement rempli dans les trois livres de la Rhétorique d'Aristote qui nous sont parvenus, c'étoit un fort indice que nous possédions encore la vraie Rhétorique à Alexandre; 4.° que cet accord parfait d'une lettre qui portoit le nom d'Aristote, avec un ouvrage de ce philosophe, dont personne ne contestoit l'authenticité, devoit peut-être la faire regarder elle-même comme authentique, jusqu'à ce qu'on eût apporté des preuves du contraire; 5.° enfin, que, cette lettre mettant l'ouvrage de Corax, c'est-à-dire, la première de toutes les rhétoriques rédigées en forme d'art, au nombre des ouvrages adressés à Alexandre, il étoit très-possible que le tronc informe qui nous restoit, après le dépouillement de ce qui ne lui appartenoit pas, fût le Traité de Corax, et que nous fussions redevables de la conservation de ce monument de la haute antiquité à l'attention

qu'Aristote avoit eue de le joindre, dans son envoi, à ses propres ouvrages.

Ceci, j'en conviens, se réduit encore à une simple présomption : pour la convertir en preuve, il conviendroit d'établir en premier lieu, par des argumens sans réplique, que la lettre dont nous la tirons est authentique, c'est-à-dire, qu'elle est bien véritablement d'Aristote; c'est ce que je me propose de faire dans un autre Mémoire; et en second lieu, que l'ouvrage de Corax, qui s'y trouve mentionné, étoit bien le même que celui qui nous est parvenu sous le faux titre de *Rhétorique à Alexandre.* C'est la tâche que je vais essayer de remplir. Je ne me sers ici du témoignage de la lettre que comme d'une simple indication. Il s'agit présentement de nous assurer, par la recherche et la discussion de tous les caractères, tant internes qu'externes, que pourra nous fournir l'ouvrage soumis à notre examen, s'il appartient ou n'appartient pas à l'auteur qu'elle nous indique. J'appelle caractères internes ceux qui se tirent de la contexture de l'ouvrage, de la distribution de ses parties, de sa marche, de sa forme plus ou moins régulière, de ses imperfections et de ses défectuosités. Par caractères externes, j'entends les jugemens qu'en ont portés, en différens temps, les écrivains qui avoient été à portée de le bien connoître. Si tous ces caractères s'accordent à nous représenter cet ouvrage comme antérieur à tous ceux du même genre dont nous avons connoissance, s'ils ne peuvent recevoir d'explication raisonnable qu'en le reportant à la première enfance, et, si j'ose le dire, au berceau de l'art, nous nous tiendrons assurés que l'auteur

de la lettre, quel qu'il soit, ne nous a point égarés en nous indiquant Corax pour l'auteur de cet ouvrage.

Je ne me dissimule pas que les longues discussions où ce sujet va m'entraîner, paroîtront oiseuses à bien des personnes, puisqu'il s'agit d'un ouvrage qui ne jouit d'aucune considération, et que peu de gens seront tentés d'aller tirer de l'oubli où il est enseveli depuis bien des siècles. Je conviendrai avec eux qu'en qualité d'ouvrage de l'art, il ne mérite pas qu'on se mette en frais pour le faire revivre, et que, quel que soit le succès de mes recherches, il ne changera pas de nature : mais il est un autre point de vue sous lequel il m'a semblé qu'il pouvoit acquérir un grand prix aux yeux des vrais curieux, c'est-à-dire, de ceux qui, dans la recherche et la comparaison qu'ils font des monumens de l'antiquité, aiment à suivre la marche et les développemens de l'esprit humain dans les différens âges. Ne perdons pas de vue qu'il est question de l'invention d'un art de la première importance dans l'ordre social, de celui de tous qui a été cultivé avec le plus d'ardeur chez tous les peuples civilisés. Si, par rapport à un art mécanique et d'une date récente, tel que l'imprimerie, on a applaudi aux recherches d'une foule de savans pour en découvrir le premier inventeur et en montrer la marche progressive ; si les premiers essais en ce genre, tout informes qu'ils sont, sont un des principaux ornemens des plus grandes bibliothèques, avec quel transport l'ouvrage qui nous occupe, s'il étoit bien avéré qu'il fût la production de Corax, premier inventeur de l'art oratoire, ne seroit-il pas accueilli par tous les vrais littérateurs, puisqu'en leur donnant le point fixe du départ, il

leur faciliteroit les moyens de suivre d'âge en âge les divers changemens qu'il a subis, et les diverses acquisitions dont il s'est enrichi? Puis donc qu'il s'agit de changer un objet dédaigné en un monument précieux, livrons-nous sans réserve à toutes les discussions qui pourront nous amener au but; et s'il ne nous est pas donné de garder un juste milieu, craignons moins de pécher par excès que par défaut.

Dans le premier âge de la littérature chez les Grecs, l'auteur d'un traité sur un sujet quelconque entroit en matière sans s'être mis en peine de préparer l'esprit du lecteur à ce qu'il avoit à lui dire. C'est ainsi qu'en ont usé Timée de Locres, Ocellus de Lucanie, et généralement tous les Pythagoriciens dont il nous reste des écrits. C'est encore ainsi qu'avoit débuté le sophiste Protagoras dans un traité philosophique dont Platon nous a conservé un échantillon. Aristote passe pour le premier qui ait mis à la tête de ses traités un court préambule pour indiquer la matière dont il s'agit, et la marche qu'il va suivre. Conformément à cet ancien usage, Corax, qui vivoit plus d'un siècle avant Aristote, avoit dû débuter, dans son Traité de l'art oratoire, de la manière suivante : *Il y a trois genres de discours oratoires, le délibératif, le démonstratif et le judiciaire.* C'est le vrai début de celui que nous examinons, après qu'on en a retranché la lettre qui le précède, laquelle, comme nous savons, ne lui appartient en rien.

Maintenant, si l'on fait attention que, dans l'envoi fait par Aristote à Alexandre-le-Grand, de trois rhétoriques, celle de Corax dut se trouver rangée la première, tant parce qu'elle étoit la plus ancienne, que parce qu'étant

destinée

destinée à servir de pièce de comparaison pour faire mieux sentir ce que les deux autres y avoient ajouté, elle devoit être lue la première, on concevra sans peine, et comment le grammairien Tyrannion, chargé, trois cents ans après la mort d'Aristote, de donner la première édition de ses œuvres, laissa la lettre et le traité à la place où il les trouvoit, parce qu'il n'avoit aucune raison de les déranger; et comment, dans la suite, d'autres grammairiens postérieurs, peu versés dans les usages de l'antiquité, trouvant parmi les ouvrages d'Aristote un ouvrage sans tête, précédé d'une lettre qui leur sembloit s'y adapter, crurent faire merveilles en les accolant l'un à l'autre; et comment, par ce bel arrangement, ce traité se trouva métamorphosé en *Rhétorique à Alexandre,* sans qu'il y eût de leur part aucun dessein d'en imposer, puisqu'ils laissèrent subsister entre ces deux écrits la formule d'*adieu* qui en forma toujours la séparation; formule qu'ils auroient fait disparoître, s'ils avoient agi de mauvaise foi. Nous trouvons ici tout-à-la-fois, et une marque caractéristique de l'antiquité de l'ouvrage, et l'explication toute naturelle d'un changement de titre qui avoit embarrassé les hommes les plus exercés dans la critique. Poursuivons.

Après avoir divisé tous les discours qui peuvent être prononcés dans une assemblée, en trois genres, le délibératif, le démonstratif et le judiciaire, l'auteur du Traité partage ces trois genres en sept espèces, l'exhortation et la discussion, la louange et le blâme, l'accusation et la défense, puis enfin l'*inquisition,* ἐξεταστικὸν εἶδος. Par cette inquisition ou espèce inquisitoriale, il entend l'attention scrupuleuse que l'orateur doit apporter aux paroles et aux

actions, soit de sa partie adverse, soit de tout autre dont il veut parler en bien ou en mal, pour s'assurer s'il n'y a rien dans ses discours qui se démente, si les propos qu'il tient maintenant ressemblent de tout point à ceux qu'il a tenus auparavant, s'ils sont conformes à ses actions, si ses actions sont à l'abri du blâme, si tout l'ensemble de sa conduite annonce de la droiture ou de la duplicité. Tous les autres rhéteurs dont les ouvrages nous sont parvenus, en adoptant les trois genres et les six premières espèces, ont rejeté la septième. Ce n'est pas qu'elle ne soit dans la nature ; elle forme même une des branches du dialogue philosophique, où il n'est question que de démêler la vérité et de réfuter des erreurs ; elle est encore une des principales bases de l'art de la critique : mais c'est avec beaucoup de raison qu'on l'a rejetée de la rhétorique, où elle formoit un double emploi, et occasionnoit forcément des redites, puisqu'en se livrant à de pareilles recherches contre son antagoniste, on se propose nécessairement d'appuyer ou d'improuver son avis, de louer ou de blâmer, d'excuser ou de défendre ; et que toutes les sources d'où se tirent l'approbation et l'improbation, la louange et le blâme, l'accusation et la défense, ont dû être épuisées dans les articles qui traitent de chacun de ces genres en particulier, et qui seroient défectueux si les matières dont se forme l'espèce inquisitoriale ne s'y trouvoient pas déjà détaillées. Au reste, ce vice de division est pardonnable à un inventeur obligé de suivre les indications de la nature, sans être averti des inconvéniens où quelques-unes peuvent l'entraîner.

Un troisième signe de l'enfance de l'art, est la multi-

plicité des préceptes directs, et le ton magistral avec lequel ils sont énoncés, *fais, dis, réponds;* quelquefois cependant, *nous dirons, nous répondrons.* Cette méthode expéditive étoit, en effet, la première qui devoit se présenter à l'esprit d'un inventeur de l'art, trop occupé de l'immensité des combinaisons que cet art exigeoit, pour donner quelque attention à la forme de ses leçons. Les rhéteurs qui suivirent, beaucoup plus à leur aise, puisqu'ils trouvoient des matériaux déjà dégrossis et rangés à leur place, substituèrent aux préceptes directs, toujours offensans, des règles générales, déduites de la nature de la chose, qui avertissoient suffisamment de ce qu'il falloit pratiquer, sans qu'il fût besoin de le commander.

Ce que je viens de remarquer par rapport aux préceptes, s'applique avec plus de force encore aux exemples qui ont paru nécessaires pour éclaircir ce que les premiers laissoient d'obscur ou de louche, en montrer l'usage et en faire sentir toute l'importance. L'auteur du Traité les tire tous de son propre fonds, sans les emprunter, comme cela se pratiqua généralement depuis, des orateurs les plus renommés et des poètes. On sent aisément combien cette dernière méthode étoit plus propre que la première à donner du poids au précepte, en l'appuyant du suffrage d'un témoin respectable qui l'avoit mis en œuvre avec tant de succès; combien elle l'emportoit sur l'autre pour le graver dans la mémoire et le rappeler à l'imagination, en l'accompagnant d'un passage plein de chaleur et orné des grâces de la diction; au lieu que la première fatiguoit par sa triste uniformité, et présentoit même quelque chose de risible, en faisant jouer au même personnage deux rôles

différens, celui de maître en dictant le précepte, et celui de disciple en exécutant bien vîte lui-même ce qu'il venoit de prescrire, et l'exécutant même toujours d'une manière pitoyable, puisque, son ame n'étant échauffée par aucune passion, par aucun objet, il ne pouvoit proférer que des paroles sans mouvement et sans vie. La préférence que l'auteur du Traité a donnée à la première méthode, seroit donc sans excuse, si l'on supposoit qu'il a vécu dans un temps où l'autre étoit déjà connue et où il ne tenoit qu'à lui d'en faire usage. Au contraire, elle s'explique facilement en reportant cet ouvrage à la naissance de l'art, c'est-à-dire, à un temps où aucun orateur ne s'étoit encore avisé de publier ses harangues, qui sont les véritables sources où il auroit pu puiser ses exemples. Il auroit donc été réduit à ne les emprunter que des poètes, qui ne lui auroient que rarement fourni ceux dont il auroit eu besoin, au moment où il convenoit de les employer. Le soin de les recueillir et de les assortir doit être regardé comme une chose moralement impossible dans la personne d'un inventeur trop fortement occupé du fond de la chose pour se prêter à de pareilles distractions.

La même remarque a encore lieu par rapport aux *sentences*, γνῶμαι. Ce sont des propositions par lesquelles l'orateur doit énoncer en termes généraux sa façon de voir et de sentir sur les objets, et qui, entremêlées parmi les raisonnemens, en fournissent les bases ou en sont le résumé. L'auteur en conseille un fréquent usage : mais il entend apparemment que ses disciples les tirent toutes de leur propre fonds, puisqu'il a négligé de leur en produire de son cru, et de leur indiquer au moins les sources où

ils pourroient en puiser au besoin ; car il ne leur indique ni les apophthegmes des sept sages de la Grèce, ni les poésies sentencieuses d'Hésiode, de Solon, de Théognis, qui, dans les beaux siècles de la Grèce, tenoient le premier rang dans l'éducation, qu'on faisoit répéter de mémoire aux enfans, et que les plus célèbres orateurs aimoient à prendre pour leurs garans, parce que leur témoignage avoit force de loi sur l'esprit du plus grand nombre de leurs auditeurs.

Contentons-nous d'indiquer sommairement trois ou quatre omissions bien plus considérables encore. Il n'a rien dit de tout ce qui concerne les mœurs, quoiqu'il soit si important pour un orateur de se concilier la bienveillance et l'estime de ses juges, et qu'il ne puisse y parvenir plus sûrement qu'en leur parlant un langage assorti à leur caractère, à leurs goûts et à leur façon de penser. Il n'a rien dit non plus des vertus et des vices, quoiqu'il soit impossible de louer ou de blâmer convenablement sans s'être procuré des notions fixes et approfondies jusqu'à un certain point sur cette matière. Enfin il n'a pas accordé dans son ouvrage un seul chapitre, un seul article, à la matière des passions, qui remplit des livres entiers dans toutes les autres rhétoriques. Il donne bien par-ci par-là quelques préceptes à cet égard, mais sans liaison et sans suite, tels en un mot que le simple bon sens les suggéreroit dans l'occasion à un homme qui n'auroit jamais ouvert un livre de rhétorique.

De pareilles omissions, qui ne trouveroient ni excuse ni explication dans un auteur qui auroit vécu du temps d'Alexandre, s'expliquent clairement et n'ont plus besoin

d'excuse, si l'on reporte la date de cet ouvrage à un temps où la morale n'existoit pas encore, ou du moins n'existoit pas comme science. On sait que Socrate le premier en creusa les fondemens et en posa les bases; qu'elle ne devint un édifice régulier qu'entre les mains de ses premiers disciples : or Corax, qui avoit été ministre d'Hiéron, étoit antérieur à Socrate ; il avoit été réduit, par conséquent, à ne faire entrer dans cet ouvrage, sur tout ce qui appartient à la morale, que des idées triviales et populaires, sur lesquelles on doit peut-être lui savoir gré de ne s'être pas appesanti.

Toutes les remarques précédentes ne sont relatives qu'à la première partie de la rhétorique, connue sous le nom d'*invention*. La seconde, qu'on nomme *disposition*, n'en fournit aucune qui n'ait paru propre à former un caractère distinctif: elle consiste à distribuer le discours en quatre branches principales, *l'exorde*, *la narration*, *la preuve* et *la péroraison*. Contentons-nous d'observer d'après le scholiaste d'Hermogène, que non-seulement Corax est le premier auteur qui ait établi cette division que tous les rhéteurs suivans adoptèrent, mais qu'il est encore le premier orateur qui en ait fait usage dans l'apologie qu'il prononça devant le peuple de Syracuse, que ce scholiaste regarda comme le premier discours régulier qu'on eût encore entendu. Si, comme orateur, il excella dans cette partie, il est à présumer que c'étoit aussi la moins défectueuse dans la rhétorique : c'est en effet celle où la critique a le moins à s'exercer dans le Traité que nous examinons ; nouveau motif de l'en croire l'auteur. Passons à la troisième partie de la rhétorique, dite *l'élocution*.

J'ai cru pouvoir me servir de la division usitée de la rhétorique en quatre parties, l'invention, la distribution, l'élocution, et l'action ou déclamation, quoiqu'on n'en trouve aucune trace dans l'écrit que nous examinons, et qu'il me paroisse démontré que l'auteur ne la connoissoit pas, puisque de ces quatre parties l'une, comme nous le dirons bientôt, n'existoit pas encore, et que l'autre, qui est celle qui nous occupe en ce moment, avoit été trop peu travaillée, avoit acquis trop peu de consistance, pour former à elle seule une des branches principales de l'art. D'ailleurs la marche générale à laquelle il s'est attaché, ne comportoit pas une pareille distribution. Après avoir traité, en sept articles séparés, de ce qui est propre à chacune des sept espèces sous lesquelles il a classé tout discours oratoire, quel qu'il puisse être, il traite ensuite des choses qui sont communes à toutes les espèces, savoir, les enthymèmes ou argumens, les sentences, les vraisemblances, l'amplification, la récapitulation, la diction ou l'élocution; car c'est parmi tout ce fatras de matières hétérogènes qu'il a cru devoir la ranger, ne se doutant pas qu'elle dût devenir un jour la partie la plus étendue et la plus brillante de la rhétorique. Il faut convenir que, dans l'état où elle étoit alors, elle ne méritoit pas qu'on se mît en peine pour lui trouver un plus grand cadre. Ses parties les plus essentielles, telles que la différence des styles, n'avoient point encore été aperçues, quoiqu'on eût dû sentir au premier coup-d'œil que le style d'une délibération ne devoit point ressembler à celui d'un panégyrique, et que ce dernier auroit été souverainement déplacé dans un plaidoyer; que dans le même genre, et souvent dans le même discours,

le style devoit varier selon l'importance des matières, la qualité des auditeurs, le rang et l'âge de l'orateur lui-même : toutes ces nuances, qui, dans les beaux jours de l'éloquence et long-temps après son déclin, exercèrent la plume de tant de rhéteurs, ne sont en aucune manière indiquées dans celui-ci.

Il ne dit rien non plus de la période, tant simple que composée, qui, par ses articulations, imprime à la phrase le mouvement et la vie.

Même silence à plus forte raison sur le choix des mots et l'arrangement des pieds ou mesures propres à donner de l'harmonie à la prose comme à la poésie.

Enfin l'auteur ne fait mention que de quatre à cinq figures de rhétorique, parmi lesquelles on est étonné de ne rencontrer ni la métaphore, ni la comparaison, qui se présentent si souvent et si naturellement à l'esprit, qu'il seroit très-difficile de les éviter dans le discours familier; la seule raison peut-être qui avoit empêché l'auteur de les regarder comme de vraies figures, car celles dont il parle sont plus recherchées.

En faut-il davantage pour montrer l'état de dénuement et d'enfance où étoit encore cette partie, qui ne tarda pas à devenir sous la plume de Gorgias et de Prodicus, puis d'Isocrate, le triomphe de l'art?

La quatrième partie, qui s'occupe de l'action ou déclamation, ὑπόκρισις, n'existoit pas encore, ou du moins étoit abandonnée à la nature, sans préceptes, sans observations et sans règles; elle n'est pas même nommée dans cette rhétorique.

Une autre omission, plus étonnante encore au premier

coup-d'œil

coup-d'œil qu'aucune de celles que nous venons de rapporter, est celle du mot même de *rhétorique* dans un traité de rhétorique. N'est-ce pas une preuve que ce mot n'existoit pas encore ? car quelle autre raison auroit empêché l'auteur de se servir d'une expression qui lui auroit été si commode et qui se seroit présentée si souvent au bout de sa plume ? Cependant on trouve dans ce Traité, une seule fois à la vérité, le verbe ῥητορεύειν, dérivé de la même racine et pris dans la même acception : ce n'étoit donc qu'en qualité de terme appellatif que ce mot n'étoit pas encore usité, et il y a lieu de croire qu'il étoit remplacé par un autre. Nous apprenons, en effet, que lorsque l'ouvrage de Corax parut au grand jour, il reçut le nom de τέχνη, l'art par excellence, qui s'appliqua à tous les ouvrages de ce genre qu'on publia depuis, de la même manière que celui de ποίησις, *œuvre*, s'étoit appliqué à toutes les compositions en vers. On ne sait point au juste quand le mot ῥητορική commença à s'introduire ; il est certain que ce fut dans l'intervalle de temps qui sépare Corax de Platon et d'Aristote, qui s'en servent par-tout comme d'un terme généralement reçu. Il n'en est pas moins vrai que, pour plus de correction, j'aurois dû m'en abstenir en parlant de cet ouvrage, puisque l'auteur ne s'en est point servi et qu'il n'existoit pas encore de son temps ; ce qui nous reporte à celui de la naissance de l'art.

Ajoutons une dernière remarque sur le mot ῥητορεύειν que j'ai dit se trouver une seule fois dans ce Traité. L'endroit où il est placé nous fournit un nouvel indice d'une haute antiquité : c'est celui où l'auteur suggère à ses élèves des réponses aux reproches qu'un adversaire pourroit leur faire

un jour, d'employer leur temps à s'exercer dans l'art de parler en public, dans la science de la plaidoirie. Il fut un temps où ce reproche auroit pu entraîner les suites les plus fâcheuses ; car les magistrats, ayant été informés que ces maîtres dans l'art de parler apprenoient à leurs élèves à déclamer contre les sermens et contre les lois lorsqu'on les leur opposeroit, et se vantoient d'enseigner les moyens de faire triompher la mauvaise cause de la meilleure, les regardèrent d'abord comme des pestes publiques, et les surveillèrent de si près, qu'ils les forcèrent à user de déguisement pour s'introduire dans les maisons où l'on vouloit prendre de leurs leçons, comme Plutarque le raconte dans la Vie de Périclès. Cette prévention fut de courte durée : soit qu'on se fût aperçu de l'impossibilité d'arrêter la propagation d'un art que chacun pouvoit craindre dans les autres, mais desiroit ardemment pour soi, et qui d'ailleurs pouvoit être regardé comme une chose de premier besoin dans une démocratie, soit qu'en se familiarisant davantage avec le danger on eût reconnu qu'il étoit moins grand qu'on ne l'avoit cru, et que le meilleur moyen de le diminuer encore étoit de délivrer cet enseignement de toute contrainte, non-seulement on le toléra, mais on l'encouragea par la plus flatteuse des récompenses, celle de l'admiration. L'arrivée d'un célèbre sophiste dans une ville y causoit une commotion générale parmi la jeunesse ; et quelque prix qu'il lui plût de mettre à ses leçons, il étoit entouré des jeunes gens des meilleures maisons. Loin donc qu'une sérieuse application à tous les exercices de l'art oratoire pût fonder un reproche du temps d'Alexandre et bien des années auparavant, c'en eût été un bien déshonorant

de s'être privé, par avarice ou par incurie, des avantages incalculables que la profession d'orateur pouvoit alors procurer.

Les nombreuses observations auxquelles nous venons de nous livrer sur toutes les parties de cet écrit, nous ont fourni abondamment, si je ne me trompe, tous les caractères internes auxquels nous étions forcés de recourir pour en découvrir le véritable auteur. Si la contexture entière de cet ouvrage, sa distribution, sa marche, son aridité, son silence absolu sur des points essentiels, ne peuvent en aucune manière se concilier avec le degré de perfection auquel l'art étoit arrivé dans le siècle le plus brillant de la Grèce ; si l'on n'y rencontre aucun vestige des découvertes dont une foule d'hommes d'un mérite distingué, tels que Protagoras, Gorgias, Prodicus, Thrasymaque, Isocrate, l'avoient successivement enrichi ; si au contraire tout est parfaitement d'accord, tout s'explique de la manière la plus naturelle en le reportant au berceau de l'art, c'est-à-dire, à l'état d'imperfection et de foiblesse où il devoit être au sortir des mains de son inventeur, ne nous tiendrons-nous pas assurés que l'auteur de la lettre qui le précède, ne nous a point égarés en nous indiquant Corax pour son auteur ?

Passons aux caractères externes, c'est-à-dire, aux jugemens qu'ont portés de l'ouvrage de Corax, ceux des auteurs anciens qui avoient été à portée de le bien connoître, et examinons avec soin si ces jugemens s'adaptent ou ne s'adaptent pas à l'ouvrage que nous avons entre les mains.

A la tête de ces témoins je produirai l'auteur du Traité lui-même, qui nous apprend, sans y songer, et le lieu où

il tenoit son école, et la patrie des jeunes gens qui suivoient ses leçons. On sait que la Sicile, couverte de colonies Grecques, formoit un système politique à part, dans lequel Syracuse tenoit le même rang que Sparte dans le Péloponnèse. L'auteur, au chapitre XXX qui traite de l'exorde, voulant donner un exemple de la précision et de la clarté avec lesquelles on devoit annoncer le sujet sur lequel on alloit parler, s'exprime ainsi, *Je me lève pour vous conseiller de prendre les armes en faveur des Syracusains*, ou, dans le cas contraire, *Je me lève pour montrer que nous ne devons donner aucun secours aux Syracusains;* et au chapitre XXXIII, où il traite de la preuve, *Je crois vous avoir suffisamment montré par tout ce qui vient d'être dit, que la justice exige que nous portions secours aux Syracusains.* Comme on ne lit rien de semblable dans l'ouvrage par rapport à aucune autre ville de la Grèce, n'est-ce pas là une indication que l'auteur tenoit son école à Syracuse, où sa réputation lui avoit attiré des auditeurs des autres villes de la Sicile?

Or, le scholiaste d'Hermogène, et Cicéron, qui cite Aristote pour son garant, nous apprennent que Corax étoit Syracusain, qu'il avoit été ministre d'Hiéron tant célébré par Pindare, et qu'après l'expulsion de Thrasybule, successeur du dernier tyran, arrivée en 466 avant l'ère Chrétienne, il ouvrit dans sa maison une école de rhétorique dont il transmit la direction avec ses écrits à Tisias, le plus subtil de ses disciples, qui, sans y rien changer, les enrichit de développemens assez considérables pour mériter d'être associé à la gloire de l'invention.

On ignore à quelle époque précise et par quel hasard

l'ouvrage de ces deux rhéteurs traversa la mer pour se répandre dans les écoles du reste de la Grèce. Cette transplantation se seroit effectuée d'assez bonne heure, s'il falloit prendre à la lettre ce qu'on lit dans le dialogue de Platon intitulé *Phèdre*, où il met, à son ordinaire, dans la bouche de Socrate, son propre jugement sur cette production : mais on sait assez qu'il ne faut pas plus chercher des vérités de fait dans les dialogues des vivans que dans ceux des morts, puisque les auteurs de ces sortes d'écrits ne font pas difficulté de mettre aux prises des personnages qui ne se sont jamais rencontrés ; et par rapport à celui-ci en particulier, Athénée a montré que ce Phèdre dont il porte le nom, étoit trop jeune pour avoir jamais conversé avec Socrate. Qu'il nous suffise de savoir que cet ouvrage étoit connu à Athènes et y causoit une vive sensation, lorsque Platon composa le *Phèdre*, que je regarde, contre l'opinion commune, comme un de ses derniers ouvrages.

Dans ce dialogue, qui est lui-même une vraie rhétorique, parfaitement conforme à l'ancienne méthode de l'enseigner avant qu'elle eût été réduite en art, on commence par mettre en regard deux discours composés sur le même sujet, pour s'assurer d'abord lequel l'emporte sur l'autre, et donner ensuite les raisons de cette supériorité. Ces raisons, se déduisant de la nature même de la chose, obligent les deux interlocuteurs à remonter aux principes constitutifs de l'art. Socrate ne pense pas qu'il mérite le nom d'art, ni qu'il puisse en aucun cas remplir convenablement sa destination, s'il n'est dirigé et alimenté par la dialectique et la morale. Il convient que cette route est longue et

pénible, et que par cette raison, sans doute, des gens qui se croient bien habiles, en ont tracé une autre plus expéditive, qu'ils voudroient même faire passer pour la plus sûre. Comme c'est de Tisias et de Corax qu'il est ici question, je ne puis mieux faire que de laisser parler les personnages eux-mêmes. « SOCRATE. Ces habiles gens nous disent » qu'il n'est pas besoin de se donner tant de peine et de » prendre un si long détour pour arriver au but qu'on se » propose, puisqu'on peut s'acquitter passablement de tout » ce qu'on a droit d'attendre d'un orateur sans s'être ja- » mais mis en peine de rechercher, sur quoi que ce soit, » ce qui est vrai, juste et honnête en soi. Ce n'est point » pour ce qu'il y a de plus vrai, c'est pour ce qui offre » le plus de probabilités, qu'on prononce dans les tribu- » naux: or la probabilité naît des vraisemblances; il n'y » a donc que le vraisemblable qui mérite d'attirer nos re- » gards et toute notre attention: il se rencontre même » tel cas où, de part et d'autre, il faut se garder de dire les » choses comme elles se sont passées, par cela seul que » la manière dont elles se sont passées choque la vraisem- » blance. C'est donc à la recherche du vraisemblable que » nous devons borner toutes nos études, en disant un long » adieu à la vérité; car, si nous avons acquis la sagacité de » le bien saisir sous toutes ses faces, et l'adresse de le bien » manier, nous aurons atteint le dernier terme de l'art. » PHÈDRE. Vous venez, Socrate, de donner un précis exact » de ce qu'enseignent les coryphées de l'art: ainsi, quoique » nous ayons déjà touché cette matière dans ce qui pré- » cède, peut-être la chose mérite-t-elle que nous nous y » arrêtions encore. SOCRATE. Vous avez étudié à fond

» l'ouvrage de Tisias : demandons-lui s'il entend autre » chose par vraisemblable, que ce qui est conforme aux » idées de la multitude. PHÈDRE. Que pourroit-il entendre » autre chose ? SOCRATE. C'est sur ce fondement qu'il a fait » cette merveilleuse découverte, que si un homme de pe- » tite corpulence, mais courageux, étoit appelé en justice » pour avoir battu et dépouillé un gros et grand homme, » mais lâche, ils se trouveroient obligés l'un et l'autre de » ne pas dire la vérité ; le grand, pour n'avoir pas l'air de » s'être laissé battre par un si foible adversaire ; le foible, » en montrant qu'ils étoient seuls, et en demandant s'il y » avoit la moindre apparence qu'il eût osé s'attaquer à ce » colosse : que le premier, pour ne pas se déshonorer par » l'aveu public de sa poltronnerie, seroit obligé d'imagi- » ner quelque fable dont il seroit facile à son adversaire » de prouver la fausseté. Cette gentillesse et quelques » autres de la même nature ne nous donnent-elles pas un » bel échantillon de l'art ? PHÈDRE. J'en tombe d'accord. » SOCRATE. Ô l'habile homme que ce Tisias, ou cet autre, » quel qu'il soit, et de quelque nom qu'il se glorifie, à qui » nous sommes redevables de l'invention d'un si bel art ! »

Dans ce long passage, Platon reproche à Tisias, ou plutôt à Corax, car c'est visiblement lui qu'il désigne par cette circonlocution, *quel qu'il soit, et de quelque nom qu'il s'honore pour avoir inventé un si bel art*, il lui reproche, dis-je, d'avoir concentré tout son art dans le seul usage des probabilités, sans se mettre en peine de la vérité, qu'il croit toujours superflue et quelquefois nuisible dans un discours oratoire ; de ne fonder ses probabilités que sur les idées vagues et incertaines que la multitude a des

hommes et des choses, qui les leur font paroître vraies ou fausses, certaines ou douteuses, selon qu'il plaît à l'orateur de les faire paroître vraisemblables ou invraisemblables, plausibles ou incroyables. Le jugement de Platon sur l'ouvrage de Tisias qu'il avoit sous les yeux, et l'analyse la plus exacte qu'on puisse faire du Traité que nous examinons, préceptes, sentences, argumens, exemples, tout est dirigé vers le but unique de donner, d'après les idées les plus généralement reçues, un certain degré de probabilité à ce qu'on se propose d'établir, sans se mettre en peine de ce qu'il est en soi. A quelque page que l'on ouvre ce livre, on y trouvera un maître occupé sans relâche à tourner et retourner sous les yeux de ses élèves le même objet en sens contraire, à rassembler toutes les vraisemblances qu'il peut offrir, envisagé sous l'un et l'autre aspect, afin de leur fournir une égale moisson d'argumens, soit qu'ils eussent à exhorter ou à dissuader, à louer ou à blâmer, à accuser ou à défendre. On conçoit aisément que, dans un pareil plan, il étoit assez indifférent de savoir au juste ce que les choses étoient en elles-mêmes, et que c'eût été même marcher contre son but que de chercher à en donner des définitions exactes, puisque des idées vagues et populaires étoient plus flexibles, se prêtoient mieux à toutes les directions, et fournissoient matière à un plus grand nombre d'argumens en tout sens, que ne l'eussent pu faire des idées stables et déterminées.

Quant aux cas qui obligeoient les deux parties de mentir lorsque le fait étoit vrai, et sur lesquels Platon a cru pouvoir s'égayer un moment aux dépens de l'inventeur, on en trouve la substance au chapitre XXXVII de l'ouvrage qui

nous

nous reste, mais sans les développemens dont ils sont accompagnés dans Platon. Après avoir qualifié d'*inconvenant* le cas où un jeune homme parle pour un homme plus avancé en âge, il qualifie d'ὑπεναντίος, qu'on peut rendre par le mot d'*évasif* ou *qui se détruit lui-même*, celui où un homme grand et robuste en accuse un chétif et fluet de l'avoir battu et dépouillé, où un insolent poursuit en réparation d'honneur un homme modeste, où un gueux porte plainte contre un homme fort riche pour l'avoir volé. On ne peut douter que le morceau que nous avons extrait de Platon, ne fasse allusion à ce passage : l'éclaircissement ou développement dont il a jugé à propos de l'accompagner, se trouvoit-il dans quelque écrit de Tisias qui ne nous seroit point parvenu ? étoit-ce le résumé des leçons verbales des maîtres chargés d'expliquer cet ouvrage ? ou n'étoit-ce enfin qu'une ironie, un jeu d'esprit, pour couvrir de ridicule des hommes qu'on honoroit du titre d'*inventeurs*, et qui, à ses yeux, n'avoient fait que dégrader l'art par de pareilles subtilités ?

Ce qui me feroit pencher pour ce dernier sentiment, c'est qu'Aristote, dans le jugement qu'il porte sur la Rhétorique de Corax, en citant le même passage, nous fournit une tout autre explication. Il commence par reprocher à Corax d'avoir fait consister le sujet de l'art à donner pour vraisemblable ou invraisemblable dans tous les cas ce qui ne l'est que dans quelques rencontres et sous certains rapports. Voici, ajoute-t-il, sa manière de raisonner : qu'un homme soit cité devant les juges pour en avoir battu ou dépouillé un autre, s'il est foible et chétif en comparaison de la partie plaignante, il échappera à la condamnation en

montrant l'invraisemblance du fait; s'il est au contraire grand et robuste, il échappera encore en montrant qu'il est contre toute vraisemblance qu'étant seul il eût osé se livrer à une pareille violence, dont tout le soupçon seroit tombé sur lui, et ne lui auroit laissé aucun moyen de se soustraire à la peine prononcée par les lois contre un pareil délit.

Ces deux explications du mot ὑπεναντίος, en s'accordant sur le fond, diffèrent essentiellement sur tous les accessoires; elles appartiennent donc uniquement à leurs auteurs, et n'ont point dû se trouver dans le texte de Corax, qui s'est contenté de poser le cas qui leur a donné lieu. La première, assaisonnée de tout le sel de l'ironie familière à Socrate, dans la bouche duquel Platon l'a mise, a pour objet de ridiculiser l'inventeur de l'art oratoire; la seconde, de relever sans aigreur un abus ou vice de raisonnement contre lequel il falloit prémunir le lecteur : car il est bon d'observer qu'Aristote ne fait pas un crime à Corax d'avoir enseigné par son exemple à user de raisonnemens captieux, puisqu'il avoue qu'ils peuvent trouver place dans la dispute et dans la plaidoirie; il lui reproche seulement de s'y être abandonné sans mesure et d'en avoir fait, en quelque sorte, le fondement de l'art. Pour sentir à quel point ce reproche d'Aristote étoit fondé, il suffit de parcourir, dans l'écrit qui nous reste, tous les chapitres qui ont trait à l'ordre judiciaire et qui forment seuls plus de la moitié de l'ouvrage : on y trouve à chaque page une foule d'enthymèmes ou argumens qui ressemblent parfaitement à celui qui a occasionné cette longue discussion.

Cicéron est le dernier témoin que je produirai, par la seule raison que Quintilien, bien qu'il ait aussi fait mention de Corax et de Tisias comme de deux inventeurs de la rhétorique, s'étant interdit de porter aucun jugement sur leur ouvrage, ne nous fournit aucun éclaircissement sur la question qui nous occupe. Cicéron, comme on va le voir, a été moins réservé : il en parle en deux ou trois endroits, et par-tout avec dédain : « Laissons », dit-il dans son troisième livre du traité de l'Orateur, » le rhéteur Co- » rax éduquer ses petits dans le nid, jusqu'à ce qu'il leur » fasse prendre la volée pour venir nous étourdir par » leurs criailleries. » On conçoit aisément que Cicéron, se proposant de donner, dans ce traité et dans celui dont il le fait suivre, l'idée d'un orateur parfait, ne trouva rien dans l'ouvrage de Corax qui entrât dans son plan : mais devoit-il en prendre occasion de mettre dans la bouche d'un de ses interlocuteurs ces expressions offensantes, *un je ne sais quel Corax, je ne sais quel Tisias!*

Ces deux passages ne nous fournissant pas de grandes lumières sur la question qui nous occupe, nous en sommes dédommagés par les suivans tirés de la Rhétorique à Hérennius. Dans cet ouvrage échappé à sa jeunesse, Cicéron eut la fantaisie de ne rien devoir à personne, c'est-à-dire, de tirer de son propre fonds les exemples qui accompagnent les préceptes, au lieu de les emprunter, comme cela se pratiquoit, des orateurs et des poètes. Pour justifier, autant qu'il seroit possible, cette méthode, qu'il condamna par son propre exemple dans un âge plus mûr, il a placé à la tête du quatrième livre une sorte de plaidoyer très-subtil, dans lequel il commence par déclarer qu'elle est

contraire à la pratique générale des Grecs qui ont traité la même matière: *Id facimus præter consuetudinem Græcorum qui de hac re scripserunt.* Plus bas il ajoute: *Cùm artis inventionem Græcorum probassemus, exemplorum rationem secuti non sumus.* En alléguant cet usage général des Grecs d'appuyer leurs préceptes d'exemples empruntés des orateurs et des poètes, Cicéron n'a certainement pas eu intention d'y comprendre les inventeurs de la rhétorique, qui, rédigeant leur art long-temps avant qu'aucun orateur se fût avisé de publier ses harangues, n'auroient pu, quand ils l'auroient voulu, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, se procurer un pareil avantage. Or nous avons l'ouvrage d'un rhéteur Grec qui a tiré tous ses exemples de son propre fonds sans rien emprunter de personne : n'est-ce donc pas une preuve que cet ouvrage a été écrit avant que l'usage contraire fût établi, et qu'il appartient aux inventeurs de l'art ?

Ces quatre témoignages ou caractères externes, ajoutés à la foule de caractères internes dont j'ai rendu compte, ont achevé de me convaincre que cet ouvrage, sous quelque aspect qu'on l'envisage, n'a pu être composé ni pour l'usage ni par les ordres d'Alexandre; qu'il est antérieur aux beaux jours de la Grèce, et que tout s'accorde avec l'indication de la lettre qui le précède, pour nous le faire regarder comme le véritable ouvrage de Corax.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que je prétende que nous l'avons aujourd'hui absolument tel qu'il étoit sorti de ses mains : plusieurs raisons m'en font douter; car premièrement je ne pense pas qu'il ait jamais paru seul, c'est-à-dire, séparé des développemens et des additions dont

Tisias son disciple l'avoit enrichi. J'en tire la preuve, d'une part, de l'embarras où se trouve Platon, en citant un passage de Tisias, de décider s'il n'appartient pas à un autre; embarras bien réel, puisqu'Aristote donne à Corax ce que Platon attribuoit à Tisias : d'autre part, de l'attention que Cicéron et Quintilien ont eue de joindre leurs deux noms ensemble, en leur attribuant par indivis l'invention de l'art; ce qu'ils n'auroient certainement pas fait, s'il s'étoit agi de deux ouvrages dont l'un auroit paru avant l'autre; car alors Tisias, ou n'auroit point eu part à la gloire de l'invention, ou n'auroit obtenu que celle de second inventeur: au lieu que tout s'explique naturellement, quand il n'est question que du même ouvrage composé par deux auteurs, où l'on ne distingue plus ce qui appartient à l'un de ce qui peut avoir appartenu à l'autre.

J'observe, en second lieu, que Corax et Tisias étant Syracusains et ayant composé leur ouvrage pour l'usage des jeunes Siciliens, l'avoient certainement écrit en dialecte Dorique, tandis qu'il est aujourd'hui et qu'il étoit même du temps de Platon et d'Aristote en langue commune; changement qui n'a pas droit de nous étonner, puisqu'il dut nécessairement arriver lorsque cette production Sicilienne fut transplantée pour la première fois dans les écoles d'Athènes, et de là dans celles du reste de la Grèce, mais qui cependant suppose une nouvelle main par laquelle il a dû passer. Cette main s'étoit-elle bornée à des changemens de voyelles et de consonnes, en s'imposant la loi de ne rien ajouter au texte? Il y a lieu d'en douter d'après ce qu'on lit au chapitre IX, où l'auteur, conseillant de multiplier les exemples lorsque ce qu'on propose est contraire au cours

ordinaire des choses, cite, après beaucoup d'autres faits de la même nature, l'expédition de Dion, qui, avec trois mille hommes de débarquement, parvint à chasser Denys le jeune de la Sicile. Or cette expédition n'eut lieu qu'en l'année 357 avant notre ère, tandis que nous savons, par le témoignage de Cicéron et du scholiaste d'Hermogène, que Corax ouvrit son école peu de temps après la révolution arrivée en 466, qui rendit la liberté à toutes les villes de la Sicile. Entre ces deux faits il s'étoit écoulé un peu plus d'un siècle. Croira-t-on que la vie de Corax, qui n'étoit pas jeune lorsqu'il ouvrit son école, puisqu'il avoit été le conseiller d'Hiéron, et celle de Tisias son disciple, aient suffi pour remplir cet intervalle, et que ce dernier ait attendu ce laps de temps pour mettre la dernière main à son ouvrage ? Quoique la chose ne puisse être regardée comme absolument impossible, ainsi qu'il seroit facile de le prouver par l'exemple de deux autres rhéteurs contemporains, Gorgias et Isocrate, qui, s'ils se fussent succédés dans la même école, auroient rempli un intervalle encore plus considérable, cependant elle s'éloigne trop des règles ordinaires de probabilité pour être admise. Il est beaucoup plus simple de croire que ce trait historique, ainsi que la mention qu'on trouve au même endroit, de la bataille de Leuctres, et qui ne précéda l'expédition de Dion que d'une douzaine d'années, sont d'une main étrangère, qui crut bien faire en ajoutant aux autres exemples déjà rapportés dans ce chapitre, ces deux derniers qui entroient si bien dans le plan de l'auteur, qu'il ne les auroit certainement pas omis s'ils s'étoient passés de son temps.

Je range sur la même ligne un passage d'Euripide qui se

lit au chapitre XIX, la seule citation qui se rencontre dans tout l'ouvrage ; car, lorsque sur plus de cent dont l'auteur auroit eu besoin, s'il avoit voulu emprunter ses exemples des écrivains étrangers, au lieu de les tirer de son propre fonds, on n'en rencontre qu'une seule, qui même forme un hors-d'œuvre dans l'endroit où elle est placée, puisqu'elle ne vient qu'à la suite d'un premier exemple, tiré, comme tous les autres, du propre fonds de l'auteur, n'est-ce pas une preuve presque certaine qu'elle y a été insérée par une main étrangère, lorsque l'usage des citations commença à s'établir?

Voilà à quoi se réduisent toutes les additions que j'ai pu apercevoir dans cet ouvrage ; je présume cependant d'après sa nature et sa destination, qu'elles ne sont pas les seules, puisque chaque maître chargé de l'expliquer dans son école, le regardant en quelque sorte comme sa chose, se croyoit en droit et se faisoit apparemment un devoir d'y ajouter ce qui lui paroissoit propre à lui donner du prix. S'il avoit de l'adresse, ces additions s'incorporoient si bien avec l'ouvrage, qu'il devenoit souvent impossible de les distinguer. Lorsqu'elles ne rouloient que sur quelques accessoires, comme les deux que nous avons relevées, quoique toujours condamnables, elles ne devoient point être regardées comme des altérations proprement dites, puisqu'elles n'y changeoient rien, ni quant au fond, ni quant à la forme, et qu'elles laissoient, au contraire, subsister dans toute leur intégrité les traits caractéristiques qui constituoient l'ouvrage d'un tel, et empêchoient qu'il ne pût être confondu avec aucun autre de la même espèce.

Qu'il nous suffise donc de posséder encore aujourd'hui

l'ouvrage de Corax, le premier qui a réduit la rhétorique en art, sinon tel qu'il étoit au sortir des mains de son auteur, du moins tel qu'Aristote le connoissoit lorsqu'il prit le parti de l'adresser, avec ses propres ouvrages, à Alexandre. Si cette lettre d'envoi est bien véritablement de ce philosophe, c'est ce que nous nous proposons d'établir dans un autre Mémoire.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES OUVRAGES

DU STOÏCIEN PANÉTIUS.

PAR M. GARNIER.

PANÉTIUS, que Cicéron s'est plu à combler des plus grands éloges, et qu'il ne craint pas même de qualifier de *Prince des Stoïciens*, vivoit environ deux siècles avant l'ère Chrétienne. Après avoir passé un grand nombre d'années à Athènes, sous la discipline d'Antipater de Tarse, le cinquième des successeurs de Zénon dans l'école du Portique, il se retira à Rhodes, sa patrie, où il ouvrit, en faveur de ses compatriotes, une école de la même secte.

Lu le 4 Brumaire an XIII.

Cicero, de Divin. c. XLVII.

La république des Rhodiens étoit, à cette époque, la seule de toutes les républiques de la Grèce qui n'eût rien perdu de son antique splendeur, et qui continuât à se maintenir dans une entière indépendance. Devenue la première et presque la seule puissance maritime depuis la destruction de Carthage, elle couvroit la Méditerranée de ses vaisseaux; et assez sage pour se préserver de tout esprit de conquête, elle faisoit respecter et rechercher son alliance par tous les peuples avec lesquels elle pouvoit entretenir des relations. Les Romains eux-mêmes, loin de la regarder d'un œil défiant et jaloux, s'étudioient à resserrer par de bons procédés une alliance qui leur

avoit été d'un grand secours dans la conquête de la Macédoine, et qui pourroit leur rendre des services plus considérables encore, s'ils étoient dans le cas de porter leurs armes en Asie, où ils possédoient déjà une grande étendue de pays.

Strabo, l. XIV.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Panétius revint à Rhodes. Sa famille, au rapport de Strabon, y tenoit un rang distingué, et avoit été honorée du commandement général des forces navales de la république. Ces titres, ajoutés aux talens éminens du professeur, ne pouvoient manquer de procurer promptement une grande célébrité à la nouvelle école. La plus brillante jeunesse de Rome et du reste de l'Italie, qui desiroit d'étendre et de perfectionner ses talens, en prenant des leçons des maîtres les plus renommés, commença dès-lors à se partager entre Rhodes et Athènes. La position géographique de la première favorisoit ce concours d'étrangers. Située au milieu de la mer, presque à égale distance de l'Europe et de l'Asie, elle offroit aux navigateurs une relâche commode, dont les personnages d'une certaine importance ne manquoient guère de profiter pour aller entendre des hommes dont on vantoit les lumières et les talens, moins dans la vue d'en tirer utilité pour leur instruction, que pour acquérir le droit d'en parler à leur retour, et pouvoir se vanter de les connoître et d'en être connus.

Cicero, Orat. pro Muræna, n.° 31.

Un motif moins frivole amena Scipion l'Africain, le destructeur de Carthage, à l'école de Panétius, lorsque, chargé par le sénat d'aller rétablir l'ordre dans l'Asie mineure, il voulut s'assurer si ce philosophe méritoit les éloges qu'on lui avoit faits de ses profondes connoissances

et de ses rares talens. Il en sortit si rempli d'admiration, et si convaincu des avantages qu'il avoit à se promettre d'un commerce plus durable, que, ne voulant plus consentir à s'en séparer, il usa de tous les moyens de séduction que son rang et son esprit lui fournissoient, pour s'en faire accompagner tant que dureroit sa mission en Asie. Panétius, ne pouvant s'en défendre, résigna les fonctions de son école à Posidonius, son compatriote, qui en maintint glorieusement la réputation, et s'attacha à son nouveau disciple, qu'il suivit en Asie, puis à Rome, où il passa quelques années dans la société intime de Scipion, du sage Lélius, de l'historien Polybe, et de quelques autres personnages distingués, dont il n'auroit jamais songé à se séparer, si, à la mort d'Antipater son maître, il n'eût été appelé à lui succéder dans la chaire du Portique. Cette invitation lui parut un ordre, auquel il n'auroit pu se soustraire sans se rendre coupable d'ingratitude et d'une sorte de trahison. Athènes, quoique bien déchue de son antique splendeur, étoit toujours la métropole de l'enseignement public, le sanctuaire de la philosophie, et la patrie commune de tous ceux qui se vouoient à la culture de leur esprit. C'étoit là qu'il étoit venu chercher les instructions qui avoient fondé sa réputation et assuré le bonheur de sa vie, dont on lui demandoit compte dans ce moment, et qu'il ne pouvoit, sans se contredire lui-même, refuser de transmettre à aucun de ceux qui viendroient les réclamer : aussi remplit-il fidèlement cette obligation jusqu'à sa mort, dont on ignore la date, ainsi que celle de sa naissance.

Velleius Paterculus, lib. I.

Plutarc. Opera moralia.

C'est à ce peu de faits que se réduit tout ce qu'il nous

est possible de savoir sur la personne de Panétius. Nous ne sommes guère plus éclairés sur ses ouvrages : les anciens écrivains ne nous en indiquent que trois ou quatre, dont aucun n'est parvenu jusqu'à nous. En recueillant et en rectifiant, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, leurs témoignages sur chacun de ces écrits, je m'efforcerai de donner des notions plus détaillées et plus exactes qu'ils ne l'ont fait, de la doctrine et du genre de composition de ce philosophe, c'est-à-dire, de tout ce qui le caractérise comme moraliste et comme écrivain.

Diogenes Laertius in Aristip.

Le premier étoit une histoire critique de la philosophie, citée cinq à six fois par Diogène Laërce. Dans cet ouvrage, marqué au coin de la plus entière impartialité, l'auteur, en rendant un compte sommaire de chaque système, s'étudioit plus à montrer ce qu'il offroit d'important et de neuf, qu'à en relever la foiblesse et les imperfections. C'étoit sur les différentes sectes sorties de l'école de Socrate, et plus spécialement encore sur celles de l'Académie et du Lycée, qu'il avoit dirigé sa principale attention. La juste admiration dont il n'avoit pu se défendre en lisant les écrits sortis de ces deux écoles, et la comparaison secrète qu'il ne put se dispenser d'en faire avec ceux de l'école du Portique, dans laquelle il étoit engagé, lui firent regretter l'ancienne méthode de philosopher, et le portèrent à s'en rapprocher autant que le permettoient les principes de sa secte, dont il n'entendoit point se départir. Comme ce changement est le point principal qui le distingue des autres Stoïciens, et qui lui valut en grande partie les éloges dont Cicéron s'est plu à le combler, il est indispensable, pour déterminer

au juste en quoi il consiste, de remonter à l'origine de la secte du Portique.

Lorsque Zénon, après avoir suivi pendant vingt ans les leçons de Xénocrate et de Polémon dans l'école de l'Académie, forma le plan d'un nouveau système de philosophie, son unique objet fut de donner à toutes les branches de cette science, et sur-tout à la morale, un degré de solidité et de certitude qui ne laissât plus rien de vague et d'obscur, non-seulement sur les principes fondamentaux, mais même sur leur application aux règles de conduite et à toutes les actions de la vie, en les assujèttissant toutes à une démonstration rigoureuse; au lieu qu'elles n'étoient appuyées, avant lui, que sur des probabilités plus ou moins fortes, et que les génies les plus perçans avoient jugé eux-mêmes que, sur ces sortes de matières, on ne devoit rien exiger au-delà. Écoutons Aristote au commencement de son Traité de morale. « Il faut se contenter des seules preuves que comporte la matière; car » on ne doit pas exiger la même certitude sur toutes » sortes de sujets.... Tenons-nous en donc à montrer » ce qui arrive pour l'ordinaire; car un homme instruit » n'exigera pas de preuves plus rigoureuses que le sujet » ne peut les comporter (1). »

Ce qu'Aristote jugeoit impraticable, Zénon osa l'entreprendre; et pour mieux assurer sa marche, il eut recours à la méthode des géomètres, qui consiste, comme

(1) Λέγοιτο δ' ἂν ἱκανῶς εἰ κατὰ τὴν ὑποκειμένην ὕλην διασαφηθείη· τὸ γὰρ ἀκριβὲς οὐχ ὁμοίως ἐν ἅπασι τοῖς λόγοις ἐπιζητητέον.... ἀγαπητὸν οὖν περὶ τοιούτων λέγοντας, παχυλῶς καὶ τύπῳ τἀληθὲς ἐνδείκνυσθαι... πεπαιδευμένου γάρ ἐστιν ἐπὶ τοσοῦτον τἀκριβὲς ἐπιζητεῖν, καθ' ἕκαστον γένος, ἐφ' ὅσον ἡ τοῦ πράγματος φύσις ἐπιδέχεται.

l'on sait, à poser un principe dont la vérité ne puisse être contestée, à en tirer une première induction, de celle-ci une seconde, et à marcher ainsi de conséquence en conséquence, jusqu'à ce que l'on soit arrivé au but.

Dans les sciences mathématiques qui ne roulent que sur des idées simples, telles que les nombres et les grandeurs, et où il n'y a, par conséquent, ni équivoque ni confusion à craindre, cette méthode est certainement la plus commode et la plus sûre, parce qu'elle concentre toute l'attention sur la seule manière dont ces propositions dérivent les unes des autres: mais, par cette raison même, elle paroissoit inapplicable aux matières morales, dont tous les termes présentent deux ou trois acceptions différentes, de sorte qu'il n'y en a peut-être aucun qui ne renferme des associations d'idées qui ne sont jamais exactement les mêmes d'individu à individu. Ce fut donc une nécessité à Zénon de commencer par analyser scrupuleusement tous les termes dont il auroit à se servir, en les réduisant à une seule signification, et en se faisant une loi de ne jamais les employer dans une autre; de chercher dans la langue et de créer au besoin d'autres termes propres à rendre les idées renfermées auparavant dans la même dénomination, et qu'il venoit d'en exclure; de donner de tous ces termes, tant anciens que nouveaux, des définitions claires et précises; de classer ensuite, à l'aide de divisions et de subdivisions presque à l'infini, tous les êtres physiques, intellectuels et moraux dont il auroit à traiter, et d'en former une chaîne immense où chaque chose fût à sa place et dérivât naturellement de celle qui la précédoit. Cette entreprise plus qu'humaine, et qui

ressembloit à une nouvelle création, il l'exécuta heureusement, au dire même de ses détracteurs. « Quoique nous » combattions à outrance les Stoïciens, dit Cicéron, je » crains bien qu'ils ne méritent seuls le nom de philo» sophes, tant ils mettent de suite et de liaison dans tout » ce qu'ils traitent ; car la fin répond parfaitement au » commencement, le milieu au commencement et à la » fin, et chaque chose à toutes. » *Mirabilis est apud illos contextus rerum; respondent extrema primis, media utrisque, omnia omnibus: quid sequatur, quid repugnet, vident: ut in geometria, prima si dederis, danda sunt omnia.*

Cicero, de Finibus, lib. V.

Quelque merveilleux que fût le travail de Zénon, quelque secours qu'il offrît pour épurer nos idées, asseoir nos jugemens sur des bases fixes, et soumettre nos actions à des règles invariables, il s'en falloit de beaucoup qu'il satisfît à tous nos besoins: car la morale n'est point une science purement théorique, dont il suffise de connoître les règles pour se sentir disposé à les pratiquer; elle doit remuer l'ame toute entière, combattre ses dégoûts et lui communiquer de l'énergie. Or, autant la nouvelle méthode l'emportoit sur les anciennes pour opérer la conviction de l'esprit, autant elle leur étoit inférieure pour remuer la volonté. Loin d'exciter son ardeur, elle n'étoit propre, par la sécheresse et l'aridité de sa diction, qu'à la refroidir. Un autre inconvénient attaché à cette nouvelle philosophie, fut de rester concentrée dans une école ou dans des livres, sans pouvoir se produire ni dans les assemblées, ni même dans le commerce de la société ; car, parlant une langue à elle, et donnant aux mots les plus usités, tels que ceux de *bien* et de *mal*,

une acception différente de celle du vulgaire, on ne pouvoit en former des raisonnemens et en tirer des conclusions qui ne choquassent toutes les idées reçues et ne parussent des extravagances ou des moqueries.

Cependant les premiers disciples de Zénon, loin de s'inquiéter du mauvais effet de ces paradoxes sur l'esprit de la multitude, et d'en user avec réserve, puisqu'il étoit impossible de les exclure, parurent se complaire à les multiplier, à les jeter en avant, et à en faire en quelque sorte les mots de ralliement de leur secte : ardens et infatigables à s'affermir dans l'héritage que Zénon leur avoit laissé, ils se livrèrent, par besoin et par goût, à toutes les subtilités de la dialectique, à toutes les profondeurs de la métaphysique, sans prendre garde si, en rendant la vérité inexpugnable entre leurs mains, ils ne la rendoient pas inabordable au commun des hommes.

Panétius sentit le premier tous ces inconvéniens, en comparant, comme nous l'avons déjà dit, l'aridité et la rudesse des écrits des principaux docteurs de son école, avec la douce insinuation et l'aménité de ceux de l'ancienne Académie et du Lycée. Il jugea qu'autant on devoit savoir de gré à Zénon de s'être astreint à la rigidité de la méthode géométrique pour mieux assurer sa marche dans le nouveau sentier qu'il s'ouvroit à travers les illusions sans nombre dont il avoit à se défendre, autant, depuis que la route étoit ouverte, ses disciples étoient inexcusables d'avoir continué à s'assujettir sans nécessité à une morale compassée, qui rétrécissoit leurs idées, desséchoit leur imagination, étouffoit tous les élans du génie, et les réduisoit à n'être que les échos; en quelque

sorte,

sorte, de ceux qui les avoient devancés. En supposant qu'ils y trouvassent des commodités pour le régime de leurs écoles, étoit-ce une raison pour la retenir dans leurs écrits, qui, destinés au public, ne pouvoient avoir d'autre but que d'acquérir à la philosophie de nombreux partisans? Or étoit-ce bien le moyen d'en acquérir, que de commencer par les révolter en leur débitant, sans préparation, des paradoxes, en les attristant par un style dépourvu de toute espèce d'agrémens, et en les fatiguant par une chaîne de raisonnemens si subtils et si profonds, qu'ils finissoient par n'y rien entendre? D'après ces considérations, Panétius abandonna leur marche pour adopter celle des chefs de l'Académie et du Lycée, qu'il ne cessoit d'exalter, comme Cicéron nous l'apprend. *Quam illorum tristitiam atque asperitatem fugiens Panætius, nec acerbitatem sententiarum, nec disserendi spinas probavit; fuitque in altero genere mitior, in altero illustrior, semperque habuit in ore Platonem, Aristotelem, Xenocratem, Theophrastum, Dicæarchum, ut ipsius scripta declarant.* *Cicero, de Finib. lib. IV.*

Mais, en accordant la préférence sur ce point à ces deux écoles sur celle du Portique, la leur accorda-t-il pareillement sur quelques-uns des points de doctrine qui établissoient des différences marquées entre la nouvelle école et les deux anciennes? C'est ce que nous allons examiner en rendant compte de son second ouvrage. Ce second ouvrage étoit une consolation adressée à Quintus Tubero, patricien distingué, avec lequel il s'étoit lié pendant son séjour à Rome, et qui cherchoit dans l'entretien des gens de lettres un allégement aux aiguillons de la douleur dont il étoit tourmenté. Panétius, recueillant

tout ce qui avoit été écrit sur cette matière, et tout ce que ses propres réflexions lui fournissoient, n'avoit rien omis, sinon l'argument propre à l'école des Stoïciens, savoir, que la douleur n'est point un mal, quoique ce fût bien le cas de l'employer, puisqu'il auroit suffi seul, s'il étoit parvenu à en persuader son lecteur. C'est Cicéron qui en fait la remarque. *Itaque homo imprimis ingenuus et gravis, dignus illâ familiaritate Scipionis et Lælii, Panætius, cùm ad Quintum Tuberonem de dolore patiendo scriberet, quod esse caput debebat, si probari posset, nunquam posuit, non esse malum, dolorem; sed quid esset, et quale, quantùmque in eo inesset alieni, deinde quæ ratio esset perferendi; cujus quidem, quoniam Stoïcus fuit, sententiâ, condemnata mihi videtur esse immanitas ista verborum.*

C'est apparemment à ce même écrit que se rapporte un passage d'Aulu-Gelle dans le XII.e livre de ses *Nuits Attiques*, où Panétius est compté parmi les philosophes qui rejetoient formellement l'*insensibilité* et l'*apathie* (1).

Enfin Diogène Laërce, dans la Vie de Zénon et l'exposition qu'il fait de ses dogmes, déclare que, parmi ses disciples, Panétius et Posidonius n'adoptoient pas que la vertu seule suffit pour rendre l'homme heureux, et qu'ils pensoient qu'il falloit qu'elle fût accompagnée de la santé, de la force et des richesses.

Ces trois autorités paroissent si décisives au premier aperçu, qu'on doit sans doute pardonner aux critiques modernes d'avoir dit que Panétius jugeoit que la douleur est un mal. Le seul reproche qu'on pût justement leur

(1) Ἀναλγησία καὶ ἀπάθεια.

adresser, c'est d'avoir continué à le regarder comme un Stoïcien; car il y auroit une contradiction manifeste à donner cette qualité à un homme qui, en portant atteinte à la classification de tous les êtres moraux en biens, en maux et en choses indifférentes, sur laquelle Zénon avoit élevé tout l'édifice de sa morale, l'auroit sapé par ses fondemens. Cette difficulté auroit dû les engager à examiner de plus près les trois passages en question, comme nous allons essayer de le faire.

J'observerai d'abord, sur le passage de Cicéron, qu'il est tiré d'une sorte de plaidoyer contre les Stoïciens, c'est-à-dire, d'un genre de composition où il se croyoit permis de faire usage de raisons apparentes dont il sentoit lui-même toute la foiblesse, pourvu qu'elles favorisassent la cause qu'il s'étoit chargé de faire valoir. J'observe en second lieu, que l'induction que Cicéron tire du silence de Panétius, dans un moment où il auroit dû dire que la douleur n'est point un mal, s'il avoit pu le démontrer, se réduit à une preuve purement négative; car autre chose est, comme l'on voit, de s'abstenir de dire que la douleur n'est point un mal, et autre chose de convenir que la douleur soit un mal. On peut dès-lors être assuré que Panétius n'avoit rien dit de pareil dans son écrit, puisqu'autrement Cicéron n'auroit pas manqué de le relever. Que faut-il donc conclure du silence ou de la réticence de Panétius dans cette occasion! La seule chose, à mon avis, c'est que l'homme auquel il adressoit cet écrit n'étoit point un Stoïcien, et qu'exerçant à son égard les fonctions de médecin, il devoit proportionner ses remèdes aux forces et au tempérament de son malade; que celui dont

il s'agit, étant réservé aux estomacs les plus robustes, et demandant même de longues préparations pour développer toute son efficacité, ne devoit point être crument présenté à un homme à qui toutes ces dispositions manquoient. On ne peut nier que, de tous les paradoxes des Stoïciens, ce ne soit le plus révoltant, quand on l'entend prononcer pour la première fois, et le plus propre à irriter l'homme qui souffre : la prudence exige donc que, sans l'énoncer formellement, on le fasse goûter, en expliquant, conformément à la doctrine des Stoïciens, ce que c'est que la douleur, à quoi elle se réduit en elle-même, ce que nous y ajoutons, quelles forces la nature nous a données pour n'en être point abattus, et même pour en tirer avantage. C'est ce qu'avoit fait Panétius dans l'écrit que nous avons perdu, et dont Cicéron ne nous a conservé que cette courte analyse.

L'imputation fondée sur un passage d'Aulu-Gelle se dissipe plus facilement encore, puisqu'elle n'est fondée que sur un mot équivoque, dont il falloit distinguer la double signification. Rapportons ce passage. Cet écrivain rend compte d'une conversation du philosophe Taurus, qui, expliquant, devant quelques amis, le sentiment des Stoïciens sur la douleur et le chagrin, s'exprime de la manière suivante : « Un homme sage saura les ralentir » et les supporter ; mais il n'est pas en son pouvoir de ne » pas les ressentir : car cette prétendue *impassibilité*, cette » *apathie absolue*, à laquelle on prétendroit pouvoir arri» ver, me paroîtroit plutôt répréhensible, comme elle l'a » paru aux principaux personnages du Portique, et no» tamment au grave et savant Panétius, qui l'a improuvée

Aulus Gellius, lib. XII, c. V.

» et rejetée. » *Hæc igitur vir sapiens tolerare et cunctari potest, admittere omnino in sensum suî non potest : ἀναλγησία enim atque ἀπαθεία, non meo tantùm, sed quorumdam etiam ex eadem Porticu prudentiorum hominum, sicut Panætii, gravis atque docti viri, judicio, improbata abjectaque est.* Toute la difficulté roule sur la double acception du mot ἀπάθεια, qui peut s'entendre d'une impassibilité absolue, c'est-à-dire, d'un engourdissement de la faculté sensitive, qui laisse l'ame dans une sorte de stupeur. C'est ce qu'on entend vulgairement lorsqu'on parle d'un homme apathique. Mais ce même terme, dans le langage philosophique, signifioit simplement l'exemption des passions, c'est-à-dire, des mouvemens turbulens de l'ame, qui l'empêchoient d'écouter la raison : c'est cette dernière seule que recommandoit Zénon. Si, parmi ses disciples, quelques-uns, semblables en ce point aux Cyniques, visoient à la première, pour être plus sûrs de se maintenir dans la seconde, Panétius et les autres personnages les plus éclairés du Portique pouvoient donc, sans déroger aux principes de leur secte, leur reprocher de travailler au détriment de la nature humaine, en la dépouillant, autant qu'il étoit en eux, de ses plus précieuses qualités, le courage, la continence, la grandeur d'ame, qui ne trouveroient plus sur quoi s'exercer dans l'état d'apathie et de stupeur où ils aspiroient ; au lieu qu'elles conserveroient leur énergie dans l'état d'apathie stoïcienne, qui, laissant pleinement subsister les premiers mouvemens de la nature, c'est-à-dire, l'*appétition* et l'*aversion* (1), exigeoit simplement qu'ils fussent contenus dans des bornes étroites,

(1) Ὁρμὴ καὶ ἀφορμή.

jusqu'à ce que la raison jugeât si, et jusqu'à quel point, les objets qu'ils offroient à l'ame méritoient d'être recherchés ou repoussés, et substituoient par-là aux mouvemens désordonnés et tumultueux des passions les déterminations d'une volonté éclairée, ferme et imperturbable.

Des trois passages qui jetoient du doute sur l'adhésion de Panétius à la doctrine du Portique, il ne reste plus à examiner que celui de Diogène Laërce, qui porte que Panétius et Posidonius son disciple croyoient que la vertu ne suffisoit pas pour rendre l'homme heureux, et qu'elle avoit besoin, pour cela, d'être accompagnée de la santé, de la force et des richesses. Ce passage est précis, et, à la différence des deux autres, ne laisse lieu à aucune explication : contentons-nous donc d'observer, d'abord, que ce témoignage est unique, et en second lieu, que c'est celui d'un compilateur bel esprit, à qui nous avons sans contredit de grandes obligations, mais à qui nous en aurions encore davantage, s'il avoit employé à épurer les précieux matériaux qu'il entassoit, le temps qu'il perdoit à composer en mauvais vers de fades épigrammes sur chacun des personnages qu'il se chargeoit de faire connoître ; car peut-être se seroit-il préservé de quelques-unes des bévues grossières où il est tombé. Le passage en question en fournit un exemple. Il regarde Panétius et Posidonius comme deux Stoïciens du premier ordre ; et c'est dans le chapitre où il expose la doctrine de cette école, qu'il leur prête un sentiment qui les en excluroit irrévocablement, s'il étoit fondé. Les Stoïciens, qui ne considéroient dans l'homme que ce qui le constituoit proprement tel, c'est-à-dire, un être raisonnable, ne

connoissoient point d'autre bien que l'*honnête*, ou la vertu, d'autre mal que le *honteux*, ou le vice, parce qu'il n'y avoit que ces deux choses qui pussent améliorer ou détériorer sa condition, et rangeoient tout le reste dans la classe des choses indifférentes, en ce sens qu'elles pouvoient indifféremment devenir des biens ou des maux, selon l'usage qu'il en feroit. Ils établissoient, en conséquence, que la vertu seule suffit pour rendre l'homme parfaitement heureux. Les Académiciens, au contraire, et les Péripatéticiens, distinguant dans l'homme trois classes de biens et de maux, ceux de l'ame, ceux du corps, et ceux de la fortune, ne pouvoient se dispenser de conclure que la vertu seule ne suffit pas pour rendre l'homme parfaitement heureux, puisque l'homme le plus vertueux pouvoit, en quelques circonstances, être privé de beaucoup de biens et accablé d'une foule de maux; et qu'en conséquence, la vertu, pour opérer le bonheur, devoit être accompagnée de la santé, de la force et des richesses; ce qui est, à la lettre, le sentiment que Diogène Laërce prête à Panétius et à Posidonius. Cherchons donc à laquelle de ces écoles ces deux philosophes appartiennent définitivement. Cicéron, qui avoit fait une étude approfondie des écrits de l'un, et qui avoit conversé familièrement avec l'autre, va nous guider.

L'Orateur Romain, en rendant compte des raisons qui avoient forcé Panétius de renoncer à l'engagement qu'il avoit pris d'examiner quelle conduite on devoit tenir lorsque l'*honnête* se trouve en contradiction avec l'*utile*, conclut qu'il avoit eu tort de poser un cas qui, dans les principes qu'il professoit, ne pouvoit jamais se rencontrer. « Si

Cicero, de Officiis, lib. III.

» Panétius, dit-il, étoit du nombre de ceux qui pensent » qu'on doit s'attacher à la vertu, à cause des avantages » qu'elle peut procurer, il lui auroit été permis de dire » que l'*utile* peut se trouver quelquefois en contradiction » avec l'*honnête;* mais, étant du nombre de ceux qui ne » connoissent de vrai bien que l'*honnête*, et qui jugent, en » conséquence, que toutes les autres choses qui peuvent » nous flatter par une apparence d'utilité, n'ajoutent rien » par leur acquisition au bonheur de la vie, et n'en re- » tranchent rien par leur privation, il ne devoit pas poser » le cas où un pareil doute peut avoir lieu. » *Sed, cùm sit is qui id solum bonum judicet quod honestum sit, quæ autem huic repugnent specie quâdam utilitatis, eorum neque accessione meliorem vitam fieri, nec decessione pejorem, non videtur ejusmodi debuisse deliberationem introducere &c...* On ne pouvoit, comme l'on voit, donner un démenti plus formel à l'assertion de Diogène Laërce sur ce qui concerne Panétius. A l'égard de Posidonius, le même auteur rapporte, comme le tenant de la propre bouche de Pompée, que « ce général, étant débarqué à Rhodes, au retour de sa » glorieuse campagne en Asie, eut la curiosité d'aller » entendre Posidonius; que, l'ayant trouvé étendu sur » son lit, dans un violent accès de goutte, il voulut se » retirer, en lui témoignant son regret du contre-temps » qui le privoit de la satisfaction de l'entendre. Il ne tien- » dra qu'à vous de l'avoir, répondit le philosophe: il ne » sera pas dit qu'une souffrance corporelle ait assez d'em- » pire sur moi pour m'empêcher de remplir le desir d'un » si grand homme. Qu'ayant pris pour sujet de sa dis- » cussion cette proposition, qu'il n'y avoit pas d'autre

Cicero, Tuscul. lib. II.

» bien

» bien que l'*honnête*, il l'avoit développée avec beaucoup
» de clarté et d'éloquence ; que, forcé par les aiguillons de
» la douleur à reprendre haleine, il disoit : Douleur, tu
» perds ton temps ; quelqu'importune que tu sois, je ne
» confesserai jamais que tu sois un mal. » Que l'on juge maintenant quelle confiance mérite l'assertion de Diogène-Laërce. Mais c'est trop nous y arrêter. Passons à l'examen du troisième ouvrage de Panétius, qui mérite mieux, à tous égards, de nous occuper.

Heureusement il n'est point, comme les deux autres, entièrement perdu pour nous, grâce au soin que Cicéron a pris de le fondre dans son *Traité des Offices*, et de nous en transmettre ainsi le canevas et la substance. Voici de quelle manière il s'explique sur cet ouvrage, au commencement du troisième livre. « Panétius, celui de tous
» les philosophes qui a le plus approfondi la matière des
» devoirs, et que nous avons suivi, sauf quelques correc-
» tions, comme notre principal guide, ayant établi trois
» points sur lesquels les hommes ont coutume de déli-
» bérer en fait de devoirs ; le premier, si l'action qui se
» présente est honnête ou honteuse ; le second, si elle est
» utile ou nuisible ; le troisième, sur la conduite à tenir,
» lorsque ce qui est honnête est en opposition avec ce
» qui paroît utile ; a expliqué, en trois livres, les deux
» premiers points, et avoit promis de s'expliquer de
» même sur le troisième, sans avoir depuis rempli cet
» engagement : ce qui a d'autant plus droit de nous
» étonner, qu'au rapport de Posidonius, son disciple, il
» a vécu encore trente ans après la première édition de
» cet ouvrage. Le même Posidonius écrit dans une de ses

» lettres, qu'il a souvent entendu dire à Publius Rufus,
» l'un des disciples les plus ardens de Panétius, que de
» même qu'après la mort d'Apelles il ne s'étoit présenté
» aucun peintre qui osât se charger d'achever le tableau
» de la Vénus de Cos, tant il avoit paru difficile à tous
» d'atteindre à la perfection de ce qui étoit déjà fait, de
» même le mérite transcendant de ces trois premiers livres
» avoit fait tomber la plume des mains de tous ceux qui
» auroient pu être tentés de compléter l'ouvrage. » Cette entreprise ne parut point insurmontable à Cicéron. Il osa plus : car, bien qu'il regardât indubitablement ces trois livres, tels qu'ils étoient sortis des mains de l'auteur, comme l'ouvrage le plus achevé qui eût paru en matière de devoirs, puisqu'il leur donne la préférence sur un grand nombre d'autres pour servir à l'éducation de son fils, il se permit, en les adoptant, pour ainsi dire, de les façonner à sa manière, en y faisant les additions et les suppressions qu'il jugeoit convenables, dans la vue de les rendre plus parfaits. J'avouerai que j'ai de la peine à concilier cette conduite de Cicéron avec les éloges pompeux qu'il fait de ces trois livres : car, qu'auroit-il fait de plus s'il s'étoit agi d'un ouvrage qui eût renfermé des idées saines, mais qui auroit eu besoin d'être entièrement refondu, pour être amené au point de perfection dont la matière étoit susceptible ? Sans rechercher trop curieusement quels furent les motifs secrets de ces changemens, examinons, sans partialité, si les reproches qu'il adresse en quelques occasions à Panétius sont fondés en raison ; si les additions et les suppressions qu'il se permet dans l'ordonnance générale de ce traité, sont toutes heureuses.

Malgré le respect que doit inspirer à tout homme de lettres le nom de Cicéron, je déclare franchement que j'ai regretté, en bien des endroits, qu'il ne se soit pas borné à nous donner une copie fidèle de son modèle. Commençons par les additions.

Il reproche d'abord à Panétius d'avoir oublié de donner, à la tête de son ouvrage, une définition du devoir en général, et des diverses espèces de devoirs, quoique tout écrivain méthodique soit tenu, avant tout, de faire connoître par une définition claire et précise la nature du sujet dont il va s'occuper. Pour suppléer à cette omission, il divise sa matière en *devoirs parfaits* et *imparfaits*, *absolus* et *moyens*, et donne des définitions de ces quatre espèces, en avertissant que c'est principalement de la dernière qu'il s'agira dans ce traité.

Lorsqu'il adressoit ce reproche à son guide, Cicéron avoit oublié lui-même qu'il y a deux méthodes philosophiques de traiter un sujet, l'analyse et la synthèse; que la première, particulièrement affectée à l'enseignement public, doit naturellement commencer par une définition, parce qu'elle suppose dans le maître une parfaite connoissance de la chose qu'il va démontrer, et qu'elle n'exige de la part des auditeurs que de la docilité et une attention soutenue; que la synthétique, au contraire, spécialement affectée aux recherches et à l'invention, ne doit jamais et ne peut même commencer par une définition, puisque celui qui travaille à découvrir la nature d'une chose, n'est pas censé être en état d'en donner une définition; que le seul parti qu'il ait à prendre, c'est, en se saisissant d'une notion commune et indéterminée de l'objet, de remonter

à une autre un peu moins éloignée, et successivement à une plus prochaine, en associant son lecteur à toutes ses recherches, et en lui faisant partager ainsi le plaisir de la découverte. C'est cette dernière méthode qu'avoit adoptée Panétius; et Cicéron ne tarda pas à s'en apercevoir, puisqu'après s'être mis en frais pour diviser et définir les différentes espèces de devoirs, il met à l'écart tout cet étalage scientifique, pour revenir, avec Panétius, étudier, dans un enfant au sortir du berceau, les premières données de la nature, assister au développement de ses facultés intellectuelles et morales, en voir éclore les quatre vertus mères, la prudence, le courage, la justice et la tempérance, de l'union desquelles résulte le *beau* ou l'*honnête*, dont il falloit se faire une idée nette et distincte, avant d'entamer la matière des devoirs, puisque c'est vers ce but unique que toutes nos actions doivent être dirigées. Ce n'étoit donc qu'à la suite de toutes ces découvertes préliminaires et indispensables que Panétius avoit placé sa définition des devoirs, parce que ce n'étoit qu'alors qu'elle devenoit parfaitement intelligible. C'est aussi dans cet endroit, c'est-à-dire, vers le milieu de son premier livre, que Cicéron répète sommairement celle qu'il avoit mal-à-propos placée au commencement, où elle ne servoit qu'à entraver la marche qu'il alloit suivre, et à désorienter l'esprit du lecteur, qui ne savoit trop par quelle voie on se proposoit de le conduire.

Un second reproche que Cicéron adresse à Panétius, seroit plus grave encore que le premier, s'il étoit mérité. Il l'accuse d'avoir omis deux membres dans la division générale qu'il avoit faite de sa matière; ce qui est un vice

capital en fait de division. Dans toute délibération, disoit Panétius, on a envie de s'assurer, 1.° si la chose qui se présente à faire est honnête ou déshonnête; 2.° si elle est utile ou nuisible, c'est-à-dire, si elle est de nature à nous procurer ou à nous enlever des avantages, tels que la santé, les richesses, la réputation, en un mot toute espèce de choses dont on peut s'aider soi et les siens; 3.° quel parti l'on doit prendre lorsque ce qui est honnête ne s'accorde pas avec ce qui paroît utile. A ces trois cas Cicéron en ajoute deux autres; car on peut avoir à délibérer, non pas seulement si une chose est honnête ou non, mais de plus, entre deux choses honnêtes, laquelle est la plus honnête; et de même entre deux choses utiles, laquelle est la plus utile; ce qui porte à cinq membres la division que Panétius avoit bornée à trois.

Cette correction pourroit paroître plausible, si, par les principes de sa secte et par la nature elle-même, il avoit été permis à Panétius de connoître des choses ou même des actions plus honnêtes les unes que les autres : mais il suffit d'être initié dans la doctrine du Portique, pour sentir sur-le-champ combien un pareil langage auroit été inconséquent et révoltant dans la bouche d'un Stoïcien. Les choses en elles-mêmes, et à proprement parler, ne sont ni honnêtes ni déshonnêtes : ces qualifications ne conviennent qu'à l'ame, et, par extension, aux actions humaines, en tant qu'elles sont le produit et l'indication des dispositions internes du principe agissant. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter les yeux sur la description de l'*honnête* que Cicéron va bientôt nous tracer lui-même. On verra qu'il se compose du concours des quatre vertus,

la prudence, le courage, la tempérance et la justice; qu'il est la perfection absolue de l'ame, et n'est par conséquent susceptible ni de plus, ni de moins. Il y a donc un double abus de mots à supposer des choses plus ou moins honnêtes, et à les proposer comme une branche particulière de délibération. Pour rendre ce problème supportable aux oreilles d'un Stoïcien, il me semble qu'il auroit fallu poser ainsi la question : Lorsque nous avons à nous décider entre deux actions honnêtes, dans l'une desquelles l'honnêteté peut se déployer avec plus d'éclat et d'utilité, soit publique, soit particulière, que dans l'autre, à laquelle doit-on donner la préférence? Mais alors la question ne formeroit plus une branche séparée dans la division générale, puisqu'elle rentre de plein droit dans la seconde, qui occupe un livre entier dans le *Traité des Offices;* car, quoique le titre de ce livre paroisse restreindre la matière aux seules vues d'utilité, Panétius et Cicéron ont eu grand soin d'avertir qu'il s'agissoit de l'*utile* conjoint avec l'*honnête,* et qu'ils détestoient comme des pestes publiques ceux qui seroient d'avis de les séparer. Que Cicéron, me dira-t-on, se soit servi d'expressions impropres dans le reproche qu'il adresse à Panétius, cela ne change rien à la chose; car ne peut-il pas se présenter des cas où l'ame, partagée entre deux objets qui l'attirent puissamment, chacun de son côté, soit qu'elle les considère du côté de l'*honnête,* soit qu'elle les envisage sous celui de l'*utile,* se trouve embarrassée du choix? et conséquemment, la division de Cicéron, qui embrasse ces deux cas, n'est-elle pas préférable à celle de Panétius, qui n'en fait pas mention?

Je réponds que ces cas sont très-fréquens : c'est ce que l'on nomme, en morale, *conflit de devoirs.* Un traité où ils n'auroient pas été prévus, et qui ne fourniroit aucun secours pour s'en démêler, seroit certainement un traité bien incomplet. Panétius s'en étoit occupé et avoit fourni deux principes régulateurs, applicables à tous les cas de cette nature : ces deux principes étoient l'*ordre* et l'*opportunité, εὐταξία καὶ εὐκαιρία*, dont Cicéron s'est contenté de donner la définition, mais sur lesquels Panétius, à l'exemple de tous les autres écrivains du Portique, n'avoit pu manquer de s'étendre. L'ordre des devoirs se mesuroit sur la nature des obligations, soit primordiales, soit dérivées, plus ou moins strictes, plus ou moins multipliées. D'après une recherche exacte des obligations, ils dressoient deux échelles graduelles des devoirs, destinées à diriger sûrement l'esprit dans la préférence qu'il devoit accorder à une chose sur une autre, soit qu'il ne les envisageât que sous le point de vue de l'*honnête,* soit qu'il y joignît celui de l'*utile.*

Sous l'aspect de l'*honnête*, ils plaçoient au premier rang les devoirs envers nous-mêmes ; car, la nature ayant créé l'homme un être libre, en lui imposant la tâche de travailler à sa propre perfection, il ne peut satisfaire à cette obligation première, qu'en restreignant chacune de ses facultés à l'usage pour lequel elles lui ont été données, sans leur permettre d'empiéter sur les droits de la faculté supérieure, à laquelle elles doivent rester soumises et obéissantes. Une attention vigilante sur tout ce qui se passe au dedans de nous, une inflexible fermeté à repousser tous les mouvemens et tous les desirs qui tendroient à dégrader

notre constitution, en la rapprochant de celle des brutes; tous les actes, en un mot, et tous les exercices propres à étendre et à fortifier l'empire de la raison, formoient cette première classe de devoirs les plus indispensables de tous, puisque, sans leur assistance, les autres ne pouvoient être convenablement remplis.

« Quatre archers visent en même temps, l'un à la bande » rouge, l'autre à la verte, &c...Le but commun des » quatre est d'atteindre le pavois; le but particulier de » chacun est de l'atteindre sur la bande qui lui est propre, » et il n'y a de prix remporté qu'autant que l'un et l'autre » but est complètement rempli. Il en est de même des » vertus; le but commun à toutes est de parvenir au » bonheur, par une continuité d'actions conformes à la » nature. Le but particulier de chacune est de coopérer » à chacune de ces actions, la prudence en traçant la route » du devoir, le courage en surmontant les obstacles, la » tempérance en modérant les desirs, la justice en assi» gnant aux choses leur vraie valeur. » Cicéron parle de cette union indissoluble des vertus, et de la nécessité de leur concours pour rendre une action honnête; mais il a supprimé l'image que nous venons de rapporter, bien qu'on ne puisse la regarder comme superflue, puisqu'elle étoit propre à jeter du jour sur une matière qui méritoit d'être éclaircie.

Aulu-Gelle, *liv. XIII, chap. XXVII*, nous a transmis une autre image tirée du second livre du *Traité des Devoirs* de Panétius, également supprimée par Cicéron.

« La vie active, je veux dire celle de tout homme qui » veut se rendre utile à soi et aux siens, est sans cesse

exposé

» exposée à des surprises et à des dangers dont il ne peut » se défendre qu'en ressemblant à un athlète qui s'exerce » au pugilat : car, de même que celui-ci, descendu dans » l'arène, prend son aplomb, les bras tendus en avant, » pour s'en couvrir, comme d'un rempart, la tête et le » visage, également prêt à parer ou à porter des coups, » de même l'ame d'un homme prudent, sans cesse aux » aguets contre les bourrasques dont elle peut, à tout » instant, être assaillie, doit se tenir ferme et agile, re- » gardant devant elle, sans sourciller, et portant en avant, » au lieu de bras et de mains, son adresse et ses ressources » contre les assauts de la fortune et les ruses de ses enne- » mis, pour éviter d'être atteinte du côté où elle se trou- » veroit sans défense. »

Une omission bien plus considérable, à tous égards, est celle qui retranche une branche entière des devoirs : ceux de l'homme envers la Divinité. On ne peut attribuer un pareil oubli à Panétius, puisqu'il étoit Stoïcien, et que les philosophes de cette secte, loin de méconnoître les Dieux, et d'élever le moindre doute sur la Providence qui régit l'univers, donnoient plutôt dans l'excès contraire, en cherchant à sauver, par des explications allégoriques, ce que la croyance vulgaire offroit de plus révoltant, et en se déclarant les champions de toutes les chimères de la divination, que Chrysippe vouloit faire regarder et comme une conséquence nécessaire et comme une preuve palpable de la Providence. Panétius, ne trouvant pas les raisonnemens de Chrysippe bien concluans, mais évitant de les combattre directement, par égard pour un des héros du Portique, se renferma dans un doute modeste sur tout ce

qui concernoit la divination, mais sans porter la moindre atteinte au dogme de la Providence ; car, s'il s'étoit permis le moindre doute à cet égard, pense-t-on que Cicéron, ou Cotta, l'un de ses interlocuteurs, lorsqu'il combat avec tant d'art et d'acharnement ce dogme chéri des Stoïciens, eût négligé de s'appuyer d'un témoignage d'un si grand poids, et se fût réduit à dire que Panétius doutoit de la divination ? La croyance d'une Providence infiniment sage, qui régit l'univers, et qui, dans sa justice et dans sa bonté, a départi à tous les êtres qui le composent les facultés et les moyens nécessaires pour remplir leur destination, impose à l'homme des devoirs indispensables, dont les Stoïciens faisoient l'énumération dans le premier article du chapitre de la justice distributive. Il paroît, par un passage de Cicéron, que Panétius, dans son Traité des Devoirs, s'étoit exactement conformé à cette disposition ; car l'Orateur Romain, résumant, à la fin du premier livre de son *Traité des Offices*, les devoirs des différens genres, et oubliant apparemment qu'il avoit supprimé dans sa rédaction ceux qui concernoient la Divinité, ne laisse pas de leur assigner le premier rang.... *ut prima Diis immortalibus, secunda patriæ, tertia parentibus, deinceps gradatìm reliquis, debeantur.*

En cherchant les raisons qui avoient pu engager Cicéron à supprimer un article dont il sentoit si bien l'importance, j'ai cru les découvrir dans les considérations personnelles, relatives au temps où il composa cet écrit. C'est certainement la dernière de ses compositions philosophiques, puisqu'elle ne parut que quelques mois avant sa mort. Ayant donc déjà épuisé la matière dans ses trois livres sur la Nature des Dieux, deux autres sur la Divination,

et un autre encore sur le Destin, il comprit qu'il ne pouvoit y revenir sans donner aux envieux de sa gloire un prétexte plausible de lui reprocher qu'il tomboit dans des redites, et ne faisoit plus que se répéter. Ne doit-on pas assigner la même cause à l'excessive brièveté que nous lui avons reprochée sur le chapitre de la Prudence, dont il avoit traité fort au long dans le troisième et le cinquième livre de son ouvrage sur le souverain Bien? Ainsi ces deux omissions, qui seroient impardonnables, en considérant le Traité des Offices comme un ouvrage isolé, sont susceptibles d'une explication satisfaisante, en l'envisageant comme une sorte de supplément aux autres œuvres philosophiques du même auteur.

Parlons maintenant de quelques omissions qu'on avoit relevées dans le traité original de Panétius. Le philosophe Antipater de Tyr lui reprochoit d'avoir gardé le silence sur les soins qu'on doit prendre de sa santé et de sa fortune, c'est-à-dire, sur tout ce qui remplit au moins les deux tiers de la vie du commun des hommes. Cicéron a entamé ces deux objets, mais sans aucun dessein de les traiter avec une certaine étendue, puisqu'il ne tarde pas à déclarer que, sur le premier, un médecin, et sur le second, un banquier, étoient des maîtres plus experts qu'un philosophe. Avant de songer à combler ce vide, n'auroit-il pas convenu de s'assurer si c'en étoit un, c'est-à-dire, si les matières sur lesquelles Panétius avoit négligé de s'expliquer, entroient dans le plan de son ouvrage, et étoient analogues au but qu'il s'étoit proposé? Pour rendre plus intelligible ce que j'ai à dire à cet égard, je suis forcé d'entrer dans quelques détails.

Cicer. de Offic. l. II, c. XXIV.

La matière d'un traité des devoirs, envisagée dans toute sa latitude, est indéterminable, puisqu'elle s'étend à tous les rapports qui nous lient avec les autres êtres, et que, dans un monde où tout est mouvement, action ou résistance, il n'y en a aucun qui nous soit totalement étranger, et ne nous impose, jusqu'à un certain point, l'obligation de nous assurer quel il est, quel rang il tient dans l'univers, à quel usage il paroît propre, quelle est sa valeur réelle, conventionnelle et relative, jusqu'à quel point il doit être recherché ou repoussé. L'obligation de nous livrer à cet examen, et de conformer nos actions aux résultats qu'il nous présente, n'étant point la même pour toutes sortes d'objets, devient plus ou moins étroite, selon que tel ou tel objet tient à nous par un plus grand nombre de rapports, par des rapports plus rapprochés, selon qu'il nous offre plus de facilités pour remplir notre destination, et paroît plus propre à assurer notre bonheur.

Dans la nécessité donc où se trouvèrent tous ceux qui entreprirent d'écrire sur cette matière, de commencer par la circonscrire, afin de pouvoir la renfermer dans un cadre d'une médiocre étendue, ce fut aux seuls objets de cette nature qu'ils crurent devoir se borner, sans même s'astreindre à n'en omettre aucun : car il ne suffisoit pas qu'un sujet fournît la matière d'un devoir même important pour trouver place dans leur composition ; il falloit de plus qu'il fût de l'espèce particulière de ceux dont ils se proposoient de traiter, et ne formât pas avec eux une disparate qui rompît l'unité du plan. Les premiers Stoïciens, qu'on doit regarder comme les créateurs de ce genre d'enseignement, ne consultant que leur propre goût et les

besoins les plus urgens du plus grand nombre de ceux qui venoient les consulter, se renfermèrent dans les devoirs de la vie privée, et, croyant avoir suffisamment rempli leur tâche s'ils apprenoient à leurs élèves à devenir de bons fils, de bons pères, des amis fidèles, des hommes appliqués, de sages économes, des citoyens recommandables par leur intégrité et leur dévouement à la patrie, ils s'abstinrent de traiter des affaires d'administration qui leur étoient étrangères.

Panétius, comme nous l'avons déjà vu, se trouvoit dans une position bien différente. Membre d'une famille honorée des premières charges de la république de Rhodes, ayant pour auditeurs les enfans des maisons les plus distinguées de Rome, il jugea qu'il ne pouvoit mieux répondre aux intentions des parens qui les lui avoient confiés, qu'en les préparant de bonne heure aux fonctions auxquelles ils seroient appelés un jour. En rédigeant ses matériaux sous ce point de vue, il mit à l'écart tout ce qui l'auroit éloigné de son but principal, c'est-à-dire, tous les détails de la vie privée et de l'économie domestique, avec d'autant moins de scrupule, qu'il étoit assez d'usage à Rome de s'en décharger sur un affranchi. De même donc qu'il y auroit eu de l'injustice à blâmer Zénon ou Cléanthe, qui avoient rédigé des traités sur les devoirs de la vie privée, d'avoir passé sous silence les devoirs d'un archonte et d'un stratége, de même on auroit tort de reprocher à Panétius d'avoir omis les devoirs relatifs à la santé et à l'économie domestique, dans un traité composé pour former des hommes d'état, également propres à ouvrir des avis salutaires dans les assemblées du peuple et à remplir

dignement toutes les fonctions civiles et militaires qui leur seroient confiées. C'est à cela seulement que se rapportoit et devoit se rapporter tout ce qu'il avoit inséré dans son traité. C'est par là, plus encore que par le mérite de la diction, qu'il avoit captivé l'admiration de l'Orateur Romain. Ce traité, en effet, entroit si bien dans les vues qu'il avoit sur l'éducation de son fils, il lui retraçoit à lui-même des souvenirs si vivement sentis, qu'il ne pouvoit balancer à lui accorder une supériorité bien décidée sur tout ce qui avoit paru dans ce genre. On ne peut même raisonnablement douter que, dans la refonte qu'il en fit, il ne l'ait considérablement enrichi des fruits de sa longue expérience, en lui rendant ainsi, à certains égards, ce qu'il lui faisoit perdre à d'autres.

MÉMOIRE
SUR
DIFFÉRENTES INSCRIPTIONS GRECQUES.

PAR M. D'ANSSE DE VILLOISON.

Lu le 11 Germinal an XI.

M. le chevalier Angiolini, ci-devant ministre de Toscane en France, a fait, à la vente de feu M. le baron de Staël de Holstein, ancien ambassadeur de Suède à Paris, l'acquisition d'une belle sardoine sur laquelle on lit ces neuf lettres Grecques ainsi disposées, ou plutôt ces trois mots :

ΑΔΩ
ΕΓΩ
ΠΑΝ

Le fond de cette sardoine, d'une forme octogone oblongue, est très-clair : les caractères sont gravés en relief sur une couche de blanc parfait ; telle est aussi la couleur du contour de cette pierre. Cette inscription, qui n'a pas encore été publiée, n'est pas l'ouvrage d'un imposteur ; et ce que j'aurois peine à croire, elle ne me paroît pas avoir d'autre signification que celle-ci, ᾄδω ἐγὼ Πάν, *cano ego Pan*, « c'est moi Pan qui chante. » Pan semble avertir de prêter l'oreille à ses accens ; il impose silence, et commande l'attention. Aristophane fait dire en pareil cas à l'un de ses interlocuteurs (*Thesmophoriazus.* v. 39 et 40) :

Εὔφημος πᾶς ἔστω λεὼς
Στόμα συγκλείσας.

On sait qu'il étoit fort dangereux d'interrompre les accords de ce dieu bilieux et irascible, comme le dit Théocrite, *vers 15 et suivans* de la première idylle, qu'il faut rapprocher du cinquième et du sixième vers de la cinquième épigramme du même poète. D'ailleurs, le dieu des bergers et de l'Arcadie, l'inventeur de la flûte, celui qui, le premier, avoit fait soupirer les roseaux sous ses doigts harmonieux, et qui excelloit dans l'art du chant, avoit au moins le droit de se faire écouter. Thyrsis, voulant faire le compliment le plus flatteur à un chevrier, lui dit, *vers 3 et suivans* de la première idylle de Théocrite, qu'il remportera le prix immédiatement après le dieu Pan. Virgile, dans la quatrième églogue, *vers 58,* enhardi par la grandeur de son sujet, se permet cette hyperbole :

Pan etiam Arcadiâ mecum si judice certet,
Pan etiam Arcadiâ dicet se judice victum.

Dans la seconde églogue, *vers 31,* le berger Corydon, plus réservé et plus respectueux, ne se flatte pas de surpasser, mais seulement d'imiter le dieu Pan ; et il propose ce beau modèle au jeune Alexis :

Mecum unà in sylvis imitabere Pana canendo.
Pan primus calamos cerâ conjungere plures
Instituit.

Dans la huitième églogue, *vers 22 et suivans*, Damon dit du séjour favori de cette divinité, du mont Ménale *(voyez* Théocrite, *idylle 1, v. 124),* qui sans cesse retentissoit des chansons de l'amant de Syrinx :

Mænalus argutumque nemus pinosque loquentes

Semper

Semper habet; semper pastorum ille audit amores,
Panaque, qui primus calamos non passus inertes.

Comparez ce que l'auteur de l'hymne attribué vulgairement à Homère, et composé en l'honneur du dieu des bergers, dit de ses accords mélodieux, depuis le quinzième jusqu'au vingt-cinquième vers.

Le début de Thyrsis, dans la première idylle de Théocrite, *vers 65*, est précisément le même que celui de Pan dans notre inscription: *C'est Thyrsis du mont Etna, oui, c'est la voix de Thyrsis que vous allez entendre.*

Θύρσις ὅδ' ὡ'ξ Αἴτνας, καὶ Θύρσιδος ἅδ' ἁ φωνά.

Ce dernier vers a précisément la même physionomie et la même couleur que le commencement de la dix-septième épigramme, ou plutôt inscription, du même Théocrite, et éclaircit ces vers où il est parlé d'Épicharme, l'inventeur de la comédie, et dont le dialecte étoit Dorique:

Ἅ τε φωνὰ Δώριος, χὠ'νὴρ ὁ τὰν κωμῳδίαν
Εὑρὼν, Ἐπίχαρμος.

Le beau Daphnis s'écrie pareillement, *vers 120* de la première idylle de Théocrite:

Δάφνις ἐγὼν ὅδε τῆνος.

c'est-à-dire, *Je suis ce Daphnis si connu.*

Les anciens Grecs mettoient souvent leur nom à la troisième personne, à la tête et à la première ligne de leurs ouvrages en prose, de leurs poèmes, de leurs livres philosophiques, et même de ceux qui traitoient du mépris

de la gloire. *Quid nostri philosophi! Nonne in his ipsis libris quos scribant de contemnenda gloria, sua nomina inscribunt!* dit Cicéron, *Tusculan.* l. 1, 35. Ocellus Lucanus, Timée de Locres, et tant d'autres, nous en fournissent des preuves. Aussi Dion Chrysostome (*oratione* LIII, pag. 278, t. II, édition de Reiske, Leipsick, 1784, *in-8.°*) observe-t-il que le maître de la Grèce, le divin Homère, a été plus modeste, parce qu'il étoit plus grand, et a dédaigné cette foible ressource de la vanité, tandis que tous les autres poètes et prosateurs qui avoient des droits ou des prétentions à la célébrité, ne manquoient pas de placer leur nom, de peur qu'on ne l'oubliât, au commencement, à la fin, et souvent même dans le cours de leurs ouvrages. Hécatée, Hérodote et Thucydide ont eu grand soin de se conformer à cet usage. Ce dernier, continue Dion Chrysostome, ne s'est pas contenté de dire au commencement de son Histoire, mais encore a souvent répété dans le récit des événemens de l'hiver ou de l'été de chaque année de la guerre du Péloponnèse, que *c'est Thucydide qui a composé cette narration*, ταῦτα ξυνέγραψε Θουκυδίδης. Procope de Césarée a constamment suivi cet exemple, et a du moins imité Thucydide dans ce point. Mais le divin Homère,

> ....*à quo, ceu fonte perenni,*
> *Vatum Pieriis ora rigantur aquis.*
> Ovid. *Amorum* l. III, eleg. IX, v. 26.

Homère, dont on ne sait pas plus l'origine que celle du Nil, a rendu ses oracles du fond d'un sanctuaire invisible et impénétrable aux yeux des mortels; ce qui a fait révoquer en doute l'existence de ce génie créateur, de ce dieu

de la poésie, que l'on ne connoît que par ses œuvres. C'est du moins l'une des principales causes de cette espèce d'athéisme littéraire qui fait maintenant de si rapides progrès. *Voyez*, sur cette coutume des anciens, ce que disent Daniel Heinsius *(Lection. Theocrit.* c. III, p. 300 et 301, à la suite de son édition de Théocrite, 1604, *in-4.°)*; Barthius *(Adversarior.* l. XLII, c. I, pag. 1867, *Francofurti*, 1624, *in-fol.)*; la note de Duker, *p. 2*, sur la première ligne de Thucydide (édition d'Amsterdam, 1731), &c. &c.

Ce seroit en vain qu'on voudroit corriger ΠΑΝΑ, au lieu de ΠΑΝ, dans l'inscription de la sardoine de M. le chevalier Angiolini, et interpréter en conséquence, *je célèbre, je chante le dieu Pan.* J'ai observé sur cette pierre, comme sur beaucoup d'autres monumens anciens, un point après le N, la dernière lettre de ΠΑΝ; ce qui prouve qu'il ne manque rien à ce mot, et que le sens est complet et terminé. J'ajoute que le graveur avoit plus de place qu'il n'en falloit pour ajouter cet *alpha* final, s'il avoit été nécessaire.

On ne doit pas non plus essayer de traduire, *je chante toutes sortes d'airs:* ΠΑΝ, dans ce dernier sens, et sur-tout sans article, ne seroit pas grec.

L'omission de ce même article τὸ avant πᾶν me force également de rejeter l'explication, ᾄδω ἐγὼ πᾶν, *je chante le grand tout, l'univers.* Alors il faudroit nécessairement τὸ πᾶν, c'est-à-dire, le grand tout, *il tutto* en italien, et non pas le mot de πᾶν seul, qui ne peut signifier que *tutto*, tout. Je le répète, il y avoit assez d'espace sur cette pierre pour y pouvoir insérer l'article τὸ, qui est d'une nécessité

indispensable, si l'on veut exprimer *l'univers*, et que la concision du style lapidaire n'autorise point à retrancher. Il n'est jamais permis de sacrifier la clarté, la pureté, et le génie de la langue, à la brièveté. Le faux Orphée, dans le premier vers de son dixième hymne, qui est en l'honneur de Pan, s'exprime en ces termes :

Πᾶνα καλῶ, κρατερὸν, νόμιον, κόσμοιο ΤΟ' ΣΥ'ΜΠΑΝ.

C'est-à-dire, *j'invoque Pan, ce dieu puissant, ce dieu des bergers, le grand tout.* On voit que ce poète n'a pas oublié l'article τὸ avant σύμπαν.

On ne gagneroit rien non plus à lire avec une élision et une apostrophe, en quatre mots, au lieu de trois, ἄδω ἐγ' ὦ Πὰν, *cano ego, ô Pan*, « ô Pan, c'est moi qui » chante » ; ce sens seroit beaucoup moins naturel que mon interprétation, *c'est moi, c'est Pan qui chante*. Je ne crois pas non plus que Pan soit ici le nom d'un fameux chanteur pour lequel on auroit fait cette bague. Les difficultés réelles qu'offre cette inscription Grecque très-courte, doivent nous inspirer de la défiance et des doutes sur l'interprétation des inscriptions écrites dans des langues totalement perdues ou presque entièrement inconnues, et rehaussent le mérite des Bourguet, Barthélemy, de Sacy et Akerblad, qui ont retrouvé les alphabets de l'Étrurie, de Palmyre, de la Phénicie, de Persépolis et de l'Égypte.

Cette superbe agate-onyx de M. le chevalier Angiolini, l'une des plus belles qu'il soit possible de voir, a été percée ; ce qui seul ne suffiroit pas pour prouver qu'on l'a suspendue au cou pour servir d'amulette. Le P. Boscowich observe, *p. 59* de la traduction Françoise de son

Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne (Lausane, 1772, *in-12),* « que les femmes Bulgares portent pour » parure des monnoies Turques qui, pour la plupart, sont » des *paras* valant un peu plus d'un sou de France, ou » d'un *baiocco* d'Italie; qu'elles les attachent au cou, à leur » coiffe, ou les entremêlent dans les tresses de leurs cheveux » qui descendent par derrière jusqu'au milieu des jambes. » J'ai vu de même dans l'Asie mineure, dans plusieurs autres endroits du Levant, dans les îles de Cos, de Léros, de Patmos, &c. plusieurs femmes Turques et Grecques porter pareillement au cou toutes sortes de pierres et de médailles antiques, de monnoies étrangères, et de sequins Vénitiens, enfilés comme un simple ornement, et sans aucune idée quelconque de superstition. Il n'en étoit pas de même de ces médailles de bronze d'Alexandre-le-Grand qui servoient de talismans, et que des Chrétiens mettoient à leurs têtes et à leurs pieds, du temps de S. Chrysostome, qui leur fait ce reproche *(ad illuminandos catechesis II,* pag. 243, t. II, édition de Venise, 1734, *in-fol.)*: Τῶν ἐπῳδαῖς καὶ περιάπτοις κεχρημένων, καὶ νομίσματα χαλκᾶ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος ταῖς κεφαλαῖς καὶ τοῖς ποσὶ περιδεσμούντων.

Il me reste maintenant quelques remarques à faire sur la forme des caractères de cette inscription.

Je commencerai par observer que le graveur a mis la forme la plus ordinaire de l'*omega* majuscule, Ω, à la fin de la première ligne, et qu'il y a substitué, à la fin de la seconde ligne, l'ω, dont la forme approche le plus de l'*omega* cursif, et est la plus facile à graver sur les pierres. C'est ainsi qu'il a employé la forme cursive de l'*epsilon*,

Є, au lieu d'E, à la tête de la seconde ligne. Cette confusion des deux formes Ω et ω, réunies sur la même pierre, et placées à si peu de distance l'une de l'autre, ne doit pas surprendre ceux qui se sont familiarisés avec les anciens monumens et qui en ont étudié la paléographie. On retrouve pareillement l'E et l'ε, le Σ et le C, sur un même décret de la république de Géla, que Maffei publia le premier dans sa lettre au savant Bimard de la Bastie, intitulée, *Epistola, in qua tres eximiæ ac nunquam antea vulgatæ inscriptiones exhibentur atque illustrantur; Veronæ*, 1732, *in-4.°* de quatorze pages. Maffei fit ensuite réimprimer cette brochure, *p. 212 et suiv.* du XIV.[e] tome de la *Bibliothèque italique* (Genève, 1732, *in-8.°*). Il redonna depuis cette belle inscription, au commencement de ses *Galliæ Antiquitates selectæ*, dont la seconde édition est de Vérone, 1734, *in-4.°*, et la reproduisit enfin, avec quelques nouvelles remarques, *pag. CCCXII et suiv.* de son *Museum Veronense (Veronæ*, 1749, *in-folio)*. Le président Bouhier releva quelques erreurs de Maffei, dans une lettre adressée à d'Orville, le 19 avril 1733, et insérée *pag. 522 et suiv.* de la seconde partie, imprimée à Amsterdam, en 1764, *in-folio*, des *Sicula* du même d'Orville, qui éclaircit de son côté ce précieux monument, *ibid.* p. 513 et suiv. Le feu prince de Torremuzza, qui, pour me servir de l'expression de Pindare, étoit *l'œil de la Sicile*, Σικελίας ὀφθαλμὸς, profita de ces différentes observations ; il fit de plus collationner les différentes copies de cette inscription sur l'original même qui a été déterré près de Licata (l'ancienne Géla), et qui se conserve dans cette ville, et donna trois éditions consécutives de ce même

décret : la première, *p. 141 et suiv.* de son ouvrage intitulé *Le antiche Iscrizioni di Palermo, raccolte e spiegate (in Palermo, 1762, in-folio)*; la seconde, *p. 78, class. VIII, n.° 3*, de la première édition de sa *Siciliæ et objacentium insularum veterum inscriptionum Nova Collectio (Panormi, 1768, in-folio)*; la troisième enfin, *p. 84 et suiv.* de la seconde édition de cet excellent recueil (Palerme, 1784, *in-fol.*). Maffei croit (p. CCCXXX de son *Museum Veronense*) que ce rare monument est antérieur à l'an 543 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, à la 121.e année avant Jésus-Christ, et dit (*ibid.* p. CCCXXXI) : *Mirum in hac inscriptione* E *quidem et* Σ *pluries, sed* Є *pariter ac* C *promiscuè sculpi; quas litterarum varietates diversis longè ætatibus communiter tribuimus, sequiori tantùm ævo postremas figuras prodiisse opinantes.* Le prince de Torremuzza, *pag. 240* de ses *Antiche Iscrizioni*, fit la même observation sur la réunion de ces formes diverses qu'on croyoit faussement appartenir à différens âges. Il est donc impossible d'en tirer aucune induction pour fixer l'époque à laquelle on a gravé l'inscription de la pierre de M. le chevalier Angiolini.

La forme de l'*alpha* du premier et du dernier mot de cette agate-onyx offre une singularité digne d'attention. La gravure seule pourroit rendre cette forme : mais, pour en donner une idée aux personnes qui ne seroient pas à portée de voir l'original, il suffit de dire que l'*alpha* y est précisément figuré comme dans l'inscription d'une autre agate-onyx qu'on peut voir, *planche 67, t. II* de la *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans* (Paris, 1784, *in-folio*). On retrouve, *ibid.* planche 68, p. 178, cette même forme assez commune

sur les pierres gravées, et qui avoit dérouté les auteurs de cette description. Ils disent, *p. 180*, que « ces caractères ne » forment aucun sens. Chacun d'eux », ajoutent ces antiquaires, « seroit-il la lettre initiale d'un mot, et quel sens » ces mots assemblés formeroient-ils ? Pour deviner cette » énigme, il faudroit un Œdipe tel que le P. Hardouin. » *Davus sum, non Œdipus :* cependant j'avois donné la vraie leçon et interprétation de cette inscription dans le *Magasin encyclopédique*, AKAKI ZHCEC (pour ζήσαις), *Acace, jouissez de la vie;* mais je n'avois pas cité ce nouvel exemple que me fournit cette pierre, dont je n'avois pas alors connoissance. Je revois encore cette même forme dans une inscription Grecque du moyen âge, trouvée à Reggio, et publiée par Joseph Morisani, chanoine de la cathédrale de cette ville; *p. 483* de ses *Inscriptiones Reginæ dissertationibus illustratæ; Neapoli*, 1770, *in-4.°* Voyez aussi ce que le comte de Ciantaz dit de la forme de l'A, dans sa *Dissertazione sopra alcune anticaglie di Malta*, p. 11, t. VIII des Mémoires de l'académie de Cortone.

L'*alpha* se confond quelquefois avec le *lambda*, parce que souvent, sur les médailles, sur les pierres gravées et sur les marbres, on a omis la barre transversale qui distingue l'A du Λ. Le savant Visconti *(p. 51 et 52* de son excellent ouvrage intitulé *Iscrizioni Greche Triopee, ora Borghesiane; in Roma*, 1794, *in-4.°)* en a fait la remarque. Je serois tenté de croire que c'est le temps seul qui a effacé cette légère barre, si je ne retrouvois l'A figuré comme un Λ sur les monumens appelés communément *Étrusques*, et dont l'alphabet est incontestablement le même que celui de l'ancienne Grèce dans les temps les plus reculés. *Voyez*

la

la troisième forme de l'A, *planche III.*[e] du premier volume du *Saggio di lingua Etrusca* de M. Louis Lanzi *(in Roma, 1789, in-8.°)*, où il donne l'alphabet Étrusque. Cette barre manque aussi dans les inscriptions des *abraxas*, vulgairement attribuées aux Basilidiens. Consultez le P. Evrard Audrich, des Écoles pies, *l. II, c. I, p. 130* de ses *Institutiones antiquariæ (Florentiæ, 1756, in-4.°)*; le P. Grégoire Piacentini, de Viterbe, moine de l'ordre de S. Basile de Grotta-ferrata, et supérieur du monastère de *Santa-Maria in via lata*, à Velletri, *p. 102, chap. XIII* de son *Epitome Græcæ Palæographiæ (Romæ, 1735, in-4.°)*; Morisani, *p. 429, not. I*, de ses *Inscriptiones Reginæ*, &c. &c. Le commandeur François Vettori, célèbre antiquaire, de la même famille que le grand critique Pierre Victorius, rapporte, *p. 115* de sa *Dissertatio glyptographica (Romæ, 1739, in-4.°)*, une belle inscription sépulcrale, en vers élégiaques Latins, où souvent, comme il le remarque (*ibid.* p. 114, note 3), l'A est figuré comme le Λ Grec, sans barre transversale. M. Henri Owen, p. VII de sa préface de la *Collatio codicis Geneseos cum editione Romana (Londini, 1778, in-8.°)*, et p. II de la *Collatio codicis*, observe que, dans ce fameux manuscrit de la bibliothèque de Cotton, l'A, le Δ et le Λ sont presque figurés de même, et qu'il est fort difficile d'y distinguer ces formes dont la ressemblance a causé beaucoup d'erreurs. Mais peut-être ces barres distinctives avoient-elles disparu avec le temps. On sait que ce manuscrit de la Genèse étoit fort ancien, et plus même que le fameux manuscrit Alexandrin, si l'on veut en croire M. Owen (*ibid.* p. XIII). Deux évêques Grecs l'avoient apporté de Philippopolis à Henri VIII. Pour donner plus

de prix à leur offrande, ils disoient, d'après une prétendue tradition, que ce livre avoit appartenu à Origène. Élisabeth l'ayant trouvé dans la bibliothèque royale, en fit présent à Jean Fortescue, son maître dans la langue Grecque; celui-ci en fit hommage à la belle bibliothèque de Cotton, qui fut entièrement brûlée en 1731. Il n'échappa de ce manuscrit qu'un très-petit nombre de feuilles fort endommagées par le feu, et maintenant perdues, d'après lesquelles on publia deux planches intitulées, *Tabulæ fragmenta quædam vetustissimi exemplaris libri Geneseos, picturis elegantibus ornata, exhibentes, sumptibus societatis antiquar. Londini, 1744, æri incisa.* Voyez M. Owen, *p. V, VI, XII* et *XIII* de sa préface, et l'échantillon qu'il y a inséré de ces planches très-importantes pour la paléographie.

Une inscription Grecque trouvée dans les catacombes de Syracuse en 1756, publiée *page 25* des *Acta sincera S. Luciæ* (*Panormi*, 1758), ouvrage posthume de Giovanni, chanoine de Palerme, et redonnée *p. 467, note 18,* des *Inscriptiones Reginæ* de Morisani, nous offre une forme particulière de l'*alpha,* qui approche de celle du *delta.* Ces deux formes se confondent, et sont précisément les mêmes dans plusieurs inscriptions Grecques du moyen âge, comme sur les monumens dits *Étrusques.* Voyez, dans l'alphabet qu'en a donné M. Lanzi, la seconde forme de l'A de la troisième planche du premier volume, *Saggio di lingua Etrusca;* l'A y ressemble parfaitement au D.

Au contraire, le *delta* se trouve quelquefois figuré comme l'*alpha,* et pourroit occasionner des méprises. J'en ai observé plusieurs exemples dans mes voyages en Grèce, et dans deux inscriptions Grecques du moyen âge qui

ont exercé la sagacité des critiques. La première est l'inscription de l'an 1407, que le P. Paciaudi a le premier publiée et expliquée, *p. 271 et suiv.* de son ouvrage intitulé *Paulli M. Paciaudi de cultu S. Joannis-Baptistæ Antiquitates Christianæ; Romæ*, 1755, *in-4.°* Un autre savant Théatin, M. Gaétan-Marie Capece, professeur à Naples, et ensuite archevêque de Trani, a depuis éclairci ce monument dans une dissertation particulière donnée d'abord à Naples, en 1756, *in-4.°*, sous ce titre, *De vetusto altaris pallio Ecclesiæ Græcæ Christianorum, ex cimeliarchio clericorum regularium Theatinorum domûs SS. Apostolorum Neapolis Diatriba*, et réimprimée *p. 55 et suiv.* de la collection de ses œuvres, intitulée, *Opuscula Caietani Mariæ Capycii, archiepiscopi Tranensis; Neapoli*, 1785, *in-4.°* Voyez aussi la quatrième ligne de l'inscription de *Grotta-ferrata*, publiée par Basile Cardoni, *p. 184* de sa Dissertation *de Tusculano Ciceronis (Romæ*, 1757, *in-4.°).*

La seconde inscription Grecque où le Δ offre la même forme que l'A, est celle d'un ancien reliquaire qui avoit appartenu d'abord à la princesse Irène, femme de l'empereur Mathieu Cantacuzène, et ensuite à Grégoire Mammas Melassène, patriarche de Constantinople. Ce dernier le légua, en 1459, au cardinal Bessarion, qui en fit présent à la confrérie de Sainte-Marie de la Charité de Venise. *Voyez* ce qu'en dit feu M. l'abbé Schioppalalba, *p. 53, 55 et 115* de l'ouvrage intitulé, *In perantiquam sacram tabulam Græcam, sodalitio Sanctæ-Mariæ Charitatis Venetiarum à cardinale Bessarione dono datam, Dissertatio; Venetiis*, 1767, *in-4.°* A la fin de sa dissertation, il a fait graver l'inscription même, qui renferme diverses sigles dont l'explication est fort

incertaine et fort arbitraire, comme on peut en juger par les différentes interprétations contradictoires de M. Joseph Schiro, archevêque de Durazzo; de Jean-Baptiste Bianconi; du P. Carmeli, éditeur et traducteur d'Euripide; de Joseph-Simon Assemani, chef de la bibliothèque du Vatican; de son neveu Évode Assemani, archevêque d'Apamée, &c.

Cette figure du *delta*, parfaitement semblable à l'*alpha*, Α pour Δ, a été oubliée par Montfaucon, et par les savans Bénédictins, auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, dans leur alphabet général; mais ils l'ont indiquée dans la note 2, *p. 66, t. II*. Je la retrouve dans une autre inscription Grecque, transportée, comme beaucoup d'autres, du Levant à Marseille, déterrée dans la partie du parc de cette ville formant le mur oriental de la boulangerie de la marine, dans le palier d'un arc, publiée et fort mal expliquée dans le *Supplément du Journal de Provence, du samedi 12 mars 1785*. Je vais redonner cette inscription, tâcher d'en fixer la vraie leçon, y joindre des notes, et mon interprétation qui s'écarte beaucoup des précédentes.

1. ἡ παρῦσα ὀικοΑομὴ
2. γέγονε Αιὰ Αεπάνης καὶ σπυ-
3. Αερμῆς τῦ φιλοχρήςυ
4. Ῥυφετίυ τῶν ΜπακαλίΑων,
5. εἰς. μνημόσηνον αὐτῶν, καὶ ὑπὲρ
6. ψυχικῆς σείας καὶ εὐτυχείας
7. τῶν τῆΑε πρωτευόντων
8. αὐτοῖς Ἰωάννης Ἀργυρῦ κὲ.

9. Δημητρίου Μουστάκα, ἐν ἔτει

10. ςϡξθ Δεκεμβρίου κά,

11. ἡγουμενεύοντος Νικηφόρου.

Je traduirois de cette manière : « Cet édifice a été cons-» truit aux frais et aux dépens de Rufétius, personnage » très-pieux, de la famille des Bacalides, en mémoire » d'eux, et pour le salut de l'ame et pour la prospérité de » leurs chefs, Jean Argyre et Démétrius Moustaka, qui » sont ici à leur tête. L'an 1461, le 21 décembre, sous » le gouvernement de Nicéphore. »

On avoit ainsi rendu cette même inscription dans le *Supplément du Journal de Provence*, p. 289 et 290 : « Le » présent édifice a été construit aux frais et par les soins » de Philochreste, de Ruphétius, changeant ce lieu humide » en un monument protégeant et le commerce de laines » et son succès ; commandans en cette ville en chef pour » eux, Jean, fils d'Argyre, et Moustaka, fils de Démé-» trius ; en l'année de Jésus-Christ 964, aux calendes de » décembre, sous l'empereur Nicéphore. »

L'auteur de cette explication dit, *ibid.* p. 290 et suiv. dans sa lettre adressée à M. Beaugeard, rédacteur du *Journal de Provence*, « que cette inscription étoit gravée » sur une table de marbre ; qu'à la première inspection il » reconnut les caractères Grecs mêlés avec des lettres du » vieux gaulois, écriture courante et majuscule ; . . . que » le style est clair et pur, en grec littéral ; qu'elle est de » l'année 964, la seconde du règne de l'empereur Grec » Nicéphore ; qu'à la vérité elle porte pour date les calendes » de décembre, mais que les empereurs d'Orient, qui

» suivoient le style Romain, avoient adopté le calendrier » à l'usage de Rome, &c. ».

Il suffit de rapporter cet article pour en faire sentir la fausseté. Une copie figurée que j'ai reçue de cette inscription, m'apprend que les lettres en sont à jour, ou blanches, comme les appellent les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique*, p. 115, t. II. Ils disent, *ibid.* p. 116, qu'on en trouve des exemples fréquens dans les manuscrits du VII.e et du VIII.e siècle, et qu'on diroit qu'elles ont été tracées par des plumes ou plutôt des *calamus* à deux becs, ou à double ouverture; mais la forme des lettres de cette inscription est du moyen âge. On y voit l'A dans tous les endroits où il devroit y avoir un Δ. Le graveur ne savoit pas l'orthographe, et, trompé par l'oreille et par la prononciation, il confondoit les voyelles et les diphthongues qui, de son temps, comme encore à présent, en Grèce, ont le même son. C'est ainsi qu'il a mis, ligne 2, *σηνδρομῆς*, pour *συνδρομῆς*; ligne 5, *μνημόσηνον*, pour *μνημόσυνον*, et ligne 3, *φιλοχρήστου*, pour *φιλοχρίστου*, *qui aime Jésus-Christ*, à moins qu'on ne prenne *φιλοχρήστου* pour un nom propre, ce que j'ai peine à croire; ligne 11 et dernière, Νικωφόρου, pour Νικηφόρου; et ligne 6, *εὐτυχείας*, pour *εὐτυχίας*. Le graveur ne connoissoit pas mieux les règles de la grammaire. Il met, ligne 7, *πρωτευότων*, pour *πρωτευόντων*; ligne 8, Ἰωάννης Ἀργυροῦ, pour Ἰωάννου Ἀργυροῦ (1).

(1) Souvent, dans le moyen âge, on ne déclinoit pas le nom de Ἰωάννης. Le savant abbé Morelli, *p. 257* de sa *Notizia d'opere di disegno nella prima metà del secolo XVI (Bassano, 1800, in-8.°)*, rapporte deux médailles qu'un célèbre artiste Vénitien du XV.e siècle, Jean Boldù, avoit gravées pour lui-même. On y lit : ΙΩΑΝΗΣ. ΜΠΩΛΝΤΟΥ. ΖΩΓΡΑΦΟΥ. ΒΕΝΛΙΤΙΑΙ; c'est-à-dire, *Jean Boldù, peintre à Venise*.

On reconnoît le grec récent dans le mot seul de Μπακαλίδων, qui commence par deux consonnes, M et Π; comme dans le grec vulgaire seul, et jamais dans le grec ancien littéral. Μπακαλίδων peut être un nom propre, et signifie en grec moderne, *épicier* ou *charcutier*, suivant les différens pays de la Grèce où l'on emploie ce terme (1). Les signes qui expriment les chiffres, sont mal rendus dans les copies que j'ai sous les yeux, et nous laissent dans l'incertitude sur l'âge de cette inscription. Je soupçonne cependant que l'on peut lire, *6961, le 21 décembre*, à compter de la création du monde, suivant l'ère des Grecs de Constantinople, c'est-à-dire, 1452 de l'ère Chrétienne, parce que, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, il ne faut pas déduire 5508, comme l'ont fait Beveridge, Montfaucon et plusieurs autres, mais 5509, suivant l'observation de Riccioli, du P. Pagi, et du P. Rubeis, *pag. XIX et suiv.* de sa *Georgii seu Gregorii Cyprii, patriarchæ Constantinopolitani, Vita (Venetiis, 1753, in-4.°)*, puisque l'année Grecque commence en septembre. *Voyez* la judicieuse remarque du savant abbé Morelli, *p. VIII et IX* de sa *Divi Marci Bibliotheca manuscripta Græca et Latina (Bassani, 1782, in-8.°)*, où il observe qu'Alexandre de Meo, dans son *Apparatus chronologicus ad Annales regni Neapolitani*, 1785, ajoute de nouvelles preuves pour confirmer cette vérité.

(1) Le mot de μπαγκάλης vient de l'arabe et du turc *bakkal*, qui est expliqué dans Meninski, *propriè olitor, qui olera vendit; vulgò, olei, mellis, leguminum, uvarum passarum, aliorumque eduliorum, peculiariter salsorum, venditor, salsamentarius, tabernarius.* Le même Meninski rend ce mot en italien par *pizzicaruolo, pizzicagnolo*, mercier, épicier.

Sur cette inscription, l'on ne trouve qu'une seule abréviation, σεἰας pour σωτηεἰας. Rien de plus commun dans les manuscrits Grecs de la Bible, des Pères, et sur les monumens du moyen âge. L'auteur de l'explication insérée dans le *Journal de Provence*, qui ne connoissoit pas cette abréviation si usitée, et n'avoit pas pris garde à la forme du *sigma*, qui est constamment la même dans tout le cours de cette inscription, a lu ἐεἰας, qu'il explique par *laine*, *commerce de laine*, et traduit en latin ὑπὲρ ψυχικῆς σωτηεἰας par *super animalem lanam*, comme il avoit rendu τῶν Μιχαλίδων εἰς μνημόσυνον αὐτῶν, par *hoc humidum subvertens in monumentum tuens ;* et en françois, *changeant ce lieu humide en un monument protégeant le commerce de laines et son succès.*

On trouve à chaque ligne, dans les inscriptions Grecques du Bas-Empire, et dans les modernes, ces mêmes expressions, διὰ συνδρομῆς, *aux dépens*, εἰς μνημόσυνον, lorsque, par des donations ou par des fondations, on veut consacrer à la postérité sa mémoire, ou celle de personnes chéries, et ὑπὲρ ψυχικῆς σωτηεἰας, *pour le salut de son ame*, qui répond à la phrase Latine du moyen âge, *pro remedio animæ.* Voyez ce que Maffei dit sur cette dernière formule, *pag. 147* de son *Istoria diplomatica (in Mantova*, 1727, *in-4.°).* M. Bandini, *p. 35* de son *Illustrazione di due Evangelarj Greci del secolo XI (in Venegia*, 1787, *in-4.°)*, imprimée séparément, et depuis insérée, la même année, *p. 139 et suiv.* du XIX.ᵉ tome de la *Raccolta Ferrarese di opuscoli scientifici e letterarj (in Vinegia, in-4.°)*, dit qu'en examinant les manuscrits de la bibliothèque Laurentienne de Florence, dont il est le conservateur, il en a vu plusieurs, non seulement de sacrés, mais encore de profanes, tels que

le

le *Quintilien* trouvé par le Pogge dans la tour du couvent de Saint-Gall, qu'on avoit offerts à des églises, *pro remedio animæ suæ;* et il décrit, *pag. 332 et suiv.*, un *évangéliaire* manuscrit, en lettres d'or, que Michel Callicrinite avoit envoyé de Constantinople à Trébisonde, *εἰς μνημόσυνον αὐτοῦ*, *en mémoire de lui*, et dont la couverture avoit été enrichie d'or et d'argent par l'Arabe Χοτζᾶ Λοῦλου. J'observe, en passant, que *choggia*, en arabe et en turc, signifie *maître, précepteur*, et quelquefois *maire* ou *primat* dans quelques villes Turques. Le savant M. Matthæi, *p. 197* de sa *Notitia codicum*, à la fin de son édition des *Divi Pauli Epistolæ ad Thessalonicenses et ad Timotheum, græcè et latinè (Rigæ, 1785, in-8.°)*, a donné cette note qu'on trouve à la fin d'un manuscrit de Moscou : Ἐγράφη τὸ τοιοῦτον ..... εὐαγγέλιον διὰ χειρῶν Μελετίου ..... διὰ συνδρομῆς, καὶ μισθαποδοσίας, καὶ παντελοῦς ἐξόδου τοῦ : ... κυροῦ Ἀλυπίου .... εἰς λύτρον καὶ ἄφεσιν τῶν ἁμαρτιῶν αὐτοῦ. Et *ibidem*, pag. 215, Anne, princesse d'Achaïe, dit, dans une note, à la fin d'un manuscrit de S. Chrysostome de la même bibliothèque, qu'elle consacre ce livre, en 1277, au couvent de Sainte-Marine, qu'elle avoit fondé; et elle ajoute qu'elle fait ce don, ψυχικῆς μου ἕνεκα σωτηρίας. *Voyez* la même expression employée dans le même cas, *ibid.* pag. 231 : ψυχικῆς αὐτοῦ σωτηρίας ἕνεκα.... καὶ πᾶς τις ὁ τούτῳ (ce manuscrit) ἐντυγχάνων, εὐχέσθω ὑπὲρ αὐτοῦ. *Ibidem*, pag. 251, Nicéphore, métropolitain de Crète, consacre un manuscrit de l'Évangile à un couvent, ψυχικῆς μου σωτηρίας ἕνεκα. Le moine Maxime, *ibid.* pag. 257, consacre un manuscrit de S. Chrysostome, avec ses autres livres, au monastère de Denys, sur le mont Athos, en

mémoire de son père, διὰ μνημόσυνον τοῦ πατρός μου. Grégoire, évêque d'Élasson, qui savoit fort peu d'orthographe, à en juger par sa note, offre, *pag. 230,* un manuscrit de l'Évangile de S. Jean au couvent du *Pantocrator,* ou Tout-puissant, sur la même montagne, en mémoire de son père le prêtre Constantin, et de sa mère Théodora, qui s'étoit faite religieuse, εἰς ἡμετέραν μνήμην, καὶ τῶν ἐμῶν γονέων. M. Matthæi dit, *ibid.* p. 232, note 8, qu'il ne connoît pas la ville d'Élasson, et qu'il faut consulter les livres modernes de géographie : *Hic locus mihi ignotus est; recentiores libelli geographici consulendi sunt.* En effet, le savant M. Matthæi auroit pu voir, *pag. 389, colonne 2,* de la Géographie moderne de Mélèce, métropolitain de Naupacte et d'Arta, imprimée en grec vulgaire, à Venise, l'an 1728, *in-folio,* que l'ancienne ville d'Olossôn, en Thessalie, s'appelle maintenant *Elassôn;* qu'elle a un archevêque, et une foire célèbre qui se tient dans les premiers jours du mois d'août et qui attire de toutes parts un grand concours de négocians, et qu'il s'y fait un débit considérable de toutes sortes de marchandises. Les moines Daniel Philippides et Grégoire, tous deux Thessaliens, *p. 210* de leur *Géographie moderne,* Γεωγραφία νεωτερική, dédiée au prince Potemkin, et publiée à Vienne, en 1791, *in-8.°*, disent de même que la ville d'Elassôn est l'ancienne Olossôn ; que c'est une grande ville, entourée de murs et renfermant mille maisons, le siége d'un archevêque, d'un waiwode, et le chef-lieu du canton ; qu'elle est habitée par des Turcs et par des Grecs ; que les premiers ont cinq mosquées, et les seconds trois églises ; que les Turcs demeurent à la gauche, et les autres à la droite d'une

rivière qui partage la ville; qu'elle est éloignée de Larisse d'environ neuf à dix heures de chemin, vers le nord-ouest. Le Quien, *Oriens Christianus*, tome II, p. 126, avoit déjà remarqué l'identité de l'ancienne Olossôn et de la moderne Élasson, et il donne la liste des prélats d'Élasson, dont le siége fut ensuite réuni à celui de Demenicus, ou Demonicus, autre ville de Thessalie, et devint enfin archiépiscopal. Voyez *ibid.* p. 127, 128 et 129, et p. IV de son *index*, à la fin de ce second volume, où l'on trouve le nom des siéges d'Orient, et de ceux qui les ont occupés. Manuel Malaxus, Grec de la Morée, dans son Histoire des patriarches de Constantinople, écrite en grec vulgaire, et publiée par Crusius, parle, *p. 171, l. 11* de la *Turcogræcia*, d'un Grégoire prélat d'Élasson, τȣ̃ Ἐλασσῶνος Γρηγορίȣ, qui fut déposé par le patriarche Joasaph, vers le milieu du XVIe siècle. Je soupçonne que c'est le même qui, après sa déposition, aura été exilé ou se sera retiré au mont Athos, suivant l'usage, et qui aura fait présent de ce manuscrit au couvent du *Pantocrator* (1). Mais il n'est pas besoin d'avoir recours aux Grecs modernes, que tout le monde n'est pas à portée de consulter, pour connoître la ville d'Élasson. Tzetzès, sur le 906.e vers de Lycophron, et Eustathe, sur le second livre de l'Iliade, *p. 333, lignes 39 et suiv.*, observent que l'Oloossôn, Ὀλοοσσὼν, ville de la Magnésie, dont parle Homère, *vers 739.e* du IIe livre

(1) Une liste de souscripteurs, mise *p. XV* de la traduction *Sectionum conicarum Synopsis*, du P. Guy Grandi de Crémone, composée par le prêtre Jonas, moine du couvent de Sparme, et publiée par l'archimandrite Anthime Gazi, à Vienne, 1782, *in-8.°*, m'apprend que l'archevêque actuel d'Élasson s'appelle *Joanniki*, de Constantinople: Ὁ πανιερώτατος ἀρχιεπίσκοπος Ἐλασσῶνος κύριος Ἰωαννίκιος, ὁ Βυζάντιος.

de l'Iliade, est l'Élasson moderne, et qu'elle a conservé son nom, auquel la barbarie n'a fait subir qu'une légère altération, παραφθειρομένη βαρβαρικῶς, dit Eustathe. *Voyez* aussi, sur cette ville, Strabon, *l. IX, p. 440*, édition de Paris, 1620, *in-folio;* Étienne de Byzance, sur l'article Ὀλοοσσών.

M. Matthæi, *ibid.* p. 210 et 211, *Notit. codic.* rapporte une pièce de vers ïambiques assez élégans pour le temps, où l'on voit, *p. 211*, qu'un certain George donne un manuscrit de S. Chrysostome aux moines du couvent de Simène, sur le mont Athos, en mémoire de Maxime qui venoit de mourir,

Μνήμης χάριν δίδωμι τοῖς μονοτρόποις,

et, comme il le dit plus haut, *ibidem*, p. 211, pour honorer et perpétuer la mémoire de ce grand homme :

Μνήμῃ μακρᾷ κοσμοῦμεν οὕτω τὸν μέγαν.

C'étoit Michel qui, suivant l'usage Grec, prit, avec l'habit monastique, le nom de *Maxime*, dont la lettre initiale étoit la même, lequel devint ensuite λευΐτης, diacre, et enfin pasteur (c'est-à-dire, évêque) du troupeau des Scopiens, *p. 210:*

Τέλος δὲ ποιμὴν ποιμνίου τῶν Σκοπίων
Κλῆσιν Μιχαὴλ, οὗ μέχρι παντὸς βίου,
Ἀλλά γε καὶ Μάξιμος ἐν μονοτρόποις.

M. Matthæi, dans sa dixième note, *ibid.* p. 210, convient qu'il ne sait pas ce que c'est que l'église des Scopiens : *Scopiorum ecclesia quæ sit, equidem ignoro.* C'est Scopia, grande ville de Servie, située sur les bords du fleuve Vardar,

l'ancien Axius, et sur les confins de la Macédoine. Mélèce, *p. 414, col. 2,* de sa Géographie en grec moderne, ajoute qu'elle s'appeloit autrefois *Scupi,* que son siége épiscopal a été changé en archiépiscopal, et son église ἁγία παρασκευὴ (du *Vendredi-saint*) en mosquée; qu'elle est à quatre-vingts milles de Sophie, au couchant, ou à trente lieues, selon Daniel Philippides et Grégoire, *p. 348* de leur Géographie en grec vulgaire, et à vingt-huit lieues au midi de Nissa. *Voyez* Tzetzès, *chiliade XII, chap. 396, vers 920.* Nicéphore Grégoras, qui, *l. XIII, chap. II, §. 7, p. 396 et 397,* parle de Scopia, et du fleuve Axius, ou Vardar, qui en baigne les murs, dit que, de son temps, c'étoit une petite ville, τὸ τῶν Σκοπίων πολίχνιον, et il se sert aussi de la même expression, *l. VIII, c. XIV, §. 7, p. 234,* où il décrit également la situation de cette bourgade, que Mélèce, *p. 214,* appelle une ville grande et spacieuse, πόλις μεγάλη καὶ εὐρύχωρος. Cependant Nicéphore Grégoras, *l. XV, c. II, §. 2, p. 468,* lui donne aussi le nom de *ville :* τῆς τῶν Σκοπίων πόλεως. Comparez la note de Boivin, *p. 770,* où il observe que *Scopia* et *Scupos* sont la même ville. L'empereur Cantacuzène parle de Σκοπιὰ, *Scopia,* liv. III, c. XLII, p. 490 et 491, et nous apprend, *l. IV, c. XIX, p. 778,* qu'elle passoit pour être la capitale de la Servie, la résidence du crale ou prince de cette contrée, et qu'elle avoit un archevêque *(ibid. p. 779),* ἀρχιεπισκόπου. Du Cange, *p. 297* de ses notes sur Anne Comnène, indique plusieurs historiens de la Byzantine, qui ont fait mention de Scopia. Étienne de Byzance l'appelle Σκοποὶ : mais cet article a été déplacé; ou plutôt, pour rétablir l'ordre alphabétique, il faut lire Σκοῦποι, comme dans Ptolémée, *l. III,*

c. IX, p. 77; dans Hiérocles, *in Synecdemo,* p. 655, éd. des *Vetera Romanorum Itineraria* de Wesseling, dont on peut voir la savante note; dans Nicéphore Bryenne, *l. IV, c. 18, p. 98, éd. du Louvre,* 1661, *in-fol.* C'est la *Scupus* qui fut entièrement détruite par un tremblement de terre, l'an 518, au rapport de Marcellin dans sa Chronique, *p. 316* de la seconde partie des *Vetustiora Latinorum scriptorum Chronica,* de l'édition du P. Thomas Roncalli, *Padoue,* 1787, *in-4.°* Claude, dans une lettre rapportée par Trebellius Pollion dans sa Vie de Regillianus, l'un des trente tyrans, *p. 275, t. II* des *Historiæ Augustæ Scriptores,* Leyde, 1671, *in-8.°,* et S. Paulin, dans son poème *de Nicetæ episcopi reditu in Daciam,* p. 639, édition d'Anvers, 1622, *in-8.°,* nomment cette ville *Scapos;* et Rosweyde se trompe, lorsqu'il dit dans sa note, *p. 871,* que ce n'est pas la même que la πόλις τῶν Σκοπίων de Nicétas Choniata (*Annal.* p. 399), de Zonaras, de Nicéphore Grégoras, et des autres auteurs de la Byzantine. Rien n'est donc plus connu que cette ancienne capitale de la Dardanie, dans la Mœsie supérieure, et je suis surpris qu'elle ait échappé aux recherches du savant M. Matthæi. La pièce de vers qu'il a publiée, et que le P. Le Quien n'a pas pu connoître, servira du moins à nous faire ajouter le nom de ce Maxime à la liste des évêques et des archevêques de Scopia, qu'on trouve, *p. 309 et 310, t. II* de l'*Oriens Christianus,* où ce savant Dominicain observe qu'on lui donne maintenant le nom d'*Uschup.* George, l'auteur de cette pièce de vers, nous apprend aussi, *p. 210* de la *Notitia codicum,* que le même évêque ou archevêque Maxime fut enterré dans un couvent du martyr S. George, situé dans le territoire de la ville de

Scopia ; car c'est ainsi qu'on doit entendre ces vers dont M. Matthæi paroît ne pas avoir saisi le sens :

> Ὃν καὶ μονὴ χρύψασα νῦν ἔνδον φέρει,
> Ἐν τοῖς Σκοπίων καθιδρυμένη τόποις,
> Γεώργιον τιμῶσα, μαρτύρων κλέος.

Ce qui a fait dire à M. Matthæi, *ibid.* note 12, p. 210: *Hic Georgius ergo videtur fuisse conditor monasterii Scopiorum.* Ce n'étoit point George qui étoit le fondateur de ce monastère; mais ce monastère étoit sous l'invocation du martyr S. George. Le poète George, qui consacre un manuscrit au couvent de Siméni, *p. 211,*

> . . . . δίδωμι τοῖς μονοτρόποις
> Γεώργιος, πῦρ ἔνδον ἀγάπης τρέφων
> Ἀδελφικῆς, ἥλικον οὐδεὶς τῶν ἄλλων,

débute, *p. 210,* par une exclamation sur la fragilité des choses de la vie, qui ne sont, dit-il, que de la fumée, qu'une ombre, qu'une vile poussière, que de la boue, de la cendre que l'on foule aux pieds; à ses yeux, la richesse n'est qu'un vain fardeau, la gloire qu'une bulle soufflée; les dignités ne procurent aucun avantage réel :

> Ὡς ἄρα καπνὸς, ἡ σκιὰ, τὰ τοῦ βίου,
> Καὶ τέφρα, καὶ χοῦς, καὶ κόνις πατουμένη.
> Ὁ πλοῦτος οὐδὲν ἢ βάρος κενὸν μόνον·
> Ἡ δόξα πομφόλυξ τις ἐκφυσωμένη·
> Τῶν ἀξιωμάτων δὲ μικρά τις χάρις.

Puis il ajoute immédiatement après :

> Ἓν ἄρα πάντων κατακαυχᾶται χρόνου,
> Τῆς ἀρετῆς τὸ χρῆμα, καὶ τὸ τοῦ λόγου.

C'est-à-dire, *il n'y a qu'une seule chose qui brave les injures du temps, la vertu jointe au talent, aux connoissances.* M. Matthæi, dans sa 9.e note, *ibid.* pag. 210, dit qu'il faut corriger πάντων, ou χρόνυ, dans le premier de ces deux vers, et que, peut-être, ces deux mots sont corrompus. Je pense qu'il ne faut rien changer, et que ἓν πάντων veut dire *unum ex omnibus;* de toutes les choses du monde, πάντων, il n'y en a qu'une, ἕν. George assure que ce Maxime étoit vertueux, savant, riche, beau, de la famille des Acropolites; qu'il jouissoit d'une grande réputation, et qu'il mourut d'une maladie chronique :

Δεινῷ παρανάλωμα πίπτει θανάτυ,
Νόσῳ βαρυνθεὶς καὶ πεπαραχευμένος.

Il est impossible de fixer le temps où cet évêque de Scopia a vécu, et l'âge de cette pièce écrite par une main beaucoup plus récente, sur la troisième feuille d'un manuscrit du X.e ou du XI.e siècle, comme le prétend, *p. 209*, M. Matthæi, savant distingué, auquel nous devons la découverte de l'*Hymne à Cérès*, le *Catalogue des manuscrits de Moscou*, et la publication d'un grand nombre d'ouvrages.

Nous venons de voir que les Chrétiens Grecs, sur-tout ceux du moyen âge, mettoient sur leurs monumens ὑπὲρ σωτηρίας, *pour le salut éternel, pour le salut de l'ame.* Ils ont pris cette formule des païens, qui, en pareille occasion, disoient de même ὑπὲρ σωτηρίας, *pro salute*, pour la conservation de la santé. Une inscription Grecque dont j'aurai occasion de parler un jour, et qui a été redonnée plus exactement par le digne fils du président Saint-Vincens, dans une feuille volante intitulée, *Inscription Grecque placée*

dans

dans la maison Saint-Vincens, à Aix (à Aix, de l'imprimerie d'Antoine Henricy, an IX, *in-4.°*), commence par ces mots : Ἐπ' ἀγαθῷ ὑπὲρ σωτηρίας Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου Ἀλεξάνδρου, *pro salute Marci Aurelii Severi Alexandri*. On lit ἐπὶ σωτηρίᾳ πρυτανεύοντος Ἀρισομενέος, à la tête d'une belle inscription de Corcyre, qui contient une fondation, et a été publiée par Montfaucon, *p. 412 et suiv.* de son *Diarium Italicum;* ensuite par le cardinal Quirini, *p. 177 et suiv.* de la seconde édition de ses *Primordia Corcyræ (Brixiæ, 1737, in-4.°);* et enfin savamment expliquée par Maffei, *p. 122 et suiv.* de ses *Traduttori Italiani (in Venezia, 1720, in-8.°).* Tel est aussi le commencement de cette inscription Latine de Gruter, *p. 286, n.° 7:* SALVIS. DD. NN (c'est-à-dire, *salvis dominis nostris*) HONORIO. et THEODOSIO.

Rien de plus embarrassant, au premier coup-d'œil, que cette inscription Grecque fruste d'un anneau de jaspe rouge qui servoit de cachet, publiée *pl. VI, n.° 1,* des *Francisci Ficoronii Gemmæ antiquæ litteratæ, et vetera monumenta, omnia collecta, et declarationibus illustrata, à P. Nicolao Galeotti, è Societate Jesu (Romæ, 1757, in-4.°).* Il n'en reste que ces lettres :

ΟΔΟΥϹ
ΓΡΗΓΟΜ
ΝΗϹΟ

Ficoroni, ou plutôt Galeotti, l'explique de cette manière, *p. 40 :* « Il me semble que c'est un précepte allégorique » et moral, fort utile pour la conduite de la vie. Voici en » effet mon interprétation: ὁδοὺς γρηγορῶν μνῆσον, *viarum vigilans reminiscere,* soyez vigilant, veillez à vous ressouvenir

» des voies. Il est clair que non-seulement les auteurs » profanes, mais encore les sacrés, ont pris le mot de *voie* » dans le sens de *la loi de l'honnêteté, de la manière honnête* » *de vivre.* C'est ainsi qu'on voit dans Cicéron : *Cui vivendi* » *via considerata atque provisa est, et recta vivendi via.* Par » conséquent, *veiller sur ses voies, et s'en ressouvenir sans cesse,* » signifie la même chose que *conserver le souvenir des lois* » *et de l'honnêteté, et prouver par sa conduite qu'on ne les oublie* » *jamais.* »

Il est inutile d'observer combien cette explication est forcée, et s'accorde peu avec le génie de la langue Grecque, puisque ὁδοὺς μνῆσον, comme le lit Galeotti, ne signifie pas *ressouvenez-vous*, mais *faites ressouvenir des voies.*

Galeotti ajoute, *ibid. p. 40:* « Si cette interprétation » n'est pas satisfaisante, j'en vais proposer une autre : » Ὄδουσα, Γρηγόρου μνῆσον, *Odusa, Gregoræ memento*, c'est-à- » dire, *Oduse, ressouviens-toi de Grégoras.* On trouve souvent » le mot de *Grégoras* pris pour un nom propre d'homme. » Odussa peut être un nom de femme, et venir d'ὁδόω, » *je montre le chemin.* »

Mais alors il faudroit au moins Ὅδουσα, avec un esprit rude; et la difficulté de μνῆσον, qui veut dire *memoriam revoca*, et non pas *memento*, subsisteroit toujours. Galeotti termine cet article par dire : « Si aucune de ces explica- » tions n'est goûtée, le lecteur bénévole voudra bien ex- » cuser l'auteur, qui n'en sait pas trouver une meilleure. »

J'observe qu'il y a sur cette planche VI, *n.° 1*, MNHCO.... et non pas MNHCON ; qu'il restoit de la place pour le mot MNHCΘHTI, *ressouvenez-vous*, et que c'est la vraie leçon. J'avois d'abord conjecturé qu'il falloit lire, O ΔOYC

ΓΡΗΓΟΡΑϹ (ou Γρηγόριος) ΜΝΗϹΘΗΤΙ, *celui qui vous a fait ce présent est Grégoire; songez à lui.* Mais j'ai vu ensuite qu'il falloit ainsi lire ces abréviations si ordinaires : ΤΟΥ ΔΟΥΛΟΥ ϹΟΥ ΓΡΗΓΟΡΑ (ou ΓΡΗΓΟΡΙΟΥ) ΜΝΗϹΘΗΤΙ, c'est-à-dire, *ressouvenez-vous de votre serviteur Grégoire.* M. Chandler, partie première, *p. 6, n.° XV,* de ses *Inscriptiones antiquæ (Oxonii,* 1764, *in-folio),* a publié cette inscription trouvée parmi les ruines d'une église, dans un bourg désert, près de Smyrne :

✠ ΚΕ ΜΝΗϹΘΗΤЄΙΤΟΥΔΟΥ
ΛΟΥϹΟΥΑΙΘΕΡΙΚΟΥΤΟΥ
ΑΡΧΙΕΠΙϹΚΟΠΟΥΗΜΩ

en lettres cursives, Κύριε, μνήσθητι τοῦ δούλου σοῦ Αἰθερίκου, τοῦ ἀρχιεπισκόπου ἡμῶν, *Seigneur, ressouvenez-vous de votre serviteur Æthéricus, notre archevêque.* Μνήσθητει est ici une faute pour μνήσθητι, et κε et ἡμω sont des abréviations fort usitées pour κύριε et ἡμῶν. J'observe qu'il y avoit un Æthéricus, évêque de Smyrne, au [1] synode qu'on appela *le brigandage d'Éphèse*, en 449, et qu'il se trouva, deux ans après, au concile de Chalcédoine, ou du moins y fit signer son adhésion par son diacre : Αἰθέριχος ἐπισκόπος Σμύρνης ὁρίσας ὑπέγραψα διὰ Παύλου διακόνου. *Voyez* Le Quien, *Oriens Christianus*, t. I, p. 742. Le mot de μνήσθητι, qui est altéré dans l'inscription de M. Chandler, et fruste dans celle de la bague de Ficoroni, est exprimé par une abréviation fort remarquable dans l'inscription Grecque du reliquaire de la *confrérie de Sainte-Marie de la Charité* de Venise. On peut voir cette abréviation, *p. 51* de l'ouvrage de feu l'abbé Schioppalalba qui a pour titre, *In perantiquam*

sacram tabulam Græcam sodalitio Sanctæ-Mariæ Charitatis Venetiarum à cardinale Bessarione dono datam Dissertatio, Venetiis, 1767, *in-4.°*

Sébastien Donati, *l. II, c. XXIII, p. 136* de son Traité *de' Dittici degli antichi, profani e sacri (in Lucca*, 1753, *in-4.°)*, décrit un diptyque sur lequel on lit de même ces inscriptions Grecques : Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ δούλου καὶ πυμένος ἱμῶν (pour ποιμένος ἡμῶν), Ἀδριανοῦ πατριάρχου; c'est-à-dire, *Seigneur, ressouvenez-vous de votre serviteur et de notre pasteur le patriarche Hadrien;* et Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ δούλου σοῦ Ἀνδρέα Μαχέρα, *ressouvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur André Machère;* et Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ δούλου σοῦ Ἰωάννου, ἐλαχίστου πρεσβυτέρου μονῆς τῆς ἁγίας Ἀγάθης, *ressouvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur Jean, le dernier des prêtres du monastère de Sainte-Agathe;* et Μισθητι (pour μνήσθητι), Κύριε, τοῦ δούλου Ἰωάννου ἁμαρτωλοῦ πρεσβυτέρου, *ressouvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur Jean, pécheur et prêtre.*

Les auteurs de ces inscriptions rapportées par Ficoroni, par Donati, et par M. Chandler, paroissent avoir eu en vue ces passages du psaume 131, *verset 1*, Μνήσθητι, Κύριε, τοῦ Δαβίδ, et du psaume 118, *verset 49*, Μνήσθητι τῶν λόγων σου τῷ δούλῳ σου. L'on ne doit pas être surpris de voir, sur une bague antique, une allusion à un psaume. Le docte P. Lupi, *p. 160, t. II* de ses *Dissertazioni, Lettere, ed altre Operette*, recueillies par le P. Zaccaria à Fano, 1785, *in-4.°*, rapporte qu'il a eu entre les mains un anneau antique de bronze, sur lequel on avoit écrit, par piété ou par superstition, en fort mauvais caractères qu'il a fait graver, et avec une orthographe encore plus barbare, cette première moitié du premier verset du 90.e psaume :

ωΚΑ

ΤΥΚωΝЄ

ΜΒΟΗΘΗΑ

ΤΟΥΥΨΗ

СΤΟΥ

pour *ὁ κατοικῶν ἐν βοηθείᾳ τοῦ Ὑψίστου*, *qui habitat in adjutorio Altissimi.*

Mabillon, *p. 24, t. I* de son *Museum Italicum*, rapporte cette inscription Grecque d'un beau vase de marbre blanc, du cabinet du comte François Moscardo, à Vérone : *Ἀντλήσατε ὕδδρ* (pour *ὕδωρ*) *μετὰ εὐφροσύνης, ὅτι φωνὴ Κυρίου ἐπὶ τῶν ὑδάτων*, c'est-à-dire, *puisez de l'eau avec joie, parce que la voix du Seigneur est sur les eaux*. J'observe que l'auteur de cette inscription, dont chaque mot est séparé par une espèce de virgule, a réuni deux versets, l'un d'Isaïe, l'autre des psaumes. Voici celui d'Isaïe, *c. XII, v. 3*, *καὶ ἀντλήσετε ὕδωρ μετ' εὐφροσύνης ἐκ τῶν πηγῶν τοῦ σωτηρίου*; et dans le psaume 28, *v. 3*, *φωνὴ Κυρίου ἐπὶ τῶν ὑδάτων*.

Les païens faisoient de même, sur leurs bagues, des allusions à leurs poètes; comme on le voit, par exemple, dans cette courte inscription d'un anneau qui servoit de cachet, donnée par Ficoroni, *Gemmæ antiquæ litteratæ* (planche VIII, n.° 20) :

ΒΡΑΔΥΣ

ΩΚΥΝ.

Ce que Ficoroni, *p. 64*, explique ainsi : *In sarda signator. TARDUS CELEREM : subaudi, si placet, VINCIT. Huc pertinet adagium illud, FESTINA LENTÈ*. Le proverbe que cite

Ficoroni, n'a aucun rapport avec l'inscription de cette sardonyx. J'ai reconnu tout de suite l'hémistiche d'Homère, *Odyssée*, l. VIII, v. 329,

... κιχάνει τοι βραδὺς ὠκύν.

C'est-à-dire, *l'homme le plus lent à la course atteint l'homme le plus léger*. Voici le passage entier : « Les Dieux se mirent » à rire lorsqu'ils virent la manière dont Vulcain avoit pris » Mars et Vénus dans ses filets, et s'écrièrent :

Οὐκ ἀρετᾷ κακὰ ἔργα, κιχάνει τοι βραδὺς ὠκύν·
Ὡς καὶ νῦν Ἥφαιστος ἐὼν βραδὺς εἷλεν Ἄρηα,
Ὠκύτατόν περ ἐόντα θεῶν οἳ Ὄλυμπον ἔχουσι,
Χωλὸς ἐών......

C'est-à-dire, *les mauvaises actions ne réussissent jamais; l'homme lent à la course atteint le plus léger : voyez comme Vulcain, qui marche si lentement, qui est boiteux, vient d'attraper Mars, le plus léger des habitans de l'Olympe.* Les Grecs, dit Eustathe, sur ces vers, *p. 1599, ligne 36, édit. de Rome*, avoient un proverbe semblable, ἔστι καὶ χωλῷ δρόμος, *les boiteux mêmes savent quelquefois courir;* comme ils disoient, ἔνεστι καὶ μύρμηκι χόλος, *la fourmi même a aussi de la colère.* M. Porson observe très-bien, sur le 139.ᵉ et le 140.ᵉ vers de la Médée d'Euripide, *p. 18* de son édition de Cambridge, 1801, *in-8.°*, d'après M. Wyttenbach, que les plus savans critiques et commentateurs ne se sont souvent pas aperçus d'allusions faites à des vers d'Homère.

Les inscriptions des pierres gravées renferment souvent une sentence morale, un avis. En voici une que Gori a publiée, sans explication, dans son *Auctarium aliquot*

gemmarum litteratarum, p. XXXV, col. 1, n.° XXV, à la suite de l'*Index gemmarum antiquarum*, mis à la tête du second volume du *Museum Florentinum;* cette inscription se trouvoit sur une sardoine :

MAIAN
EMNHM
ONETEM
ΕΘΗΣ

On trouve le nom de *Maianus* dans Gruter, *p. 139, n.° 9*, et *Maianius Homer. cum Maiana Homeride filia*, ibid. *p. 86, n.° 969;* et dans Muratori, *p. 1371, n.° 7, Maianius Apollonius*, et *hortorum Maianorum*, dans Gruter, *p. 602, n.° 3*. Toute l'inscription, dont la difficulté ne consiste que dans la séparation des mots, doit donc être ainsi lue et expliquée : Μαΐανε, μνημόνευε μέθης, *Maiane, songe à l'ivresse, prends-y garde*. Le même Gori, *planche V, n.° 5*, et *p. LVI et LVII* de ses *Observationes in antiquas gemmas*, au commencement du premier tome de ses *Inscriptiones in Etruriæ urbibus exstantes*, donne le dessin d'une améthyste gravée, sur laquelle on voit un vieux philosophe qui a les yeux perçans, et qui est couvert d'une tunique et appuyé sur un bâton noueux, avec ce mot ΦΥΛΑΞΑΙ, *prends garde*. Ficoroni, *p. 36 et p. 37* de ses *Gemmæ antiquæ litteratæ*, se trompe en expliquant μνημόνευε μέθης, par *souvenez-vous de votre maîtresse Methe*, dont il fait un nom propre. Les pierres gravées offrent souvent l'expression de μνημόνευε. Gori, *p. 55, t. II* du *Museum Florentinum*, cite l'inscription d'une pierre, où on lit, μνημόνευε καλῆς τύχης, c'est-à-dire, *memento bonæ fortunæ*. Ficoroni, *planche V, n.° 12*, et

p. 136 de ses *Gemmæ antiquæ litteratæ*, et le P. Paciaudi, dans sa *Diatribe de veteri Christi crucifixi signo, et antiquis crucibus quæ Ravennæ sunt*, p. 240, t. III des *Symbolæ litterariæ* de Gori *(Florentiæ, 1749, in-8.°)*, rapportent cette inscription galante d'une pierre antique qui se trouve sur une mitre de la sacristie de l'église de Saint-Vital, à Ravenne : ΜΝΗΜΟΝЄΥЄ ΜΟΥ. Ces lettres sont à jour, et signifient, *songe à moi*. C'est un amant qui se rappelle au souvenir de sa maîtresse, et non pas la mort qui avertit de penser à elle pour jouir de la vie, comme le croit, à tort, le P. Paciaudi, *ibid.* p. 241, dont l'explication me paroît forcée.

Jean Checcozi, fameux chanoine de Vicence, dans sa dissertation intitulée *Duarum veterum gemmarum musei Olivierii Explicatio*, p. 119 et suiv. du huitième volume de la seconde Décade des *Symbolæ litterariæ* de Gori *(Romæ, 1754, in-8.°)*, a donné un savant et long commentaire sur cette inscription d'une pierre gravée qui appartenoit au marquis Olivieri : ΠΟΛΥΤΕΙΜΟΥ. Il veut prouver que ΠΟΛΥΤΕΙΜΟΥ est ici un surnom d'Hercule, et veut dire *couvert de gloire*. Je pense, au contraire, que c'est le nom propre du possesseur de cette pierre, ou de l'artiste qui l'a gravée. Dans ce dernier cas, il faut ajouter son nom à la liste des artistes que François Junius a donnée à la fin de son Traité *de pictura veterum*, au supplément de Bracci, *p. 259 et suiv.*, *t. II* de ses *Memorie degli antichi incisori che scolpirono i loro nomi in gemme e cammei (Firenze, 1786, in-fol.)*, et enfin au dernier Catalogue des anciens graveurs, composé par Visconti, et inséré, *pag. 56 et suiv.* de la seconde édition de l'*Introduction à l'étude des pierres gravées*

d'A.

d'A. L. Millin (Paris, 1797, *in-8.°*). Philotime avoit été aussi oublié dans l'*Historiæ glyptographicæ pars prima, præstantiorum scalptorum gemmariorum nomina complectens*, de Gori, *Venetiis*, 1767, *in-folio*, et dans l'*Appendice di incisori di gemme che mancano nella Storia glittografica del proposto Anton. Francesco Gori*, pag. 146 et suiv. du IX.° tome des Mémoires de l'académie de Cortone, *Florence*, 1791. Il me paroît probable que Polytime étoit le graveur et non pas le possesseur de cette pierre. Les graveurs mettoient plus souvent leur nom au génitif qu'au nominatif, et alors on doit sous-entendre ἔργον, terme consacré dans Pausanias et dans les autres auteurs Grecs pour désigner l'ouvrage d'un artiste. L'abbé Amaduzzi cite à ce sujet, dans sa *Dissertazione sopra una gemma dell' accademia Cortonese*, p. 142, t. IX des Mémoires de l'académie de Cortone, une fameuse cornaline de la maison *Barberini*, à Rome, qui représente Minerve, avec ces mots, ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ ΛΙΘΟ, c'est-à-dire, comme il l'explique, λιθοτόμου, ou plutôt λιθογλύφου, synonyme de δακτυλιογράφου, pour me servir de l'expression de Diogène de Laërte, qui, Vie de Pythagore, *l. VIII, p. 487*, édition de Meibomius, dit que Mnesarque, père de Pythagore, étoit graveur en pierres fines. Les artistes, communément, se contentoient de mettre leur nom simplement, sans désigner leur profession. L'abbé Amaduzzi rapporte une pierre gravée qui fait l'objet de sa dissertation, et sur laquelle on lit seulement ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ. Il cite, *ibid.* p. 155, une cornaline du chanoine Reginaldo Sellari de Cortone. On voit sur cette pierre Apollon jouant d'une lyre à trois cordes, et le mot ΣΚΟΠΑ. Il y a donc eu un graveur qui s'appeloit *Scopas*.

Le nom du statuaire Scopas, beaucoup plus célèbre, a été corrompu dans un passage de Strabon, qui a donné beaucoup d'embarras et de peine à Winckelmann, et que M. Tyrwhitt a fort heureusement corrigé, *p. 37* de ses *Conjecturæ in Strabonem*, excellente brochure de quarante-huit pages, *in-8.°*, imprimée à Londres en 1783, et redonnée à Erlang en 1788, *in-8.°*, par le savant M. Harles. Strabon, *l. XIV, p. 640, édition de Paris*, 1620, dit que la ville d'Éphèse renfermoit plusieurs temples, bâtis les uns dans les siècles les plus reculés, et les autres dans des temps postérieurs; qu'on voyoit dans les premiers des figures de bois très-anciennes, ἀρχαῖα ξόανα, et dans les autres, ΣΚΟΛΙΑ' ἔργα, ce que le traducteur Latin rend fort mal par *prava opera*. Winckelmann relève avec raison cette explication, *t. I, l. 1, chap. 1, p. 15 et 16* de la traduction Françoise de son *Histoire de l'art* par M. Huber (*Leipsick*, 1781, *in-4.°*), et observe que c'étoient plutôt les statues grossières, placées dans les plus anciens temples, qu'on pouvoit nommer mauvaises, *prava opera*. Il croit donc que ΣΚΟΛΙΑ veut dire *contournées, d'un dessin dur et ressenti*. Jamais σκολιὸς n'a pu avoir cette signification. Rien de plus ingénieux et de plus vrai que la belle correction de M. Tyrwhitt, ΣΚΟΠΑ ἔργα, *ouvrages de Scopas*. Ce grand critique démontre sa conjecture par quelques passages de Strabon, qui a employé le même terme. J'y joindrai deux autres exemples tirés de Pausanias, qui a dit, *l. II, chap. X, p. 133, édit. de Kuhnius*, Ἡρακλῆς ἀνάκειται λίθου, ΣΚΟ'ΠΑ ποίημα, et *l. VIII, chap. XLVII, pag. 696*, ΣΚΟ'ΠΑ δὲ ἔργα Παρίου, comme Strabon, *p. 901*, B. *édit. d'Amsterdam*, 1707, ΣΚΟ'ΠΑ δ' ἐστιν ἔργα τοῦ Παρίου.

M. l'abbé Gaspar Oderico, à la fin de sa *Dissertazione sopra un' antica croce che si venera nella chiesa di S. Lorenzo in Genova,* p. 282, t. IX des Mémoires de l'académie de Cortone, a donné, sans explication, le dessin d'une pierre gravée qu'il appelle antique, *antiqua gemma,* sur laquelle on voit représentée la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus. On y lit cette inscription :

ΜΡ ΘΥ
ΗΠΗΓΗ

c'est-à-dire, μήτηρ Θεοῦ ἡ πηγὴ, *la mère de Dieu, la source.* Il faut sous-entendre χάριτος, *de grâce,* ou ζωῆς, *de vie.* Mais j'observe que la Sainte Vierge s'appeloit simplement ἡ Πηγὴ, *la Source,* sans rien ajouter. Du Cange l'assure, *p. 183, l. IV* de sa *Constantinopolis Christiana,* et cite des vers de Manuel Phile, εἰς εἰκόνα τῆς Πηγῆς, dont voici le premier :

Ζωῆς ἐγὼ βλέπων σε πηγὴν, Παρθένε.
O Vierge, vous êtes la source de la vie.

A un stade de Constantinople, on trouvoit un temple fameux de la Vierge, bâti par l'empereur Justinien, dans un lieu délicieux, ombragé de cyprès touffus et fort élevés, dans une prairie émaillée de fleurs et arrosée par une source d'eau pure et limpide, à laquelle on attribuoit une vertu miraculeuse, et qui est encore aujourd'hui l'objet de la vénération et des pélerinages fréquens des Grecs. C'est cette source qui avoit donné son nom de Πηγὴ à l'église de la Vierge, et à la Vierge elle-même, ainsi qu'au couvent d'hommes, et au palais des empereurs, voisin de cette

église. *Voyez* du Cange, *in Constantinopoli Christiana*, l. IV, p. 183 et 184, p. 172, 173 et 174. Il remarque, avec raison, *p. 184*, que les Grecs regardent comme sacrées, et appellent ἁγιάσματα, toutes les fontaines qui sont dans le voisinage des temples. J'ai été souvent témoin de l'avidité avec laquelle ils boivent cette eau miraculeuse, comme un remède salutaire. On sait que les Grecs ont toujours représenté sur leurs médailles et sur leurs pierres gravées les temples les plus fameux, les chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, comme le remarque Gori, *p. 51* de son *Museum Florentinum*. Je serois donc tenté de croire que cette pierre de M. l'abbé Oderico nous offre la copie de l'image de la Vierge, surnommée ἡ Πηγὴ, dont l'inscription Grecque nous retrace le nom. C'étoit alors un monument célèbre, et consacré par la piété des Grecs, qui avoient entièrement perdu le goût des arts et du dessin.

Gori, *planche XIV, n.° 4*, et *p. 38 et suiv.* du II.ᵉ tome du *Museum Florentinum*, donne et explique une agate sur laquelle on voit Hercule debout, ayant la main gauche appuyée sur sa massue, et tenant de la main droite une amphore, avec laquelle il reçoit l'eau qui découle d'une fontaine. L'inscription est ἈΙΟΝΑ.

Gori observe très-bien, *p. 38 et suiv.* d'après le traité de Plutarque *de la nécessité pour les philosophes de s'entretenir avec les princes*, p. 106, t. IX, *édit. de Reiske*, qu'Hercule avoit un grand talent pour découvrir les sources et les fontaines; qu'un jour, épuisé de fatigue et de soif, il fit jaillir une source d'eau vive du sein de la terre, en frappant du pied, près le lac Tritonide. Il cite, à cette occasion, plusieurs

passages, et, entre autres, celui-ci d'Apollonius de Rhodes, *l. IV, v. 1441 et suiv.* :

> Ἤλυθε δ' οὖν κἀκεῖνος ἄπε χθόνα πεζὸς ὁδεύων,
> Δίψῃ καρχαλέος.

et il ajoute, *ibid.* p. 39, que ces vers Grecs peuvent se rendre de cette manière en vers Latins :

> *Hercules hàc venit, confecto itinere, magnà*
> *Jamque siti exarsit.*

Mais cet habile antiquaire n'a pas pris garde, 1.° qu'*Hercules* ne peut pas entrer dans un vers hexamètre, parce que la dernière syllabe est longue; 2.° qu'il en est de même du mot *itinere*, composé de quatre brèves. C'est ainsi que, dans le vers suivant, il rend ὕδωρ ἐξερέων d'Apollonius de Rhodes par *dulcem aquam quærens*, autre faute de quantité, qu'il pouvoit éviter en mettant *dulcem undam*. Qu'il me soit permis d'observer en passant, que Gori néglige trop son style, et que sa latinité n'est pas, à beaucoup près, aussi pure que celle des autres savans Italiens. Par exemple, *ibid.* p. 48, il se sert de l'expression barbare *è contra*, pour *contrà*. Mais le même Gori prouve très-bien qu'Hercule présidoit aux bains, aux sources d'eau chaude; que, sur les bas-reliefs, il est représenté avec des Nymphes. Il parle, d'après Beger *(in Thesauro Brandenburgico*, p. 365 et 366), d'une médaille de la ville de Therme en Sicile (aujourd'hui Termini), qui a pris son nom des bains chauds, de même que l'île de Thermie, dans l'Archipel, l'ancienne Cythnos, et non pas Théramnie, Θηραμνία, comme le dit faussement Mélèce, *p. 407, col. 1* de sa

Géographie ancienne et moderne comparée, donnée en grec vulgaire, à Venise, en 1728, *in-folio.* Les Nymphes qu'on voit sur cette médaille, avec la tête d'Hercule, de l'autre côté, sont celles qui, au rapport de Diodore de Sicile, *l. IV, p. 268, t. I, édit. de Wesseling,* firent sortir de la terre des eaux thermales, pour délasser ce héros de ses fatigues, lorsque, faisant le tour de la Sicile, il arriva près de la ville d'Himère. C'est une conjecture heureuse de Beger, qui a été ensuite adoptée par Gori, et par le savant prince de Torremuzza, *p. 87* de ses *Siciliæ veteres nummi (Panormi, 1781, in-folio).* Cet illustre antiquaire, *ibid.* (planche XC, n.os 5 et 6), donne le dessin de ces médailles qui me paroissent être la copie de quelque ancien groupe célèbre de Thermie, comme les médailles de cette ville, avec la légende ΘΕΡΜΙΤΑΝ, ΘΕΡΜΙΤΩΝ, ΙΜΕΡΑΙΩΝ, publiées *n.os 13 et 14 de cette planche,* représentent les belles statues d'airain de la ville d'Himère personnifiée, du poète Stésichore, et de cette chèvre dont parle Cicéron avec admiration, *in Verrem,* act. II, l. II, c. 35. *Voyez* le prince de Torremuzza, *ibid.* p. 87 et 88. J'ajoute encore que le scholiaste d'Aristophane, sur le 1047.e vers des *Nuées,* dit, d'après Ibycus, que c'est Vulcain qui, pour rendre service à Hercule, lui procura des bains de sources chaudes, et que c'est de là qu'elles ont pris le nom de ce héros, Ἡράκλεια, comme les nomme Aristophane, *ibid.* vers 1047. Aristide, dans son Éloge d'Hercule, *t. I, p. 35, édit. de Jebb (Oxford, 1722, in-4.°),* dit qu'il a une si grande prééminence sur les Nymphes, que les plus agréables des bains, les bains chauds, s'appellent Ἡράκλεια, et que les sources mêmes des fleuves ont pris son nom. Pausanias,

l. II, c. 32, p. 187, dit avoir vu à Trézène, en face d'une statue d'Esculape, la fontaine que les Trézéniens appellent *d'Hercule,* Ἡράκλειος, parce que ce fut lui qui la trouva. *Voyez* le même Pausanias, *ibidem,* liv. VIII, c. XIX, p. 637, édit. de Kuhnius. Pisandre, ancien poète, cité par le scholiaste d'Aristophane sur le 1047.e vers des *Nuées*, raconte que ce ne furent point les Nymphes, ni Vulcain, ni Hercule en frappant du pied, mais Minerve, qui fit jaillir des sources chaudes, près des Thermopyles, sur le rivage de la mer, pour délasser ce héros. Il me paroît aisé de concilier ces traditions et d'expliquer ces allégories. C'est la force d'Hercule qui perce les montagnes, ouvre un passage aux rivières; c'est le talent, c'est le génie inventif de la Déesse de la sagesse qui dirige ces travaux et franchit les obstacles; c'est Hercule, considéré comme le soleil, et Vulcain, le feu central, le feu élémentaire, qui embrasent le sein des Nymphes, échauffent la terre et l'onde, et font bouillir ces sources bienfaisantes. Sur les médailles de Therme, *n.os 7, 8, 9, 10 et 11* de la XC.e planche des *Siciliæ veteres nummi,* l'on remarque la tête d'Hercule couverte de la peau du lion de Némée; et les médailles des n.os 3 et 4, *ibid.* nous présentent Hercule armé de sa massue, et assis sur les dépouilles de ce terrible lion. *Voyez* Torremuzza, *ibid.* p. 87. Paschal Caryophilus (dont le vrai nom est Garofalo), *p. 30* de son Traité *de Thermis Herculanis nuper in Dacia detectis (Trajecti ad Rhenum,* 1743, *in-4.°);* Pellerin, *t. III* (planche 109, n.° 31), *Recueil de médailles de peuples et de villes;* le prince de Torremuzza, *Siciliæ veteres nummi* (planche XXXV, n.os 2, 3, 4 et 5, &c.), rapportent des médailles d'Himère, ville de Sicile, près

de Therme (θερμὰ Νυμφᾶν λυτρὰ, pour me servir de l'expression de Pindare, *Olymp. XII, v. 27*). On voit, sur ces monumens, un Satyre qui reçoit sur le corps une espèce de douche, l'eau d'une fontaine qui découle d'une gueule de lion : c'est une allusion aux bains chauds des eaux thermales de Therme, près d'Himère, comme l'observe très-bien le prince de Torremuzza, *p. 33 et 34*. Je serois même tenté de croire que ces médailles nous donnent une idée juste de la construction de ces bains fameux. Sur une autre médaille de la même ville (planche XXXVII, n.° 9), on aperçoit, d'un côté, Hercule avec sa massue, et sur le revers, une femme debout avec un vase à la main, pour recueillir l'eau qui tombe de cette ouverture faite en forme de gueule de lion. Nous retrouvons encore Hercule, avec trois Nymphes, sur un bas-relief donné par Fabretti, *de aquis et aquæductibus, dissertatione II*, p. 1730, vol. IV *Thesauri antiquitat. Roman. (Venetiis*, 1732, *in-fol.)*. Cet habile antiquaire observe, *p. 1729 et suiv.*, que, sur les anciens monumens, les Nymphes sont ordinairement représentées au nombre de trois; ce qu'il prouve par plusieurs exemples auxquels il auroit pu ajouter ceux que nous fournissent les médailles de Therme. J'en donnerai une nouvelle preuve tirée d'une inscription Grecque et d'un bas-relief que j'expliquerai dans mon Mémoire suivant.

Les inscriptions s'accordent avec les bas-reliefs, avec les pierres gravées et avec les médailles, et elles réunissent le culte d'Hercule avec celui des Nymphes et des sources chaudes, l'invoquent pour la guérison des malades, pour la conservation des personnes chéries. Paschal Garofalo, dans divers endroits de sa docte *Dissertatio epistolaris de Thermis*

Herculanis

Herculanis in Dacia detectis, a recueilli plusieurs de ces inscriptions; celle-ci, par exemple, *pag. 29*,

Herculi, genio loci, fontibus calidis, Calpurnius votum solvit;

et *pag. 24*,

Herculi, pro salute imp. M. Aur. Anto.;

ce qui répond à cette inscription, *ibid.* p. 23,

Pro salute domini nostri sanctissimi Antonini Pii, Nymphis novis sacrum;

(Ces *Nymphæ novæ* étoient de nouvelles eaux thermales qu'on venoit de découvrir du temps d'Antonin-le-Pieux.) et *pag. 31*,

Herculi salutifero, pro salute filii sui;

comme, *ibid.* p. 32,

Nymphis salutiferis sacrum, pro salute sua, et L. Antisti.

Ce titre de *salutifer* répond à celui de σωτὴρ, *sauveur*, que les habitans de Nisa, petite ville de Sicile (*voyez* Thucydide, *l. III, chap. CIII, p. 229*, éd. de Duker), donnent au fleuve Himère et à Esculape, dans l'inscription suivante:

ΑΣΚΛΗΠΙΩ ΚΑΙ ΙΜΕΡ ΠΟΤΑΜΩ
Ο ΔΑΜΟΣ ΤΙΣ ΝΙΣΙΣ
ΣΩΤΗΡΣΙΝ.

C'est-à-dire, *le peuple de Nisa à Esculape et au fleuve Himère, ses sauveurs.* Le prince de Torremuzza, qui a publié quatre fois cette inscription, d'abord *p. 322* de ses *Antiche Iscrizioni di Palermo (in Palermo, 1762, in-folio)*, ensuite dans les deux éditions de sa *Siciliæ veterum inscriptionum nova Collectio*, classe I, n.° XI, et enfin, *p. 35* de ses *Siciliæ veteres nummi*, auroit pu observer qu'il faut lire τῆς Νίσας, ou, en dorique, τᾶς Νίσας, au lieu de τῖς Νίσις. Cette ville, dont d'Orville a mal-à-propos nié l'existence, *ch. XVI*,

p. 270; de la première partie de ses *Sicula,* est appelée Νῆσσα dans le texte de Thucydide; *Nissa,* avec deux *s,* dans une inscription Latine rapportée par le prince de Torremuzza, *p. 321* des *Antiche Iscrizioni di Palermo.* Un manuscrit de Thucydide porte Νίσσαν; et Cluvier, qui la confond, *p. 123* de sa *Sicilia antiqua,* avec Inessa, ville située au pied du mont Etna, corrige à tort ἐπ' Ἴνησσαν, au lieu d'ἐπὶ Νῆσσαν. J'ai déjà publié une inscription pareille que j'avois trouvée dans la mosquée du grand et superbe village de Bournaba, près de Smyrne, sur une colonne enduite de vernis:

ΥΜΝΩ ΘΕΟΝ
ΜΕΛΗΤΑ ΠΟΤΑΜΟΝ
ΤΟΝ ΣΩΤΗΡΑ ΜΟΥ
ΠΑΝΤΟΣ ΔΕ ΛΟΙΜΟΥ
ΚΑΙ ΚΑΚΟΥ
ΠΕΠΑΥΜΕΝΟΥ

C'est-à-dire, *je chante le Dieu Mélès, ce fleuve qui est mon sauveur, maintenant que la peste et les autres maux ont disparu* (1). Celui qui présidoit aux nymphes, aux fleuves, aux sources, qui entretenoit la vie, Hercule, avoit, à bien plus forte raison, le titre de Σωτὴρ, titre si grand, si

(1) Cette inscription confirme la conjecture ingénieuse de M. le baron de Babbaura: il explique l'inscription précédente trouvée dans sa patrie, la ville de Calta-Nissetta, l'ancienne Nissa, *p. 292 et suivantes* du sixième tome de la *Nuova Raccolta d'opuscoli di autori Siciliani (in Palermo, 1793, in-4.°),* et pense que ce monument a été érigé en l'honneur d'Esculape et du fleuve Himère (aujourd'hui appelé *Salso*), qui avoient délivré la Sicile et particulièrement la ville de Nissa d'une des deux pestes qui ravagèrent cette belle contrée, et dont l'histoire a fait mention. La première est de l'an 396, et la seconde de l'an 212, avant J. C.

pompeux, dit Cicéron, *act. II, lib. II in Verrem, c. LXIII, §. 146,* qu'on ne peut pas le rendre par un seul mot Latin : *Hoc quantum est! ita magnum, ut Latino uno verbo exprimi non possit. Is est nimirum* SOTER (et non pas *sotir,* suivant la prononciation moderne), *quisalutem dedit.* Cette épithète convenoit à la puissance créatrice et conservatrice. Aussi voit-on un Priape avec cette inscription, qui ne présente rien d'obscène aux yeux des personnes familiarisées avec les symboles de l'antiquité ;

ΣΩΤΗΡ
ΚΟΣΜΟΥ

c'est-à-dire, *le sauveur du monde.* Voyez, p. 114, *tabulâ I,* t. II, *Romani musæi Michaëlis-Angeli Causei* [de la Chausse], 1746, *in-folio.* C'est ainsi qu'Hercule est appelé *conservator* dans cette inscription citée par Paschal Garofolo, *p. 27:*

Herculi, pro salute imperatorum Severi et Antonini f., conservatori augustorum dominorum nostrorum ;

et *ibid.* pag. 27,

Herculi statuam cum base, pro salute sua suorumque omnium, posuit ;

et *ibid.* pag. 21,

Herculi conservatori domûs Ulpiorum sacrum ;

et *ibid.*

Deo Herculi pro salute divi Trajani Augusti.

Voyez aussi *pag. 10.* Rien de plus fréquent, dans ces inscriptions, que la formule *pro salute,* qui répond à ὑπὲρ σωτηρίας des Grecs, dont nous avons parlé plus haut. C'est ainsi que l'on trouve, *ibidem,* p. 9, *pro salute sua et suorum;* et p. 11, *pro salute imperii Romani, et virtute leg.*

XIII G.; c'est-à-dire, *geminæ;* et *ibid.* p. 11, *pro salute imp.;* et p. 13, *pro salute imp. Antonini.* Voyez aussi la première inscription de la page 22, la dernière de la page 14, et celle-ci de la page 15;

Pro sal. imp. M. Aur. Antonini Pii aug. et Juliæ aug. matris;

et tant d'autres qu'il est inutile d'accumuler. Par exemple, on lit *pro salute coloniæ Tudertis*, à la tête de cette belle inscription de Todi sur laquelle l'abbé André Giovanelli a donné une dissertation, *tom. VIII* des Mémoires de l'académie de Cortone, *p. 133 et suiv.*

Ce que nous venons de dire suffit pour fixer le vrai sens de l'inscription si courte AIONA, de l'agate que nous nous proposons d'expliquer, et qui faisoit partie de la collection du célèbre antiquaire et sénateur Philippe Buonaroti. Il s'agit de la fontaine où Hercule puise de l'eau, et rien de plus naturel que de dire : Cette fontaine αἰονᾷ, *arrose*, sert à ceux qui veulent se baigner, recevoir des douches. Αἰονᾷν, qui se trouve souvent dans Hippocrate, veut dire proprement *asperger, jeter d'en haut de l'eau sur le corps.* Hésychius l'explique par καταντλεῖν, σμήχειν, λούειν : mais Galien, *in explicatione vocum Hippocratis*, pag. 516 de l'édition des *Erotiani, Galeni et Herodoti Glossaria in Hippocratem*, donnée par feu M. Franzius, à Leipsick, 1780, *in-8.°*, nous apprend que, dans Hippocrate, λοῦν ne signifie pas seulement *baigner*, οὐ μόνον τὸ λούειν, mais encore *arroser en jetant de l'eau sur le corps*, ἀλλὰ καὶ τὸ αἰονᾷν. C'est ce qu'a voulu dire Hésychius, lorsqu'il a rendu αἰονᾷν par καταντλεῖν, qui signifie proprement *haustâ aquâ perfundere.* L'auteur de l'*Etymologicon magnum*, p. 348, ligne 24 et suiv. interprète ἐξηονήθην

par καταντλῆθην, et dit que les médecins donnent le nom d'αἰονήματα aux douches : Αἰονήματα γὰρ τὰ καταντλήματα φασὶν οἱ ἰατροί. *Voy.* Foesius, *in Œconom. Hippocratis,* sur le mot Αἰόνησις, qu'Érotien, dit-il, explique par κατάντλησις dans Hippocrate. Pollux, *liv. IV, chap. XXI, §. 180,* *p. 458, t. I,* de l'édition d'Amsterdam, 1706, observe que καταιονᾷν, αἰόνησις, et καταιόνησις, sont des termes de médecine. Consultez la note de Wolfgang Seber, qui cite plusieurs passages, *ibid.* p. 458, pour prouver que καταιονᾷν se prend souvent pour *imbiber d'eau avec une éponge,* et qu'on dit également bien καταιονεῖν. Lucien met cette expression antique et technique dans la bouche de Lexiphane, qui parle ainsi d'un bain, *t. II, p. 328,* édit. de Reitzius, ἐν τῇ θερμῇ πυέλῳ καταιονηθέντες ἐξῄειμεν. Jérôme Mercurialis, *de arte gymnastica,* l. I, c. X, p. 493, t. III du *Supplément de Poleni aux Trésors de Grævius et de Gronovius,* donne le dessin d'un ancien monument, qui représente un bain et tous les vases, tous les *urceoli* qu'on y employoit. On y voit un malade assis, et sur la tête duquel on verse un pot plein d'eau. Clément d'Alexandrie, *in Pædagogo,* l. III, c. V, p. 272, édit. de Potter (Oxford, 1715), parle des siéges dorés et argentés, et de la quantité prodigieuse de vases d'or et d'argent que les dames de son temps apportoient au bain, pour boire, manger et se laver. Il ajoute, *p. 272 et 273,* que celles qui faisoient difficulté de se montrer totalement nues à leurs maris, ne rougissoient pas de paroître dans cet état aux yeux des étrangers, et avoient moins de pudeur que les athlètes, qui gardoient au moins une ceinture; que chacun étoit libre d'aller voir nues aux bains, alors communs aux deux sexes, les femmes,

qui étoient, le reste du temps, recluses dans l'intérieur de leur maison ; que celles qui étoient plus décentes, se contentoient d'exclure les étrangers, lorsqu'elles quittoient avec tous leurs vêtemens toute espèce de honte, mais qu'elles se baignoient avec leurs serviteurs, se faisoient frotter par eux, et excitoient, par ces attouchemens, des desirs criminels dans le cœur de leurs domestiques. S. Cyprien reproche la même immodestie aux vierges Chrétiennes de son temps *(de disciplina et habitu virginum,* p. 267, éd. de Paris, 1667, *in-folio).* M. Visconti, *p. 41* de la première partie de ses *Monumenti Gabini della villa Pinciana (in Roma, 1797, in-8.°)*, observe qu'on voit peinte, sur les vases de terre connus sous le nom d'*Étrusques*, la forme de cuvettes où il n'étoit pas possible de se plonger entièrement, mais que ces vases servoient seulement aux bains, pour jeter de l'eau sur le corps *(per aspersione)*, ce que les Grecs appeloient αἰόνησιν. Il dit de plus, *ibid.* p. 41, note 21, que cette manière de se baigner est représentée sur un camée où l'on voit les Nymphes qui délassent Hercule de ses fatigues en répandant sur lui leurs eaux thermales. Il indique, à ce sujet, le n.° 88 des *Gemme antiche* de Frédéric Dolce. La réunion de ces preuves confirme mon explication d'αἰονᾷ, *cette fontaine, cette source thermale, sert à donner des douches.*

Mais Gori est bien éloigné de proposer une interprétation si simple, si naturelle, et si conforme à la valeur du mot Grec. Il convient, *p. 40*, qu'on lit distinctement, sur cette pierre gravée, AIONA ; mais il soupçonne que c'est une faute, qu'il faut ajouter un *omega*, et lire αἰονάω, c'est-à-dire, *aspergo, perfundo,* parce que, dit-il, celui qui

portoit cette bague, croyoit qu'Hercule s'étoit purifié avec de l'eau lustrale, avant de se faire initier par Eumolpe aux mystères de Cérès. Mais, ajoute-t-il, cette inscription renferme un sens plus profond, si, au lieu d'AIONA, on lit avec un *omega*, Α'ΙΩΝΑ, c'est-à-dire, *le siècle*, ou plutôt, en ne se contentant pas de changer l'*omicron* en *omega*, mais en ajoutant encore un *sigma* final, ΑΙΩΝΑΣ, *les siècles;* alors, continue toujours Gori, *p. 40*, cette inscription explique la fable impie de l'hérétique Valentin, ses rêves sur les éons. Gori cite, à cette occasion, un passage de S. Jérôme (*Comment. in Amos*, c. 3), « qui, en » parlant des chimères monstrueuses de Marcion, Valentin » et Basilide, répand un jour merveilleux sur cette inscrip- » tion qui peut avoir été composée d'après cette doctrine, » et sur cette pierre qu'on portoit par superstition, pour » se garantir de toute sorte de maux. » Il indique aussi la page 11 du traité de Jean Macarius *[l'heureux]*, intitulé *Abraxas* (Anvers, 1657, *in-4.°*). Il auroit pu faire usage, avec aussi peu de succès, d'un passage classique et peu connu de Galien, *De simplicium medicamentorum facultatibus*, l. IX, chap. XIX, p. 258, et chap. XXI, p. 259, de l'édition de Chartier. Ce célèbre médecin payoit, dans cet endroit, le tribut à son siècle : il parle, d'après le XIV.ᵉ livre de Néchepsos, prétendu roi d'Égypte, et d'après sa propre expérience, des vertus médicinales qu'on attribuoit à des bagues faites avec des pierres précieuses sur lesquelles on avoit représenté un dragon avec des rayons, et notamment à celles qui avoient des caractères et des lettres, et que Galien avoit employées pour les hémorroïdes. Simon Ballarini, *p. 12* de ses *Animadversiones in Museum Florentinum*

Antonii-Francisci Gori, données à Carpentras, en 1743, *in-4.°*, rejette avec raison la correction de Gori, *αἰονάω*, et *αἰῶνας*, et prouve très-bien, par Tertullien, S. Irénée et S. Épiphane, qu'Hercule n'a rien de commun avec les *éons*, et n'a jamais été compris dans leur nombre; mais il ne substitue aucune interprétation à celle de Gori, qui est si forcée et si peu vraisemblable.

Je termine ce Mémoire par cet aveu remarquable d'un des plus savans et des plus hardis critiques du monde, de Joseph Scaliger, qui joignoit à la plus profonde connoissance de la langue Grecque celle de toutes les branches de l'antiquité. Voici ce qu'il écrit à Marquard Freher, *p. 442* de la collection de ses *Epistolæ*, données à Francfort, 1628, *in-8.°*: « Il est étonnant combien on trouve sur les pierres » gravées de choses obscures et inconnues. Vouloir les in- » terpréter, ce seroit, je crois, perdre souvent sa peine. En » effet, il n'est pas douteux qu'on ne puisse dire dans ce » genre beaucoup de choses vraisemblables, mais dont il » est impossible de garantir la vérité, à moins d'avoir trop » de confiance dans son jugement, et de mépris pour celui » des autres. » Ce savant prodigieux ajoute qu'un amateur de pierres gravées lui a envoyé l'empreinte de plusieurs, et il se contente de dire qu'il croit en avoir expliqué la plus grande partie : *Majorem partem puto illi me interpretatum esse*. Ces paroles de Joseph Scaliger m'ont inspiré le desir de faire des recherches sur une partie de l'antiquité si obscure, qui a occupé les Ficoroni, les Galeotti, les Gori, les Philippe Venuti, Bracci, et tant d'autres célèbres antiquaires; elles m'apprennent à excuser les erreurs de ceux qui m'ont précédé dans une carrière aussi épineuse, et me

consoleront

consoleront du peu de succès de mes foibles efforts, si l'Institut daigne les encourager. Je me garderai sur-tout de chercher à expliquer ce qui est inexplicable. La science d'un critique consiste en partie à savoir ignorer certaines choses qu'il est inutile ou impossible d'apprendre. *Mihi inter virtutes grammatici habebitur, aliqua nescire,* dit le judicieux Quintilien, *l. 1, c. 8.* C'est le moyen de se mettre à l'abri du reproche que Montesquieu adresse à l'abbé de Guasco, *p. 150* de ses *Lettres familières* (Paris, 1768, *in-12*): « Vous êtes tous des charlatans, messieurs les antiquaires. » Je tâcherai de suivre de loin le beau modèle que nous ont laissé l'abbé Barthélemy, dans ses *Remarques sur quelques médailles publiées par différens auteurs* (p. 532 et suivantes, t. XXVI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* et p. 671, t. XXXII), dans son *Mémoire sur les anciens monumens de Rome* (p. 579, t. XXVIII), et le baron Bimard de la Bastie, dans ses *Remarques sur quelques inscriptions antiques* (p. 420, t. XV).

MÉMOIRE

SUR

LES MONUMENS ET LES INSCRIPTIONS DE KIRMANSCHAH ET DE BI-SUTOUN,

Et sur divers autres Monumens Sassanides.

PAR M. SILVESTRE DE SACY.

Lu le 12 Mai 1809.

LORSQUE je lus à l'Académie des belles-lettres, en l'année 1790, mes recherches sur les monumens et les inscriptions de Kirmanschah ou Bi-sutoun, recherches que j'ai publiées depuis dans le recueil intitulé *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, il n'existoit, à la connoissance des savans, aucun dessin des monumens qui étoient l'objet de mon travail. On ne connoissoit pareillement aucun voyageur qui eût copié les inscriptions qui accompagnent plusieurs de ces monumens, si l'on en excepte M. l'abbé de Beauchamps, de qui je tenois la copie des deux inscriptions que j'essayai d'expliquer. Les deux circonstances dont je viens de faire mention, augmentoient, comme il est facile de le sentir, les difficultés de mon travail, et en rendoient les résultats moins certains : car, d'un côté, les descriptions les plus détaillées ne peuvent jamais suppléer parfaitement à un dessin, et, de l'autre, la copie des

inscriptions offroit des lacunes et des incertitudes. J'aurois pu remplir les unes et dissiper les autres, si j'eusse été à portée de comparer diverses copies ; mais, privé de ce moyen de critique, je fus réduit à y substituer des conjectures, qui, comme on le verra bientôt, malgré leur grande vraisemblance, se trouvent aujourd'hui détruites. C'est donc pour réformer ces erreurs que je reprends l'examen de ces monumens, à l'aide des nouveaux moyens que m'ont fournis deux voyageurs, l'un fort ancien, mais qui étoit demeuré entièrement inconnu, et qui n'est encore connu qu'imparfaitement, l'autre moderne et que nous avons le plaisir de compter parmi les membres de l'Institut.

Quoique mon objet principal soit de rectifier les deux inscriptions Sassanides que j'avois publiées conformément à la copie prise par M. l'abbé de Beauchamps, et l'explication que j'en ai donnée, je consacrerai aussi quelques recherches à deux monumens accompagnés d'inscriptions Grecques en grande partie effacées : elles méritent de fixer l'attention des voyageurs qui visiteront de nouveau ces lieux, remarquables par des ouvrages de l'art qui, sans être d'une antiquité très-reculée, offrent cependant plus d'une sorte d'intérêt. Enfin je hasarderai quelques conjectures sur diverses pierres gravées qui portent des légendes en caractères Sassanides, et sur l'étymologie du mot *satrape.* Mais je dois d'abord faire connoître les nouveaux secours que j'ai eus pour ce travail.

Dans une occasion où beaucoup d'hommes de lettres n'auroient cru pouvoir témoigner à deux familles illustres prêtes à s'unir, la part qu'ils prenoient à cet heureux

événement, que par d'insipides poésies mises en oubli presque aussitôt que publiées, M. l'abbé J. Morelli, bibliothécaire de Saint-Marc, à Venise, imagina un autre genre d'hommage plus digne du rang qu'il tient, à si bon droit, parmi les savans les plus distingués, et plus honorable en même temps pour les époux auxquels il pouvoit être présenté avec l'assurance d'en être favorablement accueilli. C'étoit en effet offrir un présent flatteur à un noble Vénitien, zélé pour l'honneur de sa patrie, que de tirer d'une injuste obscurité une douzaine de voyageurs auxquels la république de Venise a donné le jour, et dont les relations inédites ne le cèdent point pour l'intérêt à celles de Pietro della Valle, de Chardin, de Corneille Le Brun et autres si justement estimés.

Parmi les voyageurs que M. l'abbé Morelli a fait connoître dans cet ouvrage, intitulé *Dissertazione intorno ad alcuni viaggiatori eruditi Veneziani poco noti, publicata nelle faustissime nozze del nobile uomo il sig. C.te Leonardo Manino con la nobile donna sig.ra C.ssa Foscarina Giovanelli*, Ambroise Bembo est sans contredit un de ceux dont la relation mériteroit le mieux d'être publiée, ne fût-ce qu'à cause du grand nombre de dessins dont elle est accompagnée, et qui sont l'ouvrage d'un Français nommé *Grelot*, qui s'étoit d'abord attaché au service du chevalier Chardin, et qui, mécontent de la manière dont ce voyageur le traitoit, le quitta à Ispahan pour se mettre à la suite de Bembo. Ce Grelot est le même auquel nous devons une relation estimée de Constantinople.

La relation d'Ambroise Bembo contient une description très-détaillée des antiquités qui ornent la montagne

de Bi-sutoun et celle qui est voisine de la ville de Kirmanschah, et cette description est accompagnée de sept dessins. M. l'abbé Morelli l'a insérée en entier dans la notice qu'il a donnée du voyage de Bembo; et aux choses flatteuses qu'il a bien voulu dire, à cette occasion, du travail que j'avois fait sur ces monumens, il a ajouté la complaisance de me communiquer une copie des deux dessins qui devoient le plus piquer ma curiosité : ils sont joints à ce Mémoire.

La publication du troisième volume du Voyage dans l'empire Ottoman, l'Égypte et la Perse, de notre confrère M. Olivier, m'a aussi fourni un détail circonstancié des monumens observés par ce voyageur à Bi-sutoun et dans la montagne voisine de Kirmanschah, et les dessins de plusieurs de ces monumens. Si quelques inscriptions, bien dignes d'attention, ont été omises, si les dessins mêmes des monumens laissent quelque chose à desirer, il seroit injuste d'en prendre occasion de faire des reproches à M. Olivier. La curiosité du voyageur qui copie les monumens de l'antiquité, l'expose dans une grande partie de l'Asie à tant de dangers, et lui fait éprouver tant de difficultés, que les services même incomplets qu'il rend à l'érudition, ne doivent exciter d'autre sentiment que celui de la reconnoissance. C'est aussi le seul qui m'anime ; et si dans la discussion je me permets quelques doutes sur une partie des descriptions et des dessins de M. Olivier, j'ose espérer que l'on ne verra là que cette critique que l'on me permettroit d'exercer sur les relations d'Hérodote et de Pausanias.

Les deux inscriptions Sassanides que j'ai déjà fait

connoître dans mon premier Mémoire, et sur lesquelles je reviens aujourd'hui, étant le principal objet de mon travail, je dois rappeler ici en peu de mots la description du monument auquel elles appartiennent, et j'emprunterai pour cela les propres termes du voyageur Vénitien A. Bembo, qui m'a fourni le dessin joint à ce Mémoire. Ce voyageur, décrivant les antiquités de Chermonsàc ou Kirmanschah, c'est-à-dire, d'une montagne située dans le territoire et près de la ville de ce nom, s'exprime ainsi:

Dissertazione &c. p. 66

« Ayant séjourné quatre jours entiers dans le village de » *Poulsà* ou *Poulischiach,* dans un assez mauvais caravan- » serai, j'employai ce temps à me transporter à une lieue » de là pour voir une autre montagne » (il avoit parlé précédemment de la montagne de Bi-sutoun et de ses monumens) « où se voient beaucoup de sculptures antiques: » j'ai fait dessiner en entier, comme l'on voit, et la mon- » tagne et les grottes où sont les sculptures; et pour plus » de clarté et de commodité, j'ai fait dessiner chaque grotte » séparément. Je trouvai un grand nombre de jardins avant » d'arriver à la montagne, et au pied même de la mon- » tagne une source qui forme un ruisseau assez considé- » rable, dont les eaux sont retenues des deux côtés par » des parapets de pierre brute. Sur ce ruisseau étoit autre- » fois un pont de pierre, comme on le reconnoît à quelques » vestiges qui en existent encore; ce pont est remplacé » aujourd'hui par deux poutres: il répondoit précisément » à la plus grande des deux grottes ci-après décrites. » (Je remarque en passant que ce pont avoit sans doute donné le nom au bourg de *Poulischah,* car ce mot signifie le *pont du Roi.*) « L'eau de ce ruisseau prend sa naissance sous

» deux arcades qui soutiennent la mosquée de ce village, » située à la gauche de ces sculptures, et elle se divise » en plusieurs ruisseaux très-abondans en poissons. Dans » un de ces ruisseaux, étoit une grande statue de marbre, » rongée et défigurée par le laps du temps et par les pluies. » Cette statue étoit debout au milieu de l'eau, mais sans » pieds. Je ne pus pas m'assurer si elle avoit été faite exprès » ainsi dans l'origine, ou si on l'avoit brisée pour la pla- » cer en cet endroit, qui ne paroissoit pas être un lieu » très-propre à recevoir cette statue, attendu qu'on ne » voyoit aux environs ni autres pierres ni restes d'aucun » autre monument qui lui eût servi d'accompagnement. » Au-dessus des grottes, est taillé dans la montagne un » escalier formé d'un grand nombre de marches, et très- » facile à monter : je le montai tout entier ; mais je ne » trouvai au haut de l'escalier rien à quoi il aboutît, si ce » n'est une montagne à pic. Seulement on découvre, du » haut de cet escalier, une grande étendue de plaine. On » peut croire qu'il n'a jamais été achevé. Plus à la droite des » sculptures, avant de passer le ruisseau, dans une petite » plaine, sont deux enceintes en bois ; l'une des deux est » plus grande que l'autre : elles sont réparées tous les ans » par le khan de la ville de Kirmanschah, sous la juridic- » tion duquel est ce lieu. Ce khan est expressément tenu » à l'obligation de les rétablir chaque année, en mémoire » de ce que Schah-Abbas, lorsqu'il marchoit à la conquête » de Bagdad, dressa ses tentes dans ces enceintes. Il y a, sur » ce ruisseau, quelques autres jardins assez bien disposés, » et dans lesquels les Persans qui habitent les lieux voisins » viennent prendre le frais : tout cela se voit sur le dessin.

» Je viens maintenant à la description de ces antiquités,
» que j'appellerai *monumens de Kirmanschah*, parce que je
» n'ai jamais pu apprendre qu'elles eussent une autre dé-
» nomination. Je leur donne ce nom, parce que la mon-
» tagne où elles se trouvent est du ressort de cette ville,
» et n'en est éloignée que d'un peu plus d'une lieue. »

Ici A. Bembo décrit avec beaucoup de détail la plus grande des deux grottes, la même dont M. Olivier a représenté les sculptures aux figures 1, 2 et 3 de la planche 39 de son Voyage. La description d'A. Bembo diffère considérablement, en plusieurs points, de la description et des dessins de M. Olivier; ce qui peut tenir à plusieurs causes, et notamment aux ravages que le temps a fait éprouver à ces monumens depuis l'année 1673 ou 1674, époque à laquelle ils furent observés par le voyageur Vénitien. J'omets cette description, qui feroit perdre de vue l'objet essentiel de mon travail, et je passe à celle de la seconde grotte. Bembo continue ainsi :

« A gauche de cette première grotte, et à peu de dis-
» tance de là, est une autre grotte plus petite, au fond
» de laquelle, et sur la partie qui fait face en entrant, se
» voient, de plein relief et taillées pareillement dans la mon-
» tagne, deux figures d'hommes singulièrement vêtues,
» avec des culottes longues et étroites, qui paroissent être
» de fourrure : ces deux figures ont de la barbe et des che-
» veux, et sont ornées de diverses bandelettes. L'une des
» deux porte sur la tête un morion, sur le devant duquel
» est sculpté un croissant, et la partie ouverte du crois-
» sant reçoit un globe garni de deux ailes ; l'autre figure
» porte une couronne, et dans cette couronne un morion

» sur

» sur lequel s'élève un globe garni pareillement de deux
» ailes. Elles ont toutes deux les mains relevées jusqu'à
» la hauteur de l'estomac, et tiennent un bâton dont
» l'extrémité inférieure n'atteint point leurs pieds. Aux
» côtés de ces figures se voient divers caractères bien con-
» servés, que j'ai fait dessiner très-exactement : je crois
» que ce sont des caractères Coptes, et je me propose de
» les faire, s'il plaît à Dieu, traduire en italien, dans l'es-
» poir d'y découvrir peut-être toute l'histoire de cette an-
» tiquité. Il m'en a coûté quelques frais pour les faire
» copier ; car je fus obligé d'envoyer chercher des échelles
» jusqu'au village voisin, pour pouvoir monter jusqu'à la
» hauteur où ces caractères sont gravés, et les nettoyer
» de la poussière et des toiles d'araignée dont ils étoient
» tout couverts : d'ailleurs on n'eût jamais pu d'en bas en
» prendre une copie exacte. Pendant que je me livrois à
» ce travail, j'étois observé avec admiration par les Per-
» sans, qui ont la politesse de laisser à cet égard toute
» liberté aux Européens : il n'en est pas ainsi en Turquie,
» où une semblable curiosité coûteroit une avanie consi-
» dérable, peut-être même la vie. Dans l'espace carré qui
» est au-dessous des figures, on ne voit rien autre chose,
» si ce n'est une grande fente dans la montagne : j'ai voulu
» qu'elle fût exprimée dans le dessin. »

A. Bembo décrit encore un troisième monument, dont je ne dirai rien pour le moment.

La description des figures sculptées dans la seconde grotte, que je viens de donner, et que j'ai traduite avec la plus grande exactitude, est entièrement conforme au dessin joint au Mémoire. M. Olivier a aussi décrit ce

monument, et l'a fait représenter, à l'exception cependant des inscriptions, sur sa planche 39, *fig. 4*.

Voyage dans l'emp. Othoman, tom. III, p. 17.

« A peu de distance, dit-il, de cette première salle, on » en voit une autre plus petite, également taillée dans la » roche *(fig. 4)*. Celle-ci a au fond deux figures, un peu » au-dessus de la grandeur naturelle, taillées en relief; » elles représentent deux femmes : leurs bras, un peu ployés, » sont posés au-devant de leurs corps ; elles portent un » globe au-dessus de leur tête. On aperçoit de chaque » côté, près du cintre de la voûte, une inscription que » M. de Beauchamps a copiée, et dont M. Silvestre de » Sacy a donné l'explication. »

Dissertazione &c. p. 71.

Ce qui est remarquable dans cette courte description, c'est que M. Olivier dit que ces deux figures sont des *figures de femmes*, et que dans son dessin il les a effectivement représentées sans barbe, tandis que Bembo dit positivement, *due figure di grosso rilievo, d'uomini, d'abiti stravaganti . . . e con diverse bende, e barba e capelli.* La relation de M. l'abbé de Beauchamps ne peut servir ni à confirmer ni à infirmer l'un ou l'autre de ces deux témoignages, car il dit seulement :

Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 225.

Voy. en Turq. et en Perse, t. I, p. 186.

« La seconde salle, qui est plus petite, ne contient » que deux figures de grandeur naturelle, et à demi-relief, » qui occupent le fond du portique, dont la partie supé» rieure est également taillée en forme de voûte. » Otter n'est pas plus précis : « Il n'y a, dit-il, dans la petite niche » que deux figures aussi en bas-relief, de grandeur natu» relle. » Néanmoins, quoique les témoignages contradictoires de Bembo et de M. Olivier semblent devoir être d'un poids égal, on n'hésitera pas à donner la préférence

au premier, si l'on compare sa description bien détaillée et le dessin qui l'accompagne, avec la description très-succincte de M. Olivier et le croquis qui y est joint; et si l'on fait réflexion que ce dernier voyageur a dû prendre ce croquis à la hâte, tandis que Bembo a employé quatre jours à considérer et à faire dessiner les seuls monumens de Kirmanschah; que les Curdes inquiétoient M. Olivier et troubloient son travail, au lieu que Bembo se loue de l'honnêteté des Persans, qui ne lui laissoient voir qu'un sentiment d'admiration; enfin, que les inscriptions dont nous avons deux copies prises l'une par Bembo, l'autre par M. de Beauchamps, différentes, il est vrai, à quelques égards, mais parfaitement d'accord sur ce point, attestent que ces deux figures sont celles de deux rois.

Je viens de dire que les inscriptions qui accompagnent le monument sculpté au fond de cette salle, ont été copiées par Bembo et par M. l'abbé de Beauchamps, et que ces deux copies offrent des différences. La chose est peu surprenante en elle-même, puisque l'espace de cent quatorze ans écoulés entre les observations des deux voyageurs a pu apporter quelque altération dans la forme des lettres, en oblitérer tout-à-fait quelques unes, et en défigurer d'autres. On en est encore moins surpris, lorsque l'on pèse attentivement tous les termes de la relation de M. de Beauchamps. Dans son journal manuscrit, à la date du 20 mai 1787 (1), il dit: « Les lettres peuvent avoir un pouce de *Mem. sur div. ant. de la Perse, p. 226.*

(1) Ce doit être le 10 mai; le 20 n'étoit pas un vendredi: d'ailleurs M. de Beauchamps, selon le brouillon de son journal, doit avoir copié les inscriptions le lundi 13; sa lettre à M. de Choiseul-Gouffier est du 14, et il a renvoyé le Voyage de Chardin à Bagdad, le jeudi 17; il a séjourné, le vendredi 18, à Kirmanschah, et en est parti, le samedi 19, pour Hamadan.

» hauteur; mais elles sont difficiles à reconnoître à cause » du fond noirci par l'humidité. La première fois que je » les copiai, je ne réussis pas trop bien ; j'y retournai une » autre fois, et, ayant fait venir d'un village voisin deux » solives, je fis, avec les sangles de nos chevaux, une » espèce d'échelle sur laquelle grimpa mon domestique, » à qui je commandai de gratter les lettres dans leur pro- » fondeur avec un couteau. Voici les inscriptions telles » que j'ai pu les relever. Je dois avertir ici que, pour plus » de facilité, j'ai transcrit ces inscriptions suivant notre » usage d'écrire de gauche à droite, mais que sur le mur » elles sont alignées sur la droite; ce qui me fait croire » que l'écriture Parthe alloit de droite à gauche, comme » la plupart des langues Orientales. »

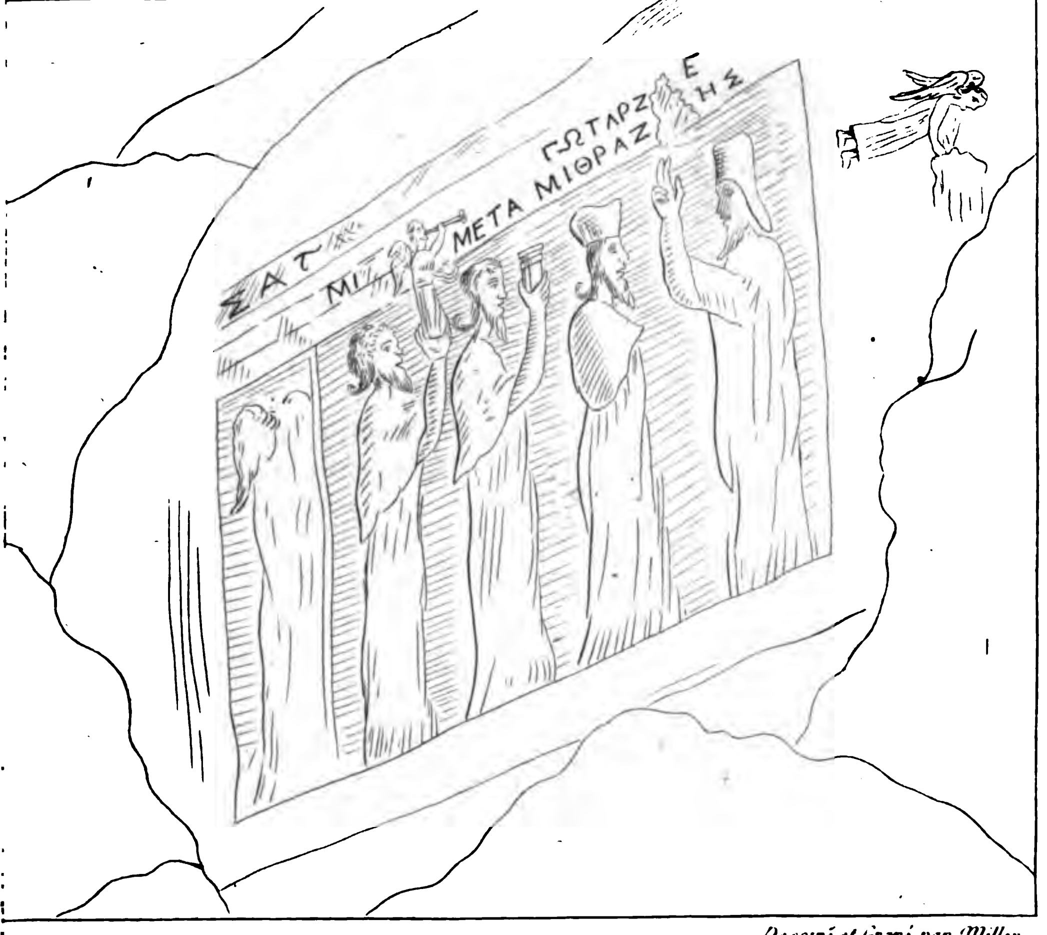
Dans une lettre à M. de Choiseul-Gouffier (1), alors ambassadeur de France à Constantinople, datée du 14 mai 1787, M. de Beauchamps s'exprime en ces termes:

« La seconde salle, qui est plus petite, ne contient que » deux figures de grandeur naturelle, à demi-relief, et qui » occupent le fond du portique. A leur côté sont deux » inscriptions gravées aussi dans le roc, à chaque angle » et près du cintre du dôme de cette place. J'ai peine à » croire que quelque voyageur les ait recueillies, parce » qu'elles sont assez difficiles à relever, et à huit ou dix » pieds de hauteur : le fond en est noir et humide. La » première fois que je suis allé dans cet endroit, je ne pus » en relever qu'une très-imparfaitement. J'y suis retourné » et j'ai fait venir un homme d'un village voisin, avec

(1) Je donnerai cette lettre toute entière, à la suite de ce Mémoire, parce qu'elle contient des particularités intéressantes.



Fig. 2.



Dessiné et Gravé par Miller

» une poutre ou solive sur laquelle il s'est grimpé, et je » lui ai fait râcler avec un couteau le dedans des lettres, » qui ont à peu près un pouce de longueur, et qui sont » écrites assez profondément, de manière qu'il m'a été plus » facile d'en prendre la copie. Mais j'ai été pressé en trans- » crivant, parce qu'il se formoit un orage et du tonnerre au- » dessus de notre tête, et que les personnes qui m'y avoient » conduit n'ont pas voulu attendre. J'ai été forcé de re- » monter à cheval et de regagner la ville à toute bride, » après avoir traversé une rivière assez profonde. »

Enfin, dans le brouillon du journal de M. de Beauchamps, dont il a détaché les deux feuillets qui contiennent la copie des inscriptions pour me les donner, je lis en propres termes : « Ces deux inscriptions sont assez exactes, à quel- » ques lettres près : j'ai fait monter une personne pour faire » râcler le dedans des lettres qui ne paroissoient pas assez » bien. » *Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 242.*

Ces détails sont minutieux : mais ils prouvent ce que je disois, qu'outre les lacunes provenant des dommages occasionnés par le temps, il a dû rester quelques inexactitudes dans la copie de M. de Beauchamps, et que celle de Bembo, faite un siècle plutôt et à loisir, mérite une confiance plus entière ; ce qui n'empêche pas que la copie de M. de Beauchamps ne puisse servir quelquefois à rectifier celle de Bembo.

Je passe maintenant à l'examen des inscriptions, en commençant par celle qui est marquée A ; je réclame d'avance l'indulgence de la Classe pour les détails minutieux, mais nécessaires, dans lesquels je vais entrer. *Pl. I, fig. 1, A.*

La première ligne de cette inscription m'avoit paru

présenter les trois mots מון לו אן *mavan lou an,* qui, interprétés d'après la langue Pehlvie, et à l'aide du parsi, pouvoient très-bien signifier, *ille cujus figura hæc.* La première ligne de l'inscription B n'offroit, sur la copie de M. de Beauchamps, que les deux lettres לו *lou;* mais ce voyageur avoit observé qu'il y avoit eu avant ce mot plusieurs autres lettres qui étoient effacées : j'avois cru, en conséquence, pouvoir y restituer le mot מון *mavan* avant le mot לו *lou,* et le mot אן *an* après ce même mot, et lire de la même manière la première ligne des deux inscriptions. Cette conjecture étoit très-plausible ; mais je reconnois aujourd'hui qu'elle est contraire au monument.

1.° La première lettre de l'inscription A, que M. de Beauchamps avoit figurée comme un מ *mem,* ne peut avoir cette valeur sur la copie de Bembo : on l'y prendroit pour un *vav* ו, ou un *resch* ר, lettres qui ne diffèrent en rien l'une de l'autre dans ce genre d'écriture, si l'on ne voyoit clairement, en la comparant avec la première lettre de l'inscription B, que c'est un *phé* ou *pé* ף. Le *pé* ף, dans l'écriture Sassanide, ressemble au *Q* capital de notre alphabet ; mais il est défiguré ici, parce qu'une portion de la rondeur, dans la partie inférieure, est effacée, ou n'a pas été exprimée par Bembo.

2.° Ce que j'avois pris pour un *vav* ו dans la copie de M. de Beauchamps, n'est qu'une partie d'un *tau* ת très-bien formé sur le monument, et cette lettre n'est pas moins reconnoissable dans l'inscription B.

3.° Au lieu d'un *noun* ן que j'avois vu sur la copie de M. de Beauchamps, il y a, dans l'une et l'autre inscription, un *kaf* ך trop bien formé pour qu'on hésite à le recon-

noître. Cette lettre, privée, sur la copie de M. de Beauchamps, d'une partie des traits dont elle doit être composée, n'offroit plus réellement qu'un *noun* ן.

4.° Les deux lettres suivantes peuvent êtres lues לו *lou* ou לי *li*, mais je crois qu'il faut lire ici לי *li*. Quoique la figure du *iod* י diffère de celle du *vav* ו dans l'écriture Sassanide, le *iod* י n'étant proprement que notre *C* retourné, et le *vav* ו ressemblant à notre chiffre arabe *2*, cependant cette différence disparoît quand le *iod* est joint à la lettre qui le précède; ce dont il y a plusieurs exemples dans ces inscriptions elles-mêmes.

5.° La première ligne de l'inscription B ne contient rien autre chose que le mot מחכלי dont je viens de passer en revue toutes les lettres: ainsi j'avois eu tort de suppléer ensuite le mot אן *an*. Dans l'inscription A, la copie de M. de Beauchamps m'offroit encore un caractère que je crus composé, et qui ressembloit assez bien au groupe formé de l'*aleph* א et du *noun* ן, si fréquent sur tous les monumens Sassanides. Je n'hésitai donc pas à lire ici אן *an*. Dans la copie de Bembo, je vois deux caractères bien distincts: le premier est un *tau* ת; le second, apparemment mal figuré, seroit une énigme pour moi, si je ne retrouvois le même mot au commencement de la seconde ligne de l'inscription B, et si la valeur de ce caractère n'étoit déterminée par le mot בומן *boman*, fils, où je l'ai reconnu, il y a long-temps, tant dans ces inscriptions elles-mêmes que dans celles de Nakschi-Roustam. Ce caractère ou monogramme vaut les deux lettres *mem* מ et *noun* ן, et doit être prononcé *man*. Ces deux lettres réunies se figurent de la même manière, ou du moins d'une

Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 99 et 247.

manière très-approchante, dans l'écriture Pehlvie, comme on le voit dans la première page du *Boundéhesch*, que M. Anquetil a fait graver. C'est ce que j'ai déjà remarqué dans mon Mémoire sur les inscriptions de Nakschi-Roustam, au sujet du mot *boman*, dont la lecture ne souffre aucune difficulté, puisque *boman* signifie *fils* en pehlvi, et que dans ces inscriptions il répond au grec υἱοῦ. Dans l'inscription A qui nous occupe, ce caractère est mal formé, soit par la faute du sculpteur, soit, comme je le crois plutôt, parce que, quand Bembo a fait sa copie, une portion de ce caractère qui doit être formé ainsi ט, étoit déjà effacée, et que ce voyageur a donné peut-être un peu trop de hauteur aux traits perpendiculaires.

Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 99.

Voici donc comment je lis la première ligne de cette inscription : *patkeli teman*, פתכלי תמן; ce que je traduis ainsi, *imago hæc*, ou *figura hæc* : mais je dois justifier cette traduction.

Pour prouver que le mot פתכלי *patkeli* signifie véritablement *imago*, *figura*, il me suffit de dire que ce mot se retrouve sur les trois inscriptions Sassanides de Nakschi-Roustam, où il répond constamment au grec τὸ πρόσωπον. Lorsque je lus à l'Académie des belles-lettres mon Mémoire sur les inscriptions de Nakschi-Roustam, et même lorsque je le fis imprimer, je n'avois pu déchiffrer les mots des inscriptions Sassanides qui répondoient aux mots Grecs τοῦτο τὸ πρόσωπον, et j'avois laissé la place de ces mots vacante sur la planche qui accompagne ce Mémoire, à la ligne où les caractères Sassanides sont exprimés en caractères Hébreux. J'avois cependant conjecturé que l'on devoit y lire les mots *patkeli zanatch* פתכלי זנג, et j'avois ajouté :

Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 73.

« Ce

« Ce qui m'arrête, c'est que je ne trouve ces mots dans » aucune des langues de la Perse; mais, comme je ne » connois le zend et le pehlvi que par les ouvrages de » M. Anquetil, il peut se faire que ces mots, quoique » je l'ignore, s'expliquent par l'une ou l'autre de ces » langues. . . . Au lieu de *zanatch* ou *zanadj*, on pourroit » encore lire *zakedj* זכג, en supposant une petite inexac- » titude dans le dessin, et alors on auroit ici le pronom » démonstratif de la langue Pehlvie, qui répondroit au » grec τȣ̃το. » *Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 106.*

Je suis revenu sur ce sujet dans des Observations sur quelques-unes des inscriptions expliquées dans mes *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse,* observations qui ont été insérées dans le Journal des savans, du 30 pluviôse an v, n.° 4; et, après avoir rapporté le passage que je viens de citer, je me suis exprimé ainsi:

« Ce que je donnois alors pour une conjecture me » paroît aujourd'hui certain, et je crois pouvoir assurer » que les mots qui, dans les trois inscriptions Sassanides » A n.° 1, B n.° 1, et C n.° 1, répondent aux mots Grecs » τοῦτο τὸ πρόσωπον, sont ceux-ci פתכלי זכג, que je pro- » nonce *patkeli zakedj.* Le mot פתכלי *patkeli*, que je n'avois » pas d'abord reconnu pour appartenir à aucune des » langues de l'Orient qui peuvent avoir quelque affinité » avec celles de la Perse, se trouve dans le chaldéen, le » syriaque, l'arménien, et même dans le persan moderne. » Dans le chaldéen et le syriaque, il s'écrit פתכרא ou » פתכר, et se prononce *ptakra* ou *patkar.* Dans le Nouveau » Testament Syriaque, il répond toujours au mot Grec » εἴδωλον, et n'est employé que dans l'acception d'*idole:*

» mais il a eu sans doute, dans son origine, une signifi-
» cation moins restreinte, celle d'*image, figure, ressemblance;*
» c'est la signification qu'il conserve dans la langue Ar-
» ménienne. *Patker,* en arménien, signifie *figure, image,*
» comme on peut s'en convaincre en consultant le Dic-
» tionnaire Arménien de Rivola et le Dictionnaire Latin-
» Arménien de Villote, au mot *Imago.* Moïse de Chorène
» l'emploie dans cette phrase, « Nous sommes l'image de
» Dieu » *[Mech patker astoudzoj].* Enfin dans le persan mo-
» derne, au lieu de *patker,* on prononce *païker,* qui signifie
» pareillement *figure, image.*

Diction. Arm. Lat. p. 314.
Dict. nov. Lat. Arm. p. 356.
Mos. Choren. Hist. Arm. p. 1.

» La différence la plus considérable qui se remarque
» entre ces mots des langues Chaldéenne, Syriaque, Ar-
» ménienne et Persane, et le mot *patkeli* des inscriptions
» Sassanides, c'est qu'il y a ici un ל *lamed,* au lieu du ר *resch;*
» mais cette différence ne doit pas empêcher que l'on n'y
» reconnoisse le même mot. J'ai fait voir, dans mon Mé-
» moire sur les inscriptions de Kirmanschah, que, dans les
» anciennes langues de la Perse, le son de l'*l* et celui de
» l'*r* se confondoient fréquemment; et les inscriptions
» mêmes de Kirmanschah en fournissent la preuve, puis-
» qu'au lieu des mots נתר *tchetr,* germe, איראן *iran,* et
» אניראן *aniran,* noms de pays, on y lit נתל *tchetl,* אילאן
» *ilan,* et אנילאן *anilan* (pl. IX, A et B).

» Quant au persan moderne *païker,* il est formé de
» *patker,* par le changement du *tau* ת en un *iod* י, qu'il
» faut prononcer comme le *j* dans le mot *graji,* ou comme
» l'*y* dans les mots *yacht* et *yeux.* Ce changement se retrouve
» dans plusieurs autres mots où l'*ï* prend la place du *t* ou
» du *d:* ainsi le mot Persan *peïgam* [nouvelle] se reconnoît

» dans l'arménien *patgam*, et dans le chaldéen פתגמא *pit-*
» *gama*, ou פתגם *pitgam*, ou, comme le prononcent les
» Syriens, *petgama* et *petgam*, qui signifient tous la même
» chose. Ce mot, en pehlvi, se prononce *pedam*. *Zend-av. t. II, p. 488.*

» *Païmoudan*, qui, en persan, signifie *mesurer*, se re-
» trouve dans le pehlvi *padmounatan* : *natan* en pehlvi, et *Ibid. p. 489.*
» *dan* en persan, ne sont que la terminaison de l'infinitif.

» *Païi*, qui, en persan, signifie *pied*, vient du zend *padé*. *Ibid. p. 571.*

» Les inscriptions (de Nakschi-Roustam), A n.° 4, B n.° 4,
» et C n.° 4, qui ne sont qu'une traduction des inscrip-
» tions A n.° 1, B n.° 1, et C n.° 1, en un autre dialecte,
» commencent aussi par les mêmes mots, avec cette seule
» différence que le mot qui signifie *figure*, προσώπον, y est
» écrit comme dans le chaldéen, le syriaque, l'armé-
» nien et le persan moderne, par un *resch* ר. Les deux
» premiers mots de ces inscriptions doivent être lus ainsi :
» פתכרי זכנ *patkeri zakedj.* »

La manière dont je lis le premier mot de nos deux inscriptions, *patkeli*, me paroît mise hors de doute par les raisons que je viens d'exposer ; et ce qui justifie pleinement le sens que je donne à ce mot, c'est qu'on le retrouve sur les inscriptions de Nakschi-Roustam, où la signification en est déterminée par les inscriptions Grecques correspondantes.

Quant au mot qui répond au grec τοῦτο, et que je proposois de lire זכנ *zakedj*, ce qui, en langue Pehlvie, signifie effectivement *hic* ou *hæc*, j'étois obligé, pour justifier cette manière de le lire, 1.° de supposer une inexactitude dans la forme du ך *kaf*, qui l'assimiloit au *noun* ן ; 2.° de donner, sans aucun autre exemple qui m'y autorisât, la valeur du

djim ج, ou *tchim* چ Persan, à une figure que je ne trouvois qu'une seule fois, et qui n'avoit qu'une ressemblance fort éloignée avec celle du *tchim* dans le mot *minotchetr.* Aujourd'hui, par la comparaison de cette figure prise dans l'inscription B. n.° 1 de Nakschi-Roustam, et dans l'inscription C n.° 1, avec celle qui forme la syllabe *man* du mot *boman*, dans les inscriptions A n.° 1 et B n.° 1, je demeure convaincu qu'elle a réellement la même valeur: je reconnois aussi que les deux traits que je prenois, en les isolant l'un de l'autre, pour un *zaïn* ז, et un *kaf* ך, dans les inscriptions B n.° 1 et C n.° 1, ne font qu'une même lettre, un *tau* ת, en sorte que dans ces deux inscriptions il faut lire, comme dans celle de Kirmanschah, *teman* תמן. Sans doute, le même mot se trouvoit aussi dans l'inscription A n.° 1 de Nakschi-Roustam; mais cet endroit de l'inscription est tout-à-fait effacé.

Après m'être assuré de la sorte que le second mot de toutes ces inscriptions devoit être lu *teman* תמן, et qu'il devoit signifier *ce, cette,* puisqu'il répond au Grec τȣ̃το, il me restoit à vérifier si, effectivement, la langue Pehlvie m'offriroit ce même mot, ou un mot fort approchant, avec cette signification. J'ai parcouru toutes les notes jointes par M. Anquetil à la traduction du *Boundéhesch*, où il rapporte souvent des textes Pehlvis, et le petit vocabulaire Pehlvi dressé par le destour Darab et publié aussi par M. Anquetil, et j'ai trouvé que le mot Pehlvi *tememan* signifie *ce, cette, lui* (1).

Voici ce qu'on lit dans le vocabulaire manuscrit:

(1) Je remarque ici, en passant, il semble que le mot Pehlvi *tememan* sans oser cependant l'assurer, qu'il soit la même chose que le mot Zend

آنو يعنى وى « *Tememan*, en parsi *ânou*, c'est-à-dire, » *lui* ».

Je trouve dans le *Boundéhesch* ce passage Pehlvi : *Féroud mara agh tememan kand djeknémouned* [Féroud qui le bâtit, le nomma]. La traduction littérale de ces mots, en parsi, doit être فرود آن را كه او كرد نام داد.

Dans le même livre, je lis, *tememan bouneh kadeh hamin* [qui est le siége, le séjour de l'été]; *tememan* n'est point un conjonctif, mais un démonstratif : la traduction littérale est, en parsi, او بوده قاعده تابستان. *Zend-avesta, tom. II, p. 368, note (1).*

La différence entre *tememan* et *teman*, que peut-être on doit prononcer *temman*, en doublant le *mem*, est si petite, que je ne doute point que la manière dont je lis et je traduis ce mot, ne soit la véritable. *Ibid. p. 402, note (1).*

Il n'y a rien à changer à la manière dont j'ai lu et expliqué la seconde et la troisième ligne de l'inscription. La copie de M. de Beauchamps m'avoit présenté une difficulté assez considérable : la seconde ligne, dont le premier mot devoit être, comme je n'en pouvois douter, *mazdiesn* מזדיסן [adorateur d'Ormusd], au lieu de commencer par un *mem* ם, commençoit par un caractère qui pouvoit être un *vav* ו, ou un *resch* ר, ou la moitié d'un *schin* ש; et la troisième ligne, dont je jugeois que le premier mot étoit le nom de *Sapor, Schahpouhri*, et devoit, par conséquent, avoir pour première lettre un *schin* ש, offroit, au lieu de cela, un *mem* ם. Voici comment je crus alors pouvoir résoudre cette difficulté : « Je pense, dis-je, qu'il y a ici, *Mem. sur div. ant. de la Perse, p. 244.*

tatché qui signifie *ce* (Zend-avesta, *tom. II, p. 440*) : car *meman*, en pehlvi, répond au parsi چه *tché*. Voy. *ibid.* p. 517, et ailleurs.

» soit sur le monument lui-même, soit sur la copie, une » transposition ; que le *mem* doit être rapporté du com» mencement de la troisième ligne au commencement de » la seconde, et que cette figure, qui me paroît être la » moitié d'un *schin*, dont l'autre partie est omise ou » effacée, doit être placée au commencement de la troi» sième ligne pour y former le nom de *Sapor*. » La copie de Bembo confirme pleinement ma conjecture, et lève toute difficulté. Toutes les lettres de la seconde ligne y sont bien formées, et l'*aleph* qui termine le mot *vohia* וחיא, ou *vohoua* וחוא, et la ligne, et que j'avois restitué par conjecture sur la copie de M. de Beauchamps, se trouve sur celle de Bembo.

A la fin de la troisième ligne, il manquoit, dans la copie de M. de Beauchamps, les deux lettres *an* אן du mot מלכאן *malcan* : il ne manque sur celle de Bembo que le *noun* ן ; mais il faut observer que, dans cette dernière copie, le *mem* ם de *malcan* מלכאן est mal formé et presque méconnoissable, tandis que, dans celle de M. de Beauchamps, il a sa forme naturelle : ainsi les deux copies se suppléent et se rectifient réciproquement.

La quatrième ligne est entièrement semblable sur les deux copies ; il faut, sur toutes deux, restituer à la fin les lettres *no* נו du mot מנו *mino*.

A la fin de la cinquième ligne, j'avois restitué par conjecture les trois dernières lettres du mot מזדיסן *mazdiesn*; la copie de Bembo justifie cette restitution, il n'y manque que la dernière lettre.

La sixième ligne est pareille sur les deux copies et sans lacune.

Dans la septième, la copie de Bembo n'offre point de lacune, au lieu qu'il manquoit sur la copie de M. de Beauchamps les quatre dernières lettres *ilan* ילאן du mot אנילאן *anilan*, sans même que cette lacune fût aucunement indiquée (1). Je les avois rétablies par conjecture.

La huitième ligne est conforme sur les deux copies; les lettres sont même en général mieux formées sur celle de M. de Beauchamps. Il y manquoit seulement le *iod* י, avant-dernière lettre de la ligne et du mot וּוחיא *vohia*.

La neuvième ligne est conforme sur les deux copies et sans lacune.

D'après les observations que je viens de faire sur l'inscription A, on voit qu'il n'y a de changement à faire que dans la manière dont j'avois lu la première ligne; ce qui n'en produit pas un essentiel dans le sens.

L'inscription entière doit-être lue ainsi (2):

פתכלי תמן
מזדיסן ווחיא
שחפוחרי מלכאן
מלכא אילאן ואנילאן מנו
גתלי מן יזדאן בומן מזדיסן
ווחיא אוחרמזדי מלכאן
מלכא אילאן ואנילאן מנו
גתלי מן יזדאן נפי ווחיא
נרסחי מלכאן מלכא

Cette figure est celle de l'adorateur d'Ormuzd, de l'excellent

(1) C'étoit une faute de la copie. Voyez en la preuve dans mes *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, p. 249.

(2) J'ai mis un point sur les lettres qui manquent dans les deux copies de cette inscription, et que je restitue par conjecture.

Sapor, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, fils de l'adorateur d'Ormuzd, de l'excellent Hormuz, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, petit-fils de l'excellent Narsès, roi des rois.

Je ne m'arrêterai point à prouver que cette inscription s'accorde avec l'histoire et la généalogie des rois Sassanides de Perse, et que le Sapor dont il est fait mention ici est Sapor II, surnommé *Dhou'laktaf*; j'ai rempli cette tâche dans mon premier mémoire, auquel je renvoie.

Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 251 et suiv.

Je passe donc à l'inscription B.

Pl. I, fig. 1, B.

La première ligne de cette inscription ne contient que le seul mot פתכלי *patkeli*. Les trois premières lettres étoient omises sur la copie de M. de Beauchamps, qui avoit seulement eu soin d'observer qu'il manquoit là deux ou trois caractères qu'il n'avoit pas bien pu reconnoître. J'avois rétabli ces lettres par conjecture, et supposé qu'on devoit lire *mavan lou* מון לו. Il ne reste aucun doute à présent qu'on ne doive lire, ainsi que dans l'inscription A et dans celles de Nakschi-Roustam, *patkeli* פתכלי.

La deuxième ligne contient les deux mots *teman mazdiesn* תמן מזדיסן, si ce n'est que la dernière lettre du mot *mazdiesn* מזדיסן, le *noun* ן, manque sur la copie de Bembo, et qu'au lieu du *iod* י on y voit un *lamed* ל. Cela ne vient sans doute que de ce que ce voyageur a donné au *iod* י une tête ou trait perpendiculaire, qu'il ne doit point avoir; peut-être la pierre étoit-elle rongée en cet endroit, et aura-t-il cru que ce creux accidentel appartenoit à la lettre.

Cette seconde ligne manque toute entière dans la copie de M. de Beauchamps. J'avois bien vu qu'il devoit y avoir une lacune, et que, pour la suppléer, il falloit rétablir les mêmes

mêmes mots que je lisois dans l'inscription A ; mais comme M. de Beauchamps n'avoit point remarqué qu'il y eût une ligne entière dont les caractères fussent omis, j'avois placé les mots qui me paroissoient manquer, partie à la fin de la première ligne, partie au commencement de la deuxième, qui auroit dû être la troisième.

La troisième ligne, qui est la seconde sur la copie de M. de Beauchamps, ne contient rien autre chose que le mot *vohia* וחיא.

La quatrième ligne (la troisième de la copie de M. de Beauchamps) m'avoit extrêmement embarrassé. On lisoit, dans la copie de M. de Beauchamps, *varahrapan* ורחרפאן, ou, suivant une correction qu'il avoit faite lui-même, *varahpan* ורחפאן. Je voyois bien que ce devoit être ici le nom du roi ; et comme la suite de cette inscription m'apprenoit que le roi dont il s'agissoit étoit fils de Sapor et petit-fils d'Hormuz, j'étois mis sur la voie pour connoître quel étoit le prince dont l'inscription devoit offrir le nom. Au lieu de *varahpan* ורחפאן, je pouvois lire *schahpan* שחפאן ; car, comme je l'ai déjà observé, le *schin* ש ne diffère point du *vav* ו et du *resch* ר réunis. Je vois, par les notes que je fis alors pour mon travail, que ma première idée avoit été de lire שחפוהרי *schahpouhri*, c'est-à-dire, *Sapor;* mais je renonçai à cette restitution qui me parut trop hardie, puisqu'il falloit substituer aux deux lettres *an* אן les lettres והרי *ouhri*, qui n'y ressemblent point du tout. J'aimai donc mieux, admettant la correction de M. de Beauchamps qui me donnoit le mot *varahpan* ורחפאן, supposer que c'étoit par erreur qu'il avoit mis un *pé* ף au lieu d'un *resch* ר. Au moyen de cette supposition, on lisoit *varahran* ורחראן.

J'avois déjà fait voir précédemment que ce nom est le même que les Persans prononcent aujourd'hui *Bahram.* Le Bahram dont il devoit être question dans cette inscription, ne pouvoit être autre que Bahram fils de Sapor II et petit-fils d'Hormuz. Il convenoit d'autant mieux de trouver la figure de ce roi et son nom dans les monumens que j'examinois, que l'histoire nous apprend que la ville même de Kirmanschah doit sa première origine à ce prince, et que lui-même a porté le surnom de *Kirmanschah,* c'est-à-dire, *roi du Kirman*, parce qu'il avoit eu le gouvernement du Kirman sous les règnes de son père et de son frère, c'est-à-dire, de Sapor II et de Sapor III.

Il étoit difficile assurément d'offrir une conjecture qui fût mieux établie, et l'on a souvent fait, sur les monumens, des corrections beaucoup plus hasardées. Cependant la copie de cette même inscription, telle que la présente le dessin de Bembo, détruit absolument cette supposition. Cette copie porte très-lisiblement le nom de Sapor שחפוהרי *schahpouhri*, sans aucune lacune ; et l'on voit même que l'erreur de M. de Beauchamps a dû venir de ce qu'après avoir copié les trois premières lettres שחפ, qu'on pouvoit lire aussi ורחפ, comme je le faisois, ses yeux se sont portés sur la ligne d'au-dessous, et qu'au lieu de copier le reste du mot *schahpouhri*, qui peut-être étoit effacé, il a copié les dernières lettres du mot *malkan* מלכאן : c'est au moins, à mon avis, la seule manière vraisemblable de rendre compte de la cause de cette erreur.

Les caractères exprimés dans la suite de l'inscription ne conviennent pas moins bien à Sapor III qu'à Bahram Kirmanschah ; car tous deux étoient fils de Sapor II et petits-

fils d'Hormuz, et ils montèrent successivement sur le trône, Sapor III d'abord, et après lui Bahram. J'ai établi tous ces faits dans mon premier mémoire; ce qui me dispense de m'y arrêter. J'avois eu tort de dire que les caractères de fils de Sapor et de petit-fils d'Hormuz, donnés par notre inscription au prince en question, ne pouvoient convenir qu'à Bahram; il étoit seulement vrai de dire que, le nom de *Varahran* supposé, ces caractères ne pouvoient convenir qu'à Bahram IV, surnommé Kirmanschah. *Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 256.*

Les lignes 5, 6, 7, 8 et 9 de la copie de Bembo, qui sont les lignes 4, 5, 6, 7 et 8 de celle de M. de Beauchamps, sont conformes sur les deux copies, et n'offrent ni lacune ni difficulté.

Il en est de même de la dixième ligne de la copie de Bembo (neuvième de celle de M. de Beauchamps), si ce n'est que, dans le mot *avilan* אנילאן, Bembo a omis le *iod* י qu'il faut restituer d'après celle de M. de Beauchamps où il se trouve.

Dans la ligne suivante, onzième de Bembo, dixième de M. de Beauchamps, le dernier mot *népi* נפי donne lieu à une observation. Le *iod* י est omis dans la copie de M. de Beauchamps. Dans celle de Bembo, une partie de la rondeur inférieure sur la gauche du *pé* פ manque; ce qui rend cette lettre semblable à un *vav* ו ou à un *resch* ר. C'est précisément le même défaut que j'ai observé dans le dessin de Bembo, relativement au *pé* ף qui est la première lettre de l'inscription A.

Tout au contraire, dans la douzième ligne de la copie de Bembo, onzième de celle de M. de Beauchamps, la dernière lettre du mot *Hormuz* אוהרמזדי *aouhramazdi*, qui

est un *iod* bien rendu par Bembo, a été figurée comme un *pé* ף par M. de Beauchamps.

Enfin, dans la dernière ligne, M. de Beauchamps a omis le *kaf* ך du mot *malkan* מלכאן; je l'avois restitué, par conjecture : il se trouve effectivement dans la copie de Bembo.

L'inscription B doit donc être lue et traduite ainsi:

פתכלי
תמן מזדיסן
ווחיא
שחפוחרי
מלכאן מלכא
אילאן ואנילאן
מנוגתלי מן יזדאן
בומן מזדיסן ווחיא
שחפוחרי מלכאן
מלכא אילאן ואנילאן
מנוגתלי מן יזדאן נפי
ווחיא אוחרמזדי
מלכאן מלכא

Cette figure est celle de l'adorateur d'Ormuzd, de l'excellent Sapor, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, fils de l'adorateur d'Ormuzd, de l'excellent Sapor, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, petit-fils de l'excellent Hormuz, roi des rois.

D'après ces deux inscriptions, il n'est pas permis de douter que les deux figures auprès desquelles elles sont gravées, ne soient effectivement, du moins dans l'intention du sculpteur, celles des rois Sapor II et Sapor III. Ce

monument, cependant, ne prouve point que Sapor III ait succédé immédiatement à son père Sapor II, et ne contredit nullement le témoignage du plus grand nombre des historiens, qui, comme je l'ai montré dans mon précédent travail, placent entre ces deux princes Ardeschir II, frère, suivant les uns, et, selon les autres, fils de Sapor II. *Mem. sur div. ant. de la Perse, p. 258.*

Mais, si le monument dont il vient d'être question, appartient indubitablement à l'époque des Sassanides, il pourroit bien n'en être pas de même de divers autres monumens qu'on voit sur la montagne de Bi-sutoun. J'ai déjà indiqué cette possibilité dans mon Mémoire sur les inscriptions de Kirmanschah, en disant que je ne prétendois point affirmer que le mont Bi-sutoun ne recélât point encore aujourd'hui les restes de quelques monumens beaucoup plus anciens que ceux dont je m'occupois dans ce Mémoire, et dont je rapportois l'époque à celle de la dynastie des Sassanides. *Ibid. p. 232.*

Entre les monumens décrits par A. Bembo, il en est un qui offre les restes d'une inscription Grecque, et qui paroîtra peut-être changer cette conjecture en certitude, ainsi que l'a pensé feu M. de Villoison. Voici le passage de Bembo :

« Étant arrivés à un village Curde qui n'est formé que » de tentes, et qu'on appelle *Besetoun-daghi*, du nom d'une » très-haute montagne voisine appelée *Besetoun*, j'observai, » dans un enfoncement de la montagne, quelques figures » en relief, assez semblables par leur forme et leurs vêtemens à celles de *Tchéhel-minar*. J'en fis prendre le dessin du mieux qu'il fut possible, attendu que ces figures » sont fort élevées, et que quelques-unes sont en partie » rongées par le temps ou ruinées par les Mahométans,

» ennemis de ces précieux monumens. Au-dessus des pre-
» mières figures, qui ne sont pas aussi élevées qu'elles le
» paroissent sur le dessin, il y a quelques lettres Grecques
» à demi effacées par les injures du temps. Je m'élevai,
» quoiqu'avec beaucoup de peine, jusqu'à la proximité
» de ces lettres, et je les copiai telles qu'elles étoient.
» Ces figures représentent un sujet pareil à celui des re-
» liefs précédemment décrits, c'est-à-dire, un sacrifice ou
» un triomphe. L'une d'elles tient d'une main une petite
» figure, comme qui diroit une Renommée : cette petite
» figure a de grandes ailes, et porte d'une main une trom-
» pette qu'elle embouche, et de l'autre un cercle ou an-
» neau. En travers des autres figures, se voit aussi une pe-
» tite figure, assez semblable à la précédente, et qui pa-
» roît voler.

» Dans un endroit beaucoup plus élevé de la même
» montagne, sont sculptées, comme dans un grand tableau,
» neuf figures d'hommes en bas-relief, placées à la suite
» l'une de l'autre ; elles ont les mains liées derrière le dos,
» et la tête découverte, excepté la dernière, qui a un grand
» bonnet renversé en arrière, comme ceux des Matassins :
» toutes ces figures ont le visage tourné vers une grande
» figure d'homme qui est en face d'elles, et qui a un pied
» appuyé sur un escabeau, et tient un arc dans les mains.
» Derrière lui sont deux autres figures d'hommes, d'une
» moins grande proportion, l'une desquelles tient un arc,
» et l'autre une lance. Au-dessus de toutes ces figures, et
» au milieu, se voit, comme suspendue en l'air, la partie
» supérieure d'une figure humaine, qui tient en main un
» anneau, et a des ailes au lieu de pieds. Au-dessous de

» ces figures, il y a beaucoup de caractères dont je fis » prendre une copie, au moyen d'une lunette. Ils sont » pareils à ceux de Tchéhel-minar (1), mais parfaitement » bien conservés, étant dans cet endroit peu exposés aux » vents et aux pluies, et d'ailleurs à l'abri de toute dé- » gradation, par la situation élevée de ce monument. »

M. Morelli ajoute : « Le dessin joint ici correspond » à la description : il faut seulement observer que *ces pre-* » *mières figures*, qui, comme le dit Bembo, ne sont pas » aussi élevées qu'elles le paroissent sur le dessin, et sont » accompagnées de quelques lettres Grecques à demi effa- » cées, sont renfermées dans un champ, en forme de rhom- » boïde, taillé dans la montagne, et paroissent avoir rap- » port au culte de Mithra, une des divinités les plus res- » pectées chez les anciens Perses, et à un roi des Parthes » nommé *Gotarzès*, dont Tacite nous a raconté les entre- » prises et les mauvais succès. Du moins c'est l'idée que » suggèrent le peu de lettres qui subsistent encore de cette » inscription, qui étoit distribuée en quatre lignes et » gravée au-dessus du bas-relief comme sur une corniche. » Voici comment elles sont copiées dans le dessin:

ΣΑΤ. . . . .
. . . . ΓΩΤΑΡΖ . . . . Ε. . .
. . . . ΜΙ . . . .
. . . ΜΕΤΑ ΜΙΘΡΑΣ . . . . ΗΣ. . .

Des deux bas-reliefs dont parle ici Bembo, le second

(1) Cela est exactement vrai. Sur le dessin de Grelot, dont M. l'abbé Celotti, propriétaire du manuscrit de Bembo, m'a donné depuis peu communication, on voit le commencement de cette inscription ; elle est en caractères cunéiformes, autrement appelés *caractères à clous*.

a été aussi décrit et dessiné par M. Olivier, dont la description diffère cependant, en quelques points, de celle du voyageur Vénitien. M. Olivier lie pareillement ce monument avec un autre qui offre les restes d'une inscription Grecque; mais la description qu'il en fait, et le croquis qu'il en donne, n'offrent aucun rapport avec le monument qu'a décrit Bembo, et dont je joins le dessin à ce Mémoire. Voici comme s'exprime M. Olivier:

Pl. I, fig. 2.

Voyage dans l'emp. Oth. t. III, pag. 24.

« Au-dessus même de la source qui sort du mont Bisutoun, on a taillé dans le rocher un encadrement portant une inscription que nous regrettons bien de n'avoir » pas copiée. Les caractères sculptés en relief y sont très-nets et très-lisibles. Ce qui nous frappa le plus dans ce » travail, c'est que l'inscription, qu'il faut peut-être rapporter aux princes Sassanides, pose sur un monument » plus ancien, qui date probablement des Arsacides; car » on voit encore, de chaque côté de l'encadrement, quelques restes d'une inscription Grecque : on y lit bien » distinctement le nom d'un satrape *Gotarze*. Au-dessous » de l'inscription, il y a quelques figures mutilées.

» A l'occident de la source, la montagne forme un » angle rentrant, à côtés perpendiculaires, qui paroissent » avoir été travaillés. On aperçoit entre autres, à une assez » grande hauteur, à gauche, un bas-relief taillé sur le rocher, où sont douze figures dont je venois de prendre » la description et finir l'esquisse, lorsque tout-à-coup un » Curde vint à moi, d'un air à me faire craindre d'être » attaqué; j'étois seul alors, et n'avois pour toute arme » qu'un pistolet de poche que j'avois l'habitude de porter » à la ceinture. Je le mis aussitôt à la main, et menaçai

« le

» le Curde de tirer sur lui s'il avançoit. Il avoit son *yatagan,* » mais il n'osa y porter la main ; il hésita un moment » sur le parti qu'il prendroit; enfin il se retira, et je revins » au caravanserai pour prendre un fusil et engager Bru- » guière à me suivre: mais il étoit déjà tard, et l'esquisse » que j'avois faite nous parut suffisante pour donner une » idée assez exacte de ce bas-relief.

» Voici ce qu'il nous a paru représenter: huit hommes » placés à la suite l'un de l'autre, et d'une taille succes- » sivement plus élevée, les mains liées derrière le dos, » sont présentés, par un neuvième ayant les mains libres et » la taille moins élevée, à un roi qui paroît être assis, et » qui est d'une proportion presque une fois plus forte que » celle des autres ; derrière lui sont deux hommes dont » le premier tient un arc, et le second des flèches.

» Au-dessus de ces figures il en est une qui semble avoir » une tête d'homme et deux sortes d'ailes étendues, mais » de forme carrée ; on croiroit voir, à la place du corps, » un vêtement étendu en éventail ou en queue d'oiseau.

» Ce qui nous a paru digne de remarque, c'est que les » huit figures qui ont les mains liées derrière le dos, sont » toutes vêtues d'une manière différente. Représenteroient- » elles huit nations ou huit tribus différentes, admises à » rendre hommage au souverain? On sait que, dans tout » l'Orient, les peuples se sont présentés de tout temps à » leurs vainqueurs et à leurs rois dans la posture la plus » humble, et comme des esclaves dont la vie appartient » à leurs maîtres. »

La liaison établie par les deux voyageurs que je viens de citer, entre le monument où l'on voit les figures qui

ont les mains liées derrière le dos, et celui qui offre les restes d'une inscription Grecque, sembleroit autoriser à penser que l'inscription Grecque dont ils parlent l'un et l'autre est la même, et que si le monument dont elle dépend diffère si essentiellement dans leurs dessins respectifs, c'est qu'il se sera glissé quelque confusion dans les notes prises à la hâte par M. Olivier. Cependant il n'y a rien d'invraisemblable à supposer qu'il se trouve à peu de distance l'un de l'autre deux monumens différens, ayant chacun une inscription Grecque en partie effacée, mais où on lit distinctement le nom de *Gotarzès*. C'est peut-être à cette supposition qu'il convient de s'arrêter, jusqu'à ce que quelque voyageur nous donne sur ces monumens des détails plus positifs qui puissent lever tous nos doutes.

Dans l'inscription Grecque copiée par Bembo, les seuls mots entiers qu'on lit bien distinctement sont, à la seconde ligne, Γωταρζ, et à la quatrième, *μετὰ* Μίθρας, ou plus exactement, Μίθραζ. Ces mots sont insuffisans pour rétablir cette inscription, et les figures du bas-relief ne me paroissent point offrir un sujet assez déterminé pour conduire à la restitution de cette même inscription ; on peut seulement conjecturer que le tout a rapport au culte de Mithra. Le Gotarzès dont il est fait mention dans l'inscription, a paru à M. Morelli devoir être le roi Parthe de ce nom, dont Tacite parle sous le règne de Claude. M. de Villoison a embrassé la même opinion dans un mémoire qui n'a point encore été publié. « Ce fragment d'inscrip- » tion, dit-il, me paroît d'autant plus précieux et plus in- » téressant, qu'il répand de la lumière sur l'époque de » plusieurs de ces monumens, et nous prouve qu'au moins

» quelques-uns d'entre eux ne sont pas des ouvrages faits par » l'ordre et du temps de Sémiramis, comme le soupçonnoit » d'Anville, ni d'un prince de la dynastie des Sassanides, » comme le conjecture M. de Sacy, mais qu'on doit les » attribuer à un Gotarzès ou *Gouderz*, roi Arsacide. »

M. de Villoison revient encore plus loin sur cet objet, et s'exprime ainsi :

« Comme le but du savant bibliothécaire de Venise » n'étoit pas d'expliquer ce fragment, il se contente avec » raison de dire qu'il y est question de Mithra, si révéré » des Perses, et de Gotarzès roi des Parthes, dont parle » Tacite. J'ajoute que ce prince, selon Tacite, mourut de » maladie, tandis que Josephe le fait périr victime d'une » trahison ; que le même Tacite parle des relations de » Gotarzès...avec Izatès, roi de l'Adiabène, ce qui pourroit » peut-être donner lieu de soupçonner que le nom de ce » dernier roi se trouvoit au commencement de l'inscrip- » tion, et qu'il faut lire ΙΣΑΤΗΣ au lieu de ΣΑΤ : mais cette » correction est trop forcée. On ne doit pas non plus resti- » tuer ΣΑΤραπης, parce qu'on n'auroit probablement pas » érigé ce monument en l'honneur d'un simple satrape, à » moins que ce ne fût un de ces rois particuliers de Perse » qui relevoient des Arsacides, au rapport de Strabon. » Dira-t-on que le mot fruste ΣΑΤ est *izété*, qui dans la » langue Zend signifie *Dieu*, et d'où dérive *iezdani*, c'est- » à-dire, *divin !* cette conjecture me paroît encore moins » soutenable. »

Malgré mon extrême déférence pour M. de Villoison, je ne puis être ici de son avis. Il me paroît certain que les lettres ΣΑΤ sont le reste du mot σατραπης. De ce qu'il y a

eu un roi nommé *Gotarzès*, il ne s'ensuit pas qu'un satrape n'a pas pu porter le même nom. D'ailleurs il y a assez de distance dans l'inscription entre les lettres ΣΑΤ et le nom de Gotarzès, pour qu'on suppose, si l'on veut, que le satrape dont il y étoit parlé, et dont le nom est totalement effacé, avoit consacré ce monument en l'honneur du roi Gotarzès (1). Il y a plus, je ne regarde point comme certain qu'il fût question, dans cette inscription, du culte de Mithra. On n'y lit point Μίθρας, mais Μιθραζ; et je soupconne que c'est une faute du dessin, et que le monument portoit autrefois Μιθραδάτης. Nous savons, par le récit de Tacite, que Gotarzès eut pour rival un autre prince Arsacide, que cet historien nomme *Meherdatès*. Or, *Mihr* ou *Mehr* étant le même que Mithra, *Meherdatès* (2) ne diffère point de *Mithridatès* ou *Mithradatès*. Ce monument semble donc avoir un rapport marqué avec les victoires de Gotarzès sur Mithridatès ou Meherdatès. Une seule chose qui paroîtra peut-être affoiblir cette conjecture, c'est que, dans les fragmens de l'inscription Grecque copiée par M. Olivier, on lit très-distinctement ΓΩΤΑΡΖ....ΑΤΡΑΠΗΣ. Cela ne laisseroit effectivement presque aucun doute que Gotarzès ne soit le nom d'un satrape, si d'ailleurs l'on pouvoit avoir une entière confiance dans ce dessin.

Pour donner quelque intérêt à ce Mémoire, je vais maintenant hasarder mes conjectures sur les légendes de diverses pierres gravées Sassanides, que j'ai eu occasion

(1) Suivant le *Farhang Djéhanguiri*, Jésus-Christ est né sous le règne de Goudarz. *Voyez* Hyde, *Hist. rel. veter. Pers.* p. 378.

(2) *Mehrdad* ne signifie point *amor justitiæ*, comme le dit Th. Hyde (*Hist. rel. vet. Pers.* p. 107), mais *à Mithra datus*. *Mihrgan* veut dire *fêtes de Mithra* (*ibid.* p. 121 et 145; *Zend-av.* tom. II, p. 574).

d'examiner depuis plusieurs années. Du moins ces conjectures pourront-elles servir à fixer de nouveau l'attention sur ce genre de monumens; et sous ce point de vue, elles ne seront pas sans quelque utilité.

Je commence par une pierre gravée, décrite et publiée dans la collection de M. Tassie, et que M. Ouseley a fait graver de nouveau dans la vignette qui orne le frontispice de l'ouvrage qu'il a donné en 1799, sous le titre d'*Epitome of the ancient history of Persia.*

Voici la description de cette pierre gravée, telle que la donne M. Raspe dans la collection de M. Tassie : « Sardoine de M. Miliotti, figure en longue robe, avec un » globe ou lotus au front, portant dans la droite une petite » coupe. Au champ sont le soleil et la lune avec une ins- » cription. » *Tom. I, p. 67, n.° 679, pl. 13.*

M. Ouseley lit ainsi cette légende אתון שהפוהרי *atoun schahpouhri;* ce qui signifie, suivant lui, *le génie du feu de Schahpouhr* ou *Sapor.*

Je vais transcrire ce qu'il dit pour justifier cette interprétation :

« *Atoun*, en pehlvi, est synonyme, selon M. Anquetil » du Perron, d'*ader* ou *atéré;* et ADER, dit ce savant, *est le* » *pazend d'*ATÉRÉ, *qui en zend signifie* feu. *Les Parses, dans* » *les ouvrages Parsis, se servent du mot* ADER, *lorsqu'ils veulent* » *parler de plusieurs feux qui se sont montrés aux hommes sous* » *des formes particulières, et des génies mêmes qui président à* » *ces feux.* Ainsi, continue M. Ouseley, l'*atoun bourzin,* » nommé dans deux passages du Boundéhesch, est appelé » *ader bourzin* dans les *Iescht sadés.* Dans d'autres endroits » du Zend-avesta, nous trouvons pareillement l'*ader* de *Zend-av. t. II, p. 24, note 1.*

» Bahram, celui de Goschasp, &c. La figure gravée sur » la pierre en question paroît être celle d'une femme; et » en effet, dans le *Vendidad sadé*, nous trouvons une in- » vocation à des esprits du sexe féminin; *Je prie ces femelles,* » *assemblée toujours vivante.* »

Avant d'aller plus loin, je dois observer que, dans le passage cité du *Vendidad sadé*, il ne s'agit point des génies qui président aux feux sacrés ou aux élémens, mais des *férouërs*. Or, suivant M. Anquetil, dont l'opinion me paroît très-bien fondée, les *férouërs* sont comme l'expression la plus parfaite de la pensée du créateur, appliquée à tel ou tel objet particulier. Ils ont d'abord existé seuls. Réunis ensuite aux êtres qu'ils représentoient, ils ont fait partie de l'ame des créatures; mais il n'y a proprement que les êtres raisonnables qui soient considérés comme ayant des férouërs.

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 83, note 6.

Je crois avoir retrouvé l'idée des *férouërs*, êtres femelles, dans un roman Persan intitulé طوطی نامه *Touti-nameh*, ou l'Histoire du perroquet (1). Parmi les aventures dont se compose ce roman, et que l'auteur fait raconter par un perroquet, il s'en trouve une où il est question d'un roi du Tabaristan, qui, se promenant une nuit sur la terrasse de son palais, fut effrayé par une voix qui crioit: *Je m'en vais: quel est entre les hommes celui qui me fera revenir!* Le prince ayant témoigné à la sentinelle qui veilloit au pied des murs du palais, le desir de savoir d'où provenoit cette voix, la sentinelle l'informa que depuis plusieurs nuits cette voix se faisoit entendre; mais que,

The Tooti nameh, or Tales of a parrot, p. 27 et suiv.

(1) Ce conte se trouve aussi dans le *Heetopades* ou Fables de *Vischnou Sarma*, p. 208 et suiv. de la traduction Angloise de Ch. M. Wilkins.

le devoir l'obligeant à ne point quitter son poste, elle n'avoit pu s'assurer d'où la voix provenoit : la sentinelle ajouta que, si le roi le souhaitoit, elle iroit à la recherche de cette voix.

Sur les ordres du prince, le zélé serviteur s'avance promptement vers la région d'où venoit la voix, et rencontre enfin une femme d'une grande beauté qui crioit : *Je m'en vais : quel est entre les hommes celui qui me fera revenir !* Il s'informe qui elle est, et quelle est la cause de ce cri. « Je suis, lui répond cette femme, la figure et la représen» tation de la vie du roi du Tabaristan. La vie de ce roi » étant parvenue à son terme, je m'en vais à l'instant. » Représentation de la vie du roi, reprit le messager, que » faut-il faire pour vous faire revenir ? Sentinelle, répon» dit la figure, si tu veux donner la vie de ton propre fils » en échange de celle du roi, je reviendrai immanqua» blement, en sorte que le roi vivra encore quelque temps » dans le monde, et ne mourra pas tout-à-l'heure. » Le serviteur du roi accepte la condition, et retourne chez lui pour en faire part à son fils, qui, prêt à se sacrifier pour son prince, part à l'instant avec son père pour se rendre au lieu où la figure les attendoit. Là le père lie son fils, prend le couteau et se dispose à le lui plonger dans la gorge, lorsque la figure le saisissant par la main, l'arrête et lui dit : « N'immole point ton fils ; Dieu, content de ta » bonne volonté et touché de compassion, vient de m'or» donner de rester encore une soixantaine d'années. »

Je supprime les détails et le surplus de cette aventure, tirée d'un roman moderne, mais qui a vraisemblablement une source plus ancienne, et tient évidemment à la

doctrine de la religion de Zoroastre. Je reprends la suite des observations de M. Ouseley.

« Il paroît, par le Dictionnaire nommé *Farhang Burhan-* » *kati*, que le même mot signifie un temple du feu, et » l'ange ou génie qui préside sur ce temple. Ainsi, par » exemple, nous y voyons qu'*ader goschasp* étoit en même » temps le nom d'un pyrée élevé par Guschtasp dans la » ville de Balkh, et le nom de l'ange chargé de la garde » du feu.

» Si donc, conclut-il, on ne rejette point l'autorité de » M. Anquetil, on sera probablement satisfait de l'expli- » cation que je donne de cette pierre. Je ne la présente » néanmoins qu'avec une extrême défiance..., et j'adopte- » rai avec empressement les corrections bien fondées que » l'on me proposera. »

En usant de la même réserve que M. Ouseley, j'observerai, 1.° que je n'aperçois rien dans la figure gravée sur cette pierre, qui oblige de la regarder comme une figure de femme ; 2.° que le globe que cette figure porte sur la tête, se retrouve sur le revers d'une médaille gravée dans mes Mémoires sur diverses antiquités de la Perse *(pl. VI, n.° 7)*: c'est celle de l'un des deux personnages qui gardent l'autel où brûle le feu sacré, et je pense qu'elle caractérise un prêtre du feu ; 3.° que le mot que M. Ouseley lit אתון *atoun*, me semble devoir être lu אתור *atour*, ou אתרו *atro*,

En effet, les deux dernières lettres de ce mot sont absolument semblables, et les monumens des Sassanides, que j'ai expliqués, ont prouvé jusqu'à l'évidence, que dans ce genre d'écriture le *vav* ו et le *resch* ר ne diffèrent point

le

le plus souvent l'un de l'autre. Le *noun* ן au contraire a une forme particulière, et ressemble assez bien à un clou dont la pointe seroit en haut.

Cette pierre gravée n'est pas la seule où j'aie remarqué le mot *atour;* je l'ai vu sur plusieurs autres où il est joint à d'autres mots, parmi les lettres desquels on reconnoît le *noun* ן avec sa forme particulière; ce qui ne permet pas de prendre pour un *noun* ן la dernière lettre de ce mot-ci, et force à y reconnoître un *vav* ו ou un *resch* ר. Je reviendrai sur ces autres monumens.

Mais, s'il faut lire *atour,* ou *atro,* quel sera le sens de ce mot? Je crois pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante.

Quiconque a lu attentivement les recueils liturgiques publiés par M. Anquetil, sous le nom de *Zend-avesta,* et dont l'authenticité ne sauroit être contestée de bonne foi, n'ignore pas que les trois ordres de la hiérarchie des Perses, les *herbeds,* les *mobeds* et les *destours,* sont tous compris sous le nom commun d'*athorné.* Ce nom, dont on a fait en pehlvi *assorné* (1), signifie, suivant les docteurs Parses, عبادت كنندكان, c'est-à-dire, *ceux qui adorent la divinité en lui rendant le culte qui lui est dû.* Mais il est essentiel d'observer que le mot *athorné,* qui est apparemment *pazend,* vient du zend *athréoué,* comme on peut le voir par deux textes rapportés par M. Anquetil[a]. Si donc on trouve ailleurs *etheorono*[b], *âthréouenâe*[c], *atheorono*[d], il faut regarder toutes ces formes comme des dérivés ou plutôt

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 115, note 3; tom. II, p. 93, note 6, et p. 163 et 295.

Mém. de l'Ac. des inscriptions, t. XXXI, pag. 304.

[a] *Zend-av. t. I, 2.e part. p. 115, note 3, et p. 280, note 1.*

[b] *Ibid. p. 93, note 6.*

[c] *Ibid. p. 163, note 1.*

[d] *Zend - av. t. II, p. 474.*

(1) C'est ainsi que de *pothré* l'on a fait en parsi *poser* پسر, fils; du zend *schodrao*, en pehlvi *schosser*, et en parsi *schasch* شاش, et *schaschèh* شاشه, urine. Ces exemples ne sont pas les seuls qu'on pourroit donner.

des inflexions grammaticales, dans lesquelles il entre un *noun* ן qui n'appartient pas à la racine (1).

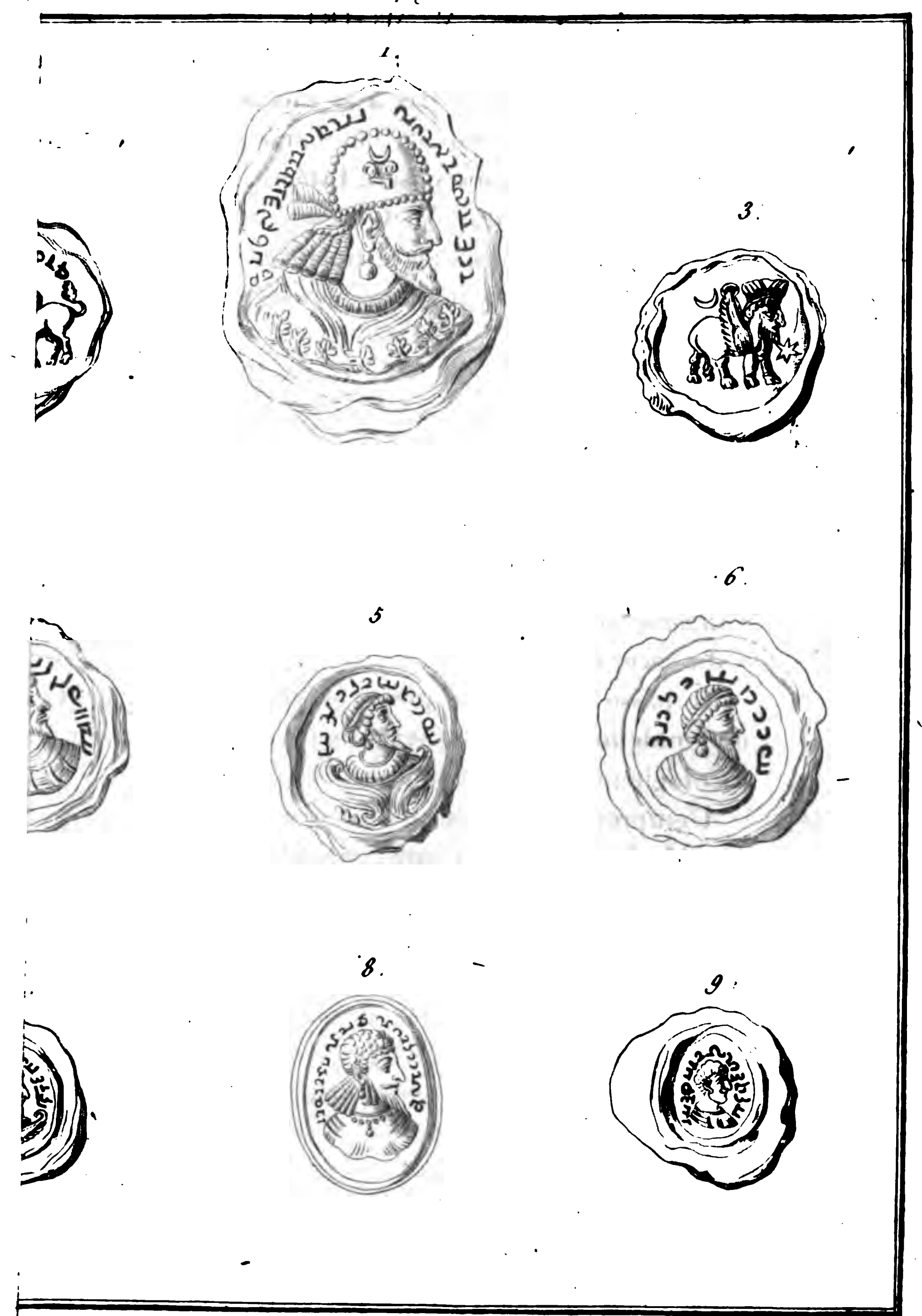
D'après cela, le sens de la légende de la pierre gravée publiée par M. Ouseley, sera l'*athorné Sapor*.

Je dois ajouter que M. Ouseley, à qui j'avois proposé cette conjecture dans une lettre du 26 août 1800, ne l'a pas désapprouvée; car, dans l'ouvrage qu'il a publié en 1801, sous le titre d'*Observations on some Medals and Gems bearing Inscriptions in pehlavi*, en expliquant la légende d'une autre pierre gravée qu'il attribue à un Khosrou, et où se
Page 27. lit le même mot *atour* ou *atro*, il dit que, quoiqu'il ne puisse pas déchiffrer toute cette légende, il y reconnoît cependant le mot אתון *atoun*, feu, ou אתרו *atrou*, ou אתור *atour*, ou אתרן *atorn*; « peut-être, ajoute-t-il, pour » *athorné*, personnage qui appartient à l'ancienne hiérarchie » du sacerdoce. »

Je passe à une autre pierre gravée, qui me paroît offrir un emblème pris de la mythologie, ou, si l'on veut, de la théologie mystique des Perses.

Pl. II, fig. 2. L'empreinte de cette pierre m'a été envoyée en 1800 par M. Münter, mon ami, membre distingué de l'académie royale des sciences de Copenhague, et aujourd'hui évêque de Zélande. Elle a été apportée du Levant par M. Akerblad, correspondant de l'Institut; c'est une calcédoine taillée en forme d'une moitié d'œuf. Elle représente un lion qui attaque un taureau : le taureau a sur le dos, vers la région des premières vertèbres dorsales, une boule

(1) *Voyez* le manuscrit du Vendidad Zend-pehlvi, écrit en caractères François par M. Anquetil, *pag. 162, ligne dern.*, et *pag. 163, ligne 4*: on y trouve *athréoûo*, en zend, et *assornèh*, en pehlvi.



Dessiné et Gravé par Miller

ou sorte de globe; et le lion, placé en face du taureau, s'élève sur lui et pose ses pieds de devant sur ce globe. Autour de ce groupe est une légende en caractères Sassanides. Commençons par l'examen de cette légende : elle est formée de deux mots dont le premier est sans difficulté מנוגיתר *minotchitr*, ou plutôt מנוגירת *minotchit*, corruption de *minotchetr;* car la lettre qui suit le *tau* ת, et qu'on pourroit, à la rigueur, prendre pour un *resch* ר, me paroît, d'après la comparaison de cette pierre gravée avec deux autres dont je parlerai plus loin, appartenir au mot suivant : le second mot a été lu par M. Tychsen de Rostock, יזדאן *iezdan* (1). Ce savant pensoit que le graveur, ou quelque seigneur Persan qui avoit employé les talens de l'artiste, avoit voulu, pour flatter un roi Sassanide, rappeler sur cette pierre la mémoire du prétendu auteur de la maison royale des Sassanides. Le globe que porte le taureau ne lui paroissoit point être cette masse adipeuse qui distingue l'espèce des bœufs de l'Orient; il le jugeoit analogue au globe qui orne la couronne ou tiare des rois Sassanides sur leurs médailles.

Quant à moi, je crois que le second mot de la légende doit se lire ainsi *yeliezdan* יליזדאן, mais que le graveur a oublié une lettre qui est ou le *iod* י, qui devoit suivre le *lamed* ל, ou le *zaïn* ז. Peut-être prononçoit-on *yelizdan ;* et alors il seroit facile de concevoir que le graveur eût omis un *iod* י qui ne faisoit que fonction de voyelle. Au reste, si je hasarde une conjecture qui peut paroître un peu hardie, c'est que j'ai à produire deux

(1) Lettre manuscrite de M. Münter, du 8 juillet 1800.

Pl. II, fig. 5 et 6.

autres pierres gravées, sur l'une desquelles on lit ce même mot *yeliezdan*, et sur l'autre, *yelized* ילִיזד; ce qui signifie, je crois, *héros divin*, et peut être regardé ou comme un nom propre, ou comme une épithète honorifique. Je développerai plus loin les motifs du sens que je donne à ce mot.

Je regarde ici le mot *minotchetr* comme un nom, et non pas comme une épithète signifiant *d'origine céleste;* sens qu'il a indubitablement dans les inscriptions de Nakschi-Roustam, dans celles de Kirmanschah et dans les légendes des médailles des Sassanides, parce que le second mot me paroît être au génitif. Je possède deux empreintes de pierres gravées Persanes, sur lesquelles on lit de même deux mots dont le second se termine par la finale *an :* sur l'une [a] je lis בלנדאי מאנידאן *balandaï manidan*, ou plutôt מאניכאן *manikan*, car *manek* est un nom usité parmi les Perses [b]; et sur l'autre [c], אלתכיר הוראמכאן *altekir houramgan* (1). Quand même il y auroit quelque incertitude dans la manière de lire ces légendes, il n'en est pas moins vraisemblable que chacune d'elles offre, comme celle qui nous occupe, le nom d'un personnage joint à celui de son père (2).

Au surplus, quelque parti que l'on adopte relativement

[a] Pl. II, fig. 7.

[b] Zend-av. t. I, 2.e part. n. p. 6; ibid. p. 26 et 38; t. II, p. 53.

[c] Pl. II, fig. 9.

(1) Peut-être faut-il lire אלתכי והונאמכאן *alteki vohounamégan*, c'est-à-dire, *fils de Bahman*, ou bien והוראמכאן pour הוראמכאן, *fils de Bahram*.

(2) J'ai déjà observé, dans mes Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, que la finale *an* semble indiquer le génitif, comme dans *Ardeschir-Babegan*, Ardeschir fils de Babec; *Bahram-Bahramian*, Bahram fils de Bahram; *Dara-Darhan*, Dara fils de Dara. Peut-être même, comme je le dirai plus loin, cette terminaison forme-t-elle des adjectifs patronymiques. Alors *Babegan*, *Bahramian*, *Sassanian*, seroient la même chose que بابکی, بهرامی, ساسانی, en persan et en arabe.

à la légende de la pierre gravée de M. Akerblad, qui est le sujet de cette discussion, il n'en résulte aucune lumière propre à faciliter l'explication de l'emblème que cette pierre nous présente. Nous sommes donc réduits, à cet égard, à des conjectures : j'en offrirai deux différentes ; c'est dire d'avance que ni l'une ni l'autre ne sont pleinement satisfaisantes.

Dans les ruines de Tchéhel-minar ou Persépolis, publiées par M. Niebuhr, on voit, *pl. XXIV A* du tome II, comme sur notre pierre gravée, un lion qui attaque un autre animal, et cet animal paroît être un cheval dont le front est orné d'une corne. M. Heeren l'a très-heureusement comparé avec l'âne sauvage des Indes décrit par Ctésias. Ici le lion attaque cet animal par-derrière, et non de face, comme il le fait sur notre pierre gravée. Je retrouve encore le lion sur la *planche XXV, fig. 3*, du même tome de M. Niebuhr : il est dressé devant une figure d'homme, qui, de la main droite, l'embrasse autour du cou, et saisit une des jambes de devant, et de la main gauche tient un poignard qu'il va lui enfoncer dans le ventre. C'est incontestablement la même figure qui est représentée, sous le n.° 146, dans Corneille le Brun, et ce voyageur n'a pas hésité à y reconnoître un lion. La comparaison de ces diverses figures avec d'autres où un homme est posé dans la même attitude devant un animal monstrueux, sorte de licorne ailée, et le perce pareillement de son poignard, me persuade que ces représentations sont des emblèmes de la victoire du bon principe ou des izeds sur Ahriman ou les dews, et que, par conséquent, le lion représente un dew, un suppôt d'Ahriman, ou Ahriman lui-même, et non pas

Ideen über den Handel... der vornehmen Völker der alten Welt, *t. II, p. 222.*

Voy. en Perse, pag. 274.

Voy. en Perse de Corn. le Brun, fig. 130. Voy. en Arab. de M. Niebuhr, pl. XXV, fig. e.

comme on pourroit le penser d'abord, Mithra ou un ized. Si cette conjecture est bien fondée, l'autre figure, celle du taureau, ne peut représenter qu'un ized, une créature du bon principe, ou le bon principe lui-même. Je me le persuade d'autant plus volontiers, que le taureau, dans les livres des Parses, n'est jamais employé, autant que je me le rappelle, que comme emblème d'une bonne créature. La bosse qu'il a sur le dos, vers les épaules, se retrouve sur les taureaux qui figurent comme présens ou comme victimes dans les processions que l'on voit sur les murs de Tchéhel-minar. M. Niebuhr en a fait précisément la remarque. « Le taureau qu'ils mènent a, dit-il, » un grand morceau de graisse sur le dos, comme toutes » les grosses bêtes à cornes en Arabie, dans l'Inde et en » Perse (1). »

Voy. en Ar. t. II, p. 108.

Dans la *figure A, pl. XXIV* de M. Niebuhr, que j'ai déjà comparée avec notre pierre gravée, l'animal attaqué par le lion n'est point un taureau, mais un cheval armé d'une corne. M. Heeren ne pense point que ces représentations des monumens de Persépolis renferment un sens caché et allégorique. Malgré l'opinion contraire de plusieurs savans, qui croient y voir des emblèmes de nations ennemies vaincues et subjuguées, et qui appuient leur sentiment sur l'usage de semblables symboles, observé dans les tableaux prophétiques de Daniel, une telle idée lui paroît trop opposée à la simplicité de l'ensemble de ces monumens. L'artiste, dans tous ces tableaux, n'a voulu,

Ideen über den Handel, *tom. II, p. 240 et 250.*

(1) *Voyez* aussi la collection des pierres gravées de M. Tassie, *pl. XIII, n.os 3151 et 3152.* Ces deux pierres gravées me paroissent Sassanides, et non Indiennes, comme le pense M. Raspe, *tom. I, p. 221.*

suivant lui, que représenter le roi comme un chasseur également hardi et heureux. M. Heeren, à l'appui de son opinion, observe qu'un chasseur le cède peu, dans l'esprit des Orientaux, à un brave guerrier, et que cela est conforme sur-tout aux préjugés nationaux des Perses, qui, dans leur plus haut degré de culture et de civilisation, conservèrent toujours pour la chasse le goût que leur avoit inspiré pour cet exercice leur première vie grossière et demi-barbare, et en firent même souvent l'objet principal de leur luxe. Il n'oublie pas de fortifier ces raisonnemens du témoignage puissant de cette inscription qui, suivant Strabon, étoit gravée sur le tombeau de Darius fils d'Hystaspe, où on lisoit entre autres choses : « J'ai » remporté le prix parmi les chasseurs; tout ce que j'ai » voulu, je l'ai pu. »

Strab. Geogr. p. 1062.

M. Heeren auroit pu ajouter à tout cela quelques traits de l'histoire des Sassanides, qui prouvent que ces princes s'exerçoient, comme les anciens monarques Persans, à lutter contre les animaux les plus féroces. Sans parler ici des chasses de toute espèce représentées dans la principale grotte du mont Bi-sutoun, et qui attestent la passion des Chosroès pour cet amusement, la vie seule de Bahram-gour fournit plusieurs traits qui viennent à l'appui de ce que je viens de dire. D'abord c'est, si nous en croyons Mirkhond, sa passion pour la chasse de l'âne sauvage, nommé گور *gour* en persan, qui lui avoit fait donner ce surnom. Selon le même historien, il ne l'emporta sur le rival qui avoit profité de son absence pour lui enlever la couronne, et refusoit de la lui remettre, qu'en lui offrant le défi suivant. Il fut convenu que l'on

Mém. sur div. antiq. de la Perse, p. 331.

placeroit la couronne royale entre deux lions affamés, et qu'elle demeureroit à celui des deux princes rivaux qui l'enleveroit du milieu de ces animaux. Bahram s'avance avec un cœur intrépide vers un des lions, lui saute sur le dos et commence à lui décharger sur la tête des coups d'une pierre dont sa main étoit armée. Au même instant, l'autre lion s'étant avancé vers Bahram, ce prince le saisit par les oreilles; puis il frappa les têtes de ces deux animaux l'une contre l'autre, jusqu'à ce que leur cervelle se répandît par le crâne et par les oreilles.

Dans des vers que je rapporterai plus bas et qui sont tirés du Schah-naméh de Ferdousi, il est parlé d'un roi de Perse appelé *Ardeschir, que Bahman,* y est-il dit, *a surnommé le héros dompteur de lions* يل شير شكير.

Douletschah Samarkandi, en traitant de l'origine de la poésie Persane, attribue à Bahram-gour les premiers vers Persans qui aient été faits. Ce fut à l'occasion de la victoire qu'il remporta dans une partie de chasse, en présence de sa maîtresse chérie, *Dilaram*, contre un lion. Il lutta corps à corps avec ce terrible animal; et ayant saisi ses deux oreilles, il les lia ensemble : fier de ce succès, il célébra son triomphe par un vers Persan auquel Dilaram répondit par un autre vers.

Wilken, Chrestom. Pers. à la suite de *Institut. ad fund. ling. Pers. p. 168.*

Le merveilleux qui règne dans ces récits n'empêcheroit pas qu'on ne pût y voir, en faveur de l'opinion de M. Heeren, une preuve du goût des rois de Perse pour la chasse des bêtes les plus féroces, et du prix qu'ils mettoient à les affronter, et à triompher, par l'adresse jointe à la vigueur, de la fureur de ces animaux; mais, si l'on fait attention à la manière dont les reliefs de Persépolis

nous

nous représentent des personnages debout et presque sans mouvement, plongeant le poignard dans le corps d'un animal dressé devant eux, et qui semble ne faire aucun effort pour se défendre ou leur échapper, on sera, je crois, peu disposé à voir dans ces tableaux des scènes de chasse, et l'on pensera plutôt que les animaux malfaisans sont ici comme fascinés et domptés par la puissance magique dont est armé leur vainqueur. Au reste, quand on admettroit l'opinion de M. Heeren relativement aux représentations conservées parmi les ruines de Persépolis, et que j'ai cru pouvoir rapprocher de celle qu'on voit sur notre pierre gravée, elle ne sauroit s'appliquer à cette dernière, à laquelle je reviens après cette digression.

J'ai déjà dit que, si le lion représente, comme je le crois, Ahriman ou un mauvais génie, le taureau doit être l'emblème d'un ized, d'un ministre d'Ormuzd. Ceci me conduit à penser que le taureau de notre pierre gravée, et le cheval attaqué par un lion sur la *planche XXIV A* de M. Niebuhr, pourroient bien être des emblèmes de Taschter, l'un des izeds de la pluie, qui, suivant le *Vendidad sadé*, a un corps de taureau et des cornes d'or; qui, selon les *Iescht sadés*, après avoir été uni pendant dix nuits au corps d'un jeune homme de quinze ans, s'unit ensuite pendant dix autres nuits au corps d'un taureau qui avoit des cornes d'or et des yeux brillans, et après cela prit encore pendant dix autres nuits le corps d'un cheval vigoureux, pur, qui avoit des oreilles d'or, une queue d'or et élevée (1). Taschter fut vaincu par un dew ennemi

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 10.

Ibid. tom. II, p. 419.

Ibid. p. 190 et 191.

(1) Observons que Bahram, le plus actif de tous les izeds, paroît aussi sous ces trois formes. *Zend-av. t. II, p. 288 et 290.*

de l'eau, appelé en zend *Épéoscho*, c'est-à-dire, *ennemi de l'eau*, et en pehlvi *Apewesch*. C'est peut-être ce dew, cet ennemi de Taschter, qui nous est offert ici sous la figure d'un lion. Je ne dois pas dissimuler néanmoins que, suivant les *Iescht sadés*, ce dew, quand il combattit le bon génie de l'eau, avoit pris la figure d'un cheval terrible, qui avoit les oreilles roides, le poitrail dur et inflexible, la queue forte, puissante et élevée, et que le Boundéhesch lui donne également la figure d'un cheval noir, et lui applique même le surnom d'*aspotchéré*, c'est-à-dire, à visage de cheval, d'*asp*, cheval, et de *tchehrèh*, visage. Au reste, cette diversité dans les emblèmes ne suffit peut-être pas pour faire rejeter cette conjecture. Si on l'admettoit, on pourroit aussi voir dans ces autres représentations, dans lesquelles un homme tue un lion ou un autre animal monstrueux, le même Taschter sous sa forme humaine, triomphant à son tour de son redoutable adversaire, le dew *Épéoscho*.

Zend-av. t. II, p. 191.

Ibid. p. 192 et 360.

Peut-être, au surplus, trouvera-t-on cette explication trop recherchée, et préférera-t-on la suivante qui me paroît plus simple.

Il n'est point d'être qui joue un rôle plus important dans la cosmogonie des Parses que le taureau, le premier des êtres créés qui ne fut pas le produit de l'union des deux sexes [a], mais qui dut sa production à l'action des deux principes, des deux auteurs du monde, *Peetiarèh Ahriman* et *Ormuzd* [b]. Il possède une ame raisonnable, puisqu'il a un férouër auquel on adresse des prières [c]. Il a été donné unique [d], et l'homme, les animaux, les végétaux, ont été produits par sa semence [e]. Or ce taureau fut la première

[a] *Zend av. t. I, 2.e part. p. 424; t. II, pag. 352, note.*
[b] *Ibid. p. 363.*
[c] *Ibid. p. 263.*
[d] *Ibid. p. 18, 319, 403.*
[e] *Zend-av. t. I, 2.e part. p. 87, 95, 201, 213; t. II, p. 163, 356; 363.*

victime des violences d'Ahriman. « Ce dew, cet ennemi » de tout bien, courut sur le taureau; il plaça le violent » Vérin et Boschasp, autres êtres malfaisans comme lui, » sur le corps du taureau, pour qu'ils le blessassent à la poi- » trine. Le taureau, ayant été frappé par celui qui ne veut » que le mal et par son poison, tomba sur-le-champ ma- » lade, rendit le dernier soupir et mourut. » Dans la cosmogonie du Boundéhesch, Kaïomorts, ou le premier homme, est toujours uni au taureau, et ne paroît faire qu'un avec lui jusqu'au moment de sa mort; car on y dit: « Dans le moment où le taureau unique mourut, Kaïo- » morts sortit de sa jambe droite de devant. Après sa » mort, sortit de sa jambe gauche de devant Goscho- » roun (1), qui étoit comme l'ame du taureau donné » unique. » Dans le *Vendidad sadé,* Goschoroun, parlant du chef des hommes, dit: « C'est ainsi qu'il sera pur, lui » qui est sorti d'une jambe. »

Zend-av. t. II, p. 352.

Ibid. p. 354.

Ibid. p. 356.

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 163.

Ceci, pour le dire en passant, me donne lieu de penser que cette figure emblématique que l'on voit sur quelques pierres gravées, et qui offre un taureau avec une tête d'homme et un diadème sur la tête, représente l'homme-taureau ou Kaïomorts, nommé par d'Herbelot *Caïoumarath,* et qui est l'origine de la première race des rois de Perse et même du genre humain. Le nom de *Kaïomorts* est une altération de son nom pehlvi *Gaïomard*, formé de *gaw* گاو, bœuf, et de *mard* مرد, homme. En zend, il se

Voy. en Ar. de M. Niebuhr, t. II, pl. XX, fig. B.

(1) Ce nom est, en zend, *guéosch oroné.* Il n'est pas difficile de reconnoître dans ces mots Zends les mots Persans گاو *taureau*, et روان *ame*. *Guéosch oroné* est donc la même chose que گاوروان *ame du taureau*, Voy. *Zend-av. tom. I, part. 2.e, p. 82, note 2.*

nomme *Guéémesch*, où l'on reconnoît *gaeem*, bœuf, et *meeschio*, homme, ou *guëiéhemérété*, où l'on reconnoît également *guéoné*, bœuf, et *mérété*, homme. Il est vrai que la figure dont je parle ici a des ailes; circonstance dont il n'est fait mention nulle part, que je sache, dans les livres des Parses, en parlant du premier taureau. Quoi qu'il en soit de ce caractère particulier qui peut-être a une signification qui nous est inconnue, je ne saurois renoncer à l'idée que cette figure représente l'homme-taureau, ou l'homme uni avec le taureau, Kaïomorts. M. Niebuhr a rapproché cette pierre gravée d'une figure colossale des ruines de Persépolis, qui représente un monstre ailé, avec les jambes, les pieds et le corps d'un cheval, et une tête d'homme ornée du diadème ou de la tiare. M. Heeren, qui pense que le corps est celui d'un lion, voit ici la représentation du *martichoras*, ou mangeur d'hommes, de Ctésias. Le seul caractère saillant qui rapproche la figure emblématique dont il s'agit, de la description du *martichoras* de Ctésias, c'est le visage d'homme que cet historien crédule attribue au monstre qu'il décrit sous ce nom; et quoi qu'en dise M. Heeren, je n'aperçois d'ailleurs aucune ressemblance entre les deux objets comparés. Au reste, comme la figure monstrueuse des ruines de Persépolis dont il s'agit, n'a certainement rien de commun avec le taureau, je pense que le rapprochement imaginé par M. Niebuhr n'a point de fondement. Reprenons l'histoire du taureau.

Zend-av. t. II, p. 452 et 453.

Voy. en Arab. t. II, pl. XX.

Ideen über den Handel, tom. II, p. 223.

Lorsqu'il eut succombé au poison des dews, et que Kaïomorts et Goschoroum furent sortis de ses jambes de devant, un grand nombre de végétaux sortit aussi de sa moelle, de ses cornes, de son nez, de sa poitrine, &c. Sa semence

Zend-av. t. II, p. 363 et 371.

fut portée au ciel de la lune (1). Quand elle y eut été purifiée, il fut formé de cette semence deux taureaux, l'un mâle, l'autre femelle, desquels sortirent successivement toutes les espèces d'animaux. Sur la pierre gravée que j'ai citée, on voit le croissant au-dessus de l'homme-taureau (2), et vers sa poitrine, une étoile qui peut bien être Mithra, *compagnon du soleil et de la lune, et qui existe toujours entre ces deux planètes* (3). Je ne doute point que ce ne soit Vénus, comme le dit Hérodote, dont le témoignage a été vengé, par Fréret et par M. Anquetil (4), des injustes critiques qui en ont été faites.

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 87 et 426; t. II, p. 17, 18, 245 et 913. Mém. de l'Ac. des inscript. tom XXXI, p. 423.

Observ. on some Medals, fig. 6 et 7.

Le corps du taureau fut reçu, par l'ordre d'Ormuzd, dans le Gorotman, séjour d'Ormuzd, des izeds et des saints, où les maux n'ont point d'accès, qui est tout bien, toute lumière, tout avantage. Non-seulement la production des végétaux et des animaux a été le fruit de la mort du taureau, mais c'est à cette mort, ou du moins à la réception du taureau dans le Gorotman, qu'est due la conservation des êtres, et, ce qui est encore plus remarquable, la conversion d'Ahriman à la fin du monde. Goschoroun, l'ame du taureau, adressant dans le *Vendidad sadé* ses plaintes à Ormuzd, et réclamant sa protection pour

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 418.

(1) De là le mot *maonghé gaotchéthré*, c'est-à-dire, *la lune qui garde le germe du taureau*. Le mot zend *maonghé* est l'origine du parsi ماه, la lune : *gaotchéthré* est composé, comme *minotchetr*, de *gao*, en parsi گاو, taureau, et *tchéthré*, en parsi تخم, semence. *Voy.* les Mém. sur div. ant. de la Perse, *p. 93*.

(2) Le croissant et l'étoile se voient sur plusieurs monumens des rois de Perse. *Voyez* M. Ouseley.

(3) *Zend-av.* t. II, p. 13; *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XXXI, p. 423. Mithra donne le soleil, la lumière; il réside sur le mont Albordj.

(4) C'est à Mithra que sont dus tous les genres de liaison et d'amitié entre les hommes. *Zend-av.* t. II, p. 226; *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XVI, p. 270, et t. XXXVII, p. 706.

l'homme contre les attaques des dews, dit expressément :

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 164. « Si le taureau qui a été créé le premier va au ciel, rien ne » diminuera sur la terre ; et lorsque la fin du monde sera » arrivée, le plus méchant des darvands sera pur, excel- » lent, céleste : oui, il deviendra céleste, ce menteur, ce » méchant ; il deviendra saint, céleste, excellent, ce cruel. » Ne respirant que pureté, il fera publiquement un long » sacrifice de louanges à Ormuzd. »

D'après cela, la blessure mortelle faite au taureau par Ahriman étant devenue la source de tous les biens et de la victoire définitive du bon principe sur le principe du mal, quel emblème convenoit mieux que celui-là pour une pierre gravée, destinée sans doute à servir d'amulette ou de talisman ? Cette explication, que je préfère à la première, me paroît laisser peu de chose à desirer.

A la suite de ces observations, je parlerai encore de quelques autres pierres gravées Sassanides, qui n'offrent que des têtes ou des bustes, mais dont les légendes méritent qu'on cherche à les déchiffrer.

Pl. II, fig. 2. La première appartient au cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. La tête qu'on y voit est coiffée du même bonnet que l'on observe sur les médailles de bronze d'Ardeschir et de Balasch, que j'ai publiées dans mes Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, et sur une pierre gravée de la collection du baron de Stosch, que M. Ouseley a expliquée, et qui représente Varahran ou Bahram Kirmanschah. Cette dernière a été publiée dans la collection *Tom. I, p. 66, n.° 673, et pl. XII.* de M. Tassie. Ce bonnet, d'ailleurs, est orné, sur les deux pierres que je compare, d'un caractère symbolique ou monogramme, que je n'entreprendrai point d'expliquer. La tête

de notre pierre gravée a une longue barbe, des moustaches, des pendans d'oreille, un diadème dont les extrémités sortent de dessous sa coiffure par-derrière; les cheveux pendent par-derrière sur le cou en plusieurs tresses. L'inscription ou légende me paroît formée des lettres suivantes :

ויר שחפוהריה ארתחשתרן רחמא פון

Vèd schahpouhrèh artahschetran dahma poun,

c'est-à-dire, « l'excellent Sapor, fils d'Artahschetr, de » la race de Dahman (ou du peuple céleste). »

Il n'y a, à proprement parler, de bien assuré dans la manière dont je lis cette légende, que les noms propres de *Sapor* et d'*Artahschetr;* mais, certain de la lecture de ces deux noms propres, dont les caractères sont bien formés, je n'ai pu me refuser au desir de rechercher l'interprétation de la légende entière.

Le premier mot de cette légende peut être lu *vid* ou *vèd;* ce mot, en pehlvi, veut dire *bon, excellent.* Dans le dictionnaire Pehlvi-Parsi rapporté de l'Inde par M. Anquetil, et publié dans le tome II du Zend-avesta, on lit, *veda, bèh*, excellent. Dans la première page du Boundéhesch, on trouve ces mots, *tchaguin anhouma veda vedin,* que M. Anquetil traduit ainsi, *sicut Ormuzd optimus et lex;* et dans le manuscrit même de M. Anquetil, *veda* est traduit en interligne par *bether,* mot Parsi qui répond au zend *venghoïao,* et veut dire *excellent* (1) ; au lieu de *bether,* on prononce

(1) Je trouve encore dans le *Boundéhesch* manuscrit de M. Anquetil, en caractères François, p. 195, *mandoumèh vedâh*, c'est-à-dire, *des choses excellentes. Bether* est la même chose que بهتر en persan.

et on écrit aussi *vither;* car dans le manuscrit du *Vendidad sadé* de M. Anquetil, écrit en caractères François, page 7, à la fin du premier *cardé* de l'*Izeschné,* je trouve les mots Zends *dahmëiao venghoïaho afritoësch* rendus en interligne par *dahman vither aferghan.*

Le nom de *Sapor* ne fait par lui-même aucune difficulté; il est écrit, comme en général sur les monumens Sassanides déjà connus, *schahpouhri;* mais il y a à la fin de ce mot deux traits qui ne forment, je crois, qu'un seul caractère, dont la valeur peut paroître incertaine. Je pense que c'est un *hé* ה, comme M. Ouseley l'a supposé dans une autre occasion. D'ailleurs, dans les inscriptions de Nakschi-Roustam, le *hé* ה est pareillement formé de deux traits. Je remarque, en outre, que cette lettre, qui exprime une légère aspiration, se met sans conséquence à la fin des mots après une voyelle, comme dans *véda* [excellent], que je trouve aussi écrit *védah* (1).

Vient ensuite le nom *artahschetran,* qui ne présente non plus aucune difficulté, la finale *an* indiquant, comme je l'ai dit ailleurs, le génitif : je dois cependant faire observer que l'*alef* א de la finale *an* אן manque ici, soit que le graveur l'ait omis par inadvertance, soit qu'il l'ait supprimé à dessein pour ménager l'espace qui commençoit à lui manquer.

Le reste de la légende demande à être examiné plus scrupuleusement. Les trois premières lettres sont incontestablement un *daleth* ד, un *heth* ח et un *mem* ם; la quatrième est un *alef* א, ce qui me paroît également hors de

(1) Je trouve de même *guénah* et *guéna, avesta* et *avestèh.* On lit *roumih* pour *roumi* [grec], dans le *Zend-avesta,* t. II, p. 422.

douze;

doute : ces quatre lettres forment le mot *dahma* דחמא.

Après cela, il y a un *pe* ף; puis, l'espace manquant tout-à-fait au graveur, il a ajouté au-dessous, et en caractères plus petits, la fin de ce mot. J'aurois eu bien de la peine à me déterminer sur la valeur de ces derniers caractères, si je n'avois observé d'autres légendes pareilles à celles-ci, qui se terminent par le mot *poun* פון. J'en donne deux ici, *Pl. II, fig. 4 et 8.* dont l'une ne laisse aucune incertitude. Éclairé par cette comparaison, je lis pareillement ici *poun*, et je reconnois dans ces petits caractères un *vav* ו et un *noun* ן.

Passons à l'interprétation de ces deux mots *dahma poun.* Je commence par le second. *Boun* en pehlvi signifie *racine, source, origine.* Dans le Vocabulaire Zend-Pehlvi, on lit, *bonem*, *boun* [racine, fondement]. Ce mot se retrouve dans le pehlvi *seroboun*, traduction du zend *éréthré*, et qui veut dire *de la tête aux pieds :* il est composé de *ser* [tête] et *boun* [racine, base]. On lit ailleurs, *pe angard to boun* *Zend-av. t. II, p. 99, n.° 1.* [depuis la fin jusqu'à l'origine]; *fargard pantchoun boun* [commencement du cinquième fargard]. Cette manière de s'exprimer revient très-souvent. Le mot *boun* se retrouve deux fois dans la première page du *Boundéhesch*, livre dans le nom même duquel ce même mot entre, et il est traduit en parsi par *bikh* بیخ [racine]. Il y a plus, le mot *boun* بون existe encore en ce sens dans le persan moderne, où il veut dire le *fond*, la *base*, le *fondement* d'une chose, le *stylobate* d'une colonne, la *matrice* d'une femelle. Ici on lit *poun* au lieu de *boun;* la substitution du *b* au *p* ou *f* dans le persan moderne a lieu également dans *papak*, que les Persans prononcent aujourd'hui *babek*, et dans *schapour*, qu'ils prononcent *schabour.*

Quant au premier mot *dahma*, c'est, je pense, le nom

de l'ized *Dahman*. Dans le commencement du *Vendidad sadé*, on lit : « J'invoque et je célèbre Dahman pur, qui » bénit le peuple et l'homme juste; Dahman, semence » forte, (membre) du peuple céleste, ized saint, pur et » grand (1). » Le texte porte : *Dahmeïao venghoïao afritoësch dehmeetche neresch eschéono oghreetche tekhméhé damoesch opemenehe eschéono eschehe rethoo*. Sur ce texte, M. Anquetil observe que *dahmeïao*, nom de l'ized *Dahman*, signifie proprement *créature, peuple;* et en effet, il traduit ensuite *dehmeetche neresch eschéono* par *le peuple et les hommes justes*, et *damoesch opemenehe* par *du peuple céleste* (2). Dans le Dictionnaire Zend-Pehlvi, *dehmo* est traduit par *peuple, production*, et ce mot a produit dans le pehlvi le mot *danm*, qui a la même signification. Il est donc prouvé que le même mot qui signifie *peuple, créatures, productions de Dieu*, est aussi le nom de l'ized Dahman. Je me persuade cependant que le dernier nom, originairement Pazend, est formé des deux mots *dahmo*, peuple, et *mino*, céleste (3). Je suis d'autant plus porté à le croire, que, dans la plupart des endroits où il est parlé de cet ized, il est nommé *membre du peuple céleste*, ou plutôt, *germe du peuple céleste*, du peuple dont les pensées sont élevées vers le ciel. L'ized Dahman a pour fonctions de recevoir des mains d'un autre ized nommé *Sérosch* les ames des justes, et de les conduire au ciel. C'est à lui qu'on adresse des prières pour obtenir la rémission des péchés commis par les défunts (4).

Zend-av. t. II, p. 443.

Ibid. tom. I, 2.e part. p. 172; t. II, p. 65. Voy. aussi *t. I, 2.e part. p. 371 et suiv.*

(1) *Zend-av.* t. I.er, 2.e part. p. 86 et 94. Les mêmes expressions sont repétées, *t. II, p. 65, 324, 335.*

(2) *Voyez* le man. du Vendidad en caractères François, *p. 7 et 10.*

(3) *Dahmo meenio* est une composition pareille à *Vohou meenio* (Bahman), et *Enghreh meenio* (Ahriman).

(4) *Dakhmo, dakhmem, dakhménanmtche*, en zend, *dakhmèh* en parsi

Je reviens aux deux mots *dahma poun*, qui, réunis ensemble, doivent signifier *de la race de Dahman*, ou *qui tirent leur origine de Dahman*, comme MINOTCHETR signifie *germe céleste; MIHIRDAD, donné par Mithra*, ou *don de Mithra; ENGHRE MEENIO, absorbé dans le mal:* car, dans tous ces composés, comme dans ceux du persan moderne, on place le conséquent avant l'antécédent, et l'on supprime tout autre signe de rapport. C'est ainsi que, dans deux autres légendes que j'ai déjà citées à l'appui de celle-ci, on lit *atour poun;* ce qui doit signifier *de race d'athorné.* Au reste, soit que l'on traduise *de la race de Dahman*, ou *de la race du peuple céleste,* en supposant, dans le second cas, qu'il y a ellipse de l'épithète *céleste*, le sens sera le même. Je ne dissimule pas cependant que je préfère la première supposition.

Des deux pierres gravées que je viens de citer à l'occasion de celle-ci, l'une offre une tête coiffée d'un simple bonnet, ornée de pendans d'oreilles et d'un collier, et ayant les cheveux liés et ramassés en un nœud par derrière; près de ce nœud est un croissant, et dans l'ouverture du croissant une étoile. Autour je lis les mots *atour poun* אתור פון, suivis encore d'un ou deux caractères, qui me paroissent pouvoir être le mot *bèh* בה [excellent], si commun sur les monumens Sassanides. Les lettres de cette légende sont d'une forme fort différente de celle qu'on leur voit sur les autres monumens expliqués jusqu'ici : je crois cependant être bien assuré de leur valeur. *Pl. II, fig. 4.*

[cimetière], viennent peut-être de la même racine, malgré la différence des lettres *h* et *kh*. Du moins je trouve peu admissible l'étymologie du mot *dakhmèh*, proposée par M. Anquetil, *Zend-av.* t. II, p. 588. En pehlvi, on dit *khazan* pour exprimer la même idée.

Pl. II, fig. 8. La seconde, qui appartenoit au roi de France, et qui *To. I, p. 67, n.° 674, et pl. XII.* a été publiée par M. Tassie, d'après lequel M. Ouseley l'a donnée sous le n.° 5, dans ses *Observations on some Medals*, est une améthyste d'un travail excellent. Elle représente un buste : la tête est ornée de pendans d'oreilles; elle a des moustaches et une longue barbe peignée avec soin; les cheveux, bouclés avec grâce sur toute la tête jusqu'aux oreilles, tombent en tresses sur le cou et entre les joues et les pendans d'oreilles. Autour du buste est une légende en caractères Sassanides bien formés et très-distincts. M. Ouseley y a lu d'abord le mot חוסלוי ou חוסלויה, *khosloui* ou *khoslouyèh*, qui lui paroît être le nom de *Khosrou* ou *Chosroès*, dans lequel le *resch* ר est changé en *lamed* ל; ce dont on a plusieurs exemples incontestables dans les inscriptions de Kirmanschah.

Pour admettre cette opinion, il faut supposer, comme l'a fait sans doute M. Ouseley, que la figure qui précède le *heth* ח n'est point une lettre, mais un simple ornement ou un symbole dont le sens nous est inconnu. Il faut, en second lieu, admettre que le nom de *Chosroès* étoit effectivement en pehlvi, ou du moins dans le langage des Sassanides, *hoslou* ou *khoslou*. J'ai été long-temps incertain sur le parti que je devois prendre par rapport à ces deux questions; mais, ayant découvert la véritable orthographe et l'étymologie du mot *khosrou* dans la langue Zende, je n'hésite plus à me ranger à l'opinion de M. Ouseley.

Le nom de *Khosrou* se trouve plusieurs fois dans les *Zend-av. t. II, p. 171.* *Iescht sadés*. Dans le treizième *cardèh* du *iescht* de l'eau, on lit : « Je fais izechné à l'eau qui a établi *Khosro*, roi » juste des provinces de l'Iran. » La même chose se lit

dans le cinquième *cardèh* du *iescht* de *gosch*[a]. Dans le vingt-neuvième *cardèh* du *iescht farvardin*[b], on lit : « Je » fais izeschné au saint férouër de kéen *Khosro* » ; et plus loin : « Je fais izeschné au saint férouër de ce fort *Khosro*, » qui a éloigné le dew Hesché. » Enfin, dans le grand *Sirouzé*, ou prières pour les trente jours du mois, au jour *ader*, je lis : « Je fais izeschné au (feu de) *ke khosro*, je fais » izeschné au var de *ke khosro* (1). »

[a] *Zend-av. t. II, p. 202.*
[b] *Ibid. p. 279.*
Ibid. p. 328.

Je donne en note le texte de ces passages, par où l'on voit que le nom de *Khosrou*, dont les Arabes ont fait *Kesra* كسرى, est en zend *heossreoue*, ou, avec une terminaison très-ordinaire dans cette langue, *heossreouengh*. Ce mot signifie *celui qui parle bien*, étant composé, 1.° de *HEO*, *HOU* ou *HO*, *bien*, *parfaitement*, qu'on retrouve dans *HORASCHTO*, *qui s'applique au bien*; *HOREODO*, *qui croît pur*, ou *excellent*; *HOKEREFESCH*, *qui a un bon corps*[a]; *HOUFRASCHMODAD*, ou en zend *HOUFRASCHODAETIM*, *donné bon (et étendu)*[b]; *HEOROUEDBIE*, *qui fait aller bien*, *en bon état*[c] (2), et qui est également usité en pehlvi, et a produit en parsi *KHOUB*

[a] *Ibid. p. 463.*
[b] *Ibid. tom. I, 2.e part. p. 225.*
[c] *Ibid. tom. I, 2.e part. p. 81.*

(1) 1.er texte. *Tanm iezete arsche erienanm dekhionanm kheschethrahe heankeremo HEOSSREOUE.* (*Iescht* manuscrit de M. Anquetil, en caractères François, *p. 174.*)

2.e *Tanm iezete arsch erienanm dekhionanm kheschethrae heankeremo* (ou *heandremo* (انـدرون) *HEOSSREOUE.* (*Ibid.* p. 202.)

3.e *Keousesch HEOSSREOUENGHO.....iezmede.* (*Ibid.* p. 266.)

4.e *Ankhrourehe HEOSSREOUENGHE iezmede peteschtate hesche deouehe.* (*Ibid.* p. 267.)

5.e *Keonem HEOSSREOUENGHEM iezmede. Verim HEOSSREOUENGHEM iezmede.* Ce dernier texte est traduit ainsi en pehlvi : *keh HOSSROUB iseme, ver HOSSROUB iseme.* (*Sirouzé* manuscrit de M. Anquetil, en caractères François, *p. 14.*)

(2) Voyez aussi *Hokérépethnanmtché* et *heomo*, Zend-av. *t. II, p. 262*, notes 5 et 10. On reconnoît dans ces deux mots composés, dont le premier signifie *le meilleur des corps*, et le second *mo pur*, le mot *ho* ou *heo*.

خوب [bon]: 2.° de *SREOUENGH, parlant,* qui vient de *SREOUE* en zend, *parler; SREOUETO, parole*[a]. *SREOUE* a produit en pehlvi *SEROUB, parole*[b]; et *HEOSSREOUENGHO* est traduit dans le Dictionnaire Zend-Pehlvi par *HOU SEROBOUSCH*[c]. En pehlvi, *HOBOÏN* signifie *bonne loi*, et est rendu en parsi par *HOUDIN*[d]. La terminaison Zende *ENGH* se change, en pehlvi et en parsi, en *ÈH*. Ainsi *VENGH* a produit *VÈH* et *BÈH, excellent; NEERIOSENGH* a produit *NARSÈH; ENGHREH MEENIO, Ahriman; VENGHEOUE MENENGHE, Bahman, &c.* Il est donc très-vraisemblable que le dernier caractère du nom de *Khosrou* est un *hé* sur notre pierre gravée, et qu'on doit lire *HOSLOUIÈH*. Il faut remarquer qu'en persan on écrit خسرو sans و après le خ, mais qu'ici il y a un و, ce qui est plus près de l'étymologie (1).

[a] Zend-av. t. II, p. 448.
[b] Ibid. p. 506.
[c] Ibid. p. 463.
[d] Ibid. p. 497.
Ibid. tom. I, 2.e part. p. 81.

Après *Khosrou* et avant les mots *atour* ou *atro poun*, se trouve un mot que je lis *mézèh* et que je traduis par *grand*. Il ne peut y avoir de difficulté dans la lecture de ce mot que relativement à la dernière lettre (2); mais cette lettre est visiblement la même que celle qui termine le mot *hoslouièh*. *Mézèh, mezengho*, et avec une *s* au lieu d'un *z*, *meso, mesao, meséiengho*, sont des mots Zends qui tous signifient *grand*. *Mezesté* ou *Mehesté*, qui est un des noms des disciples de Zoroastre, veut dire *excellent* ou plutôt *très-grand*.

Ibid. t. II, p. 453 et 454.
Ibid. tom. I, 2.e part. pag. 97, note 1.

Il paroît que, dans notre inscription, *mézèh* (3) et *atour*

(1) *Heossreoue* du zend a produit en pehlvi, *hosroub*, comme *sreoue* a produit *seroub* [parole], et comme *ho* ou *heo* a donné en parsi *khoub* [bon].

(2) Cette lettre, dont la forme ne m'étoit pas parfaitement connue, est formée de deux traits, tantôt détachés, tantôt unis; ce qui arrive aussi au *schin* ש, au *tau* ת et au *samech* ס, et augmente les difficultés de cette écriture.

(3) Je prononce *mézèh*, l'*iod* י ayant servi, je crois, en pehlvi, à exprimer l'*é* du zend. (*Mém. de l'Acad. des insc.* tom. XXXI, p. 383, note 14.)

ne forment qu'un seul mot. Le sens sera donc *Khosrou, de la race des grands athornés*, et non *Khosrou le grand, de race d'athornés.*

Je ne ferai plus mention ici que de deux pierres gravées. L'une, dont j'ai une empreinte, appartient à M. Dhermand, chef de la division des consulats au ministère des relations extérieures, et amateur éclairé des arts et des monumens de l'antiquité. Elle offre un buste dont la tête est coiffée d'un bonnet plat et très-simple, porte de la barbe et a des pendans d'oreilles. Autour on lit ces mots gravés fort lisiblement, אפסתאן יליזד *apestan yelized.* L'autre est une sardoine Orientale d'une couleur très-foncée, et se trouve à Aix dans le cabinet de M. Magnat. Elle m'a été communiquée par M. Fauris de Saint-Vincens, et M. Magnat m'a permis de la publier. Elle représente un buste porté sur deux ailes, emblème, je crois, du férouër. La tête est coiffée d'un bonnet plat, en forme de grande calotte, et a, comme la précédente, une longue barbe et des pendans d'oreilles. On lit autour bien distinctement cette légende, אפסתאן וליזדאן *apestan velizedan;* mais je crois que le graveur a substitué un *vav* ו à un *iod* י, et qu'il faut lire יליזדאן *yelizedan*, comme sur la précédente. Examinons le sens et l'origine des deux mots *apestan* et *yelizedan* ou *yeliezdan*. Le mot *apestan* se trouve aussi sur une cornaline jaune du muséum Britannique, publiée par M. Ouseley, dans l'*appendix* de son *Epitome of the ancient history of Persia*, et par M. Tassie. Sur cette dernière, on voit une figure de femme avec un petit enfant devant elle, qui est accoté plutôt qu'assis sur ses genoux: autour on lit חרמזדי אפסתאן; il y a encore quelques lettres en partie effacées. Ces deux

Pl. II, fig. 6.

Pl. II, fig. 5.

Tom. I, p. 67, n.° 680, et pl. XIII.

mots Sassanides doivent signifier *Hormuz fils d'Apesta* ou *Apestan*. Comme en persan *pestan* پستان veut dire *sein, mamelle*, et *abestan* آبستان *(femme) enceinte, grosse*, M. Ouseley a pensé que ce mot avoit rapport à l'état de l'enfant à la mamelle, qui est représenté sur cette pierre avec sa nourrice; mais les deux pierres de M. Dhermand et de M. Magnat où l'on voit le même mot, quoiqu'il n'y ait ni enfant ni figure de femme, sont peu favorables à cette explication. Pour moi, je crois qu'*apestan* est le même mot qu'*avesta* ou *abesta*, et que c'est le nom donné aux livres de Zoroastre, nom qui, comme l'a prouvé M. Anquetil, signifie proprement *parole*, mais a pu devenir le nom propre de quelque disciple de Zoroastre : il seroit même possible que ce nom eût été aussi celui d'un *ized* chargé de veiller à la conservation de l'Avesta. Il ne conviendroit pas d'opposer à cette conjecture que le nom de l'*Avesta* doit s'écrire par un *v*, et non par un *p* ou une *f*. Non-seulement on écrit aussi *Abesta*, et c'est ainsi que les Arabes, les Syriens et les Persans écrivent ce mot, le *v* étant changé en *b*, comme dans les mots suivans, *vimar* et *bimar*, *vèh* et *bèh*, *vahar* et *bahar*, *vi* et *bi*, *vina* et *bina* (1); mais d'ailleurs le *b* et le *p* ou *f* se substituent fréquemment l'un à l'autre. On l'a vu dans le mot *boun* et *poun*. Suivant le Burhan-kati, *zervan*, *zerban* et *zerfan* sont également le nom d'Abraham, en langue Pehlvie [a]; le mot *zaban* [langue] est écrit *zafan* dans le parsi de divers livres des Guèbres [b]. On écrit indifféremment *sépid* et *séfid* [blanc], *sependarmod* et *esfendarmod*, *marespand* et *mahresfand* [c], *nepi* et *nebirèh* [d]

Mém. de l'Acad. des inscr. t. XXXI, p. 353 et suiv.

[a] *Hist. rel. vet. Pers. p. 79.*

[b] *Mém. de l'Ac. des inscr. tom. XXXI, p. 353, note (l), et 354, note (m).*

[c] *Hist. rel. vet. Pers. p. 258 et 266.*

[d] *Mém. sur div. ant. de la Perse, p. 103.*

(1) Le docteur Hyde assure même avoir vu écrit *Afdesta* افدستا. (*Hist. rel. vet. Pers.* p. 332.)

[descendant],

[descendant], *fédré* en zend, *peder* et *abider* [f.] en pehlvi [père], ainsi que beaucoup d'autres que je pourrois citer: j'ai déjà fait cette observation (1). On peut douter si la finale *an* indique ici le génitif, et si le nom est *apesta* ou *apestan.* Sur la pierre publiée par M. Ouseley, ce nom étant précédé d'un autre nom *Hormuz*, on seroit porté à admettre la première supposition, et à traduire *Hormuz fils d'Apesta;* mais, comme on lit de même sur les deux autres pierres gravées, je suis plutôt porté à croire que le nom est *apestan*. Il faut observer que les Persans retranchent très-ordinairement le mot *fils* entre le nom du fils et celui du père, et disent, comme on peut s'en convaincre en lisant seulement quelques pages de Mirkhond, یعقوب لیث *Yacoubi-Leïth*, pour *Yacoub fils de Leïth* (2).

Zend-av. t. II, p. 451.

Le mot یلیزدان *yeliezdan* me paroît composé des deux mots یَل ou یِل, *brave, héros*, et یزدان, *génie, ange, Dieu.* Le mot یل est d'un usage fréquent dans le *Schah-naméh* de Ferdousi. Je ne citerai que ces vers, rapportés par M. Ouseley dans ses *Observations on some Medals*, p. 24:

ببابك چنين كفت از آن پس جوان
كه من پور ساسانم اى پهلوان
نبيره جهاندار شاه اردشير
كه بهمنش خواند يل شيركير

(1) Le *p* et l'*f* ont la même figure en pehlvi.

(2) *Voyez* la même chose dans le *Boundéhesch*, Zend-av. t. II, p. 421 et 422. Cette règle grammaticale est d'ailleurs reconnue par les grammairiens et les scholiastes. Il faut observer que le rapport des deux noms doit alors être indiqué par le *kesra* ajouté à la fin du premier.

سرافراز پور یل اسفندیار
زگشتاسب اندر جهان یادگار

que je traduis ainsi :

Le jeune homme dit ensuite à Babec : « O généreux guerrier, » je suis le fils de Sassan, le petit-fils de l'empereur Ardeschir, que » Bahman a appelé le héros dompteur des lions, fils glorieux du » héros Asfendiar, qui conserve dans le monde le souvenir de » Guschtasp. »

Quant au mot *iezdan*, il est bien connu : on peut donc traduire *Apestan fils de Yelized* (1). Que le mot *ized* entre en composition dans un nom propre, la préface du Sadder nous en offre un exemple dans *Pizen-ized*, nom d'un destour.

Hist. vet. rel. Pers. p. 434.

(1) Je soupçonne que la syllabe *an* formoit, dans la langue Sassanide, les noms ou adjectifs patronymiques : ainsi PEHLOU signifie *brave ;* PEHLOUAN, *un héros, un paladin, qui est de la race des braves ;* BABÉCAN, *qui est de la race de Babec.* En admettant cela, *an*, en pehlvi, répondroit à *oesch* en zend. Ainsi MAZDIESNAN répondroit à MAZDIEZNOESCH, et ne seroit point un pluriel, mais l'adjectif de *mazdiesn*, ce que les Arabes nomment اسم منسوب ; voilà pourquoi on ajoute quelquefois indifféremment *an* en persan, comme مسلمان pour مسلم, بامدادان pour بامداد. Alors *Apestan* a pu être un nom propre dérivé du nom de l'*Avesta*, et signifier, suivant son étymologie, *sectateur de l'Avesta.* Il seroit même permis de supposer que le mot *apestan* n'est point un nom propre, mais une épithète, dont le sens est *docteur* ou *ministre de l'Avesta.* Plus ce mot se rencontrera sur un grand nombre de pierres gravées, ou autres monumens, plus cette dernière conjecture acquerra de vraisemblance. *Yeliezdan* pourroit aussi n'être point un nom propre, mais être une épithète, qui signifieroit *de la race des héros divins.* C'est ainsi que *kéan* کیان est une épithète, et non le pluriel de کی, et que de là on forme کیانی. On dit de même *Aschek* et *Aschkan*, *Balasch* et *Balaschan*, *Schèhriar* et *Schèhriaran.* On trouve *Sassanian* comme singulier, ainsi que *Kéan.* حسن فیروزان, dans Mirkhond, veut dire *Hasan fils de Firouz.*

Peut-être ai-je déjà trop abusé de la patience des lecteurs, par tous ces détails dont les résultats sont de peu d'intérêt. J'arrêterai cependant encore quelques momens leur attention sur un objet différent, mais qui se lie à mon sujet, parce qu'il s'agit de l'étymologie d'un mot de l'ancienne langue des Perses.

Il n'est point permis de douter que le mot *satrape* ne soit d'origine Persane : on devroit en être convaincu, quand même aucune autorité positive des anciens écrivains ne nous en fourniroit la preuve. Mais Hérodote ne nous a point laissé ignorer que le mot *satrapie*, et par conséquent aussi le mot *satrape*, appartient à la langue des Perses, et Hésychius n'a point hésité à dire, Σατράπαι ἀρχηγοὶ, στρατηλάται· Περσικὴ δὲ ἡ λέξις, *SATRAPÆ præfecti bello, duces militares : vox est Persica*. Observons cependant que cet auteur a mal défini les satrapes; car leurs fonctions, comme satrapes, n'étoient point de commander les armées. Brisson a bien exposé leurs devoirs en ces termes : *Satrapæ ergò provinciis præerant, eorumque fidei et curæ provinciæ committebantur. Horum utique muneri et officio incumbebat provincialibus imperare, eorum utilitatibus prospicere, tributa cogere, primisque custodibus stipendia exsolvere, et quidquid insuper facto opus esset effectum dare.* Le mot σατράπης est donc mieux rendu par ἐπαρχὸς, et σατραπεία par ἐπαρχία, comme le fait Suidas, ou par χώρων ἄρχοντες, comme dans la lettre d'Artaxerce rapportée dans Esther, *chap. VIII*. Mais quelle est l'origine du mot *satrape* dans l'ancienne langue Persane ? La réponse à cette question seroit bien facile, et il n'y auroit aucun doute qu'on ne dût embrasser l'opinion de Pfeiffer et de Reland, qui retrouvent le mot *satrape* dans le

Herod. Hist. lib. I, cap. 192; lib. III, cap. 89.

Briss. de reg. Pers. principatu, p. 234.

Ibid. p. 241.

אחש *magnus*, et des deux mots Hébreux דר *commorans* et פנים *facies*, comme si le sens étoit *principes magni, stantes semper coram facie regis.* Au lieu de דר, d'autres ont supposé que l'on pouvoit y substituer דראי, *qui vident.*

Observ. sac. lib. XII, c. 13, in Crit. sac. t. VI, col. 1442. Drusius a rejeté avec raison ces étymologies ridicules; ce qui n'a point empêché le P. Thomassin d'en proposer une encore plus étrange. Il veut dériver *akhaschdarpanim* des trois mots Hébreux חָזָה *voir*, דור *demeurer* et פָּנִים *visage. Ita hi erunt*, dit-il, *principes majores, qui cum rege in interiore palatio versabantur; unde Esther*, I, 14: « *Septem principes* » *Persarum et Medorum, videntes faciem regis.* » Drusius avoit pensé que du mot *akhaschdarpan* ou *asdarpan* les Grecs avoient fait d'abord σαδράπαν, et ensuite, par le changement

Glossar. univ. Hebr., col. 39. de la terminaison, σαδράπης. Mais le P. Thomassin ne veut reconnoître aucune identité entre *akhaschdarpan* et *satrape:* ce dernier mot lui paroît venir de l'hébreu שמר

Grot. in Matth. c. XVIII, v. 10, in Crit. sac. t. IV, col. 567. Id. in Dan. c. III, v. 2, ibid. t. III, col. 659. *gubernator, moderator.* Grotius, qui observe fort à propos que Théopompe, cité par Photius, a dit ἐξατράπης au lieu de σατράπης, *propiùs ad Persicum idioma*, dit ailleurs que le mot *satrape*, qu'Hérodote et la plupart des écrivains Grecs regardent comme Persan, lui paroît devoir être plutôt Assyrien. Gaspar Waser, dans son commentaire sur le Mi-

Fol. 124, verso. thridate de Gesner, avoit adopté la conjecture de Drusius

Smegm. Orient. p. 76. sur l'identité des mots *akhaschdarpan* et *satrape.* Hottinger au contraire, reconnoissant ce mot pour être Persan d'origine, aimoit mieux le dériver d'*akhasch*, grand, et *darban* דרבאן, portier : il n'étoit pas éloigné d'ailleurs du sentiment de Grotius. Castell, dans les additions à son *Lexicon heptagl.* col. 3960, dérive *akhaschdarpan* d'*akhasch*, grand, et دربند qu'il explique par *serviteur*, explication forcée et peu

naturelle. Louis de Dieu adopte la même étymologie que Hottinger; mais il ne dit pas vaguement, comme lui, que *akhasch* veut dire *grand;* il dit positivement que, selon les lexicographes Persans, اخش signifie قيمت وارز *dignitas seu majestas, honor seu pretium.* Auguste Pfeiffer, dans l'ouvrage intitulé *Dubia vexata Scripturæ sacræ*, n'admet aucune des étymologies précédentes, et dérive le mot *akhaschdarpan* d'*akhasch*, qu'il rend par *præcellentia*, et de سترب *satrapa*, comme qui diroit, ajoute-t-il, *archisatrape :* il croit que le mot אחשדרב *akhaschdarb*, composé de ces deux-là, a formé au pluriel, en persan, *akhaschdarban* اخشدربان, et qu'on y a encore ajouté la terminaison du pluriel Hébreu pour en faire *akhaschdarpanim.* Cette dernière supposition est extrêmement hasardée. Au surplus, Pfeiffer n'a pour le mot سترب aucune autre autorité que celle de Castell. H. Reland, dans sa dissertation *De reliquiis veteris linguæ Persicæ*, dérive, comme je l'ai dit plus haut, le mot *satrape* du persan سترب, et il ajoute, *vide quæ nos ad vocem sacram* Akhaschdarpanim *dicemus;* ce qui indique qu'il croyoit qu'il y avoit quelque rapport entre ce mot et le mot *satrape :* mais je n'ai pas connoissance qu'il ait parlé ailleurs du mot *akhaschdarpanim.* Il n'en dit rien dans sa dissertation *De Persicis vocabulis Talmudis.* Hyde, comme le dit le même Reland, dérivoit *akhaschdarpan* de استربان *muletier;* mais Reland dit avec raison à ce sujet: *At quomodo* ἄρχοντες χώρων *custodes mulorum !*

Lud. de Dieu Critica sacr. ad Estheræ cap. 1, v. 1, p. 101.

Cent. IV, loc. 76, p. 797 de la 3.e édit.

Dissert. miscell. t. I, p. 233.

Dans la deuxième édition du Λείψανα *veteris linguæ Persicæ* de Burton, donnée par H. van Seelen, on ne trouve rien de nouveau à ce sujet, si ce n'est que van Seelen y répète l'étymologie de Waser. Rien n'est plus singulier que

l'opinion de M. Z. Buxhorn, qui, dans sa lettre *de Persicis Curtio memoratis vocabulis, eorumque cum Germanicis cognatione*, imprimée à la suite de la seconde édition de l'ouvrage que je viens de citer, prétend que le sens propre du mot *satrape* est *commandant maritime, amiral*, et dérive ce mot Persan des deux mots Allemands *SEE* ou *ZEE*, *mer*, et *TRABANT* ou *DRABANT*, *officier du roi* (1). Une pareille étymologie ne mérite pas même la critique. J. Simonis, dans son *Lexicon manuale Hebr. et Chald.* (2), paroît incliner pour l'opinion de Michaelis, et croit que le grec σατράπης n'est lui-même qu'une corruption de שאחדרבאן, شاهدربان, *le portier du roi.*

En effet, Michaelis, dans les *Supplem. ad lexica Hebr.*, a proposé cette étymologie, et je crois devoir rapporter ici ses propres expressions.

Pag. 64. *Ex hoc pro certo habeo, nomen muneris Persici natalibus esse Persicum. Varias variorum etymologias excerpsit, quem evolves, Simonis; ex his mihi verisimillima aut propè certa, quæ quatuor ultimas litteras* דרפן *confert cum* دربان ostiarium, *à* دار (lisez در), janua, *et* بان, observator, custos. *At primis tribus litteris* אחש *quid faciemus! Castellus quidem refert ad persicum* اخش, dignitas, majestas, honor, pretium; *verùm hanc dignitatis, majestatis, honoris significationem, ex solo sumptam*

(1) Voici les propres termes de Buxhorn: *Propriè autem et vi primæ originis notat præfectum mari. Et certè facile est in eo agnoscere nostrum* zee, *pro quo* zea *et* zaa *veteres Saxones, et contractè* za *Persæ dixerunt.* Trabant *vel* Drabant, *Germanis, Polonis, vicinisque populis, significat ministrum regium. Tales fuere primi Persarum satrapæ, rei maritimæ regum nomine præfecti. Tandem omnibus omnino præfectis regiis id nomen tributum est.*

(2) Je cite la troisième édition de ce dictionnaire, donnée par le savant professeur de Gottingue, M. Eichhorn,

Ludovico

Ludovico de Dieu, *ad Esther, I, 1, nec ipse in Lexico Persico habet Castellus, nec Meninski.*

Liceat quid suspicer profiteri : Persicum-ne nomen fuerit شهدربان *[schahdarban]*, regis ostiarius, *malè non à librariis, sed ab ipsis qui imperio Persico subfuerunt Judæis,* אחשדרפן *pro* שחדרפן *vel* שאחדרפן *scriptum et appellatum, ut in exoticis sæpè accidere solet! Græcum certè σατράπης ex* شهدربان *manifestè ortum, omissâ, quam Græci non rectè exprimere valent, litterâ* خ.

M. Théoph. Emm. Dindorf, dans son *Novum Lexicon linguæ Hebraïco-Chaldaïcæ*, rapporte l'opinion de Michaëlis, en observant cependant que J. Chr. Clodius, dans son *Lexicon selectum*, croit qu'en comparant le mot *akhaschdarpan* avec le mot Persan بنده *serviteur*, on doit entendre par-là, non un *portier*, mais un des *premiers ministres du roi*. Je ne cite pas le nouveau *Lexicon Hebr. et Chald. manuale* d'Ev. Scheidius, parce qu'il n'offre aucune nouvelle conjecture. On y voit seulement que Scheidius a pensé que *akhasch* signifioit *majestas regia;* il traduit le mot *akhaschdarpanim* par *præfecti regii, satrapæ; propriè, majestatis regiæ apparitores.*

Toutes ces étymologies du mot *akhaschdarpan*, si l'on en excepte celle de Michaelis, sont fondées sur la supposition que اخش, en persan, signifie *grandeur, majesté;* il est fâcheux que ce fondement soit ruineux. David Kimhi dit, il est vrai, sur la seule autorité de son père, que *akhasch,* en syriaque, signifie *grand;* mais une pareille autorité ne peut être d'aucun poids aux yeux de la critique. Louis de Dieu, suivi par beaucoup d'autres, assure que اخش, en

persan, veut dire *dignitas* ou *majestas*, *honor* ou *pretium* : mais Michaelis a bien remarqué que Castell n'avoit pas admis ces significations dans son Dictionnaire Persan, au mot اخش ; c'est qu'en effet les mots قيمت et ارز par lesquels, suivant Louis de Dieu lui-même, les lexicographes Persans expliquent le mot اخش, ne signifient point du tout *majesté*, *dignité*, *honneur*, mais seulement *valeur*, *prix*, *estimation*. C'est ce dont on peut s'assurer, en consultant les Lexiques de Castell et de Meninski (1). Si les mots جوهر اخش sont rendus dans Meninski par *une pierre d'un grand prix*, c'est par une ellipse semblable à celle dont nous usons en françois, quand nous disons *une chose de prix*.

A cette première réflexion ajoutons que, si la plupart des écrivains précédemment cités ont reconnu l'identité des mots *satrape* et *akhaschdarpan*, ils n'auroient pas dû dériver ce mot composé de *derban*, qui signifie *portier*, *garde de la porte*, cette fonction particulière du palais des rois n'ayant rien de commun avec celle des satrapes.

Quelle est donc l'étymologie du mot *akhaschdarpan*? Je le dérive de *KHSCHETR*, *ville*, *royaume*, *province*, et *BAN*, *gardien*.

1.° J'observe que la prononciation du mot אחשדרפן *akhaschdarpan* ne doit faire aucune difficulté. On sait, à n'en plus douter, que la prononciation de la langue

(1) Le *Farhang Serouri* dit aussi آخش معنی قیمت وارزنده باشد. Dans le *Farhang Burhan-kati*, de la traduction Turque, on lit : آخش آتش وزننده هر شیئك قیمتی وبهاسی معناسنه درکه ذکری تعبیر اولنور. Enfin le *Farhang Schoouri* dit : آخش فتح خاء معجمه ایله قیمت یعنی بها شمس فخری بیت در سلك مدحت تو بنگر که چون کشیدم دری که همت آنرا صد ملك نیم آخش

Hébraïque, telle qu'elle est déterminée aujourd'hui par les points voyelles, ne représente pas exactement l'ancienne prononciation de cette langue, et cela doit être vrai surtout pour les mots d'origine étrangère : ainsi, au lieu d'*akhaschdarpan*, on peut également prononcer, si l'on veut, *akhschedrepan* אחשדרפן.

2.° Si les Hébreux ont mis un *alef* avant le mot *khschetrban*, c'a été pour en faciliter la prononciation, comme font encore aujourd'hui les Arabes, quand ils empruntent d'une autre langue un mot qui commence par deux consonnes. Ainsi de κλίμα, ςόμα, ils font اقليم *iklim*, استوم *ostom*; de Συήνη, اسوان *Oswan*; de *Platon*, افلاطون *Aflatoun*; de πρᾶξις, ابركسيس *abracsis* (1), &c. Je ne doute point qu'il n'en soit de même dans le mot *akhaschteranim*, אחשתרנים, employé dans Esther, et que l'on traduit *muli*, *dromedarii*, *veredarii*, *cursores regii*; il me paroît dérivé de استر *mulet*, qui, sans doute, dans l'origine, se prononçoit *khsetr*. Le nom d'*Assuérus*, prononcé par les Juifs אחשורוש *akhaschvérosch*, mais qu'on peut prononcer אחשורוש *ahschorosch* ou *akhschorosch*, n'est autre que celui de *Xerxès* (2). Ce nom me paroît avoir été, en persan ancien, *khschethroesch* *Esth. cap. VIII, v. 10 et 14.*

(1) Dans les langues de la Perse, il en est de même des mots *sapandarmod* et *asfendarmod*, *asfendiar* ou *sepeante-veeriar*.

(2) Voici une liste de mots Zends, commençant par *khsch*, qui ont perdu le *kh* en passant dans le pehlvi et le parsi :

KHSCHÉFÉ, شب, nuit; *KHSCHOESCH*, شش, six; *KHSCHEETO*, *sched*, شيد, brillant; *KHSCHODRAO*, *schoser*, شاش, urine; *KHSCHETRO*, *KHSCHEED*, *SCHATHRAO*, *KHSCHEIO*, *schetr*, *schehr*, شه - شاه, roi, qui commande; *KHSCHEM*, *schir*, شير, lait; *KHSCHTOUM*, ششم, sixième; *KHSCHTAT*, *SCHEOSCHATE*, *satouned*, il va. (*Zend-avesta*, t. II, p. 442 et 449).

ou *khschethroueh*, le *th* étant changé en *h*, comme j'en ai donné plusieurs fois des exemples, et avoir signifié *royal* ou *roi*. Les Hébreux ont mis un *alef* au commencement, comme Aristophane a écrit ἐξαρξάν (1). C'est aussi par la même raison que Théopompe a écrit ἐξατράπην, au lieu de σατράπην.

Acharn. act. 1, scen. 3.

3.° La substitution du *daleth* au *tau* dans *khschedr* au lieu de *khschetr* ne peut arrêter personne. Les Persans disent aujourd'hui اردشیر *ardeschir* pour *artahschetr*; آذر *ader* [feu], pour *athro*. *Hamadan* همدان est l'ancien nom *Ecbatane*. Dans une multitude de mots, le *d* a pris la place du *t* ou *th*.

Zend-av. t. II, p. 469.

4.° Le mot *ban* بان signifie *gardien, qui veille, qui a soin*; il vient du zend *panm*, pehlvi *paneké* [protection]. Exemples : باغبان, *jardinier*, de باغ, *jardin*; مرزبان, *gardien d'une frontière; d'une province*, de مرز, *province, frontière*; اشتربان, *chamelier*, de اشتر, *chameau*; ستوربان, *bouvier*, de ستور, *bête de charge*; استربان, *muletier*, de استر, *mulet*; دربان, *portier*, de در, *porte*; شکله بان, *gardien de troupeau*, de شکله, *troupeau*, &c. J'ai déjà fait voir que le persan moderne substitue souvent le ب *b* au پ *p* du persan ancien.

5.° Puisque *khschethr, khschethre, khschethran*, signifie *roi*, il est plus que vraisemblable que le même mot a produit un dérivé qui a signifié *royaume, province*. J'ai déjà observé que le mot *khschethr* a produit, par diverses altérations, *schethr, khschehr, schèhr, schèh, schah, schir*; or, en persan, *schèhr* شهر signifie *ville* : ce mot se retrouve dans le zend *schoethro*, que, suivant toute apparence, on a aussi prononcé

Ibid. p. 445.

(1) M. Anquetil croit que ἐξαρξάν est pour *ez khschethran*. (Mém. de l'Acad. des inscriptions, *t. XXXI, pag. 437*.)

et écrit *khschethra*; aujourd'hui même شهربان signifieroit en persan, *gardien, préfet, commandant d'une ville. Khschetrban, schetreban*; a donc formé chez les Grecs σατράπης, ἐξατράπης, et chez les Hébreux, *akhschedrepan*.

6.° On ne doit point s'étonner que les provinces ou gouvernemens soient désignés sous le nom de *royaume*: c'est encore l'usage des Arabes, qui emploient le mot مملكة en ce sens; et Daniel, parlant des satrapes, dit que Darius avoit établi cent vingt satrapes dans toutes les provinces, והקים על מלכותא לאחשדרפניא מאה ועשרין די להון בכל מלכותא. Il emploie, comme on voit, le mot מלכותא *royaume*, dans le sens de *province* ou *satrapie*. *Dan. VI, v. 2.*

L'étymologie que je viens de donner, me paroît bien préférable à celle que M. Anquetil a proposée quelque part, en disant : « *Satrapa*.....répond à *satter paï* : c'est » ainsi que les Parses appellent le ciel des étoiles fixes, » qu'ils croient inférieur aux cieux des planètes. En Orient, » les vice-rois prennent quelquefois ce surnom, et ré- » servent au prince le titre de *khorschid paï*, c'est-à-dire, » *ciel du soleil* ». Il ajoute en note : « Le mot *satter paï* » peut encore signifier *sous l'étoile*, c'est-à-dire, *inférieur au* » *roi* (1). » *Mém. de l'Ac. des inscript. tom. XXXI, p. 416.*

Je finis ici ces observations, que j'aurois desiré abréger davantage, mais dont les détails m'ont entraîné plus loin que je ne me l'étois proposé. Je regretterai moins de m'y être livré, si l'on juge qu'elles peuvent être de quelque utilité.

Je joins à ce Mémoire, comme je l'ai promis, la copie

(1) A peine me paroît-il nécessaire de faire mention de l'opinion de quelques personnes qui croient que le mot *satrape* est une corruption du persan *marzban* مرزبان. (*Bibl. Or.* au mot *Marz.*)

exacte de la lettre adressée, de Kirmanschah, à M. de Choiseul-Gouffier, alors ambassadeur du roi de France à Constantinople, par M. de Beauchamps, le 14 mai 1787.

De Kermancha en Perse, le 14 mai 1787.

MONSEIGNEUR,

Il m'a paru, par la dernière lettre dont V. Exc. m'a honoré, et que j'ai reçue à mon départ de Bagdad, qu'elle desiroit d'anciennes inscriptions. J'ai eu l'honneur de lui répondre que j'avois commis pendant mon absence une personne qui, par un séjour de vingt ans à Bagdad, a acquis beaucoup de connoissance du pays, et qui pourroit exactement remplir les desirs de V. Exc. relativement aux antiquités de Babylone. Je ne manquerai pas, à mon retour, à sy uppléer, s'il reste encore quelque chose digne d'elle.

J'ai hésité, Monseigneur, si celles que j'ai visitées près de Kermancha, méritoient la peine que j'en fisse relation à V. Exc. Je ne m'y suis décidé que parce que j'ignore si les voyageurs Européens en ont fait mention. Chardin, dont j'ai le Voyage à la main, et que j'estime d'autant plus que je suis dans le cas de le confronter sur les lieux; Chardin, dis-je, en parle dans son neuvième volume, mais sur le rapport des Persans : ce voyageur philosophe n'a jamais passé à Babylone. L'autre motif qui m'a engagé à relever la description de cette antiquité, c'est une inscription qui m'a paru d'abord fort étrangère. Je suis maintenant assez au fait des écritures Orientales, pour les distinguer les unes des autres; mais les caractères que j'ai relevés, me sont inconnus : heureusement, à mon retour à la ville, il m'est venu dans l'idée de les confronter avec une médaille d'argent Parthe (1), qui m'est tombée depuis quelques jours sous la main. J'ai cru y reconnoître une identité de caractères, sur-tout cette lettre-ci à trois dents ש. J'ai pensé que l'écriture Parthe devoit être connue de

(1) C'étoit, sans doute, une médaille Sassanide.

nos médaillistes. Au reste, V. Exc. qui est versée dans la connoissance des antiques, jugera du tout, après que je lui en aurai fait un exposé succinct.

Kermancha est une petite ville dont j'ai relevé la latitude 34° 14', à soixante-dix lieues de Bagdad, située dans un joli vallon, à une lieue de montagnes assez hautes, nues, et dont la cime est encore actuellement couverte de neige. Au pied de la plus haute, jaillit une source d'eau considérable, limpide, qui, tombant par cascades, arrose cette jolie plaine. C'est là où est l'ancien monument dont je vais faire rapport à V. Exc., et que les gens du pays appellent *Takt-booston*, *Takt-rustam*; et même *Takt-cosrou* (1). Je crois que, dans le vrai, ils n'en savent rien. Les antiquités de Rustam sont assez communes en Perse : ce nom y est fameux, et Chardin prétend que c'est Hercule. Quoi qu'il en soit, (à) l'endroit dont je parle sont deux salles taillées dans le roc vif, en forme de portique, dont l'une est à peu près le double de l'autre.

La première a, à peu près, trente pieds sur chaque dimension, de même que depuis le sol jusqu'en haut qui est terminé en forme de voûte. Le fond du portique contient quatre figures. Au rez du pavé, l'on voit une figure colossale, montée sur un cheval proportionné à sa taille, tenant une lance à la main et un bouclier de l'autre; le tout en relief de trois quarts, de manière qu'il n'y a que l'épaule gauche du cavalier et du cheval qui tiennent à la roche. Son habit représente une cotte de mailles, et il a, à peu près, la tête couverte, comme on représente nos anciens chevaliers. Au-dessus de sa tête, règne un cordon en forme de corniche, qui sépare cette figure des trois autres qui sont au-dessus (2).

Ces trois figures sont aussi d'une grandeur au-dessus de la stature humaine, moins colossales cependant que le cavalier qui est au-dessous. Celle qui est au milieu représente probablement

(1) C'est-à-dire, en caractères Persans, تخت خسرو - تخت رستم - تخت بوستان.

(2) M. de Beauchamps joint à sa description un léger croquis de cette figure colossale, et des autres dont il parle dans la suite.

un souverain qui donne une coupe dont il sort de l'eau (en relief s'entend), à celle qui est à gauche, et qui, par sa contenance recueillie et modeste, a l'air d'être son vizir. La figure qui est à sa droite, représente une femme qui verse aussi un vase d'eau. C'est, à mon avis, une allusion aux sources voisines qui sortent de ce charmant endroit. Ces figures sont grotesques, assez mal faites, et à demi-relief: elles peuvent avoir sept à huit pieds de hauteur.

Les deux côtés de la salle représentent, sans ordre, d'un côté, une quantité de sangliers avec des chasseurs qui les poursuivent, et qui sont montés sur des éléphans; il y en a qui se précipitent du haut de la montagne. Le milieu est occupé par la représentation de quatre bateaux, dans deux desquels sont des hommes debout, tirant de l'arc. Dans les deux autres, il y a six joueurs de harpe composée de dix cordes. De l'autre côté, il y a également une chasse; mais ce sont des cerfs ou daims, poursuivis par des chasseurs montés sur des chevaux courant à toute bride. L'on y voit aussi des chameaux et des éléphans. A un des coins est un personnage à cheval, sur la tête duquel des esclaves tiennent un parasol; près de lui est une bande de chanteuses et de musiciennes. Cette salle ne contient aucune inscription. Toutes ces petites figures sont assez correctement sculptées; ce qui me feroit croire que les grandes, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir V. Exc., ont été mutilées.

La seconde salle, qui est plus petite, ne contient que deux figures de grandeur naturelle, à demi-relief, et qui occupent le fond du portique. A leurs côtés sont deux inscriptions gravées aussi dans le roc, à chaque angle et près du cintre du dôme de cette salle. J'ai peine à croire que quelque voyageur les ait recueillies, parce qu'elles sont assez difficiles à relever, et à huit ou dix pieds de hauteur. Le fond en est noir et humide. La première fois que je suis allé dans cet endroit, je ne pus en relever qu'une très-imparfaitement. J'y suis retourné, et j'ai fait venir un homme d'un village voisin, avec une poutre ou solive sur laquelle il s'est grimpé; et je lui ai fait râcler, avec un couteau, le dedans

des

des lettres, qui ont à peu près un pouce de longueur, et qui sont écrites assez profondément, de manière qu'il m'a été plus facile d'en prendre la copie. Mais j'ai été pressé en transcrivant, parce qu'il se formoit un orage et du tonnerre au-dessus de notre tête, et que les personnes qui m'y avoient conduit n'ont pas voulu attendre. J'ai été forcé de remonter à cheval et de regagner la ville à toute bride, après avoir traversé une rivière assez profonde. Nous ne sommes pas arrivés à temps : j'ai essuyé, un quart de lieue, une pluie et une grêle horribles ; à peine ai-je pu sauver mon journal de ce déluge. J'ai l'honneur d'en transcrire ici un extrait à V. Exc., et de copier de mon mieux ces deux inscriptions (1).

L'on voit encore, près de cette salle et sur le rocher, un relief, au-dessus de la principale source qui en sort. Il est composé de trois figures de grandeur ordinaire : la première représente un homme avec une massue à la main, et un rayon ou gloire autour de la tête, à peu près semblable à celle dont on environne celle de nos saints ; la seconde donne à la troisième une urne d'eau. Sous ces deux dernières est la figure d'un homme étendu, sur lequel elles ont les pieds (2).

Je laisse à V. Exc. à juger de quelle date est ce monument ; mais je ne dois pas oublier de dire, pour plus parfait éclaircissement, que, sur le frontispice de la grande salle, on voit deux anges couchés sur le cintre, avec des ailes très-bien faites et des mamelles, tenant un anneau à la main. Le haut du portique est terminé par un croissant de lune.

Je ne hasarderai aucunes conjectures qui, par mon ignorance de l'antiquité, ne pourroient que paroître fausses vis-à-vis d'un illustre voyageur, tel que V. Exc.

Il me semble, Monseigneur, que le R. P. Raphaël Gerowinski, préfet de nos missions de Mossul, et que j'ai eu le malheur de perdre inopinément, il y a environ deux mois, avoit commission de V. Exc. de lui rechercher des médailles. Je me croirois très-

(1) Ce sont les deux inscriptions que j'ai publiées.

(2) Aucun croquis de ce monument n'est joint à la lettre.

heureux, si je pouvois remplacer ce vertueux ami sur ce point. Les médailles sont actuellement rares et chères à Bagdad; les Arméniens les achètent pour leurs correspondans de Constantinople, qui les envoient en Europe. Je n'espère pas non plus, pour cette raison, faire fortune à Ispahan. Peut-être serai-je plus heureux sur ma route. J'en ai trouvé ici quatre en argent, que j'ai achetées peu de chose au-dessus du poids, avec quelques-unes en cuivre : je les crois Parthes la plupart. En général, comme je ne me connois pas en médailles, je n'acheterai que celles qui me paroîtront bien conservées. Si je trouve quelque autre objet d'histoire naturelle, tel qu'un petit morceau de cristal de roche que j'ai acheté aujourd'hui, et à travers lequel on voit distinctement une petite touffe de cheveux, je ne manquerai pas d'en faire l'acquisition pour V. Exc., et de le joindre aux coquilles que j'espère pouvoir faire ramasser, cet été, sur les bords de la mer Caspienne.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Monseigneur, de V. Exc.

Le très-humble et très-obéissant serviteur,
DE BEAUCHAMPS, vicaire général de Babylone,
et correspondant de l'Académie royale &c.

MÉMOIRE

Où l'on cherche à prouver que la Harangue en réponse à la Lettre de Philippe n'est pas de Démosthène.

PAR M. LARCHER.

C'EST sans doute une grande témérité d'entreprendre de détruire une opinion accréditée depuis plus de vingt et un siècles, et sur laquelle personne n'a formé jusqu'à présent aucune espèce de doute. Mais il n'en est pas des ouvrages d'esprit comme des biens, qu'on ne peut revendiquer après trente ans de possession non interrompue. Les productions de l'esprit ne sont pas du ressort de la jurisprudence, et les lois de la république des lettres ne peuvent fixer un temps, passé lequel il n'est plus permis de former de réclamation. Si cela n'étoit pas ainsi, comment auroit-on osé attaquer l'authenticité des lettres d'Amasis, d'Anacharsis, d'Hippocrate, d'Euripide, du Platonicien Chion d'Héraclée, de Phalaris et de Brutus, qu'Alde a rassemblées dans sa collection imprimée en 1499? Si le dessein que j'ai conçu eût été d'une aussi difficile exécution que l'entreprise de Jérémie Markland (1), qui tenta, en 1745, de prouver

Lu le 1.er Août 1806.

(1) *Remarks on the Epistles of Cicero to Brutus and of Brutus to Cicero, in a letter to a friend; with a Dissertation upon four Orations ascribed to Marcus Tullius Cicero, &c. by Jerem. Markland*, London, 1745, *in-8.°*

que les quatre oraisons de Cicéron, *Post reditum in senatu, Ad Quirites post reditum, Pro domo sua ad pontifices, De haruspicum responsis*, sont supposées ; entreprise renouvelée depuis, en Allemagne, par M. Wolf en 1801 ; je me serois bien gardé de destiner ce Mémoire à une lecture dans nos assemblées, parce qu'il n'auroit été possible d'en porter un jugement sain et solide qu'après un examen médité dans le silence du cabinet : mais, comme ce sujet ne présente pas les mêmes difficultés, je pense qu'il me sera d'autant plus permis de hasarder mon opinion, qu'il n'y a personne qui ne soit en état, même après une première lecture, de prononcer en dernier ressort sur l'état de la question. J'entre donc en matière.

Parmi les harangues de Démosthène, il s'en trouve qui ne sont pas de cet orateur : telles sont celle sur l'Halonèse, l'oraison funèbre des Athéniens qui périrent à la bataille de Chéronée, et le discours érotique. La plupart des critiques anciens et modernes sont d'accord là-dessus. Cependant Denys d'Halicarnasse, excellent juge en ces matières, loin de convenir que l'oraison sur l'Halonèse soit d'un autre orateur, croit y reconnoître toute la force et toute la véhémence de Démosthène. Il est vrai que cet orateur avoit fait une harangue sur ce sujet, et peut-être existoit-elle encore du temps de ce critique judicieux : mais, certainement, celle qu'on trouve sous ce nom dans les œuvres de cet orateur, ne peut être de lui ; et si Denys d'Halicarnasse eût eu celle-ci sous les yeux, auroit-il pu reconnoître pour un ouvrage de Démosthène une harangue dépourvue de raisonnement, qui ne présente aucun trait de cette éloquence mâle et austère qui, sans négliger les

grâces et les ornemens, lorsqu'ils s'offrent naturellement, n'en caractérise pas moins cet orateur? Y reconnoît-on ce citoyen zélé, qui brûle de soustraire sa patrie aux fers dont Philippe est près de la charger? Y reconnoît-on cet orateur qui, indigné, effrayé du sommeil léthargique des Athéniens, porte l'effroi dans leur ame, et les force à s'indigner eux-mêmes de leur lâche indolence et du péril où elle les précipite? Un tel orateur auroit-il, en finissant, apostrophé les Athéniens de cette manière basse et insultante? « Vous tous, Athéniens, qui montrez à Philippe » plus de bienveillance qu'à votre patrie, il faut que vous » périssiez, puisque votre cervelle est dans vos talons, et » non dans votre tête » (1). Une façon de parler si basse n'auroit-elle pas choqué la délicatesse d'un peuple si sensible au choix et à la noblesse des expressions? Ce peuple, qui ne pouvoit souffrir un terme qui, mis hors de sa place, détruisoit le rhythme et l'harmonie d'une période, n'auroit-il pas été révolté d'un tel langage? Une telle apostrophe, en un mot, ne l'auroit-il pas indigné, et n'auroit-il pas chassé honteusement de la tribune aux harangues celui qui auroit eu l'insolence de le gourmander d'une manière si basse et si insultante?

La plupart des critiques en ont porté le même jugement: c'a été, parmi les anciens, celui de Libanius, et parmi les modernes, celui de Wolf, dont l'autorité est, sur ces matières, du plus grand poids; et Lucchesini, qui a publié d'excellentes éditions de toutes les harangues de Démosthène concernant Philippe, n'a pas osé mettre celle-ci dans son recueil. Il est donc reconnu que la harangue sur l'Halonèse

(1) Περὶ Ἀλοννήσου, pag. 53, lin. 20, *ex edit. Lambini.*

n'est pas de cet orateur : aussi n'ai-je eu d'autre but, dans ce préambule, que de prouver que les oraisons qui portent son nom, ne sont pas toutes de lui. Si les critiques anciens et modernes rejettent presque tous unanimement ces trois oraisons, ils s'accordent néanmoins tous à regarder comme vraie celle qui fut prononcée à l'occasion de la lettre que Philippe écrivit aux Athéniens, pour se plaindre des contraventions qu'ils avoient faites aux traités. Pour se faire une juste idée de cette harangue, il faut donner un précis de la lettre de Philippe, dont elle est la réfutation.

Les Athéniens, réveillés de leur assoupissement par les discours véhémens de Démosthène, avoient enfin levé des troupes et avoient chassé de l'Eubée celles de Philippe, qui s'étoient emparées des principales villes de cette île ; ils firent ensuite passer en Thrace Charès, à la tête d'une puissante flotte, pour secourir Périnthe, dont ce prince avoit formé le siége. Le roi de Perse lui-même, gagné par leurs sollicitations, avoit fait entrer des renforts dans cette place.

Philippe, effrayé des mouvemens de ses ennemis, et voulant paroître ménager les Athéniens, dont il redoutoit la puissance, écrit à ceux-ci une lettre dans laquelle il tâche de les étourdir, en leur reprochant de prétendues contraventions aux traités, qu'il se vante d'avoir observés avec la plus scrupuleuse exactitude. Dans cette lettre, il mêle avec beaucoup d'art le vrai avec le faux ; il tire de l'un tout le parti possible, et donne à l'autre l'air de la vérité ; il présente adroitement des faits constans ou douteux, dont il déduit, à son avantage, des conséquences qui ne paroissent manquer ni de justesse ni de précision ; il

découvre et développe avec autant de force que de subtilité les injustices réelles ou apparentes des Athéniens, cache les siennes avec adresse, et montre avec habileté la modération et la bonne foi prétendue de ses procédés. Les plaintes et les menaces dont il use à propos, et qu'il fortifie par les raisonnemens les plus captieux, pouvoient retenir par la honte, ou par la crainte, ceux d'entre les Athéniens qui lui étoient contraires, et fournir des armes à ses créatures. Démosthène, craignant avec raison que cette lettre ne fît de fâcheuses impressions sur l'esprit de ceux qui en avoient entendu la lecture, monta à la tribune aux harangues, et la réfuta avec toute la force et l'énergie dont il étoit capable. Quoiqu'il n'eût pas eu le temps de se préparer et de méditer sa réponse, cependant, comme il connoissoit parfaitement les ruses et les subterfuges de Philippe, comme les sophismes de ce prince lui étoient familiers, et comme il s'étoit exercé depuis long-temps à l'art de la parole, il n'eut qu'à lâcher la bride à son imagination et à s'abandonner aux élans de son génie, pour détruire l'impression que cette lettre pouvoit avoir faite sur l'esprit des Athéniens, et pour les exciter à la guerre contre Philippe. Il l'écrivit dans la suite à tête reposée, et l'on est généralement persuadé que c'est celle qui est intitulée ὁ πρὸς τὴν Φιλίππου ἐπιστολὴν λόγος, *Discours en réponse à la lettre de Philippe.*

Après avoir lu cette réponse avec la plus scrupuleuse attention, et l'avoir long-temps méditée, je suis persuadé qu'elle porte des caractères évidens de supposition, que la véritable harangue n'est pas venue jusqu'à nous, et que celle qu'on voit actuellement parmi les œuvres de ce grand orateur, est l'ouvrage de quelque sophiste qui, s'étant

exercé sur le même sujet, en a imposé jusqu'à présent à la plupart des lecteurs. C'est ce que je vais tâcher de prouver le plus succinctement qu'il me sera possible, afin de ne point abuser de la patience de ceux qui me font l'honneur de m'écouter. Voici donc les trois points que je m'engage de prouver : 1.° l'auteur de cette harangue ne répond point aux objections de Philippe; 2.° il répète souvent, et presque toujours dans les mêmes termes, ce qui avoit été dit dans les harangues précédentes; 3.° son style est différent de celui de Démosthène, et même il emploie des termes qui n'étoient pas usités dans le siècle de cet orateur.

Tourreil avoit senti la force des deux premières raisons, et il avoit tâché d'y répondre. Je n'ai plus actuellement sa traduction, et il y a plus de quarante ans que je ne l'ai lue. Je me rappelle néanmoins que sa réponse me fit alors une assez forte impression, et que je restai persuadé que cette oraison étoit du véritable Démosthène; mais, maintenant que les années ont mûri mon jugement, je suis pleinement convaincu qu'elle est d'un sophiste qui a voulu faire passer sous un nom respectable une foible déclamation à laquelle personne n'auroit fait le plus léger accueil, s'il l'eût publiée sous son véritable nom.

1.° Démosthène n'auroit pas manqué de répondre aux sophismes de Philippe, de faire remarquer aux Athéniens la foiblesse de ses raisonnemens, et de la leur faire, pour ainsi dire, toucher au doigt, afin de les engager à se tenir perpétuellement sur leurs gardes. Cela lui auroit été d'autant plus facile, qu'il excelloit dans l'art du raisonnement et dans celui de présenter ses pensées de la manière la plus

propre

propre à faire impression. Il auroit aussi répondu aux objections de ce prince, et cela étoit de la plus grande importance. Le faux Démosthène n'a fait ni l'un ni l'autre. Tourreil prétend que ces objections étoient si pressantes, que, comme il n'étoit pas possible de les réfuter, l'orateur se contente de faire regarder adroitement la lettre de Philippe comme une déclaration de guerre, et d'exciter les Athéniens à se défendre.

La harangue sur l'Halonèse, attribuée par quelques-uns à Démosthène, et par d'autres, avec plus de raison, à Hégésippe, et qui roule sur le même sujet, fait voir que les raisons de Philippe n'étoient pas invincibles. Cet orateur, quel qu'il soit, les a réfutées avec succès. Eh! qu'auroit-ce donc été, si un orateur dont la logique égaloit l'éloquence, en eût entrepris la réfutation? On ne peut disconvenir qu'il ne fût absolument nécessaire de détruire ces raisons, qui étoient capables d'éblouir les Athéniens par l'air de vérité que Philippe avoit su leur donner, l'adresse avec laquelle il les avoit présentées, et les couleurs brillantes dont il les avoit parées. Au lieu de répondre à ces raisons, le prétendu Démosthène fait un discours sans suite, sans liaison, et qui n'est qu'un misérable centon ou ramas indigeste de périodes tirées de ses précédentes harangues et liées mal-adroitement ensemble, dont les Athéniens devoient avoir les oreilles tellement rebattues qu'ils devoient en être excédés. Reconnoît-on à ces traits cet orateur dont l'éloquence rapide renverse tout ce qu'elle rencontre sur son passage, et que Philippe redoutoit encore plus que les armes des Athéniens? Mais je m'aperçois que j'anticipe sur la seconde raison, je veux dire, sur les répétitions que

je me crois en droit de reprocher au prétendu Démosthène.

2.° Le sophiste, quel qu'il soit, qui a emprunté le nom de cet orateur, répète souvent, et dans les mêmes termes, ce que le véritable Démosthène avoit dit dans les harangues précédentes. M. de Tourreil en convient de bonne foi, et cependant il ne croit pas cette raison assez forte pour faire regarder cette harangue comme supposée. Mais croira-t-on que Démosthène ait eu assez peu de moyens pour ne pas trouver des expressions neuves au défaut de raisons? Dire que la matière étoit épuisée, c'est méconnoître les ressources du génie et celles de la langue la plus riche et la plus féconde qu'aient jamais parlée les hommes. Ces raisons peuvent être au fond les mêmes; mais la manière de les exprimer et de les présenter, ainsi que l'arrangement des termes, leur donnent quelquefois un air de nouveauté qui non-seulement plaît, mais encore frappe d'étonnement et d'admiration. Eh! quel autre orateur a mieux varié ses expressions? Pourra-t-on jamais se persuader qu'il se soit abaissé à prendre des phrases de côté et d'autre dans ses harangues précédentes, pour en faire un assez grossier tissu? On reconnoît ici le travail pénible et infructueux d'un misérable sophiste qui, trouvant ce sujet beau, grand, et capable d'échauffer un homme de génie, a voulu essayer ses forces et donner des preuves de ses talens. Si cet orateur se fût répété quelquefois dans des harangues d'une longue haleine, telles, par exemple, que celles pour la Couronne, contre Leptine, contre Midias, ou sur les prévarications d'Æschine dans son ambassade, on pourroit peut-être n'en être pas choqué: mais l'on ne peut s'empêcher de l'être, lorsque

ces répétitions se rencontrent dans une harangue qui ne contient que deux pages et demie dans l'édition d'Alde *in-folio*, ou sept à huit pages, de vingt-six lignes chacune, d'un petit *in-8.°*, tel que l'édition publiée à Venise par Feliciano; ce qui les fait ressortir davantage.

Mais, comme on ne me croiroit peut-être pas sur parole, je vais présenter quelques-unes de ces répétitions, que je choisirai sur un très-grand nombre d'autres, persuadé qu'elles suffiront pour mettre un lecteur non prévenu à portée de juger avec connoissance de cause.

J'emprunte le premier exemple de la seconde Olynthienne, *page 13, ligne pénultième* de l'édition de Benenatus, imprimée à Paris en 1570, *in-folio*. Démosthène ne dissimule pas, en général, « que les forces de la Macédoine, » réunies à celles des pays conquis par Philippe, ne soient » considérables.... Si l'on y joint un autre pays, quelque foible qu'il soit, cette augmentation de puissance » peut faire pencher la balance en sa faveur. Mais, en » elle-même, cette puissance est sans force; elle pèche par » beaucoup de côtés; et ces guerres et ces expéditions qui » pourroient faire regarder Philippe comme un grand » prince, ont rendu son royaume encore plus foible qu'il » ne l'étoit de sa nature. »

Ὅλως μὲν γὰρ ἡ Μακεδονικὴ δύναμις καὶ ἀρχὴ, ἐν μὲν προσθήκης μέρει, ἐστί τις οὐ σμικρά..... καὶ ὅποι τις ἄν, οἶμαι, προσθῇ κἂν μικρὰν δύναμιν, πάντ' ὠφελεῖ. Αὐτὴ δὲ καθ' αὑτὴν ἀσθενὴς καὶ πολλῶν κακῶν ἐστὶ μεστή· καὶ γὰρ οὗτος ἅπασι τούτοις, οἷς ἄν τις μέγαν αὐτὸν ἡγήσαιτο, τοῖς πολέμοις καὶ ταῖς στρατείαις, ἔτ' ἐπισφαλεστέραν αὐτὴν, ἢ ὑπῆρχε φύσει, κατεσκεύακεν ἑαυτῷ.

Pag. 13, lin. penultimâ.

Le faux Démosthène s'est non-seulement approprié cette phrase, mais encore presque tous les termes dont s'est servi le véritable Démosthène. « En général, dit-il, les » forces de la Macédoine, jointes à celles des pays conquis » par Philippe, peuvent lui donner de l'avantage et faire » pencher la balance en sa faveur : mais, par elle-même, » elle est foible, et, si l'on considère la masse énorme des » projets de ce prince, elle est méprisable ; de plus, par » ses guerres, par ses expéditions et par tout ce qui pourroit » le faire regarder comme un grand prince, il l'a rendue » encore plus foible. »

Pag. 89, lin. 34. Ὅλως μὲν γὰρ ἡ Μακεδονικὴ δύναμις, ἐν μὲν προσθήκης μέρει, ῥοπήν ἔχει τινὰ καὶ χρῆσιν· αὐτὴ δὲ καθ' αὑτὴν ἀσθενής ἐστι, καὶ πρὸς τηλικοῦτον ὄγκον πραγμάτων εὐκαταφρόνητος· ἔτι δὲ αὐτὴν οὗτος αὐτὸς τοῖς πολέμοις, καὶ ταῖς στρατείαις, καὶ πᾶσιν οἷς ἄν τις μεγάλην εἶναι νομίσειε, σφαλερωτέραν αὑτῷ πεποίηκε.

Démosthène continue : « Ne croyez pas, Athéniens, » que ce qui plaît à Philippe plaise aussi à ses sujets. Il » ne desire que la gloire, il ne recherche que la gloire ; et » s'il ne peut réussir dans des projets qu'aucun roi de » Macédoine avant lui n'avoit osé exécuter, qu'en s'expo- » sant aux travaux de la guerre et aux dangers inséparables » des combats, il préfère cette gloire à une vie douce et » tranquille. Quant à ses sujets, ils n'ont aucune part à » cette gloire : traînés de côté et d'autre dans de lointaines » expéditions, ils sont accablés de fatigues, ils en sont » excédés ; d'autant plus malheureux, qu'ils ne peuvent » vaquer aux travaux de la campagne, à leurs occupations

» ordinaires, et qu'ils ne peuvent se défaire de ce qu'ils » ont acquis, parce que la guerre les force à tenir leurs » ports fermés. On pourra aisément juger, par cet exposé, » de la manière dont la plupart des Macédoniens sont » affectés à son égard. »

Μὴ γὰρ οἴεσθε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς αὐτοῖς Φίλιππόν τε χαίρειν, καὶ τοὺς ἀρχομένους· ἀλλ' ὁ μὲν δόξης ἐπιθυμεῖ, καὶ τοῦτο ἐζήλωκε, καὶ προῄρηται πράττων καὶ κινδυνεύων, ἂν συμβῇ τι, παθεῖν, τὴν τοῦ διαπράξασθαι ταῦτα, ἃ μηδεὶς πώποτε ἄλλος Μακεδόνων βασιλεὺς, δόξαν ἀντὶ τοῦ ζῆν ἀσφαλῶς ᾑρημένος· τοῖς δὲ, τῆς μὲν φιλοτιμίας τῆς ἀπὸ τούτων οὐ μέτεστι· κοπτόμενοι δὲ αἰεὶ ταῖς στρατείαις ταύταις ταῖς ἄνω τε καὶ κάτω, λυποῦνται καὶ συνεχῶς ταλαιπωροῦσιν, οὔτ' ἐπὶ τοῖς ἔργοις, οὔτ' ἐπὶ τοῖς αὐτῶν ἰδίοις ἐώμενοι διατρίβειν, οὔθ' ὅσ' ἂν πορίσωσιν οὕτως ὅπως ἂν δύνωνται, ταῦτ' ἔχοντες διαθέσθαι, κεκλεισμένων τῶν ἐμπορίων τῶν ἐν τῇ χώρᾳ διὰ τὸν πόλεμον. Οἱ μὲν οὖν πολλοὶ Μακεδόνων πῶς ἔχουσι Φιλίππῳ, ἐκ τούτων ἄν τις σκέψαιτο οὐ χαλεπῶς. Pag. 14, lin. 10.

Voyons maintenant le prétendu Démosthène : s'il est un peu plus court, il n'en emploie pas moins la plupart des mêmes expressions. « Ne croyez pas, dit-il, ô Athé- » niens, que ce qui plaît à Philippe plaise aussi à ses » sujets : l'un ne desire que la gloire, les autres que leur » sûreté : l'un ne peut obtenir cette gloire sans péril ; » les autres *n'ont pas besoin de se consumer de fatigue* et » de s'exposer pour lui chaque jour aux dangers, tandis » qu'ils laissent dans leurs foyers leurs enfans, leurs femmes » et leurs pères. On pourra voir, par cet exposé, comment » la plupart des Macédoniens sont affectés à son égard. »

Pag. 89, lin. antepenult. Μὴ γὰρ οἴεσθε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς αὐτοῖς χαίρειν Φίλιππόν τε καὶ τοὺς ἀρχομένους· ἀλλ᾽ ἐννοεῖσθε, ὡς ὁ μὲν ἐπιθυμεῖ δόξης, οἱ δὲ ἀσφαλείας· καὶ αὐτῷ μὲν οὐκ ἔστι τυχεῖν ταύτης ἀκινδύνως· οἱ δ᾽ οὐδὲν δέονται, καταλιπόντες οἴκοι τέκνα, γονεῖς, γυναῖκας, φθείρεσθαι, καὶ καθ᾽ ἑκάστην ἡμέραν κινδυνεύειν ὑπὲρ αὐτοῦ· ὥστε, τοὺς μὲν πολλοὺς τῶν Μακεδόνων, ἐκ τούτων μὲν ἄν τις ἴδοι πῶς διάκεινται πρὸς τὸν Φίλιππον.

Démosthène ne dissimule pas aux Athéniens, dans la seconde Philippique, qui est la seconde Olynthienne des éditions ordinaires, la force, la puissance et la prospérité de Philippe, le nombre de ses alliés, de ses guerriers, de ses ports, de ses places fortes; mais, en convenant de tous ces avantages et de bien d'autres encore dont il s'est assuré, on auroit tort de penser qu'il se soutiendra toujours par la force. « Il est vrai, ajoute-t-il ensuite, que » lorsque la puissance est fondée sur l'amour des peuples » et que les alliés ont le même intérêt à soutenir la guerre, » la fatigue et les revers ne les découragent pas; rien ne » peut les faire changer de parti : mais, lorsque la grandeur » d'un homme n'est l'ouvrage, comme celle de Philippe, » que de l'ambition et de la mauvaise foi, le premier » prétexte, le moindre échec, suffisent pour l'abattre et la » dissoudre; car il n'est pas possible, Athéniens, non, il » n'est pas possible qu'un homme injuste, qu'un imposteur, » qu'un parjure ait des succès constans. Il peut bien trom» per une fois et réaliser par hasard une partie de ses » espérances; mais bientôt il se démasque, et l'édifice de » sa grandeur s'écroule à l'instant. »

Pag. 12, lin. antepenult. Ὅταν μὲν γὰρ ὑπ᾽ εὐνοίας τὰ πράγματα συστῇ, καὶ πᾶσι ταὐτὰ συμφέρῃ τοῖς μετέχουσι τοῦ πολέμου, καὶ συμπονεῖν, καὶ

φέρειν τὰς συμφορὰς, καὶ μένειν ἐθέλουσιν οἱ ἄνθρωποι· ὅταν δ' ἐκ πλεονεξίας καὶ πονηρίας τις, ὥσπερ οὗτος, ἰσχύσῃ, ἡ πρώτη πρόφασις καὶ μικρὸν πταῖσμα ἅπαντα ἀνεχαίτισε καὶ διέλυσεν.

Le faux Démosthène dit aussi : « Lorsqu'une puissance » est fondée sur l'attachement sincère des alliés, et lors- » qu'ils ont tous le même intérêt de continuer la guerre, ils » restent fidèles au parti qu'ils ont embrassé : mais, lorsque » la grandeur d'un homme, telle que celle de Philippe, n'a » pour base que l'ambition et l'artifice, la violence et la » fraude, le plus léger prétexte, le moindre échec, suffisent » pour l'ébranler et pour l'abattre. »

Ce ne sont pas seulement les mêmes pensées, ce sont encore les mêmes tournures, les mêmes expressions ; c'est ce que l'on sentira mieux en rapportant les paroles du texte.

Ὅταν μὲν ὑπ' εὐνοίας τὰ πράγματα συνέχηται, καὶ ταὐτὰ πᾶσι συμφέρει τοῖς μετέχουσι τῶν πολέμων, μένει τὰ συσταθέντα βεβαίως· ὅταν δὲ ἐξ ἐπιβουλῆς καὶ πλεονεξίας, ἀπάτῃ καὶ βίᾳ κατέχηται, καθάπερ ἀπὸ τούτου νῦν, μικρὰ πρόφασις, καὶ τὸ τυχὸν πταῖσμα, ταχέως ἅπαντα διέσεισε καὶ διέλυσε. Pag. 89, lin. 25.

Je m'arrête un instant pour faire remarquer une faute qui s'est glissée dans le texte de toutes les éditions. Il faut lire nécessairement συμφέρῃ au lieu de συμφέρει, de même que dans le vrai Démosthène, parce que la particule ὅταν régit le subjonctif, et que d'ailleurs, συνέχηται qui précède étant au subjonctif, le terme correspondant doit être également au subjonctif.

Démosthène entre ensuite dans les détails de la vie privée et de la vie publique de Philippe; il en montre les vices et l'opprobre. « L'éclat de ses succès couvre actuelle- » ment ces vices de son ombre; car la prospérité est mer- » veilleuse pour cacher et jeter un voile épais sur de » telles infamies. »

Pag. 16, lin. 1. Ἀλλ', οἶμαι, νῦν μὲν ἐπισκοτεῖ τούτοις τὸ κατορθοῦν· αἱ γὰρ εὐπραξίαι δειναὶ συγκρύψαι καὶ συσκιάσαι τὰ τοιαῦτα ὀνείδη,

Le faux Démosthène s'exprime de même : « L'éclat de » ses succès couvre actuellement ces vices de son ombre; » car la prospérité est merveilleuse pour cacher et jeter » un voile épais sur les fautes des hommes. »

Pag. 90, lin. 24. Ὅτι νῦν μὲν τὸ κατορθοῦν αὐτὸν ἐπισκοτεῖ πᾶσι τοῖς τοιούτοις· αἱ γὰρ εὐπραξίαι δειναὶ συγκρύψαι καὶ συσκιάσαι τὰς ἁμαρτίας εἰσὶ τῶν ἀνθρώπων.

Démosthène ajoute : « Mais, au moindre revers, tous » ces vices seront soigneusement recherchés. »

Pag. 16, lin. 3. Εἰ δέ τι πταίσειε, τότ' ἀκριβῶς αὐτοῦ πάντ' ἐξετασθήσεται.

Le faux Démosthène se sert presque des mêmes termes : « Mais, au moindre revers, toutes ces choses seront soi- » gneusement révélées au grand jour. »

Pag. 90, lin. 27. Εἰ δέ τι πταίσει, τότ' ἀκριβῶς διακαλυφθήσεται πάντα ταῦτα.

Qu'il me soit permis de faire sur ce texte une observation grammaticale. On lit dans toutes les éditions, du

moins

moins dans les deux d'Alde, dans celles de Feliciano, de Lambin, de Wolf et de Reiske, *εἰ δέ τι πταίσει*. Les Grecs ne mettent jamais le futur de l'indicatif après la particule *εἰ*, mais toujours l'imparfait ou l'aoriste premier de l'indicatif, ou l'optatif, ou le subjonctif : il faut donc lire ici *εἰ δέ τι πταίσειε*, comme dans l'oraison du véritable Démosthène. Il est bien étonnant que Lucchesini et Stock, qui ont publié, l'un à Rome, l'autre à Dublin, de bonnes éditions de cette harangue, et que Reiske, qui a mis dans le texte de Démosthène un grand nombre de conjectures au moins superflues, ne se soient pas aperçus de cette faute.

Mais continuons. Démosthène, voulant rendre sa pensée encore plus sensible, se sert de cette comparaison : « Lorsque le corps jouit d'une parfaite santé, les vices » particuliers à chaque membre ne se font pas sentir ; mais, » s'il survient une maladie, les humeurs, les anciennes » fractures, ce qui n'étoit pas sain, tout se met en mou- » vement. »

Ὥσπερ γὰρ ἐν τοῖς σώμασιν ἡμῶν, ἕως μὲν ἂν ἐρρωμένος ᾖ τις, οὐδὲν ἐπαισθάνεται τῶν καθ' ἕκαστα σαθρῶν· ἐπὰν δὲ ἀρρώστημά τι συμβῇ, πάντα κινεῖται, κἂν ῥῆγμα, κἂν στρέμμα, κἂν ἄλλο τι τῶν ὑπαρχόντων σαθρὸν ᾖ. *Pag. 16, lin. 6.*

Cette comparaison étoit trop belle, pour que le faux Démosthène ne cherchât pas à en embellir sa harangue. « Lorsque le corps, dit-il, jouit d'une parfaite santé, les vices » particuliers à chaque membre ne se font pas sentir ; mais, » s'il survient une maladie, les humeurs, les anciennes

» fractures, tout ce qui n'étoit pas parfaitement sain, tout » se met alors en mouvement. »

Pag. 90, lin. 29. Συμβαίνει γάρ, ὥσπερ ἐν τοῖς σώμασιν ἡμῶν, ὅταν μὲν ἐῤῥωμένος ἦ τις, οὐδὲν ἐπαισθάνεται τῶν καθ' ἕκαστα σαθρῶν· ἐπὰν δὲ ἀῤῥωστήσῃ, πάντα κινεῖται, κἂν ῥῆγμα, κἂν στρέμμα, κἂν ἄλλο τι τῶν ὑπαρχόντων ᾖ μὴ τελέως ὑγιαῖνον.

Démosthène achève ainsi sa comparaison : « Il en est » de même des républiques et des monarchies : tant » qu'elles font la guerre au loin, les vices de l'intérieur » ne sont pas aperçus par le vulgaire; mais, si la guerre » s'approche des frontières, ces vices se manifestent à » tout le monde. »

Pag. 16, lin. 10. Οὕτω καὶ τῶν πόλεων, καὶ τῶν τυράννων, ἕως μὲν ἂν ἔξω πολεμῶσιν, ἀφανῆ τὰ κακὰ τοῖς πολλοῖς ἐστίν· ἐπειδὰν δὲ ὅμορος πόλεμος συμπλακῇ, πάντα ἐποίησεν ἔκδηλα.

Le faux Démosthène termine de même sa comparaison : « Il en est de même des monarchies et de toutes les puis- » sances : tant qu'elles sont heureuses dans leurs guerres, » les vices intérieurs de ces états ne sont pas aperçus du » vulgaire ; mais, s'il leur arrive quelque échec, tel que, » selon toutes les apparences, Philippe en éprouvera un, » ayant formé des entreprises au-dessus de ses forces, ces » vices se manifesteront à tout le monde. »

Pag. 90, lin. 33. Οὕτω καὶ τῶν βασιλειῶν, καὶ πασῶν τῶν δυναστειῶν, ἕως μὲν ἂν ἐν τοῖς πολέμοις κατορθῶσιν, ἀφανῆ τὰ κακὰ τοῖς πολλοῖς ἐστίν· ἐπὰν δέ τι πταίσωσιν; ὃ νῦν εἰκὸς παθεῖν

ἐκεῖνον, μεῖζον φορτίον ἢ καθ' αὑτὸν ἀράμενον, γίγνεται φανερὰ τὰ δυσχερῆ πάντα τοῖς ἅπασιν.

Démosthène avoit reproché aux Athéniens, dans sa première Philippique, leur avidité pour les nouvelles. « Voulez-vous toujours, leur avoit-il dit, vous promener » perpétuellement sur la place, vous demandant les uns » aux autres, *Y a-t-il quelque chose de nouveau!* Que » pourroit-il y avoir de plus nouveau qu'un homme de » Macédoine vainqueur des Athéniens et réglant à son » gré les affaires de la Grèce? »

Ἢ βούλεσθε, εἰπέ μοι, περιιόντες αὑτῶν πυνθάνεσθαι κατὰ τὴν ἀγορὰν, Λέγεταί τι καινόν; γένοιτο γὰρ ἄν τι καινότερον ἢ Μακεδὼν ἀνὴρ Ἀθηναίους καταπολεμῶν, καὶ τὰ τῶν Ἑλλήνων διοικῶν; Pag. 32, lin. 8.

Le faux Démosthène saisit avec empressement cette ardeur qu'ont les Athéniens pour les nouvelles, afin de l'adapter à la lettre de Philippe. « Vous ne vous occupez, » leur dit-il, qu'à faire des décrets et à vous demander » les uns aux autres, sur la place, s'il y a quelque chose » de nouveau. Que pourroit-il y avoir de plus nouveau » qu'un homme de Macédoine qui méprise assez les Athé- » niens pour oser leur adresser des lettres telles que celle » dont vous venez d'entendre la lecture? »

Καὶ ψηφιζόμενοι, καὶ πυνθανόμενοι κατὰ τὴν ἀγορὰν, εἴ τι λέγεται νεώτερον. Καί τοι, τί γένοιτ' ἂν νεώτερον ἢ Μακεδὼν ἀνὴρ καταφρονῶν Ἀθηναίων, καὶ τολμῶν ἐπιστολὰς πέμπειν τοιαύτας, οἵας ἠκούσατε μικρῷ πρότερον; Pag. 91, lin. 13.

Démosthène exhorte dans la seconde Philippique, qui

est la seconde Olynthienne des éditions ordinaires; il exhorte, dis-je, les Athéniens à envoyer des secours aux Olynthiens et une ambassade aux Thessaliens pour instruire ces peuples de leurs intérêts et pour les exciter à reprendre Pagases et à faire valoir leurs droits sur la Magnésie. « Que vos députés, dit-il, ne se présentent pas » avec de simples paroles, qu'ils annoncent des faits, qu'on » sache que vous vous êtes mis en campagne avec la fer- » meté qui convient à notre ville, et sur-tout qu'on n'ignore » pas que vous n'êtes occupés que des affaires présentes : » car tous les discours, s'ils ne sont accompagnés de faits, » ne sont qu'un langage frivole et dépourvu de sens, et » sur-tout ceux qui viennent de notre ville; discours qu'on » est d'autant moins disposé à croire, que nous sommes » plus dans l'usage de nous en servir. »

Pag. 13, lin. 18. Σκοπεῖσθε μέν τοι τοῦτο, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὅπως μὴ λόγους ἐροῦσι μόνον οἱ παρ' ἡμῶν πρέσβεις, ἀλλὰ καὶ ἔργον τι δεικνύειν ἕξουσιν, ἐξεληλυθότων ἡμῶν ἀξίως τῆς πόλεως, καὶ ὄντων ἐπὶ τοῖς πράγμασιν· ὡς ἅπας μὲν λόγος, ἂν ἀπῇ τὰ πράγματα, μάταιόν τι φαίνεται καὶ κενόν, μάλιστα δὲ ὁ παρὰ τῆς ἡμετέρας πόλεως· ὅσῳ γὰρ ἑτοιμότατ' αὐτῷ δοκοῦμεν χρῆσθαι, τοσούτῳ μᾶλλον ἀπιστοῦσι πάντες αὐτῷ.

Le faux Démosthène s'exprime à peu près de même. « Mais, pour ne point alonger ce discours, je dis que nous » devons nous préparer tous à la guerre; que nous devons » inviter, moins encore par nos harangues que par nos » actions, le reste de la Grèce à venir à notre secours : » car tout discours que les actions n'accompagnent pas, » est un langage frivole, et sur-tout celui qui vient de

» notre ville, parce que nous sommes plus disposés que » le reste des Grecs à en faire usage. »

Ἵνα δὲ μὴ μακρολογῶ, φημὶ χρῆναι πάντας ἡμᾶς παρασκευάζεσθαι μὲν πρὸς τὸν πόλεμον· παρακαλεῖν δὲ τοὺς ἄλλους Ἕλληνας, μὴ λόγοις, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔργοις, πρὸς τὴν ὑπὲρ ἡμῶν συμμαχίαν· ὡς ἅπας μέν ἐστι λόγος μάταιος, πράξεων ἄμοιρος γενόμενος, τοσούτῳ δὲ μάλιστα ὁ παρὰ τῆς ἡμετέρας πόλεως, ὅσῳ δοκοῦμεν αὐτῷ προχειρότατα χρῆσθαι τῶν ἄλλων Ἑλλήνων. *Pag. 92, lin. 9.*

C'est ainsi que le faux Démosthène termine sa harangue.

Neuf répétitions sur un plus grand nombre d'autres, dans une oraison qui n'a guère que trois pages d'étendue (1), prouvent, à mon avis, d'une manière invincible, que c'est l'ouvrage d'un faussaire sans talent, qui s'étoit cependant bien pénétré de la lecture des harangues précédentes contre Philippe, et sur-tout de la seconde Olynthienne. La véritable oraison prononcée à l'occasion de la lettre de Philippe s'étant perdue par quelque cause que nous ignorons, on y substitua celle-ci. Ceux qui rassemblèrent en un seul corps les œuvres de ce grand orateur, l'adoptèrent d'autant plus facilement, qu'ils étoient dépourvus de goût et de critique, comme le prouvent la harangue sur l'Halonèse, qui est d'Hégésippe, l'oraison funèbre des Athéniens qui

(1) Elle ne contient que deux pages et demie dans l'édition d'Alde, *in-fol.* imprimée à Venise en 1504; trois pages dans l'édition Grecque et Latine de Wolf, c'est-à-dire, une page et demie; près de huit pages dans l'édition de Feliciano, publiée à Venise en 1543, petit *in-8.°*, qui ne contient que vingt-six lignes par page; dans celle d'Alde Manuce, publiée à Venise en 1554, *in-8.°*, petit format, un peu plus de cinq pages; et enfin six pages dans celle de Reiske.

avoient péri à la bataille de Chéronée, et le discours érotique qu'ils n'eurent pas honte d'insérer dans ce recueil.

3.° Quoiqu'il ne puisse plus rester de doute dans l'esprit des lecteurs, je vais ajouter deux mots sur le style de cette harangue, et prouver que le style du faux Démosthène est très-différent de celui du véritable. Cette tâche n'est pas difficile à remplir; mais, comme il est presque impossible de juger si on l'a fait avec succès, à moins que d'avoir fait une étude particulière des harangues de cet orateur et de les avoir très-présentes à l'esprit, je me bornerai à deux exemples.

Premier exemple: le mot χρῆσις est employé par le faux Démosthène dans le sens d'*utilité*, d'*avantage*, ῥοπὴν ἔχει τινὰ καὶ χρῆσιν *(page 89, ligne 36)*. Démosthène et les écrivains de son siècle et des précédens se servent toujours, en ce sens, du terme ὠφέλεια: χρῆσις signifie toujours chez eux l'*usage*. Lucien et Hérodien sont peut-être les premiers qui lui aient fait signifier *utilité, avantage:* les autres auteurs emploient, en pareil cas, τὸ χρήσιμον. Les grammairiens et les scholiastes se servent presque toujours du mot χρῆσις, pour signifier un passage d'un auteur.

Le commentaire d'Eustathe sur Homère est plein d'exemples de ce terme pris dans cette acception. Je saisis cette occasion pour corriger un passage de Clément d'Alexandrie, qui a exercé vainement la critique de Sylburge, de Meursius et de Gataker, et sur lequel Potter prononce qu'on ne peut attendre de secours que des manuscrits. Ce passage porte: Ἐυελπίδης ἐν ἑξαμέτεῳ τηρήσει φησίν. En corrigeant Ἐυελπίδης ἐν ἑξαμέτρῳ χρήσει φησίν, il n'y aura plus la moindre difficulté, et cela signifiera:

Clément. Alex. Stromat. lib. VI, pag. 749.

» Euripide dit dans un passage en vers ïambes se-
» naires. »

Second exemple: Démosthène avoit dit, *page 14:* « Phi-
» lippe ne desire que la gloire, ne recherche que la gloire;
» et s'il ne peut l'obtenir qu'en s'exposant aux travaux et
» aux dangers, il les préfère aux douceurs de la paix.
» Quant à ses sujets, ils n'ont aucune part à cette gloire:
» traînés de côté et d'autre dans de lointaines expéditions,
» ils sont accablés de fatigues, ils en sont excédés; d'autant
» plus malheureux, qu'ils ne peuvent vaquer aux travaux
» de la campagne, à leurs occupations ordinaires, &c. »

Comment le faux Démosthène a-t-il exprimé cette pensée? « Philippe ne desire que la gloire; ses sujets ne
» cherchent que leur sûreté. Il ne peut obtenir cette gloire
» sans danger; ses sujets *n'ont pas besoin de se consumer de*
» *fatigue* et de s'exposer pour lui chaque jour aux périls. »
Οἱ δ' οὐδὲν δέονται . . . . φθείρεσθαι, καὶ καθ' ἑκάστην ἡμέραν κινδυνεύειν ὑπὲρ αὐτοῦ.

Ses sujets n'ont pas besoin de se consumer de fatigue. Quelle foiblesse, quelle lâcheté d'expression! Reconnoît-on à ce trait l'orateur Athénien, dont l'éloquence rapide, telle qu'un torrent, comme s'exprime l'illustre archevêque de Cambrai, M. de Fénélon, entraîne tout ce qui se trouve sur son passage.

Je m'en tiens à ces deux exemples, persuadé qu'un plus grand nombre ne prouveroit rien de plus.

Je crois avoir rempli la tâche que je me suis imposée: néanmoins on peut rencontrer des personnes qui, quoique convaincues de la solidité de mes preuves, auroient cependant de la peine à se persuader, 1.° que la lettre de

Philippe ayant été conservée, on n'eût pas aussi conservé l'oraison qu'avoit faite Démosthène pour répondre à cette lettre; 2.° que la supposition de cette oraison eût été possible.

Il m'est très-facile de répondre à la première objection. La lettre de Philippe, étant un monument public, fut déposée dans les archives publiques; et tous les citoyens pouvant en tirer copie, il n'est pas étonnant qu'elle nous soit parvenue. Quant à la harangue de Démosthène en réponse à cette lettre, il est certain qu'il en fit une sur-le-champ, et que, dans la suite, il en écrivit une à tête reposée; mais les troubles et les agitations de la république, les embarras et les dangers que courut Démosthène, ne permirent pas à cet orateur de mettre de l'ordre dans ses papiers. Lorsqu'on fit un recueil de ses oraisons, des faussaires substituèrent à celles qui étoient perdues, des oraisons de leur composition; des éditeurs sans goût et sans critique les admirent dans leur collection et les firent ainsi passer à la posterité.

2.° Il ne me reste plus qu'à prouver la possibilité de cette supposition. Ces sortes de suppositions sont très-anciennes; elles ont eu lieu dès l'origine de la littérature: ce mal alla toujours en augmentant, et il fut dans toute sa force sous les rois d'Alexandrie et de Pergame. J'en ai dit deux mots au commencement de ce Mémoire; mais je crois devoir leur donner ici un peu plus de développement.

Long-temps avant Démosthène et long-temps après cet orateur, on vit des auteurs mettre leurs productions sous le nom d'écrivains célèbres. Ils en imposèrent au public, te jouirent, du moins en eux-mêmes, de la satisfaction d'avoir

fait des ouvrages que des gens peu éclairés, et c'étoit le grand nombre, faisoient aller de pair avec ceux des grands hommes dont ils empruntoient les noms. Ce n'étoient pas toujours des hommes ordinaires qui se rendoient coupables de ces fraudes. Pythagore avoit mis sous le nom d'Orphée un poème de sa façon. Le poète tragique Ion, de l'île de Chios, l'en accuse[a] dans un ouvrage philosophique qu'il intitula Τριαγμοί[b]. Clément d'Alexandrie assure la même chose[c] dans ses Stromates.

On attribuoit au même Orphée un grand nombre d'autres écrits qui étoient attribués avec plus de raison à d'autres auteurs; Suidas en donne la liste au mot *Orphée*, et il en compte dix de supposés. Je suis persuadé qu'il faut y ajouter les hymnes, quoique Démosthène cite avec de grands éloges l'hymne 61, des trois premiers vers de laquelle il rapporte la substance dans sa première harangue contre Aristogiton, *page 483, segment 12;* si tant est que cette harangue soit de cet orateur. Mais l'autorité de Démosthène et celle de cent autres écrivains d'un égal mérite ne sont d'aucun poids, lorsqu'il s'agit de décider si un ouvrage appartient à un auteur plutôt qu'à un autre. Dans le siècle de cet orateur, et dans les précédens, les Athéniens ne s'appliquoient guère qu'à la connoissance des lois et des décrets, qu'à distinguer les vrais de ceux que la fraude tâchoit d'y substituer; ils étoient tous, ou presque tous, hommes d'état; ils veilloient perpétuellement à la sûreté de leur gouvernement contre les entreprises du dehors et contre les trames des gens mal intentionnés, dont il étoit plus difficile de se garantir que de celles des peuples voisins. Occupés des plus grands intérêts, ils n'avoient ni le loisir

[a] *Diogen. Laërt. lib. VIII, segm. 8, pag. 493.*

[b] *Harpocrat. voc.* Ἴων.

[c] *Clement. Alex. Stromat. lib. 1, pag. 397.*

ni la volonté de se mêler de ces minuties littéraires, frivole amusement des esprits oisifs. Si un ouvrage leur paroissoit estimable, ils en citoient des passages entiers, sans rechercher scrupuleusement s'il appartenoit réellement à l'auteur dont il portoit le nom. Les littérateurs d'Alexandrie se sont les premiers exercés dans ce genre d'érudition : ce n'est que depuis cette époque que l'on voit les meilleurs écrivains former des doutes sur les auteurs dont ils invoquent le témoignage ; et, quand ils le font, ce n'est jamais avec la scrupuleuse exactitude que nous exigeons actuellement.

Homère n'a pas été plus qu'Orphée à l'abri de cette supposition d'écrits. La plupart des hymnes qu'on lui attribue ne sont pas de lui ; et il y en a quelques-uns qui sont manifestement supposés, quoique Pausanias et même Thucydide les lui aient attribués : mais ces grands hommes n'ont, sur cette matière, aucune sorte d'autorité ; nous en avons donné des preuves suffisantes en parlant d'Orphée.

Créophyle de Samos avoit fait un poème sur la prise d'Œchalie par Hercule. Comme il avoit donné l'hospitalité à Homère, il profita de cette particularité, qui n'étoit ignorée de personne, pour publier son poème sous le nom du prince des poètes. Callimaque nous l'apprend dans sa sixième épigramme ; et Eustathe, qui l'appuie de son témoignage sur le second livre de l'Iliade, *page 331, ligne 2*, cite aussi cette épigramme de Callimaque. Clément d'Alexandrie étoit du même sentiment. Il nous apprend, il est vrai, que quelques-uns pensoient que ce poème étoit de Panyasis ; mais il assure que Panyasis l'avoit volé à Créophyle : Πανύασίς τε ὁ Ἁλικαρνασσεὺς παρὰ Κλεοφύλου

τῦ Σαμίυ τὴν Οἰχαλίας ἅλωσιν. Dans cette phrase, il faut corriger, παρὰ τῦ Κρεωφύλυ; correction qui a échappé au D.r Potter, savant et dernier éditeur de cet auteur ecclésiastique.

Clement. Alex. Stromat. l. VI, pag. 751.

Pindare attribuoit à Homère le poème intitulé *les Cypriaques:* c'est Ælien qui nous instruit de cette anecdote. Mais peut-être que le Pindare dont il est ici question, est, non le poète célèbre que tout le monde connoît, mais quelque obscur grammairien. Il y en a un de ce nom qui est cité dans les scholies inédites sur Denys de Thrace, selon Richard Bentley dans sa Dissertation contre Charles Boyle; et c'est peut-être le même que Sextus Empiricus nomme *Pindarion,* dans son ouvrage contre les grammairiens[a]. Quoi qu'il en soit, Hérodote[b] prouve par d'excellentes raisons qu'Homère ne peut pas être l'auteur de ce poème. Aussi Aristote[c] l'adjugeoit-il à Dicæarque, et Démodamas d'Halicarnasse ou de Milet[d], au poète Hégésias. Clément d'Alexandrie, plus prudent que ces écrivains, se contente de dire[e], *l'auteur des Cypriaques,* sans le nommer.

Æliani Variæ Historiæ, l. XI, c. XV.

On avoit mis sous le nom d'Épicharme une pièce intitulée *Chiron,* et c'est Athénée[f] qui nous l'apprend. Héraclide de Pont[g] avoit publié des tragédies sous le nom de *Thespis;* il en fut puni par Denys, surnommé *Métathémène* ou *le Transfuge,* parce qu'il avoit abandonné[h] les maximes du Portique pour suivre celles d'Épicure. Celui-ci ayant composé la tragédie de *Parthénopée,* la fit représenter sous le nom de Sophocle. Héraclide s'y laissa tromper[i], et l'ayant citée comme étant de Sophocle, apprêta beaucoup à rire à Pancalus, que Denys avoit mis dans sa confidence.

[a] Lib. I, cap. X, pag. 259.
[b] Herodot. lib. II, §. CXVII.
[c] Aristot. Ars poetica, cap. XVI, pag. 684.
[d] Athen. Deipnosoph. lib. XV, cap. VIII, pag. 682, E.
[e] Clem. Alex. in Protreptico, pag. 26.
[f] Athen. l. XIV, cap. XVI, pag. 648.
[g] Diogen. Laërt. lib. V, segm. 92.
[h] Athen. lib. X, cap. X, pag. 437.
[i] Diogen. Laërt. lib. V, segm. 92 et 93.

Ces sortes de supercheries étoient les fruits d'un amour-propre mal entendu, et qu'on pourroit excuser jusqu'à un certain point. Mais que penser de l'atrocité d'Anaximène, qui, étant l'ennemi de Théopompe, mit sous le nom de cet historien, dont il avoit parfaitement imité le style, une invective sanglante contre les villes d'Athènes, de Sparte et de Thèbes, et le rendit par-là odieux à ces trois républiques ?

Pausan. l. VI, seu Eliacor. post. cap. XVIII.

Une sotte et ridicule vanité avoit dicté la plupart des écrits que nous venons de nommer; mais le desir de la vengeance, vice encore plus odieux, avoit armé Anaximène contre Théopompe. Après tout, le nombre des faussaires avoit été jusqu'alors assez petit : ce fut bien pis lorsque la cupidité s'en mêla. Ce vice bas et avilissant, passion favorite de ces cœurs rétrécis qui ne s'occupent que d'eux-mêmes, inonda la Grèce d'une infinité d'écrits supposés, à l'occasion de la rivalité des rois d'Alexandrie et de Pergame. Ces princes, ayant conçu le noble projet de se former une bibliothèque qui renfermât toutes les connoissances humaines, invitèrent à l'envi l'un de l'autre, moyennant de grandes récompenses, tous les savans à leur envoyer les ouvrages des anciens auteurs qu'ils pourroient découvrir. Projet admirable, digne de grands princes, qui employoient leur puissance et leurs richesses au perfectionnement des sciences ! Mais, malheureusement, l'esprit humain, qui étoit droit lorsqu'il sortit des mains du Créateur, s'étant peu à peu corrompu, fit servir à la destruction même des sciences, ce projet qui auroit dû en accélérer les progrès. Ce fut alors qu'on vit éclore une infinité de livres supposés qu'on ne rougit pas de mettre sous des

noms illustres; et c'est Galien qui nous l'apprend (1) dans le second livre de son Commentaire sur le traité d'Hippocrate *de la Nature de l'homme.* « Les rois d'Alexandrie et » de Pergame ayant offert, dit-il, à l'envi l'un de l'autre, » de magnifiques récompenses à ceux qui leur apporte» roient les écrits de quelque ancien auteur, ce fut alors » qu'on publia sous les noms d'écrivains distingués, des » ouvrages qu'on leur attribuoit faussement. » Mais quoique Galien affirme que ce mal ne commença qu'à cette époque, comme il est prouvé, par les exemples que j'ai rapportés plus haut, qu'il remontoit à une époque beaucoup plus reculée, il est vraisemblable que ce savant médecin, qui ne pouvoit ignorer ces exemples, et qui avoit même sous les yeux ces ouvrages supposés, ne vouloit parler que du temps où ce mal devint, pour ainsi dire, épidémique. Ce fut alors, selon toutes les apparences, qu'un faussaire, s'apercevant de l'estime qu'on faisoit des écrits de Démosthène, publia sous le nom de cet illustre orateur la harangue en réponse à la lettre de Philippe; et ce faussaire eut d'autant moins de peine à la faire regarder comme la harangue originale de Démosthène, qu'il avoit passablement imité son style, et qu'il s'étoit servi de ses phrases et de ses propres expressions, ainsi que nous l'avons prouvé.

(1) *Galen. in Hippocrat.* de Natura hominis, *p. 17, lin. 24 et seq. in quinta parte operum Galeni, ex edit. Basileensi*, 1538, *in-fol.*

MÉMOIRE

SUR LA RESTITUTION DU TEMPLE DE JUPITER OLYMPIEN À AGRIGENTE,

D'après la Description de Diodore de Sicile, et les Fragmens qui en subsistent encore.

PAR M. QUATREMÈRE DE QUINCY.

Lu le 26 Germinal an XII.

PLUS on a acquis de connoissances sur l'art de bâtir de toutes les nations antiques et modernes, plus on s'est confirmé dans l'opinion que, seuls entre tous les peuples de la terre, les Grecs parvinrent à faire de l'architecture un art vraiment régulier, vraiment imitateur. Ce n'est pas qu'ils aient pu lui trouver dans les choses créées, ni modèle positif, ni objet d'imitation direct ou matériel; non. Le véritable secret de leur imitation en ce genre, fut d'avoir su transporter dans leurs ouvrages cet esprit *d'intelligence* et d'harmonie qui nous fait admirer ceux du grand architecte de l'univers.

Cet esprit d'harmonie se manifeste sur-tout, dans l'architecture des Grecs, par l'invention des ordres; invention particulière à ce peuple; invention qu'aucun autre ne peut lui disputer, et dont l'effet est de soustraire l'art de bâtir

à l'empire du caprice et de l'arbitraire. L'objet des ordres est de fixer des rapports nécessaires entre les formes, les proportions, les ornemens des édifices, et les qualités principales que cet art peut rendre sensibles. Leur objet est d'établir, par une graduation bien marquée, une suite de tons ou de modes correspondans aux impressions que l'architecture sait produire. Leur objet enfin est de constituer un système de proportions tellement régulier, que, dans l'ouvrage de l'art, comme dans celui de la nature, une seule partie fasse connoître le tout, et que le tout fasse connoître la moindre partie.

Cette vertu de l'architecture Grecque est ce qui en a perpétué l'empire et en assure la supériorité sur toutes les autres : aussi, dès sa renaissance en Europe, les plus grands maîtres firent-ils de la restauration de chaque ordre, et du rétablissement de ses proportions, le but constant de leurs études et de leurs efforts.

Malheureusement, ce ne fut que dans les débris de l'antique Rome qu'il leur fut donné d'abord de rechercher les traditions du génie des Grecs. C'étoit, sur beaucoup de points, s'adresser à une copie inférieure, et souvent très-infidèle à son original. Les Romains avoient imprimé le caractère de leur goût à l'architecture Grecque. L'expression de la magnificence fut sur-tout celle qu'ils commandèrent à cet art. Les ordres Ionique et Corinthien, se modifiant et se diversifiant avec facilité, servirent mieux leur génie fastueux. Au contraire, l'ordre par excellence, l'ordre Dorique, qui est le véritable *canon* de l'architecture, se trouva, par sa sévérité même, trop rebelle aux caprices du luxe. Le Dorique eut peu de vogue à Rome ; et

lorsqu'il y fut employé, il paroît que la tendance naturelle qu'ont toutes les productions de l'art à se mettre d'accord entre elles, contribua encore à énerver son style, en amaigrissant ses formes et en alongeant ses proportions.

Un petit nombre de fragmens Romains, et des ouvrages d'ailleurs assez équivoques, servirent de modèle aux restaurateurs de l'architecture, pour fixer les caractères et les proportions de leur Dorique, ainsi que la nouvelle échelle proportionnelle des ordres. Les principes de Vitruve se trouvoient d'accord avec les monumens. Rien n'étoit plus capable de donner de l'autorité à la théorie moderne : aussi régna-t-elle paisiblement et sans contradiction dans toutes les écoles, dans tous les écrits et dans tous les ouvrages des trois derniers siècles.

L'accord et l'uniformité de cette doctrine ne furent pas troublés par les relations des premiers voyageurs qui visitèrent la Grèce. Spon et Wheler ne s'aperçurent probablement pas des différences de style et de proportion qui distinguent le Dorique d'Athènes du Dorique Romain ou moderne : ils n'avoient ni les connoissances nécessaires pour être frappés de ces diversités de goût, ni celles qu'eût exigées l'art de communiquer aux yeux les impressions qu'on a reçues des monumens ; leurs mauvais dessins ne pouvoient rien apprendre à cet égard.

Cependant la révélation de quelques édifices de la grande Grèce devoit bientôt porter le trouble dans les opinions qu'on s'étoit formées du système enharmonique des ordres, et sur-tout des proportions de l'ordre Dorique.
Vitr. lib. II, cap. III. La doctrine moderne, d'après les monumens de Rome et les leçons de Vitruve, avoit singulièrement rapproché la

proportion

proportion de cet ordre de celle des deux autres. Vitruve, en effet, lui donne jusqu'à sept diamètres, même sept diamètres et demi, et les Romains l'avoient portée jusqu'à huit. Les modernes sont partis de ce point, et ont encore enchéri sur les Romains en légèreté. *Lib. V, cap. IX.*

Les premiers monumens de l'ordonnance native des Grecs qui parvinrent, avec la certitude de leurs mesures, à la connoissance du monde artiste et savant, furent ceux de la ville de Pæstum, vers le milieu du dernier siècle. La comparaison facile à faire, sans sortir de l'Italie, entre cette ordonnance et le Dorique Romain, fit acquérir à l'ordre de Pæstum la plus grande notoriété. Les artistes de toutes les nations visitèrent ces ruines, et en donnèrent les dessins.

Tel fut toutefois l'effet de la prévention et de l'habitude, que, lorsque, du milieu de ces ruines, reparut le vrai Dorique, l'ordre primitif et l'aîné de la famille, non-seulement on ne le reçut point comme tel, mais on refusa même de le reconnoître : les uns le renvoyèrent en Étrurie, comme étranger aux arts de la Grèce ; les autres, ne voyant en lui qu'un mode d'exception, le traitèrent d'aventurier furtivement introduit dans l'architecture ; d'autres accordèrent à ses titres, de le placer au plus haut degré de l'échelle généalogique de l'art, mais seulement pour en remplir les lacunes.

Cependant, de toutes parts, et jusque dans la Grèce proprement dite, les voyageurs faisoient revivre des monumens Doriques semblables à ceux de Pæstum ; mais les découvertes étoient incohérentes, et les critiques ne s'exerçoient que partiellement sur elles.

M. Leroy, dans ses Monumens de la Grèce, contribua

peut-être encore à perpétuer l'erreur des modernes sur le Dorique des Grecs. Il avoit vu en Grèce des édifices d'un ordre entièrement semblable à celui de Pæstum, pour la proportion et pour le caractère ; car la différence de proportion, qui est quelquefois, à la vérité, de plus de moitié, entre l'ordre des Grecs et celui des modernes, n'est ni la seule, ni peut-être la plus frappante; tout diffère encore entre eux, quant à la forme, quant aux profils, quant à la physionomie. La présence ou l'absence de la base est aussi un de leurs caractères distinctifs.

M. Leroy, ne pouvant méconnoître la légitimité de cet ordre dans des monumens que l'histoire avoit désignés, n'osant toutefois donner le démenti à Vitruve, ni entièrement tort aux modernes, paroît s'être étudié à chercher un accommodement entre toutes les contradictions.

Il crut le trouver dans le passage où Vitruve raconte que les colonies Ioniennes, ayant perdu le type des proportions de la colonne Dorique, imaginèrent d'en régler les rapports sur ceux du pied de l'homme avec son corps; ce qui donna à la colonne six fois son diamètre en hauteur. Il est évident que ceci est une fable ou une allégorie. Le pis est que, si l'on en suivoit les conséquences, la proportion de six diamètres dans le Dorique remonteroit jusqu'à l'émigration des Grecs dans l'Asie mineure, sous la conduite d'Ion fils de Xuthus, cinq à six siècles avant celui de Périclès, tandis qu'il est constant que le Dorique des monumens élevés sous lui n'arrive point à cette proportion. Mais alors, quelle est donc l'antiquité de ceux de Thoricion, de Corinthe, et d'autres rapportés par M. Leroy, dont l'ordonnance Dorique n'a guère plus de quatre diamètres?

Vitr. lib. IV, cap. 1.

M. Leroy paroît n'avoir prévu aucune de ces difficultés, en imaginant son système d'alongement progressif du Dorique en Grèce; système fondé uniquement sur les colonnes de l'Agora ou de ce qu'il appelle le portique d'Auguste à Athènes, qui ont un peu plus de six diamètres.

Je l'ai dit, cette échelle de progression de l'ordre Dorique en hauteur et en légèreté, cette chronologie architecturale, n'étoit qu'un moyen de transaction entre les monumens de Pæstum et de Corinthe dont la date étoit inconnue, ceux d'Athènes dont l'époque est constante, la doctrine de Vitruve, et les conséquences que les modernes en ont tirées. Dans l'embarras où le Dorique de Pæstum jetoit les sectateurs de Vitruve, le système de M. Leroy eut d'autant plus de succès, que l'application en étoit facile et accommodante. Par ce moyen, tout Dorique inférieur ou supérieur à telle proportion convenue se reculoit ou s'avançoit méthodiquement dans l'espace des temps anciens : on assignoit commodément à chacun son âge et son époque ; un compas donnoit les dates et tenoit lieu d'inscriptions. Enfin tout le monde parut satisfait de cette théorie ; presque tous les écrivains de la fin du dernier siècle en ont, l'un après l'autre, répété les résultats. Il est vrai qu'on l'adopta sans trop l'examiner ; car ce que les hommes veulent avant tout, c'est de sortir promptement d'embarras, sauf à tomber ensuite dans un embarras plus grand.

Voy. Leroy, Ruines des plus beaux monumens de la Grèce, t. I, 2.e partie.

En effet, la théorie en question n'étoit qu'un moyen d'éluder la difficulté. Elle manquoit d'exactitude dans ses élémens connus; car elle supposoit aux colonnes des temples de Thésée et de Minerve six diamètres de hauteur, tandis qu'ils n'en ont qu'un peu plus de cinq : elle manquoit

d'autorités à l'égard de tous les monumens du même ordre dont la date est ignorée ; elle péchoit sur-tout par le manque de rapprochement entre un nombre suffisant d'édifices Doriques ; elle n'accusoit ni ne justifioit Vitruve.

Plus les nouvelles découvertes tendoient, d'une part, à rendre suspectes les notions de Vitruve à l'égard du Dorique des Grecs, plus, de l'autre, on s'arma pour la défense de cet écrivain. On ne soupçonna point que les connoissances et les leçons de cet architecte pouvoient fort bien avoir eu pour bornes celles de l'Italie Romaine. On ne se permit pas de penser que, malgré nos dix-huit siècles de plus que lui, nous pouvions, par les nombreuses découvertes des ruines de la Grèce, en savoir plus sur l'architecture originelle de ce pays, qu'un contemporain d'Auguste, resté sédentaire dans sa patrie, et qui s'étoit borné à rendre compte de l'état de l'architecture de son temps. De ce besoin de justifier Vitruve, naquit celui de donner aux proportions d'une ordonnance qu'il n'avoit point décrite, ou une origine étrangère à la Grèce, ce qu'a fait le P. Paoli dans ses *Antiquités de Pæstum*, ou une date antérieure au perfectionnement de l'architecture, opinion soutenue par Winckelmann lui-même.

Rovine della città di Pesto.

On remarque que ce célèbre antiquaire, dans ses *Observations sur l'architecture des anciens*, a consacré quelques erreurs dont on est aujourd'hui désabusé. Par exemple, il a reconnu cinq ordres d'architecture ; ce qu'il n'eût point fait, s'il se fût livré à une étude plus approfondie des principes de cet art. Il crut aussi que la proportion de six diamètres étoit la plus ancienne qu'ait eue l'ordre Dorique, considéré comme ordre régulier ; et quant aux monumens

Osservazioni nell'architettura degli antichi.

du même ordre, mais d'une proportion plus courte, il les regarde comme étrangers à l'art proprement dit. C'est ainsi que, sur la foi du baron de Riedesel, il traitoit les temples Doriques d'Agrigente en Sicile. Sans sauter, avec Vitruve (ce sont ses paroles), de l'invention des premières cabanes au temps où l'art fut perfectionné, il s'applaudissoit d'avoir trouvé, dans ces temples, de quoi remplir l'intervalle qui sépare l'époque des premiers essais d'avec celle du développement, *di riempire il lasso di tempo ch' è trascorso fra questi due periodi dell' arte.*

Osservaz. sull' antico temp. di Girg. Stor. dell' arte, tom. III, p. 108, édit. de C. Fea.

Bien d'autres écrivains, je veux dire presque tous ceux qui ont parlé des temples de Pæstum, ont été encore moins favorables à leur ordonnance : à peine accordèrent-ils à ces monumens de marquer les premiers pas dans la marche de l'art. Effet singulier de ce désordre de notions! On créoit entre des ouvrages tout-à-fait semblables, des différences imaginaires, en sorte que, les résultats des opinions discordantes dont je parle, contredisant l'autorité de l'histoire et des faits, les monumens du siècle de Périclès se trouvoient être à-la-fois l'ébauche et la perfection de l'architecture.

J'ai pensé, il y a long-temps, que, toutes ces disparates étant nées de l'incertitude des renseignemens, du défaut de liaison entre les découvertes, et de parallèle entre les monumens, et aussi du manque de dates, il ne faudroit, pour dissiper tous les nuages dans cette matière, que réunir tous les monumens Doriques dont il s'agit sous un seul point de vue critique et comparatif. En effet, les matériaux de ce parallèle sont en grand nombre : presque tous les temples de la Grèce et de la grande Grèce ont

été dessinés et gravés ; et s'il nous faut encore un ouvrage classique sur ceux de la Sicile, on sait que cet ouvrage existe, et n'attend plus que la publicité.

L'auteur est M. Dufourny.

Ayant eu d'ailleurs moi-même l'avantage de visiter les nombreuses et importantes ruines que conserve cette île célèbre, je ne tardai pas à apercevoir la cause des méprises dont il s'agit. A la vue de ce grand nombre de monumens Doriques qui présentent entre eux et dans la même ville les mêmes variétés de proportion qu'on trouve et qu'on avoit jugé être des différences élémentaires entre les temples de Pæstum et ceux d'Athènes, frappé de leur parfaite conformité dans tout le reste, je pensai qu'une puissance d'analogie irrésistible, en dépit des systèmes, et à défaut d'inscriptions, classoit tous ces monumens dans une même famille, et que le goût n'avoit besoin ni de dates, ni d'autorités étrangères, pour leur assigner une origine et une époque communes.

Le goût, on le sait, peut quelquefois, dans ces matières, suppléer les dates et remplacer l'autorité historique. Il y a, sans doute, dans les monumens, pour l'œil exercé à en distinguer les nuances, d'infaillibles diagnostiques qui font connoître leur âge et leurs auteurs : mais cette science est le fruit d'un instinct isolé ; ses lumières ne sont que les lueurs fugitives d'un sentiment intransmissible. On peut avoir raison, mais on a le tort de ne l'avoir que pour soi seul. Avouons-le aussi, cet art de vérifier les dates par le sentiment est bien arbitraire : ses décisions sont bien souvent hasardées ; et quoi que puisse avancer la critique qui n'est que celle du goût, contre les savantes recherches des antiquaires, il ne lui est pas inutile qu'on aille en avant

à la découverte, et qu'on lui sauve le risque de s'aventurer la première.

Plus d'une de ses erreurs le prouve; et que d'opinions inconsistantes, que de méprises, et de méprises *in-folio*, n'auroit point épargnées la plus petite inscription sur les temples de Pæstum, ou le moindre document historique sur leur construction! Mais on en chercheroit en vain sur presque tous les édifices des villes de la Grèce et de la grande Grèce.

Plusieurs villes de la Sicile ont moins à se plaindre de l'oubli ou des lacunes de l'histoire. On peut, sur Agrigente, entre autres, la ville la plus riche en monumens Doriques, recueillir des notions propres à déterminer l'âge où ils furent élevés. L'époque de leur érection est suffisamment indiquée par Diodore, comme voisine de la catastrophe de cette ville, dont la date se place à la quatrième année de la XCIII.^e olympiade: or il subsiste encore, entre tous les débris d'Agrigente, deux temples, l'un à demi détruit, l'autre sain et entier dans toutes ses parties; le premier est *le temple de Junon-Lucine*, le second s'appelle *le temple de la Concorde*. *Diod. l. XIII, §. 24.*

En considérant ce dernier dans tous ses détails, et sous les divers rapports du style, de la forme, des proportions, de la disposition et du caractère, on est frappé de sa ressemblance avec les temples d'Athènes, dont il ne diffère que par une variété d'un quart de diamètre en hauteur de moins dans ses colonnes. Selon la théorie dont j'ai parlé, cela devroit suffire pour décider qu'il est d'un âge plus reculé; et comme ses colonnes ont un peu moins de cinq diamètres, on comprend aussi qu'il faudroit en faire

remonter la construction aux premiers siècles de l'art de bâtir. Cependant le récit de Diodore assigne à ces monumens une époque de quarante à cinquante ans postérieure aux temples de Minerve et de Thésée à Athènes. Selon cet écrivain, la ville d'Agrigente fut surprise par la guerre qui la détruisit, dans le fort même de ses entreprises, et tel de ses édifices resta depuis au point où il en étoit alors. Si cela donne à connoître l'époque générale de la construction des temples dont nous voyons les restes, temples en tout conformes (sauf quelques variétés de proportions) et à ceux d'Athènes et à ceux de Pæstum, que devient le système de l'alongement progressif de l'ordre Dorique en Grèce ? Que devient l'opinion de cette antiquité fabuleuse des monumens de Pæstum, fondée sur la courte proportion de leurs colonnes ?

On devine bien, en prévoyant toutes les conséquences de cette époque si bien assignée par l'histoire aux monumens d'Agrigente, où doit conduire le résultat de ce parallèle. Toutes les probabilités, réunies aux raisons du goût, qui doit opiner aussi dans ces matières, suffiroient pour détruire un préjugé ordinaire ; mais, quand une prévention scientifique s'est retranchée dans un système, elle ne se laisse pas sitôt forcer. On vous répondra que les temples de Junon et de la Concorde à Agrigente n'offrent point d'inscriptions, et n'ont point de date précise dans le récit de Diodore ; que ce qu'il dit de l'accroissement de cette ville et de l'érection de ses monumens, ne présente point la désignation spéciale de ceux qui subsistent encore ; que le seul qui soit véritablement spécifié n'existe plus ; qu'enfin rien n'empêche que tel ou

tel

tel de ces temples, épargnés dans les hasards des différentes destructions de cette ville, ne soit de beaucoup de siècles antérieur à l'époque dont on argumente.

Et ici, certains critiques ne manquent pas de moyens ou d'expédiens pour opérer à point nommé, dans la Sicile, des descentes de Toscans, de Pelasges, de Sicules, de Tyrrhéniens, d'Aborigènes, &c. &c. Voilà qu'on s'enfonce dans les antiquités de l'antiquité; on se réfugie dans les landes des temps antihistoriques; on devient inattaquable, parce qu'on reste inaccessible; et la querelle demeure indécise, non faute de combattans, mais faute d'un champ de bataille.

Heureusement, Diodore de Sicile a désigné et décrit avec la plus grande exactitude le temple de Jupiter Olympien à Agrigente; et en désignant ce vaste monument, il a fixé la date de sa construction de la manière la moins équivoque. Ses paroles en effet ne laissent aucune incertitude sur ce point : il dit positivement, comme on le verra encore plus bas, que ce temple, achevé dans ses autres parties, étoit sur le point de recevoir sa couverture, lorsqu'éclata la guerre dont on a parlé. Τὸ δ' οὖν Ὀλύμπιον μέλλον λαμβάνειν τὴν ὀροφὴν ὁ πόλεμος ἐκώλυσεν. *Cùm jam propè esset ut tectum induceretur, bellum impedimento fuit.* Rien ne peut mieux indiquer que l'ouvrage étoit encore sous la main des ouvriers, et fut arrêté par la guerre. *Diod. vid. inf.*

Cette guerre, qui ruina Agrigente, fut un siége de quelques mois, au bout desquels la ville devint la proie du vainqueur, l'an 4 de la XCIII.^e olympiade.

Ces fréquentes destructions de villes que l'on trouve à chaque page de l'histoire ancienne, ne doivent pas

s'entendre toujours à la lettre, sur-tout quant au matériel. La république consistant dans la cité, et celle-ci dans un petit nombre de citoyens, tuer, disperser et enlever les citoyens, c'étoit ce qu'on appeloit souvent alors détruire une ville ou une république. Le vainqueur d'Agrigente, Imilcar, paroît ne s'être pas tout-à-fait borné là. Le pillage amena bien quelques destructions ; mais les principaux monumens en furent quittes pour quelques outrages, et le temple de Jupiter Olympien fut épargné. Trois ou quatre siècles après, Diodore de Sicile le vit avec admiration, mais toujours dans le même état d'inachèvement; car depuis lors les habitans, soit ceux qui survécurent à la catastrophe de leur ville, soit ceux qui la repeuplèrent, n'eurent plus les moyens de terminer cette grande entreprise.

Pourquoi faut-il que ce monument, dont la date si bien fixée nous aideroit à vérifier celle des autres, n'existe plus?

Le voyageur qui parcourt aujourd'hui les lieux où fut Agrigente, cherche en vain ce colosse d'architecture, que des causes étrangères à celles du temps ont fait disparoître. Mais bientôt un champ de ruines frappe ses yeux et arrête ses pas : ce vaste emplacement jonché de débris que le temps n'a pu encore ensevelir sous la poussière, annonce ici un de ces produits gigantesques de l'ancienne puissance de l'art de bâtir, et sembleroit justifier le nom de *temple des Géans*, qu'une tradition populaire conserve à ces décombres.

Il n'y a aucun lieu de douter, en effet, que ce ne soit l'emplacement qu'occupa le temple de Jupiter Olympien.

Les preuves, outre celles de la tradition perpétuée sur

les lieux mêmes, se trouvent dans le rapport des mesures de l'emplacement avec celles que Diodore a assignées au temple, dans le rapprochement de sa description avec quelques fragmens qui subsistent encore (1), et dont les particularités démontrent qu'ils n'ont pu appartenir qu'au monument en question.

Avant, toutefois, d'essayer par ces rapprochemens une restitution de ce grand édifice, et avant de tirer, pour l'histoire de l'art, et de l'ordre Dorique en particulier, les conséquences et les preuves que l'autorité d'un tel témoignage doit produire, il convient de connoître dans tous ses détails la description de Diodore de Sicile, et de rendre à son texte la pureté qu'il doit avoir.

Voici ce passage :

« La construction des édifices sacrés d'Agrigente, mais » sur-tout le temple de Jupiter Olympien, attestent la » magnificence des hommes de ce temps : les autres ont » été ou brûlés ou détruits de fond en comble, dans les » fréquentes prises de cette ville. Le temple de Jupiter » Olympien étoit sur le point de recevoir son comble, » lorsque la guerre s'opposa à son achèvement. Depuis » cette époque de la destruction de leur ville, les Agri- » gentins ne se sont plus trouvés en état de terminer la » construction de ce monument.

» Ce temple a trois cent quarante pieds de long, » soixante de large, et cent vingt de hauteur, sans y » comprendre le soubassement. Il est le plus considé- » rable de la Sicile; et par l'étendue de sa masse, il peut » entrer en parallèle avec tout ce qu'on voit de grand

(1) Voyez la figure n.° 4 de la planche qui est à la fin.

» ailleurs. Quoique les circonstances l'aient empêché de » recevoir son complément, le dessin primordial n'en est » pas resté pour cela moins sensible. Les autres temples, ou » reposent uniquement sur des murs, ou sont environnés » de colonnes : celui-ci réunit l'une et l'autre de ces ma- » nières d'être. Ses murs ont, à l'extérieur, des colonnes » engagées, de forme circulaire : celles de l'intérieur sont » quadrangulaires. La demi-circonférence des colonnes » engagées du dehors est de vingt pieds; la largeur de » leurs cannelures est telle, que le corps d'un homme peut » s'y loger. Le diamètre des colonnes carrées du dedans » est de douze pieds. Les portiques ont une grandeur pro- » digieuse. Sur le fronton du portique oriental, on a re- » présenté le combat des Géans, ouvrage admirable par » la grandeur et la beauté de la sculpture. Au-dessus du » portique qui regarde l'occident, est la prise de Troie : on » y reconnoît chaque héros à ses traits et à ses caractères » particuliers (1). »

La première observation que me suggère ce passage de Diodore, tombe sur l'endroit où cet écrivain dit que les autres temples d'Agrigente furent ou brûlés ou détruits de fond en comble : τῶν μὲν γὰρ ἄλλων ἱερῶν, ... d'où

(1) Ἡ δὲ γὰρ τῶν ἱερῶν κατασκευὴ, καὶ μάλιστα ὁ τοῦ Διὸς νεὼς, ἐμφαίνει τὴν μεγαλοπρέπειαν τῶν τότε ἀνθρώπων· τῶν μὲν γὰρ ἄλλων ἱερῶν τὰ μὲν κατεκαύθη, τὰ δὲ τελείως κατεσκάφη, διὰ τὸ πολλάκις ἡλωκέναι τὴν πόλιν. Τὸ δ' οὖν Ὀλύμπιον μέλλον λαμβάνειν τὴν ὀροφὴν ὁ πόλεμος ἐκώλυσεν. Ἐξ οὗ τῆς πόλεως κατασκαφείσης, οὐδέποτε ὕστερον ἴσχυσαν Ἀκραγαντῖνοι τέλος ἐπιθεῖναι τοῖς οἰκοδομήμασιν.

Ἔστι δὲ ὁ νεὼς ἔχων τὸ μὲν μῆκος πόδας τεσσαράκοντα, τὸ δὲ πλάτος ἑξήκοντα, τὸ δὲ ὕψος ἑκατὸν εἴκοσι, χωρὶς τοῦ κρηπιδώματος. Μέγιστος δ' ὢν τῶν ἐν Σικελίᾳ, καὶ τοῖς ἐκτὸς οὐκ ἀλόγως ἂν συγκρίνοιτο κατὰ τὸ μέγεθος τῆς ὑποστάσεως. Καὶ γὰρ εἰ καὶ μὴ τέλος λαβεῖν συνέβη τὴν ἐπιβολὴν, ἥ γε προαίρεσις ὑπάρχει φανερά. Τῶν δ' ἄλλων ἢ μέχρι τοίχων τοὺς νεὼς οἰκοδομούντων, ἢ κυκλώσει τοὺς σηκοὺς περιλαμβανόντων, οὗτος ἑκατέρας τούτων μετέχει τῶν ὑποστάσεων. Συνῳκοδομοῦντο

l'on pourroit induire que le temple de Jupiter Olympien étoit le seul qui subsistât du temps de Diodore. Quelques-uns ont été jusqu'à conclure que le temple de la Concorde, qui existe encore aujourd'hui presque en entier, devoit être regardé comme un ouvrage postérieur à la prise de cette ville par les Carthaginois, et par conséquent à l'époque qu'on prétend lui assigner ici.

Cette conséquence seroit abusive. Les paroles mêmes de Diodore confirment que plusieurs de ces temples survécurent à la prise de la ville : ἥ τε γὰρ τῶν ἱερῶν κατασκευὴ, καὶ μάλιστα ὁ τοῦ Διὸς νεώς. Rien ne peut mieux indiquer qu'il existoit encore plus d'un temple au moment où il écrivoit. Diodore dit, en outre, que de ces temples *les uns furent brûlés et les autres entièrement détruits* : or ce sont deux choses fort différentes. L'incendie sur-tout étoit ce qui pouvoit le moins anéantir des édifices de la nature de ceux d'Agrigente. Tous les temples de ce genre n'avoient de combustible que la charpente de leur plafond et de leur toiture ; leurs murs et leurs colonnades extérieures en pierre ne pouvoient être détruits par les flammes. Ainsi ceux de ces temples contre lesquels on n'employa que le feu, durent être encore entiers dans leur construction extérieure, au temps de Diodore.

Ma seconde observation tombe sur l'erreur relative

γὰρ οἱ τοῖχοι τοῖς κίοσιν, ἔξωθεν μὲν στρογγύλοι, τὸ δ' ἐντὸς τοῦ νεὼ ἔχοντες τετράγωνον. καὶ τοῦ μὲν ἐκτὸς μέρους ἐστὶν αὐτῶν ἡ περιφέρεια ποδῶν εἴκοσι, καθ' ἣν εἰς τὰ διαξύσματα δύναται ἀνθρώπινον ἐναρμόζεσθαι σῶμα. Τὸ δ' ἐντὸς, ποδῶν δώδεκα. Τῶν δὲ στοῶν τὸ μέγεθος καὶ τὸ ὕψος ἐξαίσιον ἐχουσῶν. Ἐν μὲν τῷ πρὸς ἕω μέρει τὴν γιγαντομαχίαν ἐποιήσαντο, ταῖς τε γλυφαῖς καὶ τῷ μεγέθει καὶ τῷ κάλλει διαφερούσας. Ἐν δὲ τῷ πρὸς δυσμὰς, τὴν ἅλωσιν τῆς Τροίας, ἐν ᾗ τῶν ἡρώων ἕκαστον ἰδεῖν ἐστιν οἰκείως τῆς περιστάσεως δεδημιουργημένον. *Diod. lib. XIII, §. 82.*

au nombre de pieds qu'avoit en largeur le temple de Jupiter Olympien. Les anciens commentateurs, Rhodoman et Wesseling, ne l'ont pas aperçue. M. l'abbé Terrasson ne s'en est pas douté davantage. Mais, depuis qu'on a acquis des connoissances précises sur la forme des temples Grecs, il n'y a aucun mérite à apercevoir que le nombre *soixante*, ἑξήκοντα, est une erreur.

Les Romains, qui firent leurs temples plus courts que ceux des Grecs, donnoient à leur largeur la moitié de l'étendue qu'ils avoient en longueur. *Distribuitur longitudo ædis uti latitudo sit longitudinis dimidiæ partis*, dit Vitruve. Il y a plus : dans presque tous les temples Grecs, le rapport de la largeur à la longueur est comme de 1 à $2\frac{1}{5}$. Il est donc bien improbable que le temple de Jupiter, à Agrigente, n'ait eu que soixante pieds de large, c'est-à-dire, le sixième de sa longueur. La chose même est facilement démontrée impossible, puisque, comme on le verra, les colonnes de ce temple ayant eu douze pieds de diamètre, et les entre-colonnemens ayant été au moins de même dimension, soixante pieds de large n'auroient donné dans les portiques antérieurs que trois colonnes de face ; ce qui est une absurdité en architecture.

Vitr. lib. IV, cap. IV.

Aussi tous les voyageurs qui, dans ces derniers temps, ont visité les ruines d'Agrigente, sont-ils d'avis que le texte de Diodore contient, en cet endroit, une faute qui paroît devoir être celle du copiste, et qui consiste dans l'omission du nombre ἑκατὸν; et ils proposent de lire *cent soixante*, ἑξήκοντα καὶ ἑκατὸν. Nous verrons tout-à-l'heure que le nombre *soixante*, ἑξήκοντα, est lui-même une autre méprise.

Pour justifier Diodore de ces deux fautes, il ne s'agit que de placer en confrontation de son texte les renseignemens positifs qu'il a été encore possible de prendre sur les lieux; renseignemens qui, en démontrant l'identité du monument ruiné et du monument décrit, attesteront aussi la fidélité de l'auteur de la description.

Lorsqu'on veut en vérifier les points principaux, la première opération à faire, est de mesurer la longueur et la largeur du champ de ruines dont on a parlé. M. Mylne, Écossois, est un des premiers qui aient reconnu la conformité générale des dimensions de l'édifice ruiné, avec les mesures en longueur données par Diodore à l'*Olympeium* d'Agrigente. Selon le voyageur Écossois, toute cette superficie de débris a trois cent quarante-cinq pieds Anglois de long, sur cent soixante-cinq de large. Le pied Anglois étant à peu près d'une ligne plus court que le pied Grec, la mesure de la longueur de l'édifice se trouve assez conforme à celle qu'en a donnée l'écrivain Grec. Pour la mesure en largeur, nous verrons qu'elle n'est qu'une approximation arbitraire de ce voyageur. Ce fut à peu près de cette manière que le baron de Riedesel, qui, en 1767, visita ces ruines, en évalua les dimensions : il se contenta d'affirmer que les mesures de Diodore étoient conformes à ce qu'on voyoit encore, sauf toutefois la mesure en largeur, qui a été reconnue pour erronée par tous les voyageurs.

Osservaz. sull' antico tempio di Girgenti. Stor. dell' arte, t. III, pag. 116.

Pour me citer moi-même, lorsque je vis Agrigente en 1779, je n'eus point de peine à reconnoître l'identité du monument détruit, et sa conformité avec celui qu'a décrit Diodore; la seule inspection de l'emplacement rend ce

rapport sensible, sur-tout lorsqu'on en mesure la longueur. Mais, après avoir rétabli dans le texte de Diodore le nombre cent devant celui de soixante, et réduit les cent soixante pieds Grecs à cent cinquante-trois pieds François, il faut se rendre compte de l'emploi de cet espace par des colonnes de douze pieds de diamètre; alors on éprouve que le moindre nombre de ces colonnes qu'on puisse appliquer à la largeur, c'est-à-dire, aux frontispices du temple, étant le nombre six, les six diamètres de douze pieds, et leurs cinq entre-colonnemens égaux aux diamètres, ne donnent que cent trente-deux pieds ou cent quarante pieds Grecs: donc le nombre ἑξήκοντα est démontré une nouvelle erreur du texte.

L'inspection de la largeur des ruines dénonce elle-même cette erreur; mais, pour la découvrir entièrement, il falloit être à même de remuer ces décombres, et de rechercher dans les soubassemens ensevelis du monument, des indications certaines de la dimension générale, et du nombre de colonnes réparties sur tout cet espace. C'est ce qu'est parvenu à faire M. Dufourny, qui, durant un assez long séjour à Agrigente en 1788, a eu le bonheur de retrouver les dernières assises des colonnes engagées dans le mur, et par conséquent de rendre incontestable la mesure en largeur de l'édifice. A lui sans doute appartiendra l'honneur de rétablir ce temple dans l'intégrité de ses détails et de ses moindres dimensions, lorsqu'il publiera son ouvrage sur les antiquités de la Sicile. Le petit nombre de renseignemens qu'il m'a communiqués, suffira, pour le présent, à l'objet que je me propose dans ce Mémoire. Or il résulte de ses recherches, que le monument avoit eu huit colonnes

dans

dans ses frontispices. Ces colonnes engagées ayant eu, et d'après le récit de Diodore, et d'après les mesures qui en ont été prises (comme on le verra encore plus bas), douze pieds de diamètre, si l'on additionne pour la largeur du temple les huit diamètres des colonnes, et leur sept entre-colonnemens de douze pieds aussi de large, on trouve une largeur de cent quatre-vingts pieds François, lesquels, transportés en pieds Grecs, feroient, à peu de chose près, cent quatre-vingt-dix pieds. Donc, en rétablissant dans le texte de Diodore le mot *ἑκατὸν*, *cent*, il faut encore changer le nombre *soixante*, *ἑξήκοντα*, contre le nombre *quatre-vingt-dix*, *ἐνενήκοντα*.

Je dois prévenir ici l'objection que peut faire élever contre la fidélité de la description de Diodore, la double erreur que nous venons de trouver relativement à la largeur du temple : on peut prétendre qu'un manque d'exactitude aussi considérable dans la mesure d'un des deux côtés doit rendre suspecte la mesure de l'autre et des détails du reste de l'ensemble. Je réponds que l'objection auroit toute sa valeur, si l'on eût manqué de moyens pour vérifier sur le lieu même les autres dimensions données par l'écrivain Grec ; mais la mesure de la longueur du temple, prise avec toute l'exactitude possible, présente, sauf fraction, trois cent trente-deux pieds François. Il est vrai que les trois cent quarante pieds Grecs ne devroient faire que trois cent vingt-trois pieds François : toutefois la différence peut venir de ce que Diodore, ayant compté de mur en mur, n'a pas compris les deux demi-diamètres des colonnes. On sait ensuite que l'habitude des comptes ronds produit toujours chez les historiens ces

petites diversités : ainsi il faut regarder comme identique, sauf la légère différence dont on vient de parler, la mesure en longueur donnée par Diodore. Or cette seule mesure constatée de la longueur de l'édifice ruiné, et sa conformité approximative avec celle de l'édifice décrit, suffisent, et pour détruire l'objection à laquelle pourroit donner lieu le texte corrompu de l'écrivain, et pour prouver l'identité du monument. J'ajoute qu'une seule considération la confirme; c'est qu'une dimension aussi extraordinaire, en fait de temples, ne pouvoit convenir à aucun autre des édifices d'Agrigente.

Mais il reste encore, dans les ruines du monument détruit, d'autres témoins qui déposent en faveur des mesures données par Diodore. Au milieu de ces ruines, on cherche d'abord, comme je l'ai dit, quelques fragmens qui puissent indiquer l'ordonnance et la forme du temple. A l'étonnement que cause ce bouleversement, succède celui de ne rencontrer que des pierres informes. On se persuade bientôt que des tremblemens de terre ont d'abord opéré le renversement de l'édifice, et qu'ensuite ces débris entassés sont devenus les carrières où, à diverses époques, les modernes habitans du pays se sont approvisionnés de matériaux pour bâtir. C'est, en effet, de ces démolitions que, dans le dernier siècle, on a construit le môle de Girgenti. Il convient d'observer en outre que les colonnes engagées du temple, n'ayant point été appareillées par pierres d'un seul morceau, mais par assises formées de plusieurs segmens de cercle réunis, se sont très-facilement décomposées dans leur chute: leurs matériaux sont par conséquent devenus bien moins reconnoissables que

ceux des colonnes renversées dans quelques autres temples de la Sicile, dont tous les tambours, formés d'un seul bloc, pourroient être relevés sur leurs axes.

Cependant le baron de Riedesel avoit retrouvé, en 1767, le haut d'une colonne engagée, un morceau d'entablement avec son triglyphe, et une portion de corniche. Ces mêmes fragmens existoient en 1779, et ils sont les seuls que j'aie vus. Ils ont été copiés aussi par les dessinateurs du Voyage pittoresque de Naples et de Sicile (1). Ces fragmens suffiroient seuls pour attester la véracité du récit de Diodore, en confirmant l'identité du monument qu'il a décrit, et de celui dont nous parcourons les débris.

1.° Le fragment du fût de la colonne, et le quart restant du chapiteau qui lui appartient, sont évidemment les restes d'une colonne engagée et d'un chapiteau qui fut taillé pour n'être vu que par moitié. Voilà, par conséquent, la preuve que le temple ruiné avoit été construit de manière, comme l'a dit l'écrivain Grec, que ses murs faisoient corps avec les colonnes : συνῳκοδόμηντο γὰρ οἱ τοῖχοι τοῖς κίοσιν, ἔξωθεν μὲν στρογγύλοι. . . c'est-à-dire que le temple étoit *pseudopériptère*.

2.° Diodore parle de colonnes carrées ou de pilastres correspondans, sur le mur intérieur du temple, aux colonnes circulaires engagées de l'extérieur : τὸ δ' ἐντὸς τοῦ νεὼ ἔχοντες τετράγωνον. . . . Cette particularité est encore sensible dans le fragment dont on a parlé, et elle a été observée par M. Dufourny dans la partie inférieure des murs qu'il a découverte.

(1) Voyez-en la figure, n.° 4 de la planche qui accompagne ce Mémoire.

3.° Diodore fait mention de la demi-circonférence des colonnes, qu'il porte à vingt pieds : ἡ περιφέρεια ποδῶν εἴκοσι. Nous verrons par la suite que cette mesure est parfaitement vérifiée. Il donne ensuite aux cannelures de la colonne une telle évasure, que, selon lui, le corps d'un homme pouvoit y être contenu : καθ' ἣν εἰς τὰ διαξύσματα δύναται ἀνθρώπινον ἐναρμόζεσθαι σῶμα. Le baron de Riedesel affirme avoir vérifié cette capacité. Les dessinateurs du Voyage pittoresque déjà cité ont donné à une des cannelures qui subsistent encore, dix-huit pouces de large. J'en ai mesuré moi-même plusieurs au-dessous du chapiteau, et il m'a paru que telle étoit à peu près leur mesure moyenne. M. Dufourny leur a trouvé de dix-huit à dix-neuf pouces de largeur. Or la forme de ces colonnes, ou leur galbe, ayant éprouvé une diminution plus ou moins grande, selon l'usage du Dorique Grec, les cannelures, si l'on suppose la diminution d'un sixième, n'auront pas eu moins de vingt-trois ou vingt-quatre pouces d'évasure dans leur partie inférieure, espace plus que suffisant pour contenir le corps d'un homme.

Voilà tout ce que les renseignemens modernes permettent de mettre en confrontation avec les détails et les mesures de l'historien Grec; à quoi l'on peut ajouter une particularité que m'a communiquée M. Dufourny. Le hasard lui a fait rencontrer, parmi les décombres du monument, un fragment de foudre sculpté; et comme les sculptures d'un des deux frontons représentoient le combat des Géans contre Jupiter, cette légère indication pourroit passer pour une des pièces de confrontation les plus capables d'attester l'identité du temple.

Mais les fragmens dont on a rendu compte, nous apprennent encore ce que Diodore avoit omis de nous dire ; savoir, de quel ordre d'architecture étoit l'*Olympeium* d'Agrigente. Cet objet, toutefois, est le plus important pour nos recherches et pour les conséquences qui résulteront de la nature de l'ordre qu'il s'agit de constater. Le silence de l'écrivain Grec sur cet objet n'a rien qui doive surprendre ; car sa description, n'ayant été faite ni en vue de l'art, ni en considération des artistes, doit manquer de beaucoup d'autres détails semblables, qu'il seroit injuste d'exiger d'un historien pour qui ces sortes de récits ne sont que des accessoires.

J'ai dit que l'ordre d'architecture du temple étoit démontré par les fragmens que nous en avons vus. Cette connoissance résulte en effet incontestablement du triglyphe qui subsiste encore dans le morceau dont on a parlé (1); triglyphe dont la hauteur est de neuf pieds sept pouces, et la largeur de cinq pieds six pouces : elle résulte avec la même évidence du chapiteau composé d'un abaque ou tailloir quadrangulaire, et d'une échine en ove prolongé ; elle résulte des listels qui unissent le chapiteau à la colonne, et encore du genre, de la forme et du nombre même des cannelures. Toutes les sortes d'indications qu'il est facile de recueillir sur les lieux, prouvent donc, et que le monument ruiné qu'on appelle vulgairement *le temple des Géans*, est le même que le temple de Jupiter Olympien décrit par Diodore, et que ce temple étoit d'ordre Dorique, et que ce Dorique étoit du même genre que celui

(1) *Voyez* la figure n.° 4 de la planche ci-jointe.

des autres temples d'Agrigente, du reste de la Sicile, de la Grèce et de la grande Grèce,

Voyons maintenant si les élémens qu'on vient de rassembler, suffiront pour redonner à cet édifice son existence passée, du moins dans les points principaux qui se rapportent *à la disposition générale de son plan, à l'élévation de sa masse, et à la proportion de l'ordre Dorique dont il étoit formé.*

La disposition générale du plan de l'édifice doit ressortir très-naturellement des trois espèces de données que nous avons; savoir, les mesures vérifiées et authentiques de sa longueur et de sa largeur, le genre connu de ses colonnes engagées, et le diamètre non moins certain des colonnes.

Éloignant de tous les rapprochemens qui vont avoir lieu, les petites fractions qui seront sans importance, nous allons procéder sur un espace qui comprendra trois cent trente pieds François en longueur, et cent quatre-vingt pieds François de large (1).

C'est donc sur une ligne de trois cent trente pieds de long qu'il nous faut distribuer les colonnes. Or, indépendamment des données positives qu'on a pu acquérir sur le nombre des colonnes engagées dans le mur du temple, ce nombre résulteroit de la connoissance que nous avons de leur diamètre, et de l'usage invariable des

(1) Pour faciliter l'opération, il convient de réduire ici le pied Grec en pied François. On est d'accord que le premier a onze pouces quatre lignes cinq points du second. Comme il importe assez peu, dans cette restitution, d'être fidèle aux plus légères fractions, je préviens que, pour faire un compte rond, il faudra vingt pieds Grecs pour faire dix-neuf pieds François.

espacemens de colonnes dans l'ordonnance Dorique des Grecs. Diodore nous a donné la notion certaine du demi-diamètre des colonnes de notre temple : καὶ τοῦ μὲν ἐκτὸς μέρους ἐστὶν αὐτῶν ἡ περιφέρεια ποδῶν εἴκοσι, *au-dehors la demi-circonférence des colonnes est de vingt pieds.* Par conséquent, la circonférence de la colonne entière eût été de quarante pieds Grecs, qui, réduits à trente-sept ou trente-huit pieds François, auroient donné pour diamètre douze pieds, sans tenir compte de la fraction en surplus, qui est ici tout-à-fait indifférente. L'autre donnée nécessaire à constater est la largeur de l'entre-colonnement. Mais nous apprenons, et par les monumens Doriques de la Sicile, et par tous ceux que les découvertes des voyageurs nous ont fait connoître dans toutes les parties de la Grèce, que l'entre-colonnement de l'ordre Dorique a pour mesure constante celle même du diamètre inférieur de la colonne, sauf de très-petites variétés. Tout le secret pour retrouver le nombre des colonnes que le temple de Jupiter avoit sur ses flancs, est donc dans la division du nombre 330 par 12 : or en 330 on trouve vingt-sept fois 12 plus 6 pieds; donc la longueur du temple eut quatorze colonnes de 12 pieds (168 pieds), et treize entre-colonnemens de 12 pieds, plus 6 pieds pour les variétés des diamètres et entre-colonnemens. L'espace de cent quatre-vingts pieds qu'eut la largeur du temple, se trouve de même rempli par huit diamètres à douze pieds, faisant 96 pieds, et sept entre-colonnemens, faisant 84 pieds. Les fractions en plus ou en moins sont ici de nulle considération, sur-tout dans les frontispices du temple, où il ne peut y avoir lieu à aucune espèce d'alternative, puisqu'on ne

168.
156.
6.
———
330.

96.
84.
———
180.

sauroit y admettre de colonnes en nombre impair, et que, comme on l'a déjà dit, la différence de deux colonnes peut aussi peu se supposer en plus qu'en moins.

Ainsi rien de plus facile que de restituer le plan de ce temple (1), en admettant dans son intérieur des pilastres correspondans, par leur position et par leur largeur, aux colonnes engagées de l'extérieur.

La disposition de l'édifice rentre donc dans celle du pseudopériptère décrit par Vitruve. Mais ici s'élève une question. Le temple avoit-il de chaque côté un frontispice en colonnes isolées, quoique celles des flancs fussent engagées? La réponse à cette question nous conduit à parler de l'*élévation de la masse totale de l'édifice.*

Il ne paroît pas d'abord qu'il soit dans la nature du pseudopériptère, d'être privé de colonnes isolées dans ses fronts; et le temple de Caius et Lucius César à Nîmes nous prouve que cette sorte d'édifice pouvoit avoir des colonnes engagées dans ses murs latéraux, et des portiques antérieurs en colonnes isolées. L'*Olympeium* d'Agrigente fut-il ainsi disposé? Il semble que les paroles de Diodore excluent cette disposition plutôt qu'elles ne l'autorisent. La définition si précise qu'il a faite, comme on l'a vu, de la manière dont ce temple, au lieu de reposer ou sur des murs, ou sur des colonnes environnantes, réunissoit les deux manières d'être en une seule, donne à croire que, si cette disposition n'eût pas été la même dans les frontispices du bâtiment, il en eût fait l'observation. A la vérité, en parlant de ces deux frontispices, dont l'un regardoit l'orient, et l'autre l'occident, il se sert du mot

(1) *Voyez* la figure n.° 1.

ϛοὰ (τῶν δὲ ϛοῶν τὸ μέγεθος) ; et ce mot, que nous traduisons ordinairement par *portique*, semble pouvoir convenir à l'ensemble d'une colonnade placée au front du temple. D'autre part, il indique simplement aussi un portique sans colonnes isolées ; et quelques considérations puisées dans les débris mêmes et dans les mesures du monument doivent rendre plus probable l'absence des colonnes isolées aux fronts du temple.

1.° Les ruines encore existantes ne présentent aucun vestige de tambours de colonne : on n'y voit que des pierres taillées en segmens de cercle, dont la réunion forma les assises des colonnes engagées. Peut-être ce genre de construction, fort solide pour des colonnes murées, auroit-il paru trop inconsistant pour des colonnes isolées.

2.° Des péristyles en colonnes isolées, dans la proportion d'un pareil édifice, auroient exigé des plates-bandes d'une si vaste portée, que peut-être avec la pierre du pays, toute tenace qu'elle est, les plates-bandes des plafonds et des architraves n'auroient pu se faire d'un seul morceau sans danger; et si c'est-là, probablement, la vraie raison qui a déterminé l'architecte à engager les colonnes des flancs dans le mur, cette raison aura pu concourir à lui faire supprimer les colonnes isolées dans le portique antérieur et dans le postérieur.

3.° Le rapport de la largeur du temple avec sa longueur, si on le compare aux rapports semblables des autres temples Grecs, semble indiquer aussi que l'*Olympeium* d'Agrigente n'eut pas de colonnes isolées, en avant de ses frontispices. En effet, contre l'ordinaire, cet édifice n'a pas en longueur le double de sa largeur. S'il eût eu

seulement un rang de colonnes isolées à chaque front, cette addition eût donné quarante-huit pieds de plus en long; ce qui auroit, selon l'usage, porté la longueur du temple au double et plus de sa largeur.

4.° Enfin, l'antiquité nous fournit l'exemple d'un temple qui, dans son premier état, doit avoir beaucoup approché de l'*Olympeium* d'Agrigente. Je parle du temple de Cérès à Éleusis, bâti par Ictinus, dans une immense proportion, *immani magnitudine*, dit Vitruve. Son ordonnance paroît avoir été Dorique, *Dorico more :* il n'avoit point de colonnades environnantes, *sine exterioribus columnis;* ce qui fut pratiqué pour l'agrandissement de l'intérieur, *ad laxamentum usûs sacrificiorum*. Si l'on rapproche les mots *Dorico more* de ces autres mots, *sine exterioribus columnis*, on est autorisé à conclure que le temple d'Éleusis étoit un pseudopériptère Dorique; d'autant plus qu'au *livre IV, chap. VII*, Vitruve, traitant de la disposition du pseudopériptère, en donne la même raison que celle dont il use pour expliquer la disposition extérieure du temple d'Éleusis, *efficiunt amplum laxamentum*. Cependant le temple de Cérès n'eut point originairement de colonnes isolées à ses fronts, ou de péristyle antérieur : ce fut dans la suite, et sous Démétrius de Phalère, que l'architecte Philon y ajouta des colonnes qui en firent un prostyle, *in fronte columnis constitutis prostylon fecit.*

Vitr. lib. VII, præfat.

On peut inférer, et de cet exemple, et de toutes les vraisemblances locales, que l'*Olympeium* d'Agrigente n'eut point de colonnes isolées dans ses fronts; ce qui contribue à prouver que le dessinateur du Voyage pittoresque de Naples et de Sicile, qui a donné une restitution de

cet édifice, l'a imaginée arbitrairement, et sans aucun égard, ni aux notions de Diodore de Sicile, ni aux vraisemblances locales, puisqu'au lieu d'un pseudopériptère il a fait un périptère, non-seulement amphiprostyle, mais orné de trois rangs de colonnes à ses péristyles antérieurs (1).

Voyag. pittor. de Naples et de Sicile, t. IV, pl. 79, p. 192.

En réunissant tout ce qu'on peut obtenir de données vraies et vraisemblables, soit des autorités recueillies dans les ruines de l'édifice, soit des renseignemens fournis par Diodore de Sicile, l'élévation de la masse totale se réduira à la vue que j'en donne *(n.os 2 et 3 de la planche ci-jointe).*

Il nous faut maintenant constater la *proportion de l'ordonnance Dorique;* ce qui résultera d'abord de la dimension en hauteur de l'édifice, dimension que nous a conservée Diodore, ensuite des fragmens d'entablement dont on a parlé, et enfin des parallèles irrécusables d'autres monumens Doriques.

C'est ici que se fait admirer le système proportionnel qui est particulier à l'architecture Grecque, et sur-tout à

(1) Dans l'intervalle de temps écoulé entre la lecture et l'impression de ce Mémoire, il a paru, de M. Wilkins, un ouvrage sur les antiquités de la grande Grèce *(The antiquities of magna Græcia by William Wilkins),* où l'on trouve *(chap. III, pl. 17)* une restitution du temple de Jupiter, à Agrigente. Cette restitution, à cela près de l'intérieur de l'*area* du temple, dont la disposition ne peut être qu'imaginaire, se rapproche beaucoup plus du vrai que celle du Voyage pittoresque de Naples et de Sicile. M. Wilkins a véritablement fait un pseudopériptère; mais c'est sans aucune autorité qu'il fait son temple amphiprostyle. Il paroît aussi, d'après le nombre de six colonnes qu'il donne à ses péristyles antérieurs, qu'il n'a acquis aucune lumière précise sur la véritable conformation de l'édifice. Sa restitution d'ailleurs, n'étant accompagnée d'aucun texte ni d'aucune mesure, doit passer pour une approximation tout-à-fait arbitraire, et entièrement inutile soit à la connoissance de l'architecture des temples antiques, soit au point de critique qui est l'objet de ce Mémoire.

l'ordre Dorique, système en vertu duquel le tout fait connoître chaque partie, et chaque partie donne à connoître le tout. Diodore nous dit que le temple avoit cent vingt pieds de haut, τὸ δὲ ὕψος ἑκατὸν εἴκοσι, qui, convertis en mesure Françoise, valent au moins cent treize pieds. Cette mesure connue, rien de plus facile que d'évaluer, à une légère différence près, la dimension de l'entablement et du fronton. Par exemple, nous trouvons que le temple de Minerve, à Athènes, fut presque exactement dans toutes les parties, sauf la dimension en longueur, la moitié du temple de Jupiter à Agrigente : il avoit cinquante-six pieds neuf pouces de haut. Nous pouvons aussi trouver à notre temple un autre point de comparaison plus voisin, et dont le rapport est également propre à faire saisir les rapprochemens dont nous aurons besoin; c'est le temple appelé *de la Concorde* à Agrigente, qui se trouve être, moins la dimension en longueur, exactement le tiers de celui que nous cherchons à restituer. Or le temple de la Concorde a trente-six pieds de haut.

J'ai fait choix de ces deux temples, uniquement à cause de la commodité qu'offre le parallèle de leurs parties, puisqu'il ne s'agira que de doubler les mesures de l'un et de tripler celles de l'autre. Mais on peut faire les mêmes rapprochemens, soit avec le temple de Thésée à Athènes, soit avec les temples de Corinthe, de Pæstum, de Ségeste, soit même avec celui de Junon à Agrigente ; on obtiendra les mêmes résultats : seulement, leur somme étant énoncée en nombres moins simples, la comparaison qu'on cherche à rendre sensible, seroit plus difficile à saisir.

Voici donc les mesures de toutes les parties d'entable-

ment et de fronton du temple de Minerve, données par M. Stuart:

Hauteur de la corniche et cymaise du fronton.	2 pi.	6 po.
——— du tympan du fronton...............	11.	6.
——— de la corniche de l'entablement......	3.	5.
——— du triglyphe avec l'épaisseur du mutule.	4.	11.
——— de l'architrave avec les gouttes du triglyphe......................	4.	
	26.	4.
Ajoutant la hauteur de la colonne, qui est, avec le chapiteau, de................	30.	8.
On trouve......................	57.	

Voici les mesures de toutes les parties d'entablement et de fronton du temple de la Concorde à Agrigente, données par M. Dufourny:

Hauteur de la corniche et cymaise du fronton.	1 pi.	1 po.	6 l.
——— du tympan du fronton..........	5.	3.	1.
——— de la corniche de l'entablement...	1.	10.	
——— du triglyphe avec l'épaisseur du mutule......................	3.	5.	3.
——— de l'architrave avec les gouttes du triglyphe...................	3.	4.	7.
	15.		5.
Ajoutant la hauteur de la colonne et du chapiteau.....................	20.	7.	8.
On trouve..................	35.	8.	1.

Si, partant de ces deux points de parallèle, nous doublons, pour le temple de Jupiter à Agrigente, la mesure de l'entablement et du fronton du temple de Minerve à

Athènes, qui est de vingt-six pieds, nous trouverons, pour le temple à restituer, cinquante-deux pieds; et si nous tierçons la mesure des mêmes parties au temple de la Concorde, nous trouverons quarante-cinq pieds. Selon la première donnée, la colonne Dorique du temple de Jupiter aura eu soixante pieds, et selon la seconde, soixante-six pieds de haut : or nous verrons que c'est entre ces deux mesures que l'on trouvera la proportion certaine de cette ordonnance.

Comme on le voit, la première comparaison donne à la hauteur totale de l'*Olympeium* cent quatorze pieds de haut, et l'autre cent huit pieds. Cette différence s'explique simplement par cela seul que le fronton et l'entablement du temple de Minerve furent de quelque chose moins élevés relativement à la colonne.

Je dois faire observer, à l'occasion de ces variétés de proportion dans les ouvrages de l'ordre Dorique Grec, que la force des comparaisons dont on prétend se prévaloir ici, n'est nullement affoiblie par les différences de cette sorte. Ce seroit mal apprécier l'objet et l'esprit des proportions en architecture, que d'en attendre des règles géométriquement invariables, et mécaniquement applicables à tous les édifices : il n'en est point ainsi. Tous les monumens d'un même ordre, quoique réellement exécutés dans le même système de proportions, ont entre eux des variétés très-sensibles d'ensemble et de détail. En cela, l'architecture ne fait que suivre l'exemple de la nature, qui a donné une proportion à chaque espèce d'êtres animés, et qui cependant ne produit pas deux individus géométriquement semblables. L'application d'un système de proportions aux

ouvrages de l'art de bâtir n'emporte pas davantage la nécessité qu'un ouvrage soit, selon l'échelle donnée, calqué sur un autre.

Ainsi les variétés des parties et des détails des deux temples que nous avons pris pour termes de parallèle, doivent d'autant moins atténuer la force du résultat qui en sort, que c'est toujours dans une proportion sẽmblable que ces variétés se font remarquer.

Si, en effet, au lieu d'aller, soit du tout ou d'une grande division, à la partie ou à un détail particulier, nous voulons argumenter de la mesure d'une petite partie dans notre édifice à celle des plus grandes dimensions, nous obtiendrons les mêmes conséquences.

La seule cannelure du temple de Jupiter à Agrigente, dont la mesure est connue au-dessous du chapiteau et doit s'évaluer de dix-sept à dix-huit pouces, qui, dans le bas, comme on l'a vu, dut avoir à peu près vingt-quatre pouces de large, nous offre le même rapport avec celle de la colonne du temple de Minerve, qui eut douze pouces de large par en bas. Mais le triglyphe de notre temple serviroit encore à rétablir la proportion de son ordre Dorique : il avoit, sans les gouttes et sans l'épaisseur du mutule, neuf pieds sept pouces neuf lignes. Celui du temple de Minerve à Athènes, ainsi mesuré, a quatre pieds huit pouces ; celui du temple de la Concorde a trois pieds quatre pouces. Aux plus légères fractions près, le triglyphe d'Athènes est moitié, et celui du temple de la Concorde est le tiers du triglyphe de l'*Olympeium* d'Agrigente.

Il reste encore un moyen de vérifier la hauteur de la colonne de ce temple, et par conséquent la proportion

de son ordre Dorique; c'est de déduire l'une et l'autre du diamètre inférieur des colonnes. Ce diamètre nous est connu par la circonférence dont Diodore nous a donné la mesure, et qui, selon lui, étoit de quarante pieds, lesquels, réduits rigoureusement en pieds François, font trente-sept pieds, dont le tiers est douze pieds quatre pouces. M. Dufourny a trouvé au demi-diamètre six pieds deux pouces quatre lignes; ce qui porte le diamètre entier à douze pieds quatre pouces huit lignes.

Maintenant, si l'on procède de la même façon à fixer sur le nombre des diamètres contenus dans la hauteur de la colonne, la proportion de cette colonne, on trouve que le diamètre inférieur de la colonne du temple de Minerve à Athènes est de six pieds un pouce huit lignes; ce qui fait que la colonne, ayant trente pieds huit pouces de haut, comporte cinq diamètres de hauteur. A l'égard du temple de la Concorde, sa colonne a quatre pieds quatre pouces de diamètre sur vingt pieds sept pouces huit lignes de haut; ce qui donne en hauteur quatre diamètres quatre cinquièmes de hauteur. D'après l'indubitable conformité de tous les rapports établis entre les trois temples, douze pieds quatre pouces huit lignes, multipliés par cinq, donnent soixante-un pieds onze pouces quatre lignes; autant dire les soixante-deux pieds que nous avons trouvés par l'évaluation précédente (1).

Le résultat de ces parallèles et de ces rapprochemens est donc que la colonne Dorique du temple de Jupiter Olympien à Agrigente eut un peu moins de cinq diamètres de hauteur.

(1) *Voyez* les fig. 5, 6, 7, de la planche qui accompagne ce Mémoire.

Les

Les conséquences de tout ceci peuvent devenir nombreuses et importantes dans l'application qu'on peut en faire à l'histoire de l'architecture dans la Grèce, et à celle d'un grand nombre de ses monumens, qui, privés de dates et de documens historiques, ont été jusqu'ici le jouet des opinions les plus incohérentes. En effet, il résulte de la restitution de ce temple, que, trente ou quarante ans après l'érection du temple de Minerve à Athènes, et soixante ans après celle du temple de Thésée dans la même ville, on bâtissoit des temples Doriques dont les colonnes avoient moins de cinq diamètres de hauteur, tandis que celles des temples d'Athènes en ont cinq et un peu plus.

Donc l'ordre Dorique n'a point éprouvé d'alongement progressif en Grèce; donc le système de M. Leroy à cet égard n'a aucune consistance.

Il résulte de la restitution de ce temple et de la date de sa construction, que le système de l'ordre Dorique sans base et à courte proportion fut le système général de l'ordre Dorique en Grèce; que les variétés de proportion qu'on trouve dans les colonnes de cet ordre, ne sont point des différences élémentaires; que ces variétés, qui ne comportent en général d'autre latitude que celle d'un diamètre, loin d'être les caractères d'un principe différent, indiquent seulement les degrés de liberté accordés à l'artiste par les règles mêmes de l'art.

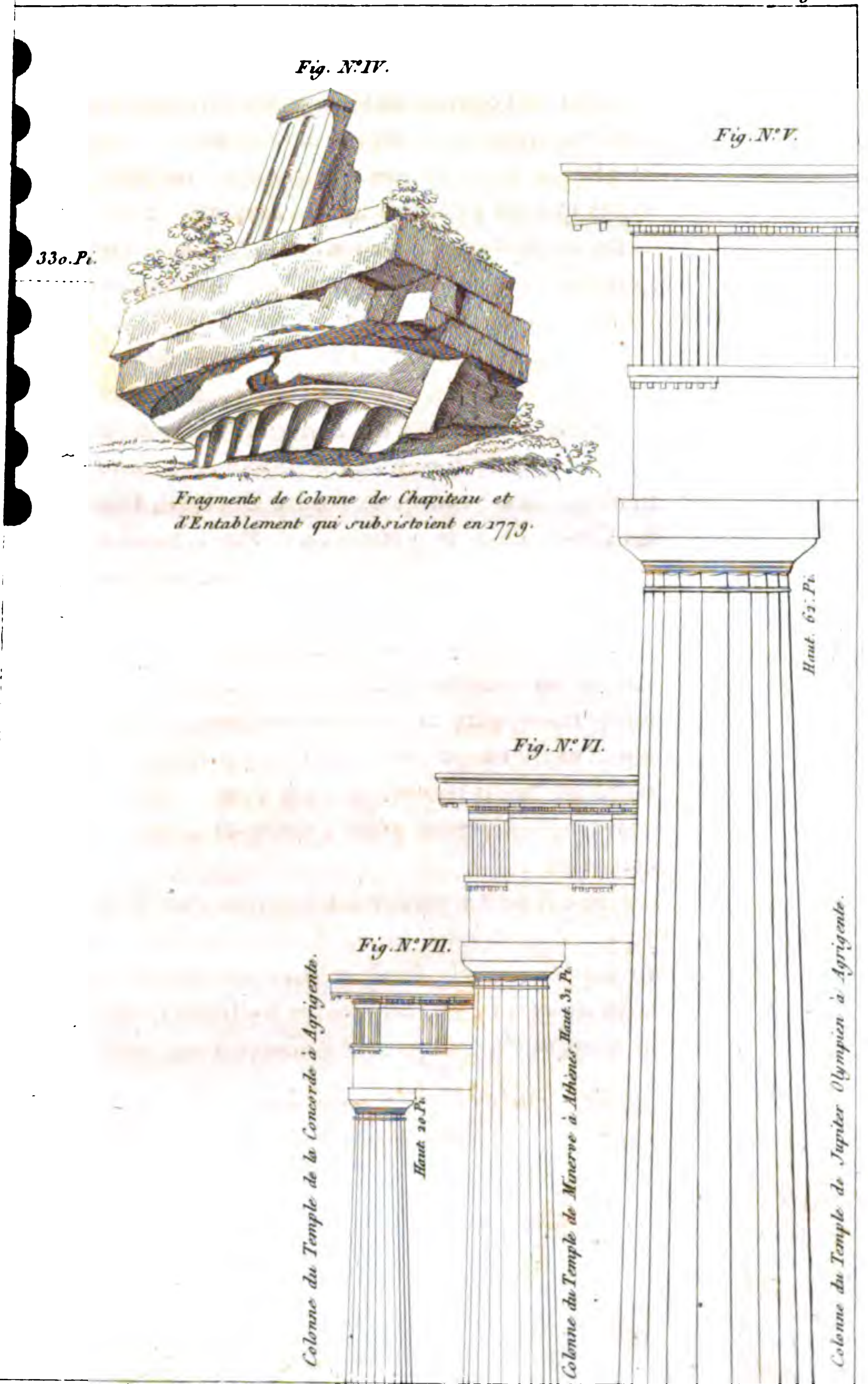
Donc toutes les opinions nées du contraste de la courte proportion des temples de Pæstum avec la proportion alongée du Dorique Romain ou moderne, n'ont eu pour source que le manque de parallèle et de rapprochement entre des monumens semblables.

Il résulte encore de la restitution de ce temple et de la certitude de l'époque où il fut construit, qu'il faut mettre sur la même ligne les temples de Pæstum et ceux d'Athènes, En effet, si les colonnes d'Agrigente ont quelque chose de moins que les colonnes d'Athènes, elles n'ont pas un diamètre de plus que les colonnes de Pæstum : or on trouve, en Grèce même, de telles différences entre les proportions du même Dorique.

Donc les temples de Pæstum qui sont du même ordre que ceux de la Sicile, sont du même ordre que ceux d'Athènes. Donc tous ces édifices, qui ne diffèrent que par des nuances de forme ou de proportion, sont des monumens du même ordre, de l'ordre Dorique, l'ordre indigène des Grecs. Donc le système du P. Paoli, tendant à attribuer à l'art des Étrusques les temples de Pæstum, est totalement destitué de preuves et de raison.

Il résulte enfin de la restitution de notre temple et de la date de sa construction, qu'au lieu d'indiquer une antiquité très-reculée et les premiers pas d'un art encore enfant, l'ordre en question s'annonce, soit par la période de temps qui le vit régner, soit par l'espèce de monumens où il est employé, pour avoir appartenu au style de l'art perfectionné.

Donc il faut regarder les jugemens de Winckelmann à l'égard des temples de la Sicile, et ceux qu'ont portés sur les temples de Pæstum presque tous les écrivains de la fin du dernier siècle, comme les fruits de la prévention, du manque de critique, et d'observations généralisées.


Fig. N.° IV.
330. Pi.
Fragments de Colonne de Chapiteau et d'Entablement qui subsistoient en 1779.
Fig. N.° V.
Haut. 62. Pi.
Colonne du Temple de Jupiter Olympien à Agrigente.
Fig. N.° VI.
Haut. 31. Pi.
Colonne du Temple de Minerve à Athènes.
Fig. N.° VII.
Haut. 20. Pi.
Colonne du Temple de la Concorde à Agrigente.

DOUTES,

CONJECTURES ET DISCUSSIONS

SUR

DIFFÉRENS POINTS DE L'HISTOIRE ROMAINE.

PAR P. CH. LEVESQUE.

PREMIER MÉMOIRE.

Rome sous les Rois.

Lu le 7 Prairial an XI.

LES opinions sont tellement partagées sur l'époque de la fondation de Rome, que, par leur diversité, aucune n'exige notre assentiment. Des historiens rapportoient cette fondation aux Pélasges, dans une antiquité très-reculée[a]; d'autres l'attribuoient aux Étrusques[b], d'autres à des aventuriers d'Athènes qui se fixèrent sur le mont Palatium[c]. Évandre, dans la suite, donna le nom de *Rome* à la ville qu'ils avoient fondée, et qui se nommoit *Valentia*[d]. Antiochus de Syracuse, qui, suivant Denys d'Halicarnasse, n'étoit pas un historien vulgaire, montroit aussi Rome existante avant le siége de Troie[e].

C'est cependant après ce siége qu'on est plus généralement convenu de placer la fondation de Rome. Suivant l'historien Xénagoras, elle eut pour fondateur Romulus, fils d'Ulysse et de Circé. Suivant Aristote et Héraclite

[a] *Plut. in Romulo.*
[b] *Dion. Halic. lib. I, c. XXIX.*
[c] *Festus, voce* Romam.
[d] *Ibid. et Dion. Halic. lib. I, cap. XXXI, XXXIII. Varro, apud Servium ad Æneïd. l. VIII, v. 51.*
[e] *Dion. Hal. l. I, cap. LXXIV.*
Dion. Hal. ibid.

de Lembus, les noms de ses fondateurs étoient ignorés; mais on croyoit savoir que c'étoient des Grecs qui, au retour du siége de Troie, remontèrent le Tibre, et bâtirent une ville qu'ils appelèrent *Romé*, du nom d'une de leurs captives.

Dion. Hal. l. I, cap. LXXIV. Festus, voce Romam. *Plut. in Romulo. Solin. cap. II.*

Damastès de Sigée et d'autres auteurs rapportoient qu'Énée, après avoir livré sa patrie aux Grecs, avoit été porté avec Ulysse en Italie; qu'il y avoit fondé une ville, et lui avoit donné le nom de *Romé*, qui étoit celui d'une Troyenne qui l'accompagnoit.

Dion. Hal. l. I, cap. LXXIII.

Céphalon de Gergis, que Denys d'Halicarnasse appelle un auteur grave, donnoit pour fondateur à Rome un fils d'Énée, nommé *Romus*. Agathoclès pensoit de même (1).

Id. l. I, c. XLIX.

Tous ces auteurs étoient, dira-t-on, des écrivains obscurs. Il faut d'abord excepter de cette prétendue obscurité Aristote et deux historiens loués par Denys d'Halicarnasse, je veux dire, Antiochus de Syracuse et Céphalon de Gergis. Il faut aussi excepter Xénagoras, que Pline l'ancien a consulté plusieurs fois. Les autres sont obscurs, parce que leurs ouvrages sont perdus, et qu'ils ont été cités sans éloge; mais on n'accompagne pas toujours d'un éloge les noms des auteurs que l'on cite. D'ailleurs Thucydide auroit été un écrivain obscur, il auroit été même inconnu, si son Histoire n'avoit pas été sauvée par Xénophon.

Diogen. Laërt. l. II, in vita Xenoph.

Passons des Grecs aux Romains. Entre ces derniers, plusieurs donnoient pour fondateurs de leur ville, Romulus

(1) Appien recule à peu près d'un siècle et demi l'époque de la fondation de Rome, en donnant cent olympiades à la durée de la monarchie: mais cet historien ne donne ni ses raisons, ni ses autorités. *De bello civili*, l. I, p. 687, *edente Alex. Tollio, Amstel.* 1670.

et Rémus, que les uns disoient fils, et les autres petits-fils d'Énée. Salluste s'accordoit avec ceux des Grecs qui attribuoient cette fondation à Énée lui-même. « Ce sont, » comme je l'apprends, dit-il, des Troyens errans et fugi- » tifs sous la conduite d'Énée, qui fondèrent et occu- » pèrent la ville de Rome. Il se joignit à eux des Abori- » gènes, race d'hommes agrestes, sans lois, sans gou- » vernement, et jouissant d'une liberté désordonnée. » *Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani, qui, Æneâ duce profugi, sedibus incertis vagabantur; cumque his Aborigines, genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio, liberum atque solutum.*

Dion. Hal. l. I, cap. LXXIV.

Sallust. in Bell. Catil.

Il faudroit faire une étrange violence au texte de Salluste, pour lui faire signifier que Rome fut fondée par des Troyens, quinze générations après qu'Énée les eut amenés en Italie.

Mais l'opinion suivant laquelle Rome auroit été fondée par Énée ou par quelqu'un de ses descendans, est sujette à une grande difficulté; c'est qu'il n'est pas incontestablement reconnu qu'Énée soit jamais venu en Italie. Suivant plusieurs auteurs, il resta dans la Troade, où il régna, et il transmit sa domination à sa postérité. Ces auteurs avoient pour eux une grande autorité, celle d'Homère. Il fait dire à Neptune qu'Énée régnera sur les Troyens, et après lui les enfans de ses enfans, et toute leur postérité:

Dion. Hal. l. I, cap. LIII.

> Νῦν δὲ δὴ Αἰνείαο βίη Τρώεσσιν ἀνάξει,
> Καὶ παῖδες παίδων, τοί κεν μετόπισθε γένωνται.
>
> Iliad. lib. XX, v. 307.

Il n'y a qu'une manière naturelle d'entendre ces vers:

c'est d'admettre que, du temps d'Homère, la postérité d'Énée régnoit encore dans la Troade. Polybe ne les a pas entendus autrement : il dit que Troie a été prise, mais non détruite, et qu'Énée a été le successeur de Priam. Denys d'Halicarnasse seul, pour soutenir l'opinion qu'il avoit adoptée, veut entendre qu'il s'agit, dans ces vers, de la domination des Troyens qu'Énée amena en Italie.

Lib. XIII.

Des auteurs faisoient mourir Énée dans la Thrace, d'autres en Arcadie. On montroit son tombeau dans diverses contrées. Sa statue en bronze se voyoit encore à Argos, du temps de Pausanias. Quel parti faut-il prendre entre ces opinions différentes? La critique ne doit-elle pas préférer celle d'Homère, qui paroît avoir vu régner, de son temps, dans la Phrygie, les descendans d'Énée?

Dion. Halic. lib. I, c. XLIX, LIV.

Pausan. Corinth. c. XXI.

Il paroît que les Romains, quand ils voulurent avoir une histoire, consultèrent, sur leur origine, des auteurs Grecs. Eux-mêmes, comme le témoigne Denys d'Halicarnasse, n'avoient pas un seul ancien historien, pas même un seul auteur de fables (1). Le premier qui, chez eux, écrivit l'histoire, fut Fabius Victor, qui vivoit au temps de la première guerre Punique. Il traita en détail les faits voisins de son temps, et ceux dont il avoit été témoin; encore, sur cette partie, Polybe lui reproche-t-il de la partialité : mais il ne parcourut que légèrement ce qui appartenoit aux époques antérieures. Plutarque nous apprend que ce fut Dioclès de Péparèthe qui publia

Dion. Halicarn. lib. I, cap. VI.

In Romulo, ed. Lond. t. I, p. 39, 46.

(1) Παλαιὸς μὲν οὖν ὔτε συγγραφεὺς, ὔτε λογογράφος ἐστὶ Ῥωμαίων, ὐδὲ εἷς. *Dionys. Halic. lib. I, cap. LXXIV.* Comment, après cet aveu, Denys d'Halicarnasse a-t-il pu composer, avec de grands détails, une histoire des premiers siècles de Rome!

d'abord chez les Grecs l'opinion la plus généralement adoptée sur la fondation de Rome, celle que suivirent la plupart des historiens Romains d'après Fabius, qui leur servoit de guide.

Elle fut répétée par Lucius Cincius, par Porcius Caton, par Calpurnius Piso, et la foule des annalistes : cela suffisoit pour en assurer la fortune. D'ailleurs elle flattoit l'orgueil des Romains. S'ils l'abandonnoient, Rome n'avoit plus pour fondateur un fils du dieu Mars; elle n'avoit plus ce dieu pour garant de ses succès. Cependant, comme nous l'avons vu, cette origine ne fut pas admise d'un aveu général. On voyoit à Rome des monumens bien plus anciens que le héros qui passoit pour le fondateur de la ville; et Servius, dont l'autorité est peu considérable par elle-même, mais qui suivoit peut-être des autorités respectables, n'hésitoit point à dire que Rome étoit plus ancienne que Romulus, et qu'elle lui avoit donné son nom.

Dion. Hal. l. 1, cap. LXXX.

Solin. cap. 1.

Ad Virgilii Ecl. 1, v. 20.

Mais Fabius, et les premiers annalistes qui ont marché sur ses traces, n'ont-ils pas trouvé, même dans leur patrie, des renseignemens pour les époques antiques? Denys d'Halicarnasse ne dit-il pas que chacun d'eux avoit puisé quelque chose dans les *deltes* sacrés (1)? Voyons donc ce que ce pouvoit être que ces deltes.

Il est probable, il est même assez généralement avoué par les savans, que l'écriture ne devint familière aux Grecs que lorsqu'ils commencèrent à faire des ouvrages en prose.

(1) Ἐκ παλαιῶν μέντοι λόγων ἐν ἱεραῖς δέλτοις σωζομένων, ἕκαστός τις παραλαβὼν ἀνέγραψε. *Dion. Hal. lib. 1, c. LXXIV.* Nous verrons que la plus grande partie des *deltes* fut détruite dans l'incendie de Rome: il faut donc lire, suivant toutes les apparences, ἕκαστός τι παραλαβών.

Long-temps ils n'avoient composé qu'en vers; parce qu'au défaut de l'écriture, la mémoire avoit besoin d'être aidée par le mètre. On dit que d'abord ils employèrent, comme les Égyptiens, des caractères hiéroglyphiques. Quand ils eurent reçu les caractères alphabétiques, comme ils n'avoient pas encore trouvé une matière commode sur laquelle ils pussent les tracer, ils les gravèrent sur le buis. Ils gravèrent aussi sur des lames de plomb. Ensuite ils écrivirent, à l'aide d'une liqueur colorée, sur des peaux brutes, διφθέραι, qu'il ne faut pas confondre avec le parchemin, qui fut inventé bien plus tard à Pergame. Mais l'usage de l'écriture ne leur devint familier qu'après qu'ils eurent reçu de l'Égypte le papyrus. Ils ne purent se le procurer, ni peut-être le connoître, tant que l'Égypte inhospitalière refusa tout commerce avec les étrangers, et les repoussa même avec férocité. Mais Psammitichus, vers l'an 670 avant l'ère vulgaire, rechercha leur amitié, et prit des soldats Grecs à sa solde. Dans la suite, des sages, entre lesquels on compte Thalès et Solon, allèrent chercher en Égypte des connoissances qu'ils ne pouvoient trouver dans leur pays. Alors le papyrus fut apporté dans la Grèce; et ce fut vers cette époque que Phérécyde, qui passe pour avoir été le maître de Pythagore, écrivit le premier en prose sur la philosophie, que Cadmus de Milet écrivit le premier l'histoire en prose, et que Pisistrate recueillit, mit en ordre et fit écrire les poèmes d'Homère. Cette époque concourt avec le règne de Servius Tullius.

Eustath. ad Iliad. VI, v. 168.

Id. ad Il. III, v. 336.

Pausan. Bœot. cap. XXXI.

Herod. lib. V, cap. LVIII.

Plin. Hist. nat. lib. XIII, c. XI, §. 21.

On a lieu de penser que les Romains ne suivirent les Grecs que de loin; et cependant, quand on lit les historiens qui ont écrit dans le siècle d'Auguste, on seroit tenté de

croire

croire qu'ils avoient sous les yeux des monumens historiques, tracés dès les premiers temps de la fondation de Rome, que l'on fait concourir avec l'institution de l'archontat décennal chez les Athéniens. A peine a-t-on pu faire une liste, peut-être fautive, des archontes décennaux d'Athènes, et les Romains sembloient avoir, dans un assez grand détail, l'histoire de Romulus et de Numa, écrite du temps même de ces princes. Un siècle encore s'écoula avant que les Grecs pussent se dispenser d'aider la mémoire par la mesure des vers, et déjà Numa écrivoit en deux langues des livres de religion et de philosophie. Ce fait mérite de nous arrêter quelque temps. Voyons toutes les manières dont il est raconté; car il s'en faut de beaucoup que tous les écrivains qui nous l'ont transmis, soient d'accord dans leurs récits. Commençons par le récit de Tite-Live.

« Sous le consulat de P. Cornelius Cethegus et de M. Bæbius Tamphilus (181 ans avant l'ère vulgaire), des ouvriers, en creusant la terre, au pied du Janicule, dans le champ du scribe L. Petilius, trouvèrent deux coffres de pierre, longs à peu près de huit pieds, et larges de quatre. Sur chacun de ces coffres étoit une inscription Grecque et Latine. L'inscription de l'un des coffres portoit que le corps de Numa Pompilius, fils de Pompon, y étoit renfermé; celle de l'autre, qu'il contenoit ses écrits. Le propriétaire, par le conseil de ses amis, fit ouvrir les coffres. Celui dont le titre annonçoit le corps de Numa, fut trouvé vide, sans aucun vestige de corps humain ou d'aucune autre chose : tout avoit été dévoré par le nombre des années. Dans l'autre, deux faisceaux, enveloppés de

Titus Livius, l. XL, c. XXIX.

» jonc, contenoient chacun sept livres, qui non-seulement » étoient entiers, mais offroient même une apparence très-» récente; sept en latin, sur le droit des pontifes, et sept » en grec, sur les règles de la sagesse, telle qu'elle pouvoit » être dans le temps. Antias Valerius ajoute que ces der-» niers livres étoient Pythagoriques, s'accommodant, par » un mensonge probable, à l'opinion commune, qui sup-» pose que Numa reçut des leçons de Pythagore. Les livres » furent lus d'abord par les amis du propriétaire qui étoient » présens (1). D'autres, en plus grand nombre, en ayant » pris lecture, la nouvelle de cette découverte se répandit; » et Q. Petilius, préteur de la ville, fut curieux de les lire, » et les reçut de l'autre Petilius. . . . Les ayant parcourus » *(lectis rerum summis)*, il s'aperçut que presque tout ce » qu'ils contenoient, étoit capable de détruire la religion, » et il dit à L. Petilius qu'il les jetteroit au feu, mais qu'au-» paravant il lui permettoit d'essayer s'il avoit quelque » droit ou assez de crédit pour réclamer ces livres, et » qu'il pouvoit le tenter sans crainte de lui déplaire. Le » scribe va trouver les tribuns, qui renvoient l'affaire au » sénat. Le préteur déclara qu'il étoit prêt à jurer qu'on » ne pouvoit ni lire ni conserver ces livres. Le sénat pro-» nonça qu'il suffisoit que le préteur offrît le serment, et » que les livres seroient brûlés au premier jour, en plein » comice. . . . . . Ils furent en effet brûlés au comice, en » présence du peuple, par les mains des victimaires. »

(1) *Primò ab amicis qui in re præsenti fuerunt, libri lecti.* Ces expressions semblent signifier que les amis du scribe firent une lecture sur le lieu même ; ce qui nous apprendroit que ces livres étoient fort courts. Si la lecture en avoit été faite après coup, l'auteur n'auroit-il pas dit *fuerant !*

Valere-Maxime n'a fait qu'abréger le récit de Tite-Live. Lib. 1, c. XII.
Il en diffère seulement, en ce qu'il dit qu'il n'y eut que les livres Grecs de brûlés, et que les livres Latins *de jure pontificum* furent conservés avec grand soin.

Cassius Hemina, qui pouvoit écrire trente-cinq à quarante ans après la découverte de cette sépulture, disoit qu'en fouillant le champ du scribe Cn. Terentius, on avoit trouvé le coffre ou cercueil où Numa avoit été enseveli, et dans lequel furent aussi trouvés ses livres écrits sur papyrus *(et hos fuisse in charta)*. Ils y étoient restés quatre cents ans. Pour diminuer le prodige d'une telle conservation, il disoit qu'à peu près au milieu du coffre étoit une pierre carrée, liée de toutes parts de jonc; que les livres étoient posés sur cette pierre, et qu'il croyoit que cela les avoit garantis de la putréfaction; que d'ailleurs ils étoient couverts de feuilles de citronnier, ce qui les avoit préservés des teignes. Dans ces livres étoient des écrits de la philosophie Pythagoricienne; et ils furent brûlés, parce que c'étoient des écrits de philosophie, *quia philosophiæ scripta essent*.

Plin. Hist. nat. l. XIII, c. XIII, §. 27.

Lucius Piso, annaliste et personnage censorial, contemporain d'Hemina, disoit la même chose; mais il comptoit, comme Tite-Live, sept livres du droit pontifical, et autant de livres Pythagoriques. *Ibid.*

Tuditanus, un peu plus jeune, disoit que c'étoient les livres des décrets de Numa. *Ibid.*

Antias disoit, du moins suivant Pline, qu'il y avoit deux livres sur des matières pontificales, et deux autres qui contenoient des préceptes de philosophie. Varron suivoit Antias. *Ibid.*

Plut. in Numa, t. I, p. 161.

Suivant Plutarque, on rapportoit que le corps de Numa n'avoit pas été brûlé, parce qu'il l'avoit défendu. « On » éleva, dit-il, sur le Janicule, deux tombes de pierre » [λιθίνας σορούς] : l'une contenoit le corps du monarque; » et l'autre, les livres sacrés qu'il avoit écrits lui-même » de la manière que les nomothètes des Grecs écrivoient » les *cyrbis* (1). Il ordonna qu'ils fussent inhumés avec » son corps, parce qu'il ne convenoit pas que des choses » sacrées et mystérieuses fussent conservées par des carac- » tères inanimés (2). Antias dit que douze livres sur des » matières de religion et douze livres philosophiques en » grec étoient déposés dans cette tombe. Environ quatre » cents ans après (3), sous les consuls Publ. Cornelius et » M. Bæbius, il survint de grandes pluies; la terre se » fendit, les tombes furent mises au jour, les couvercles » tombèrent, et l'une fut trouvée absolument vide, sans » qu'on y aperçût aucune partie, aucun reste de corps. » Dans l'autre, furent trouvés les écrits. On dit que le » préteur Petilius en prit lecture, et qu'il jura devant le » sénat qu'il n'étoit pas permis de les laisser connoître au » public. Ils furent donc portés au comice, et brûlés. »

Quel jugement oseroit-on porter d'un événement

(1) *Τὰς ἱερὰς βίβλους, ἃς ἐγράψατο μὲν αὐτὸς, ὥσπερ οἱ Ἑλλήνων νομοθέται τοὺς κύρβεις.* On lit dans les manuscrits *κύρβεις* au lieu de *βίβλους*; et le savant Méziriac a remarqué que c'est Henri Étienne qui a introduit la première leçon dans les imprimés, parce qu'il avoit lu dans Pline que les ouvrages de Numa étoient sur papyrus. Voy. *Plut. ed. Lond. tom. I, Notæ et Emendat.* pag. 87.

(2) *Ὡς οὐ καλῶς ἐν ἀψύχοις γράμμασι φρουρουμένων τῶν ἀποῤῥήτων.* On lit dans des mss. *φρουρουμένων*, et cette leçon est préférable.

(3) En suivant la chronologie ordinaire, Plutarque auroit dit, *environ cinq cents ans ;* car, depuis la mort de Numa, qu'on suppose arrivée 672 ans avant l'ère vulgaire, jusqu'au consulat de P. Cornelius et de M. Bæbius, on compte 491 ans.

moderne dont les témoins seroient si peu d'accord, et dont le plus voisin du fait n'auroit fait sa déposition qu'environ quarante ans après, et apparemment sur des *ouï-dire!*

Examinons ce qu'on nous dit sur le tombeau de Numa. Le champ où il fut trouvé appartenoit-il à un L. Petilius, ou à un Cn. Terentius ? Y avoit-il deux cercueils ? N'y en avoit-il qu'un ? Le trouva-t-on en creusant la terre, où la terre fut-elle entraînée par un orage ? Y avoit-il des livres sur les matières pontificales, et d'autres sur des sujets de philosophie, ou ces livres n'étoient-ils que des décrets de Numa ? Y avoit-il sept livres sur les matières pontificales, et autant sur la philosophie, ou douze, ou seulement deux, sur chacune de ces matières ? Quel a été réellement, sur le nombre de ces livres, le rapport de Valerius Antias, qui paroît si différent de lui-même dans Tite-Live, dans Pline et dans Plutarque ? Tous les livres de Numa furent-ils brûlés, ou seulement ceux qui traitoient de philosophie ?

Le coffre qui auroit dû contenir le corps de Numa, étoit, suivant Tite-Live, absolument vide ; « on n'y aper- » cevoit aucun vestige de corps humain, ni d'aucune autre » chose : tout avoit été détruit par le temps ». Mais, en ouvrant des tombeaux qui ont bien plus de quatre ou cinq siècles, on trouve des os entiers, on trouve des cheveux (1), on trouve enfin des substances animales. Tout près de nous, dans les carrières de Montmartre, on trouve des os si anciens, que l'espèce à laquelle ils ont appartenu n'existe plus sur la terre, ou est du moins inconnue à tous les naturalistes.

(1) *Voyez* le Dictionnaire de chimie de C. L. Cadet, au mot *Cheveux.*

Mais, pendant que le corps de Numa étoit dissipé, au point que les os mêmes étoient évanouis, ses livres étoient conservés bien entiers, et paroissoient même *très-récens*. Cette belle conservation des écrits de Numa me fait soupçonner ici quelque artifice : ils pouvoient bien paroître *très-récens*, parce qu'ils l'étoient en effet. Qu'on me permette de hasarder une conjecture. Pline dit que les livres furent brûlés, parce que c'étoient des ouvrages de philosophie, *quia philosophiæ scripta essent*. Les Romains haïssoient alors les lettres et la philosophie Grecques ; ils faisoient même un crime à Scipion de les aimer : ils purent vouloir faire un grand exemple contre la philosophie, en brûlant de prétendus livres philosophiques de Numa ; et, comme ce prince, plus ancien de près de deux siècles que Pythagore, passoit alors pour avoir reçu des leçons de ce philosophe, on composa, par un grossier anachronisme, ses prétendus écrits dans les principes de la philosophie Pythagoricienne. L. Petilius étoit client et apparemment affranchi du préteur Petilius, qui lui avoit procuré la place de scribe, et il pouvoit y avoir collusion entre eux.

Il est étonnant que Tite-Live n'ait fait ici aucune objection contre les prétendus livres Grecs de Numa; car il avoit très-affirmativement énoncé, dans son premier livre, que ni ce prince, ni les Sabins, ne savoient le grec (1). Plutarque nous apprend aussi que plusieurs écrivains ne

In Numa, t. I, ed. Lond. p. 128.

(1) Le passage de Tite-Live est bien remarquable : *Ex quibus locis, etsi ejusdem ætatis fuisset, quâ famâ in Sabinos, aut quo linguæ commercio, quemquam ad cupiditatem discendi (Pythagoras) excivisset ! quove præsidio unus per tot gentes dissonas sermone moribusque pervenisset !* (Hist. lib. I, cap. 18.)

croyoient pas que Numa eût eu aucune connoissance des lettres Grecques.

La narration de Cassius Hemina rend le fait des écrits de Numa bien plus extraordinaire. Ils étoient, suivant lui, sur papyrus, quoique Numa fût mort deux ans avant l'avénement au trône de Psammitichus, qui, le premier, ouvrit l'Égypte aux étrangers. Ils étoient sur papyrus, quoique, suivant toute vraisemblance, le papyrus ne fût pas encore connu hors de l'Égypte (1). Ce papyrus étoit bien conservé, quoiqu'il ne fût pas déposé dans un coffre séparé, mais dans celui qui contenoit le cadavre dont la corruption devoit l'atteindre. Il est vrai qu'entre autres précautions on avoit eu, dit-on, celle de l'envelopper de feuilles de citronnier; mais, au temps dont il s'agit, le citronnier n'étoit pas connu des Romains. Sa rareté le rendoit encore d'une très-haute valeur du temps de Pline; il égaloit le prix des perles; et cet écrivain s'étonne que, dans un temps aussi pauvre que celui de Cicéron, cet orateur ait pu avoir une table de citronnier.

Hist. natur. l. XIII, c. XV, §. 27.

On ne gagneroit rien à supposer qu'il s'agit du thuya. L'un des thuyas appartient à la Chine, un autre au Canada, et un autre à la Barbarie. Ce dernier put être connu des Romains dans les derniers siècles de la république; Cicéron put avoir une table de thuya : mais les Romains, du temps de Numa, ne devoient pas connoître les arbres de l'Afrique.

Il est vrai que le mot *citratos* ne se lit dans Pline que

(1) Si Pline eût rapporté, sans le réfuter, le conte d'une lettre écrite de Troie sur papyrus par Sarpedon, il se trouveroit aujourd'hui des savans qui, sur la foi de Pline, donneroient cette lettre comme un fait incontestable. *Voyez* Pline, *Hist. nat.* l. XIII, c. XIII §. 27.

depuis Hardouin ; il a trouvé cette leçon dans un manuscrit de la bibliothèque aujourd'hui impériale ; il l'a portée dans le texte, et elle a été conservée par Brotier : avant eux, on lisoit *cedratos*. Mais, du temps de Numa, on ne devoit pas connoître à Rome le cèdre plus que le citronnier. Le cèdre naît, dit Pline, dans les montagnes de la Lycie et de la Phrygie. Le savant naturaliste Miller assure que le vrai cèdre ne se trouve indigène que dans une plaine élevée entre les plus hauts sommets du Liban (1) : il n'y est même qu'en petite quantité. Rauwolf, en 1554, n'en trouva que vingt-six arbres sur pied. Plus de cent ans après, Maundrell n'en vit plus que seize. L'espèce menacée de sa ruine s'est réparée dans la suite ; car Pococke a vu les cèdres former un bois d'environ un mille de circonférence.

Lib. XVI, c. XXXII, §. 59.

Nouv. Diction. d'histoire nat. par une société de naturalistes, au mot Cèdre.

Il est donc vrai que la circonstance du citronnier ou du cèdre, rapportée par Cassius Hemina, loin de confirmer le fait principal, ne sert qu'à le rendre encore plus suspect.

Tout ce qu'on dit des livres de Numa est vague. Ils ne furent régulièrement examinés, ni quant à la matière, ni quant au contenu. Le préteur se contenta de les parcourir, *lectis rerum summis;* il les trouva dangereux, et, sur son offre de l'affirmer par serment, ils furent condamnés au feu. S'il y avoit de la fraude de la part des auteurs, il étoit naturel qu'ils ne voulussent rien approfondir.

En supposant que cette histoire eût quelque fondement, il faudroit adopter le récit de Plutarque, qui ne blesse en rien la vraisemblance. Une pluie violente enleva les terres qui couvroient le monument, et en fit tomber le couvercle.

(1) Le cèdre de Sibérie n'est pas le vrai cèdre du Liban ; c'est ce que m'assure M. Patrin, qui a passé en Sibérie neuf ans entiers.

couvercle. Le cercueil qui devoit contenir le corps de Numa, fut trouvé vide; et en effet, les eaux pouvoient avoir entraîné les ossemens et les restes du corps. Les écrits restèrent dans l'autre coffre : on peut croire qu'ils y étoient attachés, puisque d'autres auteurs ont parlé de liens : le couvercle put aussi ne pas tomber entièrement et les retenir. L'eau n'endommagea pas ces écrits, parce qu'ils étoient tracés de la manière dont les nomothètes traçoient les *cyrbis*. On sait quelle étoit cette manière : les nomothètes d'Athènes, choisis par le conseil des cinq-cents, étoient obligés d'exposer les projets des lois tracés sur des tables. C'étoit donc aussi sur des tables, sur des ais [ἐν σανίσι], qu'étoient tracés les commentaires de Numa. *Andocydes de Mysteriis.*

Cela s'accorde avec ce que dit Denys d'Halicarnasse, qu'au temps de ce prince on traçoit sur des tables de chêne les lois et les commentaires des choses sacrées. Il a dit aussi : « Quand Rome eut des historiens, chacun d'eux » prit quelque chose dans les *deltes sacrés*. » On appeloit *deltes* des tables de bois, de forme triangulaire (1). *Lib. III, cap. XLIX.*

Cicéron nous apprend ce que c'étoit que ces *deltes sacrés*. « Depuis l'origine de Rome, dit-il, jusqu'au pontificat de » Publius Mucius (2), le souverain pontife écrivoit les » événemens de chaque année, les consignoit sur des

(1) On les appeloit ainsi, parce qu'ils avoient la forme de la lettre Δ. On donna aussi le même nom, dans la suite, à des tables en général, et même à celles d'airain, quand elles furent en usage. On appelle encore Δέλτοι, les lettres missives.

(2) Il y avoit, dans l'adolescence de Cicéron, un Mucius Scævola qui étoit grand pontife et orateur, et qui fut consul l'an de Rome 659; mais son prénom étoit Quintus. Le Publius Mucius dont il est ici question, succéda, dans le grand pontificat, à Licinius Crassus Mucianus, l'an de Rome 623. Depuis ce P. Mucius, les grandes annales cessèrent d'être conservées dans la maison du grand

» tables, et les exposoit dans sa maison pour que le peuple » pût en prendre connoissance. C'est ce que l'on appelle » encore de nos jours les *grandes annales* » (1). Le mot *tabula* de Cicéron répond au mot πίνακος de Denys d'Halicarnasse. En admettant, sur son témoignage, que ces annales aient commencé avec la fondation de Rome, on peut assurer que, tant qu'elles furent gravées sur bois, elles ne purent être que des fastes très-succincts, où les principaux événemens étoient indiqués, mais dépouillés de toutes circonstances : elles durent même peu changer de caractère, quand, dans la suite des temps, on eut trouvé une manière plus commode de les tracer. Les souverains pontifes prenoient note des faits, mais ils ne se piquoient pas d'être d'élégans narrateurs : il est vraisemblable que

pontife ; elles furent déposées dans le temple de Moneta. *(Dodwell, in appendice ad Prælectiones.)*

(1) *Ab initio rerum Romanarum usque ad P. Mucium, pontificem maximum, res omnes singulorum annorum mandabat litteris pontifex maximus, efferebatque in album, et proponebat tabulam domi, potestas ut esset populo cognoscendi, ii qui etiam nunc annales maximi nominantur.* (Cic. *de Orat.* l. II, c. XII.) Cicéron parle encore ailleurs des annales des pontifes. *Nam post annales pontificum maximorum, quibus nihil potest esse jucundius, si aut ad Fabium, aut ad eum qui tibi semper est in ore Catonem, aut ad Pisonem, aut ad Fannium, aut ad Vennonium venias..... quid tam exile quàm isti omnes !* (De Leg. *l. 1, c. 11.*) Bien des savans ont jugé que le mot *jucundius* ne pouvoit convenir ici, et que Cicéron comparoit les grandes annales aux écrits des vieux historiens par leur ressemblance, et non par leur différence. Ce seroit une fort mauvaise correction de lire *injucundius*. Cicéron n'a pas appelé *désagréable* une lecture dans laquelle il cherchoit de l'instruction, sans espérer d'y trouver de l'agrément. Fulvius Ursinus lisoit *jejunius ;* mais Lambin s'est rapproché davantage du texte en proposant de lire *juncidius*, correction heureuse et très-vraisemblable. En l'adoptant, tout est d'accord dans la phrase de Cicéron : « Car, » après les annales des grands pontifes, » qui sont ce qu'on peut voir de plus » grêle, si vous passez à Fabius, ou à » ce Caton dont vous avez toujours » le nom à la bouche, ou à Piso, &c., » qu'y a-t-il de plus sec que tous ces » écrivains ! »

la plupart étoient de mauvais écrivains; et l'on peut croire, avec Cicéron, en suivant la correction de Lambin, que rien n'étoit plus grêle que leurs annales, *nihil juncidius*.

Mais, quelle qu'en fût la sécheresse, elles pouvoient être utiles à l'histoire. Cependant, quoique, suivant Denys d'Halicarnasse, chacun des anciens historiens y ait puisé quelque chose, on peut assurer qu'ils en tirèrent peu de secours; car nous allons voir qu'il n'en restoit que des fragmens.

Plutarque, en commençant la vie de Numa, déclare qu'on étoit bien loin d'être d'accord sur l'époque de la vie de ce prince; qu'à la vérité les généalogies paroissoient remonter jusqu'à lui, mais qu'un Clodius, dans sa Table des temps, assuroit que tous les anciens écrits avoient péri lorsque Rome fut incendiée par les Gaulois, et que ceux qu'on avoit de son temps étoient supposés (1).

L'autorité de Tite-Live est encore plus imposante. « J'ai » exposé, dit-il, en cinq livres, ce qu'ont fait les Romains » d'abord sous les rois, et ensuite sous les consuls, sous » les décemvirs, et sous les tribuns consulaires; leurs » guerres extérieures et leurs séditions intestines : événe- » mens obscurs par leur trop grande ancienneté, et qu'on » aperçoit à peine, comme des objets qu'on regarde d'une » trop grande distance. D'ailleurs l'usage de l'écriture fut » rare dans ces temps, et elle est seule la gardienne des » faits. Enfin, de ce qui pouvoit être consigné dans les

(1) Ἰσχυρίζεται τὰς μὲν ἀρχαίας (ἐκείνας) ἀναγραφὰς ἐν τοῖς Κελτικοῖς πάθεσι τῆς πόλεως ἠφανίσθαι· τὰς δὲ νῦν φαινομένας οὐκ ἀληθῶς συγκεῖσθαι. Si les généalogies seules avoient été perdues, et que les annales eussent été sauvées, on auroit pu savoir encore les époques du règne de Numa: il faut donc effacer le mot ἐκείνας, pour que Plutarque s'accorde avec lui-même.

» commentaires des pontifes et dans d'autres monumens » publics ou privés, la plus grande partie a péri dans l'in» cendie de Rome » (1).

M'accordera-t-on que Tite-Live étoit un écrivain capable d'exprimer nettement sa pensée, et non de ces hommes qui ne disent jamais ce qu'ils veulent dire, dont les discours sont, comme leur esprit, enveloppés d'un nuage, et qui ne savent pas se faire entendre, parce qu'ils ne s'entendent pas bien eux-mêmes? Si l'on avoue qu'il étoit un bon esprit, et par conséquent un bon écrivain (car l'expression suit la pensée), il faudra bien avouer, en même temps, qu'il m'a, en quelque sorte, dicté les principales propositions de ce Mémoire. Pesons bien les termes du passage cité.

Il déclare que, jusqu'à l'invasion de Rome inclusivement, les faits sont obscurs par leur trop grande ancienneté: *res vetustate nimiâ obscuras.* Il ne connoissoit donc pas de monumens fidèles dans lesquels ces faits fussent consignés; car, si l'on est sûr d'avoir des monumens fidèles, les faits restent certains malgré leur ancienneté. Je suis bien plus éloigné du temps de la guerre du Péloponnèse, que Tite-Live ne l'étoit de celui où il plaçoit la fondation de Rome: cependant je crois connoître assez bien l'histoire de cette guerre, parce que Thucydide, qui en fut témoin et qui

(1) *Quæ, ab urbe condita Roma ad captam eamdem urbem, Romani sub regibus primùm, consulibus deinde, decemvirisque, ac tribunis consularibus, gessere, foris bella, domi seditiones, quinque libris exposui: res quum vetustate nimiâ obscuras, veluti quæ magno ex intervallo loci vix cernuntur; tum quòd et raræ per eadem tempora litteræ fuere, una custodia rerum gestarum; et quòd etiam, si quæ in commentariis pontificum aliisque publicis privatisque erant monumentis, incensâ urbe pleraque interiere.* T. Liv. l. VI, c. 1.

l'a décrite, me paroît un auteur digne de ma confiance; lui-même eut du commandement dans cette guerre; il savoit bien voir et bien écouter; il n'épargnoit pas la dépense pour se faire instruire de ce qu'il ne voyoit pas par lui-même, et il avoit la justesse d'esprit nécessaire pour apprécier les rapports qu'il recevoit.

Tite-Live dit que les événemens antérieurs à la retraite des Gaulois s'apercevoient à peine, comme des objets qu'on regarde d'une trop grande distance. Mais on voit aussi distinctement les événemens qui se sont passés à la distance de plusieurs siècles, que ceux qui se sont passés à la distance de plusieurs lieues, pourvu qu'on ait sur les uns et sur les autres de bons témoignages. Nous avons vu distinctement, de Paris, les événemens des dernières guerres d'Italie et d'Allemagne, et de celle d'Égypte. Je vois peut-être mieux dans Thucydide le combat naval livré dans le port de Syracuse que s'il se passoit sous mes yeux, et cependant je ne le vois qu'à la distance de vingt-deux siècles. Si Tite-Live avoit eu des mémoires tracés par les souverains pontifes, du temps des premiers rois de Rome, il leur auroit donné encore plus de confiance que je n'en donne à Thucydide, parce que le territoire de Rome étoit alors si resserré, que tout se seroit passé autour de ces annalistes.

Si donc les anciens événemens de Rome s'apercevoient à peine, c'est par la raison qu'en donne Tite-Live; et cette raison est que l'écriture étoit rare dans ces temps, et qu'elle est la seule gardienne des faits. Ainsi, dans le temps dont il parle, on étoit loin d'écrire des mémoires continus, détaillés, circonstanciés, et capables de fournir des vies de

Romulus et de Numa, telles que celles de Plutarque, et moins encore telles que ces longues vies des sept rois de Rome qu'a composées Denys d'Halicarnasse. Ce ne seroit pas encore assez : il faudroit que les écrivains eussent été alors assez communs pour que plusieurs eussent laissé sur les mêmes règnes des mémoires différens entre eux, qui eussent produit les récits différens de Denys et de Tite-Live. Mais ce qui doit étonner, c'est que ce Denys d'Halicarnasse, qui savoit si bien toutes les circonstances de l'ancienne histoire de Rome, et qui les raconte même de plusieurs manières, assure aussi, comme nous l'avons vu, que l'ancienne Rome n'avoit pas eu d'historiens.

Tite-Live continue : « De ce qui pouvoit être consigné, » dit-il, dans les commentaires des pontifes, et dans » d'autres monumens publics ou privés, la plus grande » partie a péri dans l'incendie de Rome. »

Ces expressions ne laissent pas la ressource de conjecturer qu'à la vérité quelques monumens avoient péri, mais que quelques autres, et sur-tout les annales pontificales, avoient été sauvés en entier.

L'auteur ne permet pas cette interprétation : ou il se seroit exprimé avec bien peu de précision, ou sa phrase ne peut être entendue que de la manière suivante : *Si quæ erant in commentariis pontificum, pleraque interiere; si quæ erant in aliis publicis privatisque monumentis, pleraque interiere.* Ce seroit démentir l'auteur, que de dire que tel ou tel autre de ces monumens fut emporté au Capitole (1). Ce seroit le contrarier dans une circonstance qu'il a exprimée, que de soutenir que les annales pontificales furent sauvées;

(1) Les lois étoient déposées au Capitole; ce fut ce qui les sauva.

car il nous dit : *Si quæ erant in commentariis pontificum, pleraque interiere.* Rien ne resta en entier; il n'échappa que des fragmens. Tite-Live s'accorde avec Clodius cité par Plutarque : seulement Clodius, en disant que *tout* avoit péri, se sert d'une expression générale, qui n'exclut pas quelques exceptions.

Cicéron dit que les annales des pontifes s'appeloient encore de son temps les grandes annales : mais de ce qu'elles portoient ce nom de son temps, on n'est pas obligé de conclure qu'alors elles subsistassent en entier. On put donner ce titre au recueil des anciens fragmens, joint à la continuation faite depuis l'incendie de Rome. Je crois bien aussi qu'on ne se contenta pas de ces fragmens, mais qu'on tâcha d'en remplir les lacunes.

Quant à la continuation, il semble qu'il se passa un temps fort long depuis la retraite des Gaulois jusqu'à ce qu'on entreprit ce travail. En effet, nous verrons, dans le second Mémoire, que si Tite-Live n'a point consulté les annales des pontifes, ou ne les a, du moins, consultées que rarement pour les temps qui ont précédé l'invasion des Gaulois, il ne paroît pas du tout en avoir consulté la continuation pour les siècles qui suivirent ce funeste événement. Cela pourroit faire conjecturer que cette continuation n'a été entreprise que vers l'âge des annalistes, c'est-à-dire, vers la seconde guerre Punique. Si Tite-Live n'en faisoit pas usage, c'est apparemment qu'il ne la regardoit pas comme plus authentique que les autres annales, ou qu'il n'y trouvoit que les mêmes choses.

Il y a lieu de croire qu'on est revenu sur ce travail à différentes reprises, et que même, depuis Cicéron ou de

son temps, il a été considérablement augmenté dans toutes ses parties, sans en excepter les plus anciennes époques. Voici ce qui favorise ce soupçon.

A. Gellius, lib. IV, cap. V.

Aulu-Gelle cite le XI.e livre des grandes annales sur un fait qui paroît assez ancien : il s'agit de la punition des aruspices d'Étrurie, qui, consultés par les Romains sur ce que la foudre avoit frappé la statue d'Horatius Coclès (1), leur avoient donné des conseils perfides. Nous avons vu que ces annales étoient des tables, et non des livres : mais, quand on en eut rassemblé les fragmens, qu'on y eut fait des supplémens, et qu'on y eut joint une continuation, on put distribuer en livres ce recueil; on pourroit seulement être étonné de le voir s'élever déjà à onze livres avant l'époque de la soumission de l'Étrurie.

Mais Vopiscus dit, en commençant la vie de l'empereur Tacite, que, comme après la mort de Romulus, ainsi qu'on le voit par les annales des pontifes, il y eut un interrègne pour donner à un bon prince un successeur digne de lui, il y en eut un de même après la mort d'Aurélien. Ces annales des pontifes, citées par Vopiscus, étoient inconnues au temps du chronologiste Clodius, ou il les regardoit comme supposées, puisqu'il assuroit que, par la perte des anciens monumens, on ne pouvoit déterminer l'époque de la vie de Numa. Il lui auroit été bien aisé de la fixer, s'il avoit trouvé dans les grandes annales l'histoire de Romulus, de sa mort et de l'interrègne qui la suivit. Puisque Vopiscus y trouvoit tout cela, ces annales des pontifes qu'il consultoit, étoient du nombre des livres

(1) La foudre, en frappant cette statue, ne la détruisit pas : elle subsistoit encore du temps de Pline (*l. XXXIV, c. V, §. 10*).

que,

que, suivant ce même Clodius, les Romains avoient fabriqués depuis la retraite des Gaulois.

L'auteur incertain de l'*Origo gentis Romanæ*, à qui plusieurs manuscrits et les éditions donnent le nom d'*Aurelius Victor*, cite le IV.e et le VI.e livres des annales pontificales; et ce qui est remarquable, il les cite relativement à la ville d'Albe, pour une époque antérieure à la fondation de Rome. Qui croira que les anciens grands pontifes, qui avoient tant de peine à graver sur des panneaux de chêne les faits les plus importans de leur pontificat, aient aussi gravé en six livres, au moins, l'histoire du royaume d'Albe! Ils avoient fait plus; car, suivant le même auteur, ils étoient remontés, dans leur premier livre, jusqu'au règne d'Évandre, à l'arrivée d'Hercule en Italie, à son combat contre le voleur Cacus, et à la vieille fable de la famille Potitia et de la famille Pinaria. Mais sont-ce bien les anciennes annales des pontifes que cite l'auteur? Je commence à m'apercevoir que non: car, en parlant de la mort et des funérailles de Misenus, pilote et trompette d'Énée, qui donna son nom au port et à la ville de Misène, il ajoute: « comme l'écrit César » au premier livre des annales pontificales »; *ut etiam scribit Cæsar pontificalium libro primo*. On croyoit donc, de son temps, que les grandes annales avoient été refaites par César ou par son ordre, en sa qualité de grand pontife, et l'on a lieu de présumer que c'étoient ces annales renouvelées que citoient Aulu-Gelle et Vopiscus. C'étoient elles aussi qui formoient quatre-vingts livres, suivant Servius. *Ad Æneid. lib. I, v. 377.*

Nous ne dirons rien, en ce moment, des autres anciens monumens historiques, parce qu'ils sont reconnus postérieurs aux premiers temps de Rome, et que, pour cette

haute antiquité, on ne parle que des annales pontificales. Ce n'est pas que, d'après la manière dont on rapporte que cette ville fut fondée, bien des personnes ne puissent avoir peine à croire que les premiers des grands pontifes n'aient eu rien de plus pressé que de tracer des annales sur des planches; elles diront même qu'il est impossible que les grands pontifes aient commencé ce travail dès l'origine de Rome, par la raison qu'il n'y avoit point alors de pontifes, et qu'ils ne furent créés, ainsi que les augures, que sous Numa. Mais d'autres, parce que Cicéron fut le prince des orateurs, parce qu'il fut un illustre consul, parce qu'il eut des connoissances fort étendues en philosophie, croiront qu'il étoit aussi un critique profond sur les matières historiques, et qu'il ne pouvoit se laisser tromper sur de vieux actes et de vieux manuscrits; ils voudront qu'il n'ait pu errer, quand il a dit que les grandes annales avoient pris naissance avec Rome, quoiqu'on sache d'ailleurs qu'on faisoit alors si peu d'usage de l'écriture, que, pour y suppléer, et pour marquer chaque nouvelle année, on plantoit dans le mur du temple de Jupiter un clou, qui, de là, s'appeloit le *clou annal*. On voudra qu'il n'ait pu errer non plus, en disant que le peuple avoit la permission d'aller consulter ces annales chez le grand pontife, quoiqu'on sache que les plébéiens, avant qu'ils eussent partagé tous les droits des patriciens, n'étoient admis, ni à la connoissance des fastes, ni à celle des commentaires des pontifes.

Titus Livius, lib. IV, cap. III.

Livius, l. VII, c. III.

Festus, voce Clavus.

Livius, l. IV, c. III.

Mais qu'importe à quelle époque ces annales ont commencé, puisqu'elles n'existoient plus pour ces anciens temps, quand Rome eut enfin un historien! Fabius Pictor,

le plus ancien de tous, au lieu de les consulter sur la fondation de Rome, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire si elles eussent été conservées, et qu'elles eussent remonté jusqu'à cette époque, consulta un auteur Grec. Quand Salluste parle de la fondation de Rome, il nous donne une opinion telle qu'il l'a reçue, *sicut ego accepi*, et ne parle pas des grandes annales. Denys d'Halicarnasse vante les peines qu'il s'est données pour s'instruire : est-ce dans les grandes annales qu'il a cherché les secours nécessaires ? Non; mais il a employé dix-huit ans à consulter Porcius Caton, Fabius Maximus (Pictor), Valerius Antias, Licinius Macer, Ælius, Gellius, Calpurnius et beaucoup d'autres. Tite-Live, sur l'histoire des sept rois de Rome, ne dit pas un mot des annales des pontifes; mais, par son silence même, il annonce bien que, pour cette époque, il n'en a fait aucun usage, et que même elles ne pouvoient lui prêter aucun secours. En effet, c'est Fabius Pictor qu'il consulte et dont il s'autorise pour le premier cens fait par Servius Tullius; et il l'appelle le plus ancien des historiens, *scriptorum antiquissimus Fabius Pictor*, quoiqu'il n'ait fleuri qu'environ deux cents ans avant notre ère. C'est encore d'après lui qu'il estime ce que coûta la fondation du temple de Jupiter au Capitole, et il dit qu'il aime mieux lui donner sa confiance qu'à Piso, qui étoit moins ancien. Ce passage seul suffit pour prouver que les annales des pontifes et les autres monumens historiques, s'il y en avoit eu d'autres pour ce temps, étoient perdus. Il faut avouer cette perte, ou taxer Tite-Live d'absurdité : car ne trouverions-nous pas absurde un historien moderne qui, sur un fait du temps de Clovis, donneroit la préférence à Mézerai sur le P. Daniel, parce

Lib. 1, cap. VII.

Lib. 1, cap. XLIV.

Lib. 1, cap. LV.

que le premier est plus ancien, au lieu de consulter Grégoire de Tours!

On ne trouve que ces deux citations dans le premier livre de Tite-Live : Denys d'Halicarnasse, par des citations plus fréquentes, nous fait connoître quels auteurs Tite-Live et lui-même ont consultés relativement à plusieurs faits.

Dion. Halic. l. I, c. LXXX.

C'est Fabius Pictor qui a raconté la fable reçue sur la vestale Ilia, sur la naissance de Romulus et de Rémus, sur leur éducation, sur leur fortune, &c. Il suivoit le Grec Dioclès, et il a été suivi lui-même par L. Cineius, par Porcius Caton, par Calpurnius Piso et d'autres, qui ont entraîné la foule des historiens.

Lib. I, cap. LXXXIII.

C'étoit dans Ælius Tubero que Denys d'Halicarnasse trouvoit l'indication du temps qu'avoient choisi les bergers de Numitor pour dresser des embûches à Romulus et à son frère.

Lib. II, cap. LIII.

C'étoit de Licinius Macer qu'il avoit appris ce qu'il croyoit savoir sur Tatius et sur les causes de sa mort.

Lib. II, c. XL.

C'étoit Fabius Pictor, toujours suivi par Cineius, qui racontoit la trahison de Tarpeia; mais Piso soutenoit que cette Romaine avoit voulu servir sa patrie, au lieu de la trahir.

Lib. II, cap. ultimo.

C'étoit Cn. Gellius qui apprenoit à Denys d'Halicarnasse que Numa ne laissa qu'une fille, qui fut mère d'Ancus Marcius. Le plus grand nombre des historiens donnoit à ce prince quatre fils et une fille.

Ces citations faites par Denys d'Halicarnasse, pour des faits qui sont rapportés de même par Tite-Live, peuvent suppléer au silence de ces écrivains sur le reste, et

nous indiquent les sources où ils puisoient les événemens.

Si l'on retranche de Denys d'Halicarnasse la surabondance de paroles et les narrations amplifiées et traitées à la manière des rhéteurs, il ne diffère pas de Tite-Live sur l'origine, la naissance, l'éducation de Romulus et de Rémus, et sur la fondation de Rome; seulement Denys raconte tout cela d'un ton solennel, et avec la prétention de commander à la crédulité du lecteur, au lieu que Tite-Live donne simplement les faits comme il les trouve dans les annales, n'y ajoutant que les charmes d'une élégance naturelle : il ne nous ordonne pas d'y croire. « Quelque jugement que l'on porte, dit-il, de ces choses et d'autres » semblables, j'y mets fort peu d'importance » (1). Mais Denys, qui écrit pour les Grecs, qui écrit pour leur montrer les Romains respectables dès leur origine, et pour les empêcher de croire que ce fussent des barbares issus de bergers, d'esclaves et de bandits, se permet d'embellir l'histoire dans un second récit, qui n'étoit appuyé sur aucune des annales, puisqu'il n'a été recueilli par aucun écrivain de Rome.

Ce ne sont plus, suivant lui, des vagabonds qui, par inquiétude, vont s'établir sur la pointe d'un rocher : c'est une colonie respectable, une partie considérable de la nation des Albains, un grand nombre d'hommes de la première distinction dans ce royaume, et ce qu'on regardoit comme le plus illustre de la race des Troyens; voilà ce qui la composoit. Cinquante de ces familles Troyennes subsistoient encore à Rome du temps de l'auteur. La colonie *Dion. Hal. l. I, c. LXXXVIII.*

(1) *Hæc et his similia, utcumque animadversa aut existimata erunt, haud in magno equidem ponam discrimine.* Livius, in Præfatione.

étoit bien fournie d'argent (1), d'armes, de vivres, d'esclaves, et de bêtes de somme.

Où Denys a-t-il pris cela? Les auteurs qu'il consultoit étoient ceux que consultoit Tite-Live. Celui-ci, qui étoit Romain, auroit-il pris plaisir à dégrader l'origine de sa nation?

Si Denys étoit Romain, si Tite-Live étoit Grec, je dirois que, par jalousie, ce dernier a supprimé les circonstances avantageuses à la nation dominatrice : mais c'est Tite-Live qui est citoyen de Rome; par-tout il annonce l'amour de sa patrie; par-tout on voit que la gloire de sa patrie lui est chère. C'est donc Denys qui nous trompe; à moins qu'on ne dise qu'il a été trompé lui-même, parce que, non content de consulter les livres, il consultoit aussi dans la conversation les hommes les plus instruits. Mais où ces hommes les plus instruits prenoient-ils ce qui n'étoit pas dans les anciens livres?

Dion. Halic. lib. 1, cap. VII.

Au reste, quelles que fussent, suivant l'historien Grec *(Græcia mendax in historia)*, la beauté et la force de la colonie à son départ, elle se divisa bientôt entre les deux chefs. Il y eut un combat sanglant entre les troupes des deux frères, et Rémus fut tué. Observons que l'auteur, bien loin d'accuser Romulus d'avoir tué son frère, prétend que, dans son désespoir, il voulut se donner la mort. Après le combat, il ne resta qu'un peu plus de trois mille hommes, et ce fut avec eux que Romulus jeta les fondemens de Rome. Mais il falloit donner à la ville nouvelle des habitans :

Dion. Halic. lib. 1, cap. XC.

(1) Χρήμασι. Il ne faut pas entendre, par ce mot, de l'argent monnoyé, mais des signes quelconques propres aux échanges. Rome n'eut de la monnoie d'argent que 270 ans avant notre ère.

Romulus ouvrit un asile où ne furent reçus que des hommes libres, chassés de leurs foyers par leur haine pour l'oligarchie ou par la crainte des tyrans. Rome naissante n'eût dans ses murs que des hommes estimables. *Lib. II, c. XV.*

Ce n'est pas là ce que dit Plutarque. Suivant lui, Romulus ouvrit un asile, et reçut tout ce qui s'y présenta, refusant de rendre l'esclave à son maître, le débiteur à son créancier, le meurtrier au magistrat. *Plut. in Romulo, t. I, edit. Lond. p. 47.*

Tite-Live s'accorde avec Plutarque, parce que tous deux suivent les auteurs qui les ont précédés, et ne se permettent pas d'inventer l'histoire. Il raconte que « la populace des nations voisines, multitude avide de nouveautés, accourut dans l'asile ouvert par Romulus, et que là tout fut bien reçu, sans distinction d'hommes libres ou d'esclaves » (1). Il dit encore ailleurs : « Que seroit-il arrivé, si cette troupe de bergers et de vagabonds, fugitive de son pays, et qui avoit trouvé sous la protection d'un temple inviolable la liberté et sur-tout l'impunité, eût été délivrée de la crainte des rois, et eût pu être agitée par les tempêtes qu'excitèrent dans la suite les tribuns » (2)?

Juvénal disoit encore à la noblesse Romaine, un siècle après Denys d'Halicarnasse et Tite-Live : « Quel que fût le premier de vos ancêtres, c'étoit un berger, ou ce que je ne veux pas dire » (un esclave, un brigand).

Majorum primus, quisquis fuit ille, tuorum,
Aut pastor fuit, aut illud quod dicere nolo.

Sat. VIII, in fine.

(1) *Asylum aperit; eò ex finitimis populis turba omnis, sine discrimine liber an servus esset, avida novarum rerum, perfugit.* Liv. lib. I, cap. VIII.

(2) *Quid enim futurum fuit, si illa pastorum convenarumque plebs, transfuga ex suis populis, sub tutela inviolati templi, aut libertatem, aut certè*

Ajoutons, ce que d'autres ont déjà remarqué, que, si les premiers habitans de Rome avoient été d'honnêtes citoyens du pays d'Albe, ou de vertueux ennemis de la tyrannie, les peuples voisins n'auroient pas refusé des épouses à ces hommes estimables; et Plutarque observe avec raison, que les Albains eux-mêmes leur en auroient donné.

Mais, par le mépris des voisins pour ce ramas de pâtres, d'esclaves et de brigands, « Rome étoit menacée de ne durer » qu'un âge d'homme; car elle manquoit de femmes » (1). Les Romains prirent la résolution d'en enlever. Cette résolution, suivant le seul Denys d'Halicarnasse, ne fut pas dictée par la nécessité; ce fut pour gagner l'amitié de ses voisins, que Romulus leur enleva leurs filles : comme s'il ne l'eût pas gagnée plus sûrement, en obtenant ces filles par des moyens plus doux ! Mais enfin c'étoit un trait de politique que lui avoit inspiré son aïeul Numitor; car, toujours suivant le seul Denys d'Halicarnasse, Romulus continuoit de prendre les avis de ce vieux monarque, dont Tite-Live ne parle plus du moment que ses petits-fils l'ont délaissé.

Lib. II, cap. XXXI.

Il étoit vraisemblable, malgré la politique de Numitor, que les voisins de Rome prendroient pour la plus grave insulte, cette manière de rechercher leur amitié : mais les peuples offensés furent lents à préparer leur vengeance, comme s'il eût fallu d'immenses préparatifs pour attaquer un monticule couvert de quelques cabanes, et fortifié à

impunitatem adepta, soluta regio metu, agitari cœpta esset tribunitiis procellis. Livius, lib. II, cap. I.

(1) *Penuriâ mulierum, hominis ætatem duratura magnitudo erat, quippe quibus nec domi spes prolis, nec cum finitimis concubia essent.* Liv. lib. I, cap. IX.

la

la hâte (1). Trois cités prirent les armes les unes après les autres, et furent battues. Les Sabins entrèrent en campagne les derniers, mais avec des forces plus imposantes. Leur armée étoit de vingt-cinq mille hommes, et Romulus leur opposa vingt mille hommes de pied et huit cents cavaliers. Comment après trois guerres, qui avoient dû lui coûter des hommes, Rome naissante en avoit-elle encore vingt mille huit cents? c'est que Numitor, dit Denys d'Halicarnasse, fit passer à Romulus des secours d'hommes et d'ouvriers. Mais pourquoi n'y a-t-il encore que cet historien qui sache cela? N'est-il pas clair qu'il s'efforce de mettre des pièces à tous les endroits foibles qu'il trouve dans ses auteurs?

Dion. Halic. l. II, c. XXXIX.

Les Sabins, touchés des larmes de leurs filles, ne firent plus qu'un peuple avec les Romains. Ceux-ci osent affronter la puissance colossale des Étrusques. Rome, quatorze ou quinze ans après sa fondation, force à une paix honteuse les Véiens, dont la ville, située sur le haut d'un rocher et défendue par l'art et la nature, n'étoit pas moins considérable qu'Athènes.

Dion. Halic. l. II, c. LV, LVI. Tit. Liv. l. I, c. XVI.

Romulus, toujours victorieux, et apparemment ne perdant jamais de monde, avoit sous ses ordres, vers la fin de sa vie, quarante-six mille hommes de pied et mille de cavalerie, quoique Rome eût éprouvé le double fléau de la peste et de la famine.

Dion. Halic. lib. II, cap. XVI.

On diroit que les anciens historiens supposoient des hommes qui n'étoient pas, comme nous, soumis aux besoins de la nature. C'est ce qu'on voit ici. Quarante-sept mille hommes en état de porter les armes supposent

(1) Τὰ τείχη τῆς πόλεως αὐτοσχέδια καὶ φαῦλα ταῖς ἐργασίαις ὄντα. Dion. Hal. lib. III, cap. LXXX.

au moins une population de cent quarante mille ames, en comptant les femmes, les vieillards et les enfans, et sans compter les esclaves. Si l'on excepte Paris, nous n'avons pas de ville en France qui ait une telle population, et l'on sait quelle est la consommation de nos grandes villes. D'où les hommes tiroient-ils donc leur subsistance? Nous avons des départemens qui ne vaudroient pas ce qu'étoient Rome et son territoire avant la mort de son fondateur (1).

Ajoutons que, dans l'antique Italie, les différens états se touchoient de si près, que chacun d'eux pouvoit être comparé à l'une de nos petites villes avec son territoire : on sait aussi que, dans le Latium, le sol étoit peu fertile.

On peut faire une question sur Romulus. Comment, au lieu d'être obligé de s'agrandir par des victoires miraculeuses, ne fut-il pas agrandi tout naturellement, à la mort de son aïeul, par l'héritage du royaume d'Albe? Il paroît que Denys d'Halicarnasse s'est fait cette question; et pour *Lib. V, cap. LXXXIII.* la résoudre, il dit qu'à la mort de Numitor, la race royale manquant, les Albains se donnèrent des dictateurs. C'est là une de ces pièces qu'il mettoit à ses auteurs; mais elle ne peut être plus mal choisie : la race royale ne manquoit pas, si Romulus devoit le jour à la fille de Numitor. Comment, avec ses quarante-sept mille hommes, ne força-t-il *In Romulo, p. 128.* pas les Albains à reconnoître ses droits? Mais Plutarque assure que ce fut lui-même qui leur remit le gouvernement, et que, par son avis, ils se donnèrent des magistrats annuels. Voilà un exemple de modération bien rare dans

(1) Département des Pyrénées-orientales, 117,764. Département des Hautes-Alpes, 120,100. Département des Alpes-maritimes, 87,071. Observons que, suivant Strabon, *l. V*, Rome naissante n'avoit pas de territoire. *Voyez* aussi Denys d'Halicarnasse, *l. VIII, c. VIII.*

l'histoire, et bien peu conforme au caractère que l'on donne à Romulus.

On peut remonter encore plus haut, et demander comment Romulus et Rémus abandonnèrent le roi d'Albe, le vieux Numitor, leur aïeul, dont ils étoient les seuls héritiers, pour aller fonder une petite ville sur une roche pelée. On répond qu'il n'étoit pas rare, chez les anciens, que de jeunes princes menassent au loin en colonies le superflu de la population. Cela est vrai : mais il n'étoit sûrement pas d'usage que les seuls héritiers d'une domination s'en éloignassent ensemble pour n'y plus revenir, et sacrifiassent des avantages certains à des aventures hasardeuses.

Au belliqueux Romulus succède le pieux Numa, l'instituteur des lois et de la religion.

Sous Tullus Hostilius, successeur de Numa, la cité mère de Rome, Albe, prend les armes contre elle. Les Sabins, qui ne formoient plus qu'une domination avec le peuple de Romulus, ces Sabins, la première puissance de l'Italie après les Étrusques (1), deviennent un peuple ennemi; les Fidénates et les Véiens conspirent la ruine de Rome; les Latins veulent l'écraser : il semble que tant d'ennemis n'aient qu'à se presser entre eux pour étouffer les Romains, et cependant les Romains triomphent. Étoient-ils des géans? leurs ennemis étoient-ils des pygmées?

Sous les règnes suivans, nous voyons Rome parvenue à un état de force et d'opulence qu'elle perdra en devenant libre, et qu'elle sera plusieurs siècles à recouvrer. Ce ne sont pas des livres, peut-être menteurs, qui rendent

(1) *Sabinis.... genti, eâ tempestate, secundùm Etruscos, opulentissimæ viris armisque.* Livius, lib. I, cap. XXX.

témoignage à la grandeur Romaine sous les derniers rois ; ce sont des monumens qui ne peuvent mentir.

Il est vrai qu'en général ces monumens n'existent plus ; mais ce seroit tomber dans l'excès du pyrrhonisme, que de nier leur ancienne existence, lorsqu'ils ont été vus par des témoins qui n'ont pu avoir dessein de tromper, et qui en parloient devant des hommes qui devoient les connoître, et dont la voix les auroit démentis, s'ils s'étoient permis un mensonge.

Je ne prétends pas attacher à tel ou tel règne l'époque fixe de tel ou tel de ces monumens : là-dessus, les auteurs ont pu se tromper. Il se peut que certains ouvrages fussent plus ou moins anciens qu'ils ne le pensoient : mais, du moins, on ne peut en avancer beaucoup l'époque, ni surtout la rapporter au temps de la république ; car la Rome républicaine étoit trop orgueilleuse pour attribuer à la Rome royale des ouvrages qu'elle-même eût pu revendiquer.

Je m'arrête un instant, pour observer qu'une nation qui exerce les arts, ou qui emprunte à ses voisins des artistes et fait les énormes dépenses qu'exigent de grands monumens, doit avoir un grand superflu de richesses, de population, de loisir : sans cela, elle appliqueroit uniquement au nécessaire son goût, son temps, ses facultés, ses ressources.

Une nation parvenue à l'état prospère qui lui permet d'exercer les arts avec éclat, ou de les payer, est nécessairement loin de son berceau : il a fallu qu'elle restât longtemps foible et pauvre, avant de devenir riche et puissante.

Mais, s'il étoit vrai que, 753 ans avant l'ère vulgaire,

Romulus, avec de très-foibles moyens, eût été le premier fondateur de Rome, elle n'auroit compté que cent treize ans depuis son origine jusqu'au règne d'Ancus Marcius; et, sous ce règne, des monumens nous la montrent déjà florissante. Il s'en faut bien que, dans le cours d'un siècle, un peuple naissant, foible, pauvre, attaqué de toutes parts, qui a fait de grandes pertes pour se défendre, de grandes pertes pour conquérir, et de grandes pertes encore par des pestes et des famines, puisse faire de si grands progrès, à moins qu'il ne fasse un grand commerce.

Ajoutons qu'en admettant les sept règnes de Rome, qui se terminent en l'an 509 avant l'ère vulgaire, on est obligé, par les lois de la nature, d'abréger leur durée totale, et de rapprocher l'époque, déjà trop récente, de la fondation de cette ville. C'est ce qu'ont fait Algarotti et Hooke; et ils devoient être étonnés eux-mêmes de l'excessive célérité qu'ils imprimoient aux événemens.

Sept rois ont occupé le trône de Rome pendant deux cent quarante-quatre ans, et, si l'on excepte Romulus, tous, quand ils y parvinrent, avoient atteint environ la moitié de la durée ordinaire de la vie humaine. Une si longue période, occupée par sept rois, se trouveroit fort difficilement dans les monarchies héréditaires, où souvent un enfant succède à un vieillard qui, lui-même, est parvenu au trône dans l'enfance.

Sept rois en Pologne, où la couronne étoit élective, ont occupé le trône pendant cent soixante-seize années, depuis 1587 jusqu'en 1763. Cette durée sort de l'ordre le plus commun, et cependant c'est soixante-huit ans de moins que pour les sept rois de Rome.

Les sept rois précédens de la Pologne ont rempli cent trente-un ans, depuis 1455 jusqu'en 1586. Les sept règnes de Rome ont duré cent treize ans de plus.

Une suite de règnes héréditaires, pris ensemble, donne pour chacun d'eux vingt à vingt-deux ans, ou un peu plus; et les sept règnes électifs de Rome donnent pour chacun plus de trente-quatre ans.

En France, les sept premiers rois de la branche des Valois, dont plusieurs sont parvenus jeunes au trône, dont aucun n'a péri de mort violente, ont régné depuis 1328 jusqu'en 1498, c'est-à-dire, cent soixante-dix ans; ce qui fait pour chacun vingt-quatre ans trois mois et un peu plus de douze jours, et en tout, soixante-quatorze ans de moins que n'ont duré les sept rois de Rome.

Les sept derniers rois de France, depuis 1560, époque de l'avènement de Charles IX, jusqu'en 1792, ont occupé le trône deux cent trente-deux ans, ce qui fait douze ans de moins que les sept rois de Rome; et, ce qui est peut-être sans exemple, les quatre derniers monarques François ont rempli cent quatre-vingt-deux ans de cette période. De ces sept rois, l'un est monté sur le trône à dix ans, deux à cinq; deux sont morts assassinés, et le dernier a été détrôné. Cinq règnes à Rome, et trois seulement à cette période de la monarchie Françoise, n'ont pas fini par la mort naturelle du souverain; et des sept rois de France dont il s'agit, trois ont reçu la couronne encore enfans, tandis que ceux de Rome, excepté le premier, ne l'ont obtenue que dans l'âge mûr. Ces circonstances ajoutent beaucoup à la force de l'objection contre la chronologie Romaine.

En France, depuis l'an 987 jusqu'en 1792, dans une

durée de huit cent cinq ans, les trente-trois rois Capétiens, en comptant Jean I.er, mort au berceau, n'ont eu qu'un règne commun de vingt-quatre ans, malgré la durée extraordinaire des deux avant-derniers règnes.

Les sept rois d'Angleterre, depuis Henri VII jusqu'à la république, ont occupé le trône cent soixante-quatre ans, et quatre-vingts ans de moins que les rois de Rome, Charles I.er est le seul qui ne soit pas mort dans son lit.

Les sept monarques, depuis la république, forment une période mêlée d'élection et de succession héréditaire. Cromwel et Guillaume furent des monarques élus; les cinq autres obtinrent le trône par héritage: ils l'ont occupé cent sept ans, et Jacques II a été le seul qui ne l'ait pas gardé jusqu'à la fin de sa vie. Cette durée est moindre de cent trente-sept ans que celle de la monarchie Romaine.

Ce qui éloigne sur-tout la durée des rois de Rome des règles ordinaires, je dirois presque du possible, c'est que Romulus, le premier roi, mourut assassiné; que le troisième, Tullus Hostilius, périt frappé de la foudre; que le cinquième, Tarquin l'ancien, fut tué par le fils d'Ancus Marcius; que le sixième, Servius Tullius, fut assassiné par le second Tarquin, et qu'enfin ce Tarquin, le dernier des rois, vécut long-temps après avoir été renversé du trône. Entre les sept rois de Rome, deux seulement ont fini de mort naturelle. Il faut donc, pour m'opposer un exemple convenable, me produire une suite de sept rois dont cinq aient fini d'une mort violente ou aient été renversés du trône, et dont les règnes aient occupé ensemble plus de deux cent quarante ans.

Le règne dont l'opinion commune fait le quatrième de

Rome, nous montre cette ville trop riche et trop florissante, pour que la durée de trois règnes ait pu la conduire, de sa foiblesse et de sa pauvreté première, à cet état de splendeur. Ancus Marcius construisit le superbe aqueduc de l'*Aqua Marcia*, qui dans la suite, lorsque Rome agrandie eut besoin d'un volume d'eau plus considérable, fut prolongé par le préteur Q. Marcius Rex, descendant du monarque.

Plin. l. XXXI, c. III, §. 24.

Déjà, du temps de ce prince, les Romains connoissoient le commerce maritime; mais les vaisseaux qui montoient ou descendoient le Tibre, n'avoient aucun abri : Marcius bâtit Ostie, y construisit un port pour les recevoir, et procura aux Romains des richesses qui leur étoient apportées d'au-delà des mers. Les plus gros bâtimens étoient déchargés au port, et les marchandises en étoient expédiées à Rome sur des alléges; les autres remontoient le fleuve à la rame ou au moyen du tirage.

Tit. Livius, l. I, c. XXXIII.

Dion. Halic. l. III, c. LVII.

On auroit tort de vouloir rapporter cette importante construction à une époque moins reculée. Nous verrons, dans le second Mémoire, que, déjà depuis long-temps, lors de l'expulsion des rois, les Romains fréquentoient la mer, et visitoient les ports de la Sicile et de Carthage; ce qu'on pouvoit appeler alors des voyages de long cours.

La fondation du port d'Ostie, et quelques faits qui appartiennent aux premiers temps de la république et dont nous parlerons dans le second Mémoire, nous découvrent une des sources de la richesse des Romains sous les rois : ce fut le commerce. Ils avoient un commerce maritime, s'il est vrai, comme l'assure Denys d'Halicarnasse, que le pont Sublicius fut construit, et le Janicule fortifié,

Lib. III, cap. LVIII.

fortifié, pour protéger les marchands qui remontoient le Tibre, et que tourmentoient et pilloient des brigands d'Étrurie.

Des fables se sont mêlées à l'histoire des trois derniers rois de Rome; des disputes se sont élevées sur leur filiation et sur la durée de leurs règnes : mais je ne vois pas qu'on puisse mettre en doute leur opulence, et il me semble aussi que cette opulence et cette force prouvent que l'état qu'ils gouvernoient subsistoit déjà depuis longtemps.

Dion. Halic. l. II, c. XVI.

Le pays d'Albe, les Latins, les Sabins, une partie des Étrusques, étoient soumis à la domination du premier des Tarquins. Un monument qui subsiste encore, et qui passe pour son ouvrage, ne put être entrepris que par un monarque riche et puissant : ce sont les fameuses cloaques.

Elles procurèrent à la ville et aux campagnes voisines la salubrité, en donnant un libre écoulement aux eaux croupissantes. On admiroit ce monument d'une antique industrie, dans les siècles où les Romains avoient reçu les arts de la Grèce; on l'admire encore de nos jours. Il en coûta, pour le réparer, mille talens (5,400,000 francs, si c'étoient des talens d'Athènes; et près du double, si c'étoient des talens d'Eubée ou d'Alexandrie). Il fallut encore le rétablir sous Auguste, et ce travail ne procura pas moins de gloire à Agrippa que le Panthéon dont il fut l'auteur.

T. Livius, l. I, cap. XXXVIII. Dion. Halic. l. III, c. LXXXI. Plin. l. XXXVI, cap. XV, §. 24.

Dès l'année 1727, le marquis Scipion Maffei, savant antiquaire, s'étoit élevé contre l'époque trop récente que la foule des auteurs donne à la fondation de Rome. Il ne croyoit pas remonter trop haut, en suivant Antiochus de

Diplomatica, Mantova, 1727 p. 60.

Syracuse, qui la portoit avant le siége de Troie. C'étoient sur-tout les cloaques qui lui sembloient former un argument victorieux contre l'origine trop récente que donne à Rome la chronologie vulgaire. Elles nous montrent, dit-il, une ville parvenue, après un long espace de temps, à un haut degré de gloire par la grandeur de sa population et de ses richesses, et ne peuvent appartenir à une ville fondée depuis cent cinquante ans.

Ce sentiment est fortifié par tous les ouvrages attribués au premier Tarquin, et qui du moins ne peuvent être ni beaucoup plus anciens ni beaucoup plus récens que son règne. Rome n'avoit eu, jusqu'à ce prince, que de mauvaises murailles, faites à la hâte; il l'entoura d'un mur de grandes pierres carrées et taillées régulièrement. Il orna la place où se tenoient les comices et le marché, et l'entoura d'ateliers et de boutiques. Il commença, sur le mont Tarpéien, qui prit le nom de *Capitole*, le temple de Jupiter, de Junon et de Minerve, qui fut continué par ses successeurs, et consacré, sous la république, par l'un des consuls de la première année. Les Romains avoient déjà des jeux publics qu'on appeloit *ludi Consuales ;* mais ces jeux n'étoient pas périodiques, et il n'y avoit point encore une place consacrée à leur célébration (1). Tarquin destina particulièrement à cette solennité la vallée Murcia, située entre le mont Palatin et le mont Aventin. Des places furent marquées aux sénateurs, aux chevaliers, aux différentes curies; et la grandeur, la magnificence, furent consultées en même temps que la commodité. Dès-lors

Dion. Halic. l. III, c. LXXX.

T. Liv. lib. I, cap. XXXV.
Dion. Hal. lib. III, cap. LXXXI.

Onuphr. Panvin. de ludis Circensibus.

(1) *Tum primùm circo qui nunc maximus dicitur, designatus locus est..; solemnes deinde annui mansere ludi.* Livius.

ces jeux devinrent annuels : on les nomma *grands jeux* et *jeux Romains;* ils furent aussi appelés *jeux du Cirque*, de la forme de l'édifice où ils se donnoient.

Tels sont les ouvrages attribués au premier Tarquin : tous ouvrages dont les siècles suivans ont attesté l'existence ; tous ouvrages qui rendoient témoignage à l'immense population de Rome; ouvrages qui, peut-être, ne furent pas tous exécutés sous un seul règne, mais qui, du moins, appartenoient au temps des rois ; ouvrages que reçut la république, dont, malgré son orgueil, elle ne songea point à s'attribuer la gloire, qu'elle ne put entreprendre dans les siècles de sa pauvreté, et dont on connoîtroit l'époque avec certitude, s'ils avoient été faits dans le temps de sa grandeur.

Après ces immenses travaux, on peut encore citer des ouvrages moins gigantesques, mais qui ne font pas moins honneur au génie d'un peuple, et qui annoncent son opulence. Telles sont les statues de bronze jetées en fonte du temps des rois, et dont plusieurs contribuoient encore à l'ornement de Rome dans le second siècle de notre ère.

Mais ce qu'étoit Rome au temps des Tarquins, il semble que telles et plus florissantes encore avoient été, au temps de Romulus, plusieurs des nations qui l'entouroient.

On ne parle point des arts dans le pays des Sabins; mais la vaste étendue de son territoire et le grand nombre de villes dont il étoit couvert, témoignent que la triste austérité de ce peuple l'éloignoit seule de les cultiver.

On regardoit Persée comme le fondateur de la ville d'Ardée dans le Latium, et c'étoit porter jusque dans

au moins une population de cent quarante mille ames, en comptant les femmes, les vieillards et les enfans, et sans compter les esclaves. Si l'on excepte Paris, nous n'avons pas de ville en France qui ait une telle population, et l'on sait quelle est la consommation de nos grandes villes. D'où les hommes tiroient-ils donc leur subsistance? Nous avons des départemens qui ne vaudroient pas ce qu'étoient Rome et son territoire avant la mort de son fondateur (1).

Ajoutons que, dans l'antique Italie, les différens états se touchoient de si près, que chacun d'eux pouvoit être comparé à l'une de nos petites villes avec son territoire : on sait aussi que, dans le Latium, le sol étoit peu fertile.

On peut faire une question sur Romulus. Comment, au lieu d'être obligé de s'agrandir par des victoires miraculeuses, ne fut-il pas agrandi tout naturellement, à la mort de son aïeul, par l'héritage du royaume d'Albe? Il paroît que Denys d'Halicarnasse s'est fait cette question; et pour la résoudre, il dit qu'à la mort de Numitor, la race royale manquant, les Albains se donnèrent des dictateurs. C'est là une de ces pièces qu'il mettoit à ses auteurs; mais elle ne peut être plus mal choisie : la race royale ne manquoit pas, si Romulus devoit le jour à la fille de Numitor. Comment, avec ses quarante-sept mille hommes, ne força-t-il pas les Albains à reconnoître ses droits? Mais Plutarque assure que ce fut lui-même qui leur remit le gouvernement, et que, par son avis, ils se donnèrent des magistrats annuels. Voilà un exemple de modération bien rare dans

Lib. V, cap. LXXXIII.

In Romulo, p. 128.

(1) Département des Pyrénées-orientales, 117,764. Département des Hautes-Alpes, 120,100. Département des Alpes-maritimes, 87,071. Observons que, suivant Strabon, *l. V*, Rome naissante n'avoit pas de territoire. *Voyez* aussi Denys d'Halicarnasse, *l. VIII, c. VIII.*

à Cæré, ville d'Étrurie, des peintures plus anciennes que celles même de Lanuvium et de ce temple d'Ardée qu'on croyoit avoir été peint avant l'époque reçue pour la fondation de Rome. L'antique opulence de Cæré est d'ailleurs prouvée par les dons qu'elle fit au temple de Delphes, lorsqu'elle portoit encore le nom d'Agylla : ces offrandes s'appeloient à Delphes, *le trésor des Agylléens*. Et c'est au milieu de ces cités déjà puissantes, qu'on veut que se soient élevées les deux mille cabanes qui composèrent, dit-on, Rome naissante, et que les brigands, habitans de ces cabanes, campés sur un monticule qui n'avoit pas de force par lui-même, et seulement défendus par de méchantes murailles faites à la hâte, aient fait trembler leurs voisins et les aient bientôt mis sous le joug.

Plin. l. XXXV, cap. III, §. 6.

Strabo, l. V.

Ce qui fait encore mieux connoître que des peintures, des statues, et quelques offrandes faites à un temple, l'extraordinaire opulence des Étrusques, c'est le tombeau que se fit élever le chef d'une de leurs douze cités, ce Porsenna, le célèbre allié du dernier Tarquin. Pline, après avoir parlé des pyramides, du labyrinthe et du phare de l'Égypte, dit que ce prince voulut que la vanité des rois étrangers fût surpassée par celle des Italiens (1).

Lib. XXXVI, c. XIII, §. 19.

(1) Ce monument n'existoit plus du temps de Pline, ni peut-être du temps de Varron. Celui-ci n'en avoit donné la description que d'après les récits des Étrusques, qui avoient eux-mêmes reçu ces récits de leurs pères. Pline croyoit, et tous ses lecteurs penseront avec lui, que cette description étoit exagérée : mais on peut en retrancher beaucoup, et conserver encore l'idée d'un édifice vaste, imposant et somptueux, qui n'a pu être exécuté que par un très-riche souverain. La description offre un goût composé d'égyptien, de chinois et d'étrusque, que les auteurs de la description n'auroient pas imaginé, et qui rend témoignage à leur véracité : mais ils ont pu exagérer les dimensions, et se tromper sur quelques détails.

Écoutons Tite-Live sur l'ancienne splendeur de l'Étrurie.

L. V, c. XXXIII. « Avant la puissance de Rome, dit-il, celle des Étrusques » s'étendoit au loin sur terre et sur mer. La mer supérieure » et la mer inférieure qui enceignent l'Italie comme une » île, montrent, par le nom que leur donnent les nations » Italiques, quelle étoit alors la domination de ce peuple. » L'une s'appelle *mer de Toscane [Tuscum]*, du nom com- » mun de la nation; l'autre, *mer Adriatique*, d'Adria, co- » lonie des Étrusques. En se portant sur l'une et sur l'autre » mer, ils ont fondé douze cités dans diverses contrées, » et ont envoyé d'abord en deçà de l'Apennin, et ensuite » au-delà, autant de colonies qu'ils comptoient de chefs » de leur nation. Ils ont occupé tout ce qui est au-delà » du Pô, excepté l'angle des Vénètes, qui habitent le long » du golfe, et ils se sont étendus jusqu'aux Alpes. Les » nations Alpines leur doivent elles-mêmes leur origine; » mais, rendues sauvages par les lieux qu'elles habitent, » elles n'ont conservé de cette origine que la langue, » qui même est corrompue. »

Une telle puissance auroit été bien capable de s'opposer seule à la naissance et à l'agrandissement de Rome; et ce n'est pas sans quelque vraisemblance, que d'anciens auteurs ont regardé cette ville comme une colonie Étrusque. Elle semble, en effet, n'avoir pu s'élever et subsister sur la frontière d'une nation qui l'auroit étouffée au berceau, si elle n'avoit été protégée par elle.

Servius ad Virg. Æneid. l. VIII, v. 65; l. XI, v. 9. D'autres raisons encore pourroient appuyer cette opinion. L'Étrurie étoit partagée en douze *lucumonies*, c'est-à-dire, en douze cités ou dominations, dont chacune avoit son chef ou son roi, que, dans la langue du pays,

on appeloit *lucumon*. Ce nom se trouve plusieurs fois comme un nom propre dans les historiens Latins ; mais ces historiens n'ont-ils pas fait un nom propre d'un nom appellatif ?

Romulus appelle des Étrusques pour apprendre d'eux, par une sorte d'initiation, les cérémonies qu'il doit observer dans la fondation de Rome. Ne seroit-ce pas une tradition altérée ? La vérité n'est-elle pas qu'un prêtre d'Étrurie accompagna la colonie Étrusque qui venoit fonder Rome, et remplit les cérémonies religieuses usitées dans sa nation ? *Plut. in Romulo, t. I, p. 49.*

Lucumon, homme de main [δραστήριος], et savant dans l'art de la guerre, amena de Salonium, ville d'Étrurie, un puissant secours à Romulus contre les Sabins. Cela ne signifie-t-il pas qu'un lucumon ou roi d'une partie de l'Étrurie vint, avec de grandes forces, aider la colonie Étrusque de Rome à vaincre les Sabins ? Il semble qu'alors, en effet, l'Étrurie seule étoit assez puissante pour soumettre la Sabinie (1). *Dion. Halic. l. II, c. XXIX.*

Le premier Tarquin étoit, suivant les historiens, fils de Démarate, citoyen de Corinthe, qui vint se soustraire, dans l'Étrurie, à la tyrannie de Cypselus. Ce récit ne paroît pas appartenir aux anciens Romains : il est peu vraisemblable qu'ils connussent Cypselus et Corinthe. Ce premier Tarquin, qui, avant de s'établir à Rome, se nommoit *Lucumon*, n'étoit-il pas un Grec d'origine, devenu l'un des lucumons ou rois de l'Étrurie ? Sa lucumonie n'étoit-elle pas celle de Tarquinies, comme peut le faire présumer le

(1) On n'a pas oublié que, suivant Tite-Live, la puissance des Sabins étoit la seconde de l'Italie.

nom de *Tarquinius* que lui donnèrent les Romains? Son prénom *Lucius* n'est-il pas une abréviation de *Lucumon?* Des mécontentemens, ou son goût, ou d'autres raisons, lui auront fait choisir Rome pour sa résidence; et dès-lors la ville de Tarquinies et une partie considérable de l'Étrurie se seront trouvées sous la domination de Rome, parce que Rome avoit le prince dans son sein. De ce moment, elle fut une grande puissance.

Les Romains devoient aux Étrusques les rits religieux, la science des auspices et celle des augures, les anciens jeux scéniques, les combats de gladiateurs; ils leur devoient les ornemens de la royauté, la pompe triomphale, la robe des triomphateurs qui avoit été celle des rois, les licteurs avec leurs haches et leurs faisceaux; enfin tout ce qui étoit ancien chez les Romains, appartenoit aux Étrusques.

Vous croyez donc, va-t-on me dire, que Rome leur dut sa fondation? Non : je n'épouse, à cet égard, aucune opinion. D'autres raisons, peut-être aussi fortes, me feroient attribuer aux Romains une origine Grecque; d'autres raisons encore, qui n'ont pas moins de poids, sollicitent en faveur de leur origine Troyenne; on pourroit en trouver de très-séduisantes pour regarder leur origine comme mixte : je reste dans le doute. Ceux pour qui le doute est un état pénible, peuvent s'en tenir à ce qu'on lit par-tout. Rien n'est plus commode : il ne s'agit que d'adopter, sans examen, ce que tant de gens aiment à croire, quoique le grave Tacite (1) ait prononcé que tout cela est bien voisin

(1) *Romanum Trojâ demissum, et Juliæ stirpis auctorem Æneam, aliaque haud procul fabulis vetera.* Tacit. *Annal.* l. XII, c. LVIII.

des

des fables. Quand il s'exprimoit ainsi, il avoit bien des connoissances qui nous manquent (1).

Je pense seulement, ou que Rome fut fondée et protégée par une nation respectable, ou que, née foible, au milieu de nations encore foibles elles-mêmes, et par conséquent dans une très - haute antiquité, elle s'agrandit comme elles avec le temps, en subjuguant des peuplades qu'elle s'adjoignit, et qui perdirent jusqu'à leur nom. C'est ainsi que marche la nature, et c'est elle qu'il faut consulter : elle ne trompe pas, et les historiens peuvent se tromper ou mentir.

(1) Nous verrons, dans le second Mémoire, qu'on fit, du temps de Vespasien, la découverte d'un grand nombre d'inscriptions utiles à l'histoire, et qui durent être connues de Tacite.

DOUTES,

CONJECTURES ET DISCUSSIONS

SUR

DIFFÉRENS POINTS DE L'HISTOIRE ROMAINE.

PAR P. CH. LEVESQUE.

SECOND MÉMOIRE.

Rome sous les Consuls.

Lu le 15 Fructidor, an XI.

JE n'ai parlé, dans le premier Mémoire, que d'un monument historique, le seul que, sur deux autorités bien différentes, celle de Cicéron et celle de Vopiscus, on fasse remonter jusqu'aux premiers temps de Rome : ce sont les annales pontificales.

D'autres monumens appartiennent au temps de la république, et quelques-uns même à celui des derniers rois.

Dion. Halic. l. IV, c. XXXI.

Servius Tullius, que l'on regarde comme le sixième de ces princes, institua une assemblée de toutes les villes du Latium. Il recueillit une contribution annuelle de ces villes, pour élever un temple à Diane sur le mont Aventin : ce devoit être le lieu de l'assemblée. Il fit inscrire, sur un stèle ou colonne d'airain, les lois de cette fédération et

les rits des fêries Latines. C'est la plus ancienne des inscriptions Romaines dont il soit fait mention. Elle subsistoit encore du temps de Denys d'Halicarnasse, et elle prouvoit que l'usage des inscriptions sur airain avoit commencé, au plus tard, sous le règne de Servius. Les caractères en étoient semblables aux anciennes lettres Grecques.

Quand, sous le règne du dernier des Tarquins, les Latins se mirent d'eux-mêmes sous la protection de Rome, le traité qui unissoit les deux peuples fut aussi gravé sur des colonnes. *Dion. Halic. l. IV, cap. LV.*

Cependant les traités et les autres actes publics ne furent pas toujours gravés sur l'airain. Le même Tarquin soumit les Gabiniens, et assura leur sort par un traité: mais il fut écrit sur la peau même du bœuf qui avoit été offert en sacrifice dans la cérémonie du serment; et cette peau fut étendue sur un bouclier de bois, qu'on appendit au temple de Jupiter Sancus (Ζεὺς Σάγκτος, suivant Denys d'Halicarnasse; c'étoit Jupiter considéré comme le protecteur de la foi des sermens). Nous n'avons que ce seul exemple qui nous apprenne que les anciens Romains, comme les anciens Grecs, aient écrit sur des peaux. *Id. lib. IV, cap. LXV.*

Ces sortes de boucliers (ἀσπίδες en grec, *clypei* en latin) furent long-temps consacrés, sous la république, à conserver la mémoire des hommes et des événemens. Ce n'étoient pas de véritables boucliers de guerre: c'étoit ce qu'à l'imitation des Romains, nous appelons *des écussons*, du mot *écu [scutum]*. Des particuliers s'emparèrent de cet usage pour faire passer leur mémoire, ou celle de leurs aïeux, à la postérité. Ce fut l'orgueilleuse maison Appia *Plin. l. XXXV, c. III, §. 3.*

qui en donna l'exemple. Appius Claudius, celui qui fut consul avec Servilius, l'an 259 de Rome, posa le premier, dans le temple de Bellone, des boucliers ou écussons qui offroient le portrait de ses ancêtres avec des inscriptions: il se plaisoit à montrer, à une haute élévation, leurs traits et les titres des honneurs dont ils avoient été revêtus. Ces mêmes écussons, peut-être avec quelque différence dans la forme, se nommoient aussi *corselets [thoraces]*. Nous verrons qu'on en fit en toile. On employoit apparemment quelque préparation qui en assuroit la durée, comme nous peignons sur toile des tableaux qui bravent les injures des siècles.

Cela paroît avoir été sur-tout nécessaire pour les actes qui étoient exposés dans les temples aux variations de l'atmosphère. Mais d'ailleurs il paroît que, jusque vers le temps des guerres Puniques, la toile fut la matière communément employée à recevoir l'écriture. Tite-Live fait mention plusieurs fois des livres de toile, en parlant du siècle qu'on appelle *le quatrième de Rome*. Pline dit que la toile, ainsi que les tablettes de cire, fut consacrée même aux usages privés (1); ce qui n'exclut pas les usages publics. C'étoient des actes publics que les livres de toile dont parle souvent Tite-Live, ainsi que les livres des magistrats, qui étoient aussi sur toile. Je ne voudrois pas même nier que les annales des pontifes aient été écrites sur toile à certaines époques de la république, et même dès la fin de la monarchie. Le mot *tabula*, qui a signifié originairement un panneau, a pu, par extension, signifier

(1) *Postea publica monumenta plumbeis voluminibus, mox et privata linteis confici cœpta et ceris.* Plin. *Hist. nat.* l. XIII, c. 11, §. 21.

une pièce de toile écrite, comme le mot βιϐλίον a signifié en grec *un livre*, à des époques où les livres n'étoient point écrits sur de l'écorce.

Quoi qu'il en soit, la toile ne pouvoit offrir par elle-même une surface commode pour recevoir les caractères de l'écriture. Je crois qu'avec le temps on parvint à vaincre cette difficulté, en donnant à la toile un enduit. Il falloit bien qu'elle fût devenue d'un usage assez commode, puisqu'on s'en servoit encore sous les empereurs pour faire des minutes et ce que nous appelons *des brouillons*. C'étoit sur des livres de toile que l'empereur Aurélien, dans le troisième siècle de notre ère, faisoit écrire son journal, qui fut consulté par Vopiscus (1).

Quel pouvoit être l'enduit qu'on donnoit à la toile? N'étoit-ce pas de la cire? Nous sommes loin, je crois, de connoître tous les encaustiques des anciens, tous les usages de ces encaustiques et tous leurs avantages. Ce n'est que depuis peu qu'on a découvert qu'ils enduisoient d'un encaustique les plus belles statues de marbre.

Quoi qu'il en soit, si l'on avoit su de bonne heure rendre commode pour l'écriture l'usage de la toile, l'usage de l'écriture elle-même ne seroit pas resté si rare, et les Romains auroient vu naître bientôt chez eux une littérature.

Parmi les livres de toile, il y en avoit qu'on appeloit *les livres des magistrats [libri magistratuum]*, apparemment parce qu'ils contenoient les actes des consuls et des autres

(1) *Quæ omnia ex libris linteis, in quibus ipse (Aurelianus) quotidiana sua scribi præceperat, pro tua sedulitate condisces.* Vopiscus, *in Aureliano*, circa initium.

magistrats de la république : nous ne connoissons de ces livres que le titre.

D'autres s'appeloient simplement *les livres de toile [libri lintei]*. Tite-Live les cite plusieurs fois.

D'autres livres encore, qui pouvoient bien aussi être écrits sur toile, étoient les mémoires des censeurs. Ils ne contenoient que le cens ou dénombrement fait à chaque lustre : ils étoient cependant conservés précieusement par les Romains de familles censoriales, et passoient des pères aux fils. On peut croire que l'origine de ces mémoires fut la même que celle de la censure, et l'on sait qu'ils remontoient au moins à deux années avant l'invasion de Rome par les Gaulois.

Dion. Halic. lib. I, c. LXXV; l. IV, c. XXVI.

Chaque famille illustre commença de bonne heure à tenir des mémoires de ce qui la concernoit; et cet usage remonte peut-être assez haut, pour qu'il soit permis de supposer que les plus anciens de ces mémoires furent écrits sur toile (1). On y consignoit les éloges des morts, le détail de leurs actions, les honneurs dont ils avoient été revêtus, et les harangues qu'ils avoient prononcées. Dans ces ouvrages que dictoit l'orgueil, on se plongeoit sans flambeau

(1) *Nec habeo quemquam antiquiorem, cujus quidem scripta proferenda putem, nisi quem Appii Cæci oratio hæc ipsa de Pyrrho et nonnullæ mortuorum laudationes fortè delectant. Et hercules, hæ quidem exstant. Ipsæ enim familiæ sua quasi ornamenta ac monumenta servabant, et ad usum, si quis ejusdem generis occidisset, et ad memoriam laudum domesticarum, et ad illustrandam nobilitatem suam: quamquam his laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendacior. Multa enim scripta sunt in eis, quæ facta non sunt; falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa et à plebe transitiones, cùm homines humiliores in alienum ejusdem nominis infunderentur genus: ut si ego me à M. Tullio esse dicerem, qui patricius cum Servio Sulpicio consule, anno X post exactos reges, fuit.* Cic. *de clar. Orat.* cap. XVI.

dans la nuit des temps. Plutarque assure que, dans les généalogies, on osoit remonter jusqu'à Numa. On donnoit quatre fils à ce prince pour en faire la tige de quatre familles Romaines, quoique, suivant une opinion plus commune, il n'eût laissé qu'une fille. Cicéron n'a pas craint de prononcer que ces mémoires des familles avoient rendu l'histoire romaine plus mensongère; qu'on n'y consultoit que la vanité; qu'on y trouvoit de faux triomphes, de faux consulats, de fausses origines des maisons de Rome, des familles plébéiennes représentées comme patriciennes, et des mensonges érigés en événemens historiques. Nous verrons ce jugement de Cicéron confirmé par Tite-Live.

Cependant, même dans ces mémoires, il devoit se trouver des pièces de haute valeur, confondues avec beaucoup de fausse monnoie; et d'ailleurs nous avons déjà détaillé d'assez grandes richesses historiques : mais n'oublions pas que la plupart étoient perdues, quand parurent enfin des hommes d'un grand talent qui auroient pu en faire un bel usage : *pleraque interiere.*

Pline dit, d'après Varron, qu'Eumène, roi de Pergame, inventa le parchemin, quand Ptolémée Évergète, jaloux de ce prince, qui fondoit dans ses états une bibliothèque rivale de celle d'Alexandrie, eut défendu l'exportation du papyrus (1). Ici, le témoignage des Romains est d'une grande force; parce qu'ils avoient avec les rois de Pergame, une alliance étroite et un commerce réglé : aussi

(1) *Mox æmulatione circa bibliothecas regum Ptolemæi et Eumenis, supprimente chartas Ptolemæo, idem Varro membranas Pergami tradidit repertas* (Hist. nat. l. XIII, c. 11, § 21). On a soutenu que le parchemin étoit connu long-temps avant Eumène : c'est que l'on a confondu, sans être appuyé d'aucune autorité, le parchemin avec les peaux ou *diphthères* dont j'ai parlé.

profitèrent-ils bientôt de cette invention nouvelle, et prirent-ils dès-lors une place entre les nations lettrées. Ce fut alors seulement qu'ils commencèrent à écrire des ouvrages d'une certaine étendue : on vit fleurir, dans le troisième siècle avant notre ère, Fabius Pictor et L. Cincius, historiens; Nævius et Ennius, historiens et poètes; Livius Andronicus et Plaute, l'un poète comique, et l'autre poète tragique. Les Romains eurent une littérature, parce qu'ils ne furent plus réduits à tracer leur pensée sur le bois et à la peindre sur la toile. Ils purent aussi connoître à la même époque le papyrus, puisqu'ils commencèrent à avoir des communications avec l'Égypte après la retraite de Pyrrhus.

Il est remarquable que la littérature prit naissance chez les Grecs, quand ils purent tirer de l'Égypte le papyrus; et chez les Romains, quand ils purent se procurer et le papyrus et le parchemin : tant il est vrai que les progrès de l'esprit humain tiennent aux matériaux qui aident à ces progrès.

Geogr. l. IX. Strabon donne une autre raison de la longue barbarie des Romains, et l'on peut la joindre à celle que nous venons d'établir. Ils n'éprouvèrent pas, dit-il, le besoin d'une bonne éducation (il faut prendre ce mot dans le sens que lui donnent les peuples éclairés), tant qu'ils firent la guerre à des nations agrestes; mais, quand ils eurent affaire à des peuples policés, ils sentirent le besoin de cultiver les lettres. Nous voyons en effet naître la littérature chez les Romains assez peu de temps après qu'ils eurent commencé, par leur guerre contre les Tarentins, à communiquer avec les Grecs : ce furent les Grecs que copièrent leurs

premiers

premiers auteurs; et souvent Plaute, dans ses traductions libres de Diphilus, de Philémon, de Démophile, de Ménandre, et des comiques de Sicile, parle grec en latin (1).

Fabius Pictor étoit petit-fils du premier à qui avoit été donné le surnom de *Pictor*, pour avoir peint le temple du Salut de la république, l'an 450 de Rome. Son père avoit été consul. Lui-même fut témoin de la seconde guerre Punique : *Fabium, æqualem temporibus hujusce belli, potissimum auctorem habui*, dit Tite-Live en parlant de la bataille de Trasimène. Ce fut un écrivain fort sec, comme tous les historiens du même âge : *quid tam exile quàm isti omnes*[a] ! Lucius Cincius Alimentus[b], autre historien, étoit du même temps, et, comme il le racontoit lui-même, il avoit été fait prisonnier par Annibal. L'ouvrage de Fabius Pictor fut regardé, par les écrivains qui le suivirent, comme la grande source de l'histoire. Tite-Live, qui le consulte souvent, l'appelle le plus ancien des écrivains, c'est-à-dire, des historiens : *scriptorum antiquissimus Fabius Pictor*.

Plin. l. XXXV, c. IV, §. 7.

Livius, l. XXII, cap. VII.

[a] *Cic. de Leg. lib. I, cap. II.*
[b] *Tit. Livius, lib. XXI, c. XXXVIII.*

En parlant des premiers siècles de la république, je vais avoir plusieurs fois occasion de revenir sur les anciens monumens historiques et sur les premiers annalistes ou historiens de Rome. Je laisserai le plus souvent Tite-Live déclarer lui-même ses doutes sur des faits assez importans, et je n'aurai besoin, ni de commenter le texte, ni d'y chercher un sens qui me soit favorable. S'il avoue lui-même que, pour cette période, il ne trouve fréquemment qu'incertitude, il faudra conclure que l'histoire de Rome

(1) *Voyez* les prologues des comédies de Plaute, intitulées *Asinaria*, *Casina*, *Mercator*, *Rudens*, *Trinummus*. Plaute avoit aussi imité la comédie de Ménandre intitulée Δακτύλιον, et en avoit traduit le titre par le mot *Condalium*.

sous les rois a plus d'incertitude encore, puisqu'elle appartient à des temps plus reculés; et ce sera l'autorité de cet historien qui confirmera mon premier Mémoire.

L. II, cap. VIII. Il me fait partager ses doutes dès la naissance du gouvernement consulaire. Il dit bien que, Brutus ayant été tué par Aruns, fils de Tarquin, Sp. Lucretius fut élu à sa place, qu'il ne vécut que peu de jours dans sa nouvelle dignité, et qu'il fut remplacé par M. Horatius Pulvillus : mais il avoue que, dans plusieurs auteurs, il ne trouve pas que Lucretius ait été consul, et que ces auteurs placent Horatius immédiatement après Brutus. Il ne dit pas ici ce qu'il entend par d'anciens auteurs; mais assez d'autres passages témoignent que, par ces mots, il entend Fabius Pictor et les écrivains qui l'ont suivi de près. Pourquoi ne recouroit-il pas aux annales des pontifes ? Quelque succinctes qu'on doive les supposer, il semble qu'elles devoient contenir au moins la succession des consuls, et que leurs noms devoient y être inscrits le jour même de leur élection. Ces annales n'existoient donc pas, au moins pour cette époque, ou Tite-Live écrivoit avec une légèreté dont nous n'avons pas droit de l'accuser, puisque nous n'avons aucun moyen de l'en convaincre.

Je raisonne ici et je continuerai de raisonner dans la supposition que les annales des pontifes étoient des annales politiques, parce que tous ceux qui en parlent font cette supposition : mais il se pourroit qu'elles eussent été purement sacerdotales; alors elles auroient marqué les années par pontificat, et non par consulat (1); alors elles

(1) Suivant Servius (*ad Virg. Æneid.* l. 1, v. 377), les pontifes écrivoient en tête de l'année le nom des consuls et des autres magistrats;

n'auroient parlé que des choses qui tenoient à la religion, comme les prodiges, leurs expiations, les actes pieux, les sacriléges, &c. (1); ou si elles eussent parlé quelquefois d'événemens civils ou militaires, c'est qu'ils se seroient trouvés liés à des matières religieuses. Ce seroit là le dénouement de la difficulté. Ces annales avoient péri en grande partie, comme tous les autres mémoires historiques, *pleraque interiere :* mais il devoit aussi, comme des autres mémoires, en rester des fragmens ; et si Tite-Live ne les cite pas dans ses momens d'incertitude, c'est qu'il ne pouvoit y trouver ni les années des consulats, ni les noms des consuls, ni les créations de dictateurs, ni les événemens enfin dont il s'occupe.

Quoique j'aie annoncé le dessein de suivre cet historien pas à pas, je vais l'abandonner quelque temps, pour parler d'un fait sur lequel il a gardé le silence, et qui est appuyé sur un monument dont aucun critique n'a combattu l'authenticité.

La première année de la république, et, par conséquent, peu de mois après l'expulsion des rois, un traité fut conclu entre les Carthaginois et les Romains. Polybe, auteur digne de foi, lut lui-même ce traité gravé sur l'airain, en ancien langage et en vieux caractères, dans le temple de Jupiter Capitolin, à la trésorerie des questeurs. On peut

mais les annales, en quatre-vingts livres, que connoissoit Servius, n'étoient pas les annales originales.

(1) Le fait rapporté par Aulu-Gelle, d'après les annales pontificales, est relatif à la religion, puisqu'il s'agit d'aruspices d'Étrurie consultés sur une statue frappée de la foudre. Denys d'Halicarnasse cite aussi *(liv. VIII, c. LVI)* les écrits des pontifes pour nous apprendre que la statue de la Fortune des dames Romaines avoit parlé deux fois.

remarquer ici la négligence des peuples pour ce qui est le plus digne de leur attention : Polybe assure que ce traité, ainsi que plusieurs autres postérieurs, n'étoit connu à Rome ni à Carthage des hommes les plus graves et qu'on auroit dû supposer les mieux instruits du droit public. Aussi, quoiqu'il répande une grande lumière sur l'ancienne histoire de Rome, on n'en trouve aucune mention chez les auteurs nationaux; et il nous seroit absolument inconnu, si un Grec d'Arcadie n'avoit pas été prisonnier des Romains.

Il est à présumer que ce traité fut conclu après quelques contestations entre les deux peuples, peut-être après quelques hostilités. Il porte qu'il y aura amitié entre les Romains et les Carthaginois et leurs alliés respectifs; que les Romains ni leurs alliés ne navigueront pas au-delà du Beau-Promontoire (1). (On appeloit ainsi le cap qui étoit en avant de Carthage, et qui regarde le nord. Polybe entend que la navigation étoit seulement interdite aux Romains, au-delà de ce promontoire, sur des vaisseaux longs, *μακραῖς ναυσὶ*, c'est-à-dire, sur des vaisseaux de guerre.) S'ils sont poussés au-delà de ce promontoire par la tempête ou par la poursuite de quelques ennemis, ils ne pourront acheter ou recevoir que ce qui sera nécessaire

Polyb. l. III, p. 179, edit. Casauboni, in-fol. 1609.

(1) *Μὴ πλεῖν Ῥωμαίους μήτε τοὺς Ῥωμαίων συμμάχους ἐπέκεινα τοῦ Καλοῦ Ἀκρωτηρίου.* On a prétendu que ce n'étoient pas les Romains, mais que c'étoient seulement leurs alliés, et sur-tout les Antiates, qui fréquentoient la mer. Le texte ne permet pas cette distinction, puisqu'il nomme plusieurs fois les Romains. Pourquoi veut-on que les Romains n'aient jamais été navigateurs ! C'est parce qu'ils ne l'étoient plus quand ils devinrent ennemis de Carthage. Mais alors, ni les Antiates, ni les autres anciens alliés des Romains, ne l'étoient pas plus qu'eux. D'ailleurs nous allons voir, par le traité même, que les Antiates, &c. étoient sujets, et non alliés.

pour les sacrifices ou pour le radoub des vaisseaux, et ils seront obligés de remettre en mer le cinquième jour. Ceux qui viendront à Carthage faire le commerce, ne paieront d'autre droit que le salaire du crieur ou du greffier. Tout ce qui sera vendu en présence de ces officiers, soit en Afrique, soit en Sardaigne, sera acquitté sur la foi publique. Les Romains auront le même privilége dans la partie de la Sicile qui appartient aux Carthaginois (1). (Toutes ces dispositions, qui favorisent le commerce maritime des Romains à Carthage, en Sardaigne, en Sicile, prouvent que l'interprétation de Polybe est juste, que c'étoit seulement à leurs vaisseaux de guerre que la navigation au-delà du Beau-Promontoire étoit interdite, et que, par conséquent, ils avoient alors une marine guerrière. Mais poursuivons.) Les Carthaginois ne pourront attaquer les Ardéates, les Antiates, les Laurentins, les Circéates, les Terraciniens, ni aucun autre peuple *sujet de Rome.* Ils respecteront les villes qui ne sont pas sujettes de Rome, ou, s'ils en prennent quelqu'une, ils la remettront en son entier aux Romains. (Cette disposition, que Hooke n'a pas comprise, et que M. de Sainte-Croix a bien entendue, avoit pour objet d'empêcher les Carthaginois de former des établissemens sur la côte du Latium.) S'ils entrent en armes dans cette contrée, ils n'y passeront pas la nuit.

Mém. de l'Ac. des Inscriptions et Belles-lettres, t. XLVI.

Un second traité, aussi conservé par Polybe, doit être de fort peu de temps postérieur au premier. Je pense,

(1) Ici les Romains seuls sont nommés. Et ne seroit-il pas vrai de dire qu'ils avoient une marine, quand même cette marine auroit été servie principalement par leurs sujets, tels que les Circéates, les Antiates, &c.! Un peuple dominateur n'est-il pas censé faire par lui-même ce qu'il fait faire par ses sujets!

avec M. de Sainte-Croix, qu'il en est une interprétation, par laquelle, comme le remarque Polybe lui-même, il est exprimé que ce qui a été dit du Beau-Promontoire doit s'entendre aussi de Mastia et de Tarseium (1), et que les Tyriens et le peuple d'Utique sont compris dans le traité.

Avant de nous engager dans d'autres discussions, observons que, puisque les Romains, l'an 509 avant notre ère, fréquentoient par eux-mêmes et par leurs sujets (2) la Sardaigne, la Sicile et les côtes de l'Afrique; puisque dès-lors ils avoient été en différent, et peut-être même en guerre, avec les Carthaginois; puisque ceux-ci croyoient devoir mettre, par un traité, des bornes aux entreprises de ces navigateurs, et même, par le second traité, à leurs pirateries, ils ne pouvoient être novices dans la navigation. On ne peut donc guère rapporter la construction du port d'Ostie à une époque plus récente que celle que lui donne l'histoire, c'est-à-dire, celle du règne d'Ancus Marcius.

La fondation du port d'Ostie, et le traité conservé par Polybe, peuvent nous faire soupçonner, comme je l'ai déjà insinué, qu'une des grandes causes de la richesse des Romains sous les rois fut le commerce maritime. Puisqu'ils fréquentoient les ports de la Sicile et de l'Afrique, ils devoient en partager le commerce avec les Étrusques, et

(1) « Que les Romains n'exercent » pas la piraterie au-delà du Beau- » Promontoire, ni de Mastia, ni de » Tarseium; qu'ils n'y aient pas de » places de commerce, et qu'ils n'y » bâtissent pas de villes. » On voit qu'alors les Romains étoient pirates, comme le furent, dans l'origine, tous les peuples maritimes.

(2) Il me seroit fort indifférent d'accorder que c'étoit seulement par leurs sujets.

vendre les productions de ces contrées aux différens peuples de l'Italie intérieure.

Hooke (1) reconnoît que le traité conservé par Polybe est authentique; mais il en veut rapprocher l'époque. Il suppose que les noms des consuls ne se trouvoient pas en tête du premier traité, puisqu'ils ne se trouvoient pas en tête des deux autres que rapporte le même auteur. Il suppose aussi qu'il portoit les noms des consuls, et que ces consuls n'étoient pas Junius Brutus et Horatius Pulvillus, mais L. Valerius Potitus et M. Horatius Barbatus, qui ne parvinrent au consulat que soixante ans plus tard, l'an 305 de Rome. Enfin il suppose encore que ce traité, donné comme le premier par Polybe, ne fut en effet que le second, et que Tite-Live en donne un comme ayant été le premier, qui fut conclu l'an 405, et un autre, qu'il appelle le troisième, qui étoit de l'an 447, et que, par conséquent, il faut placer le traité de Polybe entre les années 405 et 447. Voilà bien des suppositions dont il nous laisse le choix, et dont les dernières tendroient à donner aux Romains une marine respectable, dans un temps où il paroît certain qu'il ne leur en restoit qu'une très-foible.

Il est vrai que c'est, non dans la transcription même du traité que Polybe nomme les consuls sous lesquels il a été conclu, mais dans la narration par laquelle il l'annonce. Mais comment auroit-il su les noms des consuls qui l'avoient ratifié, s'il ne les avoit pas appris par l'inscription elle-même? Il ne pouvoit les apprendre par tradition, puisque personne n'avoit connoissance de ce traité.

(1) Discours et Réflexions critiques sur l'histoire et le gouvernement de l'ancienne Rome. *Paris, 1784.*

Polybe n'a pas donné les noms des consuls qui ratifièrent les deux autres traités qu'il nous a conservés : c'est apparemment que la partie supérieure des tables d'airain qu'il transcrivoit, étoit effacée ou brisée.

Perizonius croit que Polybe n'a trouvé sur l'inscription que le nom d'Horatius, et je crois qu'il a raison : mais il l'accuse d'avoir ajouté celui de Brutus, et je crois qu'il a tort de lui attribuer cette faute. Pourquoi ne la pas rejeter sur un copiste ou sur quelque savant téméraire?

Mon opinion est que Polybe n'a écrit que le nom d'Horatius, qu'il n'y en avoit pas d'autre sur la table d'airain, et qu'il ne devoit pas y en avoir d'autre. Cela tient à un usage qui fut en vigueur dans la république, jusque vers le premier consulat de Jules César. Après l'expulsion des rois, le passage à la liberté fut marqué, moins par une diminution de l'autorité monarchique, que parce que cette autorité devint annuelle en passant aux consuls (1). La puissance royale subsista. On avoit eu l'habitude de voir un seul commander; on vit un seul commander encore, mais il ne commandoit jamais plus d'un jour de suite. Le pouvoir changeoit chaque jour de main, entre deux magistrats annuels. Pour la fonction la plus auguste de toutes, la dédicace d'un temple, les deux consuls tiroient au sort, et l'inscription du temple ne portoit que le nom du consul que le sort avoit favorisé. Les fonctions de l'autorité civile ou militaire appartenoient à celui qui avoit les faisceaux, et les faisceaux passoient, chaque jour, d'un consul à l'autre.

Livius, lib. II, cap. VIII; l. IV, cap. XXIX.

(1) *Libertatis autem originem inde magis, quia annuum imperium consulare factum est, quàm quòd diminutum quicquam sit ex regia potestate, numeres.* Livius, lib. II, cap. I.

l'autre. Le consul Varron eut le commandement à la bataille de Cannes, parce que, suivant l'usage, dit Polybe, les consuls commandoient chacun un jour (1). Peu avant cette bataille, l'armée Romaine eut un avantage; et le consul Paullus l'empêcha de poursuivre opiniâtrément l'ennemi, parce que c'étoit lui qui commandoit ce jour-là. Quand il y avoit un traité à ratifier, ce devoit donc être au consul souverain du jour à donner la ratification, et son nom devoit être inscrit en tête du traité : l'autre consul n'étoit qu'un particulier, en attendant qu'il fût, le lendemain, le premier magistrat de la république. Horatius confirma seul le traité conservé par Polybe, parce qu'il avoit les faisceaux ce jour-là, comme il consacra seul le temple de Jupiter Capitolin, parce que cette fonction sacrée lui fut adjugée par le sort. L'usage changea dans la suite par rapport aux traités : ils furent faits et confirmés par le sénat, et l'on mit en tête les noms des deux consuls pour indiquer l'année.

Polyb. l. III, p. 260, éd. de Paris, in-fol. 1609.

Tit. Liv. l. XX, cap. XLI, XLV.

Hooke s'obstine à vouloir avancer l'époque du traité, parce qu'on y voit que les Romains étoient maîtres de la côte jusqu'à Terracine, qu'ils ne l'étoient pas, suivant lui, au commencement de la république, et qu'ils ne furent que long-temps après maîtres d'Antium, d'Ardée et du Latium.

Hooke se trompe. Il ne faut pas considérer ici les Romains dans l'état de foiblesse et d'abandon où ils tombèrent bientôt après, par les suites de la révolution. Leurs maux ne s'étoient pas encore déclarés dans la première

(1) Διὰ τὸ παρὰ μίαν, ὡς τῶν ἐθισμῶν, μεταλαμβάνειν τὴν ἀρχὴν τοὺς ὑπάτους. Voyez aussi Denys d'Halicarnasse, *l. X, c. L.*

année qui suivit l'expulsion de Tarquin. Il est dit expressément, et cela est confirmé par un traité qu'on lisoit encore gravé sur une colonne au temps de Denys d'Halicarnasse, que tous les Latins se soumirent à la domination de Rome, sous le règne de ce prince; que tous les Herniques entrèrent dans son alliance; que cet exemple fut suivi par Echetra, ou Ecetra, capitale des Volsques, dont on ne connoît pas même aujourd'hui la position, et par Antium; enfin, que quarante-sept villes Latines, Volsques, Herniques, envoyèrent des députés aux féries Latines pour confirmer cette alliance par des fêtes religieuses. On lit aussi que ce même Tarquin fonda une colonie à Circei, promontoire voisin de Terracine (1). Or les Romains, si ce n'est en Étrurie, n'avoient perdu aucun de leurs alliés ou de leurs sujets dans la première année de la république: ils étoient donc alors dans la situation que représente le traité; ils étendoient leur domination sur toute la côte jusqu'à Terracine, et l'objection de Hooke s'évanouit.

Dion. Halic. lib. IV, cap. LV, LVI.

Si les Romains n'avoient pas eu de marine sous leurs derniers rois et dans les premiers temps de la république, il faudroit dire que c'étoit inutilement et sans objet que, sous le règne d'Ancus Marcius, ou du moins vers cette époque, le port d'Ostie avoit été creusé. Quand on fait la dépense de creuser un port, c'est qu'on veut en faire usage,

(1) Cicéron dit que le dernier Tarquin, dont les Romains n'avoient pu supporter la domination, n'avoit été ni cruel ni impie, mais qu'il avoit seulement passé pour superbe. *Atque ille Tarquinius, quem majores nostri non tulerunt, non crudelis, non impius, sed superbus habitus est et dictus* (Philipp. III, §. IV). Assurément l'histoire de Tarquin, telle que Cicéron l'avoit apprise, ne ressembloit pas à celle qu'écrivit, bientôt après, Denys d'Halicarnasse, qui représente ce prince comme un monstre de cruauté; elle différoit même de celle de Tite-Live.

c'est qu'on en sent le besoin. Ce que dit Denys d'Halicarnasse sur les grands vaisseaux qui y entroient, est confirmé par le traité que nous discutons.

Tite-Live nous montre la mer fréquentée par les Romains, après l'abolition de la monarchie. L'an 262 de Rome (1), dix-sept ans après l'expulsion des rois, la famine suivit de près la retraite du peuple sur le mont Sacré; et l'on envoya acheter du blé par mer, non-seulement à Cumes et sur les côtes de l'Étrurie, mais jusque dans la Sicile. L'an 322, Rome éprouva les fléaux de la famine et de la peste, et ce fut encore chez les Siciliens qu'elle envoya chercher du blé. L'an 342, Rome fut encore affligée de la disette : les Samnites, maîtres de Cumes, et les habitans de Capoue, ne permirent pas aux commissaires de Rome d'acheter des grains dans leurs ports; mais ces commissaires furent accueillis avec bienveillance par les tyrans qui gouvernoient la Sicile. Plus d'un siècle après, l'an 443 de Rome, le tribun du peuple, M. Decius, fit passer une loi pour l'élection de duumvirs maritimes, chargés de l'entretien et de la réparation de la flotte. On ne nomme pas des commissaires pour entretenir et réparer ce qui n'existe pas. Enfin les Romains avoient encore une marine, quelque foible qu'elle pût être, l'an 472, dix-huit ans avant la première guerre Punique, puisque l'insulte que leur firent les Tarentins en leur enlevant des vaisseaux, fut la cause de la guerre entre les deux peuples.

Livius, lib. II, cap. XXXIV.

L. IV, c. XXV.

Ibid. cap. LII.

L. IX, c. XXX.

Epitome Livii, lib. XII.
Florus, lib. I, cap. XVIII.

(1) Je compterai, dans ce Mémoire, par les années de la fondation de Rome, pour me conformer à l'usage suivi par les auteurs; c'est-à-dire que je regarderai l'époque de cette fondation comme incertaine, mais comme convenue.

Si des savans veulent absolument éluder les conséquences du traité rapporté par Polybe, c'est qu'elles mettroient, suivant eux, ce célèbre historien en contradiction avec lui-même. Ils ne conçoivent pas que les Romains aient pu avoir une marine dans les temps anciens, et n'avoir plus même, comme le dit Polybe, des vaisseaux de transport, quand ils devinrent ennemis de Carthage.

La contradiction qu'on croit trouver dans Polybe, on la lui prête.

Les Romains eurent une marine dans le temps que tous les peuples n'avoient que de foibles bâtimens. Ils ne paroissent pas avoir connu les trirèmes sur lesquelles combattirent les Athéniens et les Siciliens au temps de la guerre du Péloponnèse. Mais sur-tout, quand Denys de Syracuse eut inventé les quinquérèmes, qui furent aussitôt adoptées par les Carthaginois et par les Grecs, les Romains, trop occupés de leurs guerres de terre, et peu riches encore, ne suivirent pas les progrès de ces peuples. Si, l'an 443, ils pensèrent à réparer leurs vaisseaux, on peut croire que cette pensée eut peu d'effet, parce qu'un puissant intérêt ne les excitoit pas à en suivre vivement l'exécution. Cependant, l'an 472, il leur restoit encore quelques méchantes nacelles, sur lesquelles ils naviguoient le long des côtes de l'Italie : si elles ne furent pas toutes détruites par les Tarentins, au moins ces foibles embarcations, devenues méprisables même à leurs yeux, pourrirent bientôt dans le port. Enfin ils avoient eu une marine, quand nulle part la marine n'avoit fait de progrès; ils n'en eurent plus, quand d'autres peuples l'eurent perfectionnée. Je vois avec plaisir, et c'est M. de Sainte-Croix

qui me l'apprend, que, long-temps avant moi, le savant Huet avoit donné cette solution. Mais retournons aux premiers temps de la république.

Elle n'avoit encore que trois ans d'existence, quand le plus puissant des rois ou lucumons de l'Étrurie, Porsenna, allié de Tarquin, forma le siége de Rome. Vaincu par le courage d'Horatius Coclès, par l'action forcenée de Mucius Scævola, par la résolution virile de la jeune Clélie, il rechercha lui-même l'amitié des Romains. Ici Tite-Live et Denys d'Halicarnasse sont d'accord : mais Tacite dit expressément que Rome se rendit à Porsenna *(Porsena, deditâ urbe)*; et il observe que ce prince, malgré sa haine, ne viola pas le Capitole, qui fut incendié par les Romains eux-mêmes sous les empereurs (1). Pline confirme l'assertion de Tacite par le traité même qui contenoit cette ancienne humiliation des Romains : il y étoit littéralement exprimé qu'ils ne pourroient faire usage du fer que pour l'agriculture (2). Qui croirons-nous de Denys et de Tite-Live, ou de Pline et de Tacite! Je crois devoir accorder ma confiance aux derniers, et j'ai, en même temps, une juste raison de ne point accuser Tite-Live de négligence ou d'inexactitude.

Dion. Halic. l. V, à cap. XXI ad XXXIII. Livius, lib. II, à cap. XI ad XV.

En effet, nous venons de voir, par l'exemple du traité des Romains avec les Carthaginois, que des monumens gravés sur l'airain demeuroient inconnus, et que personne

(1) *Id facinus post conditam Urbem luctuosissimum fœdissimumque populo Romano accidit...., sedem Jovis optimi maximi....quam Porsena, deditâ urbe, neque Galli, captâ, temerare potuissent, furore principum exscindi.* Tacit. *Hist.* l. III, c. LXXII.

(2) *In fœdere quod, expulsis regibus, populo Romano dedit Porsenna, nominatim comprehensum ne ferro, nisi in agricultura, uterentur.* Plin. *Hist. nat.* l. XXXIV, c. XIV, §. 39.

ne s'occupoit de les déchiffrer. Nous verrons, par un autre exemple, que des écussons chargés d'inscriptions restoient négligés et couverts de la poussière des temples. Tous les citoyens qui avoient des talens ou de l'instruction, étoient trop occupés des affaires de la république, pour se livrer au travail opiniâtre qu'exigent les recherches de l'antiquité. Varron lui-même auroit-il été chercher sous terre de vieilles tables de cuivre dont il ne soupçonnoit même pas l'existence, ou se seroit-il fait hisser au haut des murailles des temples pour nettoyer et déchiffrer des écussons? Il n'en fut pas de même quand Rome eut passé sous les empereurs. Les Romains, qui ne gouvernoient plus, qui se laissoient gouverner, eurent du loisir : ils l'employèrent à des recherches curieuses, qui furent encouragées, secondées, commandées par quelques-uns des successeurs d'Auguste. On recueillit, on déchiffra des inscriptions gravées sur l'airain, qui avoient été renversées dans le temps de l'invasion des Gaulois, et qui étoient restées ensevelies sous la terre. Il fut rassemblé un si grand nombre de pièces inconnues depuis l'incendie de Rome, que Vespasien en fit composer un recueil qui en contenoit plus de trois mille : on y trouvoit des traités, des sénatusconsultes, des plébiscites, des priviléges, qui remontoient presque jusqu'au temps auquel on plaçoit l'origine de Rome (1). Le traité honteux que les Romains avoient reçu de Porsenna, devoit en faire partie, puisqu'on n'en soupçonnoit

(1) *Ipse* (Vespasianus) *aerearum tabularum tria millia, quae simul conflagraverant, restituenda suscepit : undique investigatis exemplaribus, instrumentum imperii pulcherrimum ac vetustissimum confecit, quo continebantur, penè ab exordio Urbis, senatusconsulta, plebiscita de societate et fœdere ac privilegio cuicumque concessis.* Suetonius, *in Vespasiano*, cap. VIII.

pas l'existence dans le siècle d'Auguste. Tite-Live n'avoit pu le connoître; mais il fut connu de Pline et de Tacite, qui florissoient sous Vespasien. Croira-t-on qu'ils se soient plu à controuver un fait humiliant pour leur patrie, eux dont la probité est restée sans atteinte? Sans doute, si eux-mêmes, ou quelqu'un de leurs contemporains, avoient écrit l'ancienne histoire de Rome, elle seroit, à beaucoup d'égards, bien différente de celle qui nous est parvenue.

Revenons à Tite-Live, pour ne plus l'abandonner. Il raconte que, l'an 253 de Rome, de jeunes Sabins enlevèrent de cette ville des courtisanes dans le temps des jeux, et que cet attentat fut la cause d'une guerre entre les deux nations. Observons, en passant, que ces courtisanes, établies à Rome dès la huitième année de la république, semblent déposer contre l'austère sévérité de mœurs qu'on attribue aux anciens Romains. Cette aventure ressemble beaucoup à celle de ces courtisanes enlevées d'Athènes par les Mégariens, et dont l'enlèvement fut l'une des causes ou l'un des prétextes de la guerre du Péloponnèse; mais on ne vante pas les mœurs austères des Athéniens du temps de Periclès. Quoi qu'il en soit, ce fut la première fois alors qu'il fut question de créer un dictateur. Mais on ne savoit pas avec certitude, du temps de Tite-Live, ni quel avoit été le premier dictateur, ni en quelle année il avoit été créé, ni quels avoient été certains consuls qu'on avoit soupçonnés d'attachement à la faction des Tarquins, et qui, par la défiance qu'ils inspiroient, avoient fait paroître plus nécessaire d'établir le pouvoir dictatorial. Cependant Tite-Live trouvoit dans les plus anciens auteurs, ou dans de très-anciens auteurs *(apud veterrimos*

Livius, l. II, cap. XVIII.

auctores), que le premier dictateur avoit été Titus Lartius, homme déjà décoré d'un consulat. Il regardoit cette opinion comme plus vraisemblable que celle qui donnoit la première dictature à Manius Valerius, qui n'avoit jamais été consul. Il ne suivoit que la vraisemblance; il auroit atteint la certitude, s'il avoit pu consulter les annales du temps.

Il éprouvoit le même embarras pour l'année 258, sous laquelle des écrivains plaçoient le combat au lac Régille et un dictateur. « Il y a, dit-il, tant d'incertitude sur les » époques, les magistrats étant différemment placés suivant » les différens écrivains, qu'on ne peut, dans cette ancien- » neté des choses et des autorités, déterminer ni quels ont » été, suivant quelques-uns, les consuls, ni ce qui a été » fait chaque année » (1). Il n'y auroit pas eu de diversité dans les annales pontificales, ni dans d'autres annales, où les faits de chaque année auroient été inscrits dans l'année même.

Livius, lib. II, cap. XXXII.

La retraite du peuple sur le mont Sacré est l'un des grands évènemens de l'histoire Romaine. Mais où se retira le peuple? Quel étoit ce mont Sacré d'où il fit la loi aux patriciens? L'opinion commune étoit pour le mont Aventin. Mais quel étoit l'auteur de cette opinion? un homme qu'on pouvoit appeler récent, eu égard à l'ancienneté du fait, L. Calpurnius Piso, qui fut consul onze ans après la ruine de Carthage. On croyoit auparavant que le peuple s'étoit

(1) *Tanti errores implicant temporum, aliter apud alios ordinatis magistratibus, ut nec qui consules, secundùm quosdam, nec quid quoque anno actum sit, in tanta vetustate, non rerum modò, sed etiam auctorum, dignoscere possis.* Livius, lib. II, cap. XXI.

retiré

retiré à trois milles de Rome, au-delà de l'Anio. Si l'on ne s'accordoit pas sur le lieu de la retraite du peuple, on n'étoit pas plus d'accord sur le nombre des premiers tribuns qui furent élus. Mais, si l'on avoit des doutes sur ces circonstances capitales de la retraite du peuple, les autres circonstances de ce grand événement, qu'on a écrites avec tant de détail, étoient-elles plus certaines?

Livius, lib. II, cap. XXXIII.

La gloire qu'à cette même époque C. Marcius s'acquit à Corioles, et qui lui fit donner le surnom de *Coriolan*, effaça tellement, dit Tite-Live, celle du consul sous lequel il combattit, que sans le traité conclu à Rome avec les Latins par le consul Sp. Cassius seul, en l'absence de son collègue, traité qui s'est conservé parce qu'il avoit été gravé sur l'airain, on auroit ignoré que l'autre consul, Postumus Cominius, avoit fait la guerre aux Volsques. Il est naturel que le nom de Coriolan ait, avec le temps, fait oublier celui du consul : mais dans les annales écrites à l'époque de la bataille devoit se trouver le nom du consul qui commandoit. Ces annales n'existoient donc pas.

Ibid.

Sous l'an 281, Tite-Live nous apprend qu'on étoit d'accord sur le nom de l'un des consuls, mais qu'on différoit sur celui de l'autre; et c'étoient les annales qui offroient ces différences. Ce passage montre que quand Tite-Live cite les annales, il ne faut pas entendre celles du temps; car c'étoit un point sur lequel elles n'auroient pu se contredire.

Livius, lib. II, cap. LIV.

Il se plaint de trouver, dans la plupart des auteurs, des faits dont les plus anciens écrivains (apparemment Fabius et ses contemporains) n'avoient fait aucune mention. Mais, comme le plus souvent, dès le temps de Fabius et de Cincius, on manquoit d'actes contemporains des

Lib. III, cap. XXIII.

événemens, on pouvoit craindre aussi qu'ils n'eussent rapporté bien des faits qui ne se seroient pas trouvés dans ces actes, s'ils n'avoient pas été perdus (1).

Livius, lib. IV, cap. XX.

L'an 317, A. Cornelius Cossus tua de sa main Tolumnius, roi de Veies, et fut le premier, après Romulus, qui remporta des dépouilles opimes. Mais, pour que des dépouilles fussent opimes, il falloit qu'un général Romain les eût enlevées à un général ennemi en lui donnant la mort. Cossus étoit donc consul, et non simple tribun de légion, sous le dictateur Mamercus Æmilius, comme le disoient tous les auteurs qui avoient précédé Tite-Live. Cet historien démontre que tous étoient convaincus d'erreur par le titre de consul que portoit Cossus sur les dépouilles mêmes qu'il avoit consacrées. Lorsqu'Auguste, continue l'historien, fit rétablir le temple de Jupiter Férétrien, qui tomboit en ruine, ce prince lut lui-même ce titre sur un *thorax* ou corselet de toile (un écusson). Il est vrai, ajoute-t-il, que d'anciennes annales *(veteres annales)*, ainsi que les livres des magistrats écrits sur toile, déposés dans le temple de Moneta, et cités par Macer Licinius, marquent neuf ans plus tard un consulat de Cossus: mais on ne peut rapporter l'exploit dont il s'agit ici à ce consulat; car il tomba dans un temps de peste et de famine, qui ne permit pas de faire la guerre. Voilà donc encore un consulat dont on n'auroit aucune connoissance, si un corselet ou écusson, long-temps négligé, n'avoit pas été préservé de la destruction pendant quatre siècles, quoiqu'il ne fût qu'en toile, et s'il n'avoit pas été retrouvé par Auguste lui-même. Si ce corselet avoit été

(1) *Voyez* d'autres incertitudes de Tite-Live, *l. IV, c. VII.*

perdu, les critiques auroient droit de combattre, par l'exemple de Cossus, tous les auteurs qui ont avancé que les dépouilles opimes ne pouvoient être remportées que par un général.

Cependant Tite-Live fait dire plus bas au dictateur Mamercus Æmilius, que Cossus, en qualité de tribun des soldats, a remporté les dépouilles opimes sur le roi des Véiens. Cette contradiction apparente a tourmenté quelques modernes : c'est qu'ils ne se sont pas assez pénétrés du caractère de Tite-Live. Ce modeste historien rétablit quelquefois la vérité des faits, et n'en suit pas moins, dans le cours de sa narration, l'opinion commune, abandonnant au jugement des lecteurs celle qui lui est propre, et les preuves dont il s'appuie. Il annonce trop souvent son scepticisme sur les temps anciens, pour avoir besoin d'en renouveler sans cesse la confession. Il est rare qu'on puisse le reprendre justement, parce qu'il n'affirme rien : on peut souvent reprendre Denys d'Halicarnasse, parce qu'il affirme toujours. *Lib. IV, cap. XXXII.*

L'an 320, C. Julius et L. Virginius, consuls de l'année précédente, furent continués. C'est ce que Tite-Live trouvoit dans Macer Licinius, qui lui-même suivoit les livres de toile. Il est vrai que d'autres historiens, tels que Q. Tubero et Valerius Antias, donnoient pour consuls de cette année M. Manlius et Q. Sulpicius; et ce qui augmente l'incertitude, c'est que Tubero citoit lui-même pour ses auteurs les livres de toile, ainsi que Macer, et que tous deux avouoient que, suivant des écrivains antiques *(traditum à scriptoribus antiquis)*, il n'y avoit pas eu de consuls cette année, mais des tribuns militaires. Cela n'indique-t-il pas qu'il y avoit plusieurs sortes de livres de toile; que Macer *Livius, lib. IV, cap. XXIII.*

suivoit certains livres de toile, et Tubero des livres de toile différens? On peut conjecturer encore, en voyant que Tite-Live ne vérifie pas leurs citations, que ces livres, ou les fragmens de ces livres, étoient perdus ou égarés de son temps.

Il cite plusieurs fois ces livres (1); et deux fois, c'est d'après Macer Licinius qu'il les cite. Gérard Vossius, *de historicis Latinis,* croit que cet historien étoit contemporain de Sisenna; autre historien, qui vivoit du temps de Marius et de Sylla. Il ne se passa que cinquante-un ans entre l'invasion de Rome par Sylla et la bataille d'Actium. Comment, en un temps si court, ces fragmens, si long-temps conservés, vinrent-ils à s'égarer ou à se perdre? On ne peut douter que les monumens historiques échappés à l'incendie de Rome par les Gaulois ou au ravage des temps n'aient été fort négligés.

Me voici parvenu, sur les pas de Tite-Live, à la prise et à l'incendie de Rome par les Gaulois. J'ai déjà discuté ailleurs le récit de cet événement suivant Tite-Live et Plutarque (2). J'ai cru pouvoir établir que, comme il appartient à un temps où l'on écrivoit peu, il falloit s'en tenir à la narration simple et concise de Polybe : elle a pour elle la vraisemblance, la juste réputation de l'auteur, le soin qu'il prenoit de s'instruire, et les moyens qu'il avoit d'être bien instruit. Il ne parle ni de Camille, ni de l'entière défaite des Gaulois : il dit au contraire qu'ils se

(1) Il cite les livres de toile sous les années de Rome 310, 311, 317, 320, 325. Il cite plusieurs fois les livres des magistrats, qui étoient aussi sur toile, depuis l'an 310 jusqu'à l'an 325.

(2) *Mémoires de l'Institut,* classe des sciences morales et politiques, *tome III, pag.* 222.

retirèrent volontairement, parce qu'ils étoient rappelés dans leur pays par une incursion des Vénètes, et que, sans éprouver aucun dommage, ils conservèrent le butin qu'ils avoient fait.

Strabon s'accorde avec Polybe, en ce qu'il raconte que les Gaulois emportèrent les dépouilles de Rome : il en diffère, en ce qu'il ajoute qu'ils ne les emportèrent pas jusque dans leur pays, mais que les citoyens de Cæré les atteignirent sur le territoire des Sabins, et leur prirent les richesses dont ils s'étoient rendus maîtres. Cette foiblesse de Rome montre combien elle avoit souffert de la révolution, et combien elle avoit payé cher la liberté. Forte sous ses derniers rois, et dominatrice d'une partie de l'Étrurie, on la voit, cent vingt-deux ans après l'expulsion des Tarquins, quoique toujours en armes et souvent victorieuse, plus foible qu'une seule ville des Étrusques, et lui devant la restitution de ses richesses. Elle est aisément prise et dépouillée par les Gaulois; mais Cæré la venge, et dépouille les spoliateurs. *Geogr. lib. V.*

Trogue-Pompée, abrégé par Justin, raconte que les citoyens de Marseille, à la nouvelle de la détresse des Romains, se mirent à contribution pour leur envoyer de l'or et les aider à racheter le sol de leur ville réduite en cendres par les Gaulois. Ici Trogue-Pompée est digne de confiance : il tiroit son origine des Vocontins, dans la Gaule Narbonnoise, dont Marseille faisoit partie, et les Marseillois pouvoient avoir tenu registre du secours pécuniaire qu'ils avoient fait passer aux Romains. Ainsi les Romains, sans le secours de Marseille, n'auroient pas eu le moyen de racheter leur ville; et, sans le secours des *Justin. l. XLIII, cap. V.*

habitans de Cæré, ils n'auroient pu recouvrer l'or que leur avoient enlevé les Gaulois.

On seroit bien embarrassé, si l'on vouloit absolument fixer ses idées sur les circonstances de la retraite des Gaulois. Est-on prêt à croire que ce soit Camille ou que ce soient les Cæréates qui leur aient repris l'or des Romains; on trouve ailleurs cet honneur attribué à Livius Drusus, qui, long-temps après, tua Drausus, chef des Gaulois, et recouvra l'or dont on avoit payé leur retraite.

Suetonius in Tiberio, cap. III.

Une circonstance rapportée par Pline restitue cet honneur à Camille : c'est que M. Crassus, lorsqu'il étoit consul avec Pompée, enleva du temple de Jupiter au Capitole deux mille livres pesant d'or que Camille y avoit déposées et qu'il avoit prises aux Gaulois; soit que cette somme fût celle qu'ils avoient fixée pour le rachat de la ville, soit qu'à cette dernière il fallût joindre l'or qui leur appartenoit et qui fit partie du butin.

Plin. l. XXXV, cap. I, §. 5.

On doit se trouver assez heureux, pour ces temps anciens, quand on peut croire que les faits principaux ont été conservés. Nous n'avons ici qu'un point convenu; c'est la prise de Rome et sa délivrance. On écrivoit alors trop peu, je le répète, pour transmettre des détails à la postérité. Tous ceux que, pour ces temps reculés, nous a conservés l'histoire, n'ont pu être puisés que dans les mémoires des familles : ils ont été écrits long-temps après les événemens, par les descendans de ceux qui passoient pour y avoir eu part. Quelquefois les auteurs de ces mémoires étoient appuyés sur des souvenirs conservés dans les familles; souvent ils étoient inspirés par la vanité, ils se permettoient le mensonge pour illustrer leur maison, et,

comme le dit Cicéron, ils rendoient l'histoire plus menteuse. Les mémoires d'une famille contrarioient souvent ceux d'une autre, chacune voulant attribuer l'honneur du même fait à l'un de ses anciens membres. C'est ce qu'on vient de voir ici. La famille Furia soutenoit que Furius Camillus avoit repris aux Gaulois, sous les murs de Rome, l'or qu'ils avoient exigé des Romains; la famille Livia prétendoit que cet or ne leur avoit été repris que long-temps après par Livius Drusus. Quelle est celle qui nous trompe? ou toutes deux nous trompent-elles? Toutes les familles illustres, toutes celles qui avoient la prétention de l'être, avoient dans leurs maisons des tablettes couvertes de semblables mémoires (1). Quel amas de mensonges, entre lesquels il étoit bien difficile de démêler le peu de vérité qui s'y trouvoit confondu!

Supposera-t-on qu'avant l'expédition des Gaulois, ou peu de temps après leur retraite, les Romains aient eu des hommes capables de dresser des espèces de procès-verbaux, que Tite-Live et Plutarque n'eurent qu'à revêtir des ornemens du style? Cette supposition ne peut se soutenir; car Rome n'auroit pas été obligée d'attendre encore cent soixante-dix ans avant d'avoir des historiens tels que Fabius, Cincius, &c. qui, suivant le témoignage de Cicéron, écrivoient du style le plus maigre : *quid tam exile quàm isti omnes!* Voilà précisément le style qu'auroient eu ces procès-verbaux; et comme on ne juge que par comparaison, leurs auteurs auroient passé, dans leur temps, pour de grands historiens.

(1) *Tablina codicibus implebantur, et monumentis rerum in magistratu gestarum.* Plin. *Hist. nat.* lib. XXXV, cap. II, §. 2.

Nous avons rapporté le passage par lequel Tite-Live nous apprend la destruction presque entière des monumens historiques dans l'incendie de Rome. Après avoir franchi l'époque de la retraite des Gaulois, il se promet de marcher désormais à la clarté d'un jour plus pur. Cependant, plus d'une fois encore, il rencontrera des ténèbres dont il ne dissimulera pas l'obscurité. Je me hâte de finir; je ne m'arrêterai qu'aux difficultés dont il fera lui-même l'aveu, et je ne m'arrêterai même pas à toutes.

Livius, l. VII, cap. VI. Il raconte le dévouement de M. Curtius, et comment ce Romain se jeta dans un gouffre qu'on ne pouvoit combler, et qui se ferma de lui-même dès qu'il eut reçu sa victime. « Je ne craindrois pas le travail, ajoute-t-il, s'il y avoit » quelque chemin ouvert à la recherche de la vérité; mais » il faut s'en tenir à la tradition, puisque l'ancienneté du » temps ne permet pas d'atteindre à la certitude » (1). Ce n'est pas le langage d'un homme qui a sous les yeux des mémoires écrits par des témoins du fait.

Ibid. cap. IX. Il est assez constant, dit-il sous l'an 393, que Quintius Pennus fut dictateur cette année, et que le général de la cavalerie fut Servius Cornelius Maluginensis. Pourquoi cela n'est-il pas entièrement certain? N'étoit-ce donc pas une magistrature que la dignité de dictateur, et les noms de ceux qui en étoient revêtus ne devoient-ils pas être inscrits dans ce qu'on appeloit *les livres des magistrats!* La création d'un dictateur n'étoit-elle pas aussi causée par quelque événement qui devoit avoir place dans les annales?

Ibid. c. XLVII. Les consuls de l'an 400 furent M. Fabius Ambustus et

(1) *Cura non deesset, si qua ad verum via inquirentem ferret; nunc famâ rerum standum est, ubi certam derogat vetustas fidem.*

T. Quintius:

T. Quintius : dans quelques annales on trouvoit M. Popilius au lieu de Quintius. Si ces annales avoient été du temps de ces consuls, Tite-Live n'auroit pas hésité; car elles n'auroient pu là-dessus l'induire en erreur. Il n'auroit pu hésiter non plus, s'il avoit pu consulter les livres des magistrats.

L'an 412, sous le consulat de C. Marcius Rutilus et de Q. Servilius, il y eut une sédition qu'on eut le bonheur d'apaiser. Tite-Live remarque que c'est tout ce que l'on en sait de certain, et que les annales différoient entre elles sur toutes les circonstances. Les unes vouloient qu'à cette occasion l'on eût élu un dictateur, qui avoit été Valerius Corvus ; les autres, que l'affaire eût été terminée par les consuls. Les unes faisoient éclater et finir la sédition avant que les soldats fussent revenus à Rome; d'autres en mettoient le théâtre à Rome même. Suivant les unes, les séditieux avoient surpris T. Quintius dans sa maison de campagne, et l'avoient forcé, en le menaçant de la mort, de se mettre à leur tête; suivant d'autres, ce fut dans la maison de C. Manlius qu'ils se jetèrent. Ce soulèvement, dont les principales circonstances étoient si mal connues, eut cependant des suites très-graves, puisqu'il détacha les Latins, les Privernates et plusieurs colonies, de l'alliance de Rome. S'il donna lieu à la création d'un dictateur, s'il priva les Romains de plusieurs de leurs alliés, de plusieurs de leurs colonies, comment n'en étoit-il fait mention ni dans les livres des magistrats, ni dans ces annales pontificales qu'on regarde comme une histoire non interrompue depuis la naissance de l'État? On n'avoit donc pas encore repris ces travaux historiques depuis la retraite des Gaulois; car on ne méprisera pas assez Tite-Live et tous les annalistes

Livius, l. VII, c. XLII.

ou historiens qui l'avoient précédé, pour les accuser de la plus honteuse négligence dans leurs recherches.

Livius, l. VIII, cap. XVIII.

Sous l'an 423, les annales n'étoient pas d'accord sur le surnom du consul C. Valerius : les unes le surnommoient *Flaccus;* et les autres, *Potitus.* Cela est peu important; mais elles ne s'accordoient pas non plus à rapporter que, cette même année, une sorte de fureur ou de rage se fût emparée des dames Romaines, qu'un grand nombre d'entre elles eussent empoisonné leurs maris, et que cent soixante-dix eussent été condamnées. Ce n'est pas là un de ces petits événemens qu'auroient pu négliger des annalistes contemporains : ils en auroient été bien plus frappés que ceux qui ne l'auroient appris que par tradition.

Livius, ibid. c. XXX, XXXV.

En l'an 429, L. Papirius Cursor fut créé dictateur, et Q. Fabius Maximus fut son général de la cavalerie. Le dictateur fut chargé de la guerre contre les Samnites. Il eut, sur la validité des auspices, des scrupules que lui inspira le gardien des poulets sacrés : il retourna à Rome pour prendre de nouveau les auspices, et défendit à Fabius de combattre. Celui-ci apprit, par des espions, que les ennemis étoient en mauvais ordre, persuadés qu'ils n'avoient rien à craindre pendant que le dictateur étoit absent : il marcha contre eux et les défit. Des auteurs rapportoient qu'il s'étoit livré deux combats en l'absence du dictateur, et que, dans ces deux affaires, les Romains avoient eu l'avantage : suivant les plus anciens, il n'y avoit eu qu'une action. Dans quelques annales, il n'étoit pas même parlé de cet événement, qui est rapporté avec un si grand détail dans toutes les histoires Romaines compilées par des modernes. Ce récit étoit tiré de Fabius Pictor.

Tite-Live trouve les faits de l'année 431 peu importans à-la-fois et douteux. Il ne sait même pas si le second consul se nommoit *Q. Æmilius* ou *Q. Aulius*, quoique ce dernier nom se trouvât dans quelques annales. Il n'ose assurer non plus si la guerre se fit contre les Samnites et contre les peuples de l'Apulie, ou en faveur des peuples de l'Apulie contre les Samnites. Ces incertitudes en entraînent bien d'autres. Des annalistes contemporains auroient su les noms des consuls, et n'auroient pas ignoré avec qui Rome étoit en guerre; les historiens postérieurs n'auroient eu qu'à les copier : mais on voit que ceux-ci n'écrivoient que sur des traditions. *Liv. lib. VIII, cap. XXXVII.*

Tite-Live regarde bien comme certain que Cornelius fut dictateur l'année suivante; mais il doute si ce fut pour faire la guerre, ou pour célébrer les jeux Romains. Ce qu'il ajoute est remarquable, et met à leur juste valeur les titres et les mémoires des familles, que nous avons déjà vus si bien appréciés par Cicéron. « Il n'est pas aisé, dit-il, de » préférer une opinion à une autre, ni un auteur à un » autre auteur. Je regarde la mémoire des événemens » comme viciée par les éloges funèbres et par les faux titres » qui accompagnent les images; la raison en est que » chaque famille tâche de tirer à elle, par des mensonges, » la renommée des faits et la gloire qu'ils procurent. C'est » assurément à cause de cela que les gestes des particuliers » et les monumens publics des événemens n'offrent que » confusion; et il ne reste aucun écrivain qui ait vécu de » ces temps et dont on puisse suivre l'autorité avec une » pleine confiance » (1). *Ibid. cap. XL.*

(1) *Nec facile est aut rem rei, aut auctorem auctori præferre. Vitiatam*

Ceux qui veulent que tous les événemens de l'histoire Romaine soient appuyés sur des monumens authentiques, n'ont pas sans doute fait assez d'attention à cette dernière phrase de Tite-Live.

Ce n'est pas ici le dernier exemple de ses doutes. Les Romains, vaincus, l'an 433, aux fourches Caudines, furent soumis à l'humiliation de passer sous le joug avec leur consul. Ils réparèrent leur honneur l'année suivante, battirent les Samnites près de Caudium et ensuite à Lucérie, et les firent passer sous le joug à leur tour, avec leur général Pontius, le même qui avoit traité les Romains avec tant d'orgueil. Du moins cette dernière circonstance étoit-elle rapportée dans quelques annales; mais Tite-Live la regarde comme douteuse. « Au reste, ajoute-t-il, ce qui » m'étonne le plus, ce n'est pas que l'on soit incertain si » le général ennemi a été livré et a passé sous le joug, » mais c'est que l'on doute si ces exploits de Caudium » et de Lucérie appartiennent à L. Cornelius, dictateur, » ayant Papirius Cursor pour général de la cavalerie, et si » cet unique vengeur de la grandeur des Romains fut honoré du plus juste triomphe qui, après celui de Camille, » ait été obtenu jusqu'à cette époque; ou si la gloire » de cette journée appartient aux consuls, et sur-tout à » Papirius Cursor en cette qualité. Cette incertitude est » suivie d'une autre : c'est qu'on ignore si, pour récompense de sa valeur, Papirius Cursor fut continué dans

Livius, lib. IX, cap. XV.

enim memoriam funebribus laudibus reor, falsisque imaginum titulis, dum familia ad se quæque famam rerum gestarum honoremque, fallente mendacio, trahunt. Inde certè et singulorum gesta et publica monimenta rerum confusa. Nec quisquam æqualis temporibus illis scriptor exstat, quo satis certo auctore stetur.

» le consulat aux comices suivans, ou si l'on eut pour » consul un autre L. Papirius, surnommé *Mugillanus.* »

Je suis las d'entasser des citations; j'en vais omettre quelques-unes (1) et passer à l'année 459. Pendant que les consuls étoient à Rome, les Gaulois Sénonois s'approchèrent de Clusium. Ils défirent une légion entière, et personne ne resta, du côté des Romains, pour porter à Rome la nouvelle de cet échec. Les consuls ne l'apprirent que par l'arrivée des Gaulois, qui portoient, attachées au poitrail de leurs chevaux, les têtes des vaincus. Il y avoit encore ici de la contradiction dans les annales: plusieurs disoient que ces ennemis étoient des Ombriens, et non des Gaulois.

Il n'y avoit rien de constant sur les événemens de l'an 460. Claudius disoit que le consul Postumius, après avoir enlevé quelques villes dans le Samnium, avoit été blessé, défait et mis en fuite dans l'Apulie, et s'étoit sauvé à Lucérie avec peu de monde. Fabius racontoit que les deux consuls avoient agi ensemble dans le Samnium et à Lucérie, que l'armée avoit été conduite dans l'Étrurie (il ne disoit pas par lequel des deux consuls), et qu'il périt beaucoup de monde à la vue de Lucérie.

Livius, lib. X, cap. XXXVII.

Ainsi Tite-Live finit cette partie de son Histoire comme il l'a commencée, citant des écrivains contemporains de la seconde guerre Punique, ou même postérieurs, au lieu de recourir à d'anciennes annales, à des mémoires authentiques, qu'on prétend qu'il devoit avoir sous la main. Pour ne pas l'accuser d'une négligence très-condamnable, et

(1) Si l'on veut connoître ce que j'omets, on peut consulter Tite-Live, *liv. IX, chap. XXII, XXIII, XXVIII, XLV,* et *liv. X, ch. XVII.*

soutenir en même temps l'existence de ces monumens, prétendra-t-on qu'il écrivit loin de Rome l'histoire Romaine la plus estimée, et que, dans une province, il ne trouvoit pas ses secours qu'il se seroit aisément procurés dans la capitale? On dit bien en effet qu'il écrivit à Naples une partie de son Histoire; mais on ajoute qu'il continua son travail à Rome, chéri d'Auguste, qui se plaisoit à lui procurer les renseignemens dont il avoit besoin (1), et qui n'auroit pas refusé de lui faire ouvrir les archives pontificales. On peut croire qu'il ne négligea pas de relire et de corriger à Rome ce qu'il avoit composé à Naples : et ce qu'il a dit une fois, doit s'entendre de toutes les parties de son ouvrage; c'est qu'il n'auroit pas refusé, dans l'occasion, le travail pour découvrir la vérité, s'il avoit trouvé quelque voie pour y parvenir.

Il termine son dixième livre au commencement de l'an 462 de Rome, 292 ans avant l'ère vulgaire. Les dix livres suivans sont perdus. Ce fut onze ans après l'époque à laquelle l'Histoire de Tite-Live est interrompue, que commença la guerre de Rome contre les Tarentins, qui appelèrent Pyrrhus à leur secours; et seize ans après la descente de ce prince en Italie, commença la première guerre Punique. Ces événemens, qui furent traités par des historiens Grecs, sur-tout par ceux de Sicile, n'étoient pas assez éloignés du temps de Fabius Pictor et de Cincius que Tite-Live appelle *maximus auctor*, pour que ces Romains

(1) Nous avons vu que Tite-Live en avoit reçu un de ce prince, qu'il fit entrer dans son IV.e livre. On peut croire qu'il l'intercala dans ce livre déjà fait, sans rien changer aux pages suivantes où se trouve un discours de Mamercus Æmilius qui ne s'accorde point avec ce morceau.

n'en fussent pas suffisamment informés; et d'ailleurs Scipion Æmilien et Lælius le Sage devoient avoir, sur ces époques, des notes et des mémoires qu'ils ne manquèrent pas de communiquer à Polybe, leur ami. A commencer de là, l'histoire Romaine n'offre plus d'incertitude que pour des circonstances et des détails qu'on peut se consoler de ne pas mieux connoître, et sur lesquels on n'est jamais bien sûr de trouver l'exacte vérité dans les histoires mêmes des temps voisins de nous.

J'aurois pu relever et discuter un grand nombre de faits qui manquent de vraisemblance, ou qui se contredisent entre eux; mais c'est un travail d'un autre genre, qui ne dépend que du raisonnement, et dont on peut laisser le plaisir à tout lecteur judicieux.

Au surplus, avec quelque sévérité que l'on juge l'histoire Romaine, il faudra toujours avouer qu'elle ne cède à celle d'aucun peuple ancien pour la certitude des faits les plus importans. Il en est même peu qui remontent aussi haut. Le savant chronologiste Dodwell ne fait commencer l'histoire Grecque qu'au temps de Darius, fils d'Hystaspes, et de Xerxès; et en effet, pour les temps antérieurs, nous avons moins une histoire suivie que des fragmens mythologiques et historiques. L'époque marquée par Dodwell est celle de la république Romaine commençante; mais, si nous ne sommes pas tourmentés d'une curiosité vaine et insatiable, ne devons-nous pas être satisfaits de ce que nous savons sur le temps des rois? La création d'un sénat, celle d'un ordre de chevaliers *(celeres)*, la détermination des différentes formes d'assemblées, l'origine de diverses institutions religieuses, un port creusé à peu de distance de

Henr. Dodwelli Prælectiones academicæ in schola historiæ Camdeniana. Oxonii, 1692. Prælectio I.

la ville, celle-ci enceinte de bonnes murailles, un pont jeté sur le Tibre, des cloaques aussi célèbres par leur construction que par leur utilité, des jeux solennels institués, un cirque commode pour rassembler une foule de spectateurs, des ouvrages de l'art qui rendoient témoignage à la splendeur de l'État, l'usage établi de conserver par des inscriptions la mémoire des traités; un temple élevé sur le Capitole, temple respecté par les hommes et par les siècles jusqu'au temps désastreux de Vitellius; les Romains maîtres d'une partie considérable de l'Étrurie, de l'ancien royaume d'Albe, du pays des Sabins, de ceux des Latins et des Herniques; voilà les points avérés de l'histoire de Rome sous les rois : que veut-on savoir de plus?

Sous la république, nous voyons les Romains affoiblis, dépouillés de toutes leurs acquisitions, presque réduits à l'enceinte de leurs murailles, et obligés de reconquérir par la force des armes la puissance qu'ils ont perdue. De là des guerres continuelles, dont les détails sont trop souvent peu dignes de confiance, mais qui eurent un résultat sur lequel on ne peut former aucun doute : c'est que les Romains finirent par établir leur domination sur tous leurs ennemis, et qu'ils en cherchèrent ensuite de nouveaux dont ils furent également vainqueurs. Nous connoissons l'institution du consulat, de la dictature, du tribunat plébéien, de la censure, et de toutes les différentes magistratures qui furent successivement établies. Nous connoissons divers événemens dont la mémoire étoit consacrée par des traités gravés sur l'airain. Nous connoissons les différentes lois qui furent portées à différentes époques; lois dont le texte étoit conservé avec le même soin et de la même manière

que les traités, et qui souvent étoient implorées par les différens partis qui vouloient en tirer avantage. Nous savons que la nation étoit partagée en deux ordres toujours rivaux, toujours ennemis; et, avec quelque théorie des passions humaines, on composeroit l'histoire des troubles qu'occasionna leur rivalité, quand elle n'auroit jamais été écrite. Nous savons qu'après de longues querelles, les deux ordres finirent par posséder indistinctement toutes les magistratures, tous les sacerdoces, et qu'il ne resta plus, en effet, d'autre distinction que celle des riches et des indigens. Enfin les grands événemens furent conservés par la tradition des Romains, par celle des peuples avec lesquels ils étoient en alliance ou en guerre, et sur-tout par les familles qui prétendoient y avoir eu part, et qui mettoient leur gloire à en consacrer le souvenir. Souvent ces familles mentoient; mais elles attachoient leurs mensonges à quelques vérités qui en faisoient l'appui, et, en voulant tromper sur les circonstances du fait, elles s'accordoient à constater le fait lui-même, dont chacune se disputoit l'honneur.

Si la critique peut renverser, en grande partie, l'histoire des premiers siècles de Rome, que nous importe? En sacrifiant tout ce qu'elle nous enlève, n'en saurons-nous pas assez sur un peuple qui ne cultivoit point alors les lettres, dont les mœurs étoient dures et grossières ainsi que le langage, qui ne savoit encore que se battre, et que, malgré tout l'éclat qu'il répandit dans la suite, nous pouvons, relativement à cette époque, appeler barbare? ..

OBSERVATIONS

SUR L'AUTHENTICITÉ

DE L'ORIGINE DE ROME,

Telle qu'elle est rapportée par Varron, et par les écrivains Grecs et Romains.

PAR M. LARCHER.

Lu le 19 Messidor an XII. — 15 Juin 1804.

L'ESPRIT philosophique nous porte à tout discuter, à tout examiner, à ne tirer que des conséquences naturelles, à peser scrupuleusement la force de chaque preuve, pour assigner à chaque proposition le véritable degré de certitude ou seulement de probabilité qu'elle doit avoir. La vraie critique n'est autre chose que cet esprit philosophique appliqué à la discussion des faits. Si la critique a rendu de grands services à la philosophie, on ne peut disconvenir que la philosophie n'ait éclairé et même dirigé la critique : c'est elle qui lui a appris à douter et à suspendre son jugement; c'est elle qui l'a rendue difficile sur le choix de ses preuves et sur le degré de leur force : ainsi la critique doit beaucoup à la philosophie. Cependant, comme l'excès des meilleures choses peut devenir dangereux, je ne sais si la philosophie n'a pas rendu quelquefois la critique trop difficile et trop portée au scepticisme. La crédulité étoit le défaut du siècle de nos pères; peut-être

donnons-nous actuellement dans l'extrémité opposée. Il falloit démontrer à nos pères la fausseté de plusieurs ouvrages manifestement supposés, et l'on est à présent forcé de prouver la vérité des histoires les plus indubitables.

L'histoire des premiers siècles de Rome avoit été regardée comme l'une des plus authentiques; et si quelques anciens écrivains Grecs avoient débité sur l'origine de cette ville plusieurs fables, ces fables s'étoient d'autant moins accréditées, que les Grecs eux-mêmes n'ignoroient pas que ces auteurs, n'ayant pas voyagé en Italie, et ayant vécu dans un siècle où Rome n'attiroit pas encore les regards des étrangers, avoient parlé de cette ville sans la connoître, et seulement sur des rapports vagues et très-infidèles, ou sur des conjectures, fruits d'une folle imagination, qui paroissoit ne vouloir rien ignorer, et qui substituoit hardiment à la vérité à laquelle elle ne pouvoit atteindre, ses rêves même les plus incohérens. Quand cette ville, qui devoit un jour être la maîtresse du monde, eut pris une consistance solide, les Grecs, établis, pour ainsi dire, à sa porte, je veux dire, en Sicile et dans la grande Grèce, commencèrent à la mieux connoître. Voulant alors approfondir l'origine de ce peuple étonnant, ils ne se contentèrent pas de lire ses annales; ils étudièrent aussi l'histoire des peuples qui habitoient anciennement la terre Saturnienne, appelée depuis *Italie*, à cause de la liaison nécessaire qu'avoit cette histoire avec celle du peuple Romain. Les incertitudes sur l'origine de ce peuple disparurent alors, et tous les écrivains s'empressèrent de transmettre à la postérité l'origine de Rome : s'ils laissèrent encore subsister quelques fables, ce n'est pas qu'ils y ajoutassent

foi ; mais ils ne crurent pas devoir les élaguer, parce qu'elles portoient en quelque sorte l'empreinte des temps anciens, et qu'elles caractérisoient la bonhomie des premiers siècles, facile à admettre tout ce qui tenoit du merveilleux. Et de crainte qu'on ne me soupçonne de prêter gratuitement mes opinions aux anciens, voici comment s'exprime Tite-Live: « Je n'ignore pas que le même esprit de négligence qui nous » porte à croire à présent que les dieux ne nous instruisent » point de l'avenir, voudroit aussi bannir les prodiges, et de » la société, et de l'histoire : mais, lorsque je m'occupe des » événemens anciens, mon ame prend, je ne sais comment, » une teinte antique, et je me fais un scrupule de pros- » crire, comme indignes de mes annales, des choses que » des sages du plus grand mérite ont jugées dignes de la » vénération publique. » *Non sum nescius, ab eadem negligentia quâ nihil deos portendere vulgò nunc credunt, neque nunciari admodum nulla prodigia in publicum, neque in annales referri : cæterùm et mihi, vetustas res scribenti, nescio quo pacto, antiquus fit animus; et quædam religio tenet, quæ illi prudentissimi viri publicè suscipienda censuerint, ea pro indignis habere quæ in meos annales referam.* Cette origine ne fut donc point contestée, et l'authenticité des premiers siècles de Rome fut universellement reconnue, malgré ces fables que les bons esprits de Rome savoient apprécier. Cette histoire passa dans le reste de l'Europe à mesure que l'Europe se poliça; elle fut écrite dans toutes les langues; elle fut renouvelée dans tous les pays, dans tous les siècles, et même jusqu'à la satiété, sans éprouver la moindre contradiction. Cette histoire, n'ayant plus alors le mérite de la nouveauté, sembloit ne plus offrir le même intérêt aux lecteurs ; et

Tit. Liv. lib. XLIII, §. 13.

peut-être auroit-on cessé de s'en occuper, si des écrivains estimables, mais trop amis des paradoxes, n'avoient entrepris de jeter des doutes sur l'authenticité de ses premiers siècles. Vers la fin de 1722, M. Lévesque de Pouilly lut à l'Académie des belles-lettres un Mémoire sur l'incertitude de l'histoire des quatre premiers siècles de Rome. M. l'abbé Sallier s'éleva avec force, au mois d'avril de l'année suivante, contre les assertions de M. de Pouilly. M. de Beaufort se mit ensuite sur les rangs, et n'eut pas plus de succès que M. de Pouilly. Ce sujet paroissoit épuisé : M. Levesque n'en a pas jugé ainsi; et, plutôt encouragé qu'effrayé par la défaite de MM. de Pouilly et de Beaufort, il est venu au secours de ces deux savans. Je ne dissimulerai pas que, par la manière ingénieuse dont il a présenté son opinion, il a su lui donner un air de nouveauté, et que les preuves accumulées en faveur de cette opinion paroissent si plausibles, qu'il est difficile de n'y pas souscrire. J'y aurois été moi-même d'autant plus disposé, que, dans mes études, je ne me suis proposé que la recherche de la vérité. Cependant, comme il n'est pas naturel d'adopter sans aucun examen une opinion, quelqu'ingénieuse qu'elle paroisse et quoiqu'elle soit revêtue de preuves spécieuses, je me permettrai de discuter celle de notre savant confrère, et d'examiner si ses preuves sont aussi solides qu'elles le semblent au premier coup-d'œil.

Pour mettre le lecteur à portée de juger ce point de littérature, je rapporterai ces preuves aussi fidèlement que ma mémoire pourra me le permettre, sans recourir aux artificieux moyens de la plupart des critiques, qui, pour assurer la défaite de leurs adversaires, ne se font

aucun scrupule de tronquer leurs preuves, ou de les affoiblir par la manière de les présenter.

Rien de si hasardeux, dit notre savant collègue, que d'assigner, avec Varron, la troisième année de la sixième olympiade pour l'époque de la fondation de Rome; et cela pour plusieurs raisons. 1.° Les auteurs qui ont parlé de cette fondation, ne sont pas d'accord entre eux. 2.° L'écriture n'étant pas alors connue dans le Latium, ou, si elle l'étoit déjà, les faits importans ne pouvant être gravés que sur la pierre ou sur l'airain, ce moyen étoit insuffisant pour transmettre des annales, et, par conséquent, les historiens de Rome n'ont eu connoissance de ces temps que par des traditions vagues, incertaines, ou même fausses, comme le prouve le merveilleux dont elles sont accompagnées. 3.° Romulus ayant vengé son aïeul Numitor, celui-ci devoit d'autant moins consentir à le voir s'éloigner de lui, qu'il étoit d'un âge avancé, et que ce jeune prince étoit son unique appui. Romulus ne pouvoit lui-même préférer la vaine gloire de fonder une ville chétive et de gouverner une troupe d'esclaves fugitifs, de gens sans aveu et de bandits, à celle de régner sur un peuple soumis, docile et plein de respect pour les lois, qui auroit proportionné sa reconnoissance au bienfait dont il l'avoit comblé en brisant les fers dont Amulius l'avoit chargé. 4.° Les ouvrages magnifiques élevés sous le règne de Tarquin le Superbe, et sur-tout le Capitole, les cloaques, les portiques dont il fit entourer le grand cirque, ouvrages que la magnificence Romaine put à peine égaler sous Auguste, attestent que les arts étoient alors parvenus à un très-haut point de perfection. Rome n'ayant été fondée,

selon le système ordinaire, que depuis environ deux cent quarante ans, n'ayant été réellement dans l'origine qu'un refuge de pâtres, de bandits et d'esclaves fugitifs, et ayant eu perpétuellement les armes à la main pour repousser les attaques de ses voisins ou pour les attaquer eux-mêmes, il est d'autant plus impossible qu'à l'époque dont il s'agit les arts y aient été portés à un certain point de perfection, qu'ils exigent un état florissant, une tranquillité non interrompue, ou une population assez considérable pour permettre à une partie de la nation de s'occuper des arts de la paix, tandis que l'autre se livre aux travaux de la guerre : or on sait que Rome n'a été en paix que sous le règne de Numa Pompilius, et que, sous Tarquin le Superbe, sa population étoit encore très-foible. Mais, comme on ne peut contester que ces monumens n'aient été exécutés sous ce prince, il faut nécessairement faire remonter la fondation de Rome beaucoup plus haut que ne l'a fait Varron; et notre savant collègue est assez porté à croire que ce fut Romus, fils d'Énée, qui en jeta les fondemens peu après la prise de Troie, c'est-à-dire, vers l'an 1166 avant notre ère, et quatre cent douze ans avant l'époque assignée par Varron. Avec ce système, tout devient vraisemblable et facile à prouver. En effet, lorsque Tarquin entreprit d'élever ces superbes monumens, Rome existoit depuis six cent cinquante-deux ans au moins; sa population s'étoit d'abord accrue insensiblement pendant une longue paix, et plus rapidement ensuite en donnant le droit de cité aux nations qu'elle avoit vaincues. Quant aux arts, on peut présumer que les Romains, étant des Troyens échappés au sac de leur ville, avoient porté dans leur nouvelle

Dionys. Halic. Antiquit. Rom. lib. I, §. 72.

patrie les arts qui étoient florissans et en grand honneur à Troie, et que ces arts furent cultivés à Rome avec d'autant plus de soin, qu'ils le furent à l'ombre de la paix, dont cette ville jouit pendant plusieurs siècles. On cesse alors d'être surpris de voir ces arts portés, sous le règne de Tarquin le Superbe, à un point de perfection que le siècle d'Auguste eut de la peine à égaler. 5.° Enfin les historiens Romains assignent deux cent quarante-quatre ans de règne aux sept rois de Rome : or cela pèche contre toute vraisemblance, ou plutôt il n'est pas possible que sept princes aient occupé le trône pendant un si long espace de temps. En effet, si l'on envisage ces sept princes comme formant sept générations, ils ne feront en tout que deux cent dix ans; si l'on regarde leurs règnes comme des successions, ainsi que l'exige la vérité, puisqu'ils n'ont pas régné de père en fils, ces sept règnes, selon les règles des plus habiles chronologistes, qui évaluent les successions à dix-neuf ans, ne feront que cent trente-trois ans. Non content de le prouver par les règles de la chronologie, on tâche de rendre la chose encore plus sensible, en présentant des listes de sept princes, tant anciens que modernes, dont les règnes réunis occupant un espace de temps beaucoup moins long que celui qu'on assigne aux sept rois de Rome, il en résulte qu'il faut mettre au rang des fables ce que les historiens rapportent de la longueur de ces règnes.

Tit. Liv. lib. 1, §. 55.

Telles sont, si ma mémoire ne m'est pas infidèle, les principales raisons qui ont décidé notre savant confrère à rejeter le témoignage des historiens de Rome sur la fondation de cette ville; et je crois les avoir d'autant moins

affoiblies,

affoiblies, que, présentées en masse et sous un seul et même point de vue, elles se prêtent une force mutuelle, à laquelle rien en apparence ne peut résister. J'ose cependant penser que ces raisons ne sont pas invincibles, et qu'on peut y répondre d'une manière satisfaisante.

Il n'est pas question de savoir si les historiens qui ont parlé du fondateur de Rome, ont mêlé dans leurs récits quelques circonstances peu vraisemblables, qu'une saine critique ne peut et ne doit pas admettre : il s'agit de savoir quel fut le fondateur de cette ville et en quel temps elle fut fondée; et encore, sur ce dernier point, faut-il se donner une sorte de latitude, et ne pas pousser l'exactitude jusqu'à vouloir découvrir le jour et l'heure précise où l'on jeta les fondemens de la ville éternelle, ainsi que prétendit le faire l'astrologue Tarutius, qui dressa le thème natal de Rome d'après les principes de son art mensonger. *Plutarch. in Romulo, pag. 24.*

Les plus illustres écrivains Grecs et Romains reconnoissent unanimement Romulus pour le fondateur de Rome; mais ils ne sont pas tout-à-fait d'accord sur l'année où cette ville fut fondée. Varron, le plus savant des Romains, assigne à cette fondation la troisième année de la sixième olympiade; les fastes Capitolins, la quatrième année de la même olympiade; Caton [a], Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, ainsi que Pline le naturaliste, la première année de la septième olympiade; Polybe [b], Cornelius Nepos [c] et Lutatius, la seconde année de la même olympiade; enfin Fabius Pictor et Lucius Cincius [d], qui tous deux étoient de l'ordre du sénat, et ont fleuri pendant les guerres Puniques, placent cette fondation à la première année de la huitième olympiade [e]. Il est vrai que le texte

[a] *Dion. Halic. Antiquit. Rom. lib. I, §. 74.*
[b] *Idem, ibid.*
[c] *Cornel. Nepos in Fragment.*
[d] *Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. I, §. 6.*
[e] *Idem, ibid. et §. 74.*

de nos éditions de Denys d'Halicarnasse porte que, suivant Cincius, ce fut la quatrième année de la douzième olympiade; mais, outre que, plus bas, Denys reconnoît que Lucius Cincius s'étoit en général conformé aux opinions de Fabius Pictor, le manuscrit du Vatican, dans l'endroit ci-dessus cité, porte positivement : Λεύκιος δὲ Κίγκιος κατὰ τὸ πρῶτον ἔτος τῆς ὀγδόης ὀλυμπιάδος. La troisième année de la sixième olympiade répond à l'an 754 avant notre ère, et la première année de la huitième olympiade correspond à l'an 748 avant la même ère : ainsi il y a seulement six ans de différence entre l'époque adoptée par Varron et celle qu'a admise Fabius Pictor, qui faisoit profession de suivre Dioclès de Péparèthe, et qui lui-même a été suivi par Lucius Cincius et Calpurnius Piso. La plupart des autres écrivains, tels que Plutarque, Appien, Dion Cassius, Cicéron, Velleius Paterculus, Tacite, Aulu-Gelle, Censorin, &c. ont adopté l'une ou l'autre de ces époques. Dira-t-on que ces écrivains n'étoient pas des gens instruits, ou que c'étoient des hommes crédules, et qui admettoient sans discernement les opinions reçues ? Si l'on osoit émettre un tel sentiment, qu'on jette les yeux sur les dissertations de Denys d'Halicarnasse et de Plutarque relatives à la fondation de Rome, et l'on sera pleinement convaincu que ces deux savans historiens n'ont adopté le sentiment qu'ils ont suivi, qu'après avoir discuté les opinions de ceux qui avoient écrit avant eux, et que les autres écrivains que je viens de nommer ont pris les mêmes précautions. Eh ! comment, après un sérieux examen, n'auroient-ils pas adopté ce sentiment ? Ils n'ignoroient pas que les faits qui intéressent les nations entières, sont

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. 1, §. 79.

Plutarch. in Romulo, pag. 19, A; pag. 22, C.

Dion. Halic. lib. 1, §. 79.

Censorin. de die natali, cap. XXI, pag. 113.

toujours présens à tous les esprits, et qu'ils ne peuvent être altérés par des historiens, sans que ces mêmes nations réclament contre l'imposture de ceux qui tenteroient de leur en imposer. D'ailleurs peut-on mettre, ainsi que l'a fait notre savant collègue, des écrivains inconnus, tels que Céphalon de Gergithe, Démagore, Agathyllus, Damaste de Sigée, Callias, Xénagore, Denys de Chalcide, &c., peut-on, dis-je, mettre en parallèle de tels auteurs avec les plus illustres historiens Grecs et Romains ?

Dion. Halic. lib. 1, §. 72.

Les chronologistes modernes les plus versés dans la connoissance des temps, gens qui ne se traînoient pas servilement sur les pas des anciens, et qui n'admettoient une opinion qu'après un sévère examen, je veux parler des Scaliger, des Petau, des Riccioli, des Usserius, des Simson, des Dodwell, des Desvignoles et des Corsini, ont adopté l'un ou l'autre de ces sentimens. Ce sont, sans doute, des autorités bien graves en faveur de l'opinion commune ; et l'on ne s'attend guère à la voir contredire après deux mille cinq cent cinquante-sept ans de durée, lorsqu'il ne reste plus, pour en juger, que les monumens mêmes de l'histoire. Il faut donc que notre savant confrère ait eu les motifs les plus puissans, les raisons les plus péremptoires, pour s'écarter des routes battues. Quelles peuvent être ces raisons ? Autant que j'ai pu en juger en prêtant une oreille attentive à la lecture de son Mémoire, il a remarqué que quelques écrivains Grecs élèvent des doutes sur le fondateur de Rome, et attribuent la fondation de cette ville à d'autres qu'à Romulus ; il en a même trouvé qui prétendent que ce fut Romus, fils d'Énée, qui la fonda, peu

après la prise de Troie. De là il conclut que tout est incertain sur l'origine de Rome. Cependant il penche à adopter l'opinion de ceux qui reconnoissoient Romus pour fondateur de Rome, parce qu'ils en font remonter l'origine à quatre cents ans avant l'époque assignée par Varron, c'est-à-dire, à l'an 3560 de la période Julienne, 1154 ans avant notre ère. Il paroît même épouser ce sentiment avec une sorte de prédilection, parce que, dit-il, les monumens élevés sous le règne de Tarquin le Superbe prouvent que Rome étoit alors très-puissante, et qu'à cette époque elle avoit fait des progrès très-considérables dans les arts. Je n'examine pas maintenant si cette dernière raison est fondée; j'y reviendrai dans peu. Il faut auparavant dire deux mots de ces écrivains Grecs sur le témoignage desquels on s'appuie pour rejeter le sentiment reçu sur la fondation de Rome.

Ces écrivains dont notre savant confrère invoque le témoignage, ne nous sont connus que par ce qu'en ont rapporté Denys d'Halicarnasse et Plutarque. Si le peu qu'ils en ont dit n'est pas suffisant pour asseoir un jugement certain sur la valeur de leurs opinions, nous savons cependant que ces deux historiens, qui n'étoient pas moins judicieux que savans, n'ont fait mention de ces opinions que par manière d'acquit, sans y ajouter aucune foi, et dans la seule vue de montrer leur exactitude, en faisant voir qu'ils en avoient connoissance. C'est déjà un violent préjugé contre les écrivains dont il s'agit. Ce préjugé acquiert encore plus de force, lorsqu'on sait que la plupart de ces écrivains sont des hommes obscurs et qui n'ont fait en aucun temps aucune sorte de sensation. D'ailleurs, quand même

c'auroient été des hommes distingués par leurs talens, comme ils n'ont parlé de Rome que par occasion, comme ils n'ont pas étudié les antiquités de cette ville, et qu'ils n'ont pas cherché à approfondir son origine, parce qu'ils ne s'étoient pas proposé d'en écrire l'histoire, leur autorité ne pourroit être d'un grand poids dans une question semblable.

Je ne confondrai pas avec ces écrivains l'historien Timée de Tauromenium en Sicile. On ignore de combien de livres son Histoire étoit composée. La seule chose qu'on puisse assurer, c'est qu'elle en renfermoit au moins vingt-un, parce que Polybe cite le vingt-unième; mais on ne peut pas dire qu'elle n'en contînt pas davantage, parce que, de même qu'on ne trouve cités nulle part plusieurs des livres précédens, il peut se faire aussi que les suivans, quoiqu'ils n'aient point été cités, n'en aient pas moins existé. Quoi qu'il en soit, Timée avoit fait entrer dans son ouvrage l'histoire de l'Italie, de la Grèce et de la Libye, mais seulement autant que ces pays avoient eu des rapports avec la Sicile. Au ton méprisant qu'il prend à l'égard des historiens qui l'ont devancé, et à juger de ses connoissances par les éloges qu'il se donne, on croiroit que la géographie et l'histoire de ces pays lui étoient très-familières, et qu'il les avoit approfondies avant d'entreprendre son ouvrage: mais l'on est surpris, en le lisant, des fautes où il est tombé par son imprudence et par sa légéreté, lorsqu'il parle de la Libye et de la Corse (1); et l'on n'est pas

Polyb. lib. XII, cap. XXV, §. 7.

(1) Περὶ ὧν οὐδὲν ἱστορήσας Τίμαιος, ὥσπερ ἐπίτηδες, τἀναντία τοῖς κατ' ἀλήθειαν ὑπάρχουσιν ἐξηγεῖται· καθάπερ δὲ καὶ περὶ τῶν κατὰ Λιβύην ἀποσχεδιάζει, οὕτω καὶ περὶ τῶν κατὰ τὴν νῆσον τὴν προσαγορευομένην Κύρνον. Polyb. lib. XII, cap. 1.

moins étonné de son ignorance profonde (1), lorsqu'il donne une description des environs du Pô. Aussi suis-je d'avis, avec Polybe, qu'il n'a rien vu par lui-même, et que tout ce qu'il avance, il l'avance sur le témoignage des autres, et que même, lorsqu'il prétend avoir vu une chose, on ne peut pas néanmoins assurer qu'il l'ait vue : car, selon le même historien, il étoit de ces gens qui voient sans voir; en un mot, c'est un homme qui s'est fait la réputation d'historien, sans avoir aucun titre qui puisse la lui avoir méritée, et Polybe emploie les deux derniers chapitres de son douzième livre à le prouver. On sent bien que, d'après un semblable portrait, le témoignage de Timée sur la fondation de Rome ne doit être d'aucun poids. Je ne puis cependant me dispenser de le rapporter, parce qu'il est moins absurde que celui des autres écrivains dont Denys d'Halicarnasse a fait l'énumération. Timée place la fondation de Rome à la trente-huitième année avant l'institution de la première olympiade, l'an 3900 de la période Julienne, 814 ans avant notre ère, c'est-à-dire, soixante-un ans avant l'époque de la fondation de cette ville, adoptée par Varron. Comme ce sentiment est diamétralement opposé à celui de M. Levesque, qui desireroit reculer la fondation de cette ville de quatre cents ans, je ne suis pas surpris de le lui voir rejeter; mais, en le rejetant, il a eu la prudence de supprimer le motif qui l'avoit fait improuver par Denys d'Halicarnasse. Quel est ce motif! Le voici : c'est qu'il ne tient à aucune époque connue (2), c'est-à-dire qu'il ne tient à

Idem, l. XII, c. XXIV, §. 6.

Dion. Halic. Antiquit. Roman. lib. I, §. 74.

(1) Μεταλαβόντες δὲ καιρὸν ἁρμόττοντα, ποιησόμεθα τὴν καθήκουσαν μνήμην, καὶ μάλιστα διὰ τὴν Τιμαίου περὶ τοὺς προειρημένους τόπους ἄγνοιαν. Polyb. lib. II, cap. XVI, §. 15.

(2) Οὐκ οἶδ' ὅτῳ κανόνι χρησάμενος.

aucun terme dont on puisse se servir pour se diriger dans la connoissance des temps. Si notre savant confrère avoit apporté cette raison, tout le monde se seroit aperçu qu'elle détruisoit radicalement le système auquel il paroît donner la préférence, et que l'époque qu'il propose, bien loin de nous diriger dans la connoissance des temps, les embrouille de manière qu'il n'est plus possible de s'y retrouver. Quel est l'écrivain qui fait ce reproche à Timée ? C'est Denys d'Halicarnasse, je veux dire un historien qui avoit étudié non-seulement l'histoire de Rome, mais encore celle des divers peuples de l'Italie, qui en avoit approfondi les antiquités, un homme qui s'étoit rendu habile en chronologie, et qui même avoit écrit sur cette science, comme il l'insinue lui-même au même endroit, et comme le dit positivement Clément d'Alexandrie dans le premier livre de ses Stromates. *Clem. Alex. Stromat. lib. 1, pag. 379, lin. 7.*

Passons à l'opinion de la fondation de Rome par Romus, fils d'Énée, qui est celle que paroît embrasser M. Levesque. Si Romus, fils d'Énée, a fondé la ville de Rome, où sont ses descendans ? où sont les princes qui lui ont succédé ? On nous a donné une généalogie exacte et suivie des rois d'Albe descendans d'Énée, parce que Romulus descendoit en ligne directe de ces rois, et parce que la ville d'Albe a été la métropole de Rome : si l'on avoit cru que Romus avoit été le fondateur de cette ville, on ne nous auroit pas laissé ignorer quels furent ses descendans, et il auroit été bien plus important de nous donner cette généalogie que celle des rois d'Albe, qui devoit n'aboutir à rien. On passe rapidement de Romus à Romulus, sans parler des princes intermédiaires, et l'on franchit d'un saut un espace de

quatre cents ans, sans seulement daigner nous en avertir. Si Rome fut fondée quatre cents ans avant Romulus, l'enlèvement des jeunes Sabines, qui arriva sous ce prince, fut sans motif, puisque Rome devoit alors être très-peuplée. Si les filles des Sabins n'ont point été enlevées, quelle fut la cause de la guerre qu'ils firent aux Romains? Les Fidénates, les Véiens, prirent donc aussi sans sujet les armes contre Rome. Tout est donc bouleversé, et l'histoire de ces temps devient l'image du chaos. Ces *Græculi*, ces misérables Grecs, auteurs de cette étrange opinion, étoient bien éloignés de se faire toutes ces questions. Ayant appris qu'il y avoit dans l'occident une ville puissante fondée par un descendant d'Énée et nommée *Rome*, il ne leur en fallut pas davantage pour donner pour fondateur à cette ville un Romus fils d'Énée, un Romus qui n'eut jamais d'existence que dans leur imagination. C'est ainsi que *Brentesium* (Brindes), sur la mer Adriatique, fut fondée par Brentus, fils d'Hercule; qu'Amycles, en Laconie, le fut par Amyclas, fils de Lacedæmon; et qu'Anæa, en Carie, tire son nom, suivant Éphore, de l'amazone Anæa qui y fut enterrée. Je pourrois citer des milliers de pareils exemples; mais il faut se borner.

Stephan, Byzant. voc. Βρεντήσιον, Ἀμύκλαι.

[a] *Steph. Byzant*, voc. Ἀναία.

Il auroit été à desirer, pour l'avantage de l'histoire, que la critique que je fais des historiens Grecs cités par Denys d'Halicarnasse, ne tombât que sur eux : mais, malheureusement, on peut faire à la plupart des écrivains de cette nation le même reproche; aux uns plus, aux autres moins. Les Grecs avoient sans doute de grandes raisons de s'enorgueillir et de se croire supérieurs à plusieurs nations. Si cette estime d'eux-mêmes eût été renfermée

dans

dans de justes bornes, elle n'auroit eu rien que de louable; mais cette estime dégénéra bientôt en une sotte et ridicule vanité. Eh! plût à Dieu qu'on n'eût à faire ce reproche qu'aux Grecs! Ils imaginèrent presque tous qu'on ne trouvoit rien d'estimable que chez eux, et même que la plupart des peuples les plus renommés de l'antiquité leur devoient leur origine. Hérodote, ce célèbre historien, qui connoissoit parfaitement les divers peuples de la Grèce, qui avoit examiné avec la plus scrupuleuse attention les anciens monumens de sa patrie, qui avoit voyagé dans une partie de l'Asie, en Égypte, en Libye, et même en Scythie, et qui avoit recueilli, dans ses différens voyages, une multitude de matériaux qu'il a fait entrer avec un art inimitable dans une histoire qui l'a immortalisé; ce grand homme, dis-je, n'a pu s'empêcher de tomber dans cet excès. Non content d'avoir parfaitement bien développé les causes de la puissance des Mèdes et de celle des Perses, il voulut encore parler de l'origine de ces peuples; mais, au lieu de faire en cette occasion le simple aveu de son ignorance, comme il l'avoit fait en beaucoup d'autres, il eut recours aux fables puériles des Grecs, et paya ainsi le tribut à la sotte vanité de ses compatriotes. « Les Mèdes, dit-il, s'appe- *Herodot. lib. VII, §. 62.*
» loient anciennement *Ariens;* mais, Médée de Colchos
» ayant passé d'Athènes dans leur pays, ils changèrent de
» nom et prirent celui de *Mèdes,* suivant les Mèdes eux-
» mêmes. » Quant aux Perses, voici ce qu'en dit le même historien : « Les Grecs donnoient autrefois aux Perses le *Idem, ibid. §. 61.*
» nom de *Céphènes,* et leurs voisins leur donnoient celui
» d'*Artéens,* qu'eux-mêmes prenoient aussi; mais Persée,
» fils de Jupiter et de Danaé, étant allé chez Céphée, fils

» de Bélus, épousa Andromède, sa fille, et en eut un fils » qu'il nomma *Persès.* Il le laissa à la cour de Céphée; et » comme celui-ci n'avoit point d'enfans mâles, toute la » nation prit de ce Persès le nom de *Perses.* »

Si nous passons de l'origine des nations à la fondation des villes célèbres, par exemple à celle de Canope, nous verrons une preuve sensible de la sotte vanité des Grecs, qui s'attribuoient l'origine de cette ville comme s'ils en eussent été les fondateurs. Ménélas ayant abordé en ces lieux à son retour de Troie, selon Strabon[a] et Tacite[b], le pilote de son vaisseau, nommé *Canopos,* y mourut de la piqûre d'un serpent. Ce prince lui fit faire de magnifiques funérailles; et ayant fait bâtir une ville en ce lieu, il lui donna le nom de son pilote. Scylax[c] ajoute, dans son Périple, qu'on voyoit encore de son temps à Canope le monument de Canopos, et que c'étoit une preuve qu'il y étoit venu de Troie. Aristide[d] est le seul, parmi les anciens, qui nous ait fait connoître la véritable étymologie du nom de cette ville; et comme elle prouve, ainsi que l'a démontré le savant Lacroze,[e] et, après lui, M. Silvestre de Sacy[f], que cette ville avoit reçu son nom des Égyptiens, elle suffit pour nous convaincre que Canope ne devoit pas sa fondation aux Grecs.

[a] *Strab. Geograph. lib. XVII, pag. 1152. Nicandri Theriaca, vers. 310 et seq.*

[b] *Taciti Annal. lib. II, §. 60. Ammian. Marcellin. lib. XXII, cap. XVI, p. 266.*

[c] *Scylax in Periplo, pag. 43.*

[d] *Aristides, in* Αἰγυπτίῳ, *t. II, pag. 359 et 360.*

[e] *Thes. epistol. Lacroz. tom. III, pag. 89.*

[f] *Mag. encyclopéd. an IX, t. VI, pag. 470.*

La ville d'Héliopolis, dans le Delta, jouissoit d'une plus grande célébrité que celle de Canope, sur-tout relativement à l'astronomie. Les Grecs, non contens de s'en attribuer la fondation, prétendirent que c'étoient eux qui avoient enseigné l'astrologie aux Égyptiens. C'est ce que Zénon rapportoit dans son Histoire de l'île de Rhodes. Or ce Zénon n'étoit pas un homme du commun: il avoit

Diodor. Sicul. lib. V, §. 56 et seq.

occupé le premier rang dans l'administration de la république de Rhodes, sa patrie, dont il avoit écrit l'histoire; et il s'étoit proposé, en l'écrivant, moins son avantage particulier que l'amour de la gloire, ce puissant mobile des grandes ames, qui sied si bien aux hommes qui ont occupé dans leur patrie les postes les plus éminens, comme le dit Polybe en parlant de ce Zénon, dont il fait un grand éloge. *Polyb. in Excerptis Valesianis, p. 69 et 70.*

Je pourrois pousser cette énumération beaucoup plus loin; mais j'en ai dit assez, et voici la conclusion que je tire de cela. Quand on voit d'illustres écrivains, savans, éclairés, et doués du plus grand sens, donner dans de pareilles futilités, que faut-il penser de ces hommes obscurs, cités la plupart, pour ainsi dire, comme à la dérobée, par Denys d'Halicarnasse et par Plutarque? Comment a-t-on pu se résoudre à opposer leur témoignage à celui des plus illustres historiens qui ont écrit *ex professo* l'histoire de Rome?

Indépendamment de cette prétendue fondation de Rome par Romus, notre savant confrère en trouve encore une autre antérieure à la guerre de Troie, et c'est Antiochus de Syracuse qui en parle; mais Denys d'Halicarnasse, qui rapporte cette opinion d'Antiochus, avoue qu'il ne peut conjecturer en quel lieu cette ville de Rome avoit existé: οὐδ' ἐγὼ δύναμαι συμβαλεῖν (1). *Dion. Halic. Antiquit. Rom. lib. I, §. 73.*

(1) M. Levesque m'a objecté que Salluste étoit d'avis que Rome avoit été fondée par les Troyens venus en Italie sous la conduite d'Énée. Voici de quelle manière s'exprime cet auteur dans son Histoire de la conjuration de Catilina, §. VI: « J'ai appris « que Rome a été anciennement fondée par des Troyens, qui, ayant » été chassés de leur patrie, errèrent » de côté et d'autre, sous la conduite d'Énée, sans pouvoir se fixer » nulle part. Les Aborigènes, peuple » agreste, qui n'avoit ni lois ni gouvernement, se joignirent à eux. »

Ce passage attribue la fondation

Passons maintenant à la personne même de Romulus. Je ne m'étendrai pas sur sa naissance, sur les actions qu'il fit avant qu'il eût rassemblé un nombre suffisant de gens dévoués à son service, sur sa valeur, ses talens militaires, les lois qu'il donna à son peuple, et son habileté dans le gouvernement.

S'il est naturel d'admirer ces hommes rares qui s'élèvent de loin en loin parmi les nations, on ne doit pas être étonné de l'espèce d'enthousiasme qui saisit les peuples, lorsqu'il paroît quelqu'un de ces personnages extraordinaires qui semblent faits pour changer la face de la terre. Tout en eux est surprenant, le ciel signale leur naissance par des prodiges, leur vie n'est qu'un tissu de merveilles; et l'on est d'autant plus disposé à rehausser ainsi la gloire des héros qu'on admire, que les hommes sont alors plus crédules et plus enclins à admettre sans examen tout ce qui sort des lois de la nature. C'est ce qui arriva au fondateur de la monarchie des Perses. Il y avoit dans l'Orient trois traditions différentes sur la naissance et l'éducation de Cyrus et sur la manière dont il parvint à la couronne. Ctésias a suivi l'une de ces traditions; Hérodote, prenant pour modèle ceux d'entre les Perses qui cherchoient moins à relever les actions de ce prince qu'à écrire la vérité, en a embrassé une autre; Xénophon, enfin, en a suivi une

Herodot. lib. I, §. 95.

de la ville de Rome, non à Énée, mais aux Troyens qui s'étoient sauvés de Troie. Cela pourroit s'entendre de leurs descendans. Mais quand même il seroit prouvé que Salluste a voulu dire que Rome avoit été fondée par Énée, il s'ensuivroit tout au plus que cet auteur, ne s'étant proposé que d'écrire l'histoire de la conjuration de Catilina, s'est contenté de donner un aperçu des commencemens de Rome : s'il eût voulu entreprendre l'histoire de cet empire, il en auroit, sans doute, approfondi l'origine. Ainsi, quel que soit le sens de ce passage, il ne peut servir d'autorité.

troisième, qui semble, au premier coup-d'œil, plus simple et plus naturelle, et qui cependant est évidemment fausse, parce qu'il suppose que les Perses étoient à cette époque un peuple de sages, tels qu'il ne s'en est jamais trouvé que dans les livres; il paroît même ne s'être proposé d'autre but que de mettre en action la philosophie de Socrate, dont il avoit été le disciple. Quoiqu'il ne se rencontre encore que trop de merveilleux dans le récit d'Hérodote, contestera-t-on l'existence de Cyrus! Non certainement. On croira même volontiers qu'il étoit de la famille royale de Perse, et qu'il subjugua la Médie, ainsi que la plus grande partie de l'Asie; mais, sur les détails de sa naissance et de sa vie privée, et sur les ressorts qu'il fit jouer pour exciter les Perses à secouer le joug des Mèdes, l'histoire tirera le rideau, et nous n'entreprendrons pas de le lever.

Montrons la même équité à l'égard de Romulus. On contestera difficilement qu'il étoit de la maison des rois d'Albe et descendant d'Énée. Quant aux prodiges dont sa naissance fut accompagnée et à la manière merveilleuse dont il fut reconnu, je les abandonne à ceux qui ne se sentent aucune répugnance pour tout adopter. Je leur laisserai même le figuier *ruminalis* sous lequel Romulus fut allaité par une louve, figuier qui subsistoit encore du temps de Tacite, l'an 806 de la fondation de Rome, et je ne me montrerai pas plus difficile à leur égard qu'envers ceux qui voudroient croire avec Hérodote que l'olivier que Minerve fit croître dans la citadelle d'Athènes, lors de la contestation qu'elle eut avec Neptune, subsistoit encore du temps de Xerxès, et qu'ayant été brûlé avec la citadelle, il poussa, deux jours après, un rejeton d'une coudée de haut. Si ces

Tacit. Annal. lib. XIII, §. 58.

Herodot. lib. VIII, §. 55.

illustres historiens ont cru ces fables, je les plains; s'ils les ont rapportées pour faire connoître l'esprit des anciens temps, je les loue : mais, s'ils n'avoient raconté que de pareils traits, j'abandonnerois la lecture de leurs histoires à ceux qui n'ont du goût que pour le merveilleux.

Ne voyons donc dans Romulus qu'un jeune prince qui, touché des malheurs de son grand-père Numitor, rassemble une troupe de gens dévoués à leur souverain, et attaque avec leur secours l'usurpateur qui tenoit son aïeul dans la sujétion. Quelque temps après qu'il eut affermi Numitor sur son trône, il quitte la cour, renonce à ses plus douces espérances, et va fonder une nouvelle ville avec ses compagnons de fortune. M. Levesque est choqué de ce qu'il se sépare de son grand-père, et ne l'est pas moins de ce que celui-ci consent si légèrement à se voir abandonné de son petit-fils : il trouve invraisemblable qu'un prince qui paroissoit devoir faire l'espérance des Latins et même leur dernière ressource, s'éloigne d'un pays où il devoit régner et des peuples dont il étoit chéri, pour courir après un royaume qui n'existoit encore qu'en idée.

On auroit pu faire la même objection contre les établissemens Æoliens et Ioniens, si les anciens nous eussent laissé ignorer les causes qui déterminèrent la formation de ces établissemens. En effet, si les anciens n'avoient pas expliqué ces causes de la manière la plus claire, comment auroit-on pu imaginer qu'Oreste, par exemple, abandonnant le royaume de ses pères, se fût mis en route dans un âge avancé pour conquérir des terres nouvelles? comment auroit-on pu croire qu'étant mort avant d'avoir achevé

son entreprise, ses enfans, au lieu d'y renoncer, l'eussent continuée avec succès, et se fussent établis d'une manière solide dans l'île de Lesbos et dans une petite partie de l'Asie mineure, dont ils firent la conquête? J'en dis autant des établissemens de Battus dans la Cyrénaïque, de tant d'autres dont il est inutile de faire mention, et sur-tout de celui d'Ion et de Nélée dans cette partie de l'Asie mineure qui prit, du nom du premier de ces princes, celui d'*Ionie*. Si l'histoire ne nous avoit pas instruits des motifs qui portèrent Ion, le plus ferme rempart des Athéniens, dont il étoit l'idole, à quitter ce peuple, pour aller, loin d'Athènes, fonder un état assez puissant dans cette partie du Péloponnèse qui porta depuis le nom d'*Achaïe*, à retourner ensuite à Athènes, et à passer de là dans l'Asie mineure, son silence sur ces motifs nous autoriseroit-il à contester la vérité des faits?

Passons aux temps modernes. Si l'histoire nous avoit laissé ignorer les raisons qui engagèrent les plus grands princes de l'Europe à quitter des états florissans pour arracher la Palestine aux Mahométans; s'il n'étoit resté de ces expéditions lointaines que de foibles traces, disséminées dans les histoires, seroit-on en droit de contester ces expéditions? On a prétendu que tout ce qui n'étoit pas dans l'ordre naturel, devoit être rejeté de l'histoire. Si ce principe étoit une fois admis, il faudroit en retrancher les croisades, la conquête de l'Amérique par les Espagnols, et celle d'une partie de l'Inde par un petit nombre d'Européens. Nous croyons aux croisades, nous croyons aux conquêtes de l'Amérique et de l'Inde, parce que ces événemens se sont, pour ainsi dire, passés de nos jours. Mais

les Portugais, les Espagnols, les François et les Anglois disparoîtront un jour de dessus la surface de la terre, ainsi qu'en ont disparu les Assyriens, les Mèdes, les Babyloniens, les Perses, les Égyptiens, les Grecs et les Romains: si la plupart de leurs ouvrages disparoissent avec eux, les sceptiques qui naîtront parmi les peuples qui leur auront succédé, n'auront-ils pas, pour contester la réalité de ces conquêtes, aussi beau jeu que les sceptiques actuels pour nier les faits les plus certains de l'histoire ancienne? Je vais plus loin. Les événemens qui se passent sous nos yeux, nous sont connus; mais leurs causes le sont-elles? ne restent-elles pas ensevelies dans les cabinets de ceux qui gouvernent les états? Faudra-t-il donc nier ces faits, ou imiter Varillas, qui, n'ayant eu par lui-même aucune part aux affaires publiques, s'efforce en toute occasion de lever le voile qui en cache les ressorts secrets?

Si les historiens Grecs et Romains avoient voulu s'étendre sur ces anciens temps, peut-être nous auroient-ils appris que le parti d'Amulius n'étoit pas tout-à-fait écrasé, et que Romulus aima mieux régner sur des gens de bonne volonté, que d'être perpétuellement sur ses gardes avec des ennemis couverts, dont il auroit eu sans cesse à redouter les embûches.

Ce motif influa probablement sur sa conduite. Mais qu'est-il nécessaire d'y recourir? Denys d'Halicarnasse ne nous apprend-il pas que Numitor, voyant que la tranquillité étoit rétablie dans ses états, et que le nombre des habitans s'étoit grandement accru, céda à ses petits-fils la souveraineté du pays où ils avoient été élevés, et leur conseilla d'y fonder une nouvelle ville. Ses petits-fils s'étoient prêtés

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. 1, §. 85.

à

à ses desirs; il les fit accompagner, non-seulement par tous ceux qui lui parurent suspects, mais encore par beaucoup de gens de bonne volonté, parmi lesquels il faut compter un grand nombre de plébéiens, toujours disposés à changer de patrie, parce qu'ils s'imaginent rendre par là leur sort plus heureux. Il se joignit aussi à cette colonie un assez grand nombre de personnes distinguées par leur naissance, et même quelques-unes des plus illustres familles Troyennes. Cela n'est pas étonnant, les qualités brillantes de Romulus les lui avoient attachées. Il subsistoit encore à Rome une cinquantaine de ces familles du temps de Denys d'Halicarnasse, qui écrivoit son histoire vers l'an 747 de Rome, sept ans avant notre ère, ainsi qu'il l'insinue lui-même. Numitor donna aux jeunes princes de l'argent, des armes, des vivres, des esclaves, des bêtes de charge, et tout ce qui étoit nécessaire pour la construction d'une ville. A peine furent-ils sortis d'Albe, qu'ils furent joints par tous les habitans du mont Palatin et d'une portion de la Saturnie. Il résulte de là que la plus grande partie de la colonie qui fonda la ville de Rome étoit composée d'Albains; et cela est confirmé par le discours que Fuffetius [a], autocrator ou dictateur des Albains, adresse à Tullus Hostilius, roi de Rome. « Vous auriez dû, » lui dit Fuffetius [b], faire les premières démarches pour » la paix, et ne pas vous laisser prévenir par votre métro- » pole; car les fondateurs d'une colonie ont droit d'exiger » de ceux qui la composent, les mêmes honneurs qu'un » père se fait rendre par ses enfans. » Le même Fuffetius, continuant son discours, ajoute: « C'est à vous mainte- « nant à réfléchir si, pour quelques misérables troupeaux

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. I, §. 3.

[a] *Idem, lib. III, §. 5, pag. 135, lin. 24. Tit. Liv. lib. I, §. 23.*

[b] *Dion. Halic. ibid. §. 7, pag. 137, lin. 31 et seq.*

Dion. Halic. Antiquit. Roman. lib. III, §. 8, p. 138, lin. 14.

» qu'on vous a enlevés, vous voulez faire à vos auteurs et » à vos pères une guerre implacable, qui causera votre » destruction, soit que vous soyez vaincus, soit que vous » soyez victorieux. »

Comment, après cet exposé, qui est de Denys d'Halicarnasse, a-t-on pu avancer que la colonie dont il s'agit n'avoit été composée dans son origine que de pâtres, de bandits et de gens sans aveu! Je suis persuadé qu'il s'y en est trouvé quelques-uns. Eh! dans quelles colonies n'y en a-t-il pas eu, je ne dis pas seulement dans les temps anciens, mais encore dans les temps modernes! Mais il paroît, par le récit de cet historien, que le très-grand nombre des colons étoient des personnages distingués par leur naissance et leur éducation, ou des plébéiens accoutumés, les uns à la culture des terres, les autres à différens métiers, et qu'on ne doit pas, par cette raison, assimiler à des bandits, ou à des gens sans aveu. « Tel est, ajoute Denys d'Halicarnasse, » le résultat des lectures que j'ai faites avec soin d'un » très-grand nombre d'écrivains Grecs et Latins. Aussi » j'assure avec confiance, continue-t-il, que ceux qui font » de Rome un refuge d'esclaves fugitifs et de gens sans » aveu, se trompent grossièrement. »

Ibid. l. I, §. 89, p. 73.

Si Tite-Live ne s'explique point avec la même clarté et avec la même étendue que le fait Denys d'Halicarnasse, du moins n'avance-t-il rien qui puisse infirmer le récit de cet historien; ou plutôt il le confirme, lorsqu'il dit: *Supererat multitudo Albanorum Latinorumque: ad id pastores quoque accesserant; qui omnes facilè spem facerent, parvam Albam, parvum Lavinium, præ ea urbe quæ conderetur, fore.* « En voyant » cette multitude d'Albains et de Latins qui formoient la

Tit. Livius, lib. I, §. 6.

» nouvelle colonie, on se flattoit qu'Albe et Lavinium » seroient bientôt éclipsées par la ville qu'on alloit bâtir. » Velleius Paterculus dit positivement que Romulus fut aidé par les troupes de son aïeul. En effet, ajoute-t-il, s'il n'eût eu avec lui que des bergers, comment auroit-il pu résister aux Sabins, aux Véiens et au reste des Étrusques, conjurés contre lui ? Cette grande population est confirmée indirectement par Plutarque, qui observe que Romulus partagea tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, en plusieurs corps de troupes, de trois mille hommes d'infanterie et de trois cents hommes de cavalerie chacun. On appela ces corps de troupes *légions*, du mot Grec *λέγειν*, *legere* en latin, parce qu'ils étoient choisis parmi tous les guerriers : cela suppose une population très-considérable.

Velleius Patercul. lib. 1, §. 8.

Plutarch. in Romulo, p. 24, D.

On pourroit cependant m'objecter que le nombre des colons ne pouvoit pas être aussi grand que je viens de le supposer, parce qu'on n'enleva que six cent quatre-vingt-trois jeunes Sabines, selon Juba et Denys d'Halicarnasse, ou même seulement cinq cent vingt-sept, suivant Valerius Antias. Cela ne prouve pas, du moins à mon avis, que les colons ne fussent pas en très-grand nombre, mais qu'il n'y en avoit que six cent quatre-vingt-trois, ou même que cinq cent vingt-sept, qui manquassent de femmes. On pourroit répondre aussi qu'il ne se trouva aux jeux auxquels Romulus invita les habitans des villes voisines, que cinq cent vingt-sept ou six cent quatre-vingt-trois filles qui ne fussent pas encore mariées.

Dion. Halic. Antiquit. Rom. lib. II, §. 30. Plutarch. in Romulo, p. 25, E.

On sera encore plus persuadé de la grande population de Rome à cette époque, lorsqu'on saura qu'après avoir

incorporé dans l'État les Cæniniens et les Antemnates, Romulus opposa aux Sabins, dans la quatrième année de son règne, une armée de vingt mille hommes d'infanterie et de huit cents de cavalerie. Notre savant collègue a révoqué ce fait en doute, sans aucune sorte d'autorité, et seulement parce qu'il l'a jugé impossible. Mais, si les Romains eussent eu un moindre nombre de troupes, comment auroient-ils pu résister aux forces des Sabins et de leurs alliés? c'auroit été un prodige supérieur à tous ceux qu'on a voulu éviter de reconnoître. Tout concourt donc à prouver que, dans son origine, cette colonie fut très-nombreuse.

Dion. Halic. Antiquit. Roman. lib. II, §. 37.

Romulus partagea la nation en trois corps, que l'on appela *tribus*, et chaque tribu en dix curies; et il mit à leur tête, pour les commander, des hommes distingués par leur bravoure. Il divisa les terres en trente portions égales, et en assigna une à chaque curie, après avoir sagement prélevé tout ce qui étoit nécessaire à l'usage public, aux temples et aux sacrifices. Il établit ensuite soixante prêtres pour offrir des sacrifices par tribu et par curie, indépendamment de ceux qui étoient revêtus de la dignité sacerdotale par droit héréditaire. Il choisit après cela cent sénateurs, soit que ce nombre lui parût suffisant, soit qu'il ne se trouvât dans son nouvel État que cent personnes susceptibles de cette dignité. On les appela *pères* par honneur, et leurs descendans furent nommés *patriciens*. On les prit parmi les personnages qui étoient les plus distingués, relativement au temps où ils vivoient, par leur naissance, leur vertu et leurs richesses, et qui avoient déjà des enfans; et on les sépara du reste de la

Idem, ibid. §. 7.

Id. ibid. §. 21.

Tit. Liv. lib. I, §. 8.

Dion. Halic. lib. II, §. 8.

nation que l'on nomma les *plébéiens.* Ce fut par ces raisons, continue Denys d'Halicarnasse, qu'on leur donna le nom de *pères,* et à leurs descendans celui de *patriciens.* Aussi, ajoute le même Denys d'Halicarnasse, il n'y a que les gens qui par envie ont voulu décrier la république Romaine, comme n'étant composée dans son origine que de la plus vile canaille, il n'y a, dis-je, que ces gens-là qui aient avancé qu'on les nomma *patriciens,* parce qu'ils étoient les seuls qui pussent dire quels étoient leurs pères, les autres n'étant que des esclaves fugitifs. Ne se contentant pas de cette assertion, le même écrivain réfute tout de suite les partisans de cette étrange opinion.

On donna le nom de *pères* à ces premiers sénateurs; mais, leur nombre ayant été augmenté dans la suite, les nouveaux furent appelés *pères conscrits.* Ce nom respectable, et nullement sujet à l'envie, apprenoit aux sénateurs à traiter avec bonté leurs inférieurs, et à ceux-ci à s'approcher des sénateurs avec le respect et la confiance qu'ont pour leurs parens des enfans bien nés.

Plutarch. in Romulo, p. 24, E.

Romulus partagea ensuite la nation entière en deux corps. Le premier, pris parmi les hommes les plus distingués, étoit celui des *patrons* ou protecteurs ; l'autre, comprenant le reste de la nation, étoit connu sous le nom de *cliens.* Chaque homme du peuple pouvoit choisir dans le premier corps le patron qu'il vouloit se donner. Ces deux corps contractoient des engagemens réciproques. D'un côté, les patrons expliquoient la jurisprudence à leurs cliens, les défendoient gratuitement en justice, et leur servoient de conseil et d'appui ; de l'autre, les cliens respectoient et honoroient leurs patrons, les aidoient à

Idem, ibid. pag. 25, A.

payer leurs dettes, et contribuoient à doter les filles de ceux qui étoient pauvres. Il n'y avoit ni loi ni magistrat qui pût obliger un client à rendre témoignage contre son patron; et afin de lier davantage entre elles ces deux classes de citoyens, Romulus ordonna par une loi que si un patron ou un client étoit convaincu d'avoir manqué à quelqu'un de ces devoirs, il encourroit la peine portée contre les traîtres, je veux dire, qu'on lui appliqueroit la loi qui permettoit au premier venu de tuer le coupable, comme une victime dévouée à Pluton.

Dion. Halic. Antiquit. Rom. lib II, §. 10.

Rome n'étoit donc pas, dans son origine, un amalgame de parties hétérogènes, comme cela se remarque dans tous les autres états, mais une seule famille, dont les membres, se respectant et s'entr'aidant réciproquement, concouroient tous au bonheur public. Aussi, quoique dans la suite il se soit élevé dans la république Romaine de grands différends entre le sénat et le peuple au sujet du gouvernement, pendant six cent trente ans que les lois de Romulus furent en vigueur, il n'y eut point de sang répandu dans Rome, et les citoyens ne s'égorgèrent pas les uns les autres. Cet exemple prouve la sagesse des lois de Romulus, et fait voir en même temps que les premiers colons n'étoient ni des bandits, ni des esclaves fugitifs; s'ils eussent été des hommes de cette espèce, aucune loi n'auroit pu dompter la férocité de leur caractère et réprimer le déréglement de leurs passions.

Idem, ibid. §. 11.

Romulus prit après cela, pour la garde de sa personne, trois cents hommes, dont le choix fut réservé aux curies. Il s'attribua la souveraine sacrificature, la surintendance des choses saintes et de tout ce qui avoit rapport à la

Id. ibid. §. 13.

Id. ibid. §. 14.

religion, la garde et le maintien des lois et des coutumes nationales, le soin de faire observer religieusement le droit naturel et les conventions, et le pouvoir de juger des plus grands crimes, laissant aux sénateurs la connoissance des moindres, mais se réservant toutefois le droit de veiller à ce qu'ils observassent dans leurs jugemens les règles de la justice; il s'attribua aussi la prérogative d'assembler le peuple, de convoquer le sénat, d'y dire le premier son avis, et d'exécuter les décrets qui auroient été faits à la pluralité des voix; enfin il voulut avoir en temps de guerre une autorité absolue et indépendante de toute autre. Il accorda au sénat le pouvoir de connoître et de juger de toutes les affaires qu'il lui proposeroit, pourvu que la décision s'en fît à la pluralité des voix. Voulant ensuite indemniser en quelque sorte le peuple de ce qu'il n'avoit aucune part aux magistratures, il statua qu'il pourroit élire des magistrats, faire des lois et connoître des affaires de la guerre, quand le roi le lui permettroit: ces plébiscites ne devoient avoir d'autorité que lorsqu'ils étoient ratifiés par le sénat.

Plus sage que le législateur de Lacédémone, qui avoit défendu aux Lacédémoniens de s'occuper d'aucun autre métier que de celui des armes, et qui leur avoit même interdit les travaux de l'agriculture qu'il avoit permis aux seuls Ilotes, Romulus voulut que tous les citoyens s'adonnassent à l'agriculture, et par ce sage réglement il coupa la racine à une infinité de vices.

Ayant vaincu les Cæniniens et les Antemnates, il leur donna le droit de cité, envoya dans chacune des deux villes que ces peuples habitoient, trois cents colons, et *Dion. Halic. lib. II, §. 35.*

augmenta la population de Rome de trois mille citoyens : il en agit de même avec les Crustumériens. Sa valeur et cette conduite pleine d'humanité lui firent une telle réputation, qu'un grand nombre de gens braves se joignirent à lui avec leurs familles ; entre autres, Cœlius, homme puissant en Étrurie, qui occupa avec les siens la colline qui prit de lui le nom de *mont Cœlius*. Il y eut aussi des peuples entiers qui s'incorporèrent aux Romains ; les Médyllinéens en donnèrent l'exemple : ce qui y contribua beaucoup, ce fut la défense que fit Romulus de passer au fil de l'épée ou de réduire en servitude la jeunesse des villes qu'on prendroit.

Dion. Halic. lib. II, §. 36.

Idem, ibid. §. 16.

Les Sabins, irrités de l'enlèvement de leurs filles, et ne voyant qu'avec chagrin l'agrandissement des Romains, résolurent de leur faire la guerre. Comme ce peuple étoit très-puissant, Romulus fortifia tous les endroits foibles par lesquels il pouvoit être attaqué avec avantage, et il y plaça des troupes pour repousser les ennemis. Il lui vint aussi des secours. Ce fut en cette occasion que Lucumon, homme puissant en Étrurie et grand homme de guerre, lui amena beaucoup de soldats. Son aïeul Numitor lui envoya aussi des forces considérables, avec des ouvriers et des manœuvres pour travailler aux machines de guerre et aux fortifications, des vivres en abondance, des armes, en un mot tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir une guerre de cette importance. J'ajoute ces derniers traits, parce qu'ils servent à réfuter ce que M. Levesque a avancé, que Romulus s'étoit séparé de son aïeul, sans qu'on pût en conjecturer le motif, et que Numitor l'avoit laissé partir sans lui donner la moindre marque du plus léger intérêt. Cependant les troupes Albaines qui accompagnèrent Romulus, quand il

Id. ibid. §. 37.

alla

alla fonder sa colonie, et celles que lui envoya son aïeul, lorsqu'il fut sur le point d'être attaqué par un ennemi formidable, prouvent d'une manière sans réplique que Numitor ne l'avoit pas abandonné, et qu'il prenoit un très-vif intérêt à sa fortune, ainsi qu'à celle de sa colonie.

Si Romulus se fit un très-grand nom par ses talens militaires, il n'acquit pas une moindre célébrité par la sagesse de ses lois. Celles qui concernoient les mariages étoient si équitables, que, quoiqu'elles permissent le divorce, il ne se trouva en cinq cent vingt-deux ans personne qui répudiât sa femme, si ce n'est Spurius Carvilius [a]; et encore fut-il obligé de faire serment devant les censeurs qu'il ne l'avoit répudiée que parce qu'elle étoit stérile. Cependant, malgré cette raison, qui paroissoit légitime, le peuple avoit une si haute idée de la sainteté du mariage, que Spurius Carvilius lui fut odieux tant qu'il vécut.

Romulus [b] donna aux pères une autorité sans bornes sur leurs enfans; ils pouvoient même, en vertu de la loi promulguée à ce sujet, les vendre et les faire mourir. Si une telle loi étoit impolitique et injuste, parce que les enfans appartiennent moins à leurs pères qu'à la patrie, et trop dure, parce qu'un père ne doit jamais tremper ses mains dans le sang de ses enfans, on ne peut disconvenir que les pères ne doivent être investis de la plus grande autorité, afin de pouvoir réprimer les folies de la jeunesse et arrêter l'impétuosité des passions. Cette sévérité des pères envers leurs enfans avoit un autre avantage inappréciable. Les enfans accoutumés ainsi dès leurs plus tendres années à une obéissance ponctuelle, devenus hommes, rendoient aux lois et aux magistrats, qui en sont les

[a] *Dion. Halic. Antiquit. Roman. lib. II, §. 25. Plutarch. Quæstion. Roman. p. 267, B. Valer. Maxim. lib. II, c. I, §. 4. Aul. Gell. Noct. Attic. lib. IV, cap. III, p. 266, et lib. XVII, cap. XXXI, p. 799.*

[b] *Dion. Halic. lib. II, §. 26.*

organes, un hommage vrai et sincère, avec une soumission sans bornes.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les lois de Romulus, parce que le peu que j'en ai dit suffit pour le but que je me suis proposé. Ces lois étoient si sages, que la plupart restèrent intactes tout le temps que la république exista, et que s'il y en eut quelqu'une qui éprouva dans la suite certaines modifications, ces modifications furent amenées par des circonstances nouvelles que Romulus n'avoit pu prévoir.

Quand on réfléchit sur les actions merveilleuses de Romulus, tant en paix qu'en guerre; lorsqu'on voit ce prince, persuadé que la religion est le plus ferme soutien de la morale et de la société, donner ses premiers soins au culte religieux, faire ensuite de sages réglemens, tant pour le gouvernement de l'État, que pour maintenir la paix, la concorde et l'union entre ses différens membres, les faire tous concourir au bonheur général, et assurer à chaque particulier sa propriété par des lois sages et nullement assujetties aux caprices des magistrats; quand on voit, dis-je, le même prince, attentif au bonheur de ses sujets, prévenir toutes les occasions de guerre, mettre son peuple en état de repousser les attaques d'un injuste agresseur, ou même de l'en faire repentir en portant dans son propre pays les désolations qu'entraîne la guerre, on sent que ce prince réunissoit dans sa personne les rares qualités de prince religieux, d'homme d'état, consommé dans la science du gouvernement, de grand politique et d'habile guerrier. Un homme élevé parmi des pâtres, accoutumé à mener une vie dure et agreste et à repousser un agresseur

injuste, pouvoit devenir dans la suite un grand général : les périls et les dangers aiguisent le courage, et les guerres fréquentes donnent l'expérience et fournissent les occasions d'acquérir ou de perfectionner les talens qu'exige le commandement des armées. Il n'en est pas de même des qualités nécessaires pour gouverner un État. Si Romulus avoit vécu avec des pâtres jusqu'au moment où il fonda la ville de Rome, jamais il n'auroit été un législateur profond. Il falloit, pour l'être, avoir un vaste génie, capable des plus hautes conceptions ; et nous devons croire que Romulus tenoit ce don de la nature. Mais ce génie avoit besoin d'être développé ; et ce n'est pas en vivant au milieu des bergers que Romulus se seroit trouvé dans des circonstances favorables à ce développement. Si donc il passa ses premières années dans un état obscur, il ne tarda pas, sans doute, à être reconnu par son grand-père Numitor, et reçut à sa cour une éducation conforme à sa naissance. C'est une supposition, je le sais ; mais on doit d'autant plus me la permettre, qu'elle est amenée par les circonstances, et que l'on est accoutumé à voir l'histoire, lorsqu'il est question des temps anciens, passer brusquement d'un événement à un autre, en supprimant les faits intermédiaires qui sont la cause et la liaison de ces événemens. Ce que je suppose ici par rapport à Romulus, l'histoire nous en offre un exemple dans Cyrus, qui, après avoir été nourri parmi des pâtres jusqu'à l'âge de dix à douze ans, devint le plus grand homme de son siècle, au moyen de l'excellente éducation qu'il reçut à la cour de son père Cambyse.

Cette histoire de Romulus, ses lois et ses réglemens,

dont cependant je n'ai rapporté qu'une très-petite partie, sont regardés comme apocryphes par notre confrère, et il ne balance point à les croire de l'invention des historiens Romains, qui ont voulu illustrer l'origine de leur république et lui donner un fondateur célèbre. M. Levesque, pour appuyer son opinion, avance que l'écriture n'étoit pas encore connue dans le siècle où je suppose, avec les plus sages historiens, que Romulus vivoit, ou que, si l'écriture étoit déjà connue, on se contentoit de graver sur la pierre ou sur l'airain ce qu'on vouloit transmettre à la postérité. Or il n'est pas possible de graver sur le marbre une histoire considérable : indépendamment de la longueur effrayante du temps nécessaire à l'exécution d'une telle entreprise, il faudroit un espace immense pour en contenir les diverses parties, quand même elles ne seroient écrites que par forme d'annales, ainsi que les Marbres de Paros, ou ceux de Délos, vulgairement connus sous le nom de *Marbres de Sandwich.*

Comment le savant auteur de cette assertion n'a-t-il pas senti que cette raison militoit encore plus contre son opinion que contre celle des historiens Romains ? car si l'écriture n'étoit pas connue dans le Latium à l'époque où Varron suppose que Rome fut fondée, à plus forte raison ne l'étoit-elle point encore quatre cents ans auparavant, c'est-à-dire, à l'époque où Céphalon de Gergithe place cette fondation, et qui est celle qu'adopte notre savant collègue. Ou Céphalon écrivoit d'après son imagination, ou il consultoit des inscriptions et d'autres monumens historiques : s'il a écrit d'après son imagination, il ne sauroit nous inspirer aucune confiance ; mais, s'il a écrit d'après des

monumens antiques ou des inscriptions, pourquoi n'indique-t-on pas un seul de ces monumens? D'ailleurs, il faudra du moins admettre que ces monumens datoient du temps où cet écrivain suppose que Rome fut fondée; mais, s'ils existoient alors, que devient l'assertion de notre savant collègue, qui s'est efforcé de prouver que l'écriture n'étoit pas encore connue quatre cents ans plus tard?

Il est certain que l'écriture a été connue dans le Latium long-temps avant la naissance de Romulus. Pour le prouver, je me contenterai de jeter un coup-d'œil rapide sur l'origine de l'écriture, parce que, si l'on vouloit traiter ce sujet dans toute son étendue, il faudroit nécessairement faire une dissertation, ou au moins se livrer à une très-longue discussion, qui feroit perdre de vue l'objet principal.

On pourroit contester aux Phéniciens l'invention des signes représentatifs des sons articulés, avec d'autant plus de vraisemblance, que Diodore de Sicile prétend que les Phéniciens changèrent seulement la forme des caractères précédemment inventés: mais, pour ne point me jeter dans des questions très-épineuses et dont la discussion m'écarteroit trop de mon sujet, je regarderai, avec la plupart des anciens écrivains, les Phéniciens comme les inventeurs des caractères alphabétiques, et cela d'autant plus volontiers qu'il n'est pas nécessaire de faire remonter plus haut cette découverte, pour faire parvenir l'écriture dans le Latium long-temps avant l'époque à laquelle Varron fixe la fondation de Rome. J'admets donc comme certain que les Phéniciens sont les inventeurs des caractères de l'alphabet, et je pense que l'on peut encore moins contester que ces caractères ont été gravés originairement sur la pierre ou sur l'airain,

Diod. Sicul. lib. V, §. 74.

parce qu'on n'avoit pas encore imaginé d'autre moyen de les rendre sensibles. Le territoire de Sidon et de Tyr étoit, dans le commencement de l'établissement des Phéniciens, très-resserré, et ne s'étendoit pas beaucoup au-delà des côtes. Ces peuples industrieux sentirent de bonne heure qu'ils devoient suppléer par le commerce à ce que leur refusoit leur terre natale. Tant que leur commerce fut borné et qu'il ne consista que dans des échanges, on ne se douta pas de l'utilité de l'écriture, et cette découverte ne fut peut-être alors regardée que comme un objet de curiosité; mais, lorsqu'il eut fait des progrès rapides, on s'aperçut de l'avantage dont elle pouvoit être pour le faciliter. Il s'éleva alors un génie inventif, qui imagina de faire passer sur le parchemin, ou sur quelque autre substance, au moyen de quelque liqueur colorée, ces caractères qui n'avoient existé primitivement que sur la pierre ou sur l'airain. Dès-lors on apprit aux enfans qu'on destinoit au commerce, à tracer les caractères et à les lire; de sorte que l'on peut assurer, sans risquer de se tromper, que, peu de temps après cette invention, la plupart des Phéniciens savoient lire et écrire. Aussi voyons-nous que, dès le temps de Josué, il y avoit dans la Palestine, et non loin d'Ascalon et de Gaza, une ville de Dabir, qui plus anciennement avoit porté le nom de *ville des lettres*, καὶ τὸ ὄνομα Δαβεὶρ ἦν ἔμπροσθεν πόλις γραμμάτων, ainsi que s'exprime la version des Septante dans Josué, *chap. XV, verset 15*, et dans les Juges, *chap. I, verset 11.* La Vulgate a conservé les termes Hébreux, dont elle donne tout de suite l'explication : *Abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath Sepher, id est, civitas litterarum.*

Cette découverte n'étoit pas de nature à rester concentrée dans le pays où elle avoit pris naissance. Les Phéniciens, étant navigateurs, la communiquèrent bientôt après, par le commerce, à tous les peuples qui furent assez ingénieux pour en sentir le prix. Les Égyptiens ne furent pas sans doute les derniers à le reconnoître. Les caractères hiéroglyphiques étoient, il est vrai, connus en Égypte plusieurs siècles auparavant ; mais, comme ils étoient d'un usage difficile, il fallut inventer des caractères plus commodes et plus à la portée du commun des hommes, ou adopter ceux des Phéniciens. Les Égyptiens revendiquent cette découverte en faveur de leur nation ; ils l'attribuent même à Thoth[a], qui est leur Mercure, et ils assurent qu'il composa[b] un grand nombre d'ouvrages. Je sais qu'on peut le contester : cependant il est certain que les ministres de la religion portoient dans leurs processions plusieurs écrits qu'on lui attribuoit. Un chantre marchoit le premier avec un des symboles de la musique et deux ouvrages de Thoth sur les principes de cet art. Il étoit suivi d'un horoscope ou astrologue tenant dans ses mains une horloge et une palme, symboles de l'astrologie, avec les livres de Thoth qui traitoient de cette science. Je ne parlerai pas des autres ouvrages portés dans ces cérémonies, parce que la simple énumération en seroit trop longue. Je conclus seulement de là que, quand même ces ouvrages ne seroient pas de Thoth, ils n'en seroient pas moins d'une très-haute antiquité, et que l'on ne pourroit contester aux Égyptiens la gloire d'avoir connu l'écriture dès les temps les plus anciens. J'en apporte une preuve à laquelle le pyrrhonisme le plus décidé ne peut opposer rien de raisonnable. Moïse est incontestablement

[a] *Plato, in Philebo, t. II, p. 18, B, C; in Phædro, t. III, pag. 274, sub finem.*

[b] *Jamblich. de Mysteriis Ægyptiorum, sec. VIII, cap. I.*

Clem. Alex. Stromat. lib. VI, §. 4, pag. 757.

l'auteur du Pentateuque. Il connoissoit donc les lettres, et il devoit en avoir un très-grand usage. Or on sait qu'une fille de Pharaon l'ayant trouvé exposé sur le Nil, cette princesse l'adopta et le fit instruire dans toutes les sciences des Égyptiens : *Et eruditus est Moyses omni sapientiâ Ægyptiorum.*

Exod. cap. II, v. 10.

Acta Apostolorum, cap. VII, v. 22.

L'année même où les Hébreux sortirent de l'Égypte, les Amalécites, ayant voulu s'opposer à leur passage, furent vaincus par Josué. Aussitôt Dieu ordonna à Moïse d'écrire la relation de cette bataille et de la remettre à Josué, parce que, dit le Seigneur, le nom de ce peuple sera un jour effacé de la mémoire des hommes. Plusieurs des lois contenues dans les livres de Moïse supposent nécessairement l'usage de l'écriture. Telle est celle qui concerne les formalités du divorce, et aussi celle qui prescrit ce qu'on doit observer relativement à la femme soupçonnée d'adultère. Ces lois prouvent même que l'on écrivoit dès-lors les conventions entre particuliers, et par conséquent qu'on connoissoit une matière d'un usage commode pour l'écriture, soit le papyrus, soit des peaux d'animaux.

Exod. c. XVII, v. 14.

Deuteron. cap. XXIV, v. 1.

Numer. c. V, v. 23.

Ainsi il est démontré que Moïse savoit écrire, et l'on ne sauroit se refuser à admettre qu'il avoit puisé cette connoissance en Égypte. Moïse est né vers l'an 3102 de la période Julienne, 1611 ans avant notre ère; et Cadmus, qui apporta les lettres aux Grecs, arriva en Béotie l'an 3165 de la période Julienne, 1549 ans avant notre ère, c'est-à-dire, 62 ans après la naissance de Moïse. On ne pèche donc en rien contre la vraisemblance, lorsque l'on suppose que ce furent les Phéniciens qui communiquèrent aux Égyptiens la connoissance des lettres. Que ceux-ci

revendiquent

revendiquent l'invention des caractères hiéroglyphiques, c'est une gloire dont nous les laisserons jouir ; mais en même temps nous ne priverons pas les Phéniciens de celle qui leur appartient à si juste titre, pour avoir inventé les caractères de l'alphabet.

Les Phéniciens en étoient en possession depuis long-temps, lorsque Cadmus, fils d'Agénor, roi de Tyr, apporta en Béotie l'usage des lettres. Il paroît qu'à cette époque les Pélasges en avoient déjà connoissance, et nous le prouverons dans peu : or ce furent eux qui, ainsi que les Arcadiens, portèrent cette connoissance dans le Latium, plusieurs siècles avant la fondation de Rome. L'ordre naturel exigeroit que je m'attachasse ici à prouver cette dernière assertion ; mais, notre savant confrère ayant jugé à propos de faire intervenir dans son second Mémoire l'opinion de M. Wolf, qui prétend qu'on ne savoit pas écrire en Grèce du temps d'Homère, je me vois forcé de suspendre ma marche pour répondre aux objections qu'il a empruntées de ce savant : j'ose cependant me flatter que cette digression ne sera pas regardée comme étrangère à mon sujet.

Les progrès que fit la connoissance des lettres en Grèce, furent sans doute très-lents; mais, comme il se passa environ six siècles entre l'arrivée de Cadmus en Béotie et la naissance d'Homère, il est très-vraisemblable que dans cet intervalle, et à des temps plus ou moins éloignés de nous, la connoissance des lettres et de l'écriture servit de base à l'éducation des enfans dont les pères avoient quelque aisance. On ne peut en douter lorsqu'on voit cette multitude de poëtes qui ont précédé Homère, et sur lesquels on peut consulter la Bibliothèque Grecque de Fabricius. Ceux

qui ont réfléchi sur la marche de l'esprit humain, n'auront pas de peine à se persuader qu'il doit y en avoir eu un très-grand nombre. Comment en effet imaginer qu'Homère ait créé l'art de la poésie et qu'il ait porté cet art tout d'un coup au plus haut point de perfection? cela n'est pas dans la nature. Mais l'on m'objecte qu'Homère n'a pas écrit ses poèmes, et l'on s'appuie, pour soutenir cette opinion, de l'autorité de M. Wolf (1). Ce savant, distingué par la justesse de sa critique et par ses connoissances profondes en littérature ancienne, vient de publier sa troisième édition de l'Iliade, avec une préface où l'on trouve plus de saine critique que dans les éditions les plus volumineuses de ce poème. On ose dire, après une lecture attentive de cette édition, qu'on y a fait le choix le plus heureux des meilleures leçons, et qu'à l'exception d'un très-petit nombre de conjectures, sur lesquelles le savant éditeur auroit dû se montrer un peu plus difficile, il n'y a pas une leçon qui ne soit fondée sur l'autorité des plus grands critiques de l'antiquité, tels qu'Aristarque, Zénodote, &c. J'ajoute à cela que M. Wolf a proscrit avec raison l'usage du *digamma,* qui étoit particulier aux Æoliens; usage que les autres Grecs et les Ioniens sur-tout n'ont point connu; usage barbare, que Richard Bentley et Richard Dawes tâchèrent d'introduire dans le siècle dernier, sous prétexte de remédier aux *hiatus:* comme si les Athéniens et les Ioniens, leurs descendans, dont l'oreille étoit si délicate, avoient

(1) Tout l'article relatif à l'époque de l'invention de l'écriture, auquel répond ici M. Larcher, ne se trouve point dans le second Mémoire de M. Levesque qui précède celui-ci. Sans doute M. Levesque, en revoyant son travail, a jugé à propos de supprimer cette discussion. On n'a pas cru néanmoins devoir retrancher la réponse de M. Larcher.

eu besoin d'un pareil remède! Ce remède, si vanté par un des derniers éditeurs d'Homère, est tellement insuffisant, que cet éditeur, ne voulant pas se contredire, ou n'osant se rétracter, a mieux aimé affirmer sans preuves que le vers 438 du premier livre de l'Iliade,

Ἐκ δ' ἑκατόμβην βῆσαν ἑκηβόλῳ Ἀπόλλωνι,

avoit été fait dans les temps postérieurs par un rhapsode.

M. Levesque auroit pu joindre au témoignage de M. Wolf celui de M. Heyne, savant qui réunit aux connoissances les plus variées un goût sûr et une critique exercée; quoique l'opinion de celui-ci diffère en beaucoup de choses de celle de M. Wolf. Je voudrois n'avoir à nommer ces deux savans que pour leur donner les justes éloges qui leur sont dus à tant d'autres égards; et c'est malgré moi que je me vois forcé de relever les erreurs où sont tombés, par esprit de système, des hommes de ce mérite.

Je ne connois les prolégomènes de M. Wolf, et par conséquent son système, que par des rapports vagues, et j'ignore les motifs sur lesquels il se fonde; la seule chose que je sache, c'est que M. Levesque s'appuie de son autorité pour soutenir qu'Homère n'a point écrit ses poèmes, et que l'écriture n'étoit pas connue du temps de ce poète. Mais comment concevoir qu'un homme ait pu composer de mémoire et d'un seul jet deux poèmes qui comprennent plus de trente mille vers, avec cette justesse dans les pensées, dans les images, dans les expressions, dans le style, qui n'a jamais été surpassée! Je dis que si Homère n'a point écrit ses poèmes, il a dû les

composer d'un seul jet, parce que, si l'on suppose qu'il a effacé quelques vers, qu'il en a corrigé d'autres, que dans un temps il a ajouté des descriptions, dans un autre des vers pour lier les différentes parties de ces deux grands touts, la chose devient encore bien plus difficile à comprendre.

La seule chose que notre savant collègue ait articulée du système de M. Wolf, est ce qu'il dit d'une inscription d'Amphitryon. Cette inscription, ainsi que deux autres, est rapportée par Hérodote. Elles étoient toutes trois gravées sur des trépieds consacrés à Thèbes, dans le temple d'Apollon. Hérodote les y a vues, et il nous assure qu'elles étoient en lettres Cadméennes, et que ces lettres ressembloient beaucoup à celles qui étoient en usage en Ionie. On peut encore apporter, pour démontrer l'ancienneté de l'écriture, une foule d'autres preuves, et entre autres, l'inscription en six vers gravés sur une colonne dans un bois consacré à Proserpine, près de la ville d'Hypate en Thessalie. Cette inscription avoit été mise par Hercule, fils d'Amphitryon. Aristote, ou l'auteur, quel qu'il soit, du Traité *de Mirabilibus Auscultationibus*, nous l'a conservée. Elle étoit aussi en lettres Cadméennes (1). Que peut donc opposer à ces inscriptions M. Wolf? en contestera-t-il l'authenticité? Hérodote a vu les trois premières; la quatrième, portée à Thèbes, y fut comparée avec les lettres Cadméennes, et cela à la vue de tous les habitans de cette grande ville. Ce savant dira-t-il qu'Hérodote n'étoit pas

Lib. V, §. 59 et 60.

(1) On peut consulter à ce sujet la lettre de M. le président Bouhier, adressée à M. le marquis Scipion Maffei, et insérée *p. 161* de l'ouvrage intitulé *Galliæ Antiquitates quædam selectæ*, et les notes de M. Beckmann sur cet ouvrage d'Aristote.

un grand critique? Il est vrai que cet historien ne l'étoit pas dans le sens que nous donnons à présent à ce terme: mais, s'il ignoroit l'art, si commun aujourd'hui, de répandre des doutes sur les textes les plus authentiques, du moins étoit-il doué d'une grande sagacité et d'un jugement naturel et cultivé avec soin; du moins avoit-il plus de connoissances réelles que n'en ont les critiques de nos jours; du moins pouvoit-il plus facilement que nous juger de l'authenticité de ces inscriptions, 1.° parce qu'il n'étoit éloigné que d'environ huit cents ans du temps où elles avoient été gravées, 2.° parce qu'il les avoit vues et qu'il étoit à portée de les comparer avec d'autres aussi anciennes et peut-être encore plus anciennes.

Mais peut-être M. Wolf conclut-il de ces inscriptions mêmes, qu'à ces époques reculées la gravure sur la pierre et sur l'airain étoit le seul moyen qu'on eût de transmettre la mémoire des faits à la postérité, la découverte d'une matière propre à l'usage journalier de l'écriture étant d'une date plus récente. Une pareille induction ne peut être admise. Il faudroit donc admettre aussi que l'écriture n'étoit pas encore d'un usage commun l'an 410 avant notre ère, qui est la vingt-deuxième année de la guerre du Péloponnèse, et même l'an 373, et postérieurement encore l'an 264 avant notre ère, parce qu'on grava dans ces années des inscriptions très-longues, que nous possédons encore actuellement et que nous connoissons sous les noms de *Marbres de Choiseul*, *de Sandwich*, *de Paros* ou *d'Oxford*.

On apporte encore deux faits en preuve de ce que l'on a avancé, qu'on ne savoit pas écrire du temps d'Homère: le premier est l'action d'Ulysse, qui éleva une rame sur le

cippe d'Elpénor, au lieu d'une inscription qu'il y auroit sans doute gravée s'il eût su écrire ; le second est l'envoi fait par Prœtus, roi d'Argos, à Iobate, roi de Lycie, de tablettes chargées de caractères hiéroglyphiques. Admettons un instant que l'écriture étoit inconnue chez les Grecs dans le temps de la guerre de Troie, c'est-à-dire, 322 ans au moins avant la naissance d'Homère, et à plus forte raison qu'elle n'étoit pas connue du temps de Prœtus, c'est-à-dire, 487 ans avant la naissance du même poète. De ce qu'on ne savoit pas écrire 487 ans ou même 322 ans avant Homère, est-on en droit de conclure qu'on ne le savoit pas non plus du temps de ce poète? On veut nous persuader qu'Ulysse ne savoit pas écrire, parce qu'au lieu de graver une inscription sur le cippe élevé en l'honneur d'Elpénor, il se contenta d'y placer une rame, symbole de sa profession. On n'a pas fait attention qu'Ulysse se trouvoit dans une île déserte, et qu'il n'avoit avec lui rien de ce qui étoit nécessaire pour graver une inscription. Comment Ulysse et les héros qui assiégèrent Troie, comment la plupart des autres Grecs, leurs contemporains, auroient-ils ignoré l'art d'écrire, puisque ce fut durant le siége même de Troie que Palamède inventa les lettres doubles, dont il sentit la nécessité pour exprimer tous les sons de sa langue?

Plin. Hist. nat. lib. VII, cap. LVI, p. 412. Suidas, voce Παλαμήδης.

Passons au second fait, je veux dire, à la lettre envoyée par Prœtus, roi d'Argos, à son beau-père Iobate, roi de Lycie. Le scholiaste d'Homère conservé dans le manuscrit du cardinal Bessarion explique ce vers de figures hiéroglyphiques. Ces sortes de caractères avoient donc passé d'Égypte à Argos et même en Lycie, ou bien ils y avoient

été inventés. C'est là une découverte précieuse; mais qu'on nous montre la plus légère trace de ce genre de caractères à Argos ou en Lycie, et je me rends.

Pour donner plus de poids à cette explication, on nous vante ces scholies, et l'on va jusqu'à vouloir les faire regarder comme l'ouvrage des plus habiles critiques de l'école d'Alexandrie; mais ces scholiastes n'appartiennent ni à l'école d'Alexandrie, ni à aucune autre. Ils sont cependant très-précieux, parce qu'indépendamment d'un petit nombre de bonnes explications qu'ils donnent de temps à autre, ils nous ont conservé des observations curieuses d'Aristarque, de Zénodote, et d'autres savans critiques de cette école; et M. de Villoison a fait un beau présent à la république des lettres, en les publiant le premier.

Le vers d'Homère qui a donné lieu à cette digression, est bien simple:

Γράψας ἐν πίνακι πτυκτῷ θυμοφθόρα πολλά. *Iliad. l. VI, v. 169.*

Scribens in tabella complicata exitialia multa.

Un écrivain moderne n'auroit pu employer une autre expression, en parlant d'une lettre ou d'une tablette. Mais laissons ce misérable scholiaste avec ses hiéroglyphes, et écoutons Pline le Naturaliste, qui nous apprend que, *Plin. Hist. nat. l. XIII, c. XI.* suivant Homère, l'usage d'écrire sur des tablettes étoit connu avant la guerre de Troie, et qui le prouve par ces tablettes *Ibid. cap. XIII.* mêmes que Bellérophon remit, de la part de Prœtus, à Iobate, roi de Lycie. Or Pline ne dit point que ces tablettes fussent écrites en caractères hiéroglyphiques; ce dont il n'auroit pas manqué de nous instruire, si le fait eût été vrai. Plutarque, qui, dans le Traité de la curiosité, parle *Pag. 519, E.*

aussi de cette lettre de Prœtus, garde le même silence sur ces prétendus caractères hiéroglyphiques. Voici comment s'exprime cet écrivain, dont l'autorité est sans doute infiniment supérieure à celle de tous les scholiastes : « Un curieux, dit-il, est un homme auquel on ne peut se fier. » Aussi remettons-nous plus volontiers des lettres à des serviteurs ou à des étrangers, qu'à des parens ou à des » amis connus pour être curieux. Bellérophon ne se permit » pas de décacheter les lettres dont il étoit porteur, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elles étoient écrites contre lui ; et » il s'abstint de toucher à la lettre du roi, par la même » vertu de continence qui l'avoit empêché de toucher à » la femme de ce prince : car la curiosité est, ainsi que » l'adultère, une incontinence. » Pline, au même endroit où il parle de la lettre de Prœtus, rapporte aussi que Mucianus, qui fut trois fois consul, lut dans un temple en Lycie, pendant qu'il gouvernoit cette province en qualité de proconsul, une lettre de Sarpédon, écrite de Troie. Je sais qu'on la contestera ; car que ne conteste-t-on pas ?

Mais revenons à Amphitryon. Il est antérieur de 288 ans à la naissance d'Homère, si l'on suppose, avec l'auteur de sa vie, que ce poète est né l'an 1102 avant notre ère ; mais, si Homère est né 947 ans seulement avant notre ère, comme cela paroît plus vraisemblable, Amphitryon lui sera antérieur de 443 ans. Il s'ensuivra que l'écriture étoit connue, dans la première hypothèse, 288 ans, et dans la seconde, 443 ans avant la naissance d'Homère.

M. Wolf demandera sans doute sur quelle substance on écrivoit alors, et de quel instrument on se servoit pour tracer les caractères. Je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est

c'est que si l'on suppose qu'Homère a composé et récité de mémoire plus de trente mille vers, il faudra aussi supposer que tous les rhapsodes qui se sont succédés depuis celui qui le premier les a entendu réciter à ce poète, jusqu'à celui qui vécut dans le siècle où l'écriture fut connue, suivant le système de M. Wolf, ont tous eu une mémoire assez forte pour retenir plus de trente mille vers en les entendant seulement réciter. C'est marcher d'invraisemblance en invraisemblance, pour ne rien dire de plus. Je m'arrête donc ici, et je reviens à mon sujet.

Si Cadmus n'est pas le premier qui ait fait connoître les lettres aux Grecs, du moins est-il certain qu'il en rendit l'usage plus commun. Ce qui pourroit faire douter que ce prince soit le premier qui les ait apportées en Grèce, c'est que la seconde colonie des Pélasges, réfugiée en partie à Dodone, lors de son expulsion de la Thessalie, dix ans après l'arrivée de Cadmus en Béotie, avoit déjà connoissance de l'écriture, comme je le prouverai dans peu par l'oracle qui fut rendu sur la demande de ces Pélasges; car on auroit peine à se persuader que cette connoissance fût parvenue à ces Pélasges en si peu de temps, et sur-tout dans un pays si éloigné de la Béotie. Au contraire, il est naturel de penser que les Pélasges, peuple errant, à qui son humeur inquiète et vagabonde ne permettoit pas de se fixer nulle part, avoient appris dans quelques-unes de leurs migrations l'usage des lettres, quoique nous ignorions comment cette connoissance leur étoit parvenue. On ne peut guère en douter, lorsqu'on voit que les Pélasges réfugiés à Dodone ayant consulté l'oracle établi en ce lieu, le dieu leur répondit en quatre vers, dont

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. 1, §. 18 et 19.

voici la traduction : « Partez, allez chercher la terre Saturnienne habitée par les Sicules, et Cotyle habitée par les » Aborigènes, où est une île portée sur les eaux ; et lorsque » vous l'aurez trouvée, mêlez-vous avec les Aborigènes, » envoyez des décimes à Apollon, des têtes à Pluton et un » homme à Saturne. »

Je sais que Gelenius a traduit, *Patri mittite lumina.* Ce savant s'y est cru probablement autorisé parce que φωτα est un terme équivoque : avec un accent circonflexe, il signifie *un homme;* avec un accent grave, il signifie *une lumière.* Gelenius a cru devoir le prendre dans ce dernier sens, parce qu'on trouve encore actuellement des flambeaux auprès des statues de Saturne, dans cette partie de l'Italie qu'on appeloit alors *Saturnie.* Ce savant n'a pas fait attention que, dans l'origine, on sacrifioit des hommes à Saturne ; que ces sacrifices abominables étoient en usage dans tout l'Orient, comme on s'en convaincra en lisant l'excellent ouvrage de Selden *de Dîs Syris,* et que ce fut Hercule qui engagea ces peuples à honorer ce dieu en substituant aux hommes des flambeaux allumés, ainsi que le permettoit le terme équivoque dont s'étoit servi l'oracle. Macrobe le dit positivement au livre premier de ses Saturnales, *chap. VII;* et Lactance le confirme indirectement au premier livre de ses Institutions divines, *chap. XXI.* J'ai traduit aussi Κρονίδῃ par *Pluton,* parce que Macrobe et Lactance ont substitué à ce mot la glose Ἀΐδῃ, qui détermine quel est le fils de Saturne qu'il faut entendre par Κρονίδῃ ; mais c'est une glose, comme je l'ai dit, et comme le prouvent d'une manière péremptoire le texte de Denys d'Halicarnasse et celui d'Étienne de Byzance au mot

Ἀβοριγῖνες, où on lit Κρονίδῃ. Je prie que l'on excuse cette courte digression, que je ne me suis permise qu'afin de prévenir les objections que quelques critiques auroient pu faire sur le sens que je donne à ces deux termes Grecs. Revenons maintenant aux inductions que je prétends tirer de cet oracle.

Les Pélasges, étant arrivés dans la Saturnie et près de la ville de Cotyle et du lac où étoit l'île flottante, et ayant appris le nom des habitans par les prisonniers qu'ils avoient faits, s'allièrent avec ces habitans; et pour conserver la mémoire de l'oracle qui les avoit guidés, ils le firent graver sur un trépied. Le proconsul Lucius Mummius, qui triompha de l'Achaïe l'an 608 de Rome, année qui correspond à l'an 146 avant notre ère, avoit vu cet oracle dans le temple de Jupiter, et assuroit qu'il étoit gravé en caractères anciens. Varron rapportoit aussi cet oracle, comme on le voit dans Macrobe. Les liaisons intimes qu'eurent les Pélasges avec les Aborigènes, ne permettent pas de douter qu'ils n'aient communiqué à ces derniers la connoissance des lettres. On ne peut même le contester, puisque Pline assure que ce sont les Pélasges qui ont apporté dans le Latium l'usage des lettres : *in Latium eas attulerunt Pelasgi*. Les Pélasges n'eurent pas de moindres liaisons avec les Étrusques depuis l'arrivée de ceux-ci, l'an 3370 de la période Julienne, 1344 ans avant notre ère, jusqu'en 3505 de la même période, 1209 ans avant notre ère, époque où les Pélasges furent chassés par les Étrusques, c'est-à-dire, pendant un intervalle de cent trente-cinq ans. Il est vraisemblable que les Étrusques avoient pris connoissance des lettres avant de quitter l'Asie pour venir s'établir

Dion. Halic. lib. I, §. 19.

Macrob. Saturnal. lib. I, cap. VII, pag. 219.

Plin. Hist. nat. lib. VII, c. LVI, tom. I, pag. 413, lin. 7.

en Italie; mais, s'ils n'avoient pas alors acquis cette connoissance, ce qu'il est difficile de présumer, du moins ne peut-on pas douter que les Pélasges ne la leur aient communiquée pendant l'intervalle de cent trente-cinq ans dont je viens de parler.

Les lettres Pélasgiques étoient égales en nombre aux premières lettres des Hébreux ; l'ordre qu'elles occupoient dans l'alphabet, étoit le même que chez les Hébreux, ainsi que leur valeur. On peut voir leur nombre et leurs figures dans les inscriptions de Gruter, de Bartoli, de Fabretti et de Fontanini. C'est d'après ces inscriptions et d'après les médailles, que le savant Chishull a publié l'alphabet des Pélasges. On peut consulter encore ce qu'en dit Bochart dans la dernière partie de sa *Geographia Sacra, lib. I, cap. XXI, pag. 451 et seq.*

Inscript. Sigea, p. 24, in Tabula.

Je pourrois encore m'appuyer du rituel des Étrusques, pour prouver que ces peuples connoissoient l'écriture dès les plus anciens temps. On trouvoit en effet dans ces rituels les rites qui s'observoient à la fondation des villes et à la consécration des temples et des autels, les cérémonies qui se pratiquoient lorsque l'on construisoit les portes et les murs d'une ville, lorsqu'on distribuoit le peuple en tribus, en curies, en centuries, lorsqu'on levoit une armée et quand on la rangeoit en bataille ; en un mot, on y trouvoit tout ce qui avoit rapport à la religion, à la guerre ou à la paix. Je négligerai cependant cette preuve, parce que, quoique ces livres soient très-anciens et probablement antérieurs à Romulus, il n'est pas possible de prouver leur antiquité autrement que par des conjectures, qui ne sont pas, il est vrai, destituées de

Festus de verborum significatione, p. 450.

vraisemblance, mais qui néanmoins ne portent pas avec elles la conviction.

Ce que nous venons de dire de la connoissance que les Étrusques eurent des lettres dès les plus anciens temps, se trouve démenti par Tacite. Je le sais, et je n'ai pas le dessein de le dissimuler. Cet illustre historien prétend en effet que ce fut Demaratus de Corinthe qui communiqua aux Étrusques la connoissance des caractères alphabétiques : *At in Italia Etrusci ab Corinthio Demarato . . . . didicerunt.* Or on sait que Demaratus, prince de la maison royale de Corinthe, fixa sa demeure à Tarquinies, ville de l'Étrurie, au commencement du règne de Tullus Hostilius. Cette singulière opinion favorise le sentiment de notre savant collègue, et je suis étonné qu'il n'en ait pas fait usage : mais comme d'autres pourroient se servir de ce moyen, je crois devoir le détruire. Dans le siècle de Tacite, la critique n'étoit pas fort cultivée à Rome; et l'on pourroit prouver par ses ouvrages mêmes, qu'il n'avoit pas fait de grands progrès dans cette science. Si ce savant et profond historien eût voulu se donner la peine de consulter les monumens Étrusques qui existoient de son temps en grand nombre dans les environs de Rome et à Rome même, il se seroit convaincu de la fausseté de cette opinion. On voyoit sur le Vatican une yeuse plus ancienne que Rome même, sur laquelle il y avoit une inscription en caractères Étrusques de bronze : *Vetustior autem Urbe in Vaticano ilex in qua titulus æreis litteris Etruscis.* D'ailleurs, si Demaratus eût fait connoître aux Étrusques les lettres Grecques, leurs lettres auroient été tournées vers la droite, ainsi que celles des Ioniens, au lieu qu'elles

Tacit. Annal. lib. XI, §. 14.

Plin. Hist. nat. l. XVI, c. XLIV, tom. II, pag. 40, lin. 13.

le sont vers la gauche, de même que celles des Phéniciens et des Æoliens. Cette observation est du savant Chishull, que j'ai déjà cité. Ce que je viens de dire de la différence qu'il y avoit entre les lettres Cadméennes et les Ioniennes, est prouvé par Hérodote. « Les Phéniciens » qui accompagnèrent Cadmus, dit ce savant historien, » introduisirent en Grèce la connoissance des lettres, et » les employèrent d'abord de la même manière qu'on le » faisoit en Phénicie : mais, dans la suite des temps, ces » lettres *changèrent* avec la langue et prirent *une autre forme.* » Les pays circonvoisins étant alors occupés par les Io- » niens, ceux-ci adoptèrent ces lettres, dont les Phéni- » ciens les avoient instruits; mais ils y firent quelques » légers changemens. » Revenons au passage de Tacite. Un savant commentateur de cet historien, dont la mémoire me sera toujours précieuse, persuadé de l'ancienneté des caractères Étrusques, prétend que le Demaratus Corinthien de Tacite n'est pas le même que celui qui s'établit à Tarquinies vers le commencement du règne de Tullus Hostilius, mais un Demaratus de Corinthe, qui fit connoître aux Étrusques les lettres un peu avant la guerre de Troie. On peut répondre qu'il n'est parlé nulle part de ce Demaratus, et que cette assertion n'est fondée que sur une conjecture de Gori; et l'on sait qu'il faut être en garde contre les conjectures de ce savant.

Chishull, Antiquit. Asiatic. pag. 24.

Herodot. lib. V, §. 58.

M. l'abbé Brotier, dans ses notes sur l'endroit cité de Tacite.

Si les Aborigènes prirent des Pélasges une légère teinture des lettres, il est très-vraisemblable qu'Évandre, qui s'établit avec des Arcadiens dans le pays des Aborigènes, et même dans cette partie du pays où dans la suite fut fondée la ville de Rome, environ 209 ans après l'arrivée

des Pélasges, rendit l'usage des lettres plus commun parmi ces peuples, puisqu'on ne peut douter que cette colonie, étant postérieure de deux cent dix-neuf ans à l'arrivée de Cadmus en Béotie, n'eût connoissance des lettres. Denys d'Halicarnasse observe qu'elle n'avoit acquis cette connoissance que depuis peu de temps : Λέγονται δὲ καὶ γραμμάτων Ἑλληνικῶν χρῆσιν εἰς Ἰταλίαν διακομίσαι, νεωστὶ φανεῖσαν Ἀρκάσι. On ne doit pas en être surpris : on sait que les Arcadiens étoient un peuple grossier, qui n'avoit encore pris, même dans les beaux siècles de la Grèce, qu'une légère teinture des belles-lettres. La colonie d'Évandre étant arrivée chez les Aborigènes environ cinq cent soixante-dix-sept ans avant la fondation de Rome, la connoissance et l'usage des lettres devoient être très-communs, du temps de Romulus, parmi les personnes qui avoient quelque instruction. J'en trouve une preuve assez remarquable dans Tite-Live et dans plusieurs autres écrivains.

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. I, §. 33.

Numa étant mort l'an de Rome 83, et six cent soixante-onze ans avant notre ère, on fit deux cercueils de pierre, qu'on enterra au pied du Janicule[a] : son corps fut déposé dans l'un, et l'on mit dans l'autre les livres qu'il avoit écrits. Il y en avoit sept en latin sur le droit pontifical, et sept en grec sur la philosophie, telle qu'elle pouvoit être dans un siècle si reculé : *Septem Latini de jure pontificio erant, septem Græci de disciplina sapientiæ quæ illius ætatis esse potuit.* C'est ce qu'attestent l'historien Valerius Antias [b], qui florissoit du temps de Sylla ; Varron [c], le plus savant des Romains ; Cassius Hemina, très-ancien auteur [d] des Annales de Rome, dans son quatrième livre ; Plutarque [e], Tite-Live, Valère Maxime [f], Lactance [g] et S. Augustin [h].

[a] *Tit. Liv. l. XL, §. 29.*
[b] *Velleius Patercul. l. II, §. 9.*
[c] *Varro apud Sanctum Augustinum, de Civitate Dei, lib. VII, §. 34.*
[d] *Plin. Histor. natur. lib. XIII, cap. XIII, tom. I, pag. 692, lin. 14.*
[e] *Plutarch. in Numa, p. 74, C.*
[f] *Valer. Maxim. lib. I, cap. I, §. 12, pag. 22.*
[g] *Lactant. Divinar. Institution. lib. I, cap. XXII.*
[h] *S. Augustin. de Civitate Dei, l. I, c. XXXIV*

On trouva ces livres dans l'un de ces cercueils, en creusant au pied du Janicule, sous les consuls Publius Cornelius Cethegus et Marcus Bæbius Tamphilus, l'an de Rome 572, et cent quatre-vingt-deux ans avant notre ère, c'est-à-dire, quatre cent quatre-vingt-neuf ans après qu'ils y avoient été déposés. Ils étoient en papier; et ce fut l'une des raisons dont Cassius Hemina, qui florissoit, au rapport de Censorin [a], l'an 605 de Rome, se servit pour prouver [b] que l'usage du papier étoit très-ancien, et que Varron [c] s'étoit trompé en prétendant que le papier n'étoit pas connu avant la fondation d'Alexandrie. Plusieurs graves personnages doutèrent alors de l'authenticité de ce fait, parce qu'ils n'imaginoient pas que des livres écrits sur du papier eussent pu se conserver pendant un si long espace de temps. Mais Cassius Hemina répond que ces livres avoient été préservés de la pourriture et garantis de la piqûre des vers par des feuilles de citronnier.

[a] *Censorin. de Die natali, cap. XVII, pag. 87.*
[b] *Plin. Hist. nat. lib. XIII, c. XIII, tom. I, p. 692, lin. 13.*
[c] *Idem, ibid. lib. XIII, cap. XI, p. 689, lin. 14.*

Voilà des faits positifs. Qu'y oppose-t-on? des argumens négatifs, comme si ces sortes de preuves pouvoient prévaloir contre des faits. Il paroît que Varron reconnut qu'il avoit avancé trop légèrement que le papyrus n'avoit été connu qu'après la fondation d'Alexandrie : autrement il auroit certainement répliqué à Cassius Hemina; et Pline, qui nous a fait part de cette anecdote, n'auroit pas manqué de nous instruire de la réponse de ce savant Romain.

M. Levesque objecte, il est vrai, dans son second Mémoire, que le papyrus n'étoit connu qu'en Égypte, et que l'on ne pouvoit commercer en ce pays, où l'on n'admettoit pas même les étrangers. Mais, 1.° il est certain que l'Égypte n'étoit

n'étoit pas le seul pays où l'on trouvât du papyrus : il y en avoit dans un lac de Syrie et dans l'Euphrate. Théophraste [a] l'atteste dans son Histoire des plantes, et Pline [b] d'après lui. On en trouvoit aussi [c] aux Canaries, et même en Italie, dans le territoire de Pérouse : c'est Strabon qui nous l'apprend [d]. 2.° Si les Égyptiens ne permirent pas aux étrangers de s'établir chez eux, et si cette faveur ne fut accordée qu'aux Cariens et aux Ioniens à cause des services essentiels qu'ils avoient rendus à Psammitichus, comme l'observe très-bien M. Levesque dans son second Mémoire, il ne suit pas de là que ce peuple fût inhospitalier. On sait par l'Écriture qu'Abraham fut bien reçu en Égypte; et il est constant par Homère, Hérodote, Euripide, Strabon, Tacite, et une multitude d'autres auteurs, qu'Hélène et Ménélas y furent accueillis. On sait aussi que les Arabes et les Phéniciens y commerçoient habituellement, et que le biblos ou papyrus étoit pour ces nations un grand objet de commerce; car on faisoit avec ses racines de très-beaux vases, et la plante elle-même servoit à construire des nacelles. Du biblos ou *liber*, c'est-à-dire, de la pellicule qui est sous l'écorce, on faisoit des voiles de vaisseau, des cordages qui tenoient lieu de sparte, des nattes, des couvertures de lit. Cette plante étoit connue en Grèce dans le temps de Pisistrate; et Anacréon, qui étoit son contemporain, en parle, ode quatrième: Ὁ δ' Ἔρως χιτῶνα δήσας ὑπὲρ αὐχένος παπύρῳ, μέθυ μοι διακονείτω. « Que l'Amour attache sa tunique sur l'épaule » avec du papyrus, et me serve à boire. » Les Phéniciens commerçoient dans tout le monde connu, en Égypte, en Ibérie, en Étrurie. Il n'est donc pas étonnant que le

[a] *Theophrast. Hist. plantarum, lib. IV, cap. IX, pag. 423.*

[b] *Plin. Hist. nat. lib. XIII, c. XI, tom. I, pag. 690, lin. 15.*

[c] *Idem, lib. VI, cap. XXXI, t. I, pag. 349, lin. 6.*

[d] *Strab. Geogr. lib. V, p. 346.*

Theophrast. Hist. plant. l. IV, cap. IX, p. 423. Plin. Hist. nat. lib. XIII, c. XI, tom. I, pag. 690, lin. 11.

papyrus fût connu à Rome du temps de Numa, quoiqu'il y fût assez rare pour qu'un roi seul pût s'en procurer.

Mais comment ces livres purent-ils se conserver ? Cassius Hemina en attribue la conservation à des feuilles de citronnier. M. Levesque objecte, dans son second Mémoire, que le citronnier devoit d'autant moins être connu alors, que, du temps de Cicéron, et même sous les empereurs, cet arbre étoit si rare, que des tables de citronnier se vendoient des prix excessifs. On a confondu le citronnier avec le citre : le citre venoit de la Mauritanie : *Ecce Afris eruta terris citrea mensa*, dit Pétrone. On en faisoit de superbes ouvrages, et ce bois étoit alors plus recherché que l'acajou ne l'est aujourd'hui. Le bois du citronnier n'est bon à rien, et cet arbre n'est précieux que par son fruit. Ce fruit étoit connu sous le nom de *pommes d'or*, de *pommes du jardin des Hespérides.* Les Grecs le connoissoient dès les temps les plus anciens, et il a été le sujet de quelques fables ingénieuses. Les Hespérides en avoient confié la garde à un dragon monstrueux. Hercule vainquit le dragon, et transporta en Grèce ce fruit merveilleux. Il y avoit des citronniers en Sardaigne ; il y en avoit dans le territoire de Naples, Palladius nous l'apprend : s'il y en a eu dans le territoire de Naples, il n'a pas été difficile de s'en procurer à Rome.

Petronii Satyric. cap. CXIX.

Pallad. lib. IV, §. 16, pag. 87.

Il est peut-être actuellement impossible de déterminer le temps précis où le citronnier fut connu des Romains ou des peuples voisins de Rome. Mais si un fait n'est pas contraire aux lois de la nature, s'il n'implique aucune sorte de contradiction, sera-t-on en droit de le contester, parce que le temps en a couvert quelques circonstances accessoires de l'épaisseur de son voile ? le rejettera-t-on

sur de frivoles conjectures? Ce seroit s'écarter des règles d'une saine critique. Si divers historiens dont l'autorité est d'un poids égal, sont partagés entre eux sur un fait, nous suspendrons notre jugement : mais, si un fait est attesté par les plus graves historiens, leur témoignage prévaudra sur toutes les vaines difficultés que le scepticisme pourroit enfanter.

Après avoir prouvé que les livres de Numa ont réellement existé, et qu'ils se sont conservés pendant quatre cent quatre-vingt-neuf ans, je ne pense pas qu'on puisse faire la matière d'un doute légitime, de ce que sept de ces livres étoient écrits en grec, si l'on veut faire réflexion que les Pélasges, qui s'étoient mêlés avec les Aborigènes, étoient Argiens d'origine ; que la colonie d'Évandre étoit venue d'Arcadie ; que des Lacédémoniens, ne voulant pas s'astreindre aux lois de Lycurgue, s'étoient incorporés avec les Sabins [a], environ cent treize ans avant la fondation de Rome, et enfin [b] que Numa lui-même étoit Sabin. Mais, dira-t-on, est-il vraisemblable que Numa ait lui-même écrit ses lois en grec? Je réponds que non-seulement cela est vraisemblable, mais que même il a dû les écrire en cette langue, parce que la plupart de ceux qui composoient la colonie sur laquelle il régnoit, étant Grecs d'origine, cette langue leur étoit plus familière que celle du petit nombre de Barbares qui s'étoient joints à eux. Aussi Priscien et Denys d'Halicarnasse remarquent-ils que la langue Romaine n'est ni tout-à-fait Barbare, ni tout-à-fait Grecque ; qu'elle est un mélange des deux, et que le dialecte Æolien y domine. Quintilien fait la même observation, quand il dit, en parlant de l'étymologie : *Continet autem in se multam*

[a] *Dion. Halic. Antiquit. Rom. lib. II, §. 49.*
[b] *Idem, ibid. §. 58.*

Dion. Halic. Antiquit. Rom. l. I, §. 90, p. 74, lin. 13.

Quintilian. Institut. orator. l. I, cap. VI, §. 31.

eruditionem, sive illa ex Græcis orta tractemus, quæ sunt plurima; præcipuèque Æolicâ ratione (cui est sermo noster simillimus) declinata. Aussi le savant Turnèbe, commentant ce passage, s'exprime-t-il ainsi : *Romani ab Æolibus oriundi sunt, ideoque lingua Romana in plerisque Æolicam imitatur; nam ab ea sumpsit digamma Æolicum, quo crebrò utitur.*

Tacit. Annal. lib. XI, §. 14.

Les lettres mêmes dont se servoient les Romains, étoient à peu près les mêmes que celles dont les Grecs faisoient anciennement usage ; c'est ce que nous apprend Tacite, lorsqu'il dit : *Formæ litteris Latinis, quæ veterrimis Græcorum.* Pline le Naturaliste, non content d'appuyer cette vérité de son témoignage, la prouve encore par une ancienne inscription gravée sur une table de bronze qui avoit été autrefois dans le temple de Delphes, et qu'on voyoit de son temps à Rome dans la bibliothèque Palatine. *Veteres Græcas fuisse easdem penè quæ nunc sunt Latinæ, indicio erit Delphica tabula antiqui æris, quæ est hodie in Palatio, dono principum Minervæ dicata in bibliotheca, cum inscriptione tali :* Ναυσικράτης Τισαμένου Ἀθηναῖος ἀνέθηκεν. « Nausicrate, fils » de Tisamène, Athénien, m'a dédié. » Il y a des variantes très-importantes sur cette inscription dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris ; mais je les passerai sous silence, parce que je n'ai d'autre but que de constater l'identité des lettres Romaines et des anciennes lettres Grecques. Ceux qui seroient curieux de savoir comment cette inscription étoit écrite, et de connoître particulièrement ce qu'elle contenoit, pourront recourir aux remarques savantes de Scaliger sur la chronologie d'Eusèbe, et surtout à celles de Turnèbe dans ses *Adversaria, lib.* XXIX, *cap.* XVIII.

Plin. Histor. nat. lib. VII, cap. LVIII, t. I, pag. 419, lin. 2.

Scaligeri Animadversiones in Eusebium, p. 111.

Voici un autre exemple de l'usage de la langue Grecque chez les Romains; il est du temps de Servius Tullius. Ce prince engagea les Latins à faire construire, à frais communs, un temple à Diane sur le mont Aventin; ce temple devoit être un lieu d'asile. Les Latins devoient s'y assembler tous les ans, dans un temps convenu, pour y commercer, et pour y offrir des sacrifices en public et en particulier. S'il survenoit entre les villes quelque contestation, elle devoit se terminer à l'amiable, au tribunal de toute la nation, dont l'union étoit cimentée par ces sacrifices. Ce prince dicta les lois que les villes des Latins devoient observer entre elles, et les réglemens relatifs à cette foire et à cette solennité; et de crainte que dans la suite des temps ces lois et ces réglemens ne vinssent à s'oublier, il les fit graver sur une colonne qu'on plaça par son ordre dans le temple de Diane : on l'y voyoit encore du temps de Denys d'Halicarnasse. Ce savant historien remarque que les décrets de cette assemblée étoient écrits en caractères Grecs, et dans les mêmes caractères dont les Grecs se servoient anciennement; et de là il conclut avec raison que ceux qui bâtirent la ville de Rome, n'étoient pas des Barbares : car, s'ils l'eussent été, ajoute-t-il, ils ne se seroient pas servis de caractères Grecs.

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. IV, §. 26, pag. 221.

Quand même il seroit possible de douter que les lois de Numa aient été retrouvées dans un coffre enfoui en terre auprès du cercueil de ce prince, du moins ne peut-on contester qu'Ancus Marcius, petit-fils de Numa par sa fille, et qui succéda à Tullus Hostilius, choqué de voir la religion négligée et le culte dépravé, résolut avant tout de rétablir les institutions de Numa. En conséquence,

Tit. Liv. lib. I, §. 32.

il ordonna au grand pontife d'extraire des mémoires de ce prince ce qui avoit rapport à la religion, et de le faire transcrire sur une table blanchie, qu'il exposeroit *dans sa maison* aux regards du public. Ces mots, *dans sa maison*, ne sont pas dans le texte de Tite-Live : j'ai cru cependant devoir les ajouter, 1.° parce que Cicéron dit expressément, en parlant des grandes annales, qu'elles étoient exposées dans la maison du grand pontife; 2.° afin qu'on sût en quel lieu cette table étoit exposée. Je joins à cet exemple un autre témoignage qui prouve l'existence de ces mêmes lois. Tullus Hostilius, voulant faire quelques sacrifices secrets, chercha dans les mémoires de Numa ce qui regardoit ces sacrifices : *Ipsum regem tradunt, volventem commentarios Numæ, cùm ibi quædam occulta solennia sacrificia Jovi Elicio facta invenisset, operatum his sacris se abdidisse.* Je remarque aussi cette expression, *volventem commentarios,* parce qu'elle indique que c'étoit un rouleau, et que les rouleaux étoient déjà en usage. J'ajoute encore une autre preuve en faveur de l'écriture dans ces anciens temps. Fuffétius,[a] autocrator ou[b] dictateur des Albains, pour m'exprimer comme Tite-Live, s'étant abouché avec Tullus Hostilius, successeur de Numa, l'instruisit de la ligue que les Fidénates avoient faite secrètement avec les Véiens pour détruire les Romains, ainsi que les Albains; et pour l'en convaincre, il lui présenta les lettres qu'il avoit reçues des amis qu'il avoit à Fidène, et les fit lire devant l'assemblée. Le même Fuffétius ayant goûté une proposition d'accommodement que lui fit Tullus Hostilius, lui répondit : « Que cet article soit » aussi écrit dans le traité, si vous le jugez à propos, j'y » consens, afin d'ôter tout prétexte de guerre. » Γεγϱαφέσθω

Cicero, de Oratore, l. II, §. 12.

Tit. Liv. l. I, §. 31.

[a] *Dion. Halic. lib. III, §. 8, pag. 138, lin. 4.*

[b] *Tit. Liv. l. I, §. 22.*

Dion. Halic lib. III, §. 8, pag. 138, lin. 4.

Idem, ibid. §. 10, pag. 140, lin. 32.

καὶ τοῦτο τὸ μέρος ἐν ταῖς συνθήκαις, εἰ δοκεῖ, καὶ πᾶσα ἀνῃρήσθω πολέμου πρόφασις. Si l'on écrivoit des lettres et des traités de paix du temps de Tullus Hostilius, c'est-à-dire, l'an 84 de Rome, les caractères de l'alphabet étoient donc connus dans cette ville long-temps auparavant.

J'avois cru devoir me borner à ce petit nombre de preuves, suffisantes, à mon avis, pour convaincre tout homme non prévenu, que l'on connoissoit dans le Latium les caractères alphabétiques long-temps avant la naissance de Romulus; mais, comme notre savant confrère pense détruire l'effet de ces preuves, en objectant l'usage où l'on étoit à Rome, de planter un clou dans le temple de Jupiter, afin de conserver la mémoire du nombre des années, disons un mot de cet usage, et prouvons que l'on ne peut en tirer les conséquences qu'il prétend en déduire.

On plantoit un clou à Rome dans le temple de Jupiter pour conserver la mémoire du nombre des années. Le fait est constant; Tite-Live l'atteste, et Sextus Pompeius Festus dit positivement : *Clavus annalis appellabatur, qui figebatur in parietibus sacrarum ædium per annos singulos, ut per eos numerus colligeretur annorum.* Il est vrai que Tite-Live prétend que l'on observoit cet usage, parce que la connoissance des lettres étoit alors rare, *quia raræ per ea tempora litteræ erant.* C'est une mauvaise raison à donner, parce que, si l'usage des lettres n'étoit pas alors commun, il s'ensuit nécessairement qu'il y avoit en ce temps-là des gens qui savoient écrire, et par conséquent qu'il auroit été facile au premier magistrat d'en trouver pour écrire le nombre des années. Disons la vérité ; les Romains tenoient cet usage des Volsiniens, peuple Étrusque, qui plantoient des clous

Voc. Clavus annalis, *pag. 82.*

Tit. Liv. l. VII, §. 3.

dans le temple de Nortia, afin de conserver le souvenir du nombre des années, et c'est le même Tite-Live qui nous l'apprend : cet usage se perpétua, ainsi que tant d'autres, quoiqu'on pût s'en passer très-aisément. Si l'on en conclut qu'on ne savoit pas écrire dans ce temps-là, il faudra donc aussi soutenir que les Perses ne savoient pas écrire avant Darius, parce que ce prince, étant sur le point d'entrer en Scythie, remit aux chefs des Ioniens une courroie où il y avoit soixante nœuds, avec ordre d'en délier un tous les jours, et de s'en retourner chez eux lorsque ces nœuds seroient tous dénoués : mais les princes antérieurs à Cyrus faisoient écrire les annales de leurs règnes, et Assuérus, se les étant fait lire, se rappela le service important que lui avoit rendu Mardochée; mais Cyrus reçut une lettre d'Harpage par laquelle celui-ci l'engageoit à se révolter contre Astyage, et lui indiquoit les moyens dont il devoit faire usage; mais Cyrus, devenu maître de Babylone, rendit un arrêt en faveur des Juifs, et cet arrêt fut confirmé par un autre de Darius; mais Darius lui-même fit élever, sur les bords du Bosphore de Thrace, deux colonnes de pierre blanche, et par son ordre on grava en caractères Assyriens sur l'une, et en caractères Grecs sur l'autre, le nom de toutes les nations qui marchoient à sa suite. Ce moyen, que l'on croyoit victorieux, ne prouve donc rien.

Herod. l. I, §. 123 et 124.

Herod. l. IV, §. 87.

Résumons : il est constant, 1.° que l'écriture étoit connue long-temps avant la fondation de Rome, dans le Latium où cette ville fut fondée; 2.° que Romulus fut instruit dans les lettres et dans les sciences que ne peut ignorer un grand prince, comme le prouve la sagesse de son gouvernement et de ses lois, dont quelques-unes certainement

furent

furent écrites, ainsi que l'observe Denys d'Halicarnasse; 3.° que Numa Pompilius écrivit les mémoires de son temps avec ses lois concernant la religion et le droit pontifical; 4.° qu'on écrivoit des lettres et des traités de paix du temps de Tullus Hostilius; 5.° enfin, qu'Ancus Marcius, voulant faire revivre les lois de Numa, les fit extraire des mémoires de ce prince, *ex commentariis regis*, et les fit exposer aux regards du public. Je tire encore de ce dernier passage une autre conséquence, c'est qu'au temps d'Ancus Marcius la plupart des Romains savoient lire; autrement à quel propos eût-on affiché ces lois?

Dion. Halic. Antiquit. Roman. lib. II, §. 24, pag. 91, lin. 28.

On ne peut douter que ces mémoires de Numa ne continssent les annales de son temps, et ne fussent la continuation de celles de Romulus, écrites par le grand pontife; car Cicéron dit expressément que ces annales remontoient à l'origine de Rome, *ab initio rerum Romanarum*, et qu'elles avoient été continuées jusqu'à Publ. Mucius, grand pontife, qui vivoit de son temps. Ce grand pontife écrivoit lui-même ce qui se passoit chaque jour de l'année; *res omnes singulorum annorum litteris mandabat pontifex maximus :* il transcrivoit ensuite ces faits sur une table blanchie, qu'il exposoit dans un lieu apparent de sa maison; *referebatque in album et proponebat tabulam domi :* chacun pouvoit en prendre connoissance, et c'étoit le but de cette exposition en public; *ut esset potestas populo cognoscendi.* C'est, ajoute Cicéron, ce qu'on appelle encore aujourd'hui les grandes annales; *hique etiam nunc annales maximi nominantur.* Ces annales ne contenoient rien que de vrai: le soin que l'on prenoit de les soumettre au jugement du public, en est une preuve sans réplique; car, s'il s'y étoit

Cicero, de Oratore, l. II, §. 12.

glissé quelque fait qui n'eût pas été vrai, des milliers de citoyens n'auroient pas manqué d'élever leurs voix contre ces annales, et le grand pontife, chargé de les rédiger, n'auroit osé s'exposer à leur censure. Le style de ces annales étoit simple et sans aucun ornement, *sine ullis ornamentis:* cependant elles avoient beaucoup d'agrément, *annales pontificum maxumorum quibus nihil potest esse jucundius.* Je n'ignore pas que la plupart des commentateurs de Cicéron ont réclamé contre cette leçon, et que, malgré l'autorité des manuscrits, ils y ont substitué le terme *injucundius*, parce que le style des annales étoit sec et décharné; mais, la vérité étant le principal caractère par lequel l'histoire doit plaire à un homme sensé, il n'est pas étonnant qu'Atticus y trouvât beaucoup de charmes. Et que pouvoit-il y avoir de plus intéressant pour un Romain qui faisoit ses délices de l'étude, et qui étoit animé d'un vif amour pour sa patrie, que la lecture d'un semblable monument historique, où l'on apprenoit à connoître l'origine des lois et celle des coutumes et des usages de la république; où l'on voyoit réunis les plus mémorables exemples de valeur, de sagesse, de modération, qui avoient illustré Rome dans la guerre comme dans la paix; où enfin l'on trouvoit des modèles propres à former des hommes d'état, et développer les germes des talens et des vertus?

Cicero, de Legibus, l. 1, §. 2.

Ces annales remontoient à l'origine de Rome; on ne peut le contester après le témoignage positif de Cicéron: mais l'on m'objecte qu'elles ont péri dans l'incendie de Rome par les Gaulois. Qu'en sait-on? Y a-t-il un témoignage positif qui l'assure? qu'on le produise. Si ce n'est qu'une présomption, peut-on, sur une simple présomption,

établir un fait et le donner pour certain? et, s'il est nécessaire de recourir à des présomptions, ne peut-on pas présumer que les annales furent transportées au Capitole, ou qu'elles y étoient conservées depuis la construction de ce temple célèbre? N'étoient-elles pas l'héritage le plus précieux des Romains, puisqu'elles contenoient leurs lois, tant sacrées que civiles? Ne méritoient-elles pas qu'ils les conservassent avec encore plus de soin que tant d'autres choses précieuses qu'ils transportèrent au Capitole? Voilà deux présomptions contradictoires; laquelle des deux a le plus de poids? Cette question est facile à décider. Lorsqu'Atticus exhorte Cicéron à écrire l'histoire de Rome, il ne lui apporte point, pour l'y engager, le motif que ces annales n'existent plus, mais que, quoiqu'elles aient une sorte d'agrément pour un lecteur qui n'aime et ne cherche que la vérité, ce n'en est pas moins un ouvrage sec et décharné. « Si, lui dit-il, après les annales des grands » pontifes, dont la lecture est très-agréable, vous venez » à Fabius Pictor, à ce Caton dont les louanges ne tarissent » jamais dans votre bouche, ou à Pison, ou à Fannius, » ou à Vennonius, y a-t-il rien de si sec que tous ces » écrivains, quoique parmi eux il s'en trouve quelques-uns » qui aient plus de talens que les autres »? *Cicero, de Legibus, lib. I, §. 2*

Si ces annales n'eussent plus existé au temps de Cicéron, Atticus auroit dit: « Tout doit vous porter à écrire » l'histoire de Rome: les grandes annales n'existent plus; » et les histoires de Fabius Pictor, de Caton, de Pison, » n'ont pas le moindre agrément. »

On peut encore prouver l'existence de ces annales au temps de Cicéron, par un fragment des ouvrages philoso-

phiques de cet orateur, auquel j'ai déjà fait allusion, et que je vais transcrire ici, parce qu'on ne sauroit trop insister là-dessus. « Dans quels autres écrits que les an» nales, dit-il, peut-on puiser plus facilement la connois» sance des lois civiles et militaires, et des usages de la » république ? Où peut-on rencontrer une plus grande » abondance de graves exemples, fondés sur des témoi» gnages incontestables, et qui méritent de servir de règle, » soit dans l'action, soit dans le discours ? » *Unde autem faciliùs, quàm ex annalium monumentis, aut res bellica, aut omnis reipublicæ disciplina, cognoscitur ! Unde ad agendum aut dicendum copia depromi major gravissimorum exemplorum, quasi incorruptorum testimoniorum, potest !* Ces annales n'étoient donc pas supposées ; car des écrits supposés ne peuvent servir de témoignage. « Elles contiennent, dit le même » écrivain, tout ce qui regarde les auspices, les cérémo» nies, les comices, les appels, le sénat, la cavalerie, l'in» fanterie, l'art militaire ; en un mot, tout ce qui a été » divinement réglé, dès la naissance de Rome, tant par » nos rois que par nos lois. » *A primo Urbis ortu, regiis institutis, partim etiam legibus, auspicia, cæremoniæ, comitia, provocationes, patrum consilium, equitum peditumque descriptio, tota res militaris, divinitus sunt constituta.*

Cic. in Hortens. inter fragm. philosoph. tom. III, pag. 424, ex edit. Oliveti.

Idem, Tusculanar. Disputation. lib. IV, §. 1.

Quand une présomption qui favorise l'existence de ces annales, se trouve appuyée de tels témoignages, peut-on se refuser à croire qu'elles n'ont pas péri ? peut-on opposer à ces témoignages des raisonnemens vagues et insignifians ? Mais qu'est-il nécessaire de recourir à des présomptions ? Voici un fait positif : il s'agit d'un livre qui faisoit peut-être partie des annales, ou qui n'étoit guère moins

ancien. Après la défaite des Gaulois, le dictateur Camille fit ce sénatusconsulte : « Qu'on recherche l'emplacement » et les bornes des temples; qu'ils soient tous purifiés, » parce que l'ennemi les a eus en sa possession; et que les » duumvirs cherchent, *dans les livres*, de quelle manière » se fera cette purification. » *Senatusconsultum facit : fana omnia, quòd ea hostis possedisset, restituerentur, terminarentur expiarenturque, expiatioque eorum* in libris *per duumviros quæreretur.* Si ces livres échappèrent à l'incendie de Rome, pourquoi voudroit-on que ceux qui contenoient les annales aient été la proie des flammes? *Titus Livius, lib. V, §. 50.*

Après avoir prouvé que l'écriture étoit connue dans le Latium long-temps avant la naissance de Romulus, que l'on écrivoit les annales de Rome dès l'origine de cette ville, que ces annales, préservées de l'incendie de Rome, se lisoient encore du temps de Cicéron, et que c'est dans ces annales qu'ont puisé les anciens historiens, Caton et Varron, pour écrire le premier son livre des Origines, l'autre celui des Antiquités, je passe à l'objection qu'on tire des monumens élevés à Rome sous le règne de Tarquin le Superbe. Voici àpeu près de quelle manière raisonne le savant auteur de l'objection. Le Capitole, les portiques qui environnoient le grand cirque, et les cloaques sur-tout, cet ouvrage étonnant, admiré sous Auguste, et qui ne l'est pas moins actuellement, n'ont pu s'exécuter sans un concours de moyens qui n'existoient pas encore. 1.° Il falloit, pour élever ces monumens, une immense population; et l'on sait que Rome ne renfermoit alors dans son sein qu'un petit nombre d'habitans. 2.° Ces monumens superbes, qui font l'ornement des villes capitales des peuples

et qui attestent leur puissance aussi-bien que leurs richesses, ne sortent pas d'un coup de baguette du sein de la terre. Les arts restent long-temps dans l'enfance, ils la quittent lentement ; et ce n'est qu'après plusieurs siècles, qu'étant parvenus peu à peu à un certain degré, ils sont portés par des hommes d'un génie supérieur à une hauteur qui étonne l'imagination. Si l'on adopte, a-t-on dit, le système ordinaire sur la fondation de Rome, cette ville ne pouvoit avoir encore sous Tarquin le Superbe que les arts de première nécessité : ses agrestes habitans, toujours les armes à la main, tantôt pour repousser leurs ennemis, tantôt pour les attaquer, n'avoient pas le loisir de cultiver les arts d'agrément ; et leurs chétives habitations, leurs temples même, attestoient leur ignorance, ainsi que leur barbarie. Si l'architecture s'est élevée à un si haut point sous Tarquin le Superbe, il faut nécessairement faire remonter la fondation de Rome beaucoup plus haut que ne l'ont fait les historiens Grecs et Latins, et adopter le sentiment de ceux qui ont prétendu que Romus, fils d'Énée, la fonda peu après le sac de Troie.

J'ai prouvé plus haut que quelques historiens Grecs sans nom, sans autorité, avoient mieux aimé forger les fables même les plus ridicules, que d'avouer leur ignorance : je n'insisterai donc pas sur ce que Romus est un prince imaginaire, fils d'Énée, si l'on en croit Céphalon de Gergithe, d'Ulysse et de Circé, si l'on s'en rapporte à Xénagoras ; et je ne chercherai pas à réfuter des opinions qui ont été rejetées par tous les écrivains qui ont traité de l'origine de Rome. Je passe donc à ce qui fait l'essentiel de la preuve de notre savant collègue, et je dis que cette preuve n'est

Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. 1, §. 72.

Idem, ibid.

fondée que sur la supposition que les Romains n'étoient dans l'origine qu'un ramas de pâtres, d'esclaves fugitifs et de gens sans aveu, et même encore en très-petit nombre: mais nous avons prouvé que cette supposition étoit gratuite, et que Numitor, qui avoit conseillé à ses petits-fils de fonder une nouvelle ville, les avoit fait accompagner par beaucoup de citoyens d'Albe de toutes les classes, et, entre autres, par des personnages distingués par leur naissance, dont quelques-uns descendoient des plus illustres maisons de Troie; ce qui donna à cette colonie, dès sa naissance, un tel éclat, qu'on prévit dès-lors, comme je l'ai remarqué d'après Tite-Live, qu'elle éclipseroit bientôt les villes d'Albe et de Lavinium. Les Albains descendoient de ces Troyens qui abordèrent en Italie avec Énée; et les arts étant en honneur à Troie, il n'est pas permis de douter que les Troyens, transplantés dans une terre étrangère, n'aient continué à les cultiver. Si, dans les commencemens de leur nouvel établissement, ils s'occupèrent d'abord des arts nécessaires à la vie, on doit cependant présumer qu'ils ne négligèrent pas ceux qui la rendent agréable. Selon le cours ordinaire de la nature, les arts avoient dû faire de grands progrès dans la ville d'Albe, lors de la fondation de Rome, parce qu'à cette époque il y avoit quatre cent vingt-sept ans qu'Albe existoit, selon le calcul d'Eusèbe, adopté par Scaliger et Pétau, ou même cinq cent treize ans, suivant d'autres chronologistes non moins estimés. Il est donc naturel de penser que les premiers habitans de Rome, étant Albains pour la plupart, connoissoient et cultivoient les arts.

On pourroit cependant m'objecter la cabane de

Romulus; qu'on montroit encore à Rome, du temps de Denys d'Halicarnasse, à l'endroit où l'on détournoit pour aller du mont Palatin au Cirque. Cette cabane, construite en bois, étoit couverte de roseaux : on la conservoit précieusement comme une chose sacrée, sans chercher à l'embellir; si quelque partie de cette cabane venoit à être endommagée par un orage ou par la vétusté, on la raccommodoit, et on la rétablissoit de la même manière qu'elle étoit auparavant.

Dion. Halic. lib. I, §. 79. Vitruv. lib. II, c. I, pag. 20.

Ce fait ne prouve pas, à mon avis, que les arts ne fussent pas connus à Rome du temps de Romulus, mais seulement qu'il avoit habité cette cabane avant d'avoir été reconnu par son grand-père. Il est ridicule d'imaginer qu'il y demeura, lorsque, devenu le chef d'une grande nation, il fut obligé d'admettre à son audience les principaux officiers de l'État, et lorsqu'il eut une garde nombreuse : son palais ne fut pas sans doute alors fort magnifique, parce qu'on ne construisoit en ce temps-là de superbes édifices qu'en l'honneur des dieux, et que les hommes les plus puissans se contentoient de maisons modestes, que des affranchis auroient rougi dans la suite d'habiter. Athènes avoit acquis, par ses victoires sur les Perses, des richesses immenses avec l'empire sur les Grecs, empire qu'elle conserva une soixantaine d'années. Ce fut alors qu'on éleva des temples et des monumens, dont cette ville s'enorgueillissoit encore dans le siècle où les arts furent portés à leur plus haut point de splendeur, je veux dire, dans celui de Périclès. Cependant les maisons d'Aristide et de Miltiade étoient simples et modestes, et rien ne les distinguoit de celles de leurs voisins. Il en fut de même long-temps à Rome;

Demosthen. Olynth. III, p. 25, lin. 20, ex edit. Morelii.

Rome; et l'on ne peut conclure de la simplicité des demeures des plus illustres citoyens de cette ville, que les arts n'y aient point été portés à un très-haut point de perfection.

Si les arts n'eurent point en Étrurie ce caractère imposant qu'ils eurent en Égypte, on ne peut cependant disputer aux Étrusques la gloire de les avoir cultivés avec succès. Les monumens qui nous sont restés de l'Étrurie, attestent à quel point ils y étoient en honneur : le Cabinet du comte de Caylus et ses Antiquités Étrusques suffisent pour convaincre les plus incrédules. Or on sait qu'un très-grand nombre d'Étrusques se joignirent à la colonie Romaine. Ceci exige quelques développemens.

Cælius, homme puissant en Étrurie, attiré par les qualités belliqueuses de Romulus, et encore plus par la clémence de ce prince envers les vaincus, se joignit à cette colonie naissante avec un grand nombre de ses cliens, et s'établit sur le mont qui prit de lui le nom de *mont Cælius*. Les Sabins, irrités de l'enlèvement de leurs filles, se disposent-ils à se venger des Romains vers l'an 7 de Rome ; aussitôt Lucumon, renommé par ses exploits, part de l'Étrurie avec un gros corps de troupes auxiliaires Étrusques, rend à Romulus des services signalés, et s'établit à Rome avec ceux dont il s'étoit fait accompagner. Cette guerre n'eut pas plutôt été terminée à l'avantage des Romains, qu'ils furent obligés de se défendre contre les Fidénates[a], nation[b] Étrusque : ce peuple vaincu fut incorporé avec les Romains. Les habitans de Veies, ville puissante en Étrurie, étoient amis et alliés des Fidénates; ils prennent les armes pour les venger. La guerre fut vive

Dion. Halic. lib. II, §. 36.

Idem, ibid. §. 37 et 42.

[a] *Tit. Liv. lib. I, §. 14.*

[b] *Idem, lib. I, §. 15.*

et sanglante. Les Romains remportèrent deux victoires mémorables; qui forcèrent ceux de Veies à demander la paix. *Dion. Halic. lib. II, §. 55.* Elle leur fut accordée, à condition qu'ils céderoient aux Romains les salines qui étoient à l'embouchure du Tibre, et sept villages avec les terres qui en dépendoient. Ces terres étoient entre la mer, le Tibre et le fleuve Aro, qui sort du lac *Sabatinus.* On exigea encore cinquante otages, afin d'empêcher les Véiens de remuer dans la suite. Ces conditions acceptées, Romulus conclut avec les Véiens un traité pour cent ans, et le fit graver sur des colonnes; puis il relâcha sans rançon tous les prisonniers. Quelques-uns en profitèrent pour retourner chez eux; mais les autres, en très-grand nombre, aimèrent mieux rester à Rome. Romulus leur accorda le droit de cité, les incorpora dans les curies, et leur distribua, en deçà du Tibre, des terres qu'ils tirèrent au sort.

Faisons ici une courte récapitulation. Les Albains composoient la plus grande partie de la colonie qui fonda Rome. Ces Albains étoient habiles dans les arts; on l'a vu, et je ne le répéterai pas. La nouvelle colonie s'accrut immensément sous Romulus par un très-grand nombre d'Étrusques qui s'y joignirent, et qui apportèrent avec eux leurs arts: or les arts étoient en honneur en Étrurie. Il est donc constant que l'on cultivoit avec succès les arts à Rome dès son origine, et que, sous Romulus, ils étoient déjà dans un état assez florissant.

Je passe maintenant aux successeurs de Romulus, et je ferai voir que, sous ces princes, les Romains eurent toujours des liaisons intimes avec les Étrusques, et que, par conséquent, ils continuèrent à cultiver les arts sans interruption.

Numa Pompilius succéda à Romulus après un interrègne d'un an, sept cent quatorze ans avant notre ère. Sous son règne, qui fut de quarante-trois ans, les Romains jouirent d'une paix profonde, qui ne fut interrompue par aucune sorte de calamité. La population et les arts firent des progrès rapides à l'ombre de la paix. Ceux qui ont le coup-d'œil juste et le tact assez exercé pour sentir l'influence de la paix sur la population et sur les arts, n'exigeront pas que j'en apporte des preuves. Je ne puis cependant assurer que des Étrusques se soient transplantés à Rome sous le règne de ce prince; mais l'on doit présumer que Numa, étant très-religieux, consulta les Étrusques en beaucoup d'occasions, parce que ce peuple avoit la réputation d'être très-versé dans tout ce qui concernoit le culte des dieux, et sur-tout dans la science des augures, que ce prince favorisa toute sa vie. Les liaisons qui étoient déjà très-grandes entre ces deux peuples, durent donc s'augmenter sous le règne du premier successeur de Romulus, et il est permis de croire qu'elles ne contribuèrent pas peu au progrès des arts à Rome.

Tullus Hostilius parvint à la couronne, l'an 83 de Rome, six cent soixante-onze ans avant notre ère. Ce fut un prince valeureux, sage et prudent. Il rasa la ville d'Albe, qui avoit violé la foi qu'elle avoit jurée aux Romains; battit les Latins, les Sabins, et, ce qui est plus important, les Fidénates et les Véiens. Ceux-ci s'étoient révoltés, sous prétexte que, n'ayant promis fidélité qu'à Romulus, ils étoient dégagés de leurs sermens par sa mort. Ils furent subjugués; et la plupart, étant venus s'établir à Rome, continuèrent à cultiver les arts qui étoient en honneur dans leur pays.

Dion. Halic. lib. III, §. 22 et 41.

Ces peuples en effet étoient Étrusques; je l'ai remarqué plus haut, et j'insiste encore là-dessus, de crainte qu'on ne perde de vue que, depuis la fondation de Rome, il y eut toujours dans cette ville un grand nombre d'Étrusques, qui n'auroient pas manqué d'inspirer aux Romains le goût des arts, quand même ceux-ci ne l'auroient pas eu auparavant. Tullus Hostilius périt d'un coup de foudre après un règne de trente-deux ans. Il arriva, au commencement de son règne, une révolution à Corinthe, qui contribua à accélérer à Rome le progrès des arts. Les descendans d'Hercule régnèrent à Corinthe pendant trois cent vingt-sept ans. Les princes du sang royal, las de n'avoir aucune part au gouvernement, abolirent la royauté après la mort d'Automénès, dont le règne fut très-court; et s'étant emparés de l'autorité souveraine, ils régnèrent conjointement. Ils étoient plus de deux cents; mais, comme ce nombre auroit pu nuire aux affaires, ils élurent l'un d'entre eux pour tenir pendant un an, sous le nom de *prytane annuel*, les rênes de l'État: ce gouvernement subsista cent soixante-dix ans. On appeloit ces prytanes *Bacchiades*, parce qu'ils descendoient de Bacchis, le cinquième roi de Corinthe, de la race d'Hercule, et celui qui s'étoit le plus illustré par ses grandes actions. Cypselus, d'une haute naissance, et d'une maison ennemie de celle des Bacchiades, s'étant emparé du gouvernement, comme le disent Hérodote et Diodore de Sicile, chassa ou fit mourir tous les princes de la maison régnante, six cent soixante-neuf ans avant notre ère, l'an 85 de Rome, et deux ans après que Tullus Hostilius fut monté sur le trône. Demaratus, l'un des princes de la maison des Bacchiades, ne s'étant pas trouvé à Corinthe dans le temps

Diodor. Sicul. Fragm. tom. II, pag. 635.

de la révolution, ne fut point enveloppé dans la proscription des princes de sa maison ; et pour se soustraire tout-à-fait à la tyrannie de Cypselus, il se retira en Étrurie, où il épousa une fille d'une haute naissance, dont il eut deux fils, Aruns et Lucumon : celui-ci devint dans la suite roi de Rome. Mais, avant de parler de lui, disons un mot d'Ancus Marcius, qui succéda à Tullus Hostilius.

Ce prince monta sur le trône l'an 115 de Rome, six cent trente-neuf ans avant notre ère, année remarquable par la naissance de Solon, quoiqu'il y ait des auteurs qui reculent d'un an la naissance de ce célèbre législateur. Ancus Marcius se distingua beaucoup pendant la paix : non content de faire revivre les lois de Numa, et de rendre à la religion sa pureté primitive, comme nous l'avons observé plus haut en parlant de l'écriture, il fit encore de sages réglemens et signala son règne par de grands travaux, qui auroient suffi pour immortaliser son nom, parce qu'ils tendoient tous au bonheur de ses sujets. Il favorisa beaucoup l'agriculture ; et les eaux malsaines du Tibre étant les seules qui eussent jusque là fourni à la boisson des Romains, il fit conduire à Rome, du lac Fucin, par un aqueduc, des eaux salubres et supérieures (1) à toutes les autres. Strabon, de qui j'emprunte ce passage, se contente de dire que l'eau Marcia vient du lac Fucin. Ce mot suffisoit sans doute aux Romains, qui connoissoient parfaitement l'histoire de leur pays, pour leur rappeler que c'étoit Ancus Marcius qui avoit amené ces eaux à Rome; mais nous, qui vivons à une si grande distance de ces temps-là, nous ne pouvons

Dion. Halic. lib. III, §. 36, p. 170.

Strab. lib. V, pag. 367.

(1) *Quantùm Virgo tactu, tantùm præstat Marcia haustu.* Plin. *Hist. nat.* lib. XXXI, cap. III, tom. II, pag. 553, lin. 15.

savoir ce que c'est que cette eau Marcia : heureusement Pline vient à notre secours. *Primus*, dit-il, *eam in Urbem ducere auspicatus est Ancus Marcius, unus è regibus. Postea Q. Marcius Rex in prætura; rursusque restituit M. Agrippa.* Ancus Marcius fit aussi construire à l'embouchure du Tibre la ville d'Ostie, afin que la ville de Rome eût dans son voisinage un port commode.

Plin. Hist. nat. l. XXXI, cap. III, tom. II, p. 553, lin. 10.

Dion. Halic. lib. III, §. 44.

Ce prince ne s'illustra pas moins dans la guerre que pendant la paix. Je passe sous silence les guerres qu'il eut à soutenir contre les Volsques et les Sabins, guerres qui furent terminées à l'avantage de Rome ; mais je ne dois pas omettre qu'il prit la ville de Fidène en Étrurie, et qu'il en transporta les habitans à Rome. Je ne dois pas oublier non plus qu'il vainquit en plusieurs rencontres les Véiens, et qu'il fit avec eux un traité avantageux. Je fais cette remarque, parce que ces peuples étoient aussi Étrusques : elle sert à prouver que, depuis le règne de Romulus, il y eut entre les Romains et les Étrusques une liaison non interrompue, qui contribua beaucoup à la perfection des arts à Rome.

Idem, lib. III, §. 38.

Lucumon, fils de ce Demaratus dont nous avons déjà parlé, se distingua tellement dans l'un des combats contre les Véiens, où il commandoit la cavalerie, qu'Ancus Marcius, qui l'avoit déjà pris en amitié, le combla d'honneurs, et l'admit au nombre (1) des patriciens et des sénateurs.

Idem, lib. III, §. 41.

(1) Cette expression de Denys d'Halicarnasse paroîtra peut-être impropre, parce que dès lors même qu'on étoit nommé sénateur, on étoit admis au nombre des patriciens. Ce qui prouve qu'elle ne l'est pas, c'est qu'on la trouve dans Suétone, *in Octavio*, §. 2 : *Ea gens* (Octavia) *à Tarquinio Prisco, rege, inter Romanos allecta, in senatum mox à Servio Tullio et patricias transducta....*

Héritier de tous les biens de Demaratus par la mort de son frère, il avoit épousé Tanaquil, fille riche et d'une très-haute naissance. Son origine, qui n'étoit pas moins illustre, jointe à une fortune immense, lui avoit fait espérer qu'avec le crédit des parens de sa femme il parviendroit en Étrurie aux plus éminentes dignités, et même à l'administration de l'État; mais sa qualité d'étranger lui en ferma l'entrée. Outré de cet affront, il vendit ses biens; et ayant emmené avec lui sa femme et un grand nombre de ses amis, qui ne voulurent pas l'abandonner, il s'établit à Rome l'an 122 de sa fondation, et la huitième année du règne d'Ancus Marcius. Sa haute naissance, ses grandes richesses et surtout ses qualités aimables, lui concilièrent la bienveillance du roi et des grands de Rome. Sa valeur et les talens qu'il développa dans la guerre, le firent tellement estimer des Romains, qu'après la mort d'Ancus Marcius, il fut unanimement élu pour roi. Il avoit changé auparavant son nom de *Lucumon* en celui de *Tarquin*, parce qu'il étoit né à Tarquinies, ville Étrusque. Devenu roi, il ne démentit pas l'idée avantageuse qu'on avoit conçue de lui tandis qu'il n'étoit que simple particulier : il battit en plusieurs rencontres les Latins et les Sabins, et gagna tellement par sa clémence le cœur des Étrusques, qu'il avoit soumis par la force de ses armes, qu'ils lui déférèrent la souveraineté de leur pays, avec les marques de cette dignité : elles consistoient en une couronne d'or, un trône d'ivoire, un sceptre surmonté d'un aigle, une tunique de pourpre brodée en or, et douze haches, une de la part de chaque ville. Tarquin, qui n'étoit pas moins modeste que brave, ne porta ces ornemens qu'après en avoir reçu la permission

Dion. Halic. lib. III, §. 60 et 61.

du sénat et du peuple. On sent assez, sans qu'il soit nécessaire de le faire remarquer, l'influence qu'eut sur les arts l'étroite liaison des Romains et des Étrusques.

Tarquin ne se montra pas moins grand pendant la paix que dans la guerre : *neque pace Tarquinius quàm bello promptior*, dit Florus. Les monumens qu'il fit élever dans Rome, et qui servoient encore plus à l'utilité de cette ville qu'à son embellissement, attestent le goût qu'il avoit pour les arts utiles ; aussi étoit-il originaire de Corinthe, où les arts étoient en honneur ; et l'on ne peut s'empêcher de souscrire à l'éloge qu'en fait le même Florus[a] : *oriundus Corintho, Græcum ingenium Italicis artibus miscuit.* Il fit entourer de boutiques la grande place de Rome[b], où se rendoit la justice, où se tenoient les assemblées du peuple, et où se traitoient toutes les affaires d'état. Il fit construire les murs de Rome de grosses pierres carrées et bien taillées : avant lui, ils ne l'étoient que de pierres brutes et posées sans art l'une sur l'autre. Il fit creuser aussi le premier ces égouts qui portoient dans le Tibre toutes les eaux des rues. Cet ouvrage, qu'acheva Tarquin le Superbe, est admirable et au-dessus de toute expression ; Rome n'a rien de plus magnifique. Si Tarquin n'a pas fait construire le grand cirque, du moins est-il le premier qui l'ait fait environner de siéges commodes, d'où l'on pouvoit voir le spectacle à son aise et à couvert des rayons du soleil. Avant lui, les spectateurs assistoient au spectacle debout, sur des échafauds dressés exprès. Le même roi désigna sur le mont Tarpéien l'aire que devoit occuper le temple qu'il avoit voué à Jupiter dans la guerre contre les Sabins. Tite-Live[a] dit qu'il en jeta les fondemens, *occupat fundamentis;* et Eutrope[b], qu'il

Florus, lib. I, cap. V, §. 5.

[a] *Idem, l. III, cap. V, §. I.*

[b] *Dion. Halic. lib. III, §. 67; Tit. Liv. lib. I, §. 35.*

Dion. Halic. lib. III, §. 67; Tit. Liv. lib. I, §. 38; Eutrop. lib. I, §. 6.

Dion. Halic. lib. III, §. 68; Tit. Liv. lib. I, §. 35.

[a] *Tit. Liv. l. I, §. 38.*

[b] *Eutrop. l. I, §. 6.*

qu'il le commença, *inchoavit.* Si Denys d'Halicarnasse ne l'assure pas positivement, du moins nous instruit-il des travaux immenses que Tarquin entreprit pour donner à ce temple une assiette solide. *Dion. Halic. lib. III, §. 69.*

Si les arts n'eussent pas été alors très-florissans à Rome, Tarquin l'Ancien n'auroit pas conçu l'idée de ces vastes entreprises; et s'il en eût conçu l'idée, jamais il n'auroit trouvé des architectes capables de les exécuter. On ne peut guère douter que ceux qu'il employa ne fussent Étrusques. Non-seulement les Étrusques lui étoient soumis et le reconnoissoient pour leur souverain, mais encore ils lui étoient affectionnés, la clémence dont il avoit usé à leur égard après la victoire lui ayant gagné tous les cœurs. Il est vrai que les historiens ne nous apprennent rien sur les architectes qui présidèrent à ces ouvrages; mais, puisque Tite-Live dit, en parlant de ces mêmes monumens auxquels Tarquin le Superbe mit la dernière main, qu'il fit venir des ouvriers de l'Étrurie, *fabris undique ex Etruria accitis,* on doit présumer que Tarquin l'Ancien en employa aussi. D'ailleurs, si l'on ne peut douter des talens des Romains à cette époque, on peut encore moins contester aux Étrusques la supériorité qu'ils avoient alors sur tous les peuples de l'Italie. *Tit. Liv. l. I, §. 55.*

Quoique j'aie démontré, ce me semble, que les monumens dont il s'agit ont pu être faits à l'époque que l'histoire leur assigne, sans qu'il faille pour cela reculer la date de la fondation de Rome, je crois devoir encore appuyer mon sentiment du témoignage d'un savant qui, joignant à de grands talens en architecture la connoissance des anciens auteurs, et ayant examiné avec la plus scrupuleuse attention les monumens de Rome et les ruines des anciennes villes

du Latium, est plus en état que personne de déterminer quelles sont les constructions propres à un peuple plutôt qu'à un autre. Voici donc ce que dit M. Petit-Radel après avoir parlé de l'aqueduc d'Ancus Marcius :

Notice historique sur les aqueducs des anciens, pag. 31.

« On a révoqué en doute ce fait. » (Il est question de l'aqueduc qui conduisoit l'eau Marcia du lac Fucin à Rome.) « Comment, a-t-on dit, les Romains du siècle » d'Ancus Marcius auroient-ils été assez puissans pour » entreprendre un ouvrage si dispendieux ? On ne fait pas » réflexion que cet Ancus Marcius étoit Sabin d'origine, » et qu'étant roi de Rome, dans un règne de vingt-cinq » ans, il vainquit les Sabins, avec lesquels il se confédéra » ensuite ; qu'il signala son règne par de grands travaux, » tels que le port d'Ostie et la prison Mamertine, qui » subsiste encore aujourd'hui dans son entier. La perfec- » tion des arts ne doit pas faire une difficulté. La ville de » Carseoli, dont les ruines se voient dans le lieu même » où l'on suppose que les travaux de l'eau Marcienne » commencèrent ; celle d'Albe des Marses, et les ruines » de toutes les villes d'une antiquité bien plus reculée, qui » environnent le lac Fucin, prouvent qu'à cette époque » même, les constructions les plus hardies étoient déjà » très-anciennes dans cette contrée, et qu'elles y datoient » de la même époque que celles des villes les plus antiques » de la Grèce, avec lesquelles elles ont une parfaite con- » formité.

Je reviens maintenant à mon sujet. J'ai joint ensemble les deux Tarquins, parce que les monumens commencés par Tarquin l'Ancien furent achevés par Tarquin le Superbe ; mais je ne dois pas oublier de faire remarquer

que Servius Tullius, qui succéda à Tarquin l'Ancien, fut, dit-on, le premier des rois de Rome qui fit frapper de la monnoie : l'empreinte de cette monnoie étoit un bœuf, un belier ou un cochon ; et comme le nom générique de ces animaux étoit *pecus*, la monnoie s'appela *pecunia :* c'est ce que nous apprend Pline[a]. Cependant le même Pline assure autre part[b] que ce fut Numa qui fit frapper de la monnoie à Rome ; et il le prouve, parce que ce prince ajouta aux colléges des prêtres et des augures celui des monétaires.

[a] *Plin. Hist. nat. l. XXXIII, c. III, t. II, pag. 610.*

[b] *Idem, lib. XXXIV, cap. I, t. II, pag. 639.*

Cette remarque prouve que les arts étoient connus à Rome dès les premiers temps ; c'est une observation que je crois devoir ajouter aux précédentes.

Après avoir détruit l'objection que l'on empruntoit des monumens de Rome, objection que l'on regardoit comme invincible, nous sommes enfin parvenus au dernier moyen dont on s'est servi pour prouver que ce que racontent les historiens Grecs et Latins, du commencement de l'histoire Romaine, n'est qu'une fable mal ourdie ; et ce moyen, on le regarde comme triomphant, et comme devant mettre le sceau à toutes les autres preuves.

Les sept rois de Rome, a-t-on dit, régnèrent, selon les historiens, deux cent quarante-quatre ans, y compris un interrègne d'un an. Or, soit que l'on envisage la suite de ces sept princes comme autant de générations, ou seulement comme des successions, elle ne pourra donner deux cent quarante-quatre ans : car, si ce sont des générations, les générations s'évaluant à trente ans, on n'aura que deux cent dix ans ; et si ce sont des successions, ainsi que l'exige la vérité de l'histoire, on n'aura que cent trente-trois ans, ce qui est encore plus éloigné de la somme de ces règnes. Ce

qui achève, ajoute-t-on, de donner à cette preuve une certitude qui ne peut être contre-balancée par aucune sorte d'autorité, c'est qu'on ne trouve dans aucune histoire ancienne ou moderne une liste de sept princes qui aient régné deux cent quarante-quatre ans.

Ces moyens, que l'on regarde comme invincibles, me paroissent très-foibles. On peut y faire plusieurs réponses.

1.° Si ces sept princes s'étoient succédés de père en fils, il faudroit compter huit générations, parce que, suivant la définition de Censorin, une génération comprend le père, *à sementi ad sementem*. Cette règle est si certaine, qu'elle n'a été contredite par aucun chronologiste ancien ou moderne.

Censorin. de Die natali, cap. XVIII.

2.° Les anciens n'évaluoient pas les générations à trente ans; ils en mettoient trois par siècle, ainsi que l'ont fait Hérodote et Thucydide: le premier le dit en termes exprès, et le sentiment de l'autre se déduit par induction de plusieurs endroits de son Histoire; je ne le prouverai pas, parce que je l'ai fait d'une manière très-étendue dans un autre ouvrage. Ce n'est pas que, du temps même de ces historiens, les générations ne fussent de trente ans; mais, comme ils n'ignoroient pas qu'on se marioit dans les temps anciens plus tard qu'on ne le faisoit de leur temps, ils ont suivi judicieusement pour ces temps une règle différente de celle qu'ils eussent appliquée au siècle où ils vivoient. Ces deux données, qui sont certaines en chronologie, porteroient la suite des sept rois de Rome à deux cent soixante-quatre ans; mais, comme il s'agit ici de successions et non de générations, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, et je n'en ai parlé que pour relever deux fautes capitales en chronologie.

3.° La règle des générations ne pouvant s'appliquer qu'aux princes qui se sont succédés de père en fils, et non à ceux d'une branche collatérale, ou même étrangère à la famille régnante, on a imaginé, pour déterminer, à peu de chose près, le nombre d'années qu'a régné une suite quelconque de rois, une règle qui n'est guère moins infaillible que celle des générations. Cette règle cependant est elle-même sujette à des variations : par exemple, si un État jouit d'une grande tranquillité, on peut évaluer les règnes à dix-neuf ans, l'un portant l'autre, parce que les règnes dans ce cas sont communément assez longs. En effet, si un prince ne règne qu'un an ou deux, comme cela arrive quelquefois, la brièveté de ce règne est toujours compensée par la longueur des suivans: ainsi, au bout d'une assez longue suite de règnes, tout revient à peu près au même. Je ne m'arrêterai pas à le prouver: nous avons des listes exactes de princes; qu'on les parcoure, et l'on reconnoîtra la vérité de cette règle. Il n'en est pas de même lorsqu'un pays est agité par des troubles, ou tourmenté par des révolutions qui font passer rapidement la couronne d'une tête sur une autre : il ne faut alors évaluer les règnes qu'à neuf ans, l'un dans l'autre. Les règnes des rois Lombards, en Italie, en sont un exemple frappant : il y en eut vingt-trois; ces vingt-trois rois régnèrent en tout deux cent trois ans. Si l'on évalue chaque règne à neuf ans, on aura deux cent sept ans; ce qui ne fait qu'une légère différence.

4.° Ces règles, qui sont certaines lorsqu'il y a un grand nombre de générations ou de successions, ne sont point applicables quand il faut déterminer la durée d'un petit

nombre de générations ou de successions. Si les historiens n'ont pas fixé la durée de chaque règne, ou du moins s'ils n'ont pas fait concourir le règne du premier ou du dernier de ces princes, ou de quelque prince intermédiaire, avec une époque connue, il est presque impossible d'obtenir alors une approximation quelconque.

5.° Les anciens, de qui nous tenons ces règles, n'y ont jamais eu recours que lorsqu'ils n'ont pu se procurer autrement la connoissance de la durée des règnes.

Appliquons ces règles aux rois de Rome. Il est impossible de connoître la durée de leurs règnes par la voie des générations, puisqu'à l'exception de Romulus et de Tarquin l'Ancien, dont on connoît la généalogie, on n'a aucun moyen de se procurer celle des princes qui leur ont succédé: il est également impossible de déterminer la durée des règnes de ces sept princes par le calcul des successions, parce qu'ils sont en trop petit nombre. Les historiens viennent heureusement à notre secours; ils nous apprennent, à peu de chose près, la date de la fondation de Rome, le commencement et la fin du règne de Romulus. On sait d'une manière certaine l'âge de Tarquin l'Ancien, parce qu'on ne peut révoquer en doute le temps où a vécu son père Demaratus. L'année de l'expulsion de Tarquin le Superbe n'est pas plus douteuse : la suite des consuls est une preuve à laquelle on ne peut se refuser. L'intervalle qui résulte de ces époques connues, est de deux cent quarante-cinq ans.

Mais qu'est-il nécessaire de recourir à ce moyen? Les annales de Rome ont fixé l'année où chacun des sept rois est monté sur le trône, et celle de la mort de chacun d'eux.

Que peut-on objecter ? Contestera-t-on l'existence de ces annales ? mais on a prouvé qu'elles ont existé. Les taxera-t-on de fausseté ? on a démontré qu'il n'avoit pas été possible de les falsifier ; et d'ailleurs on n'avoit aucun intérêt à le faire, relativement à un fait de cette nature, qui ne concernoit pas l'honneur et la gloire de la nation. Il est donc indubitable que les sept rois de Rome ont régné deux cent quarante-quatre ans en tout, sans y comprendre un interrègne d'un an. Romulus régna trente-huit ans, Numa Pompilius quarante-trois, Tullus Hostilius trente-deux ; Ancus Marcius vingt-quatre, Tarquin l'Ancien trente-huit, Servius Tullius quarante-quatre, et Tarquin le Superbe vingt-cinq. Ces règnes sont longs ; sans avoir rien d'extraordinaire. Si le règne de quelqu'un de ces princes avoit été de quatre-vingts ans, ainsi que celui d'Arganthonius, roi de Tartesse en Ibérie, on auroit eu peut-être quelque sujet de s'inscrire en faux contre le témoignage des historiens ; cependant la longueur de ce règne a été regardée comme indubitable, et Pline le Naturaliste l'atteste (1) : *Sed ut ad confessa transeamus*, dit-il, *Arganthonium Gaditanum octoginta annis regnasse, indubitatum est.* *Plin. Hist. nat. lib. VII, cap. XLVIII, tom. I, pag. 403, lin. 7.*

Quoique la longueur de ces sept règnes ne pèche en aucune manière contre la vraisemblance, on n'en persiste pas moins à nier le fait, parce qu'on ne trouve, dit-on, dans les annales anciennes et modernes, aucune liste de sept

(1) Hérodote est aussi de ce sentiment, *liv. I, §. 163*; ainsi que Cicéron, *in Catone majore, sive de Senectute, cap. XIX*; ou, pour parler plus juste, Cicéron et Pline ont puisé ce fait dans Hérodote. Anacréon et Appien donnent à Arganthonius cent cinquante ans de règne, le premier dans un fragment de ses odes, et l'autre, *liv. VI, §. 63*; mais cela pèche contre la vraisemblance.

princes qui aient régné un si grand nombre d'années; et, pour le prouver d'une manière sensible, on apporte plusieurs exemples anciens et modernes de sept princes qui n'ont pas régné ce même nombre d'années. Tel est le dernier retranchement qu'on oppose; mais ce retranchement est une foible barrière, qui tombe à l'instant qu'on en approche. Si l'on nous oppose des listes authentiques de sept princes qui n'ont pas régné deux cent quarante-quatre ans, opposons-en d'autres, qui ne soient pas moins authentiques, de sept princes qui ont régné aussi long-temps, ou même davantage.

La ville de Troie n'a eu que six rois, et cependant ils ont régné deux cent quatre-vingt-seize ans. Les sept premiers rois de Sicyone ont régné deux cent soixante-treize ans; les sept premiers rois de Thèbes en Égypte, deux cent soixante-quinze ans; sept rois de l'Égypte inférieure, deux cent soixante-trois ans; les sept premiers rois de Macédoine, deux cent cinquante-huit ans; les sept premiers rois de Corinthe, de la race d'Hercule, deux cent quarante-huit ans; les sept premiers rois d'Athènes, deux cent quarante-neuf ans; les sept premiers rois de Lacédémone, de la dynastie des Proclides, trois cent cinquante-quatre ans; les sept premiers rois de la même ville, de la dynastie des Eurysthénides, deux cent cinquante-trois ans; les sept premiers rois d'Argos, trois cent cinquante ans; les sept premiers rois Latins, de la race d'Énée, deux cent quarante-trois ans; les sept premiers rois Mèdes, selon Ctésias, deux cent quarante-deux ans.

Voilà, chez différens peuples anciens, douze listes de princes dont les règnes occupent plus de temps que ceux

des

des sept rois de Rome; et l'on ne doit pas en être étonné : les hommes vivoient alors sobrement, et l'on n'avoit pas encore inventé l'art pernicieux de ranimer un appétit éteint par des alimens apprêtés avec recherche. D'ailleurs, la guerre, la chasse, la course et la lutte, entretenoient la souplesse des membres, et rendoient le corps plus robuste : aussi ne sommes-nous pas surpris de voir le roi Agésilas, âgé de quatre-vingt-quatre ans, passer en Égypte à la tête des Lacédémoniens, et supporter les fatigues de la guerre comme le simple soldat. On vivoit alors communément très-long-temps, et l'expérience nous apprend que la sobriété y contribuoit infiniment. Nous voyons encore dans ce siècle dégénéré des vieillards de quatre-vingts, de quatre-vingt-dix et même de plus de cent ans : interrogez-les; ils vous répondront qu'ils ont toujours fait un usage modéré des plaisirs, et sur-tout de celui de la table.

Passons maintenant aux temps modernes : nous y trouverons des listes de sept princes dont les règnes réunis approchent beaucoup de deux cent quarante-quatre ans, ou même passent ce nombre. Sept rois d'Angleterre, de la maison d'Anjou, donnent deux cent vingt-deux ans; les sept derniers rois d'Écosse, de la maison de Stuart, deux cent vingt-sept ans. Sept princes Russes, à compter d'Ivan II, dont le règne commença l'an 1335, jusques et compris Ivan IV, dont le règne finit l'an 1584, forment deux cent quarante-neuf ans; six rois d'Espagne de la maison d'Autriche, et Philippe V, de celle de France, deux cent quarante-deux ans. Dans la troisième race de nos rois, Henri I.er régna vingt-huit ans; Philippe I.er, quarante-huit ans;

Louis VI, surnommé le Gros, vingt-neuf ans; Louis VII, ou le Jeune, quarante-quatre ans; Philippe II, surnommé Auguste, quarante-trois ans; Louis VIII, quatre ans; et Louis IX, ou S. Louis, quarante-quatre ans : en tout, deux cent quarante ans. Sept ducs de Bourgogne, de la maison de France, nous donnent un espace de temps encore plus long : Hugues II régna trente-neuf ans; Eudes II, vingt-un ans; Hugues III, trente ans; Eudes III, vingt-six ans; Hugues IV, cinquante-six ans; Robert II, trente-trois ans; Eudes IV, cinquante-un ans : en tout, deux cent cinquante-six ans.

Voyons maintenant ce qui concerne les sept derniers princes de la maison de France. Henri II a régné treize ans; François II, Charles IX et Henri III étant frères, leurs règnes ne doivent être regardés que comme un seul, parce que, si les deux premiers princes étoient morts avant la fin du règne de Henri II, leur père, Henri III n'en auroit pas moins régné : voilà la source de l'erreur où est tombé M. Levesque. Ces trois règnes, que l'on ne doit compter que comme un seul, font trente ans; Henri IV a régné vingt-un ans; Louis XIII, trente-trois ans; Louis XIV, dit le Grand, soixante-douze ans; Louis XV, cinquante-neuf ans, et Louis XVI, dix-neuf ans : en tout, deux cent quarante-sept ans. Il n'est pas inutile de remarquer que Henri III, Henri IV et Louis XVI ont péri d'une mort violente.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est écarté des routes battues : les anciens nous en ont donné l'exemple. Melissus et Parménide nièrent [a] l'existence du mouvement; un philosophe leur répondit en marchant [b] en leur présence.

[a] *Aristotelis physicarum Auscultationum lib. I, cap. II. Diogen. Laërt. lib. IX, segm. 24.*

[b] *Sexti Empirici Pyrrhonicarum Hypotheseon lib. III, cap. VIII, segm. 66.*

C'est cet attrait qu'ont la plupart des hommes pour la nouveauté, qui a fait éclore tant de paradoxes, tant de systèmes anciens et modernes. Déjà l'on soutient en Allemagne, malgré la notoriété des faits, que l'écriture n'étoit pas connue en Grèce du temps d'Homère, et par conséquent que ce poète admirable n'a rien écrit, et qu'il composoit et récitoit de mémoire. Un autre, allant encore plus loin, nie l'existence de ce poète : mais, revenant à des sentimens plus généreux, il prétend autre part qu'il y a eu plusieurs Homères; que, chacun de ces Homères ayant fait un chant de l'Iliade, on a rassemblé ces chants pour en faire un tout. Mais tous ces Homères avoient donc imaginé le même plan; ils s'étoient donc tous donné le mot pour exécuter l'un un chant, l'autre un autre; mais tous ces Homères étoient donc doués du même génie.... D'autres, oubliant ou faisant semblant d'oublier le ridicule que Platon a répandu à pleines mains sur les rhapsodes dans le dialogue intitulé *Ion*, prétendent qu'ils ont été les auteurs de l'Iliade et de l'Odyssée. Toutes ces singularités, pour ne rien dire de plus, me rappellent le système du P. Hardouin, qui attribuoit à des moines du treizième siècle la plupart des ouvrages des anciens. Je ne désespère pas de voir dans peu cet étrange système rétabli avec honneur. Fasse le ciel que le scepticisme n'aille pas plus loin, et qu'il respecte du moins les vérités éternelles sur le fondement desquelles repose le bonheur des nations !

RECHERCHES
SUR L'ORIGINE
DU BOSPHORE DE THRACE.

PAR M. DE CHOISEUL-GOUFFIER.

Lu le 25 Ventôse an XII.

LA nouvelle existence qu'a reçue l'ancienne Académie des Belles-Lettres, est sans doute une des plus nobles réfutations [illegible] erreurs qui ont précédé cette époque, et la garantie la plus certaine qu'elles ne se reproduiront plus.

Vous faites revivre, Messieurs, cette société célèbre qui, bien plus qu'on ne le croyoit jadis en France, a contribué à soutenir l'honneur du nom François chez les nations étrangères.

A une époque où il paroissoit convenu de ne voir en nous qu'un peuple ingénieux et frivole, l'imposante collection des travaux de l'Académie des Belles-Lettres luttoit, ainsi que celle de l'Académie des Sciences, contre une telle renommée; nos rivaux les plus jaloux étoient forcés de reconnoître qu'au milieu de cette nation légère et brillante se trouvoit comme une autre nation grave et réfléchie, qui ne s'interdisoit, sans doute, ni la grâce, ni l'esprit, mais qui vouloit n'en faire usage que pour parer l'instruction et la rendre plus accessible.

En aucun temps l'Europe n'a cessé de rendre justice

à ce beau monument de l'érudition Françoise, qui doit à plusieurs d'entre vous ses plus grandes richesses; dans lequel chaque peuple a retrouvé quelques-uns de ses titres; où les savans, aussi-bien que les esprits les moins appliqués, peuvent puiser d'utiles ressources; où la vérité est constamment modeste, et où les doutes eux-mêmes sont toujours instructifs : tant est grande la puissance de la raison, lorsqu'elle ne s'écarte jamais du ton et du langage qui lui appartiennent!

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être arrêté quelques instans sur des réflexions si naturelles et sur des souvenirs chers à ma reconnoissance. Lorsque, par vous, se renouvelle la Compagnie savante qui accueillit ma jeunesse avec tant de bonté, pourrois-je ne pas déposer ici l'hommage unanime des pays divers que j'ai parcourus?

Je vais exposer aujourd'hui sous vos yeux quelques recherches qui attesteront du moins mes constans efforts pour ne pas devenir, pendant une longue absence, trop étranger à des travaux si honorablement appréciés : elles ont pour objet de recouvrer un fait entrevu par les historiens à travers une vague et antique tradition, mais dont la cause étoit restée inconnue. Heureusement la nature en avoit conservé les titres.

Ce n'est pas la première fois que la critique a invoqué le secours des sciences. Déjà un calcul rétrograde des phénomènes célestes a confirmé ou détruit plusieurs récits des historiens. Un de nos anciens confrères alla plus loin : il vit ou crut voir dans les temps historiques les plus reculés, et chez les diverses nations à-la-fois, les débris d'une astronomie déjà très-avancée; et de cet état de la science,

remontant à un peuple bien antérieur, qui la leur auroit transmise, il osa, à l'aide de savantes analogies, marquer la position géographique de ce peuple instituteur et sans nom, et presque en raconter les succès. Il ne s'agit point d'examiner si un système si hardi (quelques-uns diront si téméraire) nous valut une découverte, ou ne produisit qu'un roman : qu'il nous suffise de dire qu'un tel système n'obtint quelque intérêt que parce qu'on crut qu'il s'étayoit d'une vérité déjà bien reconnue; c'est qu'il n'existe aucune science qui ne puisse devenir le complément des preuves de l'histoire.

C'est dans la science qui a pour objet de nous dévoiler toutes les richesses de la nature, et de tenir registre de ses fréquentes mutations, que se trouve le titre d'un événement obscurément transmis aux premiers historiens de la Grèce.

Tournefort, Voyag. tom. II, pag. 125.

Tournefort, à l'aide de quelques passages de ces historiens, crut reconnoître que le Pont-Euxin s'étoit, ainsi qu'ils l'ont rapporté, ouvert un passage par le Bosphore: mais il attribua, avec eux, cette irruption aux lents et continuels efforts de cette mer, accrue successivement par les eaux des fleuves immenses qui s'y jettent; et il crut en voir naître la Méditerranée, laquelle, suivant lui, s'ouvrant ensuite une route par le détroit de Gadès, étoit allée submerger dans l'Océan la fameuse Atlantide.

Buffon, Hist. nat.

Buffon a prouvé, contre Tournefort, que la Méditerranée ne dut point son origine à une pareille cause; qu'elle fut formée, ou du moins très-agrandie, en sens contraire, par l'irruption de l'Océan à travers le détroit de Gadès, et que même elle ne put recevoir par la suite qu'un foible

accroissement des eaux du Pont-Euxin : mais Buffon paroît consentir à croire que ces eaux, par leurs efforts répétés, et sans le concours d'une cause plus violente, ont pu se faire une issue vers la mer Égée.

Si l'éloquent interprète de la nature avoit pu porter sur les rivages du Pont-Euxin ses regards observateurs, ou s'il eût reçu des renseignemens plus fidèles, il se fût aisément convaincu que ce long déchirement qui forme aujourd'hui le canal du Bosphore, n'a pu être produit par une cause si lente et si uniforme, et qu'il est dû à l'action terrible de ces feux souterrains qui ont si souvent bouleversé la surface du globe.

Il m'est permis, je crois, d'annoncer que, le premier, j'ai reconnu là le foyer d'un ancien volcan.

Cependant le naturaliste Pallas, un de ces hommes qui ont été le plus doués du génie de l'observation, avoit déjà compris qu'un affaissement subit des montagnes, à la suite d'un tremblement de terre, avoit pu seul, en ouvrant tout-à-coup des issues nouvelles, mettre à découvert les vastes plaines, jadis inondées, qu'il parcouroit au nord du Pont-Euxin, autour de la mer Caspienne et du lac Aral. Ces trois lacs, aujourd'hui séparés, étoient originairement réunis en une seule mer, ainsi que le démontrent la nature du sol, ses formes, ses débris, et tous ces accidens variés, mais analogues, qui frappent l'observateur dans ces immenses contrées; mais M. Pallas, qui n'a pas vu le Bosphore, m'avoit laissé à découvrir la preuve la plus décisive de la vérité de cette opinion, et la plus incontestable sans doute.

Pallas, Voyag. t. V, pag. 190.

C'est dans l'ouvrage de ce savant et judicieux natura-

liste qu'il faut voir les anciennes limites qu'il assigne à cette mer primitive. J'ajouterai seulement qu'en remontant, par terre, de Constantinople jusqu'au Dniester, à travers la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie, j'ai cru reconnoître que ces provinces avoient aussi été sous les eaux à cette même époque. La mer couvroit alors les vastes plaines devenues depuis de riches pâturages et les domaines de ces nations nomades, qui ont si long-temps présenté l'étrange contraste de l'amour du pillage, et de la simplicité des mœurs antiques. Les ravins que les flots ont, dans leur retraite, creusés sur ces terrains immenses, semblent encore des lits profonds de fleuves récemment desséchés; et nulle part la théorie de Buffon sur la nature et les effets de ces courans ne reçoit une application plus frappante.

Je vais, Messieurs, rappeler ici les notions principales qui nous ont été transmises par les anciens sur l'irruption du Pont-Euxin, en vérifier la cause sur les vestiges qui subsistent de ce grand événement, suivre ses effets mémorables dans la mer Égée et sur le continent qui l'avoisine, et en déterminer l'époque, autant qu'il est possible de la saisir à une telle distance des faits.

Dans plusieurs ouvrages anciens, on retrouve le souvenir plus ou moins indiqué de ce cataclysme qui vint grossir tout-à-coup la masse des eaux de la Méditerranée, déjà formée ou plutôt accrue par la rupture du détroit de Gadès. « Il est probable, dit Platon en parlant de » l'irruption du Pont-Euxin, qu'il ne put échapper à ce » fléau destructeur que quelques bergers habitant les mon- » tagnes. Long-temps la crainte les empêcha de quitter

Plato, de Legibus, III.

« ces

» ces lieux élevés; mais enfin ils commencèrent à cultiver » le pied des montagnes. » Platon parle évidemment, dans ce passage, des contrées voisines de l'Hellespont, puisqu'il ajoute aussitôt qu'il y a eu plusieurs villes de *Troie;* que la plus ancienne avoit été bâtie sur les hauts sommets de l'Ida; que les habitans transportèrent ensuite leurs habitations sur une éminence voisine, moins élevée, à l'extrémité d'une belle et vaste plaine, arrosée par un grand nombre de rivières qui coulent des sommets de l'Ida. « Sans doute, dit Platon, à l'époque où ils osèrent se » confier à une si foible éminence, sur le bord de tant » de fleuves tombant des montagnes, ils avoient com» mencé à perdre le souvenir des catastrophes précé» dentes. »

Aristote, dans ses Météorologiques, indique aussi cet événement, mais en des termes moins précis. *Aristot. Meteorolog.*

Straton, au rapport de Strabon, en avoit conservé tous les détails, avoit peint les eaux du Pont-Euxin s'ouvrant avec violence un passage dans la Propontide, et formant l'Hellespont. *Strato, ap. Strab. l. I, p. 49.*

Pline rapporte que toute la Phrygie et la Teuthranie avoient été sous les eaux. *Plin. Hist. nat. lib. II, cap. XC.*

Diodore de Sicile dit qu'antérieurement aux autres déluges, le Pont-Euxin franchit avec impétuosité ses anciens rivages; qu'il sépara les Cyanées, submergea une grande partie de la Samothrace, et imprima aux habitans de cette île un éternel souvenir de ce fléau destructeur (1). *Diodor. Sicul. lib. V, c. XLVII.*

(1) Nous disons *Diodore*, parce qu'au premier coup-d'œil cet auteur semble ne rapporter que ce qu'il avoit appris lui-même des habitans de

Aux divers passages qui viennent d'être cités, se lient naturellement des faits qui sont les suites nécessaires de ce cataclysme. De nombreuses traditions apprenoient aux anciens que plusieurs des îles de la mer Égée avoient vu diminuer leur étendue par l'élévation des eaux, et que d'autres avoient totalement disparu pour reparoître ensuite. Historiens, naturalistes, poètes, tous sont également convaincus que ces îles avoient reçu une seconde origine en ressortant du sein des eaux. C'est l'opinion d'Aristote, de Pindare, de Pline, et sur-tout de Diodore, celui de tous les anciens qui a su le mieux poser les limites entre le domaine de l'histoire et les usurpations de la fable.

Plin. lib. II, cap. LXXXVII; lib. IV, cap. XII. Tertull. Apolog. c. VI. Ammian. Marcell. Histor. lib. XVII, cap. VII.

Ces îles reçurent et portent encore les noms qui leur furent alors donnés par les habitans, étonnés de les voir reparoître. Le nom d'*Anaphé* vient sans doute d'ἀναφαίνω, *je parois*, et aussi *je reparois;* Délos, de δηλόω, et par contraction, δηλῶ, *je montre, je manifeste.*

On pourroit d'abord penser que quelques-unes de ces îles durent cette seconde origine à des volcans sous-marins et à l'action des feux, qui, en effet, ont laissé des traces évidentes de leurs violentes explosions en tant d'endroits de la Grèce: mais il est bien facile de distinguer sur les lieux ces excroissances volcaniques, ces sommités formées de ponces et de laves vomies à travers les eaux, des îles véritables, plus solides, formées de matières bien différentes, et qui ne sont que des plateaux plus élevés

Samothrace. Mais, à bien examiner ce qui précède et ce qui suit, on reste persuadé que, dans le passage où il parle de l'île de Samothrace, il suivoit Denys le Milésien, écrivain contemporain d'Hécatée, et de quatre siècles plus ancien que Diodore.

du sol ancien et primitif; or telle est la nature de ces îles citées par les anciens, et qu'un examen approfondi ne permet absolument point de regarder comme produites par des volcans. L'île de Délos est formée de granits et de pierres schisteuses. Elle paroît bien avoir éprouvé des secousses violentes, mais elle n'offre aucune trace réelle de volcan ; et si l'on y remarque quelques pierres ponces, on doit croire qu'elles y ont été lancées par le volcan de Santorin, ou qu'elles ont été amenées par les flots sur ses rivages. Son apparition soudaine ne peut donc être attribuée qu'à la retraite des eaux qui l'avoient submergée ; et le mouvement alternatif dont elle parut agitée, pendant que les eaux s'élevoient et s'abaissoient autour d'elle, put donner lieu à la fiction des poètes, qui s'accordèrent à représenter Délos comme une île flottante.

Telles sont les indications principales que la tradition et l'histoire nous ont conservées sur la formation du Bosphore. Plusieurs autres parties du globe offrent, il est vrai, des traces de pareilles convulsions ; mais celle-ci a droit à un intérêt particulier, puisqu'elle a influé sur le sort de la contrée la plus célèbre du monde, et qu'elle occupe la première page de ses annales.

Averti par ces souvenirs, éclairé par ces antiques documens, le voyageur vient demander sur les lieux, à la nature, la cause jusqu'alors inconnue de ce grand événement, et la preuve complète des traditions qui nous en ont transmis la mémoire. A peine est-il entré dans les mers de la Grèce, que, s'il longe l'île d'Eubée, il éprouve déjà la résistance des courans, qui frappent sur la pointe nord de cette grande île, parallèle à l'Attique, et qui en fit

autrefois partie ; il ne refoule qu'avec peine ce même courant, en passant devant Skyros, qui lui présente l'aspect de ses cratères et de ses sommets brûlés par des feux dès long-temps éteints : il cherche vainement à Lemnos les forges de Vulcain; cette partie volcanique de l'île, affaissée sous les flots, ne forme que des récifs dangereux. C'est la sonde à la main qu'il a fallu y rechercher cette île *Chrysès* qui s'étoit dérobée à la géographie, et qui, méconnue sous les flots avant mes recherches, n'étoit qu'un sujet d'effroi pour les navigateurs.

Voyage pittor. de la Grèce, t. II, pag. 129 et suiv.

Bientôt on arrive à l'embouchure de l'Hellespont, qu'on remonte, et qui semble un grand fleuve. Son courant confirme la chute des eaux du Pont-Euxin dans la Méditerranée ; et si l'on remarque la correspondance des angles que forment les collines, si l'on a quelque habitude d'observer, on ne doute plus qu'il n'y ait eu une époque où le volume beaucoup plus fort des eaux n'ait rempli, recouvert, débordé, élargi et creusé ce grand ravin, dont les bords offrent aujourd'hui les plus beaux aspects et les plus riches cultures. On reconnoît, à de grandes hauteurs, des coquilles chariées par les eaux ; mais je n'ai point remarqué sur les rives de l'Hellespont des traces de feux souterrains. Tout annonce que cette vallée sinueuse dans laquelle il coule, existoit avant l'époque que nous cherchons à déterminer. Probablement elle n'étoit alors arrosée que par une rivière, produit du lac appelé depuis *la Propontide*, lequel, d'après la configuration et la profondeur de son bassin, a dû toujours exister.

Ce n'est qu'en approchant des murs de Constantinople, que l'on commence à pressentir la violente commotion

dont on ne tardera pas à reconnoître la cause. Le plateau triangulaire sur lequel repose cette superbe ville, et qui ne tient au continent que par sa base, forme un soubassement dont les deux flancs sont taillés presque à pic : l'un a été ainsi travaillé par les longs efforts d'un courant souvent impétueux et toujours très-actif : l'autre côté, séparé du continent par ce déchirement qui forme aujourd'hui le plus beau port de l'univers, offre presque par-tout une côte perpendiculaire, parce que le renversement n'a pas été égal sur les deux rives ; et ce sont les collines sur lesquelles s'élèvent Péra et Galata, qui, manquant par leurs fondemens, se sont seules renversées, pour ouvrir le magnifique ravin où mouilleroient à l'aise toutes les escadres de l'Europe.

Le courant du Bosphore frappe sur la pointe du Sérail, qui le fend et le divise, mais inégalement. La plus grande partie de ces eaux descendantes prolonge directement son cours rapide vers la Propontide, entre Scutari et les murs de Constantinople : l'autre partie des eaux entre avec force dans le port, en serrant la côte de Galata, pour tournoyer ensuite dans ce même port, et revenir, en sens opposé, le long de l'autre rive. Il semble que la nature ait voulu favoriser également l'entrée et la sortie des navires, et assurer, par ce mécanisme des eaux, la conservation et la propreté du port.

A mesure que l'on remonte le Bosphore, on s'aperçoit que son lit se resserre, et l'on juge mieux la correspondance parfaite des angles des deux rives. La solidité des rochers qui presque par-tout les composent, a conservé en quelque sorte la fraîcheur de leurs cassures ; et

ces rives rentreroient l'une dans l'autre avec une incroyable justesse, si une main assez puissante et une nouvelle secousse en sens contraire pouvoient les rapprocher et les rejoindre. Je ne décrirai point ici ce courant, qu'on ne refoule jamais sans effort, dont la rapidité s'accroît ou s'affoiblit avec les vents, qui varie sa direction suivant la forme des masses contre lesquelles il vient se heurter, qui quelquefois même retourne en arrière; moins encore ces courans inférieurs, roulant en sens contraire de la surface du courant supérieur qui les presse; ou ces vents qui, s'engageant en même temps par le nord et par le midi dans cette longue gorge, s'y rencontrent, s'y combattent, et finissent quelquefois par s'en partager l'empire; chacun de ces vents prenant, par une marche parallèle, son cours le long des rives opposées. Les observations curieuses sur les vents et sur les eaux, que huit années de séjour sur le Bosphore m'ont si souvent permis de répéter, seroient étrangères à l'objet de ce Mémoire, et je me hâte d'approcher de l'ouverture du détroit.

J'ai déjà laissé sur ma droite la montagne que couronnoit le temple de Jupiter Urius. C'est en face de cet antique monument, remplacé depuis par une forteresse qu'ont long-temps possédée les Génois, que commencent à se montrer, sur la côte d'Europe, les traces de l'agent terrible dont le foyer n'est plus éloigné. Derrière le village d'*Yéni-Malé*, est un véritable champ phlégréen, dont le sol brûlé offre les traces d'un grand nombre de bouches ou de petits cratères, soupiraux des feux souterrains qui ont calciné tout cet espace, et réduit la plus grande partie du sol en une vraie pozzolane.

A mesure que l'on avance, les deux côtes deviennent plus escarpées; et les rochers qui les soutiennent, sillonnés par la flamme, indiquent au voyageur qu'il entre dans ce vaste cratère, dont il ne tardera pas à reconnoître l'enceinte imposante. Sa felouque, des navires, des escadres, traversent ce bassin, dans lequel les flots remplacent et ne font peut-être encore que recouvrir ces effrayantes gerbes de flammes que jadis vomissoit cet abîme.

De tous côtés le naturaliste trouve de nouvelles observations à multiplier; le peintre des tableaux à saisir, que la plus féconde imagination ne sauroit créer. Ici un riche filon de cuivre, attaqué, minéralisé par les vapeurs qu'exhaloit le volcan, se présente sous l'aspect d'une roche verte, semée de points d'or; et plus loin s'aperçoit une longue veine de jaspe, qui commence en Europe, passe sous les eaux, et se retrouve sur le continent opposé: elle offre, dans sa prolongation, des variétés et des couleurs dues aux degrés de chaleur plus ou moins forte dont ce jaspe a été atteint, autant qu'à la diversité des matières qui, par la fusion, se sont combinées avec sa primitive substance. Là, sous ces rochers enfumés, sont des antres profonds, des cavernes de fer et de laves. L'air, tout-à-coup dilaté, les a soulevées du sein de ces énormes masses, alors liquides et bouillantes. Ces vastes soufflures, ces sombres retraites, furent long-temps l'asile des nombreux troupeaux de phoques que nourrissoit le Pont-Euxin, et dont on rencontre encore quelques individus errans sur ces bords, désormais trop habités par les hommes, pour que ces paisibles animaux puissent s'y multiplier. L'artiste se hâte de crayonner des accidens nouveaux pour lui, et qu'il

doit au choc de tous les élémens en fureur : il croit voir encore le vieux Protée et ses troupeaux marins sous ces voûtes que remplissent, en mugissant, les flots écumeux.

C'est ainsi que se présente et se reconnoît, des deux côtés de l'embouchure du Bosphore, la moitié du vaste cratère, dont l'autre partie, n'ayant pas l'appui du continent, a cédé à la fureur des vagues. Les constans efforts d'un courant rapide et soulevé par les tempêtes ont rompu, divisé les rochers qui s'opposoient à son passage. Les sommets les plus élevés, ceux qui offroient quelque résistance, formèrent ces îles *Cyanées*, dont le nombre augmentoit ou diminuoit réellement. L'action des feux sous-marins, des secousses sans cesse renouvelées, recouvroient ces îles pour les reproduire ensuite dans de nouvelles explosions, qui se répétèrent avec violence durant plusieurs siècles, et qui, depuis, n'ont cessé de menacer Constantinople tant de fois renversée.

Quel dut être l'effroi des navigateurs qui essayèrent de pénétrer dans le Pont-Euxin, lorsqu'ils aperçurent les feux qui en défendoient l'entrée ! et quelle fut l'audace de ceux qui, les premiers, saisissant les courts momens où le volcan suspendoit ses fureurs, osèrent traverser son foyer, s'engager au milieu de ces îles mouvantes, et se hasarder avec leurs frêles esquifs sur une mer toujours menaçante ! Aujourd'hui même, nos vaisseaux n'osent la braver que dans la saison la plus favorable. On n'en sort jamais sans danger: les vents en défendent presque toujours l'entrée ; et souvent les éclairs semblent y renouveler les feux du volcan. Tous les nuages qui s'élèvent du Pont-Euxin, ou que les vents amènent des régions du

nord,

nord, attirés par le courant d'air qui domine et suit toujours les grands courans d'eau, viennent se présenter à l'entrée du Bosphore, se pressent, s'accumulent, et éclatent en orages terribles. Tous les feux du ciel semblent concentrés dans ce même bassin, entre ces mêmes montagnes d'où s'élancèrent jadis, du sein de la terre, des feux plus redoutables; et la frayeur, ou la crédulité, pourroit se représenter encore un dieu lançant ses foudres, et des monstres vomissant des flammes sur les téméraires navigateurs.

L'époque d'un si grand événement sembleroit devoir échapper à toute fixation précise; il n'est cependant pas impossible de la saisir avec quelque vraisemblance.

L'irruption du Pont-Euxin ayant opéré la submersion de plusieurs îles de la mer Égée, qui reparurent lorsque le niveau des eaux se fut rabaissé, rien n'est plus naturel que de rapporter cette irruption à l'époque de l'un de ces déluges si célèbres dans la Grèce, celui d'Ogygès ou celui de Deucalion.

Observons d'abord que la plupart des îles de la mer Égée furent renommées par le culte qu'on y rendoit à Apollon; et en effet, ces îles s'étant repeuplées, lorsqu'elles eurent été desséchées par le soleil, ce dieu dut y recevoir de toutes parts les hommages de la reconnoissance. De là cette croyance religieuse qu'Apollon naquit à Délos, après que Latone y eut trouvé un asile; et cette tradition, suivant Pindare, que l'île de Rhodes lui échut en partage, ou suivant les bruits recueillis par Diodore, qu'il aima, à Rhodes, une des femmes de cette île, et en eut les *Héliades*, dévouées au culte du Soleil.

Pind. Olymp. VII.

Isidor. Origin. lib. XIV, c. VI.

Mém. de l'Acad. des inscr. tom. XXXII, pag. 466.

Diod. Sicul. lib. V, c. LVI.

De ces faits et de ces fables il résulte que la submersion de ces îles, et par conséquent l'irruption du Pont-Euxin, qui la produisit, ont précédé l'établissement de ce culte.

Or, suivant l'abbé Banier, qui a peu de contradicteurs sur ce point, ce furent particulièrement les colonies Égyptiennes, sous la conduite de Cécrops et de Danaüs, qui apportèrent en Grèce le culte d'Apollon, que Banier prouve d'une manière très-plausible avoir été le même que celui d'Osiris.

Cécrops, d'après la chronique de Paros, régna sur l'Attique, l'an 1582 avant notre ère. M. Larcher, qui a discuté avec profondeur ces questions chronologiques, croit devoir rapprocher ce fait de douze ans, en plaçant le règne de Cécrops à l'an 1570 avant l'ère Chrétienne. L'histoire nous apprend, d'autre part, que Cécrops étoit arrivé en Grèce deux ans avant d'y monter sur le trône, et que Danaüs y arriva la même année que lui.

C'est donc à l'année 1572 avant notre ère, suivant M. Larcher, ou 1584, d'après les marbres de Paros, qu'il faut placer l'établissement des colonies Égyptiennes en Grèce, et le culte du Soleil.

Mais le déluge de Deucalion, d'après la même chronique de Paros, n'eut lieu que 1529 ans avant notre ère, par conséquent quarante-trois ans ou cinquante-cinq ans après l'arrivée de Cécrops. Cette différence de dates suffiroit pour prouver que ce n'est point le déluge de Deucalion qui fut produit par le Pont-Euxin : nous savons d'ailleurs que ce ne fut qu'une inondation partielle, qui ne couvrit que la Thessalie; et j'espère, Messieurs, pouvoir vous soumettre dans un autre Mémoire quelques détails

recueillis sur les lieux mêmes, et qui établissent la vérité de cette opinion.

Le déluge d'Ogygès est de beaucoup antérieur à cette époque. Il eut lieu, selon Jules Africain, cent quatre-vingt-neuf ans avant le règne de Cécrops, c'est-à-dire, 1771 ans avant notre ère, d'après la chronique de Paros, ou 1759 ans seulement, selon le calcul de M. Larcher. Eusèbe le fait remonter jusqu'à l'an 1796, et son opinion est adoptée par Fréret.

J. Afric. apud Euseb.

Ces différences, au reste, sont peu importantes; et dans tous les systèmes, on voit que ce déluge a précédé d'environ deux cents ans le règne de Cécrops.

Un tel intervalle suffit, sans doute, mais étoit à peu près nécessaire pour que les îles de la Grèce, d'abord submergées, aient pu se dégager entièrement des eaux, puis recouvrer leur ancienne population; et l'on conçoit que Cécrops, à son arrivée, ne dut point éprouver de résistance de la part de ces insulaires, lorsqu'il leur proposa de régler et de solenniser le culte d'un dieu dont les bienfaits étoient encore si récens, ou qui en laissoit même encore sentir le besoin; ce qui, dans tous les temps, assure le mieux la reconnoissance.

On peut donc regarder comme probable que ce fut vers l'an 1759 avant notre ère, qu'un volcan entr'ouvrit le Pont-Euxin et produisit le déluge d'Ogygès.

M. Larcher ne se permet point un doute sur cette grande catastrophe, rapportée et consacrée par toute l'histoire. Il conçoit toutefois difficilement que l'Attique, arrosée par huit ou dix petites rivières, ait pu être ainsi submergée; « mais, ajoute-t-il, puisque ce déluge est incon-

Larcher, Chronolog. tom. VII, pag. 271.

» testable, je pense que la mer, franchissant ses anciennes
» limites, aura couvert le pays de ses eaux. »

Il n'entroit point dans le plan de notre savant confrère de rechercher comment la mer avoit pu franchir ses limites; peut-être eût-il craint de se livrer à la supposition gratuite d'un volcan, rompant ainsi les digues d'une mer supérieure : mais une telle considération n'a pu m'arrêter, depuis que les vestiges les moins équivoques de ce volcan se sont offerts à mes recherches.

Si donc, comme il ne me semble pas possible d'en douter, telle a été la cause de ce mémorable événement, il ne reste plus qu'à recueillir, dans les voyages fameux entrepris après cette catastrophe, les impressions de terreur qui attesteront que cette cause, long-temps après sa première explosion, conserva une énergie redoutable: et si, un grand nombre d'années après, on retrouve encore sur ces mêmes parages des tempêtes de feux, des rochers qui s'élèvent, se heurtent et retombent, des gouffres d'où les flots ressortent en mugissant; y eût-il, dans les écrits qui nous ont transmis ces tableaux, quelques détails fabuleux, il sera difficile de ne pas voir là des témoignages nouveaux de ce cataclysme et de ses terribles effets.

Le plus ancien des voyages qu'entreprirent des Grecs dans le Pont-Euxin, est sans doute celui de *Phryxus* et d'*Hellé*, sa sœur, cherchant, dit-on, l'un et l'autre, à se soustraire aux fureurs de leur belle-mère *Ino*. On s'accorde à penser que le nom d'*Hellespont* fut donné au bras de mer qui sépare l'Europe de l'Asie, parce qu'Hellé s'y noya; circonstance qui offre une preuve de plus en faveur de la réalité de ce voyage, dont la date doit être fixée vers

l'an 1500 avant notre ère, puisqu'Ino étoit fille de Cadmus, et que Cadmus, suivant les marbres de Paros, vint à Thèbes, l'an 1519.

Diodore, il est vrai, ne dit point si Phryxus rencontra des obstacles pour entrer dans le Pont-Euxin; il se borne à rapporter, comme une tradition fabuleuse, que des taureaux aux pieds d'airain, et soufflant des tourbillons de flammes, furent commis, dans la Colchide, à la garde de la fameuse toison suspendue dans le temple de Mars: et peut-être, dans une telle altération de faits qui place au terme du voyage de Phryxus ces monstres jetant du feu par les narines, seroit-il possible de voir une image poétique et transposée du genre de dangers qu'il avoit courus dans sa route; ou peut-être cette tradition, recueillie par Diodore, n'avoit-elle d'autre origine que l'idée des volcans brûlant aussi sur les côtes de la Colchide, et dont il existe encore des traces.

Mais il reste d'ailleurs si peu de notions de ce premier voyage dans le Pont-Euxin, que je n'ai garde d'en faire un titre en faveur de l'opinion que je vous soumets, Messieurs, et sur-tout d'appuyer cette opinion sur une indication si légère.

Je me hâte d'arriver au voyage dont retentissent presque tous les poètes et les anciens historiens, celui des Argonautes.

L'époque de ce voyage est fixée, d'après la chronique de Paros, à l'an 1350 avant notre ère. Les cinquante-deux guerriers commandés par Jason, et dont les noms nous ont été conservés, entrèrent dans le détroit de l'Hellespont, pénétrèrent dans le Bosphore de Thrace, de là dans le

Larcher, Traduc. d'Hérodote, t. VII, pag. 35 et 577.

Pont-Euxin, et, après bien des traverses, ils abordèrent dans la Colchide. Diodore se borne à leur faire essuyer une tempête dans le Pont-Euxin; mais Apollonius de Rhodes, et les autres écrivains, entrent dans bien d'autres détails.

Lib. II, v. 168 et seqq., 311 et seqq.

Apollonius peint, dans le rapide détroit du Bosphore, les flots semblables à des montagnes et prêts à fondre sur les Argonautes, et ceux-ci abordant avec effroi les côtes de Bithynie. Là, il leur fait annoncer par le devin *Phinée* qu'ils vont rencontrer, à l'extrémité du détroit, des rochers que jusqu'alors nul mortel n'a pu franchir; que ces rochers sont mobiles; qu'ils se séparent et se rejoignent; que l'onde agitée s'élève alors au-dessus de leurs cimes; que le rivage retentit au loin du bruit des chocs répétés de ces masses brûlantes; et que les Argonautes ne doivent tenter de poursuivre leur route, qu'autant qu'une colombe lâchée vers le Pont-Euxin aura pu traverser ce dangereux passage.

Lib. II, v. 597 et seqq.

Le même poète ajoute qu'en effet les Argonautes virent les rochers se heurter et se séparer; que la mer se précipitoit en mugissant; que la mort fut long-temps suspendue sur leurs têtes, et qu'ils alloient être engloutis sans l'aide puissante de Minerve, &c. &c.

Et ce qui est plus positif, il fait dire à Thétis, par Junon, *qu'elle a sauvé les Argonautes à travers ces rochers errans, où frémissent d'horribles tempêtes de feu.*

Argonaut. lib. IV, v. 786.

Οἵη τέ σφ' ἐσάωσα διὰ πλαγκτὰς περόωντας
Πέτρας, ἔνθα πυρὸς δειναὶ βρομέουσι θύελλαι,
Κύματά τε σκληρῇσι περιβλύει σπιλάδεσσι.

Ces convulsions des flots soulevés, ces tempêtes de feu,

et le choc terrible des rochers, que Pline présume, sans aucun fondement, pouvoir être attribués à des illusions d'optique, n'annoncent, ne dépeignent-ils pas un volcan, que tant d'années n'avoient pu encore éteindre, et qui présentoit mille dangers aux téméraires navigateurs ? Et combien ces indications ne deviennent-elles pas plus frappantes, si l'on observe que les îles Cyanées, situées à l'entrée du Bosphore, furent, selon Homère et Hérodote, appelées *Planetæ*, c'est-à-dire, *errantes ;* que, suivant d'autres auteurs anciens, elles s'appeloient aussi *Symplegades*, c'est-à-dire, *réunies, adhérentes*, comme pour mieux exprimer, par cette double dénomination, leurs mouvemens violens, tantôt pour se réunir, tantôt pour se séparer ; effets que l'action terrible des feux souterrains peut seule produire. Homère nous dit que, près de ces îles, *les flots impétueux et les tourbillons d'un feu dévorant entraînoient les navires brisés.*

Plin. lib. IV, cap. XIII.

Herodot. l. IV, cap. LXXXV.

Plin. lib. VI, cap. XII.

Euripid. in Medea, v. 2 et 1263.

Apollonius peint les vents impétueux, déplaçant, poussant les rochers les uns contre les autres ; et il ajoute qu'on voyoit s'élever de leurs sommets un *nuage obscur*, qu'on entendoit un *fracas épouvantable.*

Valerius Flaccus, dans ses *Argonautiques*, offre, d'une manière plus sensible encore, l'image complète d'une explosion volcanique au milieu de ces îles Cyanées, lorsqu'il dit « que les rochers s'entremêlèrent, que les sommets de » ces îles se précipitèrent l'un sur l'autre, que deux fois » la flamme brilla au milieu de la tempête. »

. . . . . Miscentur rupes : jamque æquore toto
Cyaneæ juga præcipites illîsa remittunt.
Bis fragor infestas cautes adversaque saxis
Saxa dedit : flamma expresso bis fulsit in imbri.

Argonaut. lib. IV, v. 657 et seq.

Enfin le nom même de *Cyanées* devient ici un surcroît de témoignage. Ce mot signifie, en grec, *bleu foncé, tirant sur le noir;* et le scholiaste d'Apollonius ne manque pas de faire remarquer que c'est à leur couleur que ces rochers doivent leur dénomination. Il est évident que cette couleur est celle de rochers calcinés, enfumés par les feux du volcan, et qu'ils étoient alors tels qu'ils sont encore aujourd'hui.

Tous ces traits, tous ces caractères que l'antiquité nous a transmis, indiqueroient seuls, avec la plus grande vraisemblance, l'ancienne explosion d'un volcan à l'entrée du Bosphore : mais de tels témoignages paroîtront sans doute se changer en preuves complètes, puisque les deux tiers du cratère de cet immense volcan existent encore, puisque tous les terrains voisins portent l'empreinte des feux qui les ont long-temps brûlés ; sur-tout lorsque cette éruption explique si bien et peut seule expliquer le célèbre déluge d'Ogygès, dont rien jusqu'à présent n'avoit pu rendre raison, et les divers phénomènes de la mer Égée, qui en furent un résultat immédiat.

Ainsi se révèlent à nous, de loin en loin, des faits dont la mémoire s'étoit obscurcie, ou sembloit même perdue pour jamais. Cependant le temps, sous l'emblème de Saturne, dévore ce qu'il produit ; dans le cours rapide des âges, les traditions périssent ou s'altèrent. L'art sublime qui a fixé la parole fugitive, n'a sauvé que des débris; l'art étonnant qui la multiplie, n'a pu rendre ce qui avoit été englouti sans retour; et la raison, s'élevant par la pensée seule à ces temps antiques et déserts où rien ne l'arrête et ne la soutient, se fatigue en impuissans efforts.

Mais

Mais la nature, cet immense composé de ruines, recèle, jusque dans ses moindres ruines, des moyens de tromper le temps et de résister à ses outrages. Le génie pressent ces moyens ; la science, plus lente et plus sûre, les découvre.

L'histoire naturelle, par la profondeur de ses recherches; la chimie, par ses savantes analyses ; l'astronomie, par l'audace et la certitude de ses calculs ; la physique, par l'extrême variété de ses expériences ; la botanique elle-même, par l'étonnante finesse de ses observations ; toutes ces sciences se font jour jusque dans l'antiquité la plus reculée, y restituent des témoignages à l'histoire, en dissipent les obscurités, en remplissent quelques lacunes : et la critique, riche de ces secours inespérés, les employant toutefois avec sagesse, n'en forçant point l'application, n'en exagérant jamais les conséquences, y voyant toujours des indicateurs, rarement des témoins, agrandit ainsi et féconde son domaine ; elle n'est plus désormais étrangère à aucun effort de l'esprit humain, et peut même prendre sa part dans toutes les conquêtes du génie.

MÉMOIRE

Sur la Chronologie des Dynastes ou Princes de Carie, et sur le Tombeau de Mausole.

PAR M. DE SAINTE-CROIX.

Lu le 24 janvier 1806.

UN voile plus ou moins épais couvre le berceau de tous les peuples. Quand on parvient à le soulever, on n'aperçoit pour l'ordinaire que les jeux tumultueux ou sanglans de leur enfance, et leurs efforts foibles et impuissans pour secouer les langes de la barbarie. Leurs premiers pas sont mal assurés et incertains; s'ils ne sont point soutenus par la main d'un chef habile, ils n'ont de la jeunesse que les égaremens, et ne prennent que fort tard leur rang parmi les nations de la terre: heureux ensuite s'ils peuvent conserver leur indépendance et échapper aux fers de la tyrannie, soit domestique, soit étrangère! Ce bonheur, sans lequel le sort des hommes est aussi précaire que misérable, ne fut pas le partage des Cariens; du moins en jouirent-ils peu de temps. Nous savons qu'après avoir fait la guerre aux Léléges, leurs voisins, ils se réunirent à ce peuple, si même ils n'en firent pas partie; qu'ensuite leur pays fut divisé en deux états; qu'ils exercèrent le métier de pirates et se rendirent maîtres de la mer Égée; qu'ils s'attirèrent par-là les vengeances de Minos, et que ce prince Crétois les subjugua; qu'ils prirent parti pour les Phrygiens dans la guerre de

Troie, et finirent par recevoir dans leur sein des colonies Grecques; qu'enfin, ayant résisté avec succès aux rois de Lydie, ils ne purent éviter de tomber sous le joug des Perses, qui livrèrent toutes les villes de Carie à des tyrans. Entre ces tyrans, Artémise, qui étoit en possession d'Halicarnasse, joue un assez beau rôle au temps de l'expédition honteuse de Xerxès dans la Grèce (1). Cette princesse n'a que le nom seul de commun avec celle dont nous parlerons bientôt; les faits qui la concernent n'appartiennent point à mon sujet, borné à la famille d'Hécatomne et au monument funèbre qui immortalisa son fils Mausole (2).

Lorsque Cyrus eut donné à l'empire des Perses une vaste étendue, le sage Œbarus lui dit que désormais il seroit condamné à un continuel et pénible voyage pour gouverner ses états, et que, semblable à un homme qui, mettant le pied sur les extrémités d'un cuir, les fait alternativement hausser et baisser, il n'auroit pas plutôt soumis un pays que l'autre se révolteroit. En effet, les successeurs de ce grand prince ne jouirent presque jamais d'aucune tranquillité; à peine avoient-ils apaisé une rebellion en un endroit, qu'ailleurs des satrapes, ou d'autres hommes puissans, se soulevoient : quelquefois même les monarques de la Perse, ne pouvant dompter les officiers

Aristid. Oper. ed. Jebb. tom. I, pag. 202.

(1) *Voyez* les Recherches de l'abbé Sevin sur l'histoire de Carie, Acad. des inscr. *t. IX, p. 113.*

(2) Peut-être aurions-nous des détails plus complets sur cette famille et sur l'origine des Cariens, si nous avions conservé l'histoire de Trogue-Pompée, qui en parloit, comme on le voit par l'ancien sommaire de son onzième livre : *dictæque in excessu origines et reges Cariæ.* Justin a sans doute dédaigné de faire usage de cette utile et curieuse digression.

rebelles, étoient forcés de leur accorder une sorte de souveraineté et le droit de la transmettre à leurs enfans. Hécatomne, ayant affermi son pouvoir dans la Carie, sa patrie, obtint ces prérogatives. Il avoit commandé les armées navales d'Artaxerxès Mnémon; et l'on voit, par le récit de Xénophon, qu'il obéissoit encore à Tissapherne, satrape Perse, au temps de l'expédition d'Agésilas dans l'Asie mineure: du moins son autorité souveraine ne s'étendoit-elle alors que sur la Carie orientale et maritime; car Tissapherne avoit un palais dans la partie occidentale de cette contrée, dont il parvint à écarter les Lacédémoniens. Si la Carie fût devenue le théâtre de la guerre, Agésilas, n'ayant que de l'infanterie, auroit eu beaucoup d'avantages dans ce pays, trop montueux pour que les Perses y fissent usage de leur cavalerie (1). Une pareille situation, jointe à la commodité de plusieurs ports, favorisa les desseins ambitieux d'Hécatomne, qui secoua le joug des satrapes et se rendit maître d'une grande partie de la Carie, ainsi que de la ville d'Halicarnasse. Le roi de Perse, trop foible ou trop éloigné pour le punir de cette usurpation, traita avec lui, et s'engagea à ne point le troubler, à deux conditions: la première, qu'il paieroit un tribut (2); la seconde, qu'il fourniroit un corps de troupes auxiliaires, toutes les fois qu'il en seroit requis.

Photii Bibl. cod. CLXXVI.

Diod. Sicul. lib. XVI, §. 42.

Quel titre prit alors Hécatomne? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Isocrate, son contemporain, le

Isocr. Paneg. in op. ed. Lange, pag. 103.

(1) Ἡ δὲ Καρία ἄφιππος ἦν. Xenoph. *Hellen.* lib. III, c. IV. Aristophane dit: Ὥσπερ οἱ Κᾶρες μὲν οὖν ἐπὶ λόφων οἰκοῦσιν... Aves, *vers. 293 et 294.*

(2) Μαύσωλος, ὁ Καρίας τύραννος... ἔλεγεν ὅτι ὁ βασιλεὺς αἰτεῖ τοὺς φόρους. Aristot. *Œconom.* l. II, t. II Oper., edent. Guill. Du-Vall. p. 503.

qualifie d'*épistathme;* Diodore de Sicile, de *dynaste:* mots qui ont à peu près la même signification, et dont le seul équivalent approximatif dans notre langue est le titre de prince. Mais les écrivains Grecs ont-ils donné à Hécatomne et à ses successeurs le véritable titre que ces princes portoient? Je ne le crois pas, sur-tout à l'égard de Diodore; car cet historien appelle indistinctement dynastes et rois presque tous les princes qui, pour parler le langage ordinaire des anciens Grecs, reconnoissoient la souveraineté du grand roi; ce qui n'est pas toujours conforme aux monumens. Je n'en citerai qu'un exemple : parmi les marbres d'Oxford, on en trouve un sur lequel est inscrit le traité de Straton, roi des Sidoniens, avec le peuple d'Athènes, et ce traité paroît avoir été conclu avant la conquête de l'Asie par Alexandre; car, depuis cet événement, il n'est plus question des rois de Sidon : cependant Diodore ne donne que le nom de dynaste au prince Sidonien qui vint se joindre avec quatre-vingts bâtimens à la flotte des Perses commandée par Conon; ensuite il qualifie tantôt de roi, tantôt de dynaste, Tennès qui gouvernoit Sidon, lorsqu'elle se révolta contre Ochus; et l'on ne peut guère douter, d'après le témoignage d'Arrien, que cette ville, ainsi que Tyr et Byblos, quoique soumises au roi de Perse, n'eussent des rois particuliers, au temps d'Alexandre (1). On peut

Diod. Sicul. l. XV, §. 2, &c. ; 90, &c.

Marmor. Oxon. XXIV.

Diodor. Sicul. lib. XIV, §. 79.

Idem, lib. XVI, §. 42 et 43.

Arrian. Exp Alex. lib. XI c. XIII et XV

(1) Ce Tennès peut s'être appelé *Straton*, nom qui me paroît avoir été commun aux derniers rois de Phénicie; car on en voit un de ce nom à Tyr (Justin. *l. XVIII, c. III*), un autre à Arade (Arrian. *Exp. Alex.* l. II, c. XIII), et un troisième à Sidon (Ælian. *Var. Hist.* l. VII, c. II). Suivant S. Jérôme (*adv. Jovian.* l. I, t. III Op. p. 187), celui-ci se trouva à la prise de cette ville par les Perses; c'est donc le Tennès de Diodore de Sicile. Cet historien nous le représente comm un lâche et un traître, tandis c

dire, pour la justification de Diodore, que les auteurs anciens ont souvent confondu le titre de dynaste avec celui de roi, et que ce n'est qu'après Alexandre que les dynastes ont été regardés comme au-dessous des rois, moins par le genre que par l'étendue de leur puissance. Ce titre me paroît même n'avoir point été en usage avant cette époque. Isocrate n'est guère plus satisfaisant à cet égard que Diodore, puisqu'il attribue la qualité d'épistathme non-seulement à Hécatomne, comme je viens de le dire, mais encore à tous les grands satrapes, et même aux toparques, suivant les expressions du livre d'Esther, dans la version des Septante, ou satrapes de dernière classe. L'autorité d'Aristote n'est pas plus décisive. Ce philosophe donne à Mausole le nom de tyran, que les Grecs réservèrent d'abord pour ceux qui s'emparoient du gouvernement dans un État libre (1). Mais, comme l'usurpation amène et nécessite la tyrannie, les Grecs prirent bientôt le nom de tyran dans la même acception que nous. Certes, Aristote ne l'entend pas autrement, comme il nous l'apprend lui-même [a], et lorsqu'il dit [b] que le peuple souverain est

Barthélemy, Œuvres diverses, tom. II, p. 82.

Isocr. Paneg. pag. 89.
Esth. cap. III, v. 13.

Arist. Œcon.

[a] *De mor. ad Nicom. lib. VIII, cap. XII.*
[b] *Polit. lib. II, cap. IX; lib. IV, cap. III.*

S. Jérôme parle du courage de Straton, *regulus Sidonis*, et assure qu'il aima mieux se tuer lui-même que de tomber entre les mains des ennemis. Il s'agit pourtant de la même personne sous deux noms différens; il y aura eu à ce sujet deux récits opposés, ce qui n'est pas sans exemple. Je conjecture que le dernier a été emprunté du dixième livre de Trogue-Pompée, où se trouvoient tous les détails de l'expédition de Sidon, que Justin a supprimés dans son abrégé. Du reste, il est vraisemblable que ce prince, qui aimoit beaucoup le luxe (Ælian. *loco laud.*), protégea le commerce et fit le traité dont il vient d'être question. Ajoutons qu'au temps d'Ochus, Sidon formoit avec Tyr et Arade une confédération dont les intérêts étoient communs (Diod. Sic. *l. XVI, §. 41*).

(1) *Omnes autem et habentur et dicuntur tyranni, qui potestate sunt perpetuâ in ea civitate quæ libertate usa est.* Corn. Nepos, *in Vita Miltiad.* cap. VII.

un tyran à mille têtes. Ainsi, en appelant Mausole *tyran*, il ne veut que caractériser sa conduite vexatoire, dont il rapporte plusieurs exemples dignes de remarque. Strabon parle dans un même endroit des dynastes de Carie et du roi Mausole; cependant rien ne montre que ce prince eut d'autre titre que celui qu'avoit porté son père et que portèrent ses successeurs. Les écrivains Romains, principalement Cicéron [a] et Vitruve [b], accordent avec aussi peu de raison le titre de roi à Mausole. Pline [c] s'exprime avec moins d'inexactitude en nommant Mausole *regulus*, par comparaison, sans doute, avec le grand roi, dont les dynastes de Carie dépendirent toujours, tantôt plus, tantôt moins, selon les circonstances. Ne soyons donc pas étonnés du mépris que les Grecs avoient pour eux. Démosthène, en dévoilant la politique d'Artémise et le motif secret de ses liaisons avec le roi de Perse, s'écrie : « Vous, qui » êtes Athéniens, craindriez-vous un barbare et une » femme? N'ont-ils pas été souvent vaincus par les Lacé- » démoniens? N'avez-vous pas été vous-mêmes fréquem- » ment vainqueurs du grand roi? Ni lui, ni ses esclaves, ne » vous ont pas défaits une seule fois. » Au nombre de ces esclaves, l'orateur met évidemment Artémise, ainsi que son père et son époux. Alexandre, dans sa première jeunesse, et pour contrarier les vues de son père, ayant fait demander à Paxadore, frère de Mausole, sa fille en mariage, Philippe, instruit de cette négociation, réprimanda fortement son fils en présence de Philotas, son ami, lui remontrant combien il étoit honteux et indigne d'un prince destiné à une si grande fortune, de rechercher l'alliance d'un Carien, de l'esclave d'un roi barbare.

Strab. lib. XV, pag. 451.

[a] *Tuscul. l. III, cap. 31.*
[b] *De Archit. lib. II, p. 29.*
[c] *Hist. nat. lib. XXXVI, c. IV.*

Demosth. de Rhod. libert. ed. Lamb. p. 116.

Vit. Alex. in Plut. Op. edent. Bryan. tom. IV, p. 16.

Strab. lib. XV, p. 451 et 452; Arr. Exp. Alex. lib. I, c. XXIII.

Diod. Sic. lib. XVI, §. 35. 45. 69. 74; l. XVII, §. 24.

Hécatomne laissa à sa mort trois fils, Mausole, Idriée et Paxadore; deux filles, Artémise et Ada. Suivant l'usage des Cariens, celles-ci épousèrent, la première son frère aîné, et la seconde le puîné, Idriée, avec le droit de leur succéder. Diodore de Sicile donne à Mausole vingt-quatre ans de règne, à Artémise deux, à Idriée sept, à Ada quatre, et à Paxadore cinq, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre en Asie. Ce dernier événement est indubitablement de la seconde année de la CXI.e olympiade, sous l'archontat d'Évænète; entre cet archontat et celui d'Eudamus, la quatrième année de la CVI.e olympiade, il y a dix-huit années : cet historien se trouve donc parfaitement d'accord avec lui-même, en rapportant la mort de Mausole au temps de l'archontat d'Eudamus. A la vérité, Diodore dit seulement, ὑπὸ δὲ τοὺς αὐτοὺς καιροὺς, *vers ces mêmes temps;* mais il ne se sert de ces expressions un peu vagues qu'afin de pouvoir réunir ensemble plusieurs événemens, tels que la mort de Mausole, celle de Cléarque, tyran d'Héraclée, l'invasion du territoire de Rome par les peuples de Toscane, et la défaite de Calippe en Sicile. Les rapprochemens de faits qui lient l'histoire de divers pays, quoique sujets à beaucoup d'erreurs, offrent néanmoins des synchronismes qui jettent beaucoup de jour sur la chronologie. Diodore me paroît être l'écrivain de l'antiquité qui ait le mieux senti la nécessité de ces synchronismes, dans une histoire universelle; mais il manque souvent d'exactitude. Des trois faits qu'il réunit ici à la mort de Mausole, le dernier est le seul par rapport auquel il ne s'écarte pas trop de la vérité; car on ne peut guère placer la bataille perdue par Calippe contre

Hipparine,

Hipparine, plus tard qu'à la première année de la CVII.[e] olympiade, peu de temps avant son expédition de Rhegium. L'invasion des Toscans ou Étrusques arriva quatre ans plutôt, sous le consulat de M. Fabius Ambustus et de M. Popilius, 398 de la fondation de Rome, la première année de la CVI.[e] olympiade. Quant à la mort de Cléarque, elle est du commencement du règne d'Ochus, qui monta sur le trône la troisième année de la CIII.[e] olympiade; et ce tyran d'Héraclée eut pour successeur immédiat, non son fils Timothée, comme l'assure Diodore, mais son frère Satyrus, tuteur de ses enfans, qui s'empara, aussitôt après sa mort, de toute l'autorité : Satyrus la conservoit encore au temps d'Agésilas, roi de Sparte (1), mort en Égypte la troisième année de la CIV.[e] olympiade, sous l'archonte Molon, d'après Diodore lui-même. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares dans l'ouvrage de cet auteur; mais elles n'infirment pas son témoignage relativement à la date de la mort de Mausole, qui est prouvée par la durée des règnes de ses successeurs.

Diod. Sic. lib. XVI, §. 45. Plut. Op. t. V, p. 214, in Vit. Dion.

Tit. Liv. lib. VII, c. XVII.

Phot. Bibl. cod. CCXXIV.

Lib. XV, §. 93.

Mausole auroit gouverné la Carie plus de vingt-quatre ans, et la chronologie des dynastes de Carie, que nous donne Diodore, seroit bouleversée, si l'on admettoit le récit de Xénophon. Dans son Éloge d'Agésilas, on lit que Mausole assiégea par mer Assus et Sestos avec cent vaisseaux; qu'il s'éloigna de ces places, cédant, non à la force, mais à la persuasion; que, lié par une ancienne hospitalité avec le roi de Sparte, il fit passer de l'argent dans cette

(1) Memn. *apud Phot.* c. III. A la vérité, on y lit, ὧν ἡ τυραννὶς εἶχεν ζ : mais, au lieu de cette lettre numérique, il faut mettre δ; sans quoi il y auroit un anachronisme.

ville et y envoya même des ambassadeurs. La guerre d'Agésilas dans l'Asie mineure remontant à la première année de la XCVI.ᵉ olympiade, Mausole, mort, comme je viens de le dire, la quatrième année de l'olympiade CVI, auroit été maître de la Carie pendant quarante-quatre ans au lieu de vingt-quatre; opinion qui est détruite par les témoignages les plus formels. Celui d'Isocrate, auteur contemporain, mérite le premier rang. Dans son Panégyrique d'Athènes, qui fut publié la troisième ou quatrième année de la XCVIII.ᵉ olympiade (1), il est parlé d'Hécatomne comme d'un prince puissant et capable de résister au grand roi. Théopompe, qui avoit vécu à la cour d'Artémise, rapportoit que, dans la guerre faite aux Perses par Évagoras, roi de Cypre, Hécatomne commandoit la flotte des Perses. Cette guerre commença au plutôt sous l'archontat de Mystichide, la troisième année de l'olympiade XCVIII; elle est donc postérieure au temps auquel il faudroit faire remonter le règne de Mausole, si l'on admettoit le récit de Xénophon. Diodore, qui paroît suivre Théopompe dans tout ce qui concerne les dynastes de Carie, nous apprend qu'Artaxerxès, après avoir confié à Hécatomne le soin de la guerre de Cypre, sut qu'il entretenoit des intelligences avec Évagoras et Acoris; ce dernier venoit de lever l'étendard de la révolte en Égypte, et son règne fut de très-courte durée. Ainsi tout concourt à démontrer que Mausole n'a pu avoir, comme souverain, aucune liaison avec Agésilas en Asie, d'où ce roi de Lacédémone fut rappelé par les éphores, la seconde année de la XCVI.ᵉ

Diod. Sic. lib. XIV, §. 81.

Pag. 105.

Diod. Sic. lib. XV, §. 2.

(1) Voyez *Nathan. Mori Conject. de temp. Panegyr.*, dans son édition du Panégyrique d'Isocrate, *p. xvij*.

olympiade, lorsque Diophante étoit archonte éponyme à Athènes (1). Xénophon ne faisant lui-même aucune mention de Mausole dans ses Helléniques, seroit-il trop hardi d'avancer que l'article de ce prince a été inséré par quelque main étrangère dans l'Éloge d'Agésilas, tiré en grande partie de ce premier ouvrage? J'aime mieux hasarder cette opinion que d'adopter celle du savant Valckenaer, qui prétend, contre le témoignage de toute l'antiquité, que l'Éloge d'Agésilas étant indigne de Xénophon, n'est pas de cet écrivain inimitable (2). Au reste, le passage dont il est ici question est très-altéré; et pour le rectifier, si l'on persistoit à le regarder comme authentique, il faudroit y faire de grands changemens, et sur-tout mettre le nom d'Hécatomne à la place de celui de Mausole (3).

L'archontat de Molon, la troisième année de l'olympiade CIV, est l'époque de la plus grande puissance de Mausole : il étoit alors maître de plusieurs places importantes de la Carie, et venoit de faire d'Halicarnasse la capitale de ses États. Il avoit pour appuis Oronte et Autophradate, satrapes de Mysie et de Lydie, qui avoient secoué le joug du grand roi. Les Lyciens, les Pisidiens, les Pamphyliens et les Ciliciens s'étoient aussi révoltés dans l'Asie mineure; et les Syriens, les Phéniciens et presque toutes les nations maritimes avoient imité leur exemple. Le roi de Perse perdoit par là une moitié de son *Diod. Sic. lib. XV, §. 91.*

(1) Xenoph. *Hellen.* l. IV, c. II; Diod. Sic. *l. XIV, §. 83;* Plut. *Vit. Agesil.* t. III, p. 384. Voy. Dodwell, *Annal. Xenoph.* p. 251.

(2) Valcken. *ad Herod.* p. 271, et *ad fragm. Eurip.* p. 266.

(3) Xenoph. *Ages.* cap. II, *not. Zeunii*, pag. 304. Ce changement est autorisé par Théopompe, qui donne à Hécatomne le commandement de la flotte des Perses. *Apud Phot.* cod. CLXXVI.

revenu, et l'autre ne suffisoit pas à l'entretien de son armée : tout annonçoit la ruine prochaine de son empire et sembloit en préparer la conquête à Alexandre. Mausole profita habilement de cet état de choses, pour s'affermir dans la possession de la Carie, du moins de la plus grande partie de cette contrée ; il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée, comme je l'ai déjà dit, la quatrième année de la CVI.ᵉ olympiade.

Hist. nat. lib. XXXVI, c. IV.

Pline, en parlant des artistes qui travaillèrent au tombeau de Mausole, dit : *Qui obiit olympiadis centesimæ sextæ anno secundo.* Quelques lignes après, il revient à la mort de ce prince, et dit : *Is obiit olympiadis CVI anno secundo, urbis Romæ anno CCCCIV.* Le manuscrit de cet auteur, consulté par Daléchamp, et deux autres manuscrits de la Bibliothèque impériale, sont conformes à ces leçons, qu'on retrouve dans les deux éditions du naturaliste Romain données par le P. Hardouin. Ce savant s'est bien aperçu que la date prise de la fondation de Rome est fautive : mais il cherche à la rectifier par une conjecture qui rejetteroit à la CX.ᵉ olympiade la mort de Mausole, et cela au mépris des autorités les plus formelles ; il n'étoit guère accoutumé à les respecter. Cependant, si l'on admet la leçon de quelques manuscrits qui portent *CCCCII*, l'erreur ne sera plus que d'un an, puisque, selon le calcul de Varron, l'année 404 de Rome coïncide avec la première de la CVII.ᵉ olympiade. Au reste, quand les années sont exprimées en chiffres Romains, ou en lettres numériques Grecques, on ne peut rien établir de certain, à cause de la confusion et de l'altération auxquelles ces chiffres, et sur-tout ces lettres, ont été exposés dans les meilleurs manuscrits. Il n'en est pas de même lorsque des mots entiers marquent le nombre des années, comme dans

Ibid. cap. VI.

le premier passage de Pline, d'après les manuscrits que je viens de citer et conformément à plusieurs éditions. Celle d'Alde, la première de toutes, omet néanmoins le mot *sextæ*, et par-là fait commettre à Pline une erreur de dix ans. Le P. Brotier, dernier éditeur de cet écrivain, adopte la leçon de l'édition d'Alde, en l'appuyant de deux ou trois manuscrits. La principale raison qu'il donne de cette préférence, est à mes yeux très-foible. Suivant Pline, Scopas, un des sculpteurs du tombeau de Mausole, s'étoit fait une grande réputation dans son art dès la LXXXVII.ᵉ olympiade. On conjecture qu'il devoit avoir alors environ trente ans; et il auroit été presque centenaire, dit le P. Brotier, lorsqu'il travailla au tombeau de Mausole, si ce prince fût mort dans la CVI.ᵉ olympiade : conséquemment l'olympiade dans laquelle ce prince est mort, ne peut être que la centième; et dans Pline, la leçon *centesimæ anno secundo* est la seule véritable. J'observerai d'abord que Scopas, à la seconde année de cette olympiade, auroit été octogénaire, et qu'à cet âge il n'auroit été guère plus capable de travailler que dix ans après. Mais, pour lever la difficulté qui résulte du témoignage d'un auteur ancien, est-il donc permis de le faire tomber dans un anachronisme considérable, en adoptant une leçon qui ne se trouve que dans quelques manuscrits? La saine critique écarte, ce me semble, un pareil moyen, et oblige d'en chercher un autre. Peut-être Pline a-t-il trop reculé le temps de la célébrité de Scopas, ou bien cette célébrité a-t-elle été plus précoce que ne l'imagine le P. Brotier. D'ailleurs il n'est pas physiquement impossible que Scopas, entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans, soit venu à Halicarnasse, qu'il y ait dessiné

Hist. nat. lib. XXXIV, cap. XIX.

Not. ad Plin. tom. VI, p. 414.

un des grands bas-reliefs du tombeau de Mausole, et l'ait fait exécuter devant lui par ses élèves, en y mettant ensuite la dernière main. Une autre conjecture sur ce sujet se présente encore à mon esprit; mais je me réserve de la proposer dans la suite de ce Mémoire. Pline ne fait fleurir Léocharès, qui travailla aussi aux bas-reliefs du tombeau de Mausole, qu'en la CII.e olympiade, et Praxitèle, mis au nombre des sculpteurs du même monument par Vitruve, que dans la CIV.e olympiade. Bryaxis, qui y eut également part, fit, suivant Pline, la statue de Séleucus, un des successeurs d'Alexandre. Ainsi l'époque de sa célébrité tend, comme les deux époques précédentes, à prouver que Pline a cru la mort de Mausole postérieure à la centième olympiade, et que la leçon du texte de cet écrivain, admise dans les éditions du P. Hardouin, ne peut être changée de la manière que le P. Brotier l'a fait. De cette discussion il résulte encore que Pline ne s'est trompé, sur l'époque de la mort de Mausole, que de deux années; erreur assez légère et qu'il seroit même facile d'excuser.

Ci-après, p. 539.

Artémise, aussitôt après la mort de son mari, prit les rênes du gouvernement; mais elle ne les garda que deux ans. Diodore, qui nous l'apprend, ajoute, en un autre endroit de son Histoire, que cette princesse mourut peu de temps avant la prise et l'incendie de Sidon, qu'il rapporte à la fin de l'archontat de Thessalus, la seconde année de l'olympiade CVII (1). Idriée, qui succéda à Artémise, sa

Lib. XVI, §. 35.
Ibid. §. 45.

(1) Lorsque Démosthène prononça dans cette année sa harangue pour la liberté des Rhodiens, on n'avoit eu à Athènes aucune nouvelle de la mort d'Artémise; car il parle de cette princesse comme vivante, et ne désigne nulle part Idriée. Le P. Corsini a donc tort d'assurer que ce discours démontre qu'Idriée étoit roi à cette époque (*Fast. Attic.* t. IV,

sœur, fut invité par Ochus à marcher contre les Sidoniens; ami et allié des Perses, il venoit, dit Diodore, de prendre le gouvernement de ses états (1). Dans cette même année, Démosthène prononça sa harangue sur la liberté des Rhodiens, dans laquelle il parle de la manière dont Artémise avoit réduit ces insulaires à l'obéissance du grand roi et les avoit mis au pouvoir de la faction oligarchique. En conséquence, Artémise a dû mourir à la fin de l'année archontique, *exeunte anno,* comme le remarque très-bien Wesseling, c'est-à-dire, dans le dernier trimestre de cette année, dont le premier mois, munychion, commença le 24 avril de l'an 352 avant J. C. Pour compléter les deux années du règne d'Artémise, il faudra donc emprunter quelques mois de celle où Mausole termina sa carrière.

Dion. Halic. Epist. ad Amm. ed. Sylb. p. 121.

Not. ad Simson. Chron. p. 892.

Les commentateurs, en général, n'étudient point assez la chronologie : on peut faire sur-tout ce reproche aux deux savans qui se sont appliqués avec le plus de soin à éclaircir la partie historique des harangues de Démosthène; je veux parler de Tourreil et de Lucchesini. L'un et l'autre prétendent que dans le passage du discours sur la paix, où l'orateur Athénien dit, *Nous souffrons bien que le Carien* [τὸν Κᾶρα] *s'empare des îles de Chio, de Cos et de Rhodes,* il est question de Mausole (2). Ils auroient dû faire attention que ce discours fut écrit, et non prononcé, sous Sosigène, archonte, la troisième année de la

Dion. Halic. Ep. ad Amm.

p. 26). Au surplus, Idriée n'a pu monter sur le trône que dans un âge fort avancé, puisqu'il avoit commandé les armées sous Hécatomne, son père (Plut. *in Vit. Ages.* t. III, p. 282), et sous son frère Mausole. (Polyæn. *Stratagem.* lib. VII, cap. XXIII, §. 1).

(1) . . . ἄρτι μὲν παρειληφότα τὴν ἀρχήν. Diod. Sic. *l. XVI, §. 42.*

(2) Tourreil, *Œuvr.* t. II, p. 343. Lucchesini, *Annot. in Orat. Demosth.* p. 376.

CIX.e olympiade, onze ans après la mort de Mausole, et neuf après celle d'Artémise. Lucchesini, en particulier, est d'autant plus répréhensible, qu'il avoit assigné auparavant à la mort de Mausole la date qu'elle doit avoir. Ce Carien dont parle Démosthène, est évidemment Idriée, représenté comme un prince opulent et disposé à faire la guerre aux Perses, par Isocrate, dans le discours qu'il adressa à Philippe de Macédoine, après le traité conclu entre ce monarque et les Athéniens, la seconde année de la CVIII.e olympiade, sous l'archontat de Thémistocle.

Annot. in Demosth. pag. 283.

Isocr. ad Phil. §. 43.

Diogène de Laërte mérite beaucoup moins d'indulgence que les savans dont je viens de parler, par rapport aux anachronismes qu'il a commis, ayant eu sous les yeux l'excellente chronique d'Apollodore, les écrits d'Aristoxène, de Démétrius de Phalère, de Philochore, de Stésiclide, de Théopompe et autres auteurs capables de le diriger. Il rapporte qu'Anaxagore, à l'aspect du tombeau de Mausole, s'écria : « O monument fastueux, image des richesses changées en pierres ! » et quelques lignes après, il assure que cet illustre philosophe mourut dans la LXXVII.e olympiade, selon le témoignage même d'Apollodore, c'est-à-dire, cent seize ans avant la mort d'Artémise. Une pareille contradiction montreroit seule la négligence de Diogène, si nous n'en avions pas d'ailleurs des preuves évidentes. Diogène dit encore, au sujet d'Eudoxe de Gnide, que ce philosophe, avant d'aller à Athènes, voulut voir Mausole; ce qui lui auroit été fort facile, s'il n'eût fleuri que vers la CIII.e olympiade, comme l'avançoit Apollodore, cité par Diogène (1). Ce fut, selon Sotion, au temps de l'expédition

Lib. II, c. III.

(1) Ὁ δὲ αὐτός φησι τὸν Κνίδιον Εὔδοξον ἀκμάσαι κατὰ τὴν γ' καὶ ρ' ὀλυμπιάδα. Diog.

d'Agésilas

d'Agésilas en Égypte, qu'Eudoxe vint dans cette contrée. Le bœuf Apis ayant léché ses habits, les prêtres lui prédirent que sa vie seroit de courte durée : en effet, Eudoxe mourut bientôt après. En admettant la vérité de ce récit de Favorin et celle de l'époque du voyage en Égypte, donnée par Sotion, on pourroit fixer à la troisième année de la CIV.^e olympiade la mort d'Eudoxe, et non le temps de sa célébrité, qui doit nécessairement être antérieur à cette époque. Mais, en avançant que ce philosophe vint à Athènes à vingt-trois ans, après avoir visité Mausole, Diogène de Laërte est évidemment tombé dans un anachronisme, puisqu'Eudoxe, mort à cinquante-cinq ans, seroit venu dans cette ville la troisième année de la XCVI.^e olympiade, pendant qu'Hécatomne régnoit en Carie. Du reste, le P. Pétau me paroît avoir démontré qu'Eudoxe ne vécut pas au-delà de la XCVII.^e olympiade. Ainsi ce philosophe n'aura point vu Mausole, mais son père Hécatomne, qui mourut la dernière année de la centième olympiade, d'après le calcul de Diodore de Sicile.

Diog. Laërt. l. VIII, c. VIII, §. 2.

Ibid. §. 8.

Doctr. temp. lib. II, cap. II, tom. I, pag. 103.

Un anachronisme plus évident encore est celui de Philostrate, auteur des Vies des sophistes, au nombre desquels il ne craint pas de mettre Antiphon, Isocrate et Æschine. Suivant lui, ce dernier, ayant été chassé d'Athènes et s'étant réfugié à Rhodes et en Carie, improvisa, en présence de Mausole, un discours à la louange de ce prince. Æschine étoit bien capable d'un pareil acte d'adulation, du moins si l'on doit en juger par sa conduite antérieure;

Vit. soph. lib. I, Proœm. p. 481, 482.

Laërt. *l. VIII, c. VIII, §. 6.* Les détails suivans prouvent que ces lettres numériques sont exactes, et qu'il ne faut avoir aucun égard à la leçon rapportée par Casaubon.

mais l'histoire et la chronologie viennent absoudre cet orateur. Certainement il ne sortit d'Athènes et ne se retira dans l'Asie mineure, qu'après avoir succombé dans sa lutte mémorable contre Démosthène. Or celui-ci ne triompha définitivement que par sa harangue sur la couronne, prononcée, comme il est indubitable, sous Aristophon, archonte, la troisième année de la CXII.e olympiade, vingt-trois ans après la mort de Mausole.

Diod. Sic. lib. XVI, §. 69.

La durée du règne d'Idriée, successeur d'Artémise, n'offre aucune difficulté. Il laissa ses états, sous l'archontat de Lyciscus, la première année de la CIX.e olympiade, à Ada, sa sœur et sa femme, qui ne les conserva que quatre ans, ayant été chassée par son troisième frère, Paxadore, sous l'archontat de Nicomaque, la quatrième année de la même olympiade. Pour trouver les années d'Ada, d'après Diodore, il faut nécessairement reconnoître qu'il ne les suppose pas toutes révolues. En conséquence, une partie de la septième, donnée à Idriée, appartiendra à Ada, et la quatrième du règne de cette princesse appartiendra en grande partie à Paxadore, qui jouit de son usurpation durant cinq ans, jusqu'au passage d'Alexandre en Asie (1). C'est Diodore qui l'affirme, et l'on doit prendre à la lettre ses expressions : sans cela, il seroit en contradiction avec lui-même, et la confusion régneroit dans la chronologie des dynastes de Carie.

Ibid. §. 64.

Suivant cet historien, lorsqu'Alexandre pénétra dans la Carie, Paxadore étoit mort, et Orontobates, son gendre, lui avoit succédé. Le dernier événement est de l'archontat d'Évænète, la seconde année de l'olympiade CXI, année

(1) Ἕως ἐπὶ τὴν Ἀλεξάνδρου διάβασιν εἰς τὴν Ἀσίαν. Diod. Sic. *l. XVI, §. 74.*

que le passage de l'Hellespo
lèbre dans les annales de la
siclès étant archonte, le con
carnasse, où s'étoit réfugié
ment, ne garda guère plus
entre les mains d'Ada, dix-
frère Mausole. Cette princes
d'Alinda, s'étoit présentée
de lui la restitution de ses
σατραπεύειν pour exprimer l
sur toute la Carie. Auroit-il
n'étoit autre que celui qu'ex
qui paroît avoir puisé dans la
mémoires de Ptolémée et d'A
qu'Alexandre déclara Ada re
Diodore de Sicile dit qu'ell
son rétablissement dans la a
lant déterminer par ce mot l
pendante du grand roi, qu'e

Il est vraisemblable qu'A
des expéditions d'Alexandre
lui permettant de porter son
sédée de ses états dans le pa
doniens firent du vaste empi
Voit-on à cette époque la C
d'un commandant particulie
de nouveau le même empir
comme on le lit dans les ext

(1) Ἐντυχούσης δ' αὐτῆς περὶ τῆς προγονικῆς δυναστείας, καὶ δικαίως βοηθῆσαι,

que Photius nous a laissés. Ce nom me paroît être une altération de celui d'*Alexandre*, plutôt que du nom de *Cassandre*, comme on pourroit le penser d'après le témoignage de quelques écrivains (1). Si Cassandre a eu la Carie dans le premier partage, il l'aura perdue dans le second, puisqu'Antipater son père le nomma chiliarque, adjoint d'Antigone, pour surveiller de près la conduite de ce général (2). Ce fut donc alors qu'Asandre ou plutôt Alexandre, fils d'Ada, fut rétabli dans son patrimoine, soit en qualité de dynaste, soit comme satrape, et en lui aura fini la race d'Hécatomne (3). L'histoire des successeurs d'Alexandre est si obscure, et nous manquons tellement de moyens pour l'éclaircir, qu'on se trouve souvent réduit à proposer des conjectures. Celle que je viens de hasarder, n'est point dénuée de vraisemblance; mais le fait qu'elle concerne n'est pas assez important pour que je m'y arrête plus longtemps : mon sujet me ramène à Mausole; les discussions précédentes ont fixé l'âge de ce prince et la date du monument qui lui fut élevé.

Quand les petits princes ne sont pas avares par goût, ils deviennent souvent avides de richesses par ambition,

(1) Quint. Curt. *l. X, c. X.* Justin. *l. XIII, c. VI.* Dans le premier passage, Freinshemius *(in indic.)* lit *Asander.*

(2) Diod. Sic. *L. XVIII, §. 39.* Voy. *Wessel. not.* t. II, p. 287 *bis.*

(3) Cette conjecture auroit encore plus de probabilité, si nous pouvions compter sur le témoignage de l'abréviateur de Strabon. Cet écrivain dit qu'Ada s'étant réfugiée auprès d'Alexandre, ce prince adopta son fils et le déclara héritier du trône de Carie. Ἐλθόντος δὲ τοῦ Ἀλεξάνδρου, καταφυγοῦσα πρὸς αὐτὸν ἡ Ἄδα, καὶ υἱὸν θετὸν ἐποίησεν καὶ κληρονόμον, καὶ οὕτως τὴν Καρῶν ἀρχὴν ἀπέλαβεν (p. 190). Cette phrase est très-obscure; mais je crois avoir saisi la pensée de l'auteur, qui n'a pu dire qu'Ada adopta son propre fils. Du reste, le fait de l'hérédité ne se trouve ni dans Strabon, ni dans Arrien.

et c'est alors que les vexations et les rapines leur paroissent nécessaires pour arriver promptement au but qu'ils se proposent. Mausole offre la preuve de cette vérité. Par ses ministres ou par lui-même, il sut accumuler, à force de ruses et d'artifices, de grandes richesses. Tantôt, sous prétexte de s'acquitter du tribut envers le roi de Perse, tantôt donnant pour motif la réparation des murs de Mylassa, il exigeoit des contributions exorbitantes; les droits de son fisc s'étendoient jusque sur la permission d'enlever les cadavres. Il s'approprioit le fruit des arbres dont les branches pendoient sur les grands chemins. Le goût des Lyciens pour les longues chevelures lui fit accaparer les cheveux, qu'il leur vendit ensuite fort cher. Ses meilleurs amis ne furent pas épargnés; il trompa leur confiance et abusa de leur générosité, afin de les dépouiller plus complètement. Ces moyens et beaucoup d'autres, car la tyrannie n'en manque jamais, lui réussirent si bien, que son trésor passa pour un des plus considérables de l'Asie. Le desir de s'en emparer entra, suivant Maxime de Tyr, dans les projets d'Alexandre, lorsqu'il entreprit la conquête de cette partie du monde. Mausole, s'étant ainsi mis en état de satisfaire son ambition, soumit toute la Carie, s'empara de la Lycie, d'une partie de la Lydie, et envahit l'Ionie jusqu'aux portes de Milet (1), ville qu'il tenta même de surprendre, et qui auroit subi le joug, sans l'extrême vigilance de ses habitans. Rien ne pouvoit arrêter ce prince.

Arist. Œcon. lib. II, in Oper. tom. II, p. 503.

Polyæn. Strat. l. VII, c. XXIII.

Max. Tyr. Dissert. XXXIV; §. 2.

Polyæn. Strat. lib. VI, c. VIII.

(1) Lucian. *Dial. Mort.* XXIV, §. 1. Polyæn. *Strat.* l. VII, c. XXIII. *Μαύσωλος δὲ, Καρίας δυναστεύων, καὶ πολλῶν ἐρυμάτων καὶ πόλεων ἀξιολόγων κυριεύων.* Diod. Sic. *Biblioth. histor.* l. XV, §. 90. *Infinitis enim vectigalibus erat farctus, quòd imperabat Cariæ toti.* Vitruv. *de Archit.* lib. II, p. 29.

Dans son enfance, il avoit dû la vie aux soins et à l'habileté de Dexippe, élève d'Hippocrate, qui n'exigea de lui d'autre récompense que la promesse qu'il n'attenteroit jamais à la liberté de Cos, sa patrie. En succédant à Hécatomne, la première chose que fit Mausole fut de manquer à sa parole. Les ambitieux ne tiennent compte des anciens services qu'autant qu'on peut leur en rendre de nouveaux. Vraisemblablement Dexippe étoit mort lorsque Mausole se rendit maître de l'île de Cos; c'est ce qu'on peut imaginer de moins injurieux à la mémoire de ce prince. La prise de Latmos n'est guère plus honorable pour lui. Il entra dans cette ville importante par un stratagème odieux; et ce fut encore par perfidie qu'il ravit aux Rhodiens leur liberté. Enfin il ne cessa point de conspirer avec les princes et les satrapes les plus puissans contre le grand roi, dont il faisoit semblant d'épouser les intérêts. Avec cette politique artificieuse, Mausole parvint à former un État assez considérable. Il choisit Halicarnasse pour en être la capitale, au lieu de Mylassa où son père avoit résidé.

Suid. in voc. Δέξιππος.

Polyæn. Strat. lib. VI, c. VIII.

Demosth. Or. de Rhod. libert. pag. 3.

Halicarnasse, ville de Carie, étoit une colonie des Doriens du Péloponnèse. Le peuple d'Argos et les tribus de Trœzène, excepté celle de Dymane, concoururent à sa fondation, qui remonte à l'an 1175 avant J. C., suivant le calcul de M. Larcher. Débarqués sur les côtes de l'Asie, les Doriens durent naturellement être frappés de la situation d'un lieu qui, situé dans une péninsule et à l'entrée d'un golfe, avoit encore l'avantage de posséder deux bons ports, l'un intérieur, n'ayant qu'une passe assez étroite (1),

Strab. l. XIV, p. 451; Vitruv. lib. II, p. 30.

Steph. Byz. in voc. Ἁλικαρνασσός.

Trad. d'Hérod. deuxième édition, t. VII, p. 421.

(1) Ἁλικαρνασσὸς καὶ λιμὴν κλειστὸς καὶ ἄλλος λιμὴν περὶ τὴν νῆσον καὶ ποταμός. Scylac. *Peripl.* ed. Hudson, *in Geogr. minor.* t. I, p. 38. Ou ces derniers

et l'autre extérieur, formé par un îlot qu'on appela depuis *Arctonèse*, ou l'île de l'Ourse. Un autre motif néanmoins paroît avoir déterminé les nouveaux colons à se fixer en cet endroit; ce fut la découverte d'une fontaine qui couloit à gauche sur le rivage, en entrant dans le port intérieur, et dont l'eau étoit très-abondante : ils la trouvèrent aussi d'une qualité excellente, quoiqu'on ait prétendu dans la suite qu'elle énervoit ou rendoit malades d'amour les personnes qui en buvoient. Une opinion si ridicule a donné à cette fontaine, appelée *Salmacis*, une grande célébrité (1).

Cui non audita est obscœnæ Salmacis undæ!

dit Ovide, qui revient plus d'une fois sur cette fable. Si Strabon n'a pas dédaigné d'en parler, du moins remarque-t-il que ce n'est ni le climat ni les eaux qui donnent des mœurs dissolues, mais la richesse et l'intempérance. Les fondateurs de la colonie Dorienne, Mélas, Anthès et Arévanias, avoient besoin de tout leur courage pour repousser les Léléges et les Cariens, qui les troubloient par des incursions continuelles. Peut-être les efforts de ces chefs auroient-ils été impuissans, sans le parti que prit un colon d'attirer les barbares sur les bords de la fontaine de Salmacis, de les y apprivoiser par de bons traitemens, et de leur faire sentir les avantages des lois et des usages de la Grèce. Ils se laissèrent bientôt persuader, et, quittant leur vie dure et agreste, ils abjurèrent leur haine et leur fureur.

Metam. l. XV, v. 319.

Geogr. l. XV, pag. 451.

mots, *καὶ ποταμὸς*, sont une glose erronée, ou il faut mettre *κρήνη* à la place de *ποταμός*; car il n'y avoit point de fleuve dans la presqu'île d'Halicarnasse. Du reste, il paroît que Mausole fit encore rétrécir par deux jetées l'entrée du port de cette ville.

(1) Ennius ap. Fest. in voc. *Salmacis;* Ovid. *Metam.* l. IV, v. 285; Stat. *Sylv.* l. I, sylv. V, vers. 19; Anonym. epigram. CXVII, *in Anal. Græc.* ed. Brunck. t. III, p. 190, &c.

Ainsi l'on a pu dire que la fontaine de Salmacis adoucissoit les mœurs par le charme de la civilisation, et non par la prétendue faculté lascive de ses eaux. Telle est, selon Vitruve, la véritable origine de la célébrité de cette fontaine ; l'esprit licencieux des Grecs Asiatiques finit par dénaturer cette origine. Halicarnasse s'éleva d'abord autour de Salmacis ; cette ville s'étendit ensuite à mesure qu'elle devint peuplée et florissante. Ayant été dans la suite exclue de l'amphictyonie de l'hexapole ou des six villes Doriennes, dont les députés s'assembloient à Triopium, elle perdit un appui nécessaire, et tomba au pouvoir du roi de Perse, qui la laissa passer, comme je l'ai déjà dit, sous le joug des dynastes de Carie.

Archit. lib. II, pag. 30.

Herod. Hist. lib. I, c. 140.

Mausole, l'un d'eux, sentit toute l'importance de cette ville (1); et après l'avoir bien fortifiée, il chercha à l'embellir par tous les monumens capables de lui donner un grand éclat. Le terrain d'Halicarnasse, disposé en forme d'amphithéâtre, se prolonge jusqu'à la mer. La partie la plus élevée étoit occupée par l'acropole ou la citadelle, et par un temple dédié à Mars ; la partie inférieure, attenante au grand port, forma une place publique. A la pointe de la colline qui entoure et abrite ce port, et non loin de la fontaine de Salmacis, Mausole fit élever le temple de Vénus et de Mercure. Vis-à-vis de cet édifice, mais de l'autre côté du port, à droite en y entrant, on construisit, par les ordres de ce prince, un vaste palais dont les murs bâtis de briques étoient revêtus de marbre de Proconnèse. « Ces

(1) *Cùm esset enim natus Mylassis, et animadvertisset Halicarnassi locum naturaliter esse munitum, emporiumque idoneum, portum utilem, ibi sibi domum constituit.* Vitruv. *Archit.* lib. II, pag. 29.

» murs,

» murs, qui sont encore a
» admirable solidité, avoie
» poli, qu'il ressemble à du
palais, Mausole avoit sous
la place et le port intérieur
les remparts qui défendoien
et au nord. Le port extérie
mur oriental se terminoit et
conséquemment dérobé à la
d'Halicarnasse, étoit néanmo
palais, que le prince pouvo
signal aux matelots et aux
de presque tout le monde.
blement d'autres ouvrages,
il laissa ses états à Artémise.

Cette princesse eut la mê
et suivit avec ardeur tous le
suggérés à Mausole. Appren
de grands préparatifs contre
proche de ses troupes; c'est
ce prince, sinon par bienvei
sité (1). Ensuite, sans craindre
ou maintint dans la dépend
Rhodes, et plusieurs villes Gr
le grand roi avoit lui-même
Rhodiens, ayant secoué le j
qui pénétra jusque dans le p
A l'instant, Artémise fait s

(1) .... ἐν τῇ βασιλέως εὐνοίᾳ, ἀλλὰ
τῷ βέλτιστον πλησίον αὐτῆς διατρίβοντος

vaisseaux qui surprennent cette flotte, dont les équipages, débarqués imprudemment, sont sur-le-champ arrêtés. Sans perdre de temps, elle ordonne à ses soldats et à ses matelots de monter sur les vaisseaux qui venoient de tomber en son pouvoir. Ces bâtimens, couronnés de lauriers, mettent aussitôt à la voile et cinglent vers Rhodes. A leur vue, on les prend pour amis; ils entrent dans le port, et Artémise s'empare de la ville. On éleva par ses ordres, au milieu de la place publique, un trophée avec deux statues de bronze: l'une représentoit Rhodes; et l'autre, Artémise imprimant sur le front de la première les stigmates de l'esclavage. Une femme qui s'occupoit ainsi d'idées ambitieuses et qui concevoit de pareils desseins, ne devoit pas être aussi absorbée dans le chagrin et aussi inconsolable de la mort de son mari, qu'on s'est plu à nous le dire. L'amour et l'ambition n'habitent pas long-temps ensemble: il faut nécessairement que l'une de ces passions cède à l'autre; et dans cette espèce de lutte, c'est toujours l'amour qui succombe, parce que le temps lui fait perdre sa force et son activité. Artémise avoit vécu plus de vingt-quatre ans avec Mausole. Quelques écrivains, qui n'ont pas fait sans doute cette observation, assurent qu'accablée de douleur, elle mourut de phthisie [a]; d'autres, moins anciens, ajoutent du merveilleux à ce récit, en disant qu'elle avala les cendres de son époux et ses os même broyés avec des perles [b]. Les Stoïciens, qui raisonnoient beaucoup sur l'affliction sans consoler personne, citoient souvent l'exemple d'Artémise [c], pour prouver que l'idée du mal passé doit être toujours regardée comme récente, parce qu'elle se renouvelle à chaque moment. Il est probable

Vitruv. lib. II, p. 30.

[a] *Theopomp. ap. Harpocr. in voc.* Ἀρτεμισία; *Cic. Tuscul. lib. III, cap. XXXI.*

[b] *Val. Max. lib. IV, c. VI; Aul. Gell. lib. X, cap. XVIII.*

[c] *Cic. Tuscul. lib. III, c. XXXI.*

que ce sont eux qui ont répandu ou accrédité ces opinions exagérées sur la douleur de cette princesse, célébrée par les poètes et les historiens comme un modèle de vertu et comme l'héroïne de l'amour conjugal (1) ; mais peut-être Artémise, en consacrant à Mausole le plus magnifique tombeau qu'on eût encore vu dans l'Asie mineure, voulut-elle moins nourrir les sentimens de son cœur ou les soulager, que satisfaire sa vanité ou suivre les dernières volontés de son époux.

L'Asie mineure, cette vaste contrée, dont les Phrygiens furent le premier peuple civilisé, n'offroit anciennement d'autres monumens funèbres que des tertres plus ou moins élevés. Les tombeaux qu'on dit être ceux de Patrocle, d'Achille et d'Ajax, ne sont que de pareils tertres (2). Pélops en introduisit l'usage dans la Grèce, et l'on voyoit près de Sparte des monceaux immenses de terre renfermant des tombes, et attribués aux Phrygiens qui avoient accompagné Pélops. C'étoit sur un de ces tertres qu'étoient posées les vedettes des Troyens pour observer le camp des Grecs ; car le tombeau de l'Amazone Myrine, qu'on voyoit non loin des murs de Troie, n'étoit pas autre chose.

Athen. Deipnos. l. XIV, p. 625.

Hom. Iliad. lib. II, v. 674.

(1) *Artemisia quoque, uxor Mausoli, insignis pudicitiæ fuisse exemplum perhibetur. Quæ cùm esset regina Cariæ, et nobilium poetarum atque historicorum laudibus prædicetur, in hoc vel maximè effertur, quòd defunctum maritum sic semper amavit ut vivum, et miræ magnitudinis exstruxit sepulcrum : in tantum ut usque hodie omnia sepulcra pretiosa ex nomine ejus* Mausolea *nuncupentur.* (S. Hieronym. *adversùs Jovianum*, lib. 1, tom. IV Op. p. 187.)

(2) M. de Choiseul donne d'assez grands détails sur ce sujet, dans la partie de son voyage qui concerne la Troade. Il fait sur-tout remarquer deux tertres, l'un de seize toises et l'autre de vingt de diamètre, sur trois et quatre de hauteur. Il n'est pas douteux, selon lui, qu'ils n'aient été jadis beaucoup plus élevés.

Apollonius de Rhodes s'est donc conformé à un usage fort ancien dans l'Asie, lorsqu'il fait ensevelir au milieu d'une prairie, et sous un amas de terre digne des regards de la postérité, Cyzique, roi des Dolions, tué par les Argonautes (1).

On aperçoit encore aujourd'hui au pied du mont Sipyle quelques restes du tombeau de Tantale, qui, du temps de Pausanias, étoit un objet digne de remarque (2) : il ne consistoit cependant qu'en un monticule dont la base étoit composée de plusieurs assises de pierre. L'usage de ce genre de sépulture passa aux Lydiens. Leurs rois, de la dynastie des Mermnades, quoique enrichis par l'or du Pactole et par l'exploitation des mines de l'Atarnée, s'écartèrent peu de la simplicité de leurs prédécesseurs. Ils choisirent pour lieu de leur sépulture les environs du lac Gygée ou Coloé. Le plus remarquable des tombeaux qu'on y voyoit, étoit celui d'Alyatte, troisième descendant de Gygès et père de Crœsus. Hérodote donne une grande idée de ce monument, fort supérieur, selon lui, à tous ceux qu'on admiroit en d'autres pays, excepté la Babylonie et l'Égypte ; ce n'étoit pourtant qu'un haut et immense tertre dont le soubassement étoit formé de grosses pierres. On aperçoit encore aujourd'hui la plupart de ces tertres (3); on croit que le plus considérable est celui qui a renfermé

Strab. Geogr. l. XIII, p. 431.

Herodot. Hist. lib. I, c. XCIII.

(1) Ἔνθ' ἔτι νῦν περ
Ἐγκέχυται τοῖο σῆμα καὶ ὀψιγόνοισιν ἰδέσθαι.
Argon. l. I, v. 1061-1062.

Le scholiaste remarque très-bien, τὸ δ' ἐγκέχυται, Ὁμηρικῶς, κατ' ἀρχαίαν ἀγωγὴν, χυτὴν ἐπὶ γαῖαν ἔχευαν.

(2) Ἰδὼν οἶδα ἐν Σιπύλῳ τάφον θέας ἄξιον. *Corinth.* c. XXII. La demeure du Phrygien Tantale étoit Σιπύλῳ πρὸς ἄκρῳ. Soph. *Antig.* 825.

(3) M. Chandler a visité les tombeaux de Gygée, qui sont de différentes grandeurs. « On en distingue

les cendres d'Alyatte. Au nord de l'ancienne Pergame, l'œil du voyageur est aussi frappé de deux monticules faits de main d'homme, ayant la même forme que ceux dont je viens de parler ; mais la construction des voûtes intérieures semble désigner une antiquité moins reculée (1). On ne peut guère les attribuer qu'aux Attalides, qui se seront conformés, dans leurs sépultures, à l'usage ancien de la partie de l'Asie mineure située en deçà du Méandre ; car la partie au-delà du Méandre en avoit un autre plus antique encore, le premier que les hommes paroissent avoir suivi. Je veux parler du sépulcre proprement dit. Il consistoit en une grotte naturelle ou creusée exprès, soit dans une montagne, soit même, par préférence, dans les lieux où se

» quatre ou cinq d'une grandeur ex-» traordinaire, on les aperçoit de très-» loin, et ils ont l'air de monticules. » Tous ces tombeaux sont couverts » d'un tapis de gazon ; et tous ceux » que j'ai examinés en passant au mi-» lieu d'eux, conservent encore leur » forme conique, sans avoir rien per-» du de leur sommité. » Voyage dans l'Asie mineure, ch. LXXXIII. Cette dernière observation ne me paroît pas juste ; car ces monticules ont dû naturellement s'affaisser, même après avoir été gazonnés. L'auteur nous en fournit lui-même la preuve, en décrivant le principal, consacré aux cendres d'Alyatte. « Les pluies, dit-» il, ont insensiblement fait descendre » les terres, en sorte qu'elles couvrent » aujourd'hui tout l'ouvrage de pierre, » c'est-à-dire, le soubassement. » Il est évident que la même chose sera arrivée aux autres tertres. M. Cousinery, qui les a visités après M. Chandler, m'a assuré que celui d'Alyatte est maintenant fort dégradé.

(1) C'est le sentiment de M. Cousinery, ancien consul de Salonique, qui a examiné avec soin ces monumens et en a comparé l'architecture intérieure avec celle du temple de Minerve à Pergame. Il estime le diamètre du plus grand de ces tertres à quatre cents pas. Thomas Smith me paroît être le premier qui ait fait attention aux tertres de Pergame. *Ad austrum, ad quingentos ferè ab urbe passus, adhuc stant duo colliculi sibi invicem oppositi, qui viam publicam interjacent; in monimenta, uti videtur, arte et industriâ in rotunditatem congesti, &c.*... Sept. Asiæ Ecclesiar. Notit. *p. 14.* Smith se trompe évidemment sur l'usage de ces monticules, usage très-bien aperçu par M. Cousinery.

trouvoient des rochers. On ne peut douter que cet usage n'ait été porté dans la partie orientale de l'Asie mineure par les colonies venues des environs de l'Euphrate. Il s'y conserva d'abord dans toute sa simplicité; et ce ne fut que par la suite qu'on ajouta des ornemens à ces grottes sépulcrales, dont l'art chercha même à imiter la forme. Ces observations ne sont pas appuyées sur de simples conjectures; elles sont fondées sur des découvertes faites dans la Carie, aux environs d'Alabanda, et dans la Lycie, près de Myra et de Telmisse (1). Rarement une belle idée manque-t-elle de prototype, même lorsque les arts ont fait les plus grands progrès, comme au siècle d'Artémise. Je pense donc que c'est à-la-fois d'après les pyramides d'Égypte et les tertres de la Phrygie, deux genres de monumens au fond très-ressemblans, et d'après les sépulcres de Carie, que les artistes Grecs conçurent le dessin du tombeau de Mausole : ils employèrent, pour l'embellir, toutes les ressources de leur génie.

Rich. Pococke, A Description of the East, book II, ch. XIV.

Ce monument me paroît avoir été érigé à Halicarnasse, dans la partie inférieure de l'amphithéâtre formé par la montagne qui mettoit cette ville et son port à l'abri des vents. Au milieu de ce demi-cercle et à l'endroit où la mer s'enfonçoit le plus, on avoit fait une large esplanade, sur laquelle s'élevoit le tombeau de Mausole (2), de

(1) Louis Mayer, *Vues de l'Empire Ottoman, &c.* p. 4 et 5. Long-temps avant lui, Coriolan Cepion, qui aborda à Myra, fait cette remarque en parlant de cette ville de Lycie : *Nunc eversæ multa vestigia extant, præcipuè monumenta mortuorum in vivo saxo cavata, quæ columnis et aliis signis ex eodem saxo incisis atque insculptis ornata sunt.* De Moncenici gestis, l. II, p. 64 et 65.

(2) *Voyez* le plan de la ville d'Halicarnasse, publié en 1802 par M. Barbié du Bocage.

manière qu'il se trouvoit presque vis-à-vis de l'entrée du port et en face du palais qui étoit bâti sur une langue de terre. J'avoue cependant que Vitruve place ce tombeau à mi-côte de la montagne; mais cela n'est-il pas contredit par toutes les notions qui résultent de l'état actuel des lieux? D'après ces notions et les témoignages que je rapporterai dans la suite, il est évident à mes yeux que l'emplacement du tombeau étoit peu éloigné du rivage. Il est vraisemblable que Vitruve ne l'avoit pas vu, et qu'il n'en parle que sur des ouï-dire (1). Quelque grande que soit son autorité, elle n'est pas infaillible: d'ailleurs, il seroit fort étrange qu'un mausolée eût été placé à mi-côte; je ne connois pas d'exemple de cela.

Les écrits que les anciens nous ont laissés sur les arts, offrent beaucoup de difficultés qu'on ne peut guère résoudre que par l'inspection des lieux et au moyen des restes des monumens. C'est au plan d'Halicarnasse et au récit de quelques écrivains que je dois des lumières sur l'emplacement du tombeau de Mausole; mais, comme on

(1) *Is autem locus est theatri curvaturæ similis. Itaque in imo, secundùm portum, forum est constitutum; per mediam autem altitudinis curvaturam præcinctionemque platea ampla latitudine facta, in qua media Mausoleum ita egregiis operibus est factum, ut in septem spectaculis numeretur.* De Architect. l. II, p. 29.

Voici comme Guichard, éclairé par le récit du chevalier de la Tourette, a entendu ce passage; il dit: « Ce » superbe monument fut bâti au mi- » lieu d'une belle, grande et spacieuse » place de Halicarnasse, ville capi- » tale du pays, en forme quarrée.... » Le marché *[forum]* étoit situé tout » au plus profond de la courbure sur » la bouche du port; puis, au milieu » d'icelle, comme en la poingnée » d'un arc, il y avoit une belle place » *[platea]* de merveilleuse estendue, » au milieu de laquelle estoit basti » le *Mausolée.* » Funérailles des anciens, *pag. 373 et 374.* Malheureusement le passage de Vitruve ne se prête point à cette explication.

ne trouve plus aujourd'hui de vestiges remarquables de ce monument, la description qu'en fait Pline est l'unique ressource que nous ayons pour nous en former une idée. Après avoir parlé de Scopas, de Bryaxis, de Timothée et de Léocharès, quatre sculpteurs également habiles, Pline continue en ces termes : « L'ouvrage de ces artistes est la » principale cause qui a fait mettre le tombeau de Mau- » sole au rang des sept merveilles du monde : du côté du » midi il a soixante-trois pieds, ainsi que de celui du sep- » tentrion ; il en a moins des deux autres côtés qui lui servent » de face ; le pourtour entier est de quatre cent onze pieds. » Il s'élève à la hauteur de vingt-cinq coudées, et il est » entouré de trente-six colonnes : on a donné à cette co- » lonnade le nom de *pteron*, ou aile. Scopas travailla le » côté du levant, Bryaxis celui du nord ; Timothée décora » le midi, et Léocharès le couchant. La reine Artémise, » qui avoit fait élever ce monument pour éterniser la mé- » moire de son mari, mourut avant que ces artistes eussent » achevé leur travail ; mais ils voulurent le terminer pour » leur propre gloire et pour l'honneur de l'art. Les ouvrages » de ces quatre sculpteurs se disputent encore aujourd'hui » la palme. Un cinquième artiste se joignit à eux ; car au- » dessus du *pteron* on éleva une pyramide qui égala en » hauteur la partie inférieure, et qui aboutit en pointe de » borne sur vingt-quatre gradins : on plaça à son extré- » mité le char de marbre à quatre chevaux, de la main de » Pythis ; ce qui, ajouté au reste, donne cent quarante » pieds d'élévation à tout l'ouvrage (1). » D'après cette

(1) Plin. *l.* XXXVI. Je me sers de la traduction de ce passage qu'on trouve dans la Dissertation de M. de Caylus sur le tombeau de Mausole,

description,

description, quelques
sur lesquelles il
on y aperçoit sans peine qu
mauvaise foi. Plus éclairé, il
donner une juste idée de
dissimulé toutes les difficultés
l'éclaircir, il a eu recours à
des comparaisons qu'on ne s
observations de M. de Cho
judicieuses et pleines de goût
pour ne s'être pas aperçu qu
privés des détails sans lesqu
connoissance parfaite du tom
négligence de ses copistes a
dimensions de cet édifice, u
laissent beaucoup d'incertitude

Vraisemblablement toutes
si nous retrouvions les ouvr
architectes habiles, avoient c
de sculpture et d'architecture.
Praxitèle parmi les artistes q
de Mausole. De ce nombre,
t-il, étoit Timothée : c'est le
parle pas de Praxitèle. Peut-ê
qu'à sculpter les bas-reliefs q

Acad. des inscr. *t. XXVI, p. 324;* je m'y suis permis quelques légers changemens. Il faut encore lire ce qu'en dit M. de Choiseul-Gouffier, dans le premier volume de son Voyage pittoresque de la Grèce, *p. 158*. On obser-

sépulcre, et dont l'existence paroît avoir été inconnue au naturaliste Romain. Tous ces bas-reliefs étoient de marbre de Paros, ainsi que le quadrige, mais non pas le reste de l'ouvrage, comme Hygin le prétend. L'édifice fut construit avec des pierres de la carrière de Mylassa, qui n'étoit au plus qu'à vingt lieues d'Halicarnasse. Ces pierres étoient d'une grande blancheur, faciles à extraire et à travailler; ce qui avoit engagé, sans doute, les habitans de Mylassa à construire cette quantité de temples et d'édifices publics qui rendirent leur ville célèbre.

Fabl. 223.

Strab. Geogr. l. XIV, p. 451.

Ce que je dis ici de la nature des pierres employées à la construction du tombeau de Mausole, n'est rapporté par aucun auteur ancien; mais il est suffisamment prouvé par la qualité des matériaux qui se sont trouvés dans la dernière démolition de ce monument. Il fallut beaucoup de pierres ainsi que de marbre, pour construire cet édifice. Hygin lui donne treize cent quarante pieds de circonférence. Ce seroit plus du triple de la mesure donnée par Pline, et je ne doute point qu'il n'y ait une faute dans les chiffres du texte d'Hygin : d'ailleurs il n'y auroit pas eu de proportion entre le pourtour et la hauteur, que cet écrivain réduit à quatre-vingts pieds. Le témoignage de Pline, quelqu'incertain qu'il soit à cause de la négligence des copistes, est néanmoins préférable; et, en supposant avec M. l'abbé Barthélemy, que Pline se soit servi de mesures Grecques, l'élévation du tombeau de Mausole aura *été de* cent trente-deux de nos pieds, et sa circonférence d'environ trois cent quatre-vingt-huit pieds (1). Vibius Sequester,

(1) Voy. d'Anacharsis, *t. V, p. 116, not. 1.re edit.* Toutes les difficultés ne sont pas néanmoins levées. Guichard s'est aperçu le premier de la

ou l'auteur d'une notice des sept merveilles du monde, qu'on trouve dans quelques manuscrits de cet ouvrage, ne s'écarte pas beaucoup de ces mesures, du moins à l'égard du pourtour qu'il estime être de quatre cents pieds ; et il porte la hauteur à cent quatre-vingts, ce qui n'est pas hors de vraisemblance. Peut-être trouvoit-on cette dernière mesure dans un ancien manuscrit de Pline, qui aura été consulté par le rédacteur de la notice dont il s'agit. *Vib. Seq. ed. Oberlin. p. 37.*

Que de temps n'a pas dû coûter la construction d'un pareil monument ? Cependant Artémise survécut à peine deux ans à son mari. Dans un aussi court espace de temps, cet édifice auroit-il été terminé, à la réserve d'une partie de la sculpture extérieure, comme le dit Pline ? Cela me paroît difficile à croire ; et je pense plutôt que cet auteur a pris pour l'année de la mort de Mausole, celle où l'on commença à bâtir son tombeau. Dans cette hypothèse, Mausole lui-même aura projeté ce grand ouvrage deux ans avant de mourir ; il y aura fait travailler, et Artémise, en l'achevant, en aura eu toute la gloire. Il est probable alors que Mausole, ayant été obligé de préparer d'avance tous ses matériaux, avoit engagé depuis long-temps Scopas à sculpter les bas-reliefs que Pline lui attribue ; et par là, la difficulté tirée du grand âge de cet artiste disparoît, ou *Ci-dev. p. 518.*

contradiction qui résulte des mesures, et, après quelques discussions, il ajoute : « Par où il appert plus clair » que le jour que les mesures sont » fausses, y ayant un mesconte de » cinquante-cinq pieds sur le tout, » et qu'il faut nécessairement corri- » ger le texte de Pline. » (Funérailles des anciens, *pag. 375*). M. de Caylus n'a osé proposer aucune correction ; mais il a fait de grands efforts pour expliquer ce passage de Pline (Acad. des inscriptions, *t. XXVI, p. 326*).

devient beaucoup moins forte. Ces conjectures ne sont pas dénuées de tout fondement historique, car nous lisons dans le recueil de l'impératrice Eudocie, intitulé *Ionia*, que Mausole construisit, pour lui-même un magnifique tombeau (1). À la vérité, Eudocie n'a fait que compiler ou copier des articles de lexicographes ou de scholiastes, et l'on trouve dans tout son ouvrage peu de choses qui ne soient empruntées d'eux : cependant quelques-uns de ces articles sont puisés dans des auteurs anciens qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; tel est, ce me semble, en grande partie, l'article de Mausole : peut-être encore Eudocie se sera-t-elle conformée à une tradition accréditée dans son siècle, puisque Nicétas de Cappadoce (2), archevêque d'Héraclée, son contemporain, rapporte la même chose et en termes non moins formels (3). Au surplus, que Mausole ait voulu, de son vivant, s'ériger un

(1) Μαύσωλος Καρίας ἦρξεν τύραννος, ὃς ἔκτισεν ἑαυτῷ τάφον πολυτάλαντον ἐν χώματί τινι καὶ ἐν λιμναζούσῃ λίμνῃ, ἔνδον κείμενος τοῦ τάφου. *Eudoc. in Villois. Anecd. Græc.* t. I, p. 286.

(2) Ἡ ἐμή ποτε Καππαδοκία, dit cet écrivain, ajoutant tout de suite : ἥτις καὶ χώρας (ἤγουν νέμει) τρέφει καὶ ἵππους ἀρίστους, d'après Xénophon, dont il invoque le témoignage. Il dit encore : ἀντιπαραπίλαμεν γὰρ ἡμεῖς οἱ Καππαδόκαι, &c. *In Orat. S. Greg. XXXIX, Cod. ms. ol. R.* 541. Ainsi la patrie de Nicétas ne doit plus être un problème.

(3) Τρίτον, ὁ ἐν Καρίᾳ τάφος, ὃν Μαύσωλος ὁ τῆς χώρας δυνάστης μέγιστον τε ποικίλον καὶ πολυτελέστατον ἑαυτῷ κατεσκεύασεν. *In Or. sup. laud.* Cette scholie de Nicétas, qui renferme l'énumération des sept merveilles, suivant l'idée de S. Grégoire, se trouve, je ne sais pourquoi, à la fin de la pénultième édition de Philon, p. 1198 : on y lit Καισαρεία, au lieu de Καρία, la vraie leçon, que m'a donnée le manuscrit cité dans la note précédente. Jacques de Billi, qui s'est contenté de traduire ou d'abréger les commentaires de Nicétas sans en publier le texte, n'a point rendu assez exactement le passage que je viens de rapporter ; il s'exprime en ces termes : *Tertium, Cariæ sepulcrum, quod Mausolus regionis princeps maximum et varium ac magnificum construxit.* S. Greg. Nazianz. tom. II Op. p. 782.

monument sépulcral, rien n'est moins invraisemblable : les petits princes aspirent souvent à imiter les grands monarques; et, ne pouvant les égaler en puissance, ils cherchent du moins à les surpasser en magnificence : c'est sans doute ce que se proposa la dynastie de Carie, en rivalisant avec les rois d'Égypte dans la construction de son tombeau.

Cependant Artémise ne se contenta point d'achever, ou, si l'on veut, d'édifier en totalité l'ouvrage qui devoit immortaliser Mausole; elle proposa encore des prix, soit en argent, soit en effets précieux, aux orateurs Grecs qui loueroient le mieux son époux, plus distingué cependant par sa haute taille et une belle figure, qu'illustre par ses exploits. Théopompe de Chio, Théodecte de Phaselis, Naucrate d'Érythres, et Isocrate d'Apollonie, furent ceux qui prirent le plus de part à cette espèce de combat littéraire. La palme fut décernée à Théopompe, ou, selon quelques écrivains, à Théodecte : ces deux opinions peuvent se concilier, en supposant que le premier eut le prix du discours, et le second celui des vers. Théodecte, l'ami d'Aristote, étoit moins orateur que poète, et nous savons qu'il laissa une tragédie qui avoit pour titre, *Mausole*. D'ailleurs Théopompe assuroit lui-même qu'il avoit vaincu ses concurrens, au nombre desquels il mettoit Isocrate d'Athènes, son maître; c'est du moins ce que nous apprend Porphyre dans un assez long fragment d'un de ses ouvrages, conservé par Eusèbe. En général, l'érudition de Porphyre étoit peu sûre; et ce fragment, où il traite des plagiats des anciens écrivains, suffiroit seul pour le prouver. On y trouve plusieurs erreurs; des anachronismes

Lucian. Dial. Mort. XXIV, §. 2.

Aul. Gell. l. X, cap. XVIII.

Suid. in voc. Θεοδέκτης.

Aul. Gell. l. X, cap. XVIII.

Præp. Evang. lib. X, cap. III.

démentent quelquefois son récit, et les faits y sont toujours présentés d'une manière systématique qui n'inspire pas de confiance. Porphyre n'a point remonté aux sources, et paroît avoir dédaigné de comparer lui-même les auteurs entre eux. Tout ce qu'il dit de Théopompe, est tiré d'un écrit intitulé *l'Investigateur* (1). Après le reproche que Porphyre fait à Théopompe, d'avoir inséré en entier et sans le moindre changement, dans son x.ᵉ livre des Philippiques, un long passage de l'Aréopagitique d'Isocrate, il l'accuse encore d'insolence envers cet illustre rhéteur, pour s'être vanté d'une victoire remportée sur lui, à l'occasion de l'éloge de Mausole (2). Mais Porphyre ne rapporte ni le passage de Théopompe, qu'on ne peut juger que d'après ses propres paroles, ni celui de *l'Investigateur*, dont les expressions auroient pu nous faire découvrir quelques traces de la vérité; car l'imposture et l'infidélité se trahissent souvent elles-mêmes. Au surplus, il faut se défier des accusations de plagiat, dernier effort de l'envie contre les écrivains célèbres. Théopompe auroit-il donc poussé l'effronterie jusqu'à vouloir persuader à ses contemporains qu'il avoit vaincu son maître! J'ai d'autant plus de peine à le croire, qu'on devoit savoir qu'Isocrate ne s'étoit pas présenté pour disputer le prix proposé par Artémise. L'auteur des vies des orateurs, attribuées à Plutarque, affirme, il est vrai, le contraire, en ajoutant que ce discours d'Isocrate ne s'étoit pas conservé; mais Photius, qui a écrit aussi les vies des orateurs, ne dit rien de ce

Plut. Op. ed. Wyttenb. t. VII, p. 262.

(1) Je lis *ἰχνευτὴς* au lieu de *ἰχνευτά*.

(2) Καίτοι ὑπερφρονεῖ τὸν Ἰσοκράτην, καὶ νενικῆσθαι ὑφ' ἑαυτοῦ λέγει, κατὰ τὸν ἐπὶ Μαυσώλῳ ἀγῶνα, τὸν διδάσκαλον. *Apud Euseb. loco suprà laud.*

discours, ni de
Théopompe. Den
grand poids, n'en
dans beaucoup de
crate, et il ne com
qui ont composé
funèbres. Enfin A
victoire de Théop
une tradition à la
Mais des doutes e
mais une question
positifs, et on les
de Suidas, qui y a
crate et de Théop
Théodecte et Nau
d'Héraclée dans le
diteur de Platon et
nous apprend enc
composé, outre l'él
phictyonique, le P
Philippe de Macéd
quatrième sur l'éni
tion d'une républiq
qui se fussent cons
avoit depuis long-
supprima-t-il lui-mê
eu. Ce second Isoc
imaginaire, comme
créés pour se tirer d'

(1) *Sunt etiam qui Isocra*

et ce fut lui qui se présenta au concours établi par Artémise.

Pour remporter le prix, il falloit plaire à cette princesse. L'unique moyen d'y réussir étoit d'employer, sinon le mensonge, du moins l'hyperbole, dans l'éloge de son mari. Quelle violence ne se fit donc pas Théopompe, naturellement enclin au blâme et même à la satire! Plus la louange lui répugnoit, plus il dut être exagéré. Artémise étant morte, Théopompe se dédommagea bien de la contrainte qu'il avoit éprouvée, et, en écrivant l'histoire, il ne craignit pas de dire que Mausole ne rejetoit aucun des expédiens qui pouvoient lui procurer de l'argent (1). Par ce seul trait qui nous reste, on peut juger de tous les autres que Théopompe s'étoit plu à rassembler pour noircir la mémoire du prince dont sa plume vénale avoit écrit le panégyrique quelques années auparavant; tant il est vrai que la louange qui s'achète ne vaut jamais ce qu'on en donne.

Théopompe, Théodecte et leurs concurrens, furent appelés par Artémise à Halicarnasse pour réciter en sa présence leurs discours. Il est très-vraisemblable qu'à cette époque la chambre sépulcrale et tout l'intérieur du tombeau de Mausole étoient achevés; mais on étoit encore occupé aux ornemens extérieurs, qui ne durent être totalement finis que sous Idriée, successeur d'Artémise. Cette princesse, menacée d'une mort prochaine, se vit forcée de hâter la consécration de ce monument; cérémonie qui

Aul. Gell. l. x, cap. XVIII.

(1) Μηδενὸς ἀπέχεσθαι πράγματος, χρημάτων ἕνεκα. *Theop. ap. Harpocr. in v. Μαύσωλος, et Suid. in hac voce.* Ce passage est tiré vraisemblablement des Philippiques, histoire dans laquelle Théopompe se livra tout entier à sa virulence. *Vid.* Polyb. *Exc. de virt. et vit.* l. VIII, t. III, p. 19, 20, 21, *ed. Ernesti.* Athen. *Deipnos.* l. IV, p. 167; l. VI, p. 261, et l. X, p. 435.

étoit

frapper le conquérant Macédonien, et l'on ne peut douter qu'il n'ait été respecté de lui et de ses soldats. Ce prince qui avoit offert aux Éphésiens de rebâtir à ses frais le temple de Diane, brûlé par Érostrate, n'étoit pas capable d'imiter ce furieux en renversant le plus beau monument dont l'Asie mineure s'honoroit encore.

La Carie partagea avec l'Asie mineure tous les malheurs que lui fit éprouver l'ambition des successeurs d'Alexandre; mais nous ne voyons pas qu'Halicarnasse en ait essuyé de particuliers, quoique cette ville ne se soit jamais relevée entièrement de sa dernière chute. Rien pourtant n'indique que le tombeau de Mausole ait reçu le moindre outrage dans ces temps désastreux. Les Rhodiens mêmes, qui possédèrent par la suite la Lycie et la Carie, aimoient trop les arts pour se venger sur ce chef-d'œuvre, de la perfidie de Mausole et de l'humiliation qu'Artémise leur avoit fait éprouver. Ces insulaires, fidèles aux usages de la Grèce, qui défendoient d'enlever les trophées consacrés, se contentèrent de dérober à la vue celui de cette princesse, en l'entourant d'une haute muraille.

Strab. Geogr. lib. XIV, p. 451.

Polyb. Ex. de leg. cap. XXV; Tit. Liv. l. XXXVIII, c. XXXIX; Appian. Syr. §. 44.

Vitruv. lib. II, pag. 30.

Long-temps avant que les Rhodiens fussent totalement asservis par les Romains (1), ce qui n'eut lieu qu'au second siècle de notre ère, ils avoient perdu la Carie, dont la possession leur avoit coûté trois guerres sanglantes et dispendieuses. Halicarnasse, la capitale de ce pays, fut exposée aux ravages des pirates de Cilicie, qui s'étoient

(1) Après la défaite d'Antiochus, la Lycie et la Carie jusqu'au Méandre, à l'exception de Telmisse, avoient été cédées par les Romains à Rhodes. (Polyb. *de Leg.* c. XXXVI.) Ainsi l'on ne peut douter que Rhodes n'ait été maîtresse d'Halicarnasse.

emparés de l'île de Cos (1), et tomba bientôt en ruine, comme on le voit dans la belle lettre que Cicéron écrivit à son frère Quintus sur la manière de gouverner l'Asie mineure. Après la défaite de Brutus et de Cassius, le fils de Labienus, qui avoit embrassé leur parti, se jeta dans la Carie et y saccagea toutes les villes qui voulurent lui résister. Halicarnasse ne fut point de ce nombre, n'ayant pu vraisemblablement suivre l'exemple des autres villes. Elle avoit été réparée, du moins en partie, et étoit assez peuplée pour former encore une république, comme nous le voyons par son décret en faveur des Juifs. Il y est question du sénat que présidoit un prêtre, magistrat éponyme, selon l'usage de plusieurs villes Grecques de l'Asie mineure. Pendant la longue paix dont Auguste fit jouir le monde, cette partie de l'Asie respira, et ses villes achevèrent de se rétablir. Halicarnasse eut ce bonheur, puisqu'elle est comptée parmi les onze villes de cette contrée qui, sous le règne de Tibère, se disputèrent l'honneur insensé de voir élever dans leur sein le temple qu'une criminelle flatterie avoit décerné à ce prince. « Le sénat Romain, » dit Tacite, balança quelques momens en faveur d'Halicarnasse, qui, depuis douze siècles, n'avoit point senti de » tremblement de terre, et dont les habitans promettoient » que le temple seroit bâti sur le roc. » Mylassa avoit un temple superbe dédié à Auguste et à Rome ; et c'étoit, sans doute, par cet esprit de jalousie qui règne souvent entre les villes voisines, qu'Halicarnasse ambitionnoit d'avoir celui de Tibère. Le tombeau de Mausole dut la consoler un peu

Cic. Epist. ad Quint. Fr. lib. I, ep. I, c. VIII.

Dio Cass. lib. XLVIII, §. 26.

Jos. Ant. Jud. lib. XIV, c. X, §. 23.

Tacit. Annal. lib. IV, cap. LV.

Chishull. Ant. Asiat. pag. 207; Pococke, A Description of the East, book II, ch. VI.

(1) Sallust. *Fragm. 276.* Voyez De Brosses, Histoire de la République Romaine, *t. I, p. 526.*

du succès de ses [illegible], et la raison qu'elle donnoit pour le faire réussir, nous indique assez que ce monument ne fut endommagé par aucune des secousses qui en renversèrent tant d'autres avant et après Auguste.

[a] *Lib. III, eleg.* 1.
[b] *Lib.* I, *c.* XVI.
[c] *Lib.* IV, *c.* VI, *ext.* 2.
[d] *Geogr. l.* XIV, *pag.* 451.

Dans le siècle mémorable de ce prince, Properce[a], Vitruve, Pomponius Mela[b], Valère Maxime[c] et Strabon[d] parlent tous du tombeau de Mausole comme d'une des merveilles du monde et comme étant encore dans toute sa splendeur. Soit qu'Auguste eût vu de ses propres yeux ce tombeau en traversant l'Asie pour aller en Égypte, soit qu'il ne le connût que par le rapport d'autrui, on ne peut guère douter que ce monument ne lui ait fait naître l'idée d'en construire un, sinon semblable, du moins du même genre. Après qu'il eut triomphé de Cléopatre et d'Antoine, il s'occupa avec tant d'ardeur de la construction de cet édifice, que, dans son onzième consulat, trente-six ans avant sa mort, on put y déposer, par ses ordres, les restes de Marcellus. Dans ce tombeau situé au Champ de Mars et entouré d'arbres, devoit être ensevelie toute la famille d'Auguste, et une partie l'y fut du vivant de ce prince (1).

Dio. Cass. lib. LI, *§.* 6.

Id. lib. LIII, *§.* 30.
Strab. Geogr. lib. V, *p.* 236.

(1) Dio Cass. *l.* LIII, *§.* 30; *l.* LIV, *§.* 28; *l.* LV, *§.* 2. C'est pourquoi Ped. Albinovanus, après avoir parlé de la mort d'Agrippa et de celle de Drusus, qui suivirent de près Marcellus au tombeau, s'écrie :

Claudite jam, Parcæ, nimiùm reserata sepulchra!
Claudite; plus justo nam domus ista patet.
Eleg. 1.ª ad Liviam, v. 73 et 74.

Les derniers de cette famille, dont les restes furent déposés dans le *Mausolée,* sont ceux que fit égorger Néron, et que Galba y fit mettre, comme nous le lisons dans l'ouvrage de Zonare, *Annal.* liv. XI, ch. XIV. Ce compilateur a d'autant plus évidemment copié en cet endroit Dion Cassius, qu'il se sert du mot μνημεῖον pour désigner le tombeau d'Auguste; et si le savant Reimar paroît avoir douté de cet emprunt, *nescio an ex Dione, digna tamen memoratu* (t. II, not. p. 1052), c'est à cause de l'embarras où il s'est trouvé de le restituer à Dion, en le plaçant dans son texte :

Peut-être le tombeau qu'Artémise érigea renfermoit-il également les cendres des frères et des sœurs de Mausole; car dans ses débris on a reconnu plusieurs chambres sépulcrales. On peut supposer qu'Idriée ne l'aura achevé que pour en faire une sépulture de famille.

Nous ignorons si Auguste donna lui-même le nom de *Mausolée* à l'édifice funèbre qu'il éleva avec tant de soins et de dépenses : mais il est presque permis d'assurer qu'avant son règne ce nom n'étoit pas en usage ; du moins, de tous les anciens auteurs Latins qui nous restent, Vitruve est-il le premier qui l'ait employé. Il paroît même qu'à Rome on appela ce monument *le Mausolée*, exclusivement à tout autre, jusqu'au règne d'Adrien. Peut-être m'objectera-t-on ces vers de Lucain : *Lib. II, p. 29.* *Strab. Geogr. lib. V, p. 236.*

> *Cùm Ptolemæorum manes, seriemque pudendam*
> *Pyramides claudant, indignaque Mausolea* (1).

Mais ce dernier mot n'est qu'une allusion maligne au tombeau des Augustes, allusion dictée au poëte par sa haine contre les rois ; car les pyramides ne renfermèrent point les cendres des Ptolémées, et jamais leurs tombeaux ne

mais cet habile éditeur ne pouvoit pas être toujours heureux dans ses insertions, et son travail n'en mérite pas moins la reconnoissance de la postérité. Au surplus, c'est avec raison que P. Victor appelle le mausolée d'Auguste *sepulcrum Augustorum.* Reg. IX.

(1) *Phars.* l. VIII, v. 697 et 698. Florus, en parlant de Cléopatre, dit: *In Mausoleum se (sepulcra regum sic vocant) recipit* (l. IV, c. XI). Cet historien, imitateur de Lucain, et de la même famille que lui, en prenant de lui ce mot *Mausoleum* pour les tombeaux des rois d'Égypte, se voit forcé de l'expliquer; ce qui prouve qu'il n'étoit pas usité; et Freinshemius observe avec raison : *Scilicet hoc ignorabatur Flori ævo ; ut ita solent historici verbis suis interpretationes addere.* Suétone, qui respecte davantage sa langue, n'appelle point la sépulture des Ptolémées, *Mausoleum*, mais simplement *Ptolemæum*. Voyez *Vit. August.* cap. XVIII.

furent appelés *Mausolées*. Martial, qui vivoit sous Domitien, dit aussi ;

Lib. V, epigr. 58.

> *Jam vicina jubent nos vivere Mausolea,*
> *Cùm doceant ipsos posse perire deos.*

Il est évident que cet écrivain, par une licence poétique, met ici le pluriel pour le singulier, ou bien qu'il sacrifie à la mesure du vers la vérité historique : avant Adrien, les empereurs n'eurent certainement pas d'autre sépulture que celle d'Auguste. Le tombeau de ce dernier se trouvant plein, Adrien fit construire celui qui sert encore à présent de citadelle à la capitale du monde Chrétien. A son exemple, Marc-Antonin voulut avoir aussi un édifice pour renfermer ses cendres et celles de sa famille ; cet édifice porta le nom d'*Antonineium*, et je ne vois pas qu'il en ait eu jamais d'autre. La vanité d'Adrien est trop connue pour supposer qu'il ait appelé son tombeau *Mausolée*, terme qui, dans la suite, devint générique, après avoir désigné particulièrement le tombeau d'Auguste. C'est donc avec raison que Pausanias dit : « Le monument de Mausole » étoit si grand et si digne de remarque en toutes ses par» ties, que les Romains, frappés d'admiration, appeloient » les tombeaux les plus magnifiques chez eux des *Mau*» *solées* (1). » Les Grecs n'adoptèrent point ce mot, et on

Dio Cass. lib. LXIX, §. 23.

Id. LXXVI, §. 15 ; LXXVIII, §. 9.

(1) *Μέγεθος δὲ οὕτω δή τι ἐστι μέγας καὶ ἐς κατασκευὴν περίβλεπτος τὴν πᾶσαν, ὥστε καὶ Ῥωμαῖοι μεγάλως δή τι αὐτὸν θαυμάζοντες τὰ παρά σφισιν ἐπιφανῆ μνήματα Μαυσωλεῖα ὀνομάζουσιν*. Paus. *Arcad.* c. XVI. Cet écrivain donne ensuite le second rang au tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, qu'on voyoit à trois stades de Jérusalem. Ce monument étoit composé de trois pyramides, selon Joseph (*Antiquit. Jud.* l. XX, c. IV) ; et il en restoit au temps d'Eusèbe plusieurs belles colonnes, *τινὰ νῦν στῆλαι διαφανεῖς* (*Hist. eccles.* l. II, c. XII) : malgré cela, je doute qu'il égalât en magnificence et surtout en grandeur le mausolée d'Auguste.

ne le trouve pas dans leurs
du moyen âge. Après la tran
tantinople, le tombeau du ft
pelé *Heroum* [τὸ Ἡρῷον], et
de même; l'un et l'autre étoi
saints Apôtres, et renfermoi
de Constantin et de Justinie
trois passages d'auteurs Gre
trouve, et je dois prévenir l'
Le premier est de Strabon,
« Un objet très-remarquable
» *solée* (2). » Il le décrit ensui
server qu'Auguste y fit placer
ce monument fut le tombeau
sa famille; ce qu'il auroit été
avoit été appellatif dans sa la
fait que traduire ou plutôt éc

(1) *Photii Antiq. Constant. in Banduri Imper. Orient.* t. I, p. 121 et 122. Jacques Godefroi, appuyé de plusieurs passages de S. Jean Chrysostome, soutient, contre Eusèbe, Socrate, &c. que le tombeau de Constantin étoit ἐν τοῖς προθύροις de l'église des saints Apôtres, οὐ πλησίον, comme le dit Philostorge (Jac. Goth. *ad Cod. Theod.* t. I p. 151). En ce cas, l'*Heroum* de Constantin aura été un petit bâtiment ou chapelle plus ou moins ressemblante aux mausolées des anciens empereurs Romains.

(2) Ἀξιολογώτατον δὲ τὸ Μαυσώλειον καλούμενον, ἐπὶ κρηπῖδος ὑψηλῆς λευκολίθου πρὸς τῷ ποταμῷ χῶμα, ἄχρι κορυφῆς τοῖς

l'accablèrent de plaisanteries et de sarcasmes; mais les magistrats, aussi corrompus que lui, ne le punirent point, jugeant sans doute qu'il n'avoit fait que disposer de son propre bien.

Ne se ressouvenoient-ils donc pas des lois de leur pays? elles ordonnoient qu'avant d'admettre un citoyen au nombre des archontes, on fît des informations à son sujet pour savoir s'il n'avoit pas négligé d'orner la tombe de ses pères. Celui qui la faisoit démolir par un infame motif, comme Ctésippus, méritoit sans doute un châtiment exemplaire. Certes, les éphores n'auroient pas usé de tant d'indulgence à Lacédémone, où il n'étoit pas permis d'oublier ce qu'on devoit au public et ce qu'on se devoit à soi-même. Malheureusement dans ce temps-là naquit l'épicurisme, qui vint encore augmenter la dépravation. En affectant de donner tout à la raison, il affoiblit trop le sentiment, et c'est du cœur sur-tout qu'émane le respect que nous avons pour les cendres de nos pères. Les philosophes de cette secte travaillèrent d'ailleurs à dégrader l'homme, à l'avilir à ses propres yeux, et, conséquemment, à le corrompre. Ils ne voulurent voir en lui que la matière; et le regardant comme la proie du néant, ils pensèrent qu'après sa mort il pouvoit être outragé sans crime. Ne soyons donc pas surpris qu'en conséquence de cette maxime de leur maître, que le sage ne doit pas s'embarrasser de sa sépulture, ils aient approuvé entre autres pensées de Démocrite, celle-ci : « Il n'y a point d'excrément qui mérite d'être jeté » avec plus d'horreur qu'un corps mort (1). » Les violateurs

Xenoph. Mem. Socr. l. II, c. II, §. 13.

Diog. Laërt. lib. X, Vit. Epic. §. 26.

(1) Νέκυες εἶσι κοπρίων ἐκβλητότεροι. Apud Origen, *contra Cels.* p. 247, ed. Guill. Spencer.

natif de Cappadoce, avoit é
permet pas de douter qu'il n
le second siècle de notre ère
né dans la Comagène, et q
carnasse pour passer à Athè
comme l'ayant examiné avec
par ses expressions que les b
tacts, et qu'on en admiroit
l'édifice n'avoit même rien p
de sa masse, puisque cet a
sente Mausole tapi dans un
de tout le poids de son tomb

Au siècle de Pausanias et
luxe, la mauvaise conduite
autres causes, avoient ache
bliques, qui, depuis le règne
se dépraver de plus en plus. I
et la fureur des guerres gén
les principes de morale, les G
à mépriser tout ce que leurs
beaucoup d'exemples de l'o
mœurs, je n'en citerai qu'un
en reconnoissance des servi
construire à ses frais le tombea
sippus, pour assouvir ses passi
d'en vendre les pierres. A la

(1) On ne peut guère douter que Lucien n'ait voulu désigner par ces mots, οἱ πολυτελεῖς ἐκεῖνοι λίθοι, les bas-reliefs du tombeau de Mausole, puisqu'il dit, quelques lignes auparavant:

l'accablèrent de plaisanteries et de sarcasmes ; mais les magistrats, aussi corrompus que lui, ne le punirent point, jugeant sans doute qu'il n'avoit fait que disposer de son propre bien.

Ne se ressouvenoient-ils donc pas des lois de leur pays ? elles ordonnoient qu'avant d'admettre un citoyen au nombre des archontes, on fît des informations à son sujet pour savoir s'il n'avoit pas négligé d'orner la tombe de ses pères. Celui qui la faisoit démolir par un infame motif, comme Ctésippus, méritoit sans doute un châtiment exemplaire. Certes, les éphores n'auroient pas usé de tant d'indulgence à Lacédémone, où il n'étoit pas permis d'oublier ce qu'on devoit au public et ce qu'on se devoit à soi-même. Malheureusement dans ce temps-là naquit l'épicurisme, qui vint encore augmenter la dépravation. En affectant de donner tout à la raison, il affoiblit trop le sentiment, et c'est du cœur sur-tout qu'émane le respect que nous avons pour les cendres de nos pères. Les philosophes de cette secte travaillèrent d'ailleurs à dégrader l'homme, à l'avilir à ses propres yeux, et, conséquemment, à le corrompre. Ils ne voulurent voir en lui que la matière ; et le regardant comme la proie du néant, ils pensèrent qu'après sa mort il pouvoit être outragé sans crime. Ne soyons donc pas surpris qu'en conséquence de cette maxime de leur maître, que le sage ne doit pas s'embarrasser de sa sépulture, ils aient approuvé entre autres pensées de Démocrite, celle-ci : « Il n'y a point d'excrément qui mérite d'être jeté » avec plus d'horreur qu'un corps mort (1). » Les violateurs

Xenoph. Mem. Socr. l. II, c. II, §. 13.

Diog. Laërt. lib. X, Vit. Epic. §. 26.

(1) Νέκυες εἶσι κοπρίων ἐκβλητότεροι. Apud Origen. *contra Cels.* p. 247, *ed. Guill. Spencer.*

Peut-être le tombeau qu'Artémise érigea renfermoit-il également les cendres des frères et des sœurs de Mausole; car dans ses débris on a reconnu plusieurs chambres sépulcrales. On peut supposer qu'Idriée ne l'aura achevé que pour en faire une sépulture de famille.

Nous ignorons si Auguste donna lui-même le nom de *Mausolée* à l'édifice funèbre qu'il éleva avec tant de soins et de dépenses : mais il est presque permis d'assurer qu'avant son règne ce nom n'étoit pas en usage : du moins, de tous les anciens auteurs Latins qui nous restent, Vitruve est-il le premier qui l'ait employé. Il paroît même qu'à Rome on appela ce monument *le Mausolée*, exclusivement à tout autre, jusqu'au règne d'Adrien. Peut-être m'objectera-t-on ces vers de Lucain : *Lib. II, p. 29.* *Strab. Geogr. lib. V, p. 236.*

> *Cùm Ptolemæorum manes, seriemque pudendam*
> *Pyramides claudant, indignaque Mausolea (1).*

Mais ce dernier mot n'est qu'une allusion maligne au tombeau des Augustes, allusion dictée au poëte par sa haine contre les rois; car les pyramides ne renfermèrent point les cendres des Ptolémées, et jamais leurs tombeaux ne

mais cet habile éditeur ne pouvoit pas être toujours heureux dans ses insertions, et son travail n'en mérite pas moins la reconnoissance de la postérité. Au surplus, c'est avec raison que P. Victor appelle le mausolée d'Auguste *sepulcrum Augustorum.* Reg. IX.

(1) *Phars.* l. VIII, v. 697 et 698. Florus, en parlant de Cléopatre, dit: *In Mausoleum se (sepulcra regum sic vocant) recipit* (l. IV, c. XI). Cet historien, imitateur de Lucain, et de la même famille que lui, en prenant de lui ce mot *Mausoleum* pour les tombeaux des rois d'Égypte, se voit forcé de l'expliquer; ce qui prouve qu'il n'étoit pas usité; et Freinshemius observe avec raison : *Scilicet hoc ignorabatur Flori ævo; ut ita solent historici verbis suis interpretationes addere.* Suétone, qui respecte davantage sa langue, n'appelle point la sépulture des Ptolémées, *Mausoleum*, mais simplement *Ptolomæum.* Voyez *Vit. August.* cap. XVIII.

insatiable cupidité, et nulle part on ne se livra tant à la fureur d'exhumer les morts et de briser leur tombe (1).

S. Grégoire de Nazianze, habile versificateur, fit près de quatre-vingts épigrammes contre les violateurs de tombeaux, afin de les couvrir de honte et d'ignominie. Ces épigrammes paroissent avoir été composées vers l'an 372 de Jésus-Christ, à Sasimes, misérable bourg de Cappadoce, dont il fut quelque temps évêque.

L'avarice, qui portoit une main sacrilége sur les cendres des morts, n'avoit pas épargné les plus beaux monumens de l'art, et S. Grégoire parle de la démolition d'un tombeau qui auroit mérité d'être regardé comme la huitième merveille du monde : cependant celui de l'époux d'Artémise n'eut pas ce sort, ainsi que nous l'atteste l'épigramme suivante : S. Greg. Naz. Op. t. II, pag. 143.

Μαυσώλου τάφος ἐστὶ πελώριος, ἀλλὰ Κάρεσσι
Τίμιος. Οὔτις ἔχει τυμβοχόος παλάμην.
Καππαδόκεσσι ἐμοί γε μέγ' ἔξοχος, ἀλλὰ δέδορκας
Οἷα πάθον· στήλῃ γράψατε τυμβορύχοις.

« Le tombeau de Mausole est énorme, mais respecté des Cariens;

(1) Cette fureur étoit excitée par l'opinion vulgaire relative aux trésors renfermés dans les tombeaux ; opinion répandue encore aujourd'hui dans tout l'Orient. Elle avoit un fondement réel, et, sans en citer d'autre exemple ancien, je rappellerai seulement qu'Hyrcan, et après lui Hérode, tirèrent de grosses sommes des sépulcres des rois de Juda (Joseph. *Antiq. Jud.* l. VII, c. XV, §. 3). Cet usage d'enfouir de l'or dans les tombeaux se perpétua dans l'Asie, et S. Jean Chrysostome en parle comme étant encore général de son temps : *Καὶ λῃσταὶ σώματα κλέπτουσι, καὶ χρυσὸν κατορύττουσι*, &c. *Exposit. in Psalm. XLVIII*, p. 273, *ed. penult.* On ne doit donc pas être étonné que plusieurs personnes dussent toute leur fortune à la violation des tombeaux, ainsi que l'atteste encore cet orateur Chrétien, *ἀπὸ τῶν τάφων*... *τὸν πλοῦτον κεκτημένους*; et quelques lignes après,

Peut-être le tombeau qu'Artémise érigea renfermoit-il également les cendres des frères et des sœurs de Mausole; car dans ses débris on a reconnu plusieurs chambres sépulcrales. On peut supposer qu'Idriée ne l'aura achevé que pour en faire une sépulture de famille.

Nous ignorons si Auguste donna lui-même le nom de *Mausolée* à l'édifice funèbre qu'il éleva avec tant de soins et de dépenses : mais il est presque permis d'assurer qu'avant son règne ce nom n'étoit pas en usage ; du moins, de tous les anciens auteurs Latins qui nous restent, Vitruve est-il le premier qui l'ait employé. *Lib. II, p. 29.* Il paroît même qu'à Rome on appela ce monument *le Mausolée*, exclusivement à tout autre, jusqu'au règne d'Adrien. *Strab. Geogr. lib. V, p. 236.* Peut-être m'objectera-t-on ces vers de Lucain :

> *Cùm Ptolemæorum manes, seriemque pudendam*
> *Pyramides claudant, indignaque Mausolea* (1).

Mais ce dernier mot n'est qu'une allusion maligne au tombeau des Augustes, allusion dictée au poëte par sa haine contre les rois; car les pyramides ne renfermèrent point les cendres des Ptolémées, et jamais leurs tombeaux ne

mais cet habile éditeur ne pouvoit pas être toujours heureux dans ses insertions, et son travail n'en mérite pas moins la reconnoissance de la postérité. Au surplus, c'est avec raison que P. Victor appelle le mausolée d'Auguste *sepulcrum Augustorum.* Reg. IX.

(1) *Phars.* l. VIII, v. 697 et 698. Florus, en parlant de Cléopatre, dit: *In Mausoleum se (sepulcra regum sic vocant) recipit* (l. IV, c. XI). Cet historien, imitateur de Lucain, et de la même famille que lui, en prenant de lui ce mot *Mausoleum* pour les tombeaux des rois d'Égypte, se voit forcé de l'expliquer; ce qui prouve qu'il n'étoit pas usité; et Freinshemius observe avec raison : *Scilicet hoc ignorabatur Flori ævo ; ut ita solent historici verbis suis interpretationes addere.* Suétone, qui respecte davantage sa langue, n'appelle point la sépulture des Ptolémées, *Mausoleum*, mais simplement *Ptolemæum.* Voyez *Vit. August.* cap. XVIII.

temples et les plus beaux monumens (1) : à Éphèse, le magnifique temple de Diane fut livré au pillage, ensuite aux flammes. Mais ces Scythes ne se portèrent point du côté d'Halicarnasse ; rien du moins ne l'indique, et le tombeau de Mausole échappa à leurs mains sacriléges et dévastatrices. Celles des Cariens le respectèrent toujours, et ce sentiment de respect leur inspira assez de courage pour ne point se laisser gagner par le vice contagieux des Cappadociens leurs voisins. Quoique les Cariens eussent pu regarder Mausole comme un tyran, ils s'empressoient de montrer son tombeau aux étrangers et le leur vantoient comme leur plus bel édifice (2). Par la même raison qui avoit fait donner aux Rhodiens le surnom de *Colossiens* [a], les Cariens furent appelés *Mausoléens* [b], et cette raison fut un égal attachement pour les monumens qui honoroient leur pays. Martial [c] exprime en ces termes l'enthousiasme des Cariens :

Aëre nec vacuo pendentia Mausolea
Laudibus immodicis Cares in astra ferant.

L'histoire garde un silence absolu sur le sort d'Halicarnasse et de l'édifice funèbre qui en faisoit l'ornement, depuis le quatrième siècle jusqu'au dixième. Dans cette longue suite d'années, les guerres fréquentes des Perses et les incursions que firent les Sarrasins par mer et par

Treb. Poll. Vit. Gallien. tom. II Hist. Aug. pag. 199.

[a] *Eustath. ad Dionys. Perieg. v. 504 ; Suid. in voc.* Ῥόδος.

[b] *Steph. Byz. in voce* Μαυσωλοί.

[c] *Mart. Spect. epigr. 1.*

(1) Zosim. *l. I, c. XXXIII.* Cette irruption des Scythes est de l'an 305 de J. C.

(2) Ὁ δὲ τάφος, καὶ οἱ πολυτελεῖς ἐκεῖνοι λίθοι, Ἁλικαρνασσεῦσι μὲν ἴσως εἶεν ἐπιδείκνυσθαι, καὶ φιλοτιμεῖσθαι πρὸς τοὺς ξένους, ὡς δή τι μέγα οἰκοδόμημα αὐτοῖς ἐστί. (Lucian. *Dial. Mort.* XXIV, §. 2.) Diogène est supposé ici s'entretenir avec Mausole ; et c'est par malice qu'il met du doute, ἴσως εἶεν.

terre dans l'Asie mineure, c
Éphèse, Smyrne, Halicarn
souffrirent même beaucoup
mettre le siége devant Cons
Moavie I.er (1). Ce fut alor
depuis long-temps abattu p
fut vendu à un Juif d'Edes
comme les barbares ne s'ét
rasins n'eurent que le temps
détruire tout-à-fait. En con
plus solides durent échapper.
fut le tombeau de Mausole,
Porphyrogénète, en fait men
de laisser à ses successeurs d
nement, dictées par une sag
voulut encore leur donner u
parties dont l'empire étoit a
vrage, intitulé *les Thèmes*, u
ayons conservés sur la géogr
que c'est à Halicarnasse, la
célèbre d'Artémise, que se tro
ἐν ᾗ τὸ Μαυσώλου ταφος [illegible]
dernier mot désigne un ou

(1) Καὶ ἐλυμήνατο τὴν τε Ἔφεσον, καὶ Ἁλικαρνασσὸν, καὶ Σμύρναν, καὶ τὰς λοιπὰς πόλεις Ἰωνίας. Constant. *de Admin. Imp.* c. XX.

Cet auteur se trompe sur deux points : 1.° il suppose que Moavie étoit le cinquième khalife, et c'est indubitablement le sixième ; 2.° il le fait marcher en personne, tandis

subsiste encore. D'ailleurs on ne peut pas supposer que l'auteur parle ici de l'état des choses antérieur à son temps; car, deux ou trois lignes après, en faisant mention de Cnide et du temple de cette ville consacré à Vénus, il dit: « Dans ce temple étoit la statue de la déesse (ἐν ᾧ ἦν τὸ τῆς Ἀφροδίτης ἄγαλμα), le chef-d'œuvre, sans contredit, de l'art de Praxitèle ». Constantin distingue donc ce qui existoit sous son règne, de ce qui avoit depuis long-temps disparu. Au surplus, l'abréviateur de Strabon, qui écrivoit à la fin du siècle de Constantin Porphyrogénète, confirme son témoignage en termes non équivoques (1).

Dodwell. de Strab. exc. §. 13 et 14.

Dans le onzième siècle, on vit encore sur le trône de Constantinople une femme qui cultivoit les lettres, mais avec peu de discernement; je veux parler d'Eudocie, dont j'ai déjà fait mention. Au lieu de suivre l'exemple de Constantin Porphyrogénète, qui avoit rassemblé les ouvrages des historiens de tous les âges pour en faire des extraits, dont une partie est parvenue jusqu'à nous, cette princesse se contenta de compiler elle-même trois ou quatre lexiques et quelques scholies; elle osa néanmoins assurer qu'elle avoit puisé dans sa propre bibliothèque, composée d'un grand nombre de livres recueillis de toutes parts avec soin et à grands frais. C'est ce que nous apprenons de la préface qu'Eudocie adressa à Diogène Romain en 1068, la même année où cet époux ingrat la chassa du trône qu'elle avoit bien voulu partager avec lui. Diogène avoit fait la guerre dans l'Asie mineure, et avoit dû vraisemblablement connoître par lui-même l'état du tombeau de Mausole. Eudocie doit avoir profité des rapports de

(1) Ἐν [illegible] τὸ Μαυσώλου [illegible], &c. p. 190.

Diogène,

Diogène, lorsqu'à l'article de son *Ionie*, qui contient Mausole, elle dit que le monument funèbre de ce prince étoit situé ἐν λιμνάζοντι χώρῳ ; dans un endroit devenu fort marécageux. En effet, soit que les courans qui viennent du large, pressés par la côte, après avoir jeté du sable sur l'île de Cos, en entraînent encore contre la presqu'île opposée, celle d'Halicarnasse ; soit que l'action des vagues ou d'une marée presque insensible, déterminée par le resserrement du golfe et la résistance de la péninsule de Gnide, ait poussé une certaine quantité de sables vers cette ville ; soit que ces deux causes réunies aient agi concurremment, mais en sens différens, une barre sous l'eau se sera établie à l'entrée fort étroite du port d'Halicarnasse et aura fait refluer la mer sur le rivage voisin. Par-là les fondemens du tombeau de Mausole se seront trouvés dans un terrain marécageux, et, après un laps de temps, ils auront été submergés, comme nous le verrons dans la suite. Ce port ne recevoit d'ailleurs aucune rivière, et la fontaine de Salmacis, qui s'y écouloit, étoit trop peu considérable et ne venoit pas d'assez loin pour y charier des terres. Celles qui descendoient de la montagne, peuvent avoir eu plus d'effet, sur-tout lorsque les maisons de la ville qui les retenoient, eurent disparu. Les débris de ces maisons et des anciens monumens auront concouru à encombrer le port d'Halicarnasse, qui, par l'extrême négligence des Turcs, ne pourra bientôt plus servir d'asile au moindre bâtiment.

Ionia, p. 286.

Thevn. Voy. du Levant, chap. LXXI ; *Mayer, Vues de l'Emp. Ottom.* p. 17.

La fin du siècle où vécut Eudocie, est célèbre par le passage des croisés dans l'Asie mineure, dont la plus grande partie gémissoit alors sous le joug des Turcs

Seljoucides. Ces barbares s'emparèrent d'abord des îles de Cos et de Rhodes. Après y avoir construit des vaisseaux, ils ravagèrent les côtes voisines (1), et, pénétrant ensuite dans l'intérieur, ils répandirent de toutes parts la désolation, et causèrent la ruine d'un grand nombre de villes. La Carie étoit trop exposée pour que les siennes échappassent. La possession de ce pays étoit donc très-précaire, et les généraux ne pouvoient s'y maintenir; ce qui depuis long-temps avoit même passé en proverbe (2). Ainsi, quoique l'histoire ne dise rien d'Halicarnasse à cette époque désastreuse, on ne peut supposer qu'elle ait été épargnée. D'ailleurs cette ville ne tarda vraisemblablement point à tomber au pouvoir de ces mêmes Turcs, qui, en 1080, se trouvèrent maîtres de presque tout le pays situé au-delà du Méandre; cependant Eustathe de Constantinople, qui écrivoit cent ans après, parle du tombeau de Mausole comme existant encore. A l'occasion des funérailles de Patrocle, ce savant commentateur d'Homère dit : « Chez les » anciens, on avoit fort à cœur la construction des tom- » beaux, et l'on y dépensoit de grandes sommes. Celui de » Mausole, ouvrage très-somptueux et exécuté avec un » art infini, étoit et est un objet d'admiration. » *Θαῦμα καὶ ἦν καὶ ἔστι*. Eustathe n'a pu s'exprimer d'une manière aussi positive, que d'après des informations que sans doute il avoit reçues de ses compatriotes. L'empereur Manuel

Hist. des Huns, tom. II, part. II, p. 32.

Haiton. Hist. Or. cap. XIII; Wilhelm. Tyr. lib. I, c. XVIII.

Ad Iliad. Ψ, v. 1298.

(1) Ann. Comn. *Alex.* l. XI, p. 321. Joan. Curopal. *ad calc. Cedr.* p. 814. *Καὶ τὸ προστυχὸν ἅπαν ἐρανίζοντας καὶ ληΐζοντας.* Id. 832.

(2) Πολλοὶ στρατηγοὶ Καρίαν ἀπώλεσαν. Schol. Aristoph. *ad Equit.* p. 350, et Suid. *in his voc.* C'est sans doute d'après ce proverbe que Cantacuzène dit : *Οἱ δ' ἐν Καρσὶ μοῖραν ἄγοντες καὶ φέροντες, πᾶν τὸ προσταττόμενον ὑπ' ἐκείνου ποιεῖν ἔχοντες ἀνάγκην.* *Hist.* lib. III, p. 607.

Comnène venoit de parcou
pressé d'y faire réparer plusie
la première de toutes, ne
environ d'Halicarnasse, et
de l'état des monumens de
on conclure du passage de
de Mausole n'avoit éprouvé
pense pas, quand même on
Grand et Justinien l'eussent
princes, sur-tout le premie
de bas-reliefs et de colonn
pour orner les édifices publ
les quatre cent vingt-sept
dans l'ancienne église de Sa
édifice, on voyoit même ce
plutôt Labradien, si honoré
indiqueroit encore que les
au-delà d'Halicarnasse, cett
épargnée. Quoi qu'il en so
persuader que la vue du tor
jours assez de force pour re
D'ailleurs, quelque favorabl
l'Asie mineure à la conserva
entièrement garantir celui-
des outrages du temps.

La mort du brave Frédé
la troisième croisade, dont
laissoient presque plus d'es
soutenir contre les Turcs :

(1) Anonym. *Descript. antiq. Co*

peine et par momens dans le siècle suivant[a] le treizième. Opprimés par les sultans d'Iconium, ils se virent encore livrés à la fureur des Tartares Mogols[b]. La perte de Tralles, près du Méandre, leur principal boulevart, et la foiblesse des empereurs de Constantinople, les mirent absolument hors d'état d'arrêter les progrès des Turcs, leurs implacables ennemis, qui s'étoient emparés de la Carie. Aidin régna en qualité d'émir dans ce pays, auquel il donna son nom (1). Les Grecs ne pouvoient pas non plus s'opposer aux desseins ambitieux des nations commerçantes de l'Europe. Celles-ci avoient résolu de s'emparer de plusieurs îles, tandis que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem formoient de leur côté le projet de s'établir à Rhodes. Une des suites de leur entreprise fut la prise d'Halicarnasse. Les soins qu'ils prirent pour conserver ce poste, devinrent funestes au tombeau de Mausole, comme on le verra par les détails suivans, qui, pour la plupart, ont été négligés.

[a] *Hist. des Huns, tom. II, part. II, p. 72.*
[b] *Pachym. l. VI, c. XX et XXI.*

Après la prise de Ptolémaïs par les Mameluks Baharites, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étoient retirés à Limisso en Chypre, l'asile de tous les Chrétiens chassés de Syrie; mais, ne pouvant s'accorder avec le roi

Anastas. Hist. p. 179.

(1) Cet événement arriva sous le jeune Andronic; et Cantacuzène, qui prit les rênes du gouvernement après lui, fait mention d'Aidin, qu'il qualifie de satrape de Carie, et avec lequel il eut des liaisons assez étroites (*Hist.* lib. II, p. 238). Aidin étoit un des sept capitaines d'Ortogrul, chef de la famille Ottomane, qui se partagèrent l'Asie mineure, après l'avoir subjuguée. Voyez d'Herbelot, *Bibl. Orient.* aux mots *Aidin*, *Aidos* et *Ortogrul*. Ils étendirent leur domination jusqu'à l'Hellespont, en conservant chacun leur indépendance. [illegible] (Georg. Phranz. *Chron.* lib. I, c. XXIII.) Othman, fils d'Ortogrul, réunit ensuite toutes ces principautés, et fut le véritable fondateur de l'empire qui porte encore son nom.

de cette île; Henri II de Lusignan, ils s'embarquèrent tous et firent voile pour Rhodes, occupée alors par des Grecs révoltés et des pirates Musulmans. Cette île tomba en leur pouvoir le 15 août 1310, sous le magistère de Foulques de Villaret. La nouvelle de cette conquête fut reçue avec joie en Europe, et l'on y sentit bien qu'à l'avantage d'un établissement solide et indépendant pour l'ordre, se joignoit celui de dominer dans ces parages, et d'être le maître de plusieurs autres îles. En effet, Pathmos, Leros, Calymnie, Cos (1), Nisyre, Telos, Chalcie et Syme, furent bientôt réduites sous l'obéissance des chevaliers. Pathmos, qui étoit à la tête de cet archipel, pouvoit être fort utile à cause de la bonté de ses ports; Syme en avoit un non moins sûr, et trop voisin de Rhodes pour qu'on n'en desirât pas la possession; l'île de Cos étoit importante à cause de sa fertilité. Les Génois, encouragés par ce succès, et profitant des circonstances, se rendirent aussi les maîtres de Chio, de Samos et d'Icaria. Il ne manquoit à cette chaîne d'îles qu'une place forte avec un bon port sur le continent et au vent, pour assurer la communication avec l'Asie, et servir de vedette et d'avant-poste, en cas d'attaque générale. Smyrne réunissoit tous ces avantages; ce qui fit naître l'idée de s'en emparer. Pour l'exécution de ce projet, le roi de Chypre, Hugues IV,

(1) Cos, connue aujourd'hui sous le nom de *Stancho* ou *Stanco*, dérivé de εἰς τὴν Κῶ, étoit appelée, par les navigateurs Italiens, *Isola longa*, d'où les chevaliers la nommèrent *Lango*. M. d'Anville a donc tort de dire que « c'est par une dépravation » étrangement grossière que le nom » de Stanco est écrit *Lango*. » (*Géogr. anc.* tom. II, p. 77.) Ce savant géographe a d'ailleurs très-bien observé les changemens de dénomination qu'ont éprouvés les autres îles : je ne crois pas devoir m'y arrêter.

et le grand-maître de Rhodes, Hélie de Villeneuve-Vence, joignirent leurs forces de terre et de mer à celles de Venise et de Gènes. Smyrne fut emportée d'assaut en 1344, avec une perte considérable de la part des confédérés, qui y trouvèrent beaucoup de richesses et d'approvisionnemens de toute espèce. On confia, quelque temps après, la garde de cette ville aux chevaliers de Saint-Jean, qui s'y maintinrent malgré la jalousie des Grecs et les efforts réitérés des Turcs-Ottomans. Bajazet, empereur des Turcs, désespérant de prendre Smyrne de vive force, avoit résolu de la réduire par famine, lorsque, semblable à un fleuve débordé dont un vent impétueux précipite le cours, Tamerlan vint fondre sur l'Asie mineure. L'armée de Bajazet fut presque exterminée dans les trois mémorables journées d'Angora, et lui-même resta captif entre les mains de son vainqueur, qui, parcourant l'Asie mineure avec une incroyable rapidité, ne trouva d'autre obstacle sur son chemin que le courage des chevaliers, renfermés dans Smyrne, sous les ordres du grand hospitalier Guillaume de Mine. Le conquérant Tartare vint en personne attaquer cette place, que défendoient un grand nombre des plus braves capitaines Chrétiens, ou plutôt *une bande de diables enragés*, dit l'historien Persan de ce prince. Telle fut leur résistance, que l'heureux Tamerlan parut un moment douter de sa fortune; jamais il ne montra plus d'activité, et il se vit contraint d'avoir recours à la ruse: par ce moyen, il pénétra dans Smyrne. A peine Tamerlan s'étoit-il rendu maître de Smyrne, et avoit-il ordonné de détruire cette place, qu'il fut rappelé à l'extrémité de son vaste empire. En quittant l'Asie mineure, il laissa cette contrée dans l'état le plus

Joan. Cantacuz. lib. III, c. LXVII.

Idem, ibid.

Hist. de Timurbec, trad. par Petis de la Croix, l. V, ch. LVI.

déplorable. Les hordes Tartares ayant tout ravagé, la peste et la famine régnoient de toutes parts. Ces calamités furent encore augmentées par les dissensions des enfans de Bajazet, qui se partagèrent son empire. Le grand-maître Philibert de Naillac voulut profiter de ces circonstances pour rentrer en possession de Smyrne, et rétablir la citadelle que Tamerlan avoit démolie. Cinéite, qui, après le départ de Tamerlan, s'étoit établi dans cette ville, la défendit contre Naillac et ses auxiliaires; et celui-ci, n'étant point assez fort pour s'en emparer, travailla aussitôt à relever la citadelle, dans l'espoir de réduire ensuite la place qu'il assiégeoit. Sur ces entrefaites, arriva Mahomet, un des cinq enfans de Bajazet. Il attaqua et prit Smyrne; mais il ne voulut point souffrir que Naillac gardât le poste qu'il travailloit à fortifier. Mahomet assura le grand-maître qu'il seroit plus généreux que n'avoit été le prince Tartare, et que, se rendant à ses sollicitations, il lui donneroit tout le terrain qu'il desireroit, sur les confins de la Carie et de la Lycie. Naillac lui ayant représenté que Matarchias, successeur d'Aidin, possédant ce pays, pourroit s'opposer à cette cession, Mahomet répondit qu'il disposoit de son propre bien, et que Matarchias, étant dans sa dépendance, n'oseroit mettre obstacle à l'exécution de ses ordres. Le refus obstiné qu'il fit de les donner par écrit, montre assez qu'il n'étoit pas de bonne foi; peut-être envoya-t-il même des instructions contraires. Quoi qu'il en soit, Naillac ne se laissa pas tromper, et fit de grands préparatifs pour se saisir de l'ancienne Halicarnasse, dont il connoissoit toute l'importance. Depuis Cos jusqu'à Rhodes, entre une chaîne d'îles et le continent, est une espèce de bassin

Ducas Mich. Nep. Hist. cap. XXI.

rétréci ou canal, d'où la mer, s'enfonçant dans les terres, forme le golfe Céramique et celui de la Doride ou de Symi, au moyen des deux péninsules d'Halicarnasse et de Gnide. Le promontoire n'est éloigné de Cos que de trois lieues marines; et Halicarnasse, située au sud et non loin de ce cap, n'en est distante que de quatre de ces lieues (1). Le port de Stancho, l'ancienne Cos, est très-mauvais; et sa rade n'offre aucun asile aux vaisseaux surpris par la tempête. Au contraire, les deux ports d'Halicarnasse, surtout le grand, leur offrent un abri; ils sont même le seul refuge pour les bâtimens qui, venant de Rhodes, doublent le cap Triopium, aujourd'hui *Crio*, qui est très-orageux. De plus, Cos étoit souvent menacée par les Turcs; et l'on ne pouvoit la soustraire au danger journalier d'une invasion subite, qu'en s'emparant d'Halicarnasse et y élevant une forteresse (2). A la vérité, cette ville n'avoit pas tous les avantages qui donnoient à Smyrne tant d'importance, soit pour favoriser la fuite des esclaves, soit pour le commerce du Levant; mais elle étoit un avant-poste essentiel, que ne devoient pas négliger les chevaliers, propriétaires

Rel. des voy. de M. de Brèves, p. 17; Memoir de Court, Voy. au Levant, pag. 353.

Ism. Bulliald. Not. ad Duc. p. 243.

(1) Τὸ Πετρύνη εἶναι ἀντίκρυ μιλ. ιέ, suivant l'ancien portulan en grec vulgaire. On évalue à six cent cinquante-huit toises le mille des Grecs modernes.

Le promontoire dont je parle ici est celui de *Tournali*, connu dans l'antiquité sous le nom de *Termerium*; la pointe de l'île de Cos, qui est vis-à-vis, s'appelle aujourd'hui *Scandarie* (Melet. *Geogr.* p. 468, 469); et, suivant l'expression de M. d'Anville, cette île est *en liaison immédiate* avec ce promontoire, &c. *Voyez* l'analyse de la carte de la Grèce et de l'Archipel de M. d'Anville, *p. 49 et 50.*

(2) Bondelmonti; qui écrivoit en 1422, dit, en parlant de Cos: *Et quia insula hæc contigua Asiæ minori, ubi magnæ insurgebant civitates, fratres Sancti-Johannis, ut insisterent infidelibus, castellum Sancti-Petri ædificavere anno millesimo quadringentesimo.* (Lib. de insulis Archipel. *mss. ol. R, Cod. 2835.*)

et de l'année même de la mort de ce conquérant; car il faut nécessairement supposer cet intervalle, pour pouvoir y placer la marche rétrograde de son armée et les circonstances qui l'accompagnèrent. D'ailleurs les dissensions des enfans de Bajazet n'étoient pas encore finies, comme le suppose Ducas, qui intervertit l'ordre des événemens, et commet un anachronisme de douze ans relativement à l'expédition de Naillac.

Cependant la prévoyance de Naillac ne fut pas vaine. Matarchias, émir d'Aidine, c'étoit le nom que portoit alors l'ancienne Carie, apprenant le débarquement des chevaliers, s'avança pour troubler leurs travaux et les empêcher de s'établir dans ses états; mais il ne put exécuter son dessein, et se vit réduit à la nécessité d'une honteuse retraite. Cette tentative fit sentir au grand-maître combien il lui importoit de mettre à l'abri de toute insulte le fort qu'il bâtissoit, et qui dès-lors se nomma *château Saint-Pierre.* A l'épaisseur des murs il joignit l'élévation des tours. On y creusa de larges fossés, capables de recevoir l'eau de la mer. Les batteries furent si bien placées, qu'elles rendoient la place très-difficile à attaquer du côté de terre, et inexpugnable du côté du port, dont il étoit impossible de forcer l'entrée. Tous ces travaux furent commencés d'après le plan et sous la direction d'un chevalier Allemand, Henri Schlegelholt. Les restes des anciens

Bibliot. Orient. au mot Aidin.

Ducas Mich. Hist. c. XVIII.

est donc le véritable, et a été adopté avec raison par Folieta, Bizaro et autres anciens annalistes d'Italie. Cette date démontre encore l'erreur de Bosio, qui rapporte à l'an 1399 la fondation du château Saint-Pierre; et celle de Ducas, qui rapproche beaucoup trop cet événement, en le plaçant à l'an 1416, temps où Naillac étoit au concile de Constance, comme le remarque le savant Ismaël Bouilland (*Not. in Ducam,* p. 232 et 242).

monumens, sur-tout ceux
trèrent en partie dans la co
qui ne put être achevé q
Naillac établit encore, dai
station d'un certain nombre
soit pour purger ces parage
des avis nécessaires à la sí
de partir, il exhorta les che
à Saint-Pierre, à être sob
accueillir les esclaves Chré
viendroient chercher auprè

Rien ne pouvoit être plu
asile, qui attiroit de toutes
nombre d'hommes au châte
trop aux oppresseurs des Cl
désertion, pour qu'ils n'eus
s'emparer par surprise de
moins ne cessèrent de le cra
cautions. Ils avoient même
de chiens qui battoient l

(1) *Ex arcibus Lindo... petrea, quai ex ruinis Halicarnassi, pyramidibus que Mausoli sepulcri inter septem orb miracula nominatissimi, struere cœp Heinricus Schlegelholt, eques Germ nus, dum Tamberlanus invader Asiam, conjiceretque in vincula Bay zetum Turcarum regem.* (Jacob Rhodius, *de Bello Rhodio*, lib. I p. 158, *in Chronic. Turcic. Philip Loniceri*, t. II.)

(2) ... *Ad quod (castellum) mul Christianorum, servitutem Turcaru*

Cependant les Turcs, leurs voisins, finirent par les resserrer si étroitement, qu'ils ne purent bientôt tirer du continent, ni bois, ni aucune espèce de provision. Tel étoit leur état, lorsqu'en 1472 Pierre Moncenigo, depuis doge de Venise, entra avec sa flotte dans le port d'Halicarnasse. Cet illustre général prit tout de suite la résolution d'écarter les ennemis et de donner plus de liberté aux chevaliers, en ravageant les villages des environs. Mais les habitans, qui menoient une vie pastorale, et s'étoient aguerris par des actions fréquentes avec la garnison de Saint-Pierre, lui opposèrent une vive résistance; la victoire fut un moment incertaine, et Moncenigo ne la dut qu'à de nouveaux efforts de la part de ses soldats et à la supériorité de leur nombre. Les vaincus se réfugièrent dans des montagnes de difficile accès, d'où sans doute ils sortirent, après le départ de la flotte Vénitienne, pour harceler, comme auparavant, le corps de troupes qui gardoit Saint-Pierre. Quoique ce fort fût regardé alors comme inexpugnable (1), il auroit pu néanmoins succomber aux attaques réglées d'une armée considérable : aussi, toutes les fois qu'on craignoit l'approche d'une armée ennemie, on travailloit aux ouvrages intérieurs et extérieurs de la place. C'est ce qu'on fit principalement après la levée du siége de Rhodes par les Turcs, commandés par un Paléologue, renégat et général de Mahomet II. Avant de se rembarquer, les

du pape Pie II, et de la chronique de Philippe de Bergame, *Della Relig. Histor.* lib. IV, tom. II, p. 158.

(1) On voit par une lettre du roi d'Angleterre, Édouard V, datée de l'an 1480, et qu'on peut lire dans le recueil de Rymer, qu'on avoit en Europe, à l'époque dont il s'agit, une grande idée de la force et de l'importance du château Saint-Pierre. *Voyez* Coriolan Cepion, *de Petri Moncenici gestis*, lib. I, p. 17.

Turcs dévastèrent Rhodes et menacèrent encore les autres possessions de l'ordre (1). Saint-Pierre se trouvant la place la plus exposée, le grand-maître, Pierre d'Aubusson, en répara toutes les fortifications avec autant de soin que de diligence.

Les chevaliers furent accusés, presque dès leur établissement à Rhodes, d'accorder indistinctement à tous les pirates une protection trop ouverte (2). Les Turcs, avec lesquels ils étoient perpétuellement en guerre, en souffroient le plus et étoient vivement touchés du sort des Musulmans réduits en esclavage dans cette île. La délivrance de ces malheureux fut un motif de religion, que Soliman fit valoir pour justifier son entreprise contre Rhodes et exciter le courage de ses soldats. Ses préparatifs furent formidables, et jamais l'ordre n'avoit été menacé d'un tel orage. Il lui falloit un chef qui eût de l'intrépidité; et cette qualité brilloit sur-tout dans la personne de Villiers de l'Ile-Adam, honoré depuis peu du magistère. Parmi les mesures que sa prudence lui inspira en cette occasion, nous devons remarquer les ordres qu'il donna pour mettre Saint-

(1) D'Aubusson, *Epist. in* Paoli *Cod. diplom.* p. 143. *Diarium Parmense, in Script. Rer. Ital.* t. XXII, p. 348.

(2) *Et si deficeret quod non fieret, non deficeret propter aliud nisi quia illi de Hospitali qui sunt Rhodi, haberent cupiditatem recipere piratas qui discurrunt per mare, tam Siciliæ, quam Saonæ, et partium aliarum; quod esset malum maximum.* (Marin. Sanut. *epist. XXI.*) Cette lettre est de l'an 1329 : le grand-maître, Hélie de Villeneuve, étoit alors en France, comme le dit Sanuti; et il peut se faire que des pirates aient profité de son absence pour violer le droit des gens à l'égard des nations Chrétiennes. Du reste, on ne doit pas ajouter une foi entière au récit de cet écrivain, très-animé contre les chevaliers du Temple et de Saint-Jean, qu'il accuse de la perte de la Terre-sainte. *Terram sanctam prodiderunt et in ipsam peccaverunt.* (De recup. Terræ sanctæ, *cap. I.*)

Pierre en état de faire une vigoureuse résistance : ses intentions furent si bien suivies, que la flotte Ottomane, ayant été repoussée de Stancho ou Cos par le brave Prégent de Bidoux (1), n'osa point assaillir ce château. Mais cette flotte, qui avoit eu le bonheur de n'être point attaquée par Trevisani, amiral des Vénitiens, maîtres alors de la mer, ne tarda point à paroître devant l'île de Rhodes; et Soliman II, qui commandoit lui-même son armée de terre, en ayant bientôt effectué le débarquement, pressa de toutes parts la capitale de cette île. Le grand-maître prit alors le parti de retirer de Saint-Pierre et de Stancho tous les hommes et toutes les munitions qu'on en pourroit transporter, au moyen des barques et des brigantins. « Toutefois, dit Jacques, bâtard de Bourbon, ils apporterent » tant de toutes les places susdictes, que rien ou bien peu » y demoura; car ledit seigneur vouloit garder la teste, en » esperance après de saulver le corps (2). » Peut-être ce secours n'auroit-il pas été inutile, si Amaral, chancelier de l'ordre, n'eût pas donné avis à Soliman, qui étoit sur le point de lever le siége, de la détresse où Rhodes se trouvoit réduite. L'Ile-Adam ne se rendit néanmoins qu'à

(1) Jac. Fontan. *de Bello Rhodio, l. 1, p. 163.* Prégent ou Préjan, prieur de Saint-Gilles, avoit été général des galères de France sous Louis XII ; il commandoit la flotte Françoise dans une bataille navale contre les Anglois, le 25 avril 1513. *Voyez* la relation de cette affaire glorieuse dans l'Histoire de la puissance navale de l'Angleterre, *tom. I, p. 452.* Prégent, après avoir repoussé les Turcs de Stancho, vint tout de suite à Rhodes, où sa présence ranima le courage des habitans. (Jacques de Bourbon, *p. 18 et 19.*) Il partagea avec le bailli de Manosque le commandement de l'artillerie, et montra un tel courage, qu'il prenoit, dit l'abbé de Vertot, pour son poste tous ceux qui étoient attaqués. (Histoire de l'ordre de Malte, *tom. III, p. 335.*)

(2) Jacques de Bourbon, La grande et merveilleuse Oppugnation de la cité de Rhodes, &c. *p. 35 et 36.*

la dernière extrémité, le 25 août 1522. Stancho et Saint-Pierre, dépourvus de toutes ressources, subirent bientôt la loi du vainqueur.

Cette digression m'a paru nécessaire pour montrer que les chevaliers de Rhodes mettoient beaucoup d'importance à la conservation de l'ancienne Halicarnasse ; ce qui les engagea, en différens temps, à des travaux desquels résulta la destruction totale du tombeau de Mausole, ou, pour parler avec une exactitude rigoureuse, celle des restes de ce monument qui avoient échappé au temps et à la barbarie. On peut assigner trois époques principales à cette destruction : la première est celle de la construction du château Saint-Pierre par Naillac, qui n'y employa cependant point tous les matériaux que lui offroit le tombeau de Mausole, puisqu'en 1572 les restes de ce monument attirèrent l'attention des Vénitiens qui accompagnoient Pierre Moncenigo dans sa glorieuse expédition de l'Asie mineure (1); la seconde époque est celle de d'Aubusson, qui ordonna de réparer Saint-Pierre; et la troisième précède immédiatement la prise de Rhodes. Ce qui concerne cette dernière époque n'est pas établi sur une simple induction, mais se trouve encore attesté par le rapport formel d'un témoin oculaire. Claude Guichard, auteur d'un ouvrage sur les funérailles des anciens, nous a

Annal. Turc. ad calc. Chalcond. p. 342.

(1) Coriolan Cepion, qui commandoit les galères de Dalmatie dans cette expédition, dit, en parlant du tombeau de Mausole : *Cujus nos inter urbis ruinas vestigia vidimus.* (De Moncen. gestis, *lib. I, p. 20.*) Quoique Sabellicus, bibliothécaire de Saint-Marc, mort en 1506, suive le récit de Cepion, il semble néanmoins y ajouter, dans ces paroles : *Visuntur adhuc.... molis eximiæ inter cæteras ruinas vestigia quædam.* Decad. III, l. IX, t. II Op. p. 476.

conservé ce rapport d'autant plus précieux, que c'est le seul que nous ayons sur la manière dont fut exécutée cette destruction. Je vais transcrire en entier et sans le moindre changement le passage de cet ouvrage, qui, étant d'ailleurs assez rare et à peu près oublié, se trouve entre les mains d'un petit nombre de gens de lettres. Après quelques remarques sur Mausole et son tombeau, Guichard, qui écrivoit en 1573, continue en ces termes :

Funérailles et manières diverses d'ensevelir, &c. Lyon, 1581; liv. III, ch. V, pag. 379 et suiv.

« Je veuil, puisque l'occasion se presente si à propos, » gratifier la posterité de chose qui n'a point encor esté » publiée, et deduire brievement comment, quand et par » qui cest admirable ouvrage a esté desfaict et demoli. » Depuis l'inclination de l'empire Romain, lorsque, par » les courses des Mahometans et Persans, tant de puis» santes villes, riches et bien peuplées, furent ravagées et » destruites, l'ancienne et superbe cité d'Halicarnasse fut » aussi ruinée et reduite en un petit village ou hameau, » exposé à la merci des corsaires et escumeurs de mer, qui » dure encor aujourd'hui, appellé *Mesy*. Les chevaliers de » Saint-Jean de Jerusalem s'estant retirés à Rhodes, et » voyans ce lieu, lequel se presente le premier passant » droit de l'isle en terre ferme, defensable de sa nature, » et fort commode pour commander sur l'Asie, tirer vivres » de tous ces païs-là, et empescher les courses des pyrates » de Turquie et d'Egypte, ils bastirent sur la pointe droite » du port, où jadis, comme nous avons remarqué cy» dessus, estoit le temple de Venus et de Mercure (1), un

(1) C'étoit au côté opposé; car Vitruve dit : *In cornu autem summo dextro, Veneris et Mercurii fanum ad ipsum Salmacidis fontem* (L. II, p. 30). Il est évident que cet auteur prend la droite en sortant du port; aussi

» chasteau

» chasteau qu'on y void encor à present, lequel ils forti-
» fierent et appellerent *la Tour Saint-Pierre*; alléchés, comme
» je croy, à fortifier de ce costé, jaçoit que l'autre pointe
» fust de plus forte assiette, pour la commodité de la belle
» et cristalline fontaine Salmacis, qui couloit auprès (1).

» L'an 1522, lorsque le sultan Soliman se preparoit
» pour venir assaillir les Rhodiens, le grand-maistre, sça-
» chant l'importance de ceste place, et que le Turc ne
» faudroit point de l'empieter de premiere abordée, s'il
» pouvoit, y envoya quelques chevaliers pour la rempa-
» rer, et mettre ordre à tout ce qui estoit necessaire pour
» soustenir l'ennemi, du nombre desquels fut le comman-
» deur de la Tourrette, Lyonnois, lequel se trouva depuis
» à la prise de Rhodes (2), et vint en France, où il fit,
» de ce que je vay dire maintenant, le recit à monsieur
» d'Alechamps, personnage assez recongnu par ses doctes
» escrits (3), et que je nomme seulement, à fin qu'on
» sçache de qui je tien une histoire si remarcable. Ces

M. Barbié ne s'y est-il point trompé dans son plan d'Halicarnasse.

(1) Ici l'auteur tombe dans une autre erreur, en supposant que la fontaine de Salmacis étoit près du château Saint-Pierre. Elle est aujourd'hui cachée, au côté opposé, dans la maison de l'aga.

(2) A la vérité, le nom de la Tourrette n'est point inscrit sur la liste des revues, *pour se préparer à la défense de Rhodes*: mais celui des chevaliers employés hors de l'île n'y étoit pas non plus compris; et c'est pourquoi Prégent, qui commandoit à Lango ou Stancho, Caumont, qui résidoit, ainsi que la Tourrette et autres, au fort Saint-Pierre (*voyez* Jacques de Bourbon, *Oppugnation de la cité de Rhodes*, p. 35.), ne se trouvent pas dans ces revues; cependant ils se rendirent tous à Rhodes dans le cours du siége, les uns de leur propre mouvement, les autres d'après les ordres du grand-maître. Dans la liste dressée sous d'Aubusson, lorsque les Turcs vinrent également assiéger Rhodes, on voit un Claude de la Tourrette, vraisemblablement l'oncle de celui dont parle Guichard.

(3) Principalement sa version Latine d'Athénée et ses notes sur Pline.

» chevaliers, estant arrivés à Mesy, se mirent incontinent » en devoir de faire fortifier le chasteau; et pour avoir de » la chaux, ne treuvans aux environs plus propre pour en » cuire, ny qui leur vinst plus aisée, que certaines marches » de marbre blanc, qui s'eslevoyent en forme de perron » emmy d'un champ près du port (1), là où jadis estoit » la grande place d'Halycarnasse, ils les firent abbattre et » prendre pour cest effect. La pierre s'estant rencontrée » bonne, fut cause que, ce peu de maçonnerie qui parois- » soit sur terre (2) ayant esté demoli, ils firent fouiller » plus bas, en esperance d'en treuver davantage : ce qui » leur succeda fort heureusement; car ils recongnurent en » peu d'heures, que de tant plus qu'on creusoit profond, » d'autant plus s'eslargissoit par le bas la fabrique, qui » leur fournit par après de pierres, non-seulement à faire » de la chaux, mais encor pour bastir. Au bout de quatre » ou cinq jours, après avoir faict une grande descouverte » par une après-disnée, ils virent une ouverture comme » pour entrer dans une cave : ils prirent de la chandelle, » et devalerent dedans, où ils treuverent une belle grande » sale carrée, embellie tout autour de colonnes de marbre, » avec leurs bases, chapiteaux, architraves, frises et cornices » gravées et taillées en demy-bosse; l'entre-deux des co- » lonnes estoit revestu de lastres, listeaux ou plattes-bandes » de marbres de diverses couleurs, ornées de moulures et » sculptures conformes au reste de l'œuvre, et rapportées

(1) Rien de plus positif que ce qu'on lit ici sur la situation du tombeau de Mausole : Guichard n'auroit pas parlé de la sorte sans les renseignemens qu'il tenoit de la Tourrette.

(2) Le reste du tombeau de Mausole avoit donc été détruit en grande partie, avant que les chevaliers se fussent établis à Halicarnasse, mais sur-tout depuis le khalifat de Moavie.

» proprement sur le fond blanc de la muraille, où ne se » voyoit qu'histoires taillées, et toutes batailles à demy-» relief. Ce qu'ayant admiré de prime face, et après avoir » estimé en leur fantaisie la singularité de l'ouvrage, enfin » ils defirent, briserent et rompirent, pour s'en servir » comme ils avoyent faict du demeurant. Outre ceste sale, » ils treuverent après une porte fort basse, qui conduisoit » à une autre, comme antichambre, où il y avoit un se-» pulcre avec son vase et son tymbre de marbre blanc, » fort beau et reluisant à merveilles, lequel, pour n'avoir » pas eu assez de temps, ils ne descouvrirent, la retraite » estant desjà sonnée. Le lendemain, après qu'ils y furent » retournés, ils treuverent la tombe descouverte, et la » terre semée tout autour de force petits morceaux de drap » d'or et paillettes de mesme metal : qui leur fit penser » que des corsaires, qui escumoyent alors le long de toute » ceste coste, ayans eu quelque vent de ce qui avoit esté » descouvert en ce lieu-là, y viendrent de nuict et osterent » le couvercle du sepulcre ; et tient-on qu'ils y treuverent » de grandes richesses et thresors. Ainsi ce superbe se-» pulcre, compté pour l'un des sept miracles et ouvrages » merveilleux du monde, après avoir eschappé la fureur » des barbares, et demeuré l'espace de 2247 ans (1) debout, » du moins enseveli dedans les ruines de la ville d'Haly-» carnasse (2), fut descouvert et aboli pour remparer » le chasteau Saint-Pierre, par les chevaliers croisés de

(1) L'erreur est ici de quatre siècles; et je crois qu'elle doit être mise sur le compte de l'imprimeur, et non sur celui de l'auteur.

(2) Cette expression *enseveli* n'est pas exacte, puisqu'au moins jusqu'au douzième siècle, le tombeau de Mausole n'avoit cessé d'exister et avoit conservé toute sa célébrité.

» Rhodes, lesquels en furent incontinent chassés par le » Turc, et de toute l'Asie quant et quant. »

Ainsi fut achevée la ruine de ce tombeau, la dernière des trois merveilles dont l'Asie mineure s'enorgueillissoit; car le temple de Diane à Éphèse, et le colosse consacré au Soleil, à Rhodes, avoient depuis long-temps disparu. Ce tombeau n'avoit pas moins de célébrité que ces deux autres merveilles: son nom avoit passé en proverbe chez les Grecs, pour désigner un monument fastueux; et les Romains en avoient la plus haute idée, puisque Properce, parlant de la caducité inséparable des ouvrages des hommes, s'écrie:

Lib. III, eleg. I, v. 57-60.

Nam neque Pyramidum sumptus ad sidera ducti,
Nec Jovis Elæi cœlum imitata domus,
Nec Mausolei dives fortuna sepulcri,
Mortis ab extrema conditione vacant.

Et pour me servir de la métaphore du poète Latin, c'étoit en cet état de mort que les chevaliers de Rhodes trouvèrent le tombeau de Mausole; ils lui portèrent les derniers coups, comme on vient de le voir. Peut-être auroit-on desiré que les détails de sa destruction eussent été plus circonstanciés; mais ils n'en sont pas moins dignes de foi. Quoiqu'on pût, à la rigueur, les considérer comme une simple tradition, ils ont cependant tous les caractères de vérité qu'exige la critique historique; témoignage d'un homme qui a vu le fait et l'a raconté sans aucun motif d'intérêt, et récit transmis par le premier dépositaire seulement à un second, tous deux également éclairés. Assurément beaucoup d'autres faits rapportés par des historiens

véridiques, faits reconnus pour authentiques et incontestables, n'ont pas un aussi grand degré de certitude. D'ailleurs l'emplacement que la Tourrette donne au sépulcre fouillé sous ses yeux, est absolument conforme à celui du tombeau de Mausole, tel que Vitruve l'a désigné.

Le nom de *Mesy* ou *Messi* que donnoit le chevalier de la Tourrette à Halicarnasse, est susceptible de quelque difficulté. M. d'Anville transporte ce nom à un lieu de la presqu'île de la Doride, trompé par celui d'*Hamaxite* que le lieu dont il parle portoit autrefois; mais cet habile géographe ne s'appuie d'aucune autorité. Ne doutons pas qu'il n'eût changé d'opinion à cet égard, s'il eût connu le récit de la Tourrette, qui suffiroit seul pour décider la question. Nous avons encore le témoignage d'Ortelius, qui, écrivant dans le même siècle que Guichard, fait également mention de *Mesi*, comme d'un nom qu'avoit pris Halicarnasse. Quelle est l'origine de ce nom? Je crois qu'il est formé par syncope de Salmacis; car il paroît qu'auprès de la fontaine de ce nom s'étoient réunis le peu d'habitans qui restoient à Halicarnasse, lorsque Naillac en fit la conquête. Ce fait résulte même de la distance qu'il y avoit alors entre ce bourg ou hameau et la citadelle qu'attaqua le grand-maître (1). Les Grecs, traduisant aussitôt en leur langue le nom de Saint-Pierre qu'il donna à la nouvelle forteresse, en firent celui de *Petroun*, qu'ils écrivent aujourd'hui *Mpodroum;* on le nomme aussi *Bedron*, ou plus ordinairement *Boudroun,* dans tout le Levant. Néanmoins, jusqu'à la conquête d'Halicarnasse par les chevaliers de Saint-Jean, cette

Analyse de la carte des côtes de la Grèce, &c. pag. 51.

Thes. geogr. in voc. Halicarnassus.

Ducas Mich. nep. Hist. cap. XVIII.

Melet. Geogr. p. 468 et 492.

(1) Geronim. Marulli, *Vite dei gran Maestri della sacra relig. di S. Giov. Hieros.* p. 398.

ville avoit conservé dans les actes publics son nom, que l'on trouve encore dans un catalogue d'évêchés, dressé au plutôt sous le vieil Andronic (1).

Le peu de ruines visibles qui restoient encore du tombeau de Mausole, disparurent bientôt, dès que les Turcs se furent rendus maîtres du château Saint-Pierre. Le commandeur Jérôme Marulli, qui avoit eu des renseignemens exacts sur l'état de cette place et de ses environs, nous

Vite dei gran maestri della sacr. rel. di S. Giov. p. 399.

assure, dans l'Histoire des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, publiée à Naples en 1636, que de son temps les restes du tombeau de Mausole étoient couverts des eaux de la mer, et qu'ils ne pouvoient être aperçus que lorsque le ciel étoit serein. Rien sans doute ne justifie mieux l'impératrice Eudocie: le port d'Halicarnasse étant de plus en plus négligé, et les eaux de la mer gagnant davantage chaque jour, il est évident qu'avant d'être totalement submergés, les fondemens de ce tombeau se sont trouvés dans un terrain plus ou moins marécageux, suivant les progrès des eaux. Il seroit à desirer que quelque voyageur instruit de ce fait trouvât un moyen de faire mesurer ces fondemens; ce qui seroit fort utile pour l'intelligence du passage de Pline relatif aux dimensions de l'édifice funèbre dont le souvenir devroit seul engager à visiter l'ancienne Halicarnasse.

Marulli dit que la forteresse qui défendoit cette ville, lorsque les chevaliers s'en emparèrent, s'appeloit *Ceraunico* ou *Ceramico*, et donnoit son nom au golfe voisin, qui

(1) *In* Banduri *Imper. Orient.* t. I, p. 238. Halicarnasse étoit le dix-huitième siége suffragant de Stauropole; du nombre des siéges suffragans de cette métropole, étoit encore Mylassa, que les Grecs ont appelée aussi *Messi*: Μύλασα, κοινῶς Μεσσί. (Melet. *p. 462.*)

pourtant n'est connu aujourd'hui que sous celui de *Stancho*. Ce golfe fut anciennement nommé *Céramique*, à cause de la ville de Ceramus, située, non dans l'île d'Arconèse, ainsi que l'avance Pline, mais dans la péninsule. Halicarnasse précède cette ville sur le bord septentrional du golfe, comme le dit M. d'Anville[a]; ce qui est démontré par la Géographie de Ptolémée[b], et par le Synecdème[c] ou Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Il seroit toutefois possible qu'après la ruine de Ceramus, la citadelle d'Halicarnasse eût pris le nom de cette première ville et de son golfe. Marulli prétend encore qu'Halicarnasse ne s'appeloit plus que *Cacamo*. La méprise est ici évidente : ce nom appartient à un bourg maritime de la Carmanie, remarquable par ses antiquités, et qu'on croit être l'ancienne Myra de Lycie.

Hist. nat. lib. V, c. XXXVI.

[a] *Analyse de la carte des côtes de la Grèce, p. 50.*

[b] *Lib. V, c. II.*

[c] *Synecd. edent. Wesseling. pag. 687.*

Mayer, Vues de l'emp. Ottom. p. 5.

Jean Thevenot, qui vint à Boudroun en 1556, ne s'avisa point de chercher sous l'eau le monument de Mausole. Il n'en parle pas, se contentant d'entrer dans quelques détails sur le château bâti sur les ruines du palais de ce prince. Pour y pénétrer, il faut, selon lui, passer sept portes; ce qui indiqueroit plusieurs enceintes. Au-dessus de ces portes sont des armoiries; sur toutes les murailles, des croix de Malte; en quelques endroits, des bas-reliefs; en d'autres, des inscriptions composées par les chevaliers. Ce château, ajoute Thevenot, « est bon et fort; les mu-
» railles en sont très-hautes, et bâties d'une pierre où le
» canon ne peut faire du mal. La mer le bat d'un côté; et
» il y a dans la muraille, le long de la marine, plusieurs
» embrasures, qui, étant garnies de canons, empêcheroient
» bien les vaisseaux de s'en approcher. Il est aussi bien

Voyag. t. I, p. 358.

Ibid. p. 354.

» fort du côté de terre; et toutes les murailles sont si » entières, qu'il semble qu'elles sont nouvellement faites. » Ceci montre encore qu'on y avoit employé la pierre de Mylassa, polie avec soin, et tirée, soit des ruines du palais de Mausole, soit de celles de son tombeau.

En parcourant l'Anatolie ou l'Asie mineure, dix-huit ans après Thevenot, Spon, arrivé à Iassus, crut que l'ancienne Halicarnasse n'étoit pas digne de ses regards; il se contente de dire dans la relation de son voyage : « Il y a » long-temps que cette ville a été ruinée; et l'on en voit » de grands restes à un lieu inhabité, appelé *Boudroun*, » vis-à-vis l'île de Cos. » Ce lieu ne fut jamais entièrement désert. Spon, et la plupart des voyageurs après lui, n'y ont point passé, n'ayant pas voulu se détourner du chemin qui conduit d'Iassus à Mylassa; c'est pourquoi les presqu'îles d'Halicarnasse et de la Doride n'ont point été visitées dans toute leur étendue : cependant elles offroient des objets dignes de remarque. Dans la dernière, une partie du temple de Vénus à Gnide existoit encore au commencement du dix-septième siècle (1); et maintenant, peut-être, n'en trouveroit-on pas le moindre vestige. Il faut donc se presser et ne rien négliger; car le temps et la barbarie travaillent de concert, et sans relâche, à anéantir ce que le génie des arts avoit créé et répandu de toutes parts avec une sorte de profusion.

Voy. d'Ital. de Dalm. &c. t. I, p. 365.

Pénétré de cette vérité, M. de Choiseul parcourut

(1) Mermin de Court, Voyage du Levant, *p. 353*. Cent cinquante ans auparavant, Coriolan Cepion avoit vu les ruines de Gnide; il en parle en ces termes : *Cujus dirutæ et eversæ multa monumenta etiam nunc extant. Nam et theatri ædificium, et tectorum ac templorum quadrati lapidis mœnia semiruta ac disjecta visuntur.* De Moncenici gestis, l. 1, p. 15.

lui-même

lui-même les côtes de l'Asie mineure, et vint aborder, en 1776, à Boudroun. Vainement attacha-t-il ses yeux attentifs et clairvoyans sur tout le terrain qu'avoit occupé jadis Halicarnasse; il n'aperçut que quelques colonnes, débris d'un ancien temple. Quant au tombeau de Mausole, « il n'en reste plus, dit-il, aucun vestige, malgré » tous les soins qu'Artémise avoit pris pour éterniser ce » monument de ses regrets. Sa forme et sa solidité l'au» roient préservé des injures du temps : il faut croire qu'il » ait été détruit par le besoin des matériaux; et quoique » rien ne nous indique l'époque de sa destruction, il ne » seroit peut-être pas téméraire d'en accuser les chevaliers » de Saint-Jean, qui, meilleurs pour juger des exploits » guerriers que des productions des arts, étoient sans » cesse occupés à se fortifier contre les attaques des Mu» sulmans. » La conjecture de M. de Choiseul se trouve convertie en certitude par tous les faits que j'ai rapportés; espèce de gloire que ne partagent pas toujours avec lui les autres voyageurs.

Voy. pittor. de la Grèce, tom. I, p. 358.

Ceux qui se contentent de dessiner sur les lieux les monumens antiques, sans rendre compte de leurs recherches, nous fournissent, pour l'ordinaire, peu de lumières; cependant je crois ne devoir pas passer sous silence deux voyageurs de cette classe. Le premier est Richard Dalton (1), qui vit Boudroun en 1756, et en leva le plan, sur lequel il n'a indiqué d'autre antiquité que les ruines d'un théâtre qui paroît avoir été fort grand (2): mais à ce plan il a joint

(1) Richard Dalton, *Antiquities and Views in Greece and Egypt*. Cet ouvrage n'a été publié à Londres que dans le cours de l'année 1791.

(2) Les ruines de ce théâtre ont été mieux conservées que celles du

les dessins de douze fragmens de bas-reliefs, représentant tous le combat des Amazones, à l'exception d'un seul qui me paroît avoir quelque rapport à la cérémonie des funérailles. Une femme y tient de la main droite un flambeau renversé, et, de l'autre, elle embrasse un homme. Ne seroient-ce pas Artémise et Mausole, et ce bas-relief n'exprimeroit-il pas un sujet relatif à ces personnages célèbres? Je laisse à d'habiles antiquaires le soin de décider cette question et d'expliquer ce monument, qui mérite de leur part quelque attention. Le second dessinateur, M. Louis Mayer, envoyé par M. le chevalier Ainslie, ambassadeur de S. M. B. à la Porte Ottomane, pour prendre les vues des endroits remarquables de la Carmanie (1), nous en donne une assez étendue du château de Boudroun. Les bas-reliefs qu'on y voit, semblent être les mêmes que ceux qui avoient été dessinés plus en grand par Dalton. La vanité d'Artémise, ou la flatterie des artistes, aura imaginé ce sujet allégorique en l'honneur de cette princesse, qui, ayant elle-même fait la guerre aux Rhodiens, peut aussi avoir accompagné son époux dans quelque expédition militaire. Au surplus, tous ces bas-reliefs sont disposés sur les murs du château de Boudroun, de manière à montrer qu'ils n'y

tombeau de Mausole, parce qu'elles ont été moins à portée du château Saint-Pierre. Sébastien Marius Niger, qui écrivoit vers l'an 1490, s'exprime en ces termes sur ce théâtre et les autres débris d'antiquité à Halicarnasse : *Ubi semiruta adhuc antiquissima urbis ædificia cernuntur, theatri maximè, ac ingentia hinc inde saxa jacentia.* (Geogr. ed. de 1557.)

(1) Louis Mayer, Vues de l'empire Ottoman, principalement de la Carmanie, &c. publiées, à Londres en 1803, d'après les dessins originaux en la possession de M. le chevalier Ainslie, et prises pendant son ambassade à Constantinople.

Cet ouvrage renferme quelques détails qui font regretter que l'auteur ne se soit pas étendu davantage.

ont pas été mis sans dessein et au hasard : peut-être une partie assez considérable de ces murs est-elle encore un reste du palais de Mausole.

La dernière fois que les chevaliers portèrent leur main destructrice sur le tombeau de ce prince, ce fut vers l'an 1520, une année ou deux avant la prise de Rhodes par Soliman. Ce monument ayant été consacré ou presque achevé la deuxième année de la CVII.[e] olympiade, il se sera donc écoulé 1851 ans depuis cette consécration jusqu'à sa ruine totale. Est-ce une sorte de vénération pour ce chef-d'œuvre de l'art, ou sa grande solidité, ou encore sa situation dans une ville éloignée et écartée du théâtre des révolutions (1), qui l'ont préservé si long-temps de la destruction? Toutes ces causes ont plus ou moins influé sur sa conservation. Onze siècles auparavant, le tombeau d'Alexandre avoit déjà disparu, et l'on ne voyoit plus que des vestiges de celui d'Auguste. Les cendres des deux plus grands dominateurs de l'univers étoient dispersées, tandis que celles d'un simple dynaste ou prince tributaire de Carie reposoient en paix dans sa magnifique sépulture.

ÉCLAIRCISSEMENT sur le mot Mausolée, *et sur les divers mots employés par les Grecs pour désigner les sépultures et les monumens funèbres.*

Mausolée, dans notre langue, est un mot uniquement consacré à exprimer un monument funèbre élevé pour honorer les restes d'un héros, d'un grand prince, d'un

(1) La voie Romaine n'y passoit même pas. *Voyez* la Table de Peutinger.

homme distingué, soit par sa naissance, soit par ses actions; il ne se dit d'ailleurs que d'un monument remarquable par sa magnificence, et dans lequel l'art a déployé toutes ses ressources. Placés dans nos temples, les mausolées réveillent en nous des idées religieuses sur la vanité de la gloire et sur le néant des grandeurs humaines. Certes, le mausolée d'Auguste, au milieu du Champ de Mars, n'étoit pas capable d'inspirer de semblables pensées. Aussi, en adoptant ce nom, l'avons-nous transporté à des objets très-différens du mausolée d'Auguste par leur destination, leur forme, leurs ornemens et tous leurs accessoires. Quant aux Grecs, non-seulement ils n'adoptèrent jamais le nom de *mausolée*, comme je l'ai déjà avancé; il y a plus, leur langue n'en offre aucun équivalent, en le prenant même dans l'acception que les Romains lui donnèrent. C'est ce que l'on verra par la nomenclature des termes Grecs employés pour désigner toute espèce de tombeaux.

Μνῆμα est le premier, et a été traduit en latin par *monumentum*. Homère le joint au mot τάφος, et ne l'emploie en ce sens qu'une seule fois : Πατρόκλοιο τάφου μνῆμα; ce qui signifie à la lettre, *le monument du tombeau de Patrocle*. Homère désigne par-là tout l'emplacement de la sépulture de ce héros; et Phavorin[a] dit très-bien, ὁ τόπος ὅλος τῆς ταφῆς. Hérodote[b] ne se sert jamais de μνῆμα; mais il cite des monumens où se trouvoit ce mot, qui fut d'un usage universel après cet historien. Nous ne citerons que l'exemple d'Euripide faisant dire à Bacchus, à la vue du tombeau de Semelé, sa mère, frappée de la foudre : Ὁρῶ δὲ μητρὸς μνῆμα τῆς κεραυνίας.

Homer. Iliad. Ψ, v. 619.

[a] *Phavor. Lex. in h. v. p. 1266, ed. Basil.*

[b] *Herod. l. VII, c. 228, &c.*

Eurip. Bacch. v. 6.

Au surplus, Varron explique parfaitement ce que les

Grecs et les Romains enten
tum : Monere *ab eodem, quod*
ria. Sic monimenta quæ in se
quo prætereunteis admonent et
De là est venue la formule q
Χάειν μνήμης.

Μνημεῖον est évidemment
lux prétend qu'avant Thucyd
encore cet historien ne l'emp
de Thémistocle à Magnésie :
s'en sont servis fréquemmen
τάφος et de μνῆμα, sans qu
différence dans l'usage qu'il
sions. Cependant les auteurs
et Joseph paroissent avoir e
μνημεῖον pour un tombeau
même sens que Dion Cassiu
a fait mention du mausolée (1)

Σῆμα a de grands rapport
viens de parler. Non-seule
σῆμα pour désigner la sépultu
Myrinna ; mais encore il me
Télémaque, qui se proposoit
père, s'il ne pouvoit appren
voyage qu'il alloit faire. Héro
aussi employé ce mot, dont e
quefois la même signification
seulement le signe qui anno

(1) C'est pourquoi S. Grégoire de N
Στῆλαι, ϗ τύμβοι, μέγα, χα

signe, d'abord une simple pierre, fut dans la suite un cippe ou colonne tronquée, στήλη. Aucun autre signe ne distinguoit la sépulture de Miltiade, découverte il y a quelques années. Du reste, un pareil usage étoit fort ancien et répandu même dans l'Orient, puisqu'on lit dans la Genèse, selon la version des Septante, que Jacob mit sur la tombe de Rachel un signe de cette espèce : αὕτη δέ ἐστι στήλη μνημείου Ῥαχήλ.

Genes. cap. XXXV, v. 20.

Τάφος vient de l'action d'ensevelir, θάπτειν; et pour sentir toute l'évidence de cette étymologie, il faut se rappeler que le *théta* ne fut d'un usage général, dans la Grèce, qu'au quatrième siècle avant notre ère. Ce mot a été le plus communément employé par les Grecs pour exprimer le tombeau; et dans cette acception générale, il n'a jamais été mieux placé que dans les paroles de Thucydide : ἀνδρῶν γὰρ ἐπιφανῶν πᾶσα γῆ τάφος; belle pensée, que le poète Philiscus paroît avoir eue en vue, lorsqu'il appelle son hymne sur la mort de l'orateur Lysias, τάφον ἀθάνατον (1).

Thucyd l. II, cap. XLIII.

Τύμβος, qui se trouve plus fréquemment que τάφος dans Homère, n'est autre chose que le *tumulus* des Latins, c'est-à-dire qu'il signifie *un amas de terre fait sur un cadavre*, et, comme le dit Servius, *congestio terræ super ossa*, tumulus *dicitur*. Tous les lexicographes s'accordent à expliquer *tumuli* par βουνοὶ, λόφοι, τύμβοι, σωροὶ γῆς. Le τύμβος devenoit un tertre ou une petite colline de forme pyramidale, dont ces paroles d'Euripide donnent une idée assez juste :

Serv. in Æneid. lib. II, v. 22.

Salmas. in Vopisc., Scr. Hist. Aug. t. II, pag. 682.

(1) *In Plut. vit. X Orat. ex emendat. Toup. in Suid.* t. I, p. 463 et 464. M. Wyttenbach adopte une autre leçon, et prétend que cet hymne concerne le Pythagoricien Lysis (*Plut. Mor.* t. VII, p. 356).

Ἠρίον étoit proprement la partie du tombeau qui ne s'élevoit point au-dessus de terre, la fosse dans laquelle on déposoit le corps : ῥίψαι τύμβον τάφρον ἐς κοίλην, dit Euripide. Ἠρίον vient d' ἔρα, et répond à ce que nous appelons *tombe*. Ce mot est presque synonyme de ὑπογαῖον, que nous devrions rendre à la lettre par *caveau*. L'un et l'autre de ces mots Grecs devinrent néanmoins génériques pour désigner toute espèce de monumens funèbres : Φρυγὸς ἠρίον Ἴλου, dit Théocrite.

Eurip. Alcest. v. 897. Etymol. Magn. et Suidas in voc. Ἠρία. Hesych. in h. voc. Theocr. Idyll. XVI, v. 75.

Θήκη ne signifioit d'abord, conformément à l'étymologie, que l'endroit où l'on posoit le corps (1). C'est à quoi Lucien paroît avoir eu égard, en distinguant θήκη de ἠρίον dans ce passage : Καταπέμψουσιν ἐπὶ τὰ σφέτερα ἠρία, καὶ τὰς θήκας τὰς προγονικάς. Il faut néanmoins reconnoître que θήκη a été employé très-anciennement pour la totalité du tombeau, comme le prouve ce passage d'Æschyle, où il parle du cri qui retentissoit de toutes parts à l'approche de l'armée de Xerxès : « O Grecs, sauvez votre patrie ; sauvez vos enfans, vos femmes, les temples de vos dieux et les tombeaux de vos ancêtres. » Θήκας τε προγόνων. Par un sentiment religieux qu'on doit toujours remarquer, les anciens peuples chérissoient et respectoient à-la-fois et les temples et les tombeaux. C'est pourquoi Denys d'Halicarnasse, mettant dans la bouche de Servilius un discours pour ramener les Romains à la concorde, leur fait envisager les dangers que couroient θεοὶ πατρῷοι καὶ θῆκαι προγόνων. Arrien nous apprend qu'Alexandre, qui savoit se respecter lui-même en honorant les tristes restes de son ennemi, fit transporter

Lucian. Concil. Deor. §. 15. Op. t. III, p. 537. Æschyl. Pers. v. 402-405. Dionys. Halic. Antiq. Rom. lib. VI, p. 363, ed. Sylb.

(1) Aussi le trouve-t-on pour πύελοι, in *Apocryph. Test. Patr.* p. 157.

le

le corps de Darius ἐν ἡμῖν
se sert de la même expressi
David et des rois de Juda
raison, que les restes de ce
des espèces de niches.

Ἡρῷον. Dion Cassius me
qui se soit servi de ce mo
César : sans doute il l'empl
empereurs; et c'est aussi d'a
rodien appelle les lieux d
ἱερὰ μνήματα. Il est certair
servirent jamais de ἡρῷον pc
et un grammairien publié pa
bien que ce terme ne convie
d'un héros déifié : Ἡρῷον δὲ
τέμενος (1). Il cite en preuve

Ἡρῷον εἴ πως μοι κο
Si donc vous m'apportiez ce

Le même grammairien repr
mettoient ἡρῷον à la place
de Callimaque qu'il rapporte
de l'usage où étoient les Gr
le nom de ἡρῷον aux tombea
leur fut pas consacré exclusi
quelques épitaphes de simpl
Λυπέρκυ, &c.

Σηκός. Les Grecs, en se

(1) Voy. *Anonym Fragm.* περὶ ἡμα
de emendanda ratione Græcæ gram

la partie pour le tout ; car ce mot ne signifie proprement que ἕρκος, *septum*, ou la balustrade du tombeau, comme l'a montré Valckenaer. Ce savant observe que les tombeaux des hommes illustres étoient distingués par ces espèces de balustrades, et il s'appuie de ce vers de Nicéarque :

Valcken. ad Ammon. Animadv. pag. 154, 155, &c.

Αὐτὸν ἔχουσι θεοὶ, σῶμα δὲ σηκὸς ὅδε.

Long-temps avant cet auteur, Sophocle avoit fait dire à Antigone : πρὸς ἕργμα τυμβόχωστον ἔρχομαι τάφου ποταινίου. En effet, dans l'origine, la clôture dont il s'agit n'étoit formée que par un tas de pierres, ou une levée de terre : on aperçoit encore des vestiges de pareilles clôtures autour des tertres sépulcraux de Pergame. C'est dans le même sens qu'il faut entendre ce vers d'un fragment de la Polyide d'Euripide, sur lequel les traducteurs se sont trompés :

Sophocl. Antigon. v. 848, 849.

Eurip. Fragm. p. 470, tom. II Op. ed. Beck.

Μικρόν γ' ἔλεξας βασιλικοῦ σηκὸν τάφου.

Πολυάνδριον désignoit le lieu où se trouvoit la sépulture des pauvres, des étrangers, en un mot la fosse commune. Les Chrétiens, d'après leur croyance, avoient substitué à ce mot le mot κοιμητήριον. Ils pensoient que descendre dans la tombe, c'est dormir son sommeil pour se réveiller ensuite et triompher de la mort ; idée sublime et consolante pour tout être sensible qui n'a pas fait taire la voix de son cœur par de vains et cruels sophismes. Je serois tenté de m'écrier, avec S. Grégoire de Nazianze : Πάντ' ἔθανεν, νεκύεσσιν ἐπαίζομεν. « Tout est perdu, nous » insultons aux morts. »

Hesych. et Suid. in h. v.

Meurs. Gloss. Græco-barbarum, et Suiceri Thes. Eccles. in h. voc.

S. Greg. Naz. Epigr. CLXXI, p. 158.

De tous les détails dans lesquels je viens d'entrer, je

conclus que les anciens Gr
mausolée ni aucun mot équi
nous entendons par cette ex
également, ou, comme le di
tous ceux dont j'ai parlé ; e
ment à ces mots les épithèt
πολυτελὴς, περιϐόητος, et au
mens funèbres les plus digne

MÉMOIRE
SUR
QUELQUES INSCRIPTIONS ARABES EXISTANT EN PORTUGAL,

Et rapportées dans le Voyage de J. Murphy, et dans les Mémoires de littérature Portugaise, publiés par l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

PAR M. SILVESTRE DE SACY.

Lu le 3 Thermidor an XI.

ON sait que, pour expliquer avec succès les inscriptions et autres monumens du même genre, il ne suffit pas d'avoir acquis une connoissance même approfondie de la langue dans laquelle ils sont écrits : à cette connoissance, qui est indispensable, il faut joindre celle du génie, des idées, des opinions religieuses, des préjugés mêmes de la nation à laquelle sont dus ces monumens; connoître les formules qui lui sont le plus familières, avoir appris à distinguer celles qui sont plus spécialement affectées à chaque espèce de monumens, enfin s'être familiarisé avec ces restes de l'antiquité par un long exercice. Sans ces études préliminaires, dirigées vers cet objet, la sagacité naturelle ne sert souvent qu'à égarer, en substituant à la réalité une apparence plus brillante que solide.

Ces réflexions ne sont
criptions Arabes qu'à cell
si l'on veut voir jusqu'à q
dans l'explication de ces in
aux diverses interprétation
cription Arabe gravée sur l
Venise, de celle du cippe q
de la société des antiquair
dont l'empereur d'Allemagn

Parmi les inscriptions A
et dont quelques-unes ont
J. Murphy, il y en a une qu
de cette vérité ; et, quoiqu
très-petit intérêt, nous croy
des autres monumens de ce
lecture et l'interprétation d
présent ni bien lue, ni bie

Cette inscription, que l'o
du Voyage de Murphy, se
canon, dont notre voyageu

« Le canon de Diu, ain
» sur le roi de Cambaye,
» fut envoyé en Portugal, pa
» trophées de sa victoire,
» le fort Saint-Julien, à l'e
» y demeura jusqu'au mon
» Joseph I.er fut près d'êtr
» tira de ce lieu, et on l'a
» bronze, pour le fondre et
» se trouvoit alors à la cou

» de Tanis ; et comme il examinoit ce canon, ses yeux
» tombèrent sur une inscription Arabe placée sur la cu-
» lasse ; aussitôt il expliqua cette inscription à l'interprète
» Portugais, le R. P. de Souza : en conséquence, le canon
» fut retiré de la fournaise, et déposé dans la fonderie
» ou arsenal de Lisbonne. Il a vingt-huit palmes de long,
» c'est-à-dire, plus de vingt pieds, mesure d'Angleterre,
» et il est d'un calibre proportionné. Je joins ici une copie
» de l'inscription, dont je suis redevable, ainsi que de la
» traduction Portugaise, à l'amitié du R. P. de Souza. Je
» les donne exactement l'une et l'autre, comme il me les
» a écrites. »

Inscripçaõ Arabe, que está em huã Peça chamada de Dio; aqual se acha na fundiçaõ; com a traduçaõ da dita em Portuguez. Lida e traducida pe lo Padre Fr. Joaõ de Souza, religiozo da tertia ordem da Penitencia da provincia de Portugal.

Do nostro soberano Mahêy, rei dos reis do seculo, filho da nobre senhora Rahân, defensor da lei Mahometica, vencedor dos Taneos; expugnador e destruidor dos Ebaditas, no memoravel dia da pelêja, anta do rei Sâlib; herdeiro do rei Solîman, confidente em Dios; pai da patria e das sciencias; rei de Madârchah.

Foi fundida a 5 do mez de zil kâde, anno de 939 da hegîra, que corresponde à 16 janeiro de 1526.

C'est-à-dire, en françois :

De notre souverain Mahey, roi des rois de ce siècle, fils de la noble dame Rahan, défenseur de la loi de Mahomet, vainqueur des Tanéens; conquérant et destructeur des Ébadites, au mémorable jour de la bataille contre le roi Salib; héritier du roi Soleïman, qui met sa confiance en Dieu ; père de la patrie et des sciences, roi de Madarchah.

Il a été fondu le 5 du mois de Dhou'lkada, l'an 939 [de l'hégire, qui correspond au 16 janvier 1526].

Ces derniers mots ne s
cation, et non comme fai

A la simple lecture de c
ce que c'est que le roi Mah
de Madarchah ; ce que c'e
dites vaincus par le roi Mah
tal a pu, dans l'usage actu
ment public, par le nom
actuel ; car, avant Mahome
familles entières, même de
distinctif le nom de leur
voir un prince musulman
patrie et des sciences.

Deux notes ajoutées à c
Souza nous apprennent qu
voisin de l'Éthiopie, et qu
descendans d'Ismaël qui occ
les rives de l'Euphrate.

Il seroit assurément bien
de canon fondue en 939,
dites. Ce nom, qui n'apparti
dans le siècle qui précéda M
temps de l'hégire, désigno
établies dans la Mésopotami
qui avoient embrassé le ch
auroit pu supposer aussi, m
qu'il étoit question ici des
famille qui a régné à Sévill
Mais toutes ces supposition
question des Ébadites dans

adorateur des idoles; c'est ce que le P. de Souza a reconnu lui-même depuis la publication du Voyage de Murphy, comme on le voit par la nouvelle traduction qu'il a donnée de cette inscription dans les *Memorias de litteratura Portugueza publicadas pela Academia real das sciencias de Lisboa*, tom. V, p. 363 et suiv.

Dans cette nouvelle traduction du P. de Souza, le plus grand nombre des fautes de la première ont disparu; et quoique j'eusse lu et traduit l'inscription Arabe de la manière que je le dirai plus bas, avant de connoître ce qu'en a dit, dans les Mémoires de littérature Portugaise, le P. de Souza, je ne prétends aucunement faire valoir cette priorité, ni priver ce savant estimable de l'honneur d'avoir rectifié lui-même sa première traduction. Voici de quelle manière il a traduit cette inscription dans les Mémoires que je viens de citer;

Do nostro soberano, rei dos reis do seculo; protector dos filhos de Setrahan; defensor dos preceitos do Alcoraõ; destruidor dos Taneos; expugnador dos idolatras; vencedor no dia da peleja; confidente em Deos; herdeiro do rei Soleiman; liberal e dotado de todas las excellencias, Bahadarchah.

Esta peça foi fundida a cinco do mez de Zicade de 939 da hegira.

C'est-à-dire:

De notre souverain, roi des rois de ce siècle; protecteur des fils de Setrahan; défenseur des lois de l'Alcoran; destructeur des Tanéens; conquérant des idolâtres; vainqueur au jour de la bataille; qui met sa confiance en Dieu; héritier du roi Soleïman; libéral et orné de toutes les qualités éminentes, Bahadarchah.

Cette pièce a été fondue le cinq du mois de Dhou'lkada, 939 de l'hégire.

Le

Le P. de Souza ajoute que
1533 de J. C.

On voit qu'il n'est plus q
du prince Salib ; que Mad
darchah; qu'au lieu de la
trouve le nom propre *Setrah*
il reste encore de grandes fau
vraisemblablement dans la le
cription. Voyons cependant
tifie cette traduction, et exa
il l'accompagne.

Le P. de Souza explique
Setrahan, Tanéens et *Bahada*

Setrahan, suivant lui, ind
dantes, mais protégées par le
ils tiroient les jeunes gens les
leur personne et du sérail. Il
explication, au *Lexicon hepta*
et au Dictionnaire de Menins
per se subsistens, non dependens
le mot Arabe auquel appar
رَحا, duel رَحَوان et رَحَيَان, p
séquent, le P. de Souza regar
de ست *six*, et de رحان qu'i
comme si c'étoit un pluriel
avoit regardé ست comme le
littéral سيدة *madame*, et don
S.[te] Vierge ستى مريم. Ce mo
de certains noms de femmes,

Hakem-biamr-allah ; *Sitt-alwozara*, nom d'une femme nommée dans un manuscrit Arabe-Samaritain ; *Sitt-Néfisa*, femme célèbre dont le tombeau est un lieu de dévotion pour les habitans du Caire.

Les Tanéens sont les habitans d'une des îles du Nil, qui n'étoient ni Juifs, ni Chrétiens, ni Mahométans. Les autorités que cite le P. de Souza, qui sont le Géographe de Nubie, *cl. 3, par. 3*, et d'Herbelot, *p. 889* (et non *882*, comme on le lit dans la note de notre auteur), prouvent qu'il veut parler de Tennis, île du lac *Menzaleh.*

Enfin le P. de Souza observe que Bahadarchah est un mot Turc composé de *bahadar* et de *schah;* que l'on donna ce surnom, par antonomase, à Soliman, empereur des Turcs, et qu'il signifie *empereur brave et guerrier.*

Nous ferons voir par la suite que toutes ces notes sont autant d'erreurs : pour le moment, suivons les observations du P. de Souza.

Comme on ne trouve, dit-il, dans cette inscription, ni le nom du souverain à qui fut consacrée cette pièce de canon, ni le lieu où elle fut fondue, j'ai été contraint d'avoir recours aux historiens du temps. J'ai trouvé le
Liv. III, n.° 28. passage suivant dans la Vie de D. Jean de Castro : « Le » gouverneur recueillit le butin, qui consistoit en espèces » monnoyées, beaucoup de drapeaux, et quarante pièces » de grosse artillerie, du nombre desquelles étoit celle » que nous avons aujourd'hui dans le fort *Saint-Julien*, » et qui conserve encore le nom du lieu où elle fut trou- » vée. »

Le P. de Souza, peu satisfait des renseignemens trop succincts que lui fournissoit ce passage, eut recours à

divers écrivains tant nation
cherches lui firent connoîtr
cette pièce, mais la majeur
prises dans le siége de Diu,
tantinople, et envoyées de l
l'Inde. Les preuves de cette a
sage de l'*Asia Portugueza de*
voici la traduction :

« En l'année 1538, Badur
» riche présent au Grand-Se
» de lui du secours contre
» ment pour qu'ils fussent
» domaines, mais même pou
» l'Inde. Aussitôt le Grand-S
» une flotte de soixante-di
» très-grands. Ils portoient s
» de diverses nations et de d
» nissaires, mamlouks et a
» bâtimens étoient des galère
» d'Égypte, dans ce même t
» lexandrie, la paix que cet
» 1503, avec l'empereur Tu
» peu avant cette époque.
» flotte fut donné à Soleïm
» commission plutôt par an
» par son mérite. »

Remarquons, en passant,
parlant à cette époque du sult
l'an 1517, faisoit partie des d
et étoit gouverné par un pacl

sur cette expédition de Soleïman-pacha dans l'Inde, où il n'arriva que sous le règne de Mahmoud, successeur de Béhadurschah, l'extrait du *Bark yémani* que j'ai donné dans le tome IV des Notices et Extraits, *p. 441 et suiv.*

Le P. de Souza ajoute qu'en comparant le temps du règne de Soliman II avec la date de la fonte de cette pièce, on voit clairement qu'elle fut fondue sous son règne, et que c'est à lui qu'elle fut consacrée. « Ainsi, continue-» t-il, la tradition adoptée par certaines personnes, que » cette pièce avoit été fondue à Diu, parce que c'est là » qu'elle fut prise, n'est qu'une erreur, que réfutent totale-» ment les autorités que nous avons rapportées, et encore » mieux les caractères mêmes de l'inscription, qui sont des » caractères Arabes Orientaux; ce qui n'auroit pas lieu, si » cette pièce eût été fondue à Diu. »

Je suis bien surpris de cette dernière assertion, absolument contraire, ce me semble, à la vérité, et qu'il me paroît cependant bien difficile que le P. de Souza ait avancée par pure erreur, ayant publié d'après les originaux un grand nombre de correspondances Arabes de divers princes de l'Inde avec le gouvernement Portugais.

Une autre circonstance fort singulière, c'est que le P. de Souza ne se soit pas aperçu que le *Badur*, roi de Camboye, du passage qu'il cite de l'*Asia Portugueza*, est précisément le Bahadurschah de notre inscription.

Il ne sera pas inutile d'apprendre du P. de Souza lui-même comment s'est faite la découverte de cette inscription, parce que son récit corrige en plusieurs points celui de Murphy. Voici l'abrégé du récit du P. de Souza:

Il y avoit près de trois siècles que le souvenir de la célèbre

pièce de Diu demeuroit
qu'elle étoit déposée dans l
déroit comme de peu d'usa
inutile, en sorte que, quan
la statue équestre, on la fit
cas où l'on en auroit besoin
cependant trouvée nécessa
cet arsenal. La chose rest
qu'arriva à cette cour un
qui venoit, au nom de son
reine sur son avénement au
été invité un jour à aller
vit, en passant par la cou
d'autres non moins formid
droit. L'ambassadeur eut l
et, en la mesurant, il ape
elle étoit écrite en caractère
soit pas, il pria le P. J. de
ordre de S. M., de la lui l
religieux.

Comme ils demeuroient
son excellence M. Martinel
taire d'état ayant le dépar
y joindre, et s'informa du P
qui les avoit retenus : aya
venoient de faire, il ordon
l'inscription pour la mettre
que fit le P. de Souza. On e
rentes copies qui furent do
une de ces copies fut comn

des sciences, avec quelques copies d'autres inscriptions Arabes existant en Portugal. L'Académie chargea le P. de Souza de les traduire et de les expliquer. C'est ce qui a donné lieu au mémoire d'où tout ceci est tiré.

A la fin de ce mémoire, qui contient quatre inscriptions Arabes, on trouve une note dans laquelle le P. de Souza rend compte du changement qu'il a fait dans la traduction de cette inscription, en substituant le nom *Setrahan* aux mots *la dame Rahan*. Il justifie ce changement, 1.° par l'usage des Mahométans, qui ne leur permet pas de nommer leurs femmes devant des étrangers, et encore moins de graver leurs noms sur des monumens; 2.° parce qu'il a trouvé, en consultant les écrivains du temps et les meilleurs dictionnaires, que ce nom se donnoit à six provinces indépendantes que protégeoit la maison Othomane, comme on le voit, ajoute-t-il, dans la note jointe à cette même inscription.

J'ai déja dit ce que je pensois de cette nouvelle conjecture du P. de Souza, qui est pour le moins aussi peu admissible que la première, et qui, si elle pèche moins contre les usages des Orientaux, est beaucoup plus inconciliable avec la grammaire et les dictionnaires.

Je ne m'appesantirai pas sur les preuves de cette assertion, parce que je crois qu'il suffit de restituer ici la vraie lecture des mots de l'inscription, pour démontrer la fausseté des deux interprétations proposées successivement par le P. de Souza. Je vais donc présenter tout de suite et la manière dont je restitue cette inscription, et le sens que je lui donne. Je justifierai ensuite la lecture de quelques mots où je hasarde des corrections.

لمولانا سلطان سلاطين الزمان
المحيى دين الله الرحمان
المجاهد فى اعلاء اوامر القران
القالع اساس اهل الطغيان
القامع ديار عبدة الاوثان
الغالب فى يوم التقى الجمعان
الوارث لملك سليمان
الواثق بالله المنان
مالك جميع الفضايل بهادر شاه السلطان
هذا المدفع المصنوع فى خامس من شهر ذى القعدة سنة
تسع وثلثين وتسعماية يسمى

1. A notre maître sultan des sultans de ce siècle,
2. Qui fait revivre la religion du Dieu miséricordieux,
3. Qui combat pour l'exaltation des préceptes de l'Alcoran,
4. Qui arrache les fondemens des sectateurs de l'erreur,
5. Qui subjugue les pays des adorateurs des idoles,
6. Qui a remporté la victoire au jour où les deux armées se sont trouvées en présence,
7. Qui a hérité de l'empire de Salomon,
8. Qui met sa confiance dans le Dieu bienfaisant,
9. Qui est doué de toutes les vertus, le sultan Béhadurschah.
10. Ce canon, fait le 5 de Dhou'lkada de l'an 939, se nomme...

Le parallélisme et la rime ne permettent pas de séparer les incises de cette inscription autrement que je ne l'ai fait : ce parallélisme, auquel il est si nécessaire d'avoir

égard, parce que, dans les écrits d'un style obscur et recherché, ils tiennent lieu de ponctuation, et aide souvent à deviner le sens, me servira aussi à justifier mes corrections.

Dans la seconde ligne de ma transcription, le mot المحيي, que le P. de Souza avoit d'abord pris pour un nom propre *Mahey*, et qu'il a traduit ensuite par *protecteur*, est rendu dans sa signification naturelle, *qui fait revivre*. Les trois mots suivans, tels qu'on les lit sur la copie publiée par Murphy et dans le Mémoire du P. de Souza, بنى لسىت الرحان, ne donneront jamais aucun sens, à moins qu'on ne fasse violence aux mots et à la grammaire. Si l'on fait attention que cette seconde ligne doit avoir à peu près le même sens que la troisième, et que la troisième finit par le mot القرآن *l'Alcoran*, on doit s'attendre à trouver ici le surnom de Dieu الرحمان *le miséricordieux ;* et c'est certainement là ce que porte l'inscription originale, et non le mot vide de sens الرحان. Rien n'est plus naturel que de joindre ce surnom au *nom* même de Dieu الله, comme on lit plus bas الله المنّان ; et je crois que c'est ce nom que le P. de Souza a lu لسىت. Si l'on se représente la manière dont on écrit souvent le nom de Dieu الله, en liant toutes les lettres et diminuant successivement la hauteur des trois premiers jambages, on n'aura pas de peine à comprendre l'origine de cette méprise. Il nous faut maintenant un mot qui réponde au mot أوامر *les préceptes*, de la troisième ligne. Quand je considère les traits du mot بنى qu'a lu le P. de Souza, je ne doute pas qu'il n'y ait sur l'original le mot دين *la religion*. Au reste, le mot الرحمان est certain : quant aux deux autres دين الله, il

il pourroit de dire que j'e
impossible qu'il n'y eût q
نواميس *les lois*, qui répo
Je ne crois point qu'on p
par le P. de Souza à M.
ce qui m'empêche d'assure
lire ici.

Je ne fais sur la troisiè
c'est qu'il faut certainemen
de اغلاء, mot qui ne convie
a évité de traduire : la diffé
que d'un point.

Par rapport à la quatrièn
dois observer d'abord que j
ces deux lignes, transposa
cinquième, et réciproqueme
raison : c'est que قالع *qui arr*
demens, et قامع *qui subjugue*,
la faute est-elle dans l'inscr
la copie.

Secondement, je substitu
tateurs de l'erreur aux *Tanéen*
manière, la quatrième ligne
sectateurs de l'erreur aux *ador*
pas comment on a pu trou
mot طيان et le nom de l'île
des lettres, ni le son, ne perr
y a plus : en lisant, tant da
dans les Mémoires de littér

Taneos, je me persuade que le P. de Souza n'a écrit *tayan* que par inadvertance, et qu'il avoit lu d'abord طنيان *tanyan;* ce qui se rapproche beaucoup plus de *togyan* طغيان que je lis. Je ne crains point de dire, à cet égard, que ma conjecture est certaine.

Dans la sixième ligne, le mot الغالب *qui a remporté la victoire*, est sans difficulté, et le P. de Souza l'a bien rendu dans sa seconde traduction : dans la première, il en avoit fait, je ne sais comment, le nom propre *Salib*.

Je traduis la septième ligne par *héritier du royaume de Salomon*, et non *de Soliman*, parce que c'est une allusion à la monarchie universelle attribuée par les Mahométans au fils de David.

Dans la huitième ligne, le mot المنان *libéral, bienfaisant*, est une épithète de *Dieu*, et non du *sultan*, comme l'a cru le P. de Souza : le parallélisme et la rime ne permettent pas de rapporter ce mot à l'incise suivante.

Le nom du sultan se trouve dans la neuvième ligne, et à la fin de l'inscription, comme cela devoit être. Ce n'est point un sultan Othoman, mais Béhadurschah, roi de Guzarate ou de Camboye, qui fut tué en l'an 1537 [945 de l'hégire], par l'ordre du gouverneur Nugno d'Acugna, qui abusa de sa confiance. M. Anquetil lui donne un règne de vingt-sept ans et quelques mois; le P. Tieffenthaler, quinze ans seulement; l'Ayin Akbéri, onze ans neuf mois. On peut consulter, sur la fin tragique de ce prince, Barros, *décade IV, l. VIII, ch. 5;* Maffée, *Hist. Ind. l. II;* Conquêtes des Portugais, par Lafitau, *t. III, p. 332 et suiv.* Notre inscription prouve du moins qu'il étoit sur le trône dès l'an 939, et, par conséquent,

Zend-av. t. I, pag. 266.
Rech. sur l'Inde, tom. I, p. 415.
Ayeen Akberi, tom. II, p. 19.

que son règne a été plus long que ne le fait l'auteur de l'Ayin Akbéri.

D'après ce que je viens de dire, il est vraisemblable que cette pièce de canon a été fondue à *Diu*, ou du moins dans le Guzarate; et l'opinion du P. de Souza, qui suppose qu'elle avoit été transportée de Constantinople dans l'Inde, demeure sans fondement.

Il ne me reste plus qu'une observation à faire : c'est que sans doute on a omis dans les copies la fin de l'inscription, ou du moins un mot qui doit être le nom de cette pièce. Le P. de Souza n'a eu aucun égard, dans sa traduction, au dernier mot يسمى *est nommé,* et il a traduit, ce que la grammaire ne permet point, *cette pièce a été fondue*. . . . au lieu qu'il falloit dire : *ce canon, fondu le*. . . *se nomme*. . . . (1).

La même planche du Voyage de Murphy où se trouve l'inscription du canon de Diu, présente, sous la lettre *E*, une inscription Arabe-Coufique, que personne n'a, je crois, tenté d'expliquer; l'auteur du Voyage tenoit cette inscription du P. de Souza, qui lui a dit qu'elle se trouvoit sur une ancienne fontaine, près de la citadelle de la ville de Moura (province d'Alentejo).

Voici de quelle manière je lis cette inscription :

بسم الله الرحمن الرحيم أمر ببنيان
يشيد الصومعة المعتضد بالله
هو لفظ الله المضمر و

(1) Le 5 de Dhou'lkada 939 répond au 29 mai 1533, et non au 4 août 1533, encore moins au 16 juin 1526.

Je traduis ainsi cette inscription, qui, si je lis bien la troisième ligne, n'est pas entière :

1. *In nomine Dei clementis et misericordis. Jussit ædificationem (fieri)*
2. *Quæ fulciat hanc turrim, Motadhed-Billah:*
3. *Ipse est vox Dei absconditi* (ou *abscondita*) *et*

On voit bien que je traduis en latin, afin de pouvoir, en conservant l'inversion Arabe, indiquer distinctement le contenu de chaque ligne.

J'ai peine, en regardant la gravure de Murphy, à me faire une idée de la disposition de l'inscription.

Le premier mot de la première ligne, بسم, *au nom*, me paroît être sur une autre face du bâtiment que le corps de l'inscription.

La seconde ligne, par une suite de la même disposition, doit commencer par le mot qui est au-dessous de بسم : ce mot pourroit être lu de bien des manières ; car des quatre lettres dont il est composé, les trois premières peuvent avoir diverses valeurs. Je crois que le mieux est de lire يسند ou يشيد, ce dernier mot étant usité en fait de construction. Le mot صومعة que je traduis par *tour*, peut signifier aussi *un monastère*.

Je soupçonne que la pierre sur laquelle se trouve ce fragment d'inscription, appartenoit à un édifice plus ancien, tombé en ruine, et a été employée dans la construction de la fontaine où on la voit aujourd'hui.

Le prince dont il est question ici n'est pas le khalife Abbasside Motadhed-billah, mais un roi puissant, de la dynastie des Abadites, qui régnèrent en Espagne après

l'extinction des Ommiades
étoit Abou-Amrou Abad
beaucoup de gloire, depuis
mort. C'est celui que Rode

Les derniers mots de l'in
est sur la terre *la parole vi*
pensée cachée en Dieu. L'opp
mots لفظ et مضمر, me p
justesse de ma lecture et c

Une troisième inscriptio
se voit *planche XXIII* de s
copiée à Evora, appartient
sépulcral, quoique M. Mur
renseignement. Ce monu
distinctes. La partie supérie
كل نفس ذايقة الموت, *toute*
goûtera la mort. Les lettres,
entremêlées d'ornemens ara

Cette sentence, extraite
marque sur la plupart des
ceux de Pouzzoles et un de
M. Niebuhr, prouve assez

Quant à la partie inférie
une autre inscription Arab
impossible de lire. Je suis
trouver le nom de celui ou
a été élevé, et la date de s
Il y a quelques mots que j'
sont tellement compliqués,
l'ensemble, de la vérité de c

Le P. de Souza, dans le Mémoire que j'ai cité au sujet de l'inscription du canon de Diu, a encore publié et traduit trois autres inscriptions.

Celle qui est sous le n.° 2, porte la date de l'an 174 de l'hégire; mais ce doit être une faute, les caractères dans lesquels elle est écrite étant postérieurs à Ebn-Mokla, et par conséquent au IV.e siècle de l'hégire. Celui qui a copié cette inscription, qui est gravée sur un sceau trouvé à Palmella en 1772, a sans doute mis un ۱ [1] au lieu d'un ٦ [6].

Le P. de Souza n'a pas compris la disposition des mots de cette légende, qui forme quatre vers ou incises rimées, et doit être lue ainsi :

ناد علينا مظهر العجايب
نجدة عونًا لك فى النوايب
كل امر وعمر لولا انك سيخلى
يا على يا على يا على

Ô toi, qui fais paroître les prodiges, dis à haute voix, en notre faveur, ces paroles : Courage et secours à toi dans les coups de l'adversité.

N'étoit toi, toute chose et toute vie périroit, ô très-haut! ô très-haut! ô très-haut!

La troisième inscription est en caractères Coufiques; elle a été trouvée sur la porte du château de Merida. Je la lis comme le P. de Souza, à quelques mots près.

بسم الله الرحمن الرحيم بركة من الله وعصمة ... لاهل طاعة
الله امر ببنيان هذا الحصن واعاد. معقلا لاهل الطاعة الامير

عبد الرحمن بن الحكم ايده الله ..... عامله عبد الله بن كليب
بن ثعلبه وعيقاف بن مكنس سولى صاحب البنيان فى
شهر ربيع الاخر سنة عشرين وميتين

In nomine Dei clementis misericordis. Benedictio à Deo et protectio sit iis qui Deo obediunt. Jussit ædificari hocce castellum, illudque in arcem restituit viris obedientibus emirus Abdarrahmanus filius Alhakami, quem adjuvet Deus, operam curantibus præfecto ejus Abdallaho filio Colaïbi, filii Thalebæ, et Aikafo, filio Macanesi, utroque societate conjuncto cum eo qui illud ædificavit, mense Rebia secundo anni vigesimi et ducentesimi.

Les mots que je rends en latin par *operam curantibus*, me paroissent fort incertains dans le texte : le P. de Souza les lit عن يدى ; je croirois plutôt qu'il faut lire على يدى, comme on lit dans d'autres inscriptions Arabes d'Espagne qui ont beaucoup de rapport avec celle-ci. Peut-être la copie n'est-elle pas parfaitement exacte.

La quatrième inscription, aussi en caractères Coufiques, trouvée à Mertola, a été bien lue et expliquée par le P. de Souza ; elle contient deux assez longs passages de l'Alcoran ; et, à en juger par le choix du second passage, ce doit être une pierre sépulcrale.

Toutes ces inscriptions méritent peu d'attention, et je n'en ai parlé ici que par occasion. Si l'on desire de plus grands détails sur les dernières, il faut consulter le Mémoire du P. de Souza.

MÉMOIRE

SUR

LES INSTRUMENS D'AGRICULTURE

DES ANCIENS.

PAR M. MONGEZ.

PREMIER MÉMOIRE.

Sur les Charrues.

Lu en Nivôse an X.

LA charrue est l'instrument le plus utile aux agriculteurs; c'est par elle que je vais commencer mon travail. Le nom de son inventeur est inconnu; les écrivains anciens en nomment plusieurs, et placent leur naissance en diverses contrées. Tel a été le sort des hommes qui ont créé les arts, ceux même dont nous tirons les plus grands avantages : les uns sont ensevelis dans l'oubli le plus profond; la gloire des autres et notre reconnoissance sont partagés entre plusieurs inventeurs. Ce partage, si injuste en apparence, vient de la nature des choses. L'inventeur d'une machine ou d'un art trace à peine une foible esquisse; celui qui la porte dans une autre contrée, y ajoute quelques traits mieux prononcés; un troisième enfin, et souvent un quatrième, arrêtent le dessin en fixant avec précision

INVENTEURS.

les

les masses et les contours.
doit observer dans l'inver
été attribuée, dans chaque
fait connoître avec des mo
du sol, ou à celle des gra
considérations préliminair
ciennes qui multiplient le

Les Égyptiens, le plus
et les Latins nous aient c
disoient qu'Osiris avoit in
teste dans ses scholies sur
des Géorgiques : *Alii Tripto*
magis verum est. « Les uns
» autres à Osiris ; ce qui p
prime de même : *Quidam au*
inventorem ; quidam Triptole
» qu'Osiris inventa le labou
» tolème. » Tibulle parle d

Primus aratra manu s
Et teneram ferro sol

A ces témoignages pris
dont l'autorité, hors des obj
avec raison, je ferai succé
dore de Sicile et Arrien. I
plusieurs endroits de son l
inventé l'agriculture, et su
la culture de la vigne.

Le même historien rac
Jupiter et de Proserpine «
» charrue, et qu'avant lui l

» avec les mains seules. » Πρῶτον βόας ὑπ' ἄροτρον ζεῦξαι, τὸ πρότερον ταῖς χερσὶ τῶν ἀνθρώπων τὴν γῆν κατεργαζομένων.

Lib. III, cap. LXIV. Il dit encore « que l'on ajouta des cornes à ses portraits » peints ou gravés, et pour faire allusion à la nature de » ce Bacchus, et pour indiquer les grands avantages que les » agriculteurs avoient retirés de l'invention de la charrue. » Παράσημον δ' αὐτῷ ποιῆσαι κέρατα τοὺς κατασκευάζοντας τὰς γραφὰς ἢ τοὺς ἀνδριάντας, ἅμα μὲν δηλοῦντας ἑτέρου Διονύσου φύσιν, ἅμα δὲ ἀπὸ τῆς περὶ τὸ ἄροτρον εὑρέσεως ἐμφαίνοντας τὸ μέγεθος τῆς ἐπινοηθείσης τοῖς γεωργοῖς εὐχρηστίας.

De rebus Indicis, cap. VII. Arrien s'exprime de même. Il dit « que Bacchus attela » le premier les bœufs à la charrue, et qu'il fit des la- » boureurs de plusieurs Indiens qui étoient nomades. » Βόας ὑπ' ἀρότρῳ ζεῦξαι Διόνυσον πρῶτον, καὶ ἀροτῆρας ἀντὶ νομάδων ποιῆσαι Ἰνδῶν τοὺς πολλούς.

Quel rapport y avoit-il entre ce Bacchus et Osiris? *Lib. IV, cap. I.* Diodore nous l'apprendra. Il dit : « Celui que les Égyp- » tiens appellent *Osiris*, est le même qui porte chez les » Grecs le nom de *Bacchus*. » Αἰγύπτιοι μὲν γὰρ τὸν παρ' αὐτοῖς θεὸν Ὄσιριν ὀνομαζόμενόν φασιν εἶναι τὸν παρ' Ἕλλησι Διόνυσον καλούμενον. La tradition constante des Égyptiens reconnoissoit donc Osiris pour l'inventeur de la charrue, ainsi que de toutes les autres choses qui appartiennent à l'agriculture, de l'aveu même de deux écrivains Grecs.

J'insiste sur cet aveu, parce que les Grecs, qui tenoient l'écriture des Phéniciens, l'agriculture des Asiatiques, et peut-être aussi quelques arts des peuples septentrionaux, s'efforcèrent néanmoins de faire honneur à leurs compatriotes de ces utiles inventions. Ils attribuoient ordinairement celle de la charrue à *Buzygès*, Athénien, dont on

plaçoit l'existence dans le
de son nom, étant relative
probablement reconnoître
mier les bœufs au joug de
me paroît plus vraisembla
posée. Quoi qu'il en soit, I
» héros Athénien attela le
» On l'appeloit aussi *Épim*
πρῶτος ὑπὸ ἄροτρον ζεύξας
le Naturaliste paroît avoi
Grecque : *Bovem et aratru*
Triptolemus. « L'Athénien
» inventa la charrue ; ce
» traditions. » Il ne lui d
Quant à celui d'*Épiménid*
certain ; excepté que le p
à Gnosse en Crète, et no

Malgré la prépondéranc
Grèce les Athéniens et le
dans les fables Grecques la
selon eux, Buzygès, en
charrue. Lui seul fut chan
les hymnes sacrés ; lui seu
des artistes. On le voit su
paroît dans le char tiré pa
donna pour enseigner le lab
à la vérité, ne le nomme
le désigne par l'invention
à lui seul ; il l'appelle *unc*
jeune homme qui fit con

Tous les écrivains qui ont parlé de Triptolème, disent unanimement qu'il tenoit cet instrument de Cérès. Il n'est pas étonnant, après cela, de lire dans les hymnes attribués à Orphée, « que cette déesse avoit lié la première la » tête du bœuf au joug de la charrue. »

Hym. XXXIX, in Cererem, v. 8.

Ἡ πρώτη ζεύξασα βοῶν ἀροτῆρα τένοντα.

Origin. lib. XVII, cap. I.

Isidore de Séville ne conteste pas ce bienfait de Cérès; mais il cherche à expliquer comment la mère de Proserpine put enseigner aux Grecs à labourer la terre avec du fer, selon l'expression de plusieurs écrivains. Il croit que ce métal n'indique pas ici à la rigueur le soc d'une charrue, mais un morceau de fer plié en forme de croc, avec lequel ils déchiroient et retournoient grossièrement leurs guérets. *Et hîc quæstio est, quomodo prima Ceres ferro in Græcia vertere terram instituit; sed ferro qualicumque, non specialiter vomere aut aratro.* Pour nous, nous trouverions ici un sujet d'étonnement plus légitime, qui seroit d'entendre parler de fer dans la Grèce à une époque si reculée, que la charrue venoit à peine d'y être connue. On croit aujourd'hui être certain que ce métal n'a été employé par les Grecs que long-temps après le cuivre, et que d'ailleurs la découverte et le travail des métaux n'ont pas précédé de beaucoup les temps que l'on nomme héroïques.

Dans l'opinion générale des Grecs, les Athéniens furent toujours regardés comme les inventeurs du labourage. Aussi, lorsqu'ils se plaignirent aux Lacédémoniens de la guerre cruelle qu'ils leur faisoient depuis plusieurs années, un des orateurs dit: « La justice exigeoit que jamais nous » ne portassions les armes les uns contre les autres; car

Xenoph. Græc. Histor. lib. VI, cap. III, n. 4.

» les traditions nous app
» nos ancêtres, enseigna l
» Cérès et de Proserpine
» on comptoit Hercule,
» gine, et les Dioscures,
» encore lui qui a le premi
» tans du Péloponnèse. (
» voir détruire les moisso
» les semences, ou de nou
» aux peuples que nous
» immortels ont arrêté da
» doit exister parmi les ho
» nous ne devons la décla
» et notre devoir est d'y

Les Romains eux-même
cette glorieuse prérogative
» qui enseignèrent les pren
» de faire l'huile et le vi
» hommes, qui vivoient d
» de semer. » *Primi lanifici*
Arare quoque, et serere fru
trarunt. Aussi Florus, par
fit souffrir aux Athéniens,
« premier, par les rigueur
» contraignit Athènes, la
» le croire?) à dévorer se
urbem (quis crederet!), frug
ad humanos cibos compulit.

Minerve avoit été substi
Ils attribuoient l'invention

désignoient par le surnom de Βοάρμια; « parce que, dit » un ancien écrivain cité par Phavorin, elle avoit lié les » bœufs au joug, et les avoit attachés à la charrue. » Παρὰ τὸ συναρμόσαι καὶ ζεῦξαι εἰς ζυγὸν καὶ ἄροτρον βόας.

Il étoit naturel, dans l'ordre mythologique, de voir celui qui avoit animé l'homme, lui apprendre à demander ses alimens à la terre. Prométhée dit dans Eschyle : « Le premier j'ai lié au joug ces animaux, qui exercent pour » l'homme les plus rudes travaux. »

Prometh. vinct. vers. 461.

> Κἄζευξα πρῶτος ἐν ζυγοῖσι κνώδαλα
> Ζεύγλαισι δουλεύοντα, σώμασίν θ', ὅπως
> Θνητοῖς μεγίστων διάδοχοι μοχθημάτων
> Γένοινθ'. . . . .

Le second scholiaste explique cette invention de Prométhée, en disant : « J'ai lié au joug les animaux et les » bœufs devenus esclaves. » Ἔζευξα ἐν ζευγοῖς κνώδαλα καὶ βόας δουλεύοντας.

Les Phéniciens, c'est-à-dire, les peuples établis sur les bords orientaux de la Méditerranée, disoient, selon Sanchoniaton, que « Dagon avoit été appelé *Jupiter Laboureur*, depuis qu'il avoit découvert le froment et inventé » la charrue. » Ὁ δὲ Δαγὼν, ἐπειδὴ εὗρε σῖτον καὶ ἄροτρον, ἐκλήθη Ζεὺς Ἀρότριος. Ce qui sert à expliquer un texte du même chapitre où il est dit : Δαγὼν, ὅς ἐστι σιτών. « Dagon, » qui est un champ de blé. »

Eusebius, Præpar. evang. c. X, pag. 36. Paris, 1628, in-fol.

On trouve enfin un autre inventeur de la charrue, dont s'enorgueillissoient les habitans de *Tartessus* en Espagne. C'étoit un de leurs rois, appelé *Abis*, ou *Habis*. Justin dit : « Il avoit enseigné le premier à lier à la charrue

Lib. XLIV, cap. IV.

» les taureaux domptés, et à recueillir le blé sur les sillons. » *Boves primò aratro domari, frumentaque sulco quærere docuit.* Bochart assure que le nom d'*Abis* n'étoit qu'un surnom de ce roi ; et il le dérive de la racine Phénicienne *abod*, cultiver la terre, ou *abid*, laboureur, ou *abuda*, agriculture. Les Tartessiens avoient admis parmi eux une colonie Phénicienne; c'est pourquoi ce savant a cru devoir chercher l'explication du mot *Abis* dans la langue de la métropole.

Hierozoïcon, lib. II, c. XXXII.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, on peut du moins conclure du nombre des inventeurs de la charrue, que les anciens ne connoissoient pas le véritable. Nous pensons donc comme Servius, le commentateur de Virgile, qui dit : « L'usage de la charrue n'a pas été enseigné dans tout l'univers par un seul homme ; mais il » l'a été en divers lieux par différentes personnes. » *Non unus aratrum in toto orbe monstravit, sed diversi in diversis locis.*

In lib. I Georgic.

Les écrivains Grecs s'accordent mieux sur le mécanisme de cet instrument que sur l'inventeur. Ils distinguent, avec le chantre des Travaux et des Jours, deux sortes de charrues : l'une simple, et l'autre composée. « Retiré dans » votre maison, dit Hésiode au laboureur, fabriquez deux » charrues, l'une simple, et l'autre composée. »

Vers 432.

> Δοιὰ δὲ θέσθαι ἄροτρα, πονησάμενος κατὰ οἶκον,
> Αὐτόγυον καὶ πηκτόν . . . .

DIVERSES PARTIES DE LA CHARRUE.

Avant de les décrire, je dois expliquer les noms des diverses parties dont elles sont formées ; noms que je serai forcé de répéter souvent. Les agriculteurs modernes

(Rozier, entre autres, dans son *Cours d'agriculture*) appellent *sep* la partie massive de la charrue à laquelle s'adaptent le soc, l'âge et le manche. L'*âge* (nom féminin) est ce bois recourbé qui s'éleve en partant du sep, et va se réunir au timon. Quelques-uns désignent par le seul nom de *flèche*, l'âge et le timon. Ils appellent enfin *manche*, cette partie de la charrue qui est fixée dans le sep vers son talon, celle que tient le laboureur, et par le moyen de laquelle il dirige le travail.

CHARRUE SIMPLE.
Iliad. lib. X, *v.* 353.

La charrue simple, *αὐτόγυον ἄροτρον*, est définie par Eustathe (sur le 353.e vers du Xe livre de l'Iliade), « celle qui est faite d'une seule pièce de bois », *τὸ ἐξ αὐτοῦ μονόξυλον*; et il applique sa définition aux vers d'Hésiode cités plus haut. Proclus, scholiaste du même poète, expliquant le 45.e vers, dit que « la charrue est appelée » simple, lorsque l'âge entière, depuis le sep jusqu'au joug, » est faite d'un seul morceau. » *Εἰ μὲν ἓν ἐν ξύλον ᾖ τὸ ὅλον ὁ γύης μέχρι τοῦ ζυγοῦ ἀπὸ τοῦ ἐλύματος, καλεῖται τὸ ἄροτρον αὐτόγυον*. . . . . . .

Ad Jul. Pollucem Hemsterhuis, lib. I, *cap.* XIII.

On trouve encore plus de précision dans la définition qu'en donne le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, sur le vers 232 du IIIe livre des Argonautiques: « La » charrue simple, dit-il, est celle dont le sep n'est pas » fait de pièces rapportées. » *αὐτόγυον δέ ἐστιν οὗ τινος τὸ ἔλυμα οὐκ ἔστιν ἐκ συμβολῆς.*

Après des textes aussi précis, que doit-on penser de l'explication qu'a donnée du mot *αὐτόγυον*, qui exprime l'instrument entier, George Pasor dans son index explicatif d'Hésiode? Il le traduit par le mot qui en désigne une seule partie, le sep: *dentale. . . est pars aratri, quod vocatur*

vocatur dentale; est lignum cu
ici manifeste.

Ces définitions des s
ordinaire de l'esprit huma
les monumens. Nous avon
les premiers Égyptiens t
bras, avant l'invention de
Arabes et une partie des
d'hui la basse Égypte, se
de la charrue, comme l'a
dessiné d'après lui à la fig
bâtons recourbés, que les
ployer dans toutes les con
Albaniens, peuple qui h
de la mer Caspienne, ne
temps de Strabon, avec u
voient pour charrue d'une
σιδήρῳ τμηθεῖσαν, ἀλλ' αὐτ
porte, dans son Histoire c
sauvages de ces contrées
des instrumens de bois fai
rons. Quelques-uns d'eux
temps, que des crocs de
ception, au Chily, n'avoi
Frezier, qu'une branche c
bœufs. Enfin M. de Volne
d'arbre, coupée sous une bi
sert de charrue à quelque

Ce bois recourbé, ou c
à des mulets, à des âne

lorsque ces inventeurs eurent appris aux hommes à soulager leurs bras, en liant des animaux à cet instrument informe et grossier : mais ce n'étoit encore que la charrue simple, dépourvue de manche détaché ; et plusieurs monumens anciens nous en présentent l'image. Tantôt on voit un seul morceau de bois droit dans sa longueur, et recourbé en forme de croc à son extrémité la plus forte ; il paroît ainsi sur une médaille de Syracuse [a] : tantôt ce bois est légèrement recourbé sur sa longueur vis-à-vis du sep [b] ; c'est avec cette charrue que combat un héros nu contre des hommes couverts de casques et de cuirasses, sur cinq tombeaux Étrusques, dont Winckelmann [c] le premier a donné l'explication. Pausanias [d] dit qu'on voyoit dans les tableaux du Pœcile les Athéniens qui avoient combattu à Marathon ; que l'on distinguoit « parmi les chefs Miltiade et le héros appelé *Échetlus* » (en françois, l'homme de la charrue). Καὶ Μιλτιάδης τῶν ϛρατηγούντων, ἥρως τε Ἔχετλος καλούμενος. Il raconte un peu plus loin « que, selon la tradition commune, dans » le même combat, un homme vêtu en habitant de la » campagne vint au secours des Athéniens, tua avec sa » charrue [ἀρότρῳ] un grand nombre de barbares, et » qu'il disparut ensuite. Les Athéniens ayant interrogé » l'oracle pour découvrir ce défenseur inconnu, il leur » fut répondu simplement qu'ils eussent à rendre un culte » particulier au héros *Échetlus*. Pour obéir à l'oracle, ils » élevèrent sur le champ de bataille un trophée de pierre » blanche. » Ce héros inconnu, cet homme de la charrue, ἥρως Ἐχετλαῖος (en prenant le manche, ἐχέτλη, pour le tout), combat sur les cinq monumens Étrusques avec

[a] *Num. æreus Syracus. Paruta, n. 96.*

Fig. 2.

Fig. 3 et 4.

[b] *Museum Etruscum Gorii, t. II, tab. 157.*

[c] *Monum. antichi inediti, vol. II, pag. 104.*

[d] *Lib. I, c. XV.*

Cap. XXXII.

la charrue simple ; et cett
paroît très-heureuse. C'est
d'Israël, « combattit avec
» mis de sa nation. » 'Εν
τοὺς ἀλλοφύλους.

Quoique la charrue
pièce de bois, sans l'additi
cependant avoir un long
qu'un tronc d'arbre fût su
divergentes et placées sur
étant travaillé pour en fai
sa branche la plus courte
et dans la plus longue, q
manche que tenoit le lal

Lorsque le hasard lui p
il ne devoit pas négliger
cher à la fumée pour le
précepte dans son poëm
« Quand vous trouverez s
» le chêne vert courbé e
» chez, emportez-le dans

. . . . Φέρειν δὲ
Εἰς οἶκον, κατ' ὄρος
Πρίνινον . . . . .

Virgile enseigne, dans ses
voir de jeunes arbres courl
Il conseille au laboureur de
d'en plier les branches, e
jettissant au tronc avec de

Continuò in sylvis magnâ vi flexa domatur
In burim, et curvi formam accipit ulmus aratri.

Les monumens nous ont conservé plusieurs charrues simples dont le manche est formé par un semblable prolongement : la plus distincte et la plus frappante se voyoit dans une peinture antique conservée à Rome, il y a trois siècles, dans la maison des *Porci*, et publiée par Lucas Pætus, dans son traité *de Romanorum Græcorumque Ponderibus*. On l'a placée ici à la figure 5. Elle paroît formée d'une seule pièce de bois, de même que celle de la figure 6, qui est gravée en creux sur un onyx de la Galerie de Florence. Il faut leur joindre les charrues des médailles de bronze de *Centuripæ*, d'*Enna*, de *Menæ*, et des *Léontins*, villes et peuples qui étoient placés dans la partie orientale de la Sicile. Paruta prend aussi la figure 10, qui est sur une médaille de bronze des Panormitains, n.° 30, pour une charrue; mais on peut former sur cette opinion des doutes raisonnables. Elle est mieux exprimée et paroît avec un manche sur la médaille de Syracuse de la figure 2, et sur celle des Siciliens de la figure 11, qui appartient à la famille CÆCILIA. Enfin une médaille de bronze des Siciliens nous présente la même charrue traînée par deux serpens, au revers de Cérès.

Fig. 5.

Fig. 6.

Tom. II, tab. 42, n. 3.

Fig. 7, 8 et 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Morel. tab. 2, n.° 8.

Paruta, n.° 1.

La charrue simple, avec un manche non ajouté, est gravée sous une forme plus lourde sur une médaille de Jules-César, et elle est dessinée ici à la figure 12. Spon a publié un tombeau antique trouvé à Rome, sur lequel est sculpté un laboureur conduisant une charrue attelée de deux bœufs : elle porte une flèche ou un timon qui est lié fortement ; la pièce perpendiculaire et courbée

Morel. Impp. tab. 76, n.° 22.

Fig. 12.

Miscell. erud. antiq. in-folio, pag. 308.

à son extrémité inférieure
croc, qui fait les fonction
à la figure 13.

Entre les allégories sim
laissées les anciens, on
médaille de grand bronze
neur de Vespasien : il pr
nant avec le gouvernail d
sur les monumens antique
ici sous le n.° 13 *bis.* La
nis ne rappelle-t-elle pas
que le commerce et l'agricul
ricières d'un grand état !

Je terminerai cette long
de charrues simples, c'es
dépourvues ou garnies de
celle qui est répétée si so
lonies Romaines. Conduite
couverte en partie par la t
le caractère religieux, et traî
elle rappelle la cérémoni
pour la fondation de leur
Toutes les circonstances d
livres pontificaux; le jour
augures d'après l'inspection
douter que le choix de l
miné par les traditions re
vains sur cet objet précis
semblance constante des
médailles des colonies. C'

Fig. 14. à manche, dessinée ici à la figure 14. Peut-être les Romains vouloient-ils rappeler, par la forme primitive des charrues, la simplicité des premiers temps et la pureté des mœurs antiques, comme ils le faisoient dans certains sacrifices où ils n'employoient que des vases d'argile.

Les dieux eux-mêmes se servoient de cette sorte de charrue, lorsqu'on supposoit qu'ils présidoient à la fondation de quelque ville et qu'ils en traçoient l'enceinte. Une médaille de grand bronze de Commode, du cabinet de la reine Christine, nous en fournit un exemple singulier : on y voit au revers Hercule conduisant la charrue des colonies, et traçant les fondations de Rome, avec la légende, HERCULI ROMANO CONDITORI. Nous savons que cet empereur insensé voulut donner son nom à Rome, et en faire une colonie dont il eût passé pour être le fondateur; c'est le sujet de la figure 15. Fig. 15.

Je dois placer à la suite des deux sortes de charrues simples, celles qui, ayant l'âge et le sep faits d'une seule pièce, ont un manche ajouté, quoiqu'à la rigueur l'addition de quelque pièce les rapprochât des charrues composées. Cette méthode simplifiera la marche de ce Mémoire, et elle se trouve justifiée par la pratique des anciens eux-mêmes; car ils ont nommé *αὐτόγυον ἄροτρον*, *charrue simple*, celle que l'on voit ici à la figure 16, dont l'âge est cependant ajoutée. (Rozier, dans son Cours d'agriculture, donne à ce mot technique le genre féminin.) Elle se trouve dans l'édition d'Hésiode avec les notes de le Clerc, d'Heinsius, &c., où elle est jointe à une autre charrue, au mortier qui servoit à extraire la farine des grains torréfiés, et au chariot des laboureurs. Ces dessins

Fig. 16.

ont été pris d'un très-anci
été insérés depuis par Ges
maux.

En suivant l'exemple d
gnons à la charrue qu'il
dailles Espagnoles de la vil
ajoutée. Après elle se pr
si précieux, trouvé près d'.
le cabinet du collége Ron
Gori dans le *Museum Etr*
deux buffles qui ont les
un laboureur accompagné
figure 18 cette charrue, do
seul morceau de bois (car
mais qui a un manche ajo
deux forts liens.

La figure 20 présente
revers de plusieurs médail
rejetée sur le cou des bœufs.
parmi les charrues simple
assez compliquée. L'usage
parce que le manche n'avoi
immédiatement au-dessus d
fonctions de soc.

Enfin une mosaïque co
Capitole m'a fourni le des
core plus extraordinaire : o
avec un bœuf abattu. La
sente le sep et le soc, est e
des gouvernails de navire,

des trophées antiques, et qui sont placés ordinairement dans les mains des figures qui représentent la Fortune. Il semble qu'elle fendoit la terre, comme le feroit une plaque de métal conduite perpendiculairement.

CHARRUE COMPOSÉE DES GRECS.

Arrivé à la charrue composée, πηκτὸν ἄροτρον, je crois devoir en faire précéder la description par le dessin de l'*araire*, qui est la charrue employée dans nos départemens méridionaux: on y trouve en effet toutes les parties des charrues composées antiques, dont elle semble être une copie.

Fig. 21.

La figure 21 la présente à nos yeux, et nous fait reconnoître distinctement le soc, le sep, l'âge, le manche, la flèche et les oreilles.

La charrue composée des Grecs est définie brièvement par Suidas, *une charrue fabriquée*, τὸ πεπηγμένον. Hesychius ne la fait connoître que par opposition: « C'est, » dit-il, une des deux charrues; car il y en a qui n'ont » qu'un tronc ou qu'une seule pièce. » Πηκτὸν ἄροτρον, τὸ ἕτερον τῶν δύο ἀρότρων· ἐστὶ γὰρ καὶ μονόξυλον. Phavorin ne regarde l'épithète πηκτὸν que comme un adjectif qui exprime tantôt l'éloge, τὸ εὐπαγές, ἢ στερεόν, *bien fabriquée ou solide*; tantôt l'ancienneté, πρωτοπαγές, *la première fabriquée*. Il jette ensuite son lecteur dans une incertitude plus grande, en rapportant un passage du scholiaste des Argonautiques, dont je ferai usage plus bas, et qui donne une explication absolument différente.

La définition la plus exacte et la plus précise est celle de Proclus, commentateur d'Hésiode. Après avoir dit que la charrue est appelée simple, lorsque l'âge depuis le sep jusqu'au joug est fait d'un seul morceau, il ajoute:

Ad Pollucem, lib. I, cap. XIII, edit. Hemsterh.

 « Si,

« Si, pour une plus grande commodité, on se sert d'un
» âge plus court, on fixe sur elle avec des coins un autre
» morceau de bois qui va se réunir au joug; alors c'est
» la charrue composée. Le morceau ainsi fixé s'appelle
» *flèche.* » Ἐὰν δὲ μικρότερος ᾖ τῆς χρείας ὁ γύης, ἐνσφηνοῦται τὸ ἕτερον αὐτῷ ξύλον, τὸ συνάπτον αὐτὸν καὶ τὸν ζυγὸν, καὶ καλεῖται τὸ μὲν ὅλον πηκτὸν, τὸ δ' ἐνσφηνωθὲν ἱστοβοεύς.

A la première lecture de cette description, on croit reconnoître la charrue simple avec un manche ajouté; et l'on est étonné de l'y voir appelée composée. Cependant il faut observer que le scholiaste parle ici, non-seulement d'un manche ajouté, mais d'une pièce de bois qui remplace une portion de l'âge, et qui sert en même temps de manche. Ceci sera mieux entendu si on lit la définition que donne le scholiaste des Argonautiques. *Lib. III, vers. 232.* « Il y a, dit-il, deux sortes de charrue; l'une composée, » l'autre simple. La charrue composée a le sep fait de » plusieurs pièces. On appelle *sep* la partie dans laquelle » on insère le soc. » Δύο ἀρότρου εἰσὶν εἴδη· τὸ μὲν, πηκτὸν, τὸ δὲ αὐτόγυον. Πηκτὸν μὲν, τὸ ἐκ συμβολῆς ἔχον τὸ ἔλυμα. Ἔστι δὲ τὸ ἔλυμα ἐν ᾧ ὕνις ἐντίθεται. On croiroit que le scholiaste a voulu désigner par le mot ἔλυμα (qui est le sep de l'araire), l'âge qui est appelée ordinairement γύης. Plusieurs écrivains ont, à la vérité, confondu l'âge avec le sep; mais le scholiaste s'est exprimé correctement, comme on le verra après la description des différentes parties de la charrue composée.

DIVERSES PARTIES DE LA CHARRUE COMPOSÉE.

Ces parties sont ἱστοβοεύς ou ῥυμός, γύης, ἔλυμα, ὕνις, et ἐχέτλη. Je commence par celles qui ne souffrent aucune difficulté. Ἱστοβοεύς est la flèche ou le timon; c'étoit

aussi la courroie avec laquelle on lioit le joug à la flèche, qui portoit alors le nom commun à tous les timons, ῥυμός. Hesychius nous l'apprend : Δεσμὸς ζυγοῦ ἐν τῷ ἀρότρῳ· ἄλλοι δὲ μέρος αὐτοῦ ὅπερ ἐστὶν ὀρθόν. Pollux a conservé les détails relatifs à la flèche : « Son extrémité près du » joug est appelée κορώνη. On nomme ἐχέβοιον, ou μεσά- » βοιον, et μεσσάβοιον, cette large courroie qui s'attache au » joug. On fixe le joug en l'entourant de la courroie, » après avoir inséré dans son trou la cheville appelée » ἔμβρυον ou ἔνδρυον. » Τὸ δὲ τέλος αὐτοῦ τὸ μετὰ τὸ ζυγὸν, κορώνη. Ὁ δὲ πλατὺς ἱμὰς ὁ τῷ ζυγῷ παραχεόμενος ἐχέβοιον, ἢ μεσάβοιον, καὶ μεσσάβοιον καλεῖται. Καταλαμβάνουσι δὲ αὐτὸν, ὅταν περιειλῶσιν εἰς τὸ τοῦ ζυγοῦ τρύπημα, κερκίδα ξυλίνην ἐμβαλόντες, ἣ καλεῖται ἔμβρυον, ἢ ἔνδρυον. Enfin le scholiaste des Argonautiques ajoute que l'on appeloit ζεύγλας et μεσάβα, la partie du joug qui s'appliquoit au cou des bœufs.

Lib. 1, cap. XXXI.

Ibidem.

Ὕνις et ὕνη, *vomer*, le soc, est, selon Pollux, « le fer » qui sillonne la terre; on appelle sa pointe νύμφη. » Τὸ δὲ ἀροῦν σιδήριον, ὕνις· ἧς τὸ ἄκρον, νύμφη. Hesychius dit de plus qu'il fend la terre, τὸ τέμνον τὴν γῆν.

Phavorin définit le manche, ἐχέτλη, *stiva*, « un mor- » ceau de bois placé derrière la charrue, et tenu par le » laboureur; autrement, un morceau de bois, planté dans » l'âge, que tiennent les laboureurs et avec lequel ils gou- » vernent toute la charrue. » Τὸ κατόπιν ξύλον, ὃ ἔχεται ὁ ἀροτήρ· ἄλλως τὸ ἐμπεπηγὸς ξύλον τῷ γύῃ ὃ κατέχοντες οἱ ἀροτριῶντες, κινοῦσιν ὅλον τὸ ἄροτρον. Recourbée sous le timon dans la charrue simple à manche, l'ἐχέτλη formoit le sep, et donnoit quelquefois son nom par extension

à tout l'instrument. De là vient le nom du héros qui combattit à Marathon avec une charrue simple, Ἐχετλαῖος. Pollux donne les détails du manche. « La partie courbée » sur laquelle le laboureur place sa main, est appelée » χειρολαβίς. Ἄλυμ est l'endroit où cette pièce s'adapte » à la charrue. » Αὐτὸ δὲ τὸ κοῖλον αὐτοῦ, ᾧ ἐπὶ τὴν χεῖρα ἐναρμόζει, χειρολαβίς. Οὗ δὲ ἐμπέπηγεν ἡ ἐχέτλη, ἄλυμ. Varron, décrivant la charrue des Romains, dit que l'on appeloit *manicula*, petit manche (le χειρολαβὶς des Grecs), la traverse courte qui terminoit et coupoit le manche à angles droits, et que tenoit le laboureur. *In stiva transversa regula, manicula, quod manu bubulci tenetur.* Ovide l'appelle *capulus*, poignée. C'est dans une des lettres qu'il écrivoit du lieu de son exil, du Pont. Il y déplore la perte de ses maisons de campagne, des arbres qu'il avoit plantés; et il ajoute que, s'il avoit des terres chez les Gètes, il charmeroit ses ennuis en les labourant.

Lib. 1, cap. XIIII.

De ling. Latin. lib. IV, c. XXXI.

Lib. 1, epist. 8, vers. 57.

Ipse ego, ne solitis insistant pectora curis,
Ducam ruricolas sub juga panda boves.
Et discam Getici quæ nôrint verba juvenci,
Adsuetas illis adjiciamque minas.
Ipse manu capulum pressi moderatus aratri,
Experiar motâ spargere semen humo.

Pour éloigner de mon cœur les peines continuelles, je lierai des bœufs vigoureux au joug courbé. J'apprendrai les sons que connoissent les taureaux de la Gétique, et j'y joindrai les menaces qui les accompagnent ordinairement. Enfin, après avoir tenu le manche de la charrue, j'essaierai de répandre le grain sur les guérets retournés.

Cette poignée, *capulus*, semble avoir fait naître la pensée

du lexicographe Hesychius, qui appelle le manche entier, *la longue épée de la charrue*, ἡ [illegible] ἀρότρου.

J'ai dit plus haut que la poignée étoit fixée sur le manche à angles droits, ce qui présentoit, comme on le voit ici aux figures 11, 12 et 18, la figure d'une croix. L'apologiste du christianisme, le martyr Justin, a tiré de cette forme un argument en faveur du dogme fondamental de sa religion, celui de la croix. Voici ses paroles traduites littéralement. Pour leur intelligence, je ferai observer que le manche du gouvernail des navires anciens présentoit une forme semblable, comme on le voit dans les attributs ordinaires de la Fortune; que la vergue formoit une croix avec le mât; et qu'il en étoit de même de la bêche des laboureurs, telle que je l'ai décrite dans la seconde partie de ce Mémoire. « Examinez, dit-il à » Antonin le Pieux, tout ce qui existe dans le monde; » reconnoissez que, sans l'emploi des instrumens qui ont » cette figure, il ne peut être régi, et qu'il ne peut y » avoir de communication entre ses diverses parties. On » ne fend point les mers, si cette voile, qui représente » notre saint trophée, ne demeure entière; sans lui, on ne » laboure point les champs; enfin on ne creuse point de » fossés, on n'exerce aucun art mécanique, si l'on ne » tient des instrumens qui présentent la même forme. » Κατανοήσατε γὰρ πάντα τὰ ἐν τῷ κόσμῳ, εἰ ἄνευ τοῦ σχήματος τούτου διοικεῖται, ἢ κοινωνίαν ἔχειν δύναται. Θάλασσα μὲν γὰρ οὐ τέμνεται, ἢν μὴ τοῦτο τὸ τρόπαιον, ὃ καλεῖται ἱςίον, ἐν τῇ νηῒ σῶον μείνῃ· γῆ δὲ οὐκ ἀροῦται ἄνευ αὐτοῦ· σκαπανεῖς δὲ τὴν ἐργασίαν οὐ ποιοῦνται, οὐδὲ βαναυσουργοὶ ὁμοίως, εἰ μὴ διὰ τῶν τὸ σχῆμα τοῦτο ἐχόντων ἐργαλείων.

Apolog. I, n.° 55.

Il étoit difficile que des commentateurs à qui les charrues antiques pouvoient être inconnues, donnassent l'intelligence de cette allusion à la croix. C'est une nouvelle preuve de la nécessité d'étudier tous les monumens de l'antiquité.

Les descriptions des diverses parties de la charrue composée des Grecs, que l'on vient de lire, s'accordent avec deux dessins antiques de cet instrument qui sont parvenus jusqu'à nous. Le premier, que l'on voit ici à la figure 24, a été pris sur un très-ancien manuscrit d'Hésiode, et publié par Jean le Clerc dans son Hésiode de 1701. Ce dessin m'a déjà fourni la charrue simple de la figure 16. La figure 25 présente le dessin d'une seconde charrue composée, que Montfaucon trouva dans un commentaire sur le poëme des Travaux et des Jours, manuscrit qui appartenoit aux Bénédictins de Notre-Dame de Florence. Il l'inséra dans sa Paléographie en 1708, postérieurement à l'Hésiode de le Clerc. Fig. 24. Fig. 25.

L'inspection de ces dessins m'a fait naître l'idée de partager en deux sortes les charrues composées, comme je l'ai déjà fait pour les charrues simples. A la première sorte appartiendra la moins compliquée des deux, celle de la figure 24; celle qui l'est davantage, se rapportera à la figure 25.

L'explication des parties appelées ἔλυμα et γύης, qu'il me reste à faire connoître, demandoit la distinction des deux sortes de charrues composées et l'inspection de leurs dessins, parce que ces parties doivent être définies différemment, selon qu'on les examine sur l'un ou sur l'autre, pris séparément. Grævius et le Clerc, n'ayant pu voir la

ici la pièce intermédiaire, comme dans la définition de Tzetzès. Pollux l'a décrite de même. « C'est la pièce à laquelle est lié le joug ou la flèche. » Ὧ δὲ ὁ ζυγὸς ἐνήρμοσαι, ἔλυμα. Hesychius est d'accord avec eux ; mais il va plus loin, en disant que l'ἔλυμα est une pièce ajoutée à la charrue, τὸ τοῦ ἀρότρου πεῖλον, c'est-à-dire, à la charrue simple. Voilà donc le caractère qui peut distinguer la plus compliquée des deux charrues composées ; c'est l'addition d'une pièce intermédiaire qui lioit entre elles et affermissoit l'âge et la flèche. Il est donc certain que les écrivains Grecs ont appelé ἔλυμα, *sep*, tantôt cette pièce intermédiaire, tantôt le talon de l'âge.

La distinction qui établit chez les Grecs deux sortes de charrues composées, peut seule rendre intelligibles les définitions qu'ils ont données du γύης, de l'âge. Quelquefois ce mot désigne seulement la portion de l'âge qui fait les fonctions de sep ou de genou, pour porter le soc : c'est alors le n.° 6 de la figure 24. Les Latins l'appeloient aussi par extension *buris*. Dans ce sens Hesychius dit : « Γύης est la partie basse du timon. » Τὸ κατώταίον μέρος τοῦ ἱστοβόεως ἐν τῷ ἀρότρῳ. Il dit ailleurs que « c'est une espèce de petit genou. » Τοῦ ἀρότρου γονάτιον.

Si l'on appliquoit à la figure 25 la définition qu'en a donnée le scholiaste des Argonautiques, on la trouveroit fausse, et on le blâmeroit avec trop de légèreté, ainsi que semble l'avoir fait Winckelmann ; mais, si on la juge d'après la figure 24, elle paroîtra juste et analogue à celle d'Hesychius. La voici : « Le bois qui va de l'ἔλυμα vers » les bœufs, s'appelle γύης. » Τὸ δὲ ξύλον τὸ ἀπὸ τοῦ ἐλύματος τεῖνον ἐπὶ τοὺς βόας, γύης καλεῖται. Le scholiaste désigne

ὑγρὸς, la partie de la char-
rue (comme l'a fait Pr
cription de la figure 25)
mais la portion courbée
ἄρμας, auquel cette partie
On peut donc dire, pour
rues composées, les Grecs
à laquelle le soc est fixé
et γύης, la pièce qui
la fonction.

C'est ici le lieu de faire
ées dont se servent les É
appartient à la première
quée. Niebuhr l'a publ
la basse Égypte et aux
remarque le soc, premie
avec l'addition de la tr
térise les charrues compos
et du joug. Elle rappelle
que Kircher prenoit pour
que j'indiquai, en 1786, c
dont ce dieu passoit pour
membre de l'Institut du C
des bas-reliefs et des peint
tains de l'ancienne *Eileth*
magna, dans la haute Égy
travaillant la terre avec un
garnie d'une traverse inte
tenir le fer et le manche
le n.° 23 *bis*.

Ce savant voyageur y a vu de plus une charrue avec un manche double. J'en donnerai plus bas la description et le dessin. C'est aussi dans la haute Égypte, où l'on admire ces monumens antiques, que l'on emploie encore aujourd'hui la charrue de la figure 22, qui est gouvernée par un manche double, et que Norden a dessinée. M. Nectoux, membre de la commission d'Égypte, y en a dessiné une autre d'une forme peu différente, que l'on voit ici avec le soc détaché, sous le n.° 22 *bis*.

Fig. 22.

Fig. 22 *bis*.

Après avoir étudié ces dessins et les descriptions des parties qui composent les charrues employées par les Grecs, nous ne verrons plus de difficultés dans les vers où Hésiode en a parlé. « Lors, dit-il, que vous aurez trouvé » sur une colline, ou dans quelque plaine, le chêne vert » courbé en forme d'âge, que vous cherchez, emportez-» le dans votre maison : cette pièce est très-utile pour » le labourage ; l'élève de Pallas l'enfonce dans le sep, » et la lie au timon avec des clous. Quand vous travail-» lerez dans votre maison, préparez deux charrues, l'une » simple, et l'autre qui soit composée; ce sera pour vous » une grande ressource. Lorsqu'en effet la première se » brisera, vous attellerez vos bœufs à la seconde. Le lau-» rier et l'orme fournissent des manches de charrue très-» solides. Le chêne est meilleur pour les seps, mais l'âge » sera de chêne vert. »

. . . . Φέρειν δὲ γύην, ὅτ' ἂν εὕρῃς,
Εἰς οἶκον, κατ' ὄρος διζήμενος, ἢ κατ' ἄρουραν,
Πρίνινον. Ὃς γὰρ βουσὶν ἀροῦν ὀχυρώτατός ἐστιν.
Εὖτ' ἂν Ἀθηναίης δμῶος ἐν ἐλύματι πήξας

Γόμφοισιν πελάσας κ
Δοιὰ δὲ θέσθαι ὑπερθ
Αὐτόγυον καὶ πηκτόν·
Εἴ χ' ἕτερόν γ' ἄξαις
Δάφνης δ' ἢ πτελέης
Δρυὸς ἔλυμα, πρίνου

Nous traduirons aussi
de l'Anthologie qui expri
reurs. La première est de

Σπερμοφόρον πήρην ἀ
Σφῦραν, καὶ γαμ
Καὶ τριβόλους ὀξεῖς ἀ
Σὺν γυροῖς ἀρότ
Κέντρα τ' ὀπισθονυχῆ
Καὶ τρίνακας ξυ
Γυῖ' ἀναπηρωθεὶς Λυ
Ἐκρέμασεν Δηοῖ

Brisé par les travaux du l
déesse couronnée d'épis le sac
fatigua long-temps ses épaule
de terre, les faux recourbées q
chines aiguës qui brisoient le
leur timon, le soc ami des g
front des taureaux, enfin ces
des laboureurs.

Voici la seconde, qui a
lastique :

Χαλκὸν ἀροτρητὴν, κ
Καὶ τὴν ζευγοδέτι

Καὶ βόας αὐλακτῆρας, ἐχέτλην τε γόμφον,
Δηοῖ Καλλιμένης ἄνθετο γειοπόνος,
Τμήξας εὐάροτον ῥάχιν ὀργάδος· ἢν δ' ἐπινεύσεις
Τὸν στάχυν ἀμήσας, καὶ δρεπάνην κομίσω.

Callimène, ayant labouré une colline fertile, vous consacre, puissante Cérès, le soc qui brise la terre et ouvre les guérets, la courroie qui lie le cou des taureaux, l'aiguillon qui hâte leur course, et le manche qui dirige la charrue: si par votre protection il recueille les épis, il déposera aussi sa faux aux pieds de votre statue.

CHARRUES DES ROMAINS.

Les Romains eurent, comme les Grecs, deux charrues; l'une simple, et l'autre plus forte. Columelle, parlant du terrain destiné au fenu-grec, dit: « On a soin de labourer à sillons rapprochés, mais peu profonds; car, si » cette semence est enfoncée de plus de quatre doigts, elle » lève difficilement: c'est pourquoi quelques agriculteurs, » avant de la semer, labourent avec des charrues très- » petites; ils la jettent ensuite dans les sillons et la re- » couvrent avec des hoyaux. » *Daturque opera, ut spissè aretur, nec tamen altè; nam, si plus quatuor digitis adobrutum est semen ejus, non facilè prodit: propter quod nonnulli, priusquàm serant, minimis aratris proscindunt; atque ita jaciunt semina, et sarculis adobruunt.* Caton fait la même distinction dans son Traité d'agriculture. « Pour les terres fortes, on em- » ploie les charrues qui servent aux environs de Rome; » celles de Campanie sont bonnes pour les terres noi- » râtres: les meilleurs jougs sont fabriqués auprès de » Rome, et les meilleurs socs chez les Rutules. » *Aratra in terram validam Romanica bona erunt, in terram pullam Campanica: juga Romanica optima erunt; vomer in Rutulis optimus erit.*

Lib. II, cap. XI.

Cap. CXXXV.

Varron et Virgile on
Isidore, long-temps apr
à leurs descriptions. Va
langue, recherche l'étyn
les diverses parties de l
d'aucune utilité pour m
étoit de fer, *vomer;* du se
du manche, *stiva,* et de l
cula; de l'âge, *bura.* Enfin
curvum, à cause de sa for
de *covum,* formé de *cavum*
concave en s'alongeant s

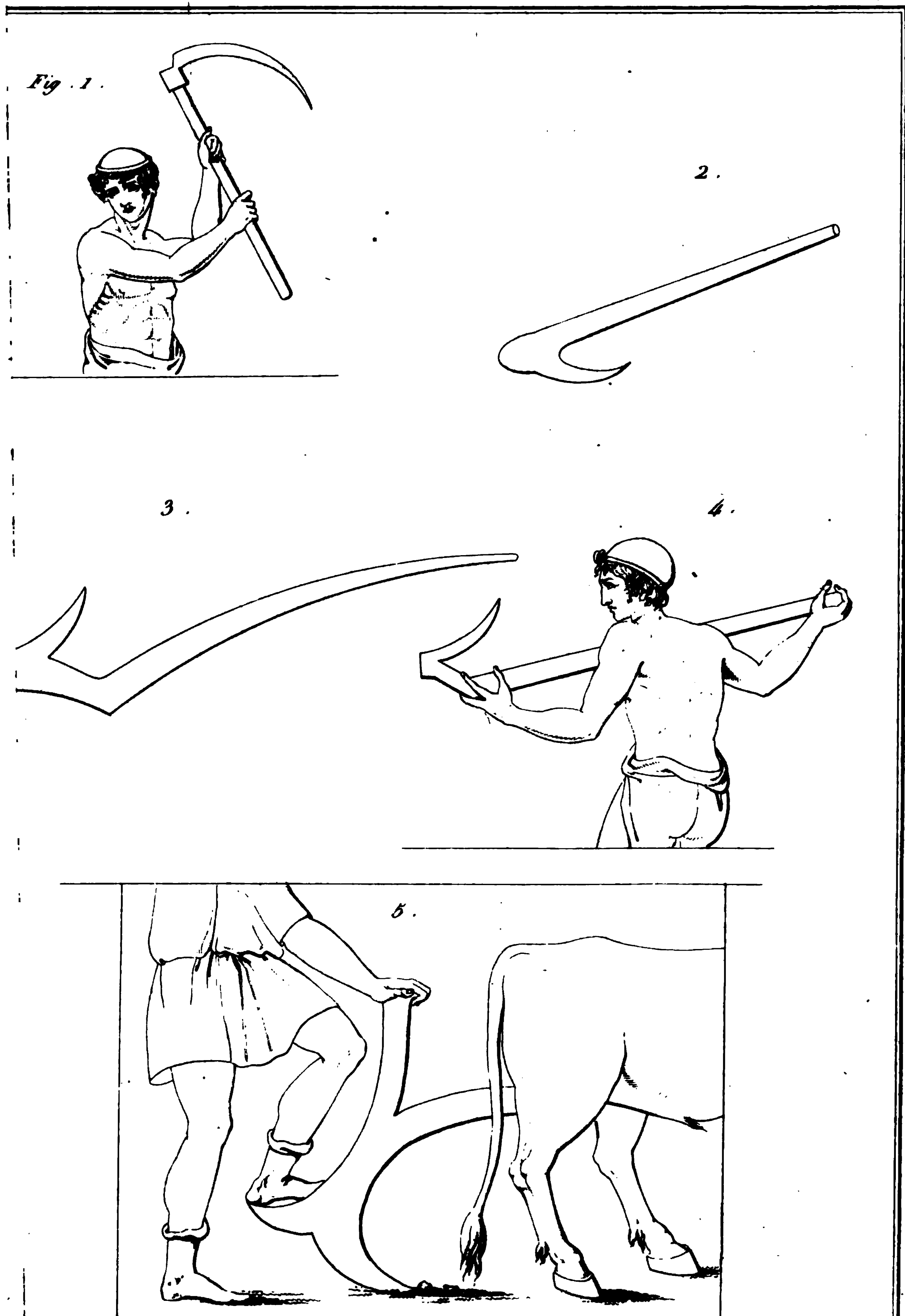
Huit siècles après Var
la charrue Romaine. Il
par Varron celle de l'â
» dit-il, la partie courbée
» formé des mots Grecs *b*
» rappelle la queue des
tum aratri, dictum quasi
caudæ bovis. Enfin il com
implantée dans son alvé
la partie principale de la
nom, *dentale.... Dental*
vomer inducitur quasi dens.

Je vais expliquer ces
a décrit avec tant de d
communs du labourage.
rang; et sa description fi
parce qu'elle exigeoit, po
connoissance des détails

Lib. I, v. 160. *Dicendum et quæ sint duris agrestibus arma,*
Queis sine nec potuere seri nec surgere messes.
Vomis, et inflexi primùm grave robur aratri,
Tardaque Eleusinæ matris volventia plaustra,
Tribulaque, traheæque, et iniquo pondere rastri;
Virgea præterea Celei vilisque supellex,
Arbuteæ crates, et mystica vannus Iacchi;
Omnia quæ multò antè memor provisa repones,
Si te digna manet divini gloria ruris.
Continuò in sylvis magnâ vi flexa domatur
In burim, et curvi formam accipit ulmus aratri.
Huic à stirpe pedes temo protentus in octo,
Binæ aures, duplici aptantur dentalia dorso.
Cæditur et tilia antè jugo levis, altaque fagus,
Stivaque quæ currus à tergo torqueat imos;
Et suspensa focis explorat robora fumus.

Il faut décrire aussi les instrumens nécessaires aux robustes laboureurs, instrumens sans lesquels on ne semeroit point, on ne verroit point grandir les moissons ; un soc, et avant tout la masse pesante de la charrue recourbée ; ces chariots qui conduisent lentement la déesse d'Éleusis ; les traîneaux qui brisent les épis ; la herse, et le lourd râteau. Viennent ensuite les humbles présens de Célée, les corbeilles d'osier ; les claies, et le van consacré à Bacchus. Vous vous hâterez de les préparer long-temps d'avance, si vous ambitionnez la gloire qui attend le sage et prévoyant agriculteur. Bientôt, par vos soins, l'orme plié avec un grand effort dans la forêt deviendra l'âge recourbée ; un timon long de huit pieds, lié à son extrémité, et le sep ailé surmonté de deux oreilles, formeront une solide charrue. Le tilleul léger vous fournira le joug ; et le hêtre élevé donnera le manche qui pèse sur l'arrière-train de la charrue. Tous ces bois durciront à la fumée de votre foyer.

Virgile commence par donner aux laboureurs de l'Italie


Fig. 1.
2.
3.
4.
5.

» élever les côtés des sillons, afin que les grains ne soient » pas endommagés par le séjour des pluies de l'hiver. » *Aratra . . . si plana regio permittit, aurita, quibus possint contra stationes humoris hyberni sata celsiore sulco attolli.* Il paroît que ces deux côtés du sep étoient relevés pour servir d'appui aux oreilles. C'est le sens naturel du vers,

Binæ aures, duplici aptantur dentalia dorso,

que j'ai rendu ainsi : « Un sep ailé, surmonté de deux » oreilles. » L'épithète Françoise, *ailé*, est justifiée par l'explication qu'a donnée Servius des mots *duplici dorso*, c'est-à-dire, selon lui, *cujus utrimque eminet latus*.

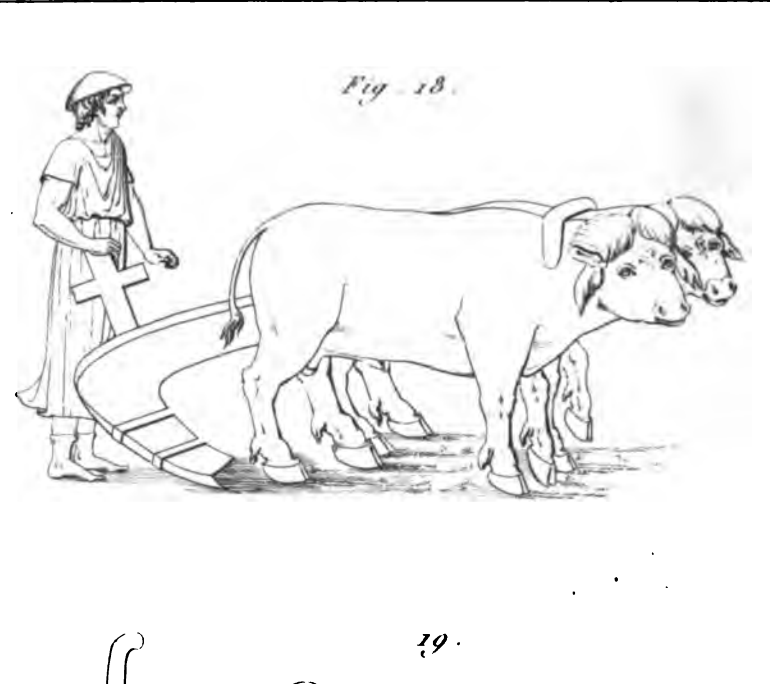
CHARRUES À ROUES.

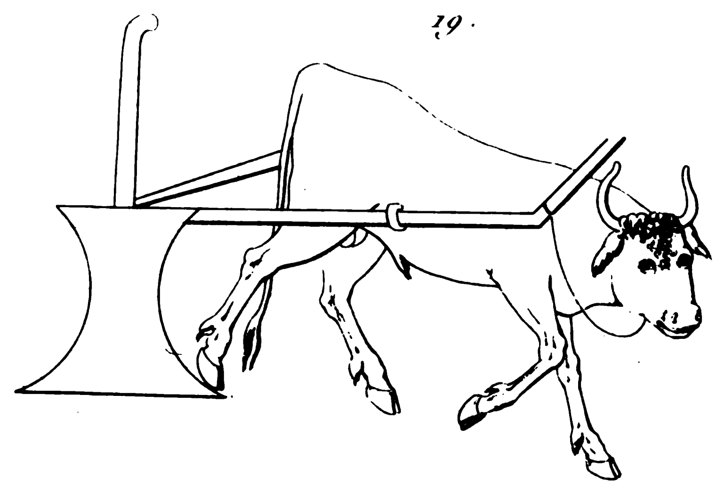
Ce même scholiaste dit que par *currus* Virgile a voulu désigner les roues que l'on avoit ajoutées aux charrues dans le pays où il étoit né, dans le Mantouan. *Currus autem dixit propter morem provinciæ suæ, in qua aratra habent rotas quibus juvantur.* L'addition des roues, inconnue aux laboureurs Grecs, n'avoit pas précédé de beaucoup d'années le siècle de Pline; comme il nous l'apprend. On l'attribuoit aux habitans de la Gaule Cisalpine; et en particulier, selon le P. Hardouin, à ceux du Véronois. *Non pridem inventum in Rhætia Galliæ, ut duas adderent alii rotulas, quod genus vocant, planarati.* « Il y a peu de » temps que l'on a imaginé, dans la Rhétie Gauloise, » l'addition de deux petites roues ; on appelle cette char» rue *planaratum.* » Le même commentateur croit que le nom donné aux charrues à roues, *plaustraratum*, est composé des mots *chariot* et *charrue*. Les médailles de la famille SEMPRONIA, presque seules entre tous les monumens antiques, présentent cet instrument. On trouve

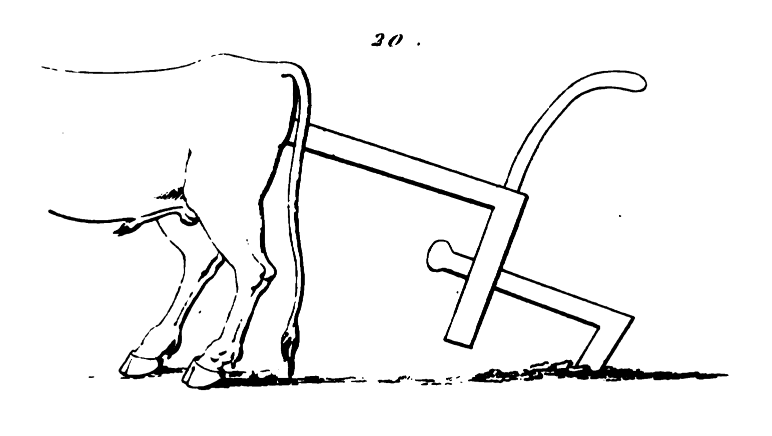
Lib. XVIII, cap. XVIII.

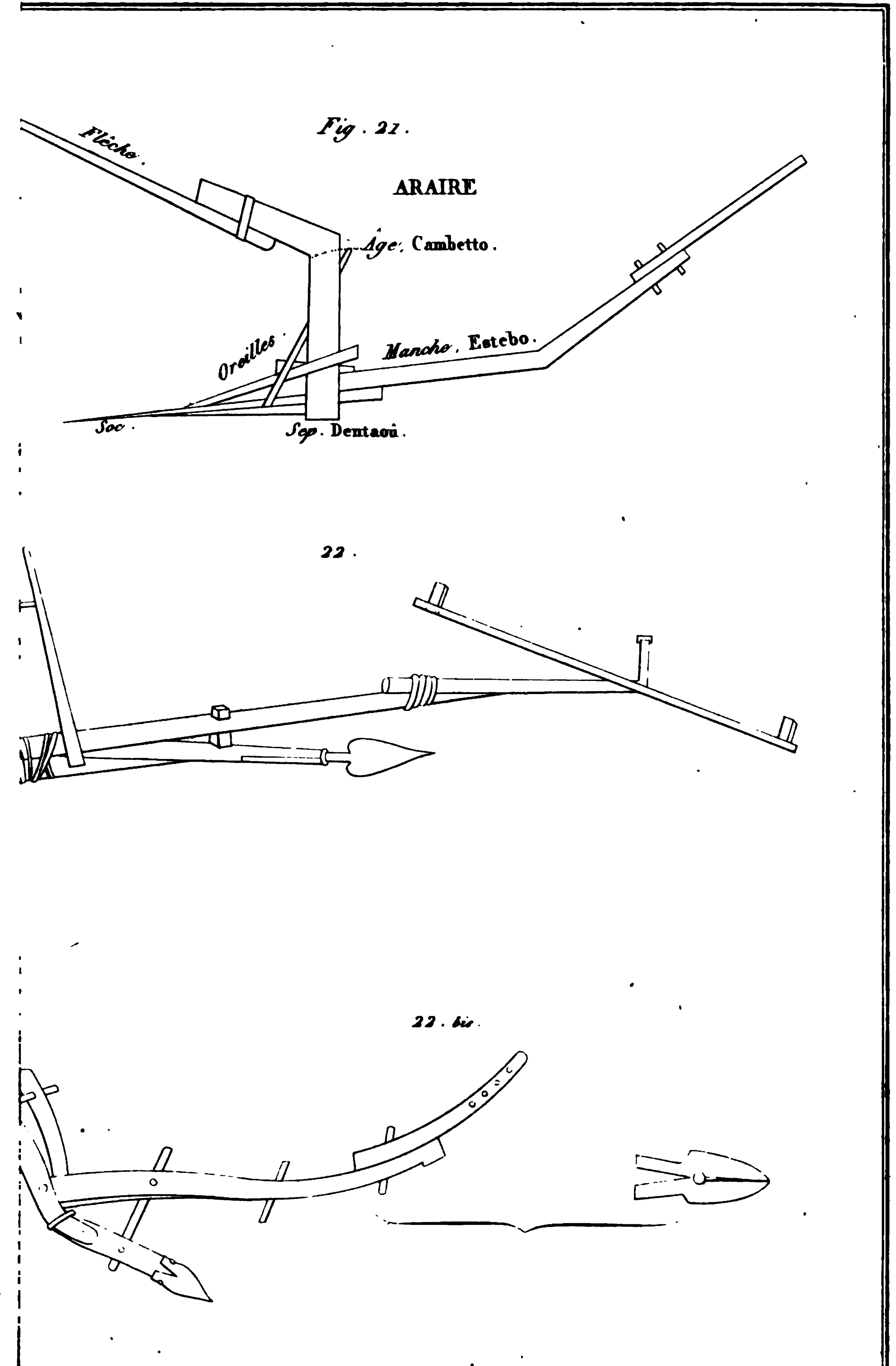
ou de lame tranchante, adaptée encore aujourd'hui à certaines charrues en avant du soc, et qui, chez les Romains, étoit posée perpendiculairement, comme on le voit à la figure 30, seul monument qui présente un coutre. De cette position du coutre vint l'expression générale *in cultrum collocare*, placer d'aplomb; et les arpenteurs en dérivèrent le mot *cultellare*, qui désignoit l'opération géodésique par laquelle ils réduisoient en surface plane une colline ou un terrain en pente.

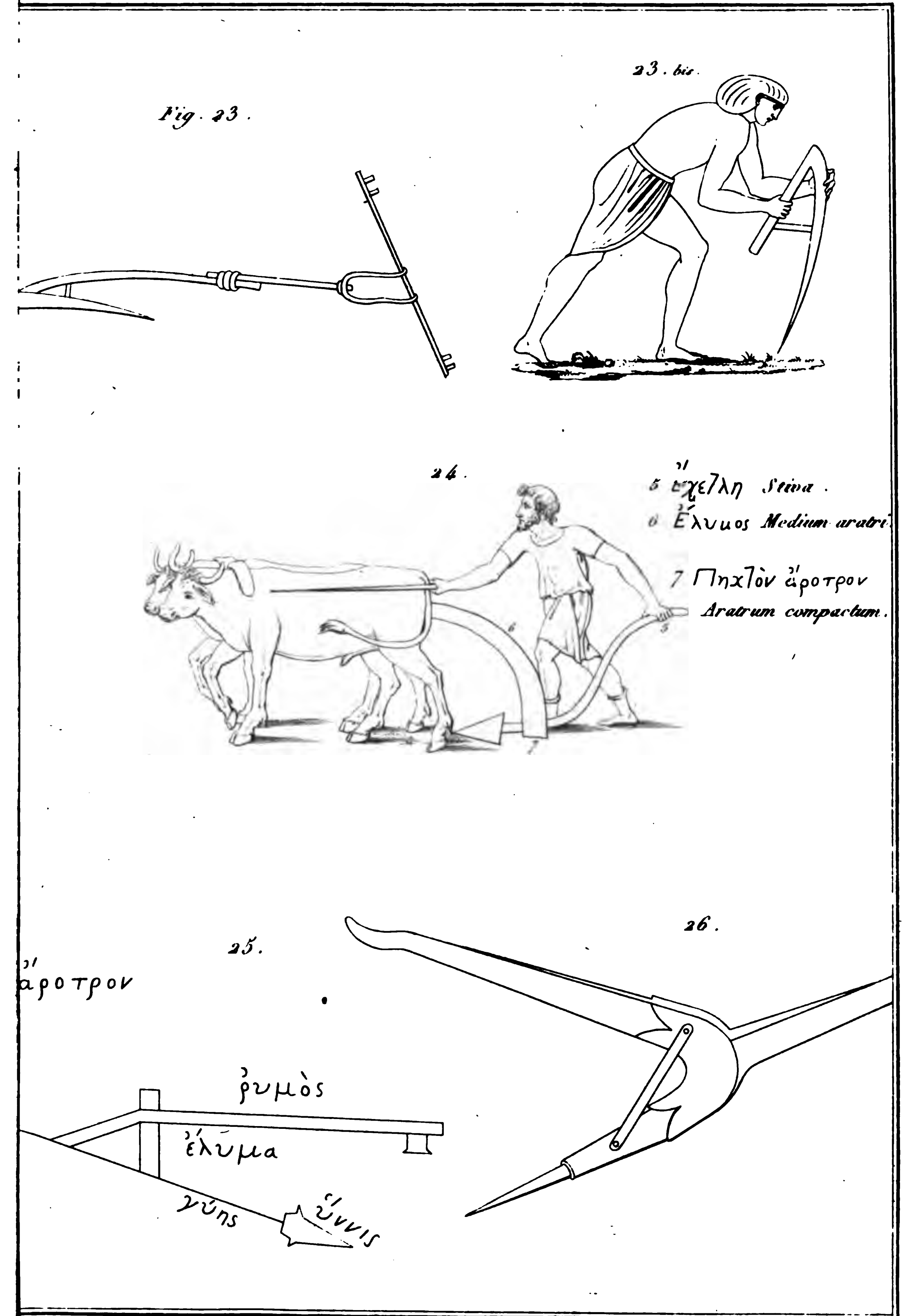
Malgré ces notions fixes qu'avoient les Romains sur le coutre, il paroît cependant qu'au temps de Pline ils le confondoient quelquefois avec le soc, ainsi qu'on le pratiquoit encore dans les temps modernes, avant que l'agriculture eût exercé la plume d'écrivains exacts et judicieux; car, après avoir décrit le coutre, Pline passe immédiatement à la seconde espèce de soc, comme si le coutre en eût formé la première. « La seconde espèce de » soc, dit-il, et la plus commune, est un levier ter» miné en éperon de navire. On employoit pour un » terrain léger la troisième espèce, qui avoit moins de » longueur que le sep, et dont l'extrémité est en pointe » légère. La quatrième espèce étoit la plus large; sa pointe, » plus alongée, ressembloit à celle des épées, et déchi» roit la terre, tandis que le tranchant de ses côtés cou» poit les racines. » *Alterum genus est vulgare rostrati vectis. Tertium in solo facili, nec toto porrectum dentali, sed exiguâ cuspide in rostro. Latior hæc quarto generi, et acutior in mucronem fastigiata, eodemque gladio scindens solum, et acie laterum radices herbarum secans.* Pline dit ensuite que la pointe du soc des charrues à roues étoit faite en


Fig. 18.


19.


20.


Fig. 21.
ARAIRE
Flèche.
Âge. Cambetto.
Oreilles.
Manche. Estebo.
Soc.
Sep. Dentaoû.
22.
22. bis.


Fig. 23.
23. bis.
24.
5 ἐχέτλη Stiva.
6 Ἔλυμος Medium aratri
7 Πηκτὸν ἄροτρον Aratrum compactum.
25.
ἄροτρον
ῥυμὸς
ἔλυμα
γύης
ὕννις
26.

» ânes sont mieux proportionnés à la charrue légère que » l'on y emploie. » *Ubi terra levis, ut in Campania, ibi non bubus gravibus, sed vaccis aut asinis quòd arant, eò faciliùs ad aratrum leve adduci possunt.* Ce n'est donc pas de ces contrées que Pline a parlé, lorsqu'il a dit « que » huit bœufs ne traînoient qu'avec peine la charrue dans » quelques cantons de l'Italie. » *Cùm multifariàm in Italia octoni boves ad singulos vomeres anhelent.* Il faut reconnoître ici les plaines qu'arrose le Pô, les riches contrées de la Gaule Cisalpine, que mille torrens descendus des Alpes couvrent sans cesse d'un heureux mélange de l'argile et de la terre siliceuse dont ces hautes montagnes sont composées. La difficulté de remuer des terres si grasses et si souvent humectées avoit fait ajouter par leurs habitans les roues à la charrue, et peut-être aussi les oreilles. Virgile, né dans cette Gaule, a chanté la charrue composée que ses aïeux y avoient conduite.

Lib. XVIII, cap. XLVII.

Je ne dirai rien ici de la Grèce, dont la fertilité étoit généralement médiocre, parce que j'ai décrit fort au long ces deux espèces de charrues composées.

Nous venons de voir la charrue légère sillonner les vastes plaines de la Babylonie, de la Séleucie, celles qui s'étendent entre la chaîne du Liban et la Méditerranée, les rives fécondes du Nil depuis Thèbes jusqu'aux sept fameuses embouchures, la Libye, les campagnes Puniques, la Numidie, l'heureuse Bétique, l'Espagne, les fertiles plaines de la Sicile, et enfin les champs de la Campanie fécondés par les produits volcaniques. La Grèce, pays inégal par son site autant que par ses productions, et la Gaule Cisalpine, formée en grande partie des débris

des Alpes Rhétiennes, s
posée. C'est là tout ce
m'ont appris sur l'emplo
J'aurois désiré pouvoir p
manie, des deux Pannor
mais les preuves manqu
point pour le terme de n

C'est aussi ce qui m'a
que l'on voit sur les méc
On croit que le soc y es
tal fixée perpendiculaire
sep : elle a de l'analogie a
derne. On voit en Holla
celle de la figure 28 : un
y est placée de champ ; e
place le soc.

Pour rendre complètes
des anciens, je vais parle
pour les traîner. Je n'ai p
à cause du silence des éc
avec Pline, « qu'ils y atte
» léphans, ceux que l'on
minores, quos appellant n
buoient à Osiris l'invent
aussi qu'il avoit le premie
et les Grecs ajoutoient q
aux Scythes à se servir
Ces animaux sillonnent
Nil. Les Grecs, en receva
l'agriculture et les autres

question sera bientôt résolue. Quelques recherches que j'aie pu faire, je n'ai trouvé qu'un seul monument sur lequel les bœufs fussent liés au joug par les cornes; ce sont les peintures des souterrains de l'antique *Elethyia* dans la haute Égypte. Sur tous les autres, les bœufs sont attelés par le cou et les épaules. On voit quatre attelages de cette espèce dans les dessins qui sont joints à ce Mémoire. Cicéron dit : « La forme du dos des bœufs annonce » qu'il n'est pas fait pour porter des fardeaux. Leur cou » est né pour le joug, leurs fortes et larges épaules pour » traîner les charrues. » *Quid de bobus loquar? Quorum ipsa terga declarant non esse se ad onus accipiendum figurata; Cervices autem natæ ad jugum; tum vires humerorum et latitudines ad aratra extrahenda.* Lib. II, n. 63, de natura Deorum.

C'est d'après les causes finales que raisonne ici l'orateur Romain : mais un agriculteur éclairé ne devoit pas se contenter de ces vaines analogies, qui induisent souvent en erreur ; l'expérience seule peut lui servir de flambeau. Elle a dicté à Columelle le passage suivant, qui décide parfaitement la question dont je suis occupé en cet endroit. « Il faut donc, pendant le travail, tenir les bœufs » étroitement liés, afin qu'en marchant élevés ils aient » meilleure apparence; afin que, portant la tête haute, » leurs cous soient moins fatigués, et que le joug soit » mieux assis sur les épaules. Cette manière de les atteler » a été en effet reconnue la meilleure. Aussi la plupart » de ceux qui ont tracé des conseils pour les agriculteurs, » ont-ils rejeté l'usage établi dans quelques provinces, » de lier le joug aux cornes des bœufs ; et ce n'a pas été » sans fondement : ces animaux produisent de plus grands Lib. II, cap. II.

Les monumens qui présentent des chars d'appareil, tels que ceux de triomphe, nous montrent des jougs très-ornés, et ordinairement terminés en cou et tête d'oie. Ce n'est point là le modeste joug employé par le laboureur. J'ai trouvé celui-ci dans les peintures du Térence du Vatican, qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale. Il est dessiné ici à la figure 29. Des deux côtés pend « la courroie qui embrasse le cou des taureaux », comme s'exprime Agathias le Scholastique dans les vers de l'Anthologie cités plus haut :

JOUG DU LABOURAGE.

Heautontim. act. I, scen. I.

Fig. 29.

Καὶ τὴν ζευγοδέτιν βύρσαν ἐπαυχενίην.

Dans le même endroit, j'ai rapporté aussi des vers de Philippe de Thessalonique, tirés du même recueil, et composés sur un sujet pareil. Le poète parle d'une courroie qui servoit à l'attelage des bœufs, mais dont l'usage étoit différent. Il la désigne ainsi : « La courroie qui dirige le front » des taureaux. » *Βούστροφα δεσμὰ τενόντων.* N'ayant vu que des bœufs liés au joug par les cornes et conduits simplement avec l'aiguillon, je ne me figurois pas cette courroie qui devoit faire l'effet d'une bride : mais je trouvai, dans le Traité de *Lucas Pætus* sur les poids et les mesures des Grecs et des Romains, le dessin d'un bas-relief conservé à Rome dans la maison des *Porci*, qui m'en fit comprendre l'usage. Le conducteur est placé devant les bœufs, qui sont attelés à une voiture à deux roues. Cet homme a dans une main l'aiguillon qu'il tient étendu entre les bœufs; et de l'autre, il tire une courroie qui paroît fixée au cou de chaque animal. J'en donne ici le dessin à la figure 33 : l'on y remarquera la forme des

Fig. 33.

roues, qui sont pleines et faites comme des tambours aplatis. C'étoit aussi l'espèce que l'on appeloit *tympanum ;* nom qui désigne un instrument fait comme notre tambour de basque : on s'en sert encore dans les royaumes d'Italie et de Naples. On pourroit croire que leur usage seroit avantageux dans les terrains meubles ou sablonneux.

Je ferai observer que l'aiguillon n'étoit pas le seul stimulant employé pour hâter le pas des bœufs : plusieurs textes apprennent que l'on se servoit aussi du fouet, comme on le pratiquoit ordinairement pour les chevaux, les ânes et les mulets; on l'a vu dans le dessin de l'antique charrue Égyptienne.

C'est encore un monument qui m'a fait connoître la manière dont les laboureurs relevoient et rejetoient sur le joug la charrue après le travail. On le voit ici à la
Fig. 32. Morel. tab. 1, n.° 4. figure 32. Il est pris d'une médaille de la famille CASSIA. Elle donne l'intelligence de ce vers (66) de la deuxième églogue de Virgile, où Corydon, voulant exprimer la fin de la journée, dit : « Vois-tu les jeunes taureaux qui rapportent les charrues *suspendues* au joug? »

Aspice, aratra jugo referunt suspensa juvenci.

Horace a tracé le même tableau dans la seconde ode
Vers. 63 et 64. du livre des épodes, celle où il chante le bonheur de la vie des champs, les doux spectacles qu'elle présente, sur-tout le soir où le propriétaire voit « ses bœufs fatigués traîner d'un pas appesanti le soc renversé. »

Videre fessos vomerem inversum boves
Collo trahentes languido.

Avoit-on

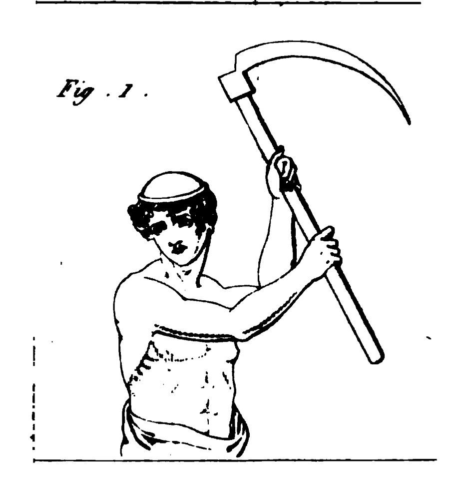
Avoit-on dételé les
l'étable, ou on les laiss
mais, de crainte qu'ils n
tation, on attachoit à ch
qui s'assembloit dans le
Cette manière d'entraver
siste à lier les seules jam
la donner ici à la figure
médailles d'argent de Ph

Je termine la première
instrumens d'agriculture d
a été consacrée entièreme
charrue, à ses agens et à
propose de lire bientôt la
les autres instrumens des

FIN DU



Fig. 1.



3.

